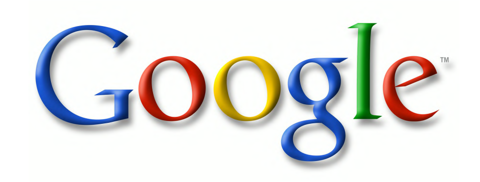
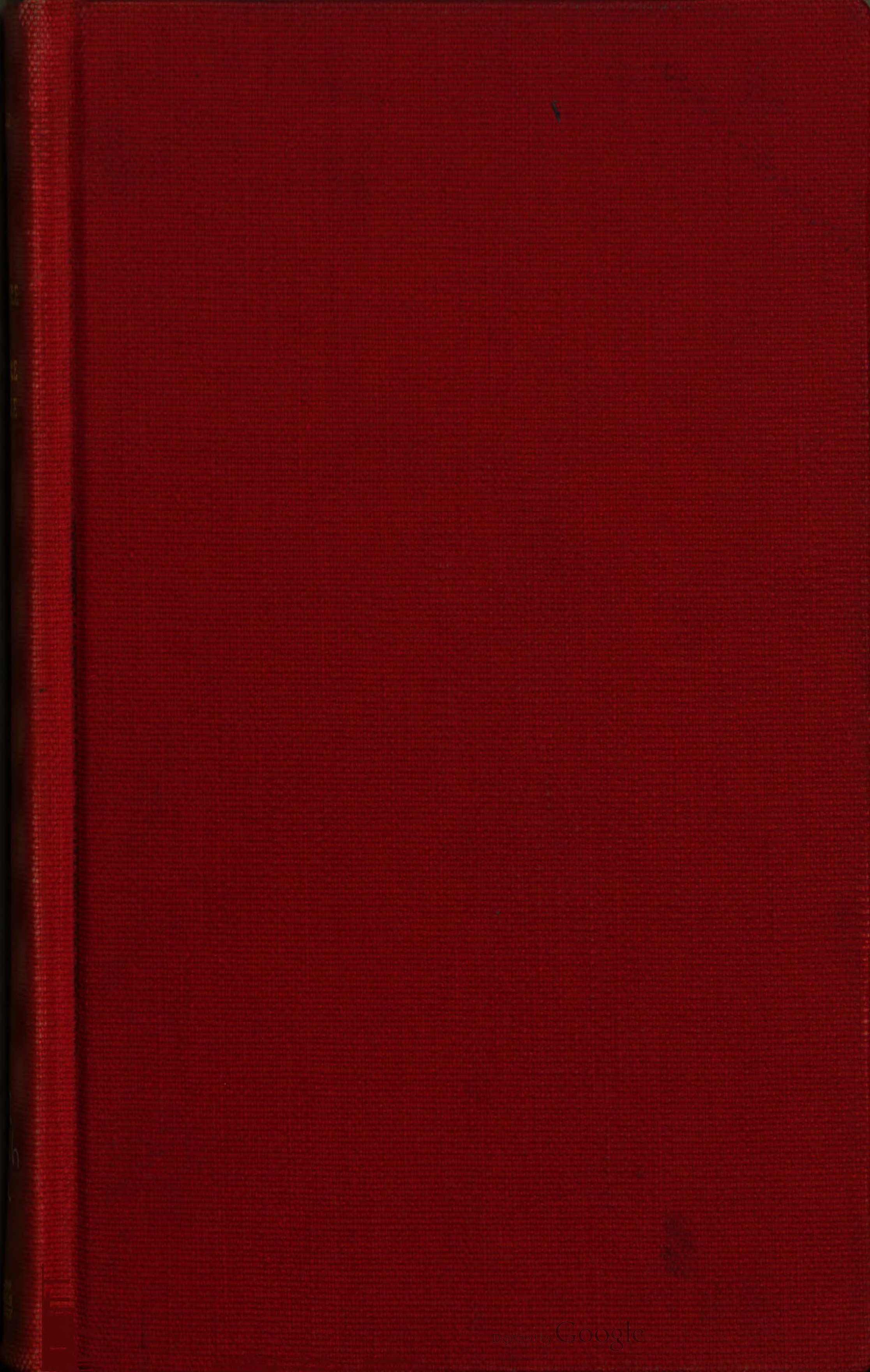
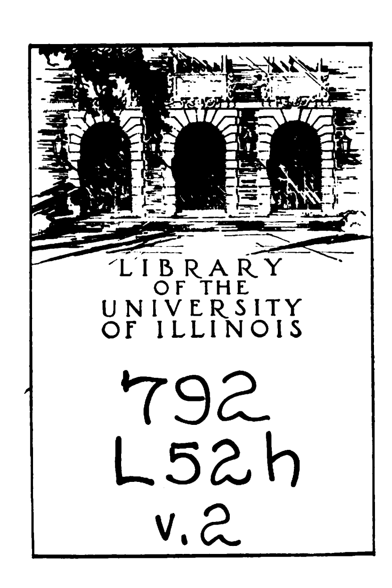





LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF ILLINOIS
792
L52h
v.2

HISTOIRE

DU

THÉATRE DE LILLE

DE SES ORIGINES A NOS JOURS

II



MICHEL-JOSEPH LEQUEUX

(1753-1786)

Architecte de la Salle des spectacles

d'après un tableau du Musée de Lille.

HISTOIRE

DU

THÉATRE DE LILLE

DE SES ORIGINES A NOS JOURS

PAR

LÉON LEFEBVRE
IMPRIMEUR
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE LILLE
ET DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU NORD

II

LA SALLE DES SPECTACLES

1787-1821



LILLE
IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ
1901

SO(

L(
de l
conc
naie
nom
tour
pou
mer
un
pop
mor
des
org
E
pro
et
Ce
n'a
frai
(
du

LA SALLE DES SPECTACLES

SOCIÉTÉ EN TONTINE PAR ACTIONS

Les proportions aussi exiguës qu'incommodes de la salle de la place de Rihour, son manque de dégagements, les conditions défectueuses de son aménagement intérieur donnaient raison aux plaintes du public et aux doléances des nombreux directeurs de troupes fixes ou nomades qui, tour à tour, y vinrent chercher fortune. Ville renommée, pourvue d'une garnison nombreuse, siège du gouvernement militaire et de l'intendance de la province, Lille, un des plus grands centres du royaume, possédait une population éclairée, la noblesse et la bourgeoisie s'étaient montrées, en maintes circonstances, amies des lettres et des arts ; pour ces raisons, l'existence d'un spectacle bien organisé y semblait assurée.

Eu égard au privilège exclusif dont ils étaient pourvus, les propriétaires auraient pu se montrer un peu moins exigeants et réduire le prix annuel de location, fixé à 4.400 livres. Ce n'était pas encore là un obstacle sérieux, si la parcimonie n'avait présidé d'ordinaire aux dépenses d'entretien et aux frais d'ameublement et de décoration.

Cette salle, acceptée par le magistrat au commencement du siècle et reconnue suffisante alors ne l'était plus à

l'époque où nous sommes arrivés. Malgré les améliorations apportées en 1766, la scène restait étranglée, au premier plan, par deux coulisses fermées, ce qui gênait considérablement le jeu des acteurs ; les loges, trop petites, étaient garnies de banquettes fixes ; pas de bureaux pour les billets à l'entrée ; pas de foyer, ni pour les artistes ni pour le public, — on dut louer une chambre dans une maison voisine pour en établir un ; — pas de corps de garde pour y loger les figurants militaires, quelquefois au nombre d'une trentaine qu'on installait au parterre en attendant le moment de les faire paraître. Tout cela était bien incommode, bien primitif et menaçait de se prolonger indéfiniment, entravant l'essor de l'art dramatique dans une capitale de province frontière, réputée de tout temps comme un foyer artistique et intellectuel, où les étrangers et les hôtes de passage étaient nombreux.

Vers 1780, à la veille d'être nommé directeur, un maître de musique, Jean-Baptiste Fages, fixé à Lille depuis deux ans, éleva le premier la voix, et signala, dans un mémoire à l'intendant de Flandre, la situation faite aux entrepreneurs de spectacles qui venaient exploiter la scène lilloise.

Fages s'était créé de précieuses relations, tant dans la haute société qu'auprès des pouvoirs publics. Il eut la conception d'une nouvelle salle, plus vaste, appropriée aux besoins actuels et mieux située. Tout en répandant ses idées autour de lui, il rencontra un architecte d'un talent personnel et plein d'initiative [1] qui étudia l'affaire, prépara des plans, une maquette

1. Michel-Joseph Lequeux, né à Lille, le 24 octobre 1753, assassiné le 15 avril 1786 au cours de ses travaux. Sa veuve reçut jusqu'à son décès, survenu en 1836, une rente de 1.200 livres, qui lui fut accordée par le magistrat à la suite de la mort de son mari. Lequeux était un architecte d'avenir et sa réputation ne faisait que commencer ; les travaux qu'il a laissés, entre autres la Chambre des Comptes (rue Esquermoise), l'hôtel d'Avelin (rue Saint-Jacques), la Salle des spectacles, l'hôtel Petitpas et l'Intendance (rue Royale), peuvent donner, aujourd'hui encore, la mesure et la caractéristique de son talent. — Voir *l'Orchestre du Théâtre de Lille*.

et un devis ; les actionnaires du Concert des Abonnés lui furent tout d'abord acquis.

Bientôt, le bruit se répandit qu'une société, en voie de formation, agissait en haut lieu pour être autorisée à construire, à ses frais, sur un terrain donné par le roi. Le magistrat, des premiers intéressés dans la question, écrivit le 8 mai 1784, à l'agent des affaires de la ville à Paris, le secrétaire du roi Desjobert, « sur ce qu'une compagnie, assure-t-on, sollicite vivement le contrôleur général des finances, M. de Calonne, pour obtenir le privilège d'établir une salle de spectacles sur la petite place de cette ville et comme nous aurons de justes représentations à faire à ce sujet, nous vous prions de voir le ministre et de lui demander de ne rien statuer à cet égard sans nous avoir communiqué le projet et avoir entendu les intéressés. » Et donnant son avis préalable sur la question, le magistrat ajoutait : « Il est très intéressant pour l'administration que ce projet ne soit pas agréé et nous comptons sur votre attention à ne rien négliger pour parvenir à cette fin. » L'agent en cour répondit, le 28, qu'en effet une entreprise particulière sollicitait ce privilège, mais que le projet serait examiné seulement au retour de M. Esmangard en Flandre [1].

Ainsi, à l'origine, le magistrat semblait formellement opposé à la construction d'une nouvelle salle. De leur côté, les propriétaires de la Comédie s'émurent et formulèrent, le 18 août, une requête dans laquelle ils rappelaient les engagements réciproques contractés antérieurement avec la ville ; mettant à profit, en vue d'autres réparations urgentes, le dégât causé sur leur théâtre par la chute d'un lourd contre-poids, ils demandent à quoi s'en tenir.

Pendant ce temps, fortement appuyée, bien accueillie du ministre, de l'autorité provinciale et de la population, l'idée

1. Archives communales. Affaires générales, c. 703, d. 12.

faisait son chemin, suscitant une utile émulation parmi les architectes lillois, tandis que le nombre des associés allait en augmentant. On put voir exposé, au Salon de Lille de 1784, un « plan d'élévation et coupe d'un projet de salle de spectacles, sur un terrain donné, à l'usage d'une grande ville de province », dont l'auteur, L.-P.-J. Biarez, préparait, avec F. Verly, l'installation du Colisée.

Le 7 octobre un acte notarié était signé par soixante-six actionnaires [1], lesquels déclaraient s'associer aux conditions suivantes [2] :

1° La Société sera composée de cent actionnaires, qui payeront, par chaque action, la somme de quinze cents livres, faisant au total cinquante mille écus, lesquels quinze cents livres seront payables en trois termes de cinq cents livres chacun, dont le premier payement se fera aussitôt que les plans auront été arrêtés par le Roi, et que l'arrêt du Conseil, qui doit intervenir à ce sujet, sera remis aux députés desdits Actionnaires ci-après nommés ; le second paiement, six mois après le premier, et le troisième, le lendemain du jour de la réception de la salle et des batimens adjacens ; lesquels salle et batimens devront être exécutés et finis par l'Entrepreneur, en dedans le terme de deux ans, à compter du jour où l'on commencera à ouvrir les fondations, à péril par ledit Entrepreneur de payer la somme de vingt mille livres, par forme de dédit, et sans que cette peine puisse être considérée comme comminatoire, mais bien de rigueur et d'entretien absolu.

2° Chaque Actionnaire pourra prendre plusieurs actions, mais il ne pourra, en aucun cas, placer plus d'une action sur la tête d'une même personne, libre à lui néanmoins de choisir telle personne qu'il jugera convenir, sans égard ni à l'âge, ni au sexe ; ne sera tenu de nommer la personne sur la vie de laquelle il placera son action, qu'en faisant le troisième paiement.

3° La salle projettée sera construite sur la petite place de cette ville, conformément aux plans et devis arrêtés par M. l'Intendant, qui sera supplié de vouloir bien employer ses bons offices pour

1. Archives communales. Affaires générales, c. 703.

2. Voir la liste dans le *Théâtre de Lille il y a cent ans*, pp. 10 et 11.

faire concéder, par Sa Majesté et tous autres qu'il appartiendra, en toute propriété, le terrain qui sera jugé nécessaire pour la construction de ladite salle, aussi longtemps que ledit terrain sera employé à l'usage de la Comédie.

4° Cette salle sera entourée de vingt-trois boutiques, au-dessus desquelles il y aura des entre-sols, d'un café, qui seront loués au profit des Actionnaires, de sorte que le produit de ladite location, joint à celui de la Salle, fixé à mille écus, laisse espérer, année commune, à peu près huit à neuf mille livres.

5° Il est très expressément conditionné que la dépense de la construction de la totalité des batimens, ornemens et ameublemens (à l'exception de ce qui est à la charge des directeurs de spectacles et des locataires des boutiques et café), n'excédera pas la somme de cent cinquante mille livres tournois, et que l'entrepreneur de ladite salle et batimens donnera bonne et suffisante caution, pour sureté de l'exécution des plans et devis ci devant rappellés, en telle sorte que les Actionnaires, pour quelques causes et sous tels prétextes que ce soit, ne pourront jamais être tenus de rien payer au-delà de ladite somme de cent cinquante mille livres ; ledit entrepreneur et sa caution prenant, à leurs risque et fortune, le surplus de la dépense et le gain, si aucun il y a.

6° Il sera retenu sur les produits, tant de la salle que des boutiques et café, une somme de mille livres tournois, chaque année, pour être employée aux réparations de ladite salle et batimens, ainsi que pour la perception des loyers d'iceux, etc. ; de laquelle somme, ainsi que de son emploi, il sera rendu compte aux personnes dénommées par la Société, et l'on ne pourra excéder ladite somme de mille livres en dépenses d'entretien et amélioration, sans une délibération générale des intéressés, qui seront convoqués par billets d'invitation, où les absens seront réputés présens, et dans lesquelles assemblées il sera procédé, à la pluralité des voix, à raison des actions dont on sera propriétaire.

7° Les députés ou représentans sont autorisés, s'ils le jugent à propos, à nommer ún piqueur ou contrôleur, pour s'assurer de l'exécution du devis dans tous ses détails, et, surtout, pour la solidité ; ils pourront, en outre, accorder les baux au plus grand profit des Actionnaires.

8° Il sera également rendu compte, chaque année, aux dits représentans, du produit des loyers de la salle, des boutiques et café, sur le net duquel sera soustrait ladite somme de mille

livres, pour être employée comme dessus, et le surplus partagé suivant le nombre des actions constituées, par forme de tontine, d'une seule classe, en sorte que, par la mort de ceux sur la tête desquels les intérêts seront placés, leurs parts et droits sccroîtront au profit général de ceux qui survivront ou, pour mieux dire, des propriétaires des actions des survivans, de manière que celui qui se trouvera propriétaire de l'action sur la vie de celui qui survivra à tous les autres le sera de tous les droits, et la société pourra en disposer comme de sa chose propre et vrai bien.

9° Les héritiers ou représentans des propriétaires d'actions, qui viendront à s'éteindre par la mort de ceux sur la vie desquels elles seront placées, n'auront aucun droit dans les produits ou dividendes de l'année courante de la mort.

10° Dans le cas, cependant, où MM. du Magistrat de cette ville voudraient faire l'acquisition de ladite Salle de Comédie et des batimens adjacens (ce qu'ils seront libres de faire quand ils le jugeront à propos), les actionnaires s'obligent de les céder et abandonner tous leurs droits, noms, raisons et actions sur ladite salle et batimens, moyennant, pour MM. du Magistrat, les mettre hors de tout intérêt généralement quelconque, et notamment, de leur payer la somme de cent cinquante mille livres tournois en deniers clairs, avec poids, titre et cours de ce jour, et non en anciens effets, soit rentes héritiers ou viagères, ni délégations quelconques.

11° Les Actionnaires déclarent nommer, pour leurs Représentans, MM. les cinq Commissaires actuels du Concert de cette ville, à qui ils donnent tous pouvoirs, de pour eux et en leur nom, traiter et faire effectuer la batisse de ladite salle et batimens adjacens, sous l'autorité de M. l'Intendant, en se conformant, néanmoins, aux clauses et conditions ci-dessus, les dispensant de rendre aucun compte aux dits Actionnaires, auxquels ils seront seulement obligés de représenter le procès-verbal de visite et réception qu'ils feront faire par les experts à dénommer par eux cinq, à la pluralité des voix, tant de ladite salle que desdites boutiques, afin d'effectuer le troisième paiement de chaque action, conformément à l'article 1er.

12° Les représentans desdits Actionnaires sont également autorisés à solliciter, au nom de la société, tous arrêts, lettres patentes, s'ils le jugent nécessaire, pour l'entière exécution des présents, en témoins de quoi nous avons lu la relation des Notaires soussignés, fait, signé et scellé, &a.

Les propriétaires de la Comédie se décidèrent le 7 novembre 1784, à envoyer à M. de Calonne, contrôleur général des finances, une requête dans laquelle ils faisaient valoir la priorité et l'ancienneté de leurs droits. Ils rappelaient que, le 15 mars 1701, le magistrat de Lille avait accordé à Haubursin et Courtois la permission de construire une salle de spectacles sur un terrain par eux arrenté ; que l'année suivante une ordonnance fixa le prix du loyer et qu'en 1764, une demande de construction pour un établissement de même nature resta sans effet. Deux ans après, une société d'actionnaires offrit d'acheter cette salle, pour une somme de 22.000 livres, ce qu'ils refusèrent, mais, à la suite de pourparlers, on tomba d'accord pour la leur louer au prix annuel de 4.000 livres avec promesse de remettre à neuf l'intérieur et les décorations. Les sacrifices que les propriétaires s'imposèrent pour cette restauration atteignirent 45.000 livres, ce qui constituait une plus-value considérable. Pour conclure, les requérants espéraient que Sa Majesté les maintiendrait dans la jouissance de leur privilège et de leur salle. Ils sont disposés à apporter toutes les améliorations nécessaires à condition que le directeur du spectacle paie un louis d'or par représentation ou une augmentation sur le loyer. Dans le cas où on déciderait la construction d'une seconde salle, ils espèrent encore que le roi ordonnera qu'ils soient remboursés du capital de 65.000 francs par la nouvelle société, moyennant quoi celle-ci serait subrogée dans tous leurs droits et mise en possession de leur privilège et de leur local. Ou bien, ce qui concilierait toutes choses, cession du privilège serait consentie pour représenter la tragédie, la comédie et l'opéra, en échange d'une somme de 20.000 livres ; les petits spectacles forains, marionnettes, danseurs de corde, animaux, etc., ainsi que les bals, les redoutes et fêtes le dimanche, resteraient aux anciens propriétaires.

M. de Calonne transmit ce memorandum le 29, à M. Esman-

gard après l'avoir apostillé en ces termes : « Je ne suis point touché de ces représentations qui ne sont nullement fondées, surtout à l'égard de la conservation de la salle actuelle dont je connais tous les inconvénients. Je ne vous renvoie le placet que par rapport à la proposition de conserver à ces entrepreneurs le privilège des petits spectacles par forme d'indemnité et pour que vous disiez ce que vous en pensez. » L'intendant répondit..... deux ans après, qu'il était tout-à-fait opposé à l'indemnité de 65.000 francs, les postulants jouissant depuis quatre-vingts ans d'avantages considérables ; « leur salle présente toutes sortes d'incommodités et de dangers et, de plus, d'ici à ce que la nouvelle salle soit construite, l'ancienne rapportera encore 9.000 livres au moins. S'ils la mettaient en vente, ils n'en obtiendraient pas 20.000, etc. »

Malgré tout, les propriétaires ne se découragèrent pas ; six mois après l'ouverture, dans le courant du mois de septembre 1787, ils renouvelèrent leur demande d'indemnité et de privilège des petits spectacles au nouveau gouverneur de la province, M. le maréchal de Castries. Celui-ci renvoya le mémoire à M. Esmangard, en le priant de lui donner son opinion : « Je crois ne pas me tromper, ajoute-t-il, et être sûr que cette réclamation a déjà été écartée. Je vous prie de répondre une fois pour toutes. » La réponse fut péremptoire : « Cette demande est dénuée de fondements et le nouveau privilège s'étend sur tous les spectacles forains ou autres ».

Revenons à la nouvelle société : dès sa naissance, elle a l'appui du prince de Soubise, [1]. L'intendant est aussi très bien disposé pour elle ; il soumettra les principales conditions du projet au roi et s'engage « avec plaisir » à ne donner le privilège de la comédie qu'à des directeurs auxquels sera imposée la condition de ne pouvoir se servir d'autre salle ;

1. Lettre du 28 décembre 1784. — Archives municipales, c. 704 d. 13.

tout le monde est unanime à approuver les plans de Lequeux (26 janvier 1785). Sur ces plans furent établies deux maquettes en relief, dont l'une représentait l'intérieur avec le théâtre, les coulisses, les loges, l'autre l'architecture et la forme extérieure de l'édifice. Ces modèles avaient été transportés à Paris pour être présentés à qui de droit et soumis à l'examen de l'académicien Couture, le continuateur de la Madeleine [1]. Lequeux s'était engagé à livrer la construction dans un délai de deux ans et se portait fort de la dépense qui ne devait pas dépasser 150.000 livres ; sa caution fut un maître-couvreur, Joseph-Marie Deledicque, avec lequel il s'associa. Dans l'acte, l'architecte se fit allouer une somme de 4.800 livres pour ses plans et entra de moitié dans les bénéfices de l'entreprise.

Le 26 janvier 1785, le conseil d'État approuvait les plans et autorisait la construction [2].

En annonçant l'expédition de l'arrêté, le 1er février, Esmangard donna ses instructions pour hâter le plus possible le commencement des travaux et pour faire transporter ailleurs les boutiques des marchands ainsi que les charrettes des brouetteurs au poids. Entretemps, l'intendant recevait des propriétaires et locataires des maisons bordant la petite-place une requête pour assigner un autre emplacement à la nouvelle salle [3]. Cette manœuvre fut inutile, quelques jours après (le 6), le magistrat, dont l'opposition avait faibli, s'inclinait et faisait bon accueil aux commissaires nommés par l'assemblée des actionnaires, MM. d'Haffreingue d'Hellemmes, Delespaul de l'Espierre, Beaussier d'Elfaut et Imbert d'Ennevelin, qui vinrent lui demander l'autorisation d'établir

1. Les frais de dessin d'établissement et transport de maquettes s'élevèrent à 6.000 livres.

2. Voir Annexe I.

3. Archives départementales. Intendance, liasse 81.

le chantier de construction, dans l'ancien cimetière de Saint-Étienne et d'occuper temporairement, pour le dépôt des matériaux, la partie de la voie publique s'étendant des rues des Suaires et des Sept-Agaches jusqu'au Marché-aux-fleurs [1].

Le 11 février, le journal de l'Espinard donne les premiers détails sur la construction. Un mois après, les travaux d'affouillement du sol étaient commencés, l'architecte de la ville, Leplus, auquel avaient été adjoints les experts-jurés Bottin et Dhainaut, fournirent un mémoire sur la nature du fonds et l'état des tranchées [2]. Dès lors, le magistrat ne recula plus devant la dépense : il fait détourner un aqueduc dont la voûte ne pourrait supporter les fondations et établir un trottoir de six pieds autour du bâtiment, décide l'acquisition, Marché-aux-poulets, d'une maison dont la démolition est reconnue indispensable pour le passage des gens de pied et des voitures et fait élargir, dans le même but, la rue des Bons-Enfants en face des vieilles Halles [3].

Leplus, à qui était confiée la surveillance des travaux, présente son rapport le 1er avril 1785, sur l'état extérieur des quatre murs de face qu'il déclare établis conformément au plan.

Un accident, ce fut le seul, occasionné par un manque de précautions se produisit le 18 octobre : une partie considérable de la corniche se détacha et s'écroula sur la voie publique ; personne heureusement ne fut atteint.

Les beaux-arts et les lettres s'apprêtaient à rehausser de leur éclat la soirée d'inauguration. Le sculpteur Corbet s'était mis au travail ; il envoya au Salon de Lille de 1785 une frise allégorique de 4 pieds 8 pouces de long sur 9 pouces et demi de large, représentant la Tragédie, la Comédie, la Musique et la Danse et un des neuf bustes, de grandeur natu-

2. Archives communales. Affaires générales, c. 704, d. 11.

1. Id. 704, d. 13.

2. Id. 704, d. 3, 10, 13 et 18.

turelle, celui de Glück, proposé pour la décoration du foyer public. Le 15 août de la même année, par une lettre datée de Morfontaine, le poète lillois Feutry informait le magistrat de son intention de tenter quelque chose pour le jour d'ouverture, si toutefois sa santé le lui permet. Ce serait, en supposant qu'on daigne recevoir son ouvrage, de faire représenter deux pièces inédites dont une avec prologue et pour conserver à cette œuvre son caractère spécial, elle ne serait jouée ni imprimée ailleurs. Sa proposition avait été agréée : « Une pièce de théâtre sur un sujet d'histoire de Lille, écrite par un Lillois, sera accueillie par acclamation et fixera sur lui les regards de la patrie ! [1] »

Mais hélas ! ces beaux projets ne se réalisèrent pas, les fonds manquèrent et une attaque d'apoplexie vint frapper Feutry.

Les travaux continuant avec activité, avançaient au gré de tous, lorsqu'un évènement tragique risqua de compromettre leur achèvement. Le 15 avril 1786, Michel Lequeux tombait sous le fer d'un assassin et l'entrepreneur Deledicque resta seul responsable, en raison de l'insolvabilité de son malheureux associé. Il s'adjoignit sans tarder un élève du défunt, A.-P.-J. Comer, et tous deux terminèrent promptement l'œuvre commencée.

Un article inséré dans le numéro du 18 août de la *Feuille des Flandres* mit le public au courant de l'état des travaux :

L'exécution de la nouvelle Salle des spectacles, entreprise par M. Lequeux, se continue avec une activité incroyable, sous la direction de M. Deledicque qui est aujourd'hui le seul entrepreneur. Cet artiste estimable, qui mérite les plus grands éloges pour son intelligence et son amour pour les arts a choisi pour la décoration de l'intérieur de ce monument public, les artistes les plus

1. Archives municipales. Affaires générales, 703, d. 21.

célèbres. MM. Watteau père et fils sont chargés de l'exécution des peintures du plafond et généralement de la toile, la composition du plafond en paraît ingénieuse et savante par sa simplicité.... M. Lecomte, acteur de la troupe à la Haye, qui a si souvent mérité nos applaudissements sur le théâtre de Lille, comme acteur et comme artiste, est chargé des principales décorations mouvantes du théâtre.

Le 30 janvier 1787, le notaire Le Roy procéda dans le local du Concert, rue Sainte-Catherine, à la location des cafés et des boutiques du pourtour, dont l'entrée en jouissance fut fixée au 1er mars. On commença par le café formant le coin du côté de la grande place, puis successivement les boutiques selon l'ordre des numéros.

Les locataires des cafés tant extérieurs qu'intérieurs, jouiront pendant le temps de leur occupation des privilèges du corps des cafetiers sans être tenus de payer aucun droit pour frais de réception ou autres. S'il étoit trouvé plus avantageux qu'il n'y eut qu'un seul café, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur, l'on adjugera l'autre emplacement pour un usage différent. Les boutiques et cafés seront exempts de toutes impositions, conformément à l'arrêt du conseil du 26 juin 1785. Ceux qui désireront voir l'intérieur des cafés et des boutiques pourront s'adresser au sieur Deledicque, vis-à-vis les Récollets. Le trottoir sera exactement fini et les chasse-roues posés avant le 15 mars prochain, de manière que le tout sera habitable.

Enfin, le 14 mars, l'entrepreneur fait la remise de la salle aux commissaires lesquels, après avoir fixé la date d'ouverture au lundi de Quasimodo adressent requête au magistrat pour faire procéder par les experts de la ville à la visite du bâtiment. Leur procès-verbal contient la déclaration que le tout est construit d'une manière solide, que le public sera en sûreté, que l'examen des fondations, façades, planchers, charpente des loges, etc., ainsi que la pompe foulante établie sous le théâtre, ne laissent rien à désirer [1]. Une seule obser-

1. Archives communales. Affaires générales, 701, d. 12.

vation est relevée en apostille, elle a trait aux précautions à prendre pour éviter l'encombrement à l'entrée et les accidents qui en pourraient résulter. Il fut ordonné que, pendant la durée du spectacle, les trois portes placées sous le péristyle seraient maintenues ouvertes par des crochets de fer et des cadenas, ce qui précisément occasionna du désordre, car le soir de l'inauguration la foule se rua sur ces portes, avec une telle violence que la garde fut forcée et la plupart des gens entrèrent sans payer.

Le procès-verbal de réception définitive transcrit sur le registre de la société tontinière, est rédigé en ces termes :

L'Entrepreneur de la nouvelle salle de Lille ayant achevé les travaux conformément à ses engagemens, MM. les Commissaires qui ont présidé à l'établissement et à la construction de cet édifice, ont nommé experts pour vérifier l'exécution en la comparant avec les devis. Par un premier procès-verbal du 27 mars 1787 et jours suivants, les architectes chargés de cet examen ont décidé que l'Entrepreneur avait rempli les conditions du devis et que toutes les parties de l'édifice, principalement en ce qui concerne la solidité, ne laissent rien à désirer. — Pour ajouter le sceau de l'autorité policiatrice à ce jugement particulier, MM. du Magistrat, sur les conclusions de M. le Prévot ont ordonné une visite d'office par les architectes et ouvriers-experts de la ville, à l'intervention de M. le Prévot, laquelle a eu lieu le 28 du même mois et d'après un procès-verbal raisonné dans lequel entre une exactitude de détails et de raisons de science donnés par les experts ; l'on remarque que pour constater la solidité des loges, ils ont fait placer dans les trois petites loges des premières qui se trouvent au centre quarante-et-une personnes (ce qui est plus que le double de ce qu'elles sont destinées à contenir) sans que la charpente ni les plafonds aient éprouvé la moindre altération. MM. du Magistrat, sur le rapport du procès-verbal et nouvelles conclusions de M. le Prévot ont déclaré par leur ordonnance définitive du 3 avril 1787 qu'il n'y a pas lieu de douter de la solidité de la nouvelle Salle des spectacles. Ces expériences répétées, dans lesquelles on voit d'un côté que l'intérêt des propriétaires les a portés à examiner et à faire vérifier avec le plus grand soin l'exécution des plans et devis, et de l'autre, que la vigilance et la sollicitude de MM. du Magistrat

leur a fait prendre tous les moyens possibles de s'assurer de la solidité de cet édifice public, ne permettent pas de douter qu'il réunit tout ce qui peut contribuer à la sécurité des personnes qui le fréquenteront. L'on ne prévient pas leur jugement sur ce qui est d'agrément, mais on a lieu de l'attendre sans crainte.

L'inauguration de la Salle des spectacles, qui prenait rang parmi les principaux monuments de la ville, eut lieu le lundi 16 avril 1787 ; on en verra les détails plus loin. Les *Feuilles de Flandres* publièrent, en ces termes, la description du nouvel édifice dans leur numéro du 20 avril 1787 :

Le nouveau théâtre est un bâtiment isolé de toute part. La face méridionale est ornée de six colonnes ioniques formant porche. Dans les trois entrecolonnements du milieu sont les trois principales entrées du vestibule qui est assez vaste. Dans ce vestibule sont placés un corps-de-garde, de droite et de gauche quatre grands escaliers qui mènent à tous les endroits de la Salle, au parterre, au parquet, à l'amphithéâtre, à tous les rangs de loges et au foyer public. Sur les côtés et vers le milieu du bâtiment. Il y a encore deux petits escaliers l'un pour le service intérieur de la Comédie et l'autre pour le service journalier et qui communique au foyer particulier des comédiens. Tout à l'entour sont des arcades où l'on a pratiqué des petites boutiques qui sont au nombre de quarante, qui commencent déjà à être occupées par différens marchands en tout genre. Cet intérieur est divisé en trois rangs de loges, en amphithéâtre, parterre, parquet et galerie tournante, tenant lieu de quatrièmes loges ou paradis, pratiquée au-dessus de l'entablement corinthien qui couronne toute la Salle et qui lui-même est surmonté d'une voussure chargée d'ornemens. L'espace que laisse l'ouverture de la voussure est occupé par un plafond ; le sujet est Apollon au milieu des Muses, il détache Mercure, pour annoncer à la Ville de Lille, personnifiée, qu'il prend le nouveau théâtre sous sa protection. La Ville d'un côté est accompagnée du Génie du Commerce qui répand la corne d'abondance et d'un autre côté est un groupe de Génies des Arts qu'elle protège ; enfin on voit un autre groupe de Génies qui tiennent des couronnes et des branches de lauriers pour les distribuer aux enfants de Thalie et de Melpomène qui se distinguent dans la carrière difficile du théâtre. L'avant-scène est décorée par une

partie du rideau, dont le fond est rouge, laquelle est supposée retroussée. La largeur de l'avant-scène et la profondeur du théâtre paroissent convenables pour y représenter tous les genres de spectacles. Les trois rangs de loges sont ornés de peintures analogues au local, mais qui paroissent à quelques-uns un peu trop chargées et par trop rembrunies. Le fond de la Salle est peint d'un bleu clair. Le foyer public est au niveau des premières loges et l'on y arrive par une grand'porte à deux battants. A une des extrémités est une grande cheminée de marbre et à l'autre on y a pratiqué l'emplacement pour un poële. Ce foyer est très vaste, orné de cinq grandes croisées, donnant sur la place de la principale entrée et en face elles sont répétées par un simulacre, ce qui lui sert de décoration.

A la suite de l'assassinat de Lequeux dont les biens et les meubles durent être vendus à l'encan, son associé constata bientôt que les bénéfices supputés s'étaient changés en pertes. Dans un mémoire, il expose qu'après avoir démontré à M. Esmangard, en juin 1787, combien cette entreprise, terminée si heureusement, avait été insuffisamment raisonnée par l'architecte, puisque les frais supplémentaires ont atteint le chiffre considérable de 21.175 livres, plusieurs actionnaires, touchés de ces motifs, lui promirent une somme de cent livres par action, soit environ mille écus. Il espère voir le magistrat, « qui accorde des encouragements aux particuliers dont les constructions contribuent à la décoration et à la régularité des quartiers environnant la grande place, » lui allouer un dédommagement. Ce mémoire et un autre, présenté l'année suivante, eurent le même sort et restèrent sans effet [1].

Evidemment, la disparition de Lequeux avait dû porter un coup funeste à l'entreprise. Certains actionnaires le comprirent et proposèrent de mettre à la disposition de

1. Archives départementales. Intendance.

Deledicque une somme, préjugée insuffisante, de 50.000 livres, pour être affectée à la décoration de la salle, mais ils y mettaient comme condition que, pendant trente ans, un supplément de trois sols par place serait perçu sur le parterre. C'était s'exposer à l'hostilité certaine du public ; on en fit, du reste, la fâcheuse expérience.

Cette offre de fonds fut encore renouvelée l'année suivante, mais l'intendant fit valoir que 60.000 livres étaient pour le moins nécessaires et que, sur cette somme, 10.000 devaient être attribuées à l'entrepreneur qui maintenait sa demande de subside payable moitié comptant et le reste en cinq ans.

Une vieille chanson en patois de Lille, dont les couplets nous ont été conservés et qui a dû être composée en 1786, retrace les différentes périodes de la construction de la nouvelle salle.

C'est d'abord le projet d'abandonner l'ancien local :

Lucifer faisant des progrès
De jour en jour à Lille,
Et n'voulant pus être rencoigné
Au coin d'cheul mason d'ville
A mis dins l'tiête d'chés Lillos
La faridondaine, la faridondon
D'batir une nouvielle Comédie
Biribi
A la façon de Barbarie
Mon ami.

On se met à l'œuvre ; Lequeux établit les plans, s'assure de la nature du sol, marécageux dans toute cette partie de la ville, et pour asseoir les fondations fait amener des grès et des moellons provenant de l'ancienne église de Saint-André, alors en démolition. Les travaux commencent :

Monsieur Miché, ch'l architecte si r'nommé
Fait batir cheul sall' de spectaque
Qu'on vodrot vir a l'bouvaque [1].
Monsieur Miché,
Apprêtez tous vos équerres,
Vos crayons et vos compas,
Allez tertous querr' vos frères
Et nous s'en irons là bas.

Miché veyant que l'fond
Qui n'étot point trop bon
Dins ch' canton,
Les grés a acaté
De l'paroisse saint André.
Quoiqu' bati su l'bedoulle
Y a point péril qu'ell croule,
Les fondations sont bénies,
Elle durera toudis.

Ces jones gins pleins d'corache
A chinquante sont arrivés.
Alors, Miché tout bénache
Leur dit : nous allons qu'mincher.
Y avot Romain, Augustin et Grattepauche
Et tous ceuss' de sin canton.
Si vous aviez vu chés garchons,
Aveuc des batons courir à droite à gauche,
Si vous aviez vu chés garchons
Arracher les grès pour les fondations !
Et pindant ch'temps là
Y n'y avot drot là
Gramint d'gins qui n'faisottent que braire
Et pindant ch'temps là
Y n'y avot drot là
Gramint d'gins qui brayottent tout bas.

1. La Bouvaque était un charnier situé hors la ville et près duquel on abattait les animaux vieux ou malades ; on y trainait, autrefois, les cadavres des suppliciés.

*

Puis, ce sont les propriétaires et locataires occupant les maisons de la petite-place, dont les doléances ont eu l'accueil que l'on sait :

Accourez grands et petits,
    Venez tertous à Lille,
Vous s'rez témoins d' l'ennui
    Qu'on ressent dins cheull ville.
Tous les Lillos sont désolés
    D'vir cheull petit' plache
Que l'Comédie va rap'ticher
    Hélas ! chest bien dommache.

D'eun' bielle plache que nous avions
    On a fait eun' plachette
Tous les étringers in riront
In dijeant que les Lillos sont
        Des biettes ! (*ter*).

Passons maintenant à l'historique de la société tontinière, dont nous avons donné les statuts plus haut et disons quelques mots de son organisation et de son fonctionnement.

Les cent actions avaient été déjà souscrites et plusieurs cessions consenties, quand, dans la réunion constitutive du 7 avril 1787, les actionnaires définitifs, en effectuant le versement du dernier tiers, déclarèrent les noms des personnes à la vie desquelles les tontines étaient arrêtées. Le tableau, dressé par les soins du notaire Le Roy, fut imprimé et distribué à tous les sociétaires [1].

Chaque tontine nécessita un contrat spécial passé devant le notaire et les commissaires de la société [2]. Outre les noms du

---

1. Voir Annexe II.
2 Voir Annexe III.

ou des cessionnaires, le contrat portait ceux du propriétaire de l'action et de la personne sur la vie de qui elle était placée; ce propriétaire, ou ses ayants-droit, jouissait, cette vie durant, du centième des rendages, loyers et revenus, etc. A la mort du bénéficiaire de la tontine, son action était réunie à celle des survivants et accroissait d'autant la masse à leur profit. Celui qui survivrait à tous les autres resterait définitivement propriétaire des droits et actions de la société entière, ainsi que de la salle et ses dépendances, il serait libre d'en disposer à son gré ou de la passer à ses héritiers ou ayants-cause. Enfin pour toucher les dividendes annuels, on exigeait rigoureusement la production d'un certificat de vie.

Je dois à l'obligeance de M. Eugène Debièvre la communication d'un dossier provenant du propriétaire de l'action nº 25, payée 1.500 livres de France. Cet intéressant document nous permet de suivre les différentes phases que traversa la société tontinière. Nous y voyons que les dividendes subissaient des fluctuations diverses; il y eut des années sans bénéfices (comme en 1802-1803) et d'autres où l'on dut rapporter (12 fr. par action, en 1795-1796), à cause de réparations importantes ou du non-paiement des loyers.

On peut néanmoins constater, par le tableau ci-après, que l'affaire allait toujours s'améliorant et qu'elle constituait en réalité ce qu'on appelle aujourd'hui « un véritable placement de père de famille »[1].

1. **Le Colisée**. — Bien moins heureuse fut une entreprise similaire créée à la même époque, qui avait pour objet l'agrément et la distraction des habitants de Lille pendant la belle saison : nous allons en dire quelques mots sous forme de note. Dans une brochure ornée de planches (Lille, 1896) et dans un article de la *Revue du Nord* (1er mai 1896), MM. Quarré-Reybourbon et Eug. Debièvre ont donné la description très détaillée de ce lieu enchanteur, situé presque aux portes de la ville, près du pont de Canteleu.

Un riche négociant commissionnaire de Lille, Pierre-Alexandre Muiron, avait acheté en mai 1777, au lieu dit le Riez-de-Canteleu, la *petite Pecquerie* ou Ferme des Jésuites, dans le but de la transformer en un établissement public dans le genre du Colisée royal, très en vogue alors, installé à Paris à l'extrémité des Champs-Elysées. Muiron réunit quelques associés, son projet était fortement

La répartition des bénéfices donna successivement :

en 1787-88,	pour	99 actions	existantes,	55	livres par action.
1796-97,	»	91	»	46	»
1798-99,	»	90	»	104	» 8 sols.
1799-1800,	»	90	»	100	» 9 » 6 d.
1801-02,	»	89	»	106	» 18 » 9 »
1803-04,	»	87	»	123	» 5 » 3 »
1812-13,	»	72	»	67	francs.
1813-14,	»	71	»	27	» 88 centimes.
1816-17,	»	71	»	122	»
1817-18,	»	71	»	114	»
1822-23,	»	67	»	116	» 50 »
1827-28,	»	59	»	132	» 85 »
1838-39,	»	44	»	202	» 55 »
1839-40,	»	44	»	211	» 96 »
1840-41,	»	41	»	217	» 40 »
1841-42,	»	40	»	222	» 65 »
1842-43,	»	40	»	217	» 25 »

appuyé par le prince de Soubise, auprès duquel toutes les idées nouvelles d'embellissement trouvaient un encourageant accueil.

L'inauguration de ce vaste jardin, exécuté sur les dessins de Biarez et de Verly, architectes lillois, eut lieu le 3 juin 1787, deux mois environ après l'ouverture de la nouvelle Salle des spectacles. Le prix d'entrée était fixé à 24 sols; la livrée ne pouvait entrer même en payant. Le Colisée restait ouvert les lundis, jeudis et jours de fête.

La première année, l'affluence fut considérable ; on donna des concerts, des fêtes de nuit, avec illuminations et feux d'artifice organisés par Boutry.

En 1788, on accepta des abonnements du 1er mai au 1er septembre, au prix de 12 fr. pour homme seul, 8 fr. dame seule, 18 fr. mari et femme, 1 louis pour une famille de quatre personnes, 10 écus au-dessus de ce nombre, mari et femme et plus de deux enfants habitant la même maison.

Le 3 mai 1789, eut lieu l'ouverture de la saison. On faisait espérer au public, grâce à l'accroissement du feuillage et à l'augmentation des plantes, des couverts dont la privation se faisait vivement sentir. De plus, les entrepreneurs, ayant obtenu la permission de faire une emprise sur le canal, on espérait par ce moyen répandre un peu de fraîcheur dans les principales parties de l'établissement, en même temps qu'épargner à la vue le spectacle d'eaux bourbeuses et à l'odorat des sensations peu réconfortantes. Un sieur Diamant eut l'entreprise du restaurant et du café : on y trouvait vins, liqueurs, rafraîchissements, etc., de première

en 1843-44,	pour	36	actions existantes,	247	fr.	58	centimes
1844-45,	»	34	»	269	»	48	»
1845-46,	»	34	»	262	»	40	»
1846-47,	»	32	»	278	»	82	»
1847-48,	»	30	»	306	»	76	»
1848-49,	»	28	»	317	»	60	»
1849-50,	»	26	»	337	»	40	»
1850-51,	»	21	»	423	»		
1851-52,	»	18	»	496	»		
1852-53,	»	16	»	484	»		

Nos chiffres s'arrêtent douze ans avant l'extinction des dernières actions, mais ils sont suffisamment suggestifs pour en conclure qu'ils suivirent une marche progressive.

Par décret impérial du 29 mars 1810, la ville avait été autorisée à user de la faculté qui lui était laissée par l'arrêt de 1785 de rentrer dans l'entière propriété de la salle, soit en acquérant les actions existantes, soit en remboursant aux actionnaires la somme stipulée de 150.000 livres tournois.

qualité, aux prix les plus réduits, affichés dans le vestibule. Diamant fut remplacé, l'année suivante, par un autre traiteur nommé Tellier.

Ouverture de la quatrième saison, le 21 mai 1791 ; la mise en état de défense de la ville et la guerre qui se rapprochait de Lille ruinèrent l'établissement en 1792.

Le journal de Lépinard qui publiait, chaque année, d'aimables vers pour rappeler à la société lilloise, l'existence de ce lieu de délices, annonça, un beau matin, que le notaire Desrousseaux cadet vendrait, le 10 avril 1792, à deux heures de l'après-midi, dans un cabaret du marché-aux-poulets, le Colisée et les fermes y attenant. Le terrain, les bâtiments, décoration, meubles et effets s'y trouvant, furent adjugés, le 19 octobre 1793, à la citoyenne Rose Laga, rentière à Lille. Cette magnifique propriété passa ensuite dans les familles de la Bretagne, Brame et Groulois.

Un petit temple, malheureusement bouleversé par un ouragan, l'île d'Amour bordée de peupliers, un charmant tableau de Watteau, quelques dessins de Verly, et une grande toile, formant panneau, découverte dans une maison de la rue de Paris et récemment offerte au Musée de Lille, tels sont les seuls souvenirs de cet agréable établissement qui eut une si courte durée et dont l'emplacement, terrains vagues ou humides pâturages il y a une quinzaine d'années, sont transformés aujourd'hui en charmants jardins ou en luxueuses villas, avoisinés de joyeuses guinguettes. Les noms de Colisée, Soubise et Verly, ont été donnés à quelques rues d'alentour ; qu'il nous soit permis de regretter ne pas y voir ceux de Pierre-Alexandre Muiron et Biarez qui, eux, ont été les véritables créateurs du Colisée.

Pendant dix ans, des négociations furent engagées, abandonnées, reprises, dans le but de fixer l'exercice du droit de reprise et le mode de paiement.

Par sa délibération du 4 avril 1820, le conseil municipal décida le rachat aux conditions suivantes :

1° Acquitter le prix de l'immeuble dans le délai de dix à vingt ans ;

2° Payer aux propriétaires, jusqu'à cette époque, un intérêt annuel de 8.000 francs ;

3° Porter chaque année, en dépense, au budget, une autre somme de 8.000 francs qui sera employée en acquisition de rentes sur l'Etat, dont les intérêts accroîtront successivement le capital jusqu'au moment où la vente des inscriptions pourra donner un produit suffisant pour solder le prix d'acquisition.

Ces propositions ayant été acceptées par les commissaires de la société, le maire de Lille prit un arrêté en conséquence le 26 juin suivant.

Enfin, par acte passé devant Me Louis Defontaine le 6 décembre 1820, après accord avec les commissaires nommés à cet effet dans l'assemblée du 25 mars, le maire, comte de Muyssart, autorisé par le décret ci-dessus et par arrêté préfectoral du 26 juin, déclare reprendre et acquérir au nom de la ville, moyennant la somme de 148.148 francs 15 centimes, représentant celle de 150.000 livres tournois, « la Salle des spectacles et tous les batiments qui en dépendent, le tout formant un seul corps. » Pour sûreté de paiement du capital et de l'intérêt, les actionnaires conserveront l'hypothèque privilégiée sur l'immeuble ; néanmoins, la ville sera libre d'apporter tous les changements qu'elle voudra dans la distribution des bâtiments, sans toutefois rien démolir.

On s'occupa incontinent des réparations et de la restauration. Un premier aperçu de la dépense avait été présenté par Peyre, architecte du duc de Berri ; son projet faisait reculer les loges du public jusque dans les couloirs, lesquels étaient

reportés sur l'emplacement occupé par les loges des acteurs, transférées sur un autre point. Le 18 avril 1820, une décision du conseil municipal, acceptant les propositions du maire, avait limité la dépense à 80.000 fr. payables en trois ans ; le 20 juin, une nouvelle délibération élargit le crédit jusqu'à 150.000 francs, finalement l'on arriva à 366.107 francs 87 centimes, non compris les intérêts dus à l'entrepreneur plus 3.957 francs de dépenses supplémentaires. Les architectes avaient ajouté à leur devis primitif de notables accroissements : le foyer subit une réfection complète, la salle fut meublée à neuf et la scène enrichie de plusieurs décors de Cicéri [1].

Lorsque le terme convenu fut proche, les commissaires en fonctions rappelèrent aux actionnaires, par circulaire du 25 novembre 1830, que le délai de dix ans fixé pour le règlement du prix d'achat expirait le 6 décembre suivant. Le maire de Lille, de son côté, avait avisé lesdits commissaires qu'ils recevraient, le 8, les mandats sur la caisse municipale de l'importance de la somme stipulée. Afin de déterminer la formule de quittance, une assemblée générale eut lieu dans la salle du Conclave ; elle fut suivie d'une autre, dans le même local, le 8 janvier 1831, pour décider, entre autres questions, si le montant de la vente serait partagé ou bien s'il resterait en tontine, et, dans ce dernier cas, arrêter de quelle manière s'en ferait l'emploi.

Il fut décidé que la somme serait convertie en un titre de rente dont les intérêts continueraient à être partagés au

1. Dans son rapport au Conseil municipal, en 1821, le maire de Lille s'exprimait en ces termes : « La restauration de la Salle des spectacles se poursuit avec une incroyable activité. MM. les Commissaires chargés de la surveillance des travaux et les gens de l'art assurent que les démolitions intérieures de cet édifice ont offert la preuve que s'il eût subsisté quelques années encore dans l'état où il était, il en serait résulté les plus funestes accidents. Vous avez donc à vous féliciter, Messieurs, d'avoir rendu la ville propriétaire de la Salle sur laquelle la plus active surveillance sera exercée par l'autorité afin que l'existence des spectateurs ne soit jamais compromise. »

prorata entre les actionnaires, qui diminuaient d'année en année.

Le 27 mars 1864 mourut, à Lille, rue du Molinel, 53, Charles-Édouard-Joseph Roelans, né le 11 décembre 1775, titulaire de l'action n° 37, dernier survivant et, par suite, bénéficiaire de la tontine. Ce nonagénaire laissait une fortune considérable et n'avait pas d'héritiers directs. Par son testament, il avait institué comme légataires universels ses cousins, en très grand nombre, tant dans la ligne paternelle que maternelle. Ce fut une liquidation mémorable dont le notaire, encore en fonctions aujourd'hui, et qui en avait été chargé, a conservé un souvenir précis ; elle dura plus de dix ans, car il fallut attendre que le délai d'un siècle ait été atteint par le plus jeune des tontiniers.

PAR PERMISSION DE MRS. DU MAGISTRAT.

Les Comédiens François & Italiens donneront, aujourd'hui Mardi

18 Septembre 1787,

DÉMOCRITE AMOUREUX,

Comédie en 5 Actes, de *Regnard*, fuivie

DU GALANT COUREUR,

Coméde en un Acte, de *Legrand.*

On commencera à cinq heures & demie précifes.

On prendra aux premier Balcons & avant-Scène, 4 Efcalins; aux feconds Balcons & avant-Scénes 3 Efcalins; au premier rang de Loges, 2 Efcalins & demi; au fecond rang & Parquet, 2 Efcalins; au Parterre, un Efcalin; & au troifieme rang, 5 Patars.

TYPE DE BILLET DE SPECTACLE

ANNÉE 1787-1788

1° DIRECTION DENARELLE & Cie

(*Du 16 avril au 31 octobre 1787*).

Le lundi 16 avril 1787, la nouvelle Salle des Spectacles fut ouverte au public.

L'encombrement, la bousculade et le désordre furent tels que la garde dut intervenir pour maintenir la foule qui, depuis plusieurs heures, stationnait devant le péristyle et avait réussi à forcer les guichets. Malgré tous les efforts, et sans qu'on pût l'empêcher, la salle fut bientôt envahie. Un grand nombre de gens s'étaient introduits sans billets, et menaient un tapage qu'on eut de la peine à faire cesser.

Lorsque le calme fut rétabli, la représentation commença ; elle se composait d'une comédie en un acte, en vers, *les Fausses Infidélités*, de Barthe, et d'une tragédie de Voltaire, *Mahomet*, qui avait été créée à Lille, le 26 avril 1741. Le premier rôle de comédie, Alexis Dubois, s'avança sur le devant de la scène et prononça le discours de rentrée :

Messieurs,

Appelé devant vous, moins par un usage que les temps ont consacré que par les sentiments qu'inspire à tout acteur sensible le respect d'un public à la fois judicieux et éclairé, j'ose, au nom de la direction et de mes camarades, vous demander, Messieurs,

la continuation de vos bontés envers eux. Je puis même ajouter envers moi, puisque déjà j'ai eu le bonheur de le partager. Interprête de leur zèle, réunis pour concourir à l'amusement de vos loisirs, je réclame avec eux cette précieuse indulgence, sans laquelle tous nos efforts deviendraient infructueux. Savants appréciateurs des difficultés de notre art, vous seuls, Messieurs, vous les faites quelquefois aplanir à l'aide des encouragements dont vous nous honorez. En effet, Messieurs, sans le secours de vos lumières illimitées, sans ces encouragements que vous accordez si judicieusement à l'inexpérience même, sans ces suffrages que vous prodiguez aux vrais talents et l'espoir séduisant de s'en rendre digne un jour par le travail, quel acteur (s'il est instruit), oserait courir une carrière aussi orageuse. Celui qui ose se dissimuler les obstacles dont cette carrière est environnée, et qui ne cherche point à les vaincre, parvient rarement à captiver votre attention. Car depuis Thespis, Œsopus, Roscius, jusqu'au célèbre Le Kain, tous ont senti les épines dont elle est jonchée. Le succès même est pour nous à redouter. Semblable à cette clarté qui s'empare, au milieu de la nuit, de l'œil du nautonnier, et l'entraîne sur les écueils, son charme éblouissant nous égare. C'est donc votre goût, Messieurs, qui peut guider l'acteur, lui seul fait développer en nous, s'il existe, le germe des talents, c'est lui qui, brisant les liens honteux qui semblent nous fixer à la médiocrité, fait naître en nous ces élans impétueux dont notre âme s'alimente pour peindre à vos yeux des passions qui, souvent même, nous sont étrangères. C'est vous qui nous tracez la route où nous allons marcher, si quelquefois l'erreur nous en écartait, votre silence instructif, autant qu'affligeant pour nous, suffirait pour nous en instruire. Et d'ailleurs, nous y serions bientôt rappelés par le désir de mériter votre suffrage, qui nous sera toujours cher. Eh ! qui de nous, Messieurs, ne serait pas jaloux de l'obtenir, puisque ce prix de nos progrès est aussi le signal de votre satisfaction ?

Puis, « après avoir fait une respectueuse révérence », Dubois s'adressa au beau sexe, « dans le langage qu'il sait si bien inspirer » :

Et vous, sexe charmant, protégez ce spectacle,
Présidez à ces jeux que vous embellissez.
Un seul de vos regards est souvent un oracle,
La critique se tait quand vous applaudissez,

Sans vous, tous nos efforts deviendraient impuissants.
Vous êtes du théâtre et l'âme et la parure,
Et comme le soleil échauffe la nature,
L'aspect de la beauté ranime les talents.

Ce « compliment », tout aussi banal mais plus long que de coutume, fut écouté avec une attention relative.

La campagne théâtrale était ouverte, elle fut fort orageuse et fertile en incidents. A part quelques sujets, la troupe était assez faible. Le public lillois se montra plus difficile que d'ordinaire ; le prix des places ayant été augmenté d'un tiers, il tenait à en avoir pour son argent. Lorsqu'au mois de juillet, à la suite de circonstances dont il sera parlé plus loin, on eut rétabli l'ancien tarif, les exigences restèrent les mêmes.

Mme Denarelle, tentée par un alléchant avis annonçant la vacance du théâtre de Gand[1], en reprit la direction en octobre 1787, en société avec Durand, l'ancien titulaire. Bientôt aux abois, par suite des soins multiples exigés par une telle entreprise, elle informa le magistrat de Lille que, ne pouvant suffire à tous les détails de sa direction, elle avait choisi, avec l'agrément des commissaires, le sieur Dorvigny, comme régisseur. Enfin, elle associa à ses intérêts, « ayant la grande main sur la conduite de la machine » et pouvant la représenter en tout et partout, le sieur Dubois « que ses talents

1. Voici cette annonce insérée dans les *Feuilles de Flandres*. « Le Serment de s. Sébastien, de la ville de Gand, dans la Flandre autrichienne, donne avis que le privilège de la direction du théâtre de cette ville, pour la présente année 1787, est vacant. On exige de celui qui désirera obtenir cette direction, qui est très avantageuse, qu'il puisse prouver sa capacité pour conduire une troupe et choisir de bons sujets qui réunissent les trois genres, la tragédie, la comédie et l'opéra. — On pourra s'adresser personnellement, ou par lettre, à M. le Doyen dudit Serment à Gand. Il y a toujours six mois d'abonnement pendant l'hiver, qui commencent dès les premiers jours d'octobre. Le directeur, pour cet abonnement, qui peut rapporter 3.000 livres de France par mois, est obligé de donner douze représentations, qui sont fixées tous les dimanches, mardis et jeudis, et il lui est libre de faire représenter, tous les samedis, par abonnement suspendu, qui, joint à la recette journalière de la porte, rapporte au moins tous les mois, 4.000 livres tournois. Ces 7.000 livres de recette sont assurées, et c'est le moins qu'on puisse les fixer, car il est de fait notoire, qu'il y a des directeurs qui ont fait jusqu'à 60.000 livres pendant les six mois. »

et ses mœurs honnêtes rendent également recommandable aux yeux de ses supérieurs et du public. » Chargé, au mois d'août, de la direction du spectacle et de la formation du répertoire, Dubois avait fait insérer dans les *Feuilles de Flandres*, une lettre où il disait, entre autres choses : « Il est bien vrai que le seul désir m'avoit fait souscrire à me charger pour quelque temps de la composition du répertoire, mais il est vrai aussi que des raisons que je dois taire m'ont bientôt fait abandonner cette besogne, la plus embarrassante peut-être de la comédie, puisqu'avec tous les ménagements possible, chargé de ce soin, on est exposé à s'aliéner à la fois et l'amitié de ses camarades et l'indulgence du public. »

Ayant cru pouvoir desservir le théâtre de Gand avec les artistes de Lille, y envoyer ceux qui ne paraissaient pas plaire, et combler les lacunes de sa troupe en dédoublant les emplois, Mme Denarelle s'attira de graves ennuis à la suite desquels elle dut démissionner, comme nous le verrons plus loin.

2° DIRECTION REZICOURT

(*Du 1er novembre 1787 au 15 mars 1788*).

Le privilège fut transféré à Rezicourt le 1er novembre 1787, pour une période de huit années devant finir à Pâques 1795, aux conditions suivantes :

« 1° La troupe sera composée de sujets capables de jouer le tragique, le comique et les opéras-bouffes ;

« 2° L'orchestre sera bon et en état d'exécuter la musique la plus difficile ;

« 3° Le directeur se conformera à tous les règlements faits et à faire ;

« 4° Il ne pourra, qu'à ses risques et périls et sans en prévenir le commandant de la province ou celui de la place, réengager aucun de ses pensionnaires pour l'année suivante ;

« 5° Il sera obligé de remettre un état des sujets de la troupe avec désignation des emplois et copie des engagements ;

« 6° Aucun pensionnaire ne pourra s'absenter sans la permission du commandant ;

« 7° Le directeur ne pourra se faire représenter par aucun autre, à moins que ce représentant ne soit agréé et ait obtenu un privilège particulier ;

« 8° Enfin, il sera libre au sieur Rezicourt de se déporter de la direction en prévenant un an avant l'époque de Pâques, qui est la seule où il pourra quitter son entreprise. Le commandant se réservant, de son côté, le pouvoir de lui retirer son privilège au cas où il ne remplirait pas les conditions ci-dessus, en l'avertissant un an d'avance. »

Le 2 novembre, le magistrat autorisait Rezicourt à ouvrir le spectacle en son nom personnel. Les *Feuilles de Flandres* du même jour annoncent que « la direction qui a été orageuse cette année vient enfin d'être mise entre les mains de Rezicourt, acteur intéressant de la troupe. Nous avons eu souvent l'occasion, ajoutent-elles, de louer ses talens qui, réellement font les délices du public depuis quatre ou cinq ans. Une conduite irréprochable, de bonnes mœurs, l'amour du travail et de son art, l'ont constamment fait rechercher de la bonne société. Avec de telles qualités, M. Rezicourt est sûr d'obtenir les mêmes suffrages, pendant son administration, qu'il a si longtemps et si fortement provoqués comme acteur. »

La troupe de Mme Denarelle fut conservée en son entier et, malgré que la nouvelle direction ait été tenue de continuer les engagements contractés par l'ancienne, l'année se termina assez heureusement.

TABLEAU DE LA TROUPE

Conformément à l'article 3 du réglement du 6 juillet 1789, la directrice avait dû fournir l'état des sujets engagés par elle, avec la désignation de l'emploi de chacun d'eux. Cet état différait sensiblement de celui établi à l'ouverture de l'année théâtrale, car les débuts avaient déjà modifié la composition de la troupe.

Tragédie et Comédie.

MM. Dubois, premiers rôles ;
Massin, jeunes premiers ;
Granier, pères nobles ;
Duparc, raisonneurs et confidents ;
Rezicourt, financiers, grimes, manteaux et confidents ;
Goyer, id. en second ;
Dorvigny, id. id. ;
Gaillard, troisièmes rôles ;
Clarendon, accessoires ;
Chevalier, premiers comiques, les Poisson [1] ;
Bonneval, seconds comiques ;
Chanié, des utilités ;
Mmes Denarelle, premiers rôles et grandes coquettes ;
Martin, id. id.
Dubois, ingénuités ;
Eugénie Levert, des jeunes premières et seconds rôles ;
Dupont, première soubrette ;
Marchand, seconde id. et confidentes ;
Papavoine, caractères.

1. Du nom de Raymond Poisson, célèbre acteur de la Comédie française, né en 1633, mort en 1690, qui joua, le premier, les rôles de Crispin.

Opéra.

MM. LEVERT, première haute-contre ;
CHANIÉ, deuxième haute-contre ;
RÉZICOURT, première basse-taille, les tabliers ;
GRIMALDI, id. les Caillot [1] ;
DUPARC, les Trial ;
GOYER, les Laruette ;
BONNEVAL, tailles, accessoires ;
CLARENDON, accessoires ;
Mmes LONGEAU, première chanteuse ;
PÉCINADÉ, id.
CASTEL, les Dugazon ;
TOINETTE, seconde chanteuse ;
PINSART aînée, des premières et secondes ;
DUBOIS, les Betzy ;
PINSART cadette, les secondes amoureuses ;
RAINVILLE, duègnes ;
VINCENT, id.
Maître de musique : FAGES ;
Répétiteur : NISPEL ;
Régisseur-bibliothécaire : PAPAVOINE ;
Souffleur : PINSART DE LA COUR.

Employés.

Mme ASTRUCK, magasinière ;
MM. LANDAS, tailleur ;
COMER et DUPONT, distributeurs de billets ;
TRUFFAUT, tapissier ;
DAUMONT, peintre, décorateur et machiniste ;

1. Du nom de Joseph Caillot, célèbre acteur et chanteur de la Comédie italienne, né en 1732, mort en 1815, dont la voix s'étendait sur trois octaves et demi, parcourant les registres de basse, baryton, ténor et soprano ; il aurait pu, paraît-il, chanter un rôle entier de prima-donna. Il y a certainement de l'exagération dans tout cela, mais on peut assimiler cet emploi à celui des chanteurs Martin du répertoire moderne.

MM. TAVENT, illuminateur [1] ;
DUBAR, ferblantier.

Gagistes.

LOUIS, garçon machiniste ;
ALBERT et LIÉVIN, garçons de théâtre ;
VAQUIER, concierge ;
QUESNOY, portier ;
DOMINIQUE, afficheur.

Gens des postes.

MM. DASSOUDER, tenant la porte des comédiens ;
VAQUIER, id. des soldats ;
CATHERINE et MARIE-JOSEPH mère, les premières loges ;
MARIE-JOSEPH fille et SIMON, les deuxièmes id.
MARIE-ANNE et MARIE les troisièmes id.
LEMONNIER et CATHERINE LEBARRE, les quatrièmes id.
DARTOIS et ALEXANDRE, le parterre.

(*Archives communales de Lille. — Affaires générales.*)

DÉBUTS

Le 17 avril 1787, Mlle Dupont débute dans *Démocrite amoureux* et les *Folies amoureuses.*

Le 25 avril, débuts de Levert, St-Julien et Mlle Pécinadé, dans *l'Ami de la maison* et *l'Amant jaloux.*

Le 1er mai, Mlle Eugénie Levert débute dans la *fausse Agnès.* — Rentrée de Mlle Castel, après une maladie de plusieurs mois. — Le régisseur Dubois annonce que la direction va faire son possible pour donner satisfaction au public et

1. « L'homme des lumières » comme on l'appelle de nos jours en langue théâtrale. Ses fonctions étaient alors très importantes, il avait charge d'assurer l'éclairage de la scène, de la salle et de leurs annexes.

procurer une première chanteuse ; il ajoute qu'il veut bien se charger d'en chercher une.

6 mai. — Mlle Dubois est fort applaudie dans le rôle de Colas de *Fanfan et Colas*.

15 mai. — Massin débute dans *les deux Amis* ; il remplace Chevalier aîné dans le rôle du jeune premier et y fait le plus grand plaisir. « Figure spirituelle, animée, mobile et piquante, dit le rédacteur des *Feuilles des Flandres*, expression et gestes toujours justes, débit bien tempéré et adapté au personnage. » — A cette date, il restait à remplacer une première chanteuse, une deuxième haute-contre et une deuxième basse-taille.

Le 18 mai, Levert, première haute-contre, termine ses débuts. » Voix pure et flexible, intéressante, gosier brillant mais physique défectueux. »

Le 23 mai. Mlle Longeau [1] débute dans Zerline de la *Servante maîtresse* et dans *Sylvain*. « Bel organe, bonne méthode, beau physique, figure expressive, geste simple et vrai ; de l'intelligence, de l'habitude et de l'assurance. » Mlle Longeau fut fort applaudie, elle continua ses débuts : le 24 dans la *Mélomanie* (rôle d'Elise) ; le 26, *Félix* (Thérèse) et le 28, *Zémire et Azor* (Zémire).

Le 31 juillet, début de Chazel dans *Cinna* (Auguste) et *Dupuis et Desronais* (Dupuis) ; il continue dans *Mahomet* (Zopire) le 7 août et, à son bénéfice, le 8, dans *Esope à la cour* (Esope).

15 octobre. — La direction avise le magistrat que le sieur Bonneval, paraissant ne pas plaire au public, on se propose de l'envoyer à Gand et de le remplacer par le sieur Dumont, qui connaît beaucoup mieux son emploi.

Le 4 décembre, Mme Florimond débute dans *la fausse Magie*.

Le 7 janvier 1788, Mlle Longeau, qui n'a jamais joué que dans

1. Cette artiste avait débuté en février 1778, à la Comédie italienne, dans *Sylvain*, ainsi que dans *Zémire et Azor*, *la Colonie* et *le Déserteur*, elle débuta aussi à l'Opéra le 8 décembre 1781 dans le rôle de Clytemnestre d'*Iphigénie en Aulide*. De Paris, elle se rendit à Bordeaux, puis à La Haye, où elle resta jusqu'à son engagement pour Lille.

des rôles d'opéra, paraît pour la première fois dans la tragédie, en interprétant *Mérope* à son bénéfice.

Le 19 février, débuts de M. et Mme Bursay[1] dans *la Coquette corrigée* et *la Gageure imprévue*.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

L'article 18 de l'ordonnance du 4 avril 1787 spécifiait que « le directeur de la Comédie ne pourra donner d'autres pièces que celles qui auront été représentées sur les théâtres de la cour et de Paris, ou dont la représentation aura été autorisée. » Le règlement du 6 juillet, de la même année, ajouta à cet article l'obligation, pour le directeur, de présenter au commandant de la place, au prévôt et au rewart, le premier de chaque mois, un répertoire des pièces qu'il se proposera de mettre au théâtre. « Les pièces qui n'auront pas été jouées sur le théâtre de la cour ou sur ceux de Paris, seront soumises à l'examen du commandant de la province et à celui des magistrats, qui n'y feront de changements qu'autant qu'elles contiendraient des discours contraires à la religion et aux bonnes mœurs. » De plus « toute pièce de théâtre qui aura été annoncée ou qui sera inscrite à son rang sur le répertoire du mois sera représentée, et si quelque personne de considération en demandait une autre, ce changement ne pourra se faire sans l'autorisation du commandant de la province ou, en son absence, du commandant de la place et sans la permission du magistrat. »

Enfin, une nouvelle ordonnance des 15 et 22 septembre suivant, vint compléter ces prescriptions : elle exigeait en outre

1. Ces deux comédiens appartenaient au théâtre de Bruxelles où ils fournirent une longue carrière. Mme Bursay tenait l'emploi des premiers rôles. Bursay, qui jouait les seconds et les caractères, a traduit et adapté à la scène française plusieurs ouvrages dramatiques étrangers, entre autres *Misanthropie et Repentir*, de Kotzebue.

un registre de distribution des pièces du répertoire, où chaque acteur devait signer son acceptation des rôles. C'était demander beaucoup. Malgré les requêtes multipliées de la direction, le magistrat maintint l'exécution des règlements ; on transigea cependant sur la durée du répertoire, qui serait arrêté tous les quinze jours, « la prévoyance humaine n'allant pas jusqu'à savoir ce qu'un acteur pourra jouer, remettre, étudier ou apprendre de rôles en un mois. »

Malgré les importants remaniements qu'eut à subir la troupe par suite des débuts, du 16 avril 1787 au 15 mars 1788, le répertoire général de l'année comprend 60 opéras ou ballets, 20 tragédies ou drames, et environ 20 comédies.

Les principales nouveautés représentées furent les suivantes :

PARTIE LYRIQUE. — *L'Avare amoureux*, opéra-bouffe, un acte, d'Anfossi, chanté en italien, le 4 mars, par une troupe de comédiens français et bouffes italiens.

La belle Esclave, ballet de Philidor.

Le Comte d'Albert et sa suite, opéra, trois actes, paroles de Sedaine, musique de Grétry.

Les Dettes, comédie mêlée d'ariettes, deux actes, paroles de Forgeot, musique de Champein.

Le Maître d'école villageois ou la Leçon perdue, opéra-comique, un acte, paroles et musique d'Alexis Dubois, comédien de Lille.

La Négresse ou le Pouvoir de l'amour, opéra-comique, deux actes, paroles de Barré et Radet, musique de Lescot.

Renaud d'Ast, comédie mêlée d'ariettes, deux actes, paroles de Barré et Radet, musique de Dalayrac.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Les Amours de Bayard ou le Chevalier sans peur et sans reproche*, comédie héroïque mêlée d'intermèdes, trois actes, par Boutet de Monvel.

Les Intrigants ou Assaut de fourberies, comédie, trois actes, par Dumaniant.

Le Médecin malgré tout le monde, comédie, trois actes, par Dumaniant.

M. de Saint-Charles ou l'Homme comme il y en a peu, comédie en vers, trois actes, par Gernevalde.

La Mort du chevalier d'Assas ou la Bataille de Clostercamp, pièce patriotique, trois actes, par Alexis Dubois, comédien de Lille [1].

Le nouveau Parvenu, comédie, trois actes, de Guillemain.

La Nuit aux Aventures, comédie, trois actes, par Dumaniant.

L'Oncle et les Tantes, comédie en vers, trois actes, par De la Salle.

Pauline et Valmont, comédie, trois actes, par Bodard et Tezay.

Le Sculpteur en bois ou le Cabinet de figures, comédie, un acte, par Mague de Saint-Aubin.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Placide [2] et sa troupe de danseurs de corde, commence le 18 juin, une série de représentations.

---

1. La pièce de Dubois, dont la première représentation eut lieu le 3 mars 1788, était de circonstance : le maréchal de Castries, le vainqueur de Clostercamp (16 octobre 1760), nommé gouverneur de la province de Flandre en septembre 1787, devait prêter serment le 20 avril suivant.

Les *Feuilles de Flandres*, du 7 mars, ont publié de cette première, donnée au bénéfice de l'auteur, un compte-rendu complètement inintelligible, grâce au zèle du censeur qui avait biffé des membres de phrase entiers, que l'imprimeur remplaça par des lignes de points. Exemple : « On croit généralement que M. Dubois......... le champ où il a eu à moissonner peut encore enrichir le glaneur ».... et ainsi de suite. Les lecteurs du journal de l'Espinard durent rester bouche bée et se demander si un complot contre la sécurité de l'Etat n'était pas caché sous ces points mystérieux.

La Mort du Chevalier d'Assas ne fut imprimée qu'en 1791, à Lyon, où Dubois la fit jouer, très vraisemblablement.

2. Alexandre-Placide Bussart, dit Placide, un des meilleurs sauteurs et danseurs de corde du théâtre Nicolet, où il parut vers 1770 et qu'il quitta définitivement en 1785. Il était auteur de plusieurs pantomimes.

Le 10 juillet, à la demande du duc de Chartres [1], qui, à son arrivée à Lille, avait manifesté le désir d'assister au spectacle avec ses frères et Mademoiselle [2], on joue *la Dot* et *Nina ou la Folle par amour*, deux opéras de Dalayrac. Ces jeunes princes étaient accompagnés de la marquise de Sillery [3], leur gouvernante, du marquis Ducrest [4], chambellan du duc d'Orléans, du prince de Robecq [5], du marquis de Morbecq [6], et des chefs de la garnison. « Les acteurs, dit le journal de l'Espinard, ont été honorés des applaudissements de l'auguste famille du premier prince du sang. La spirituelle ingénuité de Mlle Castel a fait verser des larmes délicieuses à Mme de Sillery, juge compétent du beau naturel. Duparc et Levert, dans *la Dot*, ont aussi fait le plus grand plaisir, le premier par son jeu intéressant a mérité une distinction flatteuse de la part des princes et de Mme de Sillery, qui ont daigné demander son nom. Entre les deux pièces, le directeur de l'orchestre, Fages, a fait exécuter, avec toute la précision imaginable, l'ouverture de *la Bataille d'Ivry*, où l'auteur M. Martini, a su marier très adroitement, et avec beaucoup d'art, l'air de *la belle Gabrielle*. Les illustres descendants d'Henri IV ont applaudi cette charmante romance qui a paru les intéresser sensiblement. »

1. Fils aîné de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, né à Paris, le 6 octobre 1773, mort à Claremont, le 26 août 1850. Il porta successivement les titres de duc de Valois, duc de Chartres (1785) et duc d'Orléans (1793), avant celui de roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe Ier.

2. Le duc de Montpensier, né à Paris, en 1775, mort en Angleterre, en 1807 ; le duc de Beaujolais, né à Paris, en 1779, mort à Malte, en 1807, et Mme Adélaïde, née à Paris, en 1777, y décédée en 1847.

3. Stéphanie-Félicie Ducrest de Saint-Aubin, comtesse de Genlis, née près d'Autun, le 25 janvier 1746, morte à Paris, en octobre 1830, gouvernante des enfants du duc d'Orléans ; elle faisait faire à ses élèves un voyage d'instruction en France.

4. Charles-Louis, marquis Ducrest, frère de Mme de Genlis, né en 1747, mort en 1824.

5. Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq, né en 1724, mort en 1813 ; lieutenant-général des armées du roi, commandant-général au gouvernement de Flandre, élu député de la noblesse de la châtellenie de Bailleul, aux Etats généraux de 1789.

6. Louis-Anne-Alexandre de Montmorency, marquis de Morbecq, né en 1725, mort en 1795 ; lieutenant-général des armées du roi, gouverneur d'Estaires.

Mme Thénard, pensionnaire du roi, de la Comédie française, joue le 11 juillet, *Tancrède* (rôle d'Aménaïde) ; le 12, *Hypermnestre*; le 13, *Zelmire*; le 14, *l'Orphelin de la Chine* (Idamé); le 15, *la Veuve du Malabar*. Elle fut parfaitement secondée, dans ces diverses tragédies, par Dubois, Garnier, Duparc et Massin. — Mlle Clairon [1], qui se trouvait à Lille à cette époque, assista aux représentations de Mme Thénard.

Monvel, « comédien du roi, du théâtre de la Nation, et pensionnaire de S. M. », arrive à Lille en août ; l'accueil qui lui est fait l'engage à prolonger son séjour pendant deux mois. Il ne joua pas moins de dix-huit fois, savoir :

Le 12 août, *l'Amant bourru*, dont il était l'auteur ; le 14, *le Père de famille*; le 16 et le 21, *Tom Jones à Londres* ; le 19, *Adélaïde Duguesclin*. Au cours de cette représentation, l'acteur Dubois débite, en scène, les vers suivants de sa composition :

Favori d'Apollon, nourrisson de Thalie,
O Monvel, des neuf sœurs ton front ceint les rameaux!
Ton nom, qu'on chante ici, se fête en Castalie,
Le bruit de tes succès étourdit tes rivaux.
Oh ! que des passions tu fais bien la peinture !
Toi seul sait de notre âme émouvoir les ressorts ;
Tes flexibles accents, où brille la nature,
De l'art font disparaître la peine et les efforts.

Le 24 août et le 9 septembre, Monvel donne *Esope à la cour*; le 26, *Beverley* et le 29, *les Amours de Bayard*. C'était la première fois que cet ouvrage était joué en province. La directrice en avait profité pour solliciter l'autorisation de tiercer le prix des places, à cause des sacrifices nécessités par une mise en scène convenable. Cette demande ne fut pas accueillie, pour la raison que les loges avaient été louées d'avance sans augmentation. La recette fut néanmoins

1. Mlle Clairon, retirée du théâtre depuis 1766, était alors âgée de soixante-quatre ans, après avoir passé dix-sept ans en Allemagne, à la cour du margrave d'Anspach, elle vivait dans une superbe maison à Ivry, où des malheurs de toutes sortes devaient bientôt l'assaillir.

très fructueuse. Au deuxième acte, on offrit une couronne de fleurs à Mlle Adélaïde Denarelle, premier rôle, fille de la directrice, qui jouait Mme de Randan, et à Monvel une de lauriers ; à celle-ci était attaché un quatrain quelconque, dont on fit la lecture au public.

Le succès des *Amours de Bayard* engagea la direction à traiter pour d'autres représentations le 31 août, les 2, 12 et 19 septembre. A celle du 31 août, des couronnes furent de nouveau distribuées aux interprètes ; comme de coutume, elles étaient accompagnées de pièces de vers :

A MONVEL.

Celui qui peint Bayard avec tant de noblesse
Tant d'amour et tant de loyauté,
Et qui donne à Randan cette délicatesse
Plus chère que la volupté,
Doit être bien chéri des Français et des belles
Car il a dans son cœur le cœur de ses modèles.

A Mlle DENARELLE.

O toi dont les accens naissent du fond du cœur,
Image de Randan, aussi sensible qu'elle,
Dans ce rôle touchant tu nous parais si belle,
Que tu nous fais aimer et l'acteur et l'auteur.

A l'issue de la représentation du 2 septembre, nouvel hommage à Monvel.

Reçois, brave Bayard, cette double couronne,
C'est le prix du talent, c'est l'hommage du cœur.
Ce n'est point un mortel, ici, qui te la donne,
Deux dieux se sont unis pour ce présent flatteur.
Les myrthes sont pour toi, l'Amour te les adresse.
Ce doit être le fruit de tes travaux guerriers,
Et Mars désire voir l'objet de ta tendresse,
Pour prix de son amour, partager tes lauriers.

Monvel joua encore : le 4 septembre, *la Gouvernante*, et revint à la fin d'octobre interpréter, le 29, au bénéfice de

Mlle Candeille, le rôle de Séïde dans *Mahomet* et celui de Damis dans *la Feinte par amour*. Empêché, par une indisposition, de donner une représentation supplémentaire le 31, il en exprima tous ses regrets dans une lettre publiée dans les *Feuilles de Flandres* ; enfin, il donna, le 4 novembre, *l'Amant bourru* et *Gaston et Bayard*, le 5.

Mlle Candeille[1], pensionnaire du roi, joue : le 17 et le 24 octobre, *Tancrède* et *la Gageure imprévue* ; le 18, *le Misanthrope* ; le 21 et le 31, *Hypermnestre* ; le 22 et le 2 novembre, *la Veuve du Malabar* ; le 26 et le 4 novembre, *Zelmire* ; le 29, *Mahomet* et *la Feinte par amour*. Elle aussi, fut accablée de fleurs et de poésies ; à citer particulièrement la représentation du 4, composée de *l'Amant bourru* et de *Zelmire*, où la pièce suivante, qui fut lue en scène, contenait une allusion au concert projeté pour le surlendemain à la salle Péterinck, rue Sainte-Catherine :

Quel terrible fléau, quel étonnant délire
Que la soif des grandeurs, que la passion de l'or.
Vous avez vu, Messieurs, la sensible Zelmire
Victime des complots du farouche Anténor.
Avec émotion, je viens de voir encore
Que l'aveugle Plutus, est, un instant, contraire
Aux amours fortunés de l'aimable Sancerre.
Le dieu de la richesse a donc peu de vertus ?
Il en a cependant. Permettez, je vous prie,
Qu'aujourd'hui même, avec ce dieu Plutus,
De bonne foi, je vous réconcilie.

Après-demain, portez un peu de vos faveurs
Dans le temple élevé au dieu de l'harmonie.
Je vous promets le charme, les douceurs
D'une étonnante mélodie.

1. Amélie-Julie Candeille, née à Paris, en 1767, morte en 1834, débuta à la Comédie-française, en 1785 et fut reçue sociétaire la même année ; elle se retira en 1790 pour entrer au théâtre des Variétés amusantes. Le père de Mlle Candeille, compositeur de talent, avait fait ses études musicales à la collégiale de Saint-Pierre de Lille ; il était né à Estaires en 1744.

Vous croirez qu'Apollon préside à ce concert,
Vous croirez voir Vénus, mais Vénus la sévère.
Les Grâces l'y suivront, se couvrant, pour lui plaire
De bandeaux et de voiles inventés par sa mère,
Mais tout l'art d'Apollon y sera découvert.

Le 5 novembre, Mlle Julie Candeille donna une dernière représentation, à son bénéfice, composée de *Gaston et Bayard.*

Les 4 et 6 mars 1788, une troupe de bouffons italiens interprète des œuvres d'Anfossi, mais n'obtient aucun succès parce qu'elle chantait en langue italienne.

Le 26 février, Rezicourt avait informé le magistrat qu'il venait de découvrir, dans les papiers de la direction, que Mlle Denarelle avait pris des arrangements avec Michu et Mlle Desbrosses, de la Comédie italienne, pour venir donner à Lille, huit représentations, depuis la veille du dimanche de la Passion, jusqu'au samedi suivant, veille des Rameaux, jour de la clôture. Il ajoutait que, dans l'intérêt de l'ensemble, il croyait devoir y joindre Mme Desforges du même théâtre ; le succès remporté l'an dernier par les mêmes acteurs lui donnait l'assurance d'être agréable aux Lillois. En conséquence il demande l'autorisation de tiercer le prix des places, pour le public et les officiers de la garnison ; ce qui lui fut accordé.

Michu, Mmes Desbrosses et Desforges [1], donnèrent leurs représentations dans l'ordre suivant : le 8 mars, *les Evènements imprévus, Alexis et Justine* ; le 9, *le Comte d'Albert et sa suite, les trois Fermiers* ; le 10, *la belle Arsène, Nina* ; le 11, *la Dot* ; les 12 et 13, *la fausse Magie* ; le 14, *les Dettes, Alexis et Justine*, le 15, clôture de l'année théâtrale, *Blaise et Babet, Nina.*

1. Femme de l'auteur dramatique connu, elle jouait les duègnes à la Comédie italienne ; après son divorce, elle prit le nom de Mme Philippe.

BALS

Aux termes du nouveau règlement, il ne pouvait être donné de bals, dans la Salle des Spectacles, sans la permission du magistrat et sans avoir obtenu, au préalable, un privilège spécial du commandant de la province. Pour se conformer à ces prescriptions, Mme Denarelle demanda et obtint l'autorisation nécessaire pour le bal du dimanche 10 juin 1787, jour des fêtes de Lille. A son tour, Rezicourt formula, en janvier 1788, semblable requête afin de pouvoir en donner trois, pendant le carnaval, à partir du dimanche 21 ; ce qui fut accordé.

INCIDENTS

Le soir de l'inauguration, — nous l'avons vu plus haut, la salle avait été envahie par la foule. Le lendemain, 17 avril, Mme Denarelle adressait une requête au magistrat, pour lui exposer les faits, et la perte considérable qu'elle avait éprouvée, vu l'impossibilité de garder et de veiller aux trois portes d'entrée qui, conformément à l'ordonnance, devaient rester ouvertes. Elle en avait fait fermer deux, mais « un particulier » les ouvrit de nouveau. La directrice demandait à être autorisée à ne laisser libre que la porte du milieu, à charge d'ouvrir les autres quand ses intérêts seraient couverts ; demande qui fut rejetée.

Dès la première représentation, la troupe avait été jugée insuffisante et le public manifesta son mécontentement avec énergie. Le tumulte allait grandissant chaque soir [1]. Des

1. Au cours d'une de ces représentations orageuses, pendant que la salle retentissait de sifflets et de cris, un des siffleurs, nommé Merché, fut arrêté au parterre, conduit en prison, puis élargi aussitôt par ordre du prévôt. Il résulta de ce conflit un procès devant le parlement.

plaintes parvinrent même au magistrat qui, quelques jours après, décida de notifier à la directrice que le prix des places avait été augmenté sur la promesse de donner une bonne troupe, et que s'il en était autrement, on aviserait. Dans le but de faire prendre patience au public, et pour se justifier des reproches dont on l'accablait, Mme Denarelle eut la fâcheuse idée de répandre en ville un avis à la main, sans nom d'imprimeur, ainsi conçu : « La directrice vivement affligée du mécontentement que témoigne le public, relativement à l'innovation du prix des places de la nouvelle salle, a l'honneur de le prévenir qu'elle emploie tous ses soins pour obtenir une modération, elle a déjà fait plusieurs démarches pour remettre celui du parterre sur l'ancien pied. L'ordonnance de MM. du magistrat est une loi qu'elle ne peut enfreindre, elle ose cependant espérer que ces Messieurs voudront bien se rendre à des sollicitations qui n'ont d'autre but que la satisfaction du public. » Elle prie aussi ce même public de vouloir bien observer que, quant à la composition de la troupe, elle n'en a point été maîtresse, puisque lors de son arrivée à la direction, les engagements étaient déjà contractés par son prédécesseur.

Le magistrat, mis ainsi indirectement en cause, intervint dans cet incident. Par un jugement en date du 23 avril, sur la requête du lieutenant du prévôt, il ordonne que la directrice soit mandée en Conclave, que l'imprimeur de l'avis et les distributeurs soient poursuivis, et les exemplaires incriminés rapportés au greffe et supprimés. Il fut défendu à Mme Denarelle de récidiver, sous peine d'emprisonnement. Celle-ci, pour sa justification, adressa le 26, une nouvelle requête, où elle explique comment les choses se sont passées : affolée par le tumulte qui régnait dans la salle, elle avait fait chercher son avocat-conseil, Me Dupont, qui écrivit rapidement quelques lignes pour apaiser le public et lui annoncer qu'une demande de réduction du prix des places allait être faite à qui de droit. Aucun acteur n'ayant voulu lire cette déclaration en

scène, elle s'était résignée à la faire connaître par voie d'avis distribués en ville. Elle reconnaît sa faute, consent à sacrifier ses intérêts et supplie le magistrat de ramener le prix des places au taux suivant :

Parquet et balcon. .	3 livres	au lieu de	4 livres.
Premières loges . .	2 l. 8 sols	»	2 l. 10 sols
Deuxièmes loges . .	1 l. 16 »	»	2 l.
Troisièmes loges . .	1 l. 4 »	»	1 l. 10 »
Quatrièmes loges . .	15 »	»	18 »
Parterre	15 »	»	18 »

De plus, elle promet de remplacer, dans la suite, les acteurs qui ne plairont point. La requête fut envoyée au prévôt avec avis favorable ; mais, avant tout, on mit la directrice en demeure de se procurer des sujets de talent. Le 6 juillet, le prix des places était officiellement rétabli à l'ancien tarif. Un mois après, au moment des représentations de Monvel, les *Feuilles de Flandres* rendaient hommage, en ces termes, aux efforts et à la bonne volonté de Mme Denarelle : « Nous devons les plus grands éloges à l'empressement de notre directrice à nous procurer l'occasion de joindre nos applaudissements à ceux justement prodigués, depuis nombre d'années sur la scène française, à cet acteur précieux. Après nous avoir fait déjà jouir du plaisir d'entendre Mme Thénard, le soin qu'elle a pris de remplacer les sujets qui n'ont pu plaire et de seconder ceux qui paraissaient trop faibles, par d'autres d'un talent reconnu, sans s'inquiéter des frais énormes dans lesquels tous ces changements l'entraîneraient, le désintéressement avec lequel elle a sollicité une diminution du prix des places, tout en elle, annonce le désir le plus sincère de se rendre de plus en plus agréable au public. »

Un nouvel incident se produisit en octobre. Mme Denarelle avait envoyé à Gand une de ses pensionnaires qui n'avait pas plu aux Lillois, Mlle Pécinadé. Le public gantois, au contraire,

l'accueillit si favorablement qu'on ne voulut pas la laisser rentrer à Lille. Gardée à vue, elle dut aviser sa directrice, laquelle écrivit d'abord au grand-bailli que son intention n'était pas de priver les Gantois de la chanteuse, mais qu'elle était obligée d'obéir au magistrat et au commandant de Lille, lesquels ne se refuseraient certainement pas à la laisser retourner. Le magistrat, de son côté, confirma la mise en demeure faite à Mme Denarelle et pria le grand-bailli de voir quels seraient les moyens de tout concilier. Celui-ci répondit que ladite directrice avait loué le théâtre pour trois ans, qu'elle ne tenait pas ses engagements, et que si l'on laissait partir Mlle Pécinadé on devrait fermer le théâtre.

La position était critique. Obligée de choisir entre Lille et Gand, Mme Denarelle opta pour cette dernière ville [1]. Quand elle y fut établie, elle demanda à être dispensée de faire revenir Mlle Pécinadé [2] à Lille; on le lui accorda et, de plus, sa fille fut autorisée à aller la rejoindre.

Mme Denarelle resta cinq ans à Gand. C'est pendant sa direction que commença la période agitée qui débuta par la révolution brabançonne et finit par l'annexion à la France des provinces belgiques lesquelles, de novembre 1789 à juin 1794, changèrent six fois de gouvernement.

La question d'interdire la lecture en public de billets jetés sur la scène en cours de représentations avait appelé, à différentes reprises, l'attention du magistrat. Le 15 décembre 1787, le commandant de Montrosier insistait, en séance du Conclave, sur la nécessité de mettre fin à un pareil abus et le commissaire-semainier était chargé de notifier l'interdiction au directeur ainsi qu'aux acteurs.

1. Avant de quitter Lille définitivement, Mme Denarelle fit insérer dans les *Feuilles de Flandres*, un avis pour prier les personnes « à qui elle pourrait devoir ou qui auraient quelque chose à répéter envers elle, de lui apporter leurs mémoires et faire leur répétition avant le 22 novembre. »

2. Nous retrouvons Mlle Pécinadé, en 1793, au théâtre de Metz.

Le souffleur Pinsart de la Cour ayant eu, lors des débuts de sa fille, quelques démêlés avec le rédacteur des *Feuilles de Flandres*, à propos d'un compte-rendu où celui-ci reprochait à la jeune actrice de s'occuper trop d'elle sur la scène et de dialoguer avec le parterre, il en résulta un échange de lettres très acrimonieuses[1]. Un écrit anonyme était lancé d'une loge, le 20 janvier, et le parterre en demanda impérieusement la lecture; le commissaire de service s'y refusa après avoir constaté que le billet contenait des injures personnelles. Comme des plaintes étaient journellement portées contre l'irascible souffleur, procès-verbal fut dressé et on procéda à l'arrestation immédiate de Pinsart de la Cour, qui fut remis aux mains du prévôt, lequel, selon son habitude, se refusa à incarcérer le délinquant et lui fit rendre la liberté. Le magistrat porta les faits à la connaissance du ministre Loménie de Brienne qui, bientôt, fit savoir que le roi avait blâmé le prévôt et son lieutenant, approuvé la conduite du commissaire et demandé des poursuites contre Pinsart. Celui-ci fut emprisonné pendant vingt-quatre heures et quitta Lille. On ne donna pas suite à l'affaire pour le reste.

Puisque l'occasion se présente de parler des commissaires à la police du spectacle, un mot sur leurs fonctions. Créés par résolution du 7 juillet 1787, ils étaient au nombre de six, choisis indistinctement sur les bancs des échevins, du

1. Dans une de ces lettres Pinsart priait le chevalier de l'Espinard de ne plus s'occuper de sa fille : « Comme il y a plus de sots que de gens instruits qui lisent vos feuilles, cela pourrait tirer à conséquence. » Une longue réponse du rédacteur insérée dans le n° du 15 janvier, loin de calmer les querelles, fut la cause du billet du théâtre. Après avoir raillé quelque peu « M. le souffleur de la Comédie » l'Espinard lui conseillait de ne point continuer « à prostituer ses filles dans un état où ni le physique, ni les moyens, ni les talents ne leur permettraient jamais d'atteindre un degré même de médiocrité. Il en pourra au contraire faire des citoyennes, des mères de famille respectables, en leur donnant des métiers ; bien faire de la dentelle, bien filer la laine, sont des états plus intéressants à la société que de monter sur des planches sans en avoir le mérite. »

conseil et des huit-hommes [1]. Ils devaient s'arranger de façon à ce que l'un d'eux se trouvât toujours, aux répétitions et aux représentations, dans une loge désignée à cet effet. Ils avaient leurs entrées libres, même lorsqu'ils n'étaient pas de semaine. Dans un rapport adressé par eux au magistrat le 27 octobre, ils observèrent que, ne pouvant sortir du théâtre qu'après tout le monde, ils ne rentraient jamais chez eux avant neuf heures et souvent plus tard, « à cause des pluies et autres temps fâcheux. » Leurs fonctions gratuites, étant considérées comme très pénibles, on les autorisa à prendre un carrosse, quand ils le jugeraient convenable, aux frais de l'administration, pour se faire reconduire à leur domicile, et ce du 1er octobre jusqu'à la fin d'avril de chaque année.

RÈGLEMENTS

ORDONNANCE POUR LES SPECTACLES [2]

du 4 avril 1787.

Nous, Anne-Louis-Alexandre DE MONTMORENCY, prince de Robecq, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, et commandant en chef pour Sa Majesté dans les provinces de Flandres, Hainaut et Cambrésis,

Et Nous, Prévôt, Rewart, Mayeur, Echevins, Conseil et Huit-Hommes de la ville de Lille.

L'ordre à observer pour la nouvelle Salle des Spectacles nous ayant fait prendre de nouveau cet objet de police en considération,

---

1. Les six premiers élus furent : de Druez, Danglars, de Blicourt, Depierre, Doyer et de Gossin, échevins. Par suite de démissions, le magistrat nomma deux nouveaux commissaires, Aronio et Francquet (avril 1789) et décida que chaque année on procéderait de même.

2. Le prix des places et des abonnements fixés par cette ordonnance ont été modifiés et définitivement établis par un nouveau tarif annexé au règlement du 6 juillet. (Voir plus loin.)

nous nous sommes occupés des moyens de satisfaire le public, en mettant le directeur à portée de pouvoir se procurer de bonnes troupes et en pourvoyant à tout ce que la sûreté et l'avantage des citoyens devait attendre de notre attention. A ces causes, nous avons réglé et réglons les points et articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

PRIX DES PLACES. — Les prix des places seront savoir :

Aux balcons et parquet	4 l.		
Aux premières loges	2 l.	10	s.
Aux secondes loges	2 l.	»	»
Aux troisièmes loges	1 l.	10	»
Aux quatrièmes loges	» »	15	»
Au parterre	» »	18	»

Personne ne pourra entrer sans billet.

II.

PLACES RÉSERVÉES A LA GARNISON. — Le premier banc du parquet derrière l'orchestre étant pour MM. les officiers supérieurs [1], et les trois loges du premier et du second rang, après le balcon, en face de celle du Gouverneur, étant réservées à MM. les lieutenans et sous-lieutenans de la garnison, il est défendu à tous autres de s'y placer, excepté les jours d'abonnement suspendu ; il en sera de même de tout le côté des quatrièmes loges, aussi en face de celle du Gouverneur, qui est réservé, pour les jours d'abonnement aux soldats de la garnison, avec un escalier séparé pour y arriver ; le tout conformément aux arrangements pris à cet effet par M. le prince de Robecq, dans lesquels il entre que MM. les capitaines puissent se placer, les mêmes jours où ils trouveront convenir, à l'exception de la loge du Gouverneur et de celles qui seraient louées.

III.

ABONNEMENT. — Le prix de l'abonnement pour aller partout, sera :

Pour une année, de	120 l.	»	»
Pour six mois d'été, de	72	»	»
Pour six mois d'hiver, de	84	»	»
Pour un mois, de	30	»	»

1. Le major de la place, M. de Guillomont, se plaignit dans une lettre adressée au magistrat, le jour même de la publication de cette ordonnance, que l'entrée de ce premier banc « était trop étranglée et que les personnes qui auroient de l'embonpoint ne pourroient passer devant les autres sans les obliger à sortir. »

Ceux qui s'abonneront de la sorte, paieront de plus pour chaque représentation d'abonnement suspendu, qui aura lieu une fois par mois, et à toutes les représentations extraordinaires pour réjouissances publiques, s'ils veulent y assister avec les mêmes prérogatives, 2 livres 8 sols.

Dans cet abonnement ne seront point comprises les représentations des acteurs de Paris, qui viennent la dernière semaine de l'année théâtrale, ni celles des acteurs de la ville ou étrangers, pour lesquelles les abonnés payeront le prix ordinaire de la Comédie ; mais dans tous les cas, ils auront, ainsi que la garnison, quatre représentations au moins chaque semaine pour le prix de leur abonnement.

IV.

Ceux qui voudront s'abonner pour aller partout, à toutes les représentations, même celles de la dernière semaine et à toutes autres pour lesquelles il y aurait abonnement suspendu, paieront, pour une année, 216 livres.

V.

Les abonnements pour aller aux troisièmes et quatrièmes loges et au parterre seront, pour une année, de. . . . 96 l. » »

Pour six mois d'été, de. . . . . 60 » »

Pour six mois d'hiver, de . . . . 70 » »

Pour un mois, de. . . . . 20 » »

Les abonnés de cette classe payeront de plus, pour chaque représentation d'abonnement suspendu, qui aura lieu une fois par mois, et à toutes les représentations extraordinaires pour réjouissances publiques, auxquelles ils voudront assister, avec le même choix de se placer aux troisièmes et quatrièmes loges ou au parterre, 1 livre 4 sols.

Dans cet abonnement sont également exceptées les représentations des acteurs de Paris, pendant la dernière semaine de l'année théâtrale et celles des acteurs de la ville ou étrangers, pour lesquelles les abonnés paieront le prix ordinaire de la Comédie ; mais dans tous les cas, ils auront au moins quatre représentations par semaine, pour le prix de leur abonnement.

VI.

L'abonnement pour aller aux troisièmes et quatrièmes loges et au parterre, à toutes les représentations de l'année sans aucune exception, même à celles de la dernière semaine, sera pour une année, de 150 livres.

VII.

Dans les abonnements, tels qu'ils puissent être, ne seront jamais compris les loges du Gouverneur et de l'Intendant; les loges grillées; les loges louées, ni les places et les loges réservées aux officiers de la garnison conformément aux dispositions de l'article II de la présente ordonnance.

VIII.

Loyer des Loges. — Les premières loges ne pourront être louées à l'année ni au mois, mais bien seulement pour un jour ou pour une semaine, en en payant toutes les places au prix ordinaire de la Comédie; et celles réservées par l'article II, ne pourront l'être que les jours d'abonnement suspendu.

IX.

Le loyer des secondes loges sera, pour ceux qui voudront en avoir la clef, à effet d'en disposer à leur volonté sans rien payer pour les personnes qu'ils y introduiront, savoir :

Pour une année	980 l.	»	»
Pour six mois d'été	612	»	»
Pour six mois d'hiver.	714	»	»
Pour un mois.	136	»	»

X.

Ceux qui souscriront à ce que tout autre qu'eux, qui entrera avec leur consentement dans la loge qu'ils auront louée, ne puisse le faire qu'en payant le prix ordinaire de la Comédie, n'en paieront le loyer que sur le pied suivant, savoir :

Pour une année entière.	816 l.	»	»
Pour six mois d'été.	490	»	»
Pour six mois d'hiver	612	»	»
Pour un mois	129	»	»

XI.

Le prix de la location des troisièmes loges sera dans le cas de l'article IX :

Pour une année entière, de.	735 l.	»	»
Pour six mois d'été	459	»	»
Pour six mois d'hiver	536	»	»
Pour un mois	102	»	»

Et dans le cas de l'article x :

Pour une année entière	612	»	»
Pour six mois d'été	368	»	»
Pour six mois d'hiver	459	»	»
Pour un mois	90	»	»

XII.

Les secondes et troisièmes loges qui seront louées, soit pour l'année entière, soit pour six mois, soit pour un mois, le seront moyennant le prix ci-dessus fixé pour toutes les représentations qui auront lieu pendant le temps de la location, même les jours d'abonnement suspendu, pour telle cause que ce puisse être, à la seule exception de la dernière semaine de l'année théâtrale.

XIII.

Le semestre d'été soit pour la location des loges, soit pour les abonnements, sera de l'ouverture du théâtre au 15 octobre et celui d'hiver du 15 octobre à la clôture du théâtre, la dernière semaine exceptée; cette dernière semaine pourra commencer le samedi veille du dimanche de la Passion.

XIV.

Il ne pourra être refusé aucune location des secondes et troisièmes loges, ni aucun abonnement dans les termes et aux prix et conditions ci-dessus fixés ; le nombre des loges louées ne pourra être au-delà de six au second rang et six au troisième.

XV.

Les abonnés et ceux qui loueront des loges, quel que soit le terme ou l'espèce de leur abonnement ou location, paieront en sus, du prix fixé, 20 sols par tête pour le feu et les lumières du salon. Dans cet article ne sont point comprises les locations au jour ou à la semaine autorisées par l'article VII.

XVI.

TIERCEMENS. — Le tiercement du prix des places, dans les cas où nous l'autoriserons, ne pourra se faire que dans la proportion suivante et de manière qu'on paie pour chaque place, savoir :

Au parquet et aux balcons	5 l.	10 s.	»
Aux premières loges	3	10	»
Aux secondes loges	2	14	»
Aux troisièmes loges	2	»	»
Aux quatrièmes loges	1	»	»

On ne touchera dans aucun cas au prix du parterre.

XVII.

Loges grillées. — Dans tous les cas, on suivra pour les loges grillées du premier rang, le tarif et les conditions des balcons et du parquet.

Pour les loges grillées du second rang, le tarif et les conditions du rang des premières loges.

Et pour les loges grillées du troisième rang, le tarif et les conditions des secondes loges.

XVIII.

Le directeur de la Comédie ne pourra donner d'autres pièces que celles qui auront été représentées sur les théâtres de la Cour et de Paris, ou dont nous aurons autorisé la représentation.

XIX.

Les acteurs qui refuseront ou seront en retard de se rendre soit aux répétitions, soit aux représentations auxquelles leur devoir les appelle à l'heure indiquée à cet effet, y seront contraints sur le champ, sans forme de procès et nonobstant toute réclamation, sauf à eux à se pourvoir au siège échevinal, dans le cas où le directeur aurait exigé d'eux plus que ne portait leur engagement.

Les acteurs et les actrices auront une loge désignée et ne pourront assister ailleurs aux pièces dans lesquelles ils n'auront aucun rôle à remplir.

XX.

Les gardes de la police qui seront ordonnés pour les spectacles, s'y rendront chaque jour en habit uniforme, avec leurs armes, une demi-heure avant que la pièce commence. Ils se tiendront dans le parterre, se transporteront cependant au besoin partout où ils croiront leur présence nécessaire ; ils veilleront au bon ordre, empêcheront qu'aucuns bourgeois, habitans ou étrangers non militaires, de tel état et condition qu'ils soient, aient le chapeau sur la tête, tournent le dos au spectacle, le troublent ou interrompent en aucune façon ; ils prendront les noms de ceux qui, après la première sommation de faire silence, continueront à faire du bruit, et si, pour sa persistance, quelqu'un était arrêté, soit par la garde militaire [1], soit par eux, ils le conduiront dans les

1. Il existait dans la Salle des Spectacles, en face de l'hôtel du *Singe-d'Or*, un corps de garde dont la ville avait l'entretien et le chauffage à sa charge.

prisons de la ville, pour être puni ainsi qu'il appartiendra et aussitôt le spectacle fini, ils informeront, par écrit, les commissaires à la prison, des personnes qu'ils y auront conduites; ils se conformeront au surplus aux consignes qui leur seront données.

XXI.

Pour la sortie du spectacle, les carrosses ne pourront être placés que vis à vis des Halles ou sur le Marché-aux-Poulets et dans les rues adjacentes ; on les fera défiler, de là, vis à vis le péristile de la Comédie, pour recevoir les personnes qui les auront fait venir, et de là par la rue des Malades, celle des Manneliers ou celle en face de la Bourse; faisons défense à tous cochers de se présenter ailleurs ou de suivre une autre marche que celle ci-dessus prescrite, à péril de 6 florins d'amende et de telle autre punition qu'il appartiendra, le cas échéant; dans les momens de foule, les sergents de la ville se rendront sur la place vis à vis la Comédie et dans les rues voisines pour tenir plus particulièrement la main à l'exécution du présent article [1].

Et pour que personne ne l'ignore, la présente sera lue, publiée et affichée partout où il appartiendra, en la manière accoutumée.

Fait en Conclave, la loi assemblée, le 4 avril 1787, Signé, A.J. Leroy.

Publiée le 10 avril 1787.

RÈGLEMENT POUR LA POLICE DES SPECTACLES

du 6 juillet 1787.

ARTICLE PREMIER.

POLICE SUR LES COMÉDIENS ; RECETTE JOURNALIÈRE. — Les magistrats auront la police sur les comédiens et sur tous les sujets attachés à la Comédie comme ils l'ont sur tous les autres

1. Les autres mesures d'ordre demandées par une requête des commissaires de la salle, le 28 avril 1787, comprenaient l'éclairage extérieur du péristyle, l'interdiction d'encombrer les abords du Théâtre de voitures, chariots et charrettes et d'y déposer des immondices, ce qui rendait les boutiques inhabitables ; de plus, trois sentinelles devaient faire la chaîne, nuit et jour, autour du monument. Le magistrat fit droit à ces diverses demandes ; en ce qui concerne l'éclairage des degrés du péristyle, il fut résolu de placer, dans différents endroits, des lanternes à réverbères et de les faire allumer dans toutes les saisons de l'année et tous les jours de comédie, « sauf ceux où la grande clarté de la lune donnera lieu de considérer l'illumination factice comme absolument inutile. »

habitants de la ville ; mais ils ne pourront faire rendre compte aux comédiens ou au directeur de la troupe de la recette journalière et disposer de la caisse, attendu qu'il n'y a ni édit, ni règlement qui les y autorise, sauf aux créanciers du directeur ou des comédiens à poursuivre ces derniers en justice, ainsi qu'ils aviseront pour le paiement de leurs créances.

II.

EMPLOYÉS A LA SALLE DES SPECTACLES. — Les particuliers préposés pour fournir des rafraichissements dans la Salle des Spectacles, notamment pendant les bals, qui ne pourront être donnes que sous la condition prescrite par l'article VI ci-après, les buralistes, machinistes, valets de théâtre et autres personnes qui y seront employées, seront à la nomination du directeur, qui en remettra la liste aux magistrats.

III.

LISTE DES COMÉDIENS. — Le directeur sera également tenu de remettre aux magistrats un état des sujets qui composeront sa troupe, avec la désignation de l'emploi de chacun d'eux.

IV.

BALS. — Il ne pourra être donné des bals dans la Salle des Spectacles sans la permission des magistrats et sans en avoir auparavant obtenu le privilège du commandant de la province ou en son absence du commandant de la place.

V.

OUVERTURE DU THÉATRE. — Le temps de l'ouverture du théâtre et l'heure de spectacle seront réglés par les magistrats, de l'agrément du commandant de la province, en son absence du commandant de la place.

VI.

PROPRETÉ DE LA SALLE. — Le théâtre, les loges et les différentes parties de la Salle des Spectacles seront tenus aux frais du directeur dans un état de propreté habituelle; sauf le renouvellement des peinture et les réparations à faire dans la salle, qui seront aux frais des propriétaires de cette salle [1].

1. On accorda, le 5 août 1788, aux sergents du nettoiement, préposés à la police du spectacle, soixante florins par an, afin qu'ils se trouvent à leur service, qui a lieu cinq fois par semaine, en tenue convenable, linge propre, bien chaussés et coiffés. Parmi les mesures d'hygiène réclamées, citons les urinoirs placés à l'intérieur du bâtiment ; le sieur Demaude s'offrit, le 8 août 1787, moyennant quarante-huit florins, à supprimer toutes les mauvaises odeurs ou exhalations qu'ils répandaient dans la salle.

VII.

Précautions contre les Incendies. — Il sera placé aux frais de la ville, dans la Salle des Spectacles, une pompe, une quantité suffisante de seaux et deux cuviers pour y servir en cas d'incendie ; les cuviers seront habituellement remplis d'eau aux frais du directeur. Les sergents de police seront tenus d'en faire exactement la visite avant le commencement du spectacle pour s'assurer si ces dispositions sont exécutées et ils en feront leur rapport aux magistrats, qui leur donneront à ce sujet les ordres qu'ils jugeront nécessaires, suivant l'exigence des cas [1].

VIII.

Police intérieure du Spectacle.— La police intérieure du spectacle appartiendra aux magistrats qui auront le droit d'y renvoyer leurs sergents de ville pour la faire exercer. Il y aura aussi une garde militaire et elle sera tenue de leur prêter main forte à la première réquisition ; l'officier de l'état-major de la place qui s'y trouvera présent et, à son défaut, le commandant de la garde militaire y maintiendra néanmoins le bon ordre, lors de la représentation des pièces et fera arrêter ceux qui occasionneront le trouble. Les soldats qui composeront cette garde n'auront d'ordres à recevoir que de ces deux officiers ; mais tous les particuliers qu'ils arrêteront seront remis, à la sortie du spectacle, aux commissaires des magistrats pour qu'ils les fassent punir suivant l'exigence des cas.

IX.

Affiches sur les Spectacles. — Les affiches des spectacles, donnés par les comédiens seront intitulées: *Par privilège de M..... Gouverneur-général de la Flandre, ou de M..... ... Commandant en chef de cette province et par permission du Magistrat.* Il sera également fait mention sur les affiches de tous autres spectacles et des bals, de l'autorisation du commandant en chef de la province et de la permission des magistrats.

1. Par résolution du 11 août 1787, il fut décidé de payer pour l'entretien de la pompe à incendie placée dans la Salle des Spectacles, savoir: 1° à Demaude, serrurier, pour entretenir la pompe à boyaux et y faire tous ouvrages, vingt-quatre florins par an ; 2° à Delives, pour entretenir et graisser les boyaux de ladite pompe, vingt-quatre florins par an ; 3° à Buisine, maître-tourneur, pour rester pendant toute la représentation dans les coulisses à portée de mettre la pompe en activité au premier besoin, et veiller à son entretien, cent soixante florins par an.

X.

Répertoire des Pièces. — Le premier de chaque mois, le directeur sera obligé de présenter au commandant de la place, au prévôt de la ville et au rewart, un répertoire des pièces qu'il se propose de mettre au théâtre dans le cours du mois. Les pièces qui n'auront pas été jouées sur le théâtre de la Cour ou sur ceux de Paris seront soumises à l'examen du commandant de la province et à celui des magistrats, qui n'y feront des changements qu'autant qu'elles contiendraient des discours contraires à la religion et aux bonnes mœurs.

XI.

Changements de Pièces. — Toute pièce de théâtre qui aura été annoncée, ou qui sera inscrite à son rang sur le répertoire du mois sera représentée; et si quelque personne de considération en demandait une autre, ce changement ne pourra se faire sans l'autorisation du commandant de la province, et en son absence du commandant de la place et sans la permission des magistrats.

XII.

Comédiens. — Les comédiens s'abstiendront dans leurs paroles, gestes et maintien, de toute espèce d'indécence et de personnalités.

XIII.

S'il arrive que le spectacle ou les répétitions soient retardés par la faute ou la négligence d'un acteur, d'une actrice, d'un musicien, ou de toute autre personne attachée au théâtre, le délinquant sera puni, suivant l'exigence du cas, par les ordres des magistrats.

XIV.

Les peines pécuniaires que les comédiens s'imposent eux-mêmes dans leurs engagements avec leur directeur et les retenues que celui-ci se croira en droit de faire sur leurs appointements, pour quelque cause que ce soit, seront soumises à la police des magistrats, ainsi que tous autres objets de discussion ou d'intérêts qu'ils pourront avoir entre eux.

XV.

Prix des Places et des Abonnements. — Les prix des différentes places pour les représentations ordinaires seront et demeureront fixés, savoir : pour le parquet et les balcons, à trois livres ; pour les premières loges, à deux livres huit sols; pour les secondes

loges, une livre seize sols ; pour les troisièmes loges, à une livre quatre sols, et pour les quatrièmes loges et le parterre, à quinze sols. Ceux des différents abonnements et des locations seront proportionnés à ces mêmes prix qui ne pourraient sous aucun prétexte être augmentés, excepté dans les cas extraordinaires où il sera nécessaire de tiercer ; ce tiercement ne pourra se faire qu'en proportion de ces prix et avec la permission du commandant de la province et en son absence du commandant de la place et celle des magistrats que le directeur sera obligé de demander.

XVI.

Loges. — La loge désignée sous le nom de *Loge du Roi* [1] sera réservée pour le Gouverneur ou son représentant ; et le premier banc derrière l'orchestre, sera destiné pour le commandant de la place et les officiers supérieurs de la garnison.

XVII.

Loges. — La loge vis-à-vis, appelée *Loge de la Reine* [2], sera réservée pour l'Intendant de la province ; toutes les autres loges seront ouvertes à ceux qui s'y présenteront les premiers, à moins qu'elles n'aient été louées en entier.

XVIII.

Abonnement et Location des Loges. — On pourra s'abonner ou louer des loges pour assister à toutes les représentations ordinaires, et même pour toutes les représentations indéfiniment, soit qu'il y ait lieu de tiercer ; les abonnements pourront être faits pour aller partout, ou seulement pour certaines loges et pour le parterre. Les premières loges ne pourront être louées à l'année, ni au mois, seulement pour un jour ou pour une semaine et en payant toutes les places au prix ordinaire de la Comédie. Il ne pourra aussi être loué aux secondes et troisièmes loges, que six loges de chacun de ces deux rangs. Les locations des secondes, troisièmes et quatrièmes loges pourront se faire pour un an, ou

1. A la droite de l'acteur, appelé alors *côté du roi* et depuis la Révolution *côté jardin.* La loge voisine devint loge municipale pendant la Révolution; elle se distinguait des autres par une draperie rouge ornée de franges. Au début de l'Empire le sous-préfet de Lille l'occupa, en en payant la location ; une liste des personnes pouvant y entrer sans payer était remise au directeur.

2. A la gauche de l'acteur, alors *côté de la reine,* appelé aujourd'hui *côté cour.*

pour six mois, ou même pour un mois. Ceux qui auront loué des loges, n'importe pour quel terme, auront le droit de s'en faire remettre les clefs, et ils jouiront, de même que les abonnés, de quatre représentations au moins par semaine.

XIX.

Prix des Abonnements et de Location. — Le prix du parterre ne variera jamais ; celui des divers abonnements et des différentes locations pour les représentations ordinaires sera toujours payé ainsi qu'il est prescrit par l'article xv ci-dessus ; et pour les locations et les abonnements indéfinis, le prix sera augmenté en proportion des représentations extraordinaires qu'il pourra y avoir pendant leur durée. Outre ces prix, les abonnés et ceux qui auront loué des loges, pour quelque terme que ce soit, paieront chacun 20 sols, en sus du prix de leur abonnement, ou de leur location pour l'entretien du feu et de la lumière du salon.

Loges grillées. — A l'égard des loges grillées, on suivra pour celle du premier rang le prix des balcons et du parquet ; pour celle du second rang, le prix des premières loges et pour le troisième rang le prix des secondes loges.

XX.

Abonnements des Officiers de la Garnison. — Les abonnements des officiers de la garnison seront réglés et déterminés, ainsi qu'il a toujours été ci-devant pratiqué, par le commandant de la province, et, en son absence, par le commandant de la place et les officiers supérieurs des corps, conjointement avec le directeur des spectacles.

XXI.

Places affectées aux Officiers de la Garnison. — Les jours d'abonnement, les capitaines de la garnison se placeront où ils jugeront à propos, à l'exception néanmoins de la loge du Gouverneur, de celle de l'Intendant, des loges grillées, et de celles qui auront été louées. Les lieutenants et sous-lieutenants pourront occuper trois loges au premier rang et trois loges au second rang, en face de celle du Gouverneur, sans, qu'en aucun cas, il ne puisse leur être permis de se placer ailleurs.

XXII.

Places affectées aux Soldats. — Les soldats ne pourront se placer que dans la moitié du quatrième rang des loges, également

en face de celle du Gouverneur. Cette portion des loges leur sera réservée dans toutes les représentations ordinaires, et il y aura un escalier particulier pour y monter et en sortir.

XXIII.

Location des Loges a chaque Représentation. — Il sera permis au directeur de louer des loges en entier, à chaque représentation, pourvu que ce soit deux heures au moins avant la représentation, auquel cas, les clefs pourront en être remises aux personnes qui les auront louées.

XXIV.

Loges. — Le nombre des personnes que chaque loge pourra contenir sera inscrit sur la porte de la loge.

XXV.

Paiement des Places et des Loges. — Personne ne pourra, sous prétexte des privilèges de sa charge, se réserver des loges ou des places particulières sans les payer.

XXVI.

Théatre et Coulisses. — Le théâtre restera toujours libre, personne ne pourra s'y tenir, ni dans les coulisses, pendant les représentations, ni même entrer aux répétitions, excepté les préposés de la police ; si, dans un cas de foule, on voulait établir des bancs sur le théâtre, on ne pourra le faire qu'après en avoir obtenu la permission du commandant de la province et des magistrats.

XXVII.

Abonnements suspendus. — Il ne pourra y avoir de suspension d'abonnement qu'après que le directeur des spectacles en aura obtenu la permission du commandant de la province et en son absence, du commandant de la place et du consentement des magistrats.

XXVIII.

Toutes les fois qu'il y aura suspension d'abonnements les officiers supérieurs de la garnison ne pourront occuper le premier banc derrière l'orchestre qui leur est réservé par l'article xvi ci-dessus, excepté néanmoins l'officier de l'état-major de la place qui s'y trouvera présent et, à son défaut, le commandant de la garde militaire, lequel occupera toujours, sur ce banc, la place qui lui aura été destinée.

Les lieutenants et sous-lieutenants de la garnison, ne pourront également occuper les trois loges au premier rang et les trois loges au second rang, qui leur sont affectées par l'article XXI.

Quant aux soldats, ils ne pourront assister les mêmes jours au spectacle, même en payant.

Sera le présent règlement imprimé, lu, publié et affiché à la porte de la Salle des Spectacles et partout où besoin sera, et il aura son exécution pleine et entière. Il pourra néanmoins y être fait par les magistrats, du consentement du commandant de la province ou en son absence, de celui de la place, les augmentations et changements que les circonstances pourront exiger.

Fait à Versailles, le 6 juillet 1787. *Signé* : LE M[al] DE SÉGUR.

Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq, Grand d'Espagne de la première classe, premier baron et chrétien de France, comte d'Estaires, marquis de Morbecq, comte de Bonchoven et du S[t] Empire romain, etc., chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur de la ville d'Aire, commandant pour Sa Majesté dans les provinces de Flandre, Hainaut et Cambrésis.

Vu le règlement ci-dessus et en conformité des ordres particuliers à Nous adressés, Nous ordonnons qu'il soit exécuté selon sa forme et teneur.

Fait à notre hôtel à Lille, le 16 juillet 1787.

Signé : MONTMORENCY PRINCE DE ROBECQ.
Par Monseigneur. *Signé* : BERNOS.

Publié et affiché le 30 juillet 1787.



Nous, etc....

Vu le règlement concernant la police des spectacles ci-dessus, et nommément la disposition finale dudit règlement portant que nous y ferions le cas échéant les augmentations et changements que les circonstances exigeraient, avons réglé et réglons les points et articles suivants :

I.

La petite loge au premier rang du côté de la Reine, immédiatement après celle du commandant de la place, actuellement en face du théâtre dans le fond de la salle sera réservée, à dater du

jour de la publication du présent règlement, à l'officier-major, et à celui de la garnison qui seront de service à la comédie et au commissaire du magistrat qui s'y rendra en exécution dudit règlement : ils y occuperont les trois places sur le premier banc et, dans aucun cas, les deuxième et troisième bancs de ladite loge ne pourront être occupés qu'en leur laissant un accès libre à la porte et de manière qu'ils puissent en sortir et y rentrer sans obstacles, et qu'on puisse venir leur y faire les rapports que les circonstances exigeraient, sans être obligé de déranger personne.

II.

Du 15 mai au 1er octobre, les officiers supérieurs de la garnison occuperont, les jours d'abonnement, la grande loge du premier rang, la plus proche de celle du commandant, du côté de la Reine : et du 1er octobre au 15 mai, ils auront le balcon en face de la loge de l'Intendant, comme supplément à celle du commandant, ce qui leur tiendra lieu du premier banc derrière l'orchestre qui leur était assigné dans le parquet, par les articles XVI et XXVIII.

III.

Pendant l'été, c'est-à-dire, du 15 mai au 1er octobre les lieutenants et sous-lieutenants, auront les trois premières grandes loges de chacun des trois rangs du côté du Roi ; et pendant l'hiver, c'est-à-dire du 1er octobre au 15 mai, les trois premières loges du premier et du second rang seulement, aussi du côté du Roi, pour leur tenir lieu, les jours d'abonnement, des loges qui leur seraient assignées par l'article XXI.

IV.

Les soldats auront au quatrième rang des loges, du côté du Roi, les mêmes places que l'article XXII du règlement leur assignait du côté de la Reine, la distribution de la Salle des Spectacles leur procurant de ce côté-là un escalier séparé pour y arriver, ce qui ne se rencontre point de l'autre côté.

V.

Les jours d'abonnement suspendu, les soldats pourront aller aux quatrièmes loges du côté du Roi, en payant le même prix que les bourgeois.

Fait à Lille, le 28 juillet 1787.

Signé : MONTMORENCY, PRINCE DE ROBECQ.

DENIS DU PÉAGE, Rewart de la Ville.

Publié et affiché le 30 juillet 1787.

Tarif des différents prix des places, des abonnements et des locations des loges,

conformément au règlement du 6 juillet 1787.

PRIX DES PLACES.

Au parquet.	3 livres	10 sols.	»
Aux premières loges	2 »	8 »	»
Aux deuxièmes loges	1 »	16 »	»
Aux troisièmes loges	1 »	4 »	»
Aux quatrièmes loges . . .	» »	15 »	»
Au parterre	» »	15 »	»

PRIX DES DIFFÉRENTS ABONNEMENTS

Abonnements pour aller partout :

Pour une année.	108 livres
Pour six mois d'été.	65 »
Pour six mois d'hiver	76 »
Pour un mois.	27 »

Les abonnés de cette classe paieront de plus, pour chaque représentation d'abonnement suspendu, qui aura lieu une fois par mois, et à toutes les représentations extraordinaires, pour réjouissances publiques, s'ils veulent y assister avec les mêmes prérogatives, 2 livres 5 sols.

Dans cet abonnement ne sont point comprises les représentations des acteurs de Paris, qui viennent la dernière semaine de l'année théâtrale, ni celle des acteurs de la ville ou étrangers, pour lesquelles les abonnés payeront le prix ordinaire de la comédie ; mais dans tous les cas (la dernière semaine exceptée) ils doivent avoir toujours quatre représentations au moins chaque semaine, pour le prix de leur abonnement.

Ceux qui voudront s'abonner pour aller partout, à toutes les représentations, même à celles de la dernière semaine et à toutes autres pour lesquelles il y aurait abonnement suspendu, même à celles dont le prix sera tiercé, paieront pour une année 195 livres.

Abonnements pour aller aux troisièmes et quatrièmes loges et au parterre.

Pour une année	87 livres
Pour six mois d'été	54 »
Pour six mois d'hiver.	63 »
Pour un mois	18 »

Les abonnés de cette classe paieront de plus, pour chaque représentation d'abonnement suspendu, qui aura lieu une fois par mois, et à toutes les représentations extraordinaires pour réjouissances publiques, auxquelles ils voudront assister avec le même choix de se placer aux troisièmes et quatrièmes loges, ou au parterre, 1 livre 1 sol.

Dans cet abonnement sont également exceptées les représentations des acteurs de Paris, pendant la dernière semaine de l'année théâtrale, et celles des acteurs de la ville ou étrangers, pour lesquelles les abonnés paieront le prix ordinaire de la Comédie ; mais dans tous les cas (la dernière semaine exceptée) ils doivent avoir toujours au moins quatre représentations par semaine, pour le prix de leur abonnement.

L'abonnement pour aller aux troisièmes et quatrièmes loges et au parterre, à toutes les représentations de l'année sans aucune exception, même à celles de la dernière semaine et à toutes autres dont le prix serait tiercé, sera pour une année entière de 135 livres.

PRIX DE LA LOCATION DES LOGES

Secondes loges.

Le prix de la location des secondes loges, pour ceux qui voudront en disposer à leur volonté, sans rien payer pour les personnes qu'ils y introduiront, sera :

Pour une année.	880 livres
Pour six mois d'été.	550 »
Pour six mois d'hiver.	650 »
Pour un mois.	123 »

Ceux qui, en louant une seconde loge, souscriront à ce que tout autre qu'eux qui y entrera, avec leur consentement, ne puisse le faire qu'en payant le prix ordinaire de la Comédie, n'en payeront le loyer que sur le pied suivant, savoir :

Pour une année.	735 livres
Pour six mois d'été.	440 »
Pour six mois d'hiver.	550 »
Pour un mois.	117 »

Troisièmes loges.

Le loyer des troisièmes loges pour ceux qui voudront en disposer à leur volonté, sans rien payer pour les personnes qu'ils y introduiront, sera :

Pour une année	662	livres
Pour six mois d'été	414	»
Pour six mois d'hiver	483	»
Pour un mois	92	»

Ceux qui, en louant une troisième loge, souscriront à ce que tout autre qu'eux qui y entrera, avec leur consentement, ne puisse le faire qu'en payant le prix ordinaire de la Comédie, n'en payeront le loyer que sur le pied suivant, savoir :

Pour une année	550	livres
Pour six mois d'été	332	»
Pour six mois d'hiver	414	»
Pour un mois	81	»

Les secondes et troisièmes loges louées, soit pour une année entière, soit pour six mois, soit pour un mois, le seront moyennant le prix ci-dessus fixé pour toutes les représentations qui auront lieu pendant le terme de la location, même à celles dont le prix serait tiercé et les jours d'abonnement suspendu, pour telle cause que ce puisse être, à la seule exception de la dernière semaine de l'année théâtrale.

Le semestre d'été, soit pour la location des loges, soit pour les abonnements, sera de l'ouverture du théâtre au 15 octobre, et celui d'hiver du 15 octobre à la clôture du théâtre, la dernière semaine exceptée. Cette dernière semaine pourra commencer le samedi, veille du dimanche de la Passion.

Le vingt sols en sus des abonnements de location sera exigible à la fin de chaque mois, pour ceux dont l'abonnement sera pour un mois seulement.

Celui des abonnements et des locations pour six mois ou un an sera aussi exigible à la fin de chaque mois, par sixième dans le premier cas et par douzième dans le second, en sorte qu'à l'expiration des six mois ou de l'année, il n'y ait plus qu'à compléter le prix total de l'abonnement ou de la location.

Prix du tiercement dans le cas prévu par l'article XV.

Au parquet	4	livres	10	sols
Aux premières loges	3	»	12	»
Aux deuxièmes loges	2	»	14	»
Aux troisièmes loges	2	»	16	»
Aux quatrièmes loges	1	»	1	»

Ainsi fait et arrêté, de l'agrément de M. le prince de Robecq, commandant pour le Roi dans la province, dans l'assemblée de Loi, du vingt sept juillet mil sept cent quatre vingt sept.

Affiché le 30 juillet 1787. *Signé :* A. J. Leroy.



Nous, etc....

Vu la disposition finale du règlement concernant la police des spectacles de cette ville, donné à Versailles le six juillet dernier, portant que nous y ferions, le cas échéant, les augmentations et changements que les circonstances exigeraient : et d'après les représentations qui nous ont été faites par la directrice desdits spectacles, sur les difficultés qu'elle éprouvait de la part de ses pensionnaires, relativement aux rôles que chacun d'eux devait jouer, dans les pièces qu'elle doit donner : comme aussi d'après les plaintes réitérées du public sur l'inexécution de quelques articles dudit règlement, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier.

La directrice des spectacles nous présentera le premier de chaque mois, ainsi qu'il est statué par l'article x du règlement énoncé ci-dessus, un répertoire des pièces qu'elle se proposera de mettre au théâtre dans le cours du mois, et sera ledit répertoire signé d'elle et de ses pensionnaires, nommément de ceux et celles qui devront y jouer, et copie d'icelui remise par elle, à chacun desdits pensionnaires.

II.

La directrice ne pourra, sous aucun prétexte que ce soit, manquer à ce qui est prescrit par l'article xi dudit règlement, sous peine de punition.

III.

S'il arrivait que, par maladie, incommodité, absence inopinée, ou refus d'un des acteurs ou actrices, l'une des pièces du répertoire ne pût pas être jouée dans l'ordre ou elle s'y trouverait placée, la directrice sera tenue de nous en rendre compte par écrit, signé de celui ou de celle qui se trouverait dans les deux premiers cas ci-dessus énoncés.

IV.

Dans les cas prévus ci-dessus, la directrice sera tenue d'assembler sa troupe, pour trouver une pièce convenable de

remplacement et de nous en rendre compte par un écrit signé d'elle, comme dit est ci-dessus, article premier, pour être, par nous, approuvé ou statué, dans le cas de contestation restée indécise dans ladite assemblée.

V.

Afin qu'aucun pensionnaire ne puisse prétendre cause d'ignorance des pièces où il se trouverait un rôle de son emploi, la directrice aura trois registres de la distribution des pièces du répertoire, où chaque acteur aura signé au-dessous de l'intitulé de chaque pièce, son acceptation du rôle qu'il devra y jouer: deux de ces registres nous seront remis avec le répertoire, et l'autre restera à la directrice.

VI.

La directrice sera tenue d'avoir incessamment dans son foyer, ainsi que cela s'est toujours pratiqué par les directeurs des spectacles, ses prédécesseurs, une pendule qui sera réglée tous les jours de spectacle, à quatre heures, sur l'horloge de la paroisse de St-Étienne, pour que la toile soit levée à cinq heures et demie précises, sans qu'aucune considération puisse y apporter le moindre retardement.

VII.

Sera aussi tenue ladite directrice de fournir à chacun de nous dénommés dans l'article x du règlement, le premier octobre de chaque année, un état des acteurs dont elle composera la troupe de l'année suivante, afin que nous puissions choisir et garder les sujets qui puissent plaire au public, et refuser ceux dont les talents ne répondraient pas à son attente.

Fait à Lille les 15 et 22 septembre 1787.

Signé, MONTMORENCY, PRINCE DE ROBECQ, & D. L. DEHAU.

ORDONNANCE CONCERNANT LA LOCATION DES LOGES,

du 6 février 1788.

Nous, etc....

Voulant prévenir toutes difficultés sur la location des loges de la Salle des Spectacles et nommément de celles qui sont trop grandes pour être facilement louées en entier, conformé-

ment à l'article XXIII du règlement du 30 juillet 1787, ainsi que de celles qui ont été assignées jusqu'ici aux acteurs et actrices pour les pièces dans lesquelles ils n'ont aucun rôle à remplir, nous avons, suivant les dispositions de l'article dernier dudit règlement, et du consentement de M. de Montrosier, maréchal de camps ès-armées du Roi, lieutenant pour Sa Majesté, commandant en cette ville, ordonné et ordonnons les points et articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Le directeur des spectacles pourra, conformément à l'usage observé ci-devant dans l'ancienne salle de cette ville, louer par partie ou par bancs, les loges qu'on n'aimera point de louer en entier.

II.

Ces locations par parties ou par bancs, ne pourront être faites que pour un jour ou une semaine seulement ; elles pourront aussi avoir lieu pendant la dernière semaine de l'année théâtrale, à commencer de la veille du dimanche de la Passion; mais, dans tous les cas, elles devront être arrêtées au moins deux heures avant l'ouverture de la salle.

III.

Les personnes préposées pour l'ouverture des loges auront l'état des parties de loges ou bancs qui auront été louées, conformément aux deux articles précédents, elles en donneront connaissance à ceux à qui elles ouvriront les loges, et qui que ce soit ne pourra s'y placer au préjudice desdites locations.

IV.

Les acteurs et actrices continueront d'avoir deux loges qui leur seront désignées et ne pourront assister ailleurs aux pièces dans lesquelles ils n'auront aucun rôle à remplir.

V.

Il sera cependant libre au directeur de disposer de ces loges, au cas de foule, et surtout les dimanches et fêtes, et nommément dans la dernière semaine de l'année théâtrale.

Et sera la présente ordonnance lue, publiée et affichée, partout où il appartiendra.

Fait en Conclave, la Loi assemblée, le 6 février 1788.

Publiée le 7 février 1788. *Signé :* DUQUESNE DE SURPARCQ.

ANNÉE 1788-1789

DIRECTION REZICOURT

(*Du 31 mars 1788 au 3 avril 1789*).

Rezicourt, autorisé à ouvrir l'année théâtrale, « par apostille sur requête du 28 mars 1788 », donna le lundi 31, jour de l'ouverture, *la Rosière de Salenci* et *la fausse Magie*.

Une assemblée générale des actionnaires avait eu lieu quelque temps avant : on y avait décidé des réparations « propriétaires » ainsi que divers embellissements et ameublements, dont la dépense, fixée par le devis à 47.200 livres, avait été portée à 60.000. Le capital nécessaire aurait été fourni par des rentes viagères de 9 à 10 % constituées sur des personnes âgées de cinquante à cinquante-cinq ans, ou de soixante ans révolus. Le directeur prévoyant une fermeture trop prolongée de la salle, fit connaître qu'il s'opposerait à l'exécution de ces travaux, s'il ne lui était accordé une indemnité. On lui offrit 4.000 livres ; il refusa, en faisant remarquer que le préjudice qu'il aurait à subir serait bien plus important. Dans un long mémoire, il détaille les réparations urgentes, signale les défauts de construction, les incommodités de l'édifice, surtout en ce qui touche les locaux affectés aux acteurs, qui n'ont ni foyer, ni loges pour s'habiller. Il ajoute que les améliorations inévitables auxquelles on sera

entraîné, nécessiteront forcément une suspension de plusieurs mois ; la perte qu'il éprouverait en donnant des représentations dans l'ancienne salle de la rue de la Comédie, serait considérable, il l'estime à 5.000 livres par mois.

La nouvelle Salle des Spectacles n'était louée que mille écus par an. Le temps pressait, il était tard pour entrer en discussion et débattre des conditions plus modérées, aussi les actionnaires décidèrent-ils de ne pas donner suite, pour le moment, à leur projet.

Par dérogation aux règlements, et grâce à de hautes influences, Rezicourt obtint du magistrat, le 25 août 1788, la permission d'aller donner, avec une partie de sa troupe, pendant le mois de septembre, des représentations à Saint-Omer. On y avait construit en onze jours, à 500 mètres de la ville, au lieu dit le mont Saint-Michel, sur les plans de l'architecte lillois Fr. Verly, une très jolie salle de spectacles, en forme de tente, assez vaste pour contenir 3.000 personnes [1].

L'année théâtrale 1788-89 fut tout aussi difficile que la précédente. Il régnait alors, à Lille, une grande misère causée tant par un hiver tardif et rigoureux qui dura cinq mois, que par une disette affreuse et le renchérissement du pain. Un grand nombre de pauvres gens mouraient de froid et de faim. A la suite d'une représentation donnée au profit des victimes de ces calamités, Rezicourt versa, le 22 décembre, entre les mains du ministre particulier des pauvres de la ville, une

1. Le prix des places était fixé à 3 livres au parquet et aux premières, 40 sols à l'amphithéâtre des secondes, 30 sols au parterre assis et 20 au parterre debout, celui-ci disposé en arrière, en forme de galerie. L'ouverture se fit le 5 septembre, par la troupe de Douai ; on joua *la Partie de Chasse d'Henri IV* et *Alexis et Justine*. La représentation du 7, donnée par la troupe de Lille, était composée des *fausses Consultations* et de *Richard Cœur de Lion*. Après la comédie, Dégligny adressa au prince de Condé un compliment que l'assistance fit répéter. Un grave accident se produisit au troisième acte de *Richard* : pendant l'assaut, le plancher, sur lequel évoluaient de nombreux soldats en armes, s'écroula tout-à-coup. Il y eut vingt-deux blessés. Les représentations durèrent jusqu'en octobre. Au mois de janvier 1789, la salle fut vendue pour être démolie.

somme de 921 livres 13 sols. « Non-seulement le directeur s'était chargé de tous les frais de cette représentation, mais encore il avait engagé ses pensionnaires et même sa famille à prendre des billets [1]. »

Dès le mois de janvier 1789, l'agitation électorale s'empara de la France entière. En mars eurent lieu, à Lille, la convocation des assemblées primaires, le 13 ; la nomination des délégués, le 16 ; la préparation et la rédaction du cahier de doléances et enfin, au commencement d'avril, les élections aux Etats-généraux. L'année théâtrale clôtura le 3 avril, jour de l'élection des députés du tiers-état.

TABLEAU DE LA TROUPE

Tragédie et Comédie.

MM. Déglігny, premiers rôles tragiques et comiques ;
Dorgival, jeunes premiers id.
Dorsaimpré, rois et pères nobles ;
Bonafond, id.
Rezicourt, financiers, grimes, manteaux et paysans ;
Beaufort, mêmes rôles en second ;
Goyer, les financiers et paysans ;
Duparc, troisièmes rôles et raisonneurs ;
Henri, troisièmes amoureux et confidents ;
Chevalier, premier et second comique en partage ;
Armand, id.
Dobreval, les manteaux et grands utilités ;
Cluzel, grands accessoires et confidents ;
Laurent, accessoires ;
Forceville, id.

1. Rapport du ministre des pauvres.

Mmes SAINT-RENÉ, premiers rôles tragiques et comiques [1] ;
BEAUPRÉ, jeunes premiers id.
ROMANCE, ingénuités et troisièmes amoureuses ;
CHATEAUNEUF, mères nobles et caractères ;
ARMAND, soubrettes en partage ;
DUBOIS, id.
DOBREVAL, rôles d'enfant ;

Régisseur : BEAUFORT. — *Souffleur :* DECROIX.

Opéra.

MM. DEQUERS, première haute-contre ;
MONTMERVILLE, id.
CLAIRVILLE, deuxième haute-contre, et Colins [2] ;
HENRI, des secondes hautes-contre ;
REZICOURT, première basse-taille ;
PRIMO, des premières et secondes basses-tailles [3] ;
DOBREVAL, des secondes basses-tailles et accessoires ;
DUPARC, les Trial ;
GOYER, les Laruette ;
CLUZEL, accessoires ;

1. Mme Saint-René appartint au théâtre de Bordeaux en 1793.

2. Jeunes amoureux villageois d'opéra-comique. Cette désignation d'emploi, qui était encore en usage il y a quarante ans, était bien antérieure, on le voit, à la création de l'opéra de *Jeannot et Colin,* joué en 1814 à Feydeau, comme le dit certain auteur. Confié aux deuxièmes hautes-contre, ce rôle est devenu l'apanage des seconds ténors : Daniel, dans *le Châlet,* est un rôle de Colin.

3. Primo et sa femme restèrent à Lille l'année suivante et firent partie de la troupe de Lyon en 1792. Après avoir débuté sur tous les théâtres de la capitale, ils furent engagés en 1794 au théâtre des Amis-de-la-patrie (Louvois), puis, en 1797, à l'Opéra des Bouffons-français, ci-devant Veillées-de-Thalie au Palais-Égalité. Dans sa *Nouvelle Lorgnette des Spectacles* (1801), Fabien Pillet les juge ainsi : PRIMO, ci-devant aux Bouffons, belle basse-taille ; peu de chanteurs ont la voix aussi pleine et aussi flexible, sa méthode laisse quelquefois à désirer, mais elle est du moins simple et modeste. Comme acteur, il n'annonce pas assez de prétentions pour nécessiter une critique détaillée ; nous dirons seulement que son physique est peu théâtral et qu'il ne soigne pas assez sa diction. Sa femme joue les duègnes, et quelquefois elle a de la bonne gaîté, mais son talent n'annonce pas de culture et son chant pèche par un défaut de méthode. »

M[mes] GUIGUES, première chanteuse ;
CASTEL, les Dugazon ;
CLUZEL, première et seconde amoureuses ;
ANTOINETTE DUBOISSI, id.
GUÉRIN, seconde amoureuse et Betzy ;
ARNAUD, les duègnes ;
CHATEAUNEUF, seconde duègne ;
DOBREVAL, les Betzy et rôles d'enfant ;

Chœurs.

MM. HENRI, DOBREVAL, CLUZEL, SEGUIN, LAURENT, FORCEVILLE.
M[mes] GUÉRIN, DOBREVAL, FLORIMONT, ALEXANDRE aînée et cadette, BORSARI.

Orchestre.

Maître de musique : FAGES ;
Maître de musique en second : CHEVALIER ;
Répétiteur : NISPEL [1].
Premiers violons : GAUTIER, CHEVALIER, RIBOU fils, LAVAINNE, MONTANGÉRAN.
Seconds violons : FAUQUETTE, NISPEL, RIBOU père, BLEUSEN.
Altos : LOISELET, SOINS.
Violoncelles : JANSON, VILLIERS, DELTOMBE, DALECHAMP.
Contrebasses : MAS père, DECHÉVERY, MAS fils.
Flûtes et hautbois : FRANÇOIS, N***.
Clarinettes : SOINS, N***.
Bassons : LEFEBVRE, NAGEAC, DELTOMBE.

1. Nispel, second violon et claveciniste-répétiteur depuis 1781, donnait des leçons de musique et eut longtemps, à Lille, le dépôt des forte-pianos de Buntebart, célèbre facteur de Londres. A plusieurs reprises, *les Feuilles de Flandres* publièrent un avis annonçant que : « Il en a depuis le prix de 15 livres jusqu'à celui de 40. Ils sont de bois d'acajou et joliment marquetés. Ceux de 40 louis sont bien plus grands et rendent par conséquent des sons bien plus forts. On peut transporter avec facilité les petits, même dans une voiture et un enfant de six ans peut aisément promener ses mains sur le clavier... Il tient aussi de ces instruments pour les louer, les prix sont à proportion de leur qualité. »

Cors : N***, Cogez oncle.
Trompette : Lamotte.
Timbales : Cogez neveu.

Employés aux postes.

MM. Comer, receveur, rue Esquermoise, chez lequel on loue les loges ; Quesnoy, D. Cornil, Dumortier, receveurs des billets.

Gagistes.

MM. L. Cornil, machiniste, rue du Prez.
Daumon, peintre-décorateur, rue Notre-Dame.
Chevalier, perruquier, rue Royale.
Demaude, serrurier, rue des Dominicains.
Dubar, ferblantier, rue des Suaires.
Landas, tailleur, contour de la Nouvelle-Comédie.
Pennel, charpentier, rue de la Baignerie.
Buisine, pompier, rue du Molinel ;
D. Cornil, afficheur, rue du Bois-Saint-Etienne ;
Albert et Liévin, garçons de théâtre.

Fournisseurs.

Lemmens, imprimeur, rue Neuve ;
Tavant, chandellier, même rue ;
Fièvet, luthier, contour de la Comédie ;
Delhaye, cordonnier, rue des Suaires ;

(Almanach du Commerce, des Arts et Métiers, des villes de Lille, Douay et Dunkerque.)

DÉBUTS

La troupe avait été renouvelée presque entièrement ; Rezicourt, Goyer, Duparc, Chevalier [1] et M[lle] Castel furent les seuls artistes de l'année précédente qui effectuèrent leur rentrée.

1. Chevalier occupa simultanément les emplois de premier comique et de second chef d'orchestre jusqu'en 1790, il passa premier chef cette année-là et ne fut remplacé qu'en 1795.

Le 6 avril 1788, Dégligny [1] débute dans *le Barbier de Séville*, rôle d'Almaviva. — *Les Feuilles de Flandres* donnent de lui l'appréciation suivante : « Dégligny est doué d'un bel organe, il dit avec intelligence, mais pourtant il semble ne pas vouloir se livrer. » L'auteur anonyme des *Lettres flamandes* le trouve « froid au delà de tout ce qu'on peut dire, dénué de sentiment, mais seulement doué d'une bonne mémoire, etc., » et termine par cette conclusion inattendue: « ... il devrait se faire capucin! » — Dans la même pièce, M[le] Beaupré, jeune premier rôle jouait Rosine : « Figure et organe agréables, jeu aisé et juste, vérité dans le débit. »

Le 4 mai, début de Dorgival, deuxième amoureux : « Son physique n'a rien de désagréable, mémoire heureuse, débit sûr. »

Le 9 mai, début de M[me] Saint-René, premier rôle: « Étrangère à la fierté de Melpomène et à la grâce de Thalie ; son débit

1. Dégligny, avant d'embrasser la carrière dramatique, avait étudié la médecine. De retour en France, après avoir joué en Italie, il séjourna dans plusieurs villes de province, entre autres Orléans et Lille, qu'il quitta en 1792, pour aller à Nantes ; de là il passa à Marseille, en 1795, d'où, d'après Grimod de la Reynière, Fleury le fit venir à Paris, en 1797, pour faire pièce à son camarade Naudet. « Il a conservé, dit le *Censeur dramatique*, avec l'accent du terroir, presque tous les défauts de la province. Il est extrêmement gauche à la scène et joint, à un visage qui n'exprime rien, un débit insupportable pour quiconque a une oreille formée à la Comédie-Française. Cependant malgré ces défauts, dont aucun n'est incorrigible, il a du sens, de l'intelligence et de l'aplomb. Comme il sait phraser assez bien et que son organe est assez net et qu'il est sagement à la scène, on peut dire qu'il a rendu le rôle de Chrysale d'une façon supportable. » En octobre 1798, lors de la fermeture du Théâtre français de la République, où il était régisseur, Dégligny passa dans la troupe de Picard, à l'Odéon. Il y fit représenter le 23 novembre 1799 une comédie de sa composition intitulée *les Hâbleurs ou l'autre Crac*, « faisant suite à la pièce de Colin d'Harleville *M. de Crac dans son petit castel*, » jouée antérieurement au bénéfice de l'auteur, le 5 décembre 1791, sur le Théâtre de Lille, où il avait donné aussi, l'année précédente, *le Secret gardé* et *le Soldat national ou l'Amoureux lillois*.

Dégligny dut contracter, au commencement de ce siècle, un engagement pour le théâtre de Saint-Pétersbourg, Fabien Pillet, dans sa *Lorgnette des spectacles* (1801), lui reconnaissait alors « une grande sagesse de diction, de l'aplomb et toutes les qualités qui conviennent à l'emploi des raisonneurs. » On lui reprochait cependant « de manquer de chaleur affectueuse, de paternité, de cette finesse de tact qui fait marquer les nuances les plus légères et de cette profondeur de méditation qui prépare les effets. » Quand Dégligny quitta la scène, il reprit une charge d'huissier. Singulière fin pour un comédien.

intéresse pourtant, quoique peu secondé par ses moyens. La beauté de son physique, la décence de son costume pourraient se passer des minauderies qu'elle affecte. »

Le 15, début de Mlle Chateauneuf : « Beauté d'attitude sur la scène, bel organe, variété dans le jeu : il est fort regrettable qu'un trop grand embonpoint l'empêche de déployer l'élégance théâtrale qu'on aime à voir dans une taille svelte. »

8 juin, Mlle Dubois, soubrettes et confidentes, élève de Préville, paraît pour la première fois sur notre scène. « Organe très beau qu'elle module agréablement, prononciation nette, disant très bien, possèdant le style de l'emploi. »

1er août, début de Mme Guigues, premier rôle d'opéra. « Joue avec intelligence, grande musicienne et actrice consommée. Chaleur dans son jeu, usage de la scène, finesse et profondeur. Outre ses gestes et exagère sa diction, souvent trop tragique ; voix flexible et agréable, quoiqu'un peu faible dans le bas. » Les *Lettres de Flandres* y mettent moins de bienveillance : « ... laide comme une chenille, amèrement laide, chant maigre et glapissant. Elle a des coups de gosier dégoutants, en quelque sorte ; elle ne reprend jamais ses intonations à l'octave au-dessus, sans aspirer l'octave d'en bas si singulièrement que l'on croit qu'elle va vomir. »

Le 8 août, Mlle Solange débute dans le *Philosophe marié* (rôle de Ninette) et le *Procureur arbitre* (Finette).

Enfin le 20 mars 1789, a lieu le début très brillant de Mlle Chevalier [1]. « On a été enchanté de sa voix, de son jeu et de sa figure. Redemandée à la fin de la pièce, elle a reparu avec le directeur pour recevoir de nombreux applaudissements. Voix fraîche, douce, flexible, très bonne méthode de chant ; physionomie expressive. »

1. Mlle Chevalier était la sœur du premier comique, second chef d'orchestre ; elle avait joué l'avant-veille, dans la *Partie de Chasse d'Henri IV*, au bénéfice de son frère. Elle appartenait encore à la troupe du Théâtre de Lille en 1798. Lire à son sujet l'anecdote que raconte Brun-Lavainne, dans ses *Souvenirs*, page 11.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Le répertoire de l'année s'est composé d'environ 160 ouvrages, répartis en 58 opéras, 12 tragédies ou drames et 90 comédies.

Parmi les nouveautés jouées pour la première fois, nous citerons :

PARTIE LYRIQUE. — *Azémia ou les Sauvages*, opéra-comique, trois actes, paroles de La Chabeaussière, musique de Dalayrac.

Célestine, comédie mêlée d'ariettes, trois actes, de Magnitot, musique de Brueys.

Isabelle et Rosalvo, comédie mêlée d'ariettes, un acte, de Patrat, musique de Propiac.

Les Promesses de mariage, suite de *l'Epreuve villageoise*, opéra-bouffe en vers, deux actes, de Desforges, musique de Berton.

Les Solitaires de Normandie, opéra-comique en vaudevilles, un acte, de Piis.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Le Baron de Trenck*, comédie, un acte, d'Arnauld Audinot.

Le Duc de Montmouth ou le Prince rebelle, pièce, trois actes, de Bodard et Leblanc.

L'Ecole des pères, comédie en vers, cinq actes, de Pieyre.

Emilie et Saint-Preux ou l'Officier de mérite, comédie en vers, trois actes, de Marandon.

L'Entrevue, comédie, un acte, de Vigée.

Les Etourdis ou le Mort supposé, comédie en vers, trois actes, d'Andrieux.

L'Officier de fortune, comédie, un acte, de Musnier-Desclozeaux.

L'Optimiste ou l'Homme content de tout, comédie en vers, cinq actes, de Colin d'Harleville.

Le Prince ramoneur ou le Ramoneur prince, comédie-proverbe, un acte, de Pompigny.

Le Revenant ou les deux Grenadiers, comédie, deux actes.
Samson, tragédie, cinq actes, de Plancher-Valcour.
Tom Jones et Fellamar, comédie en vers, cinq actes, de Desforges.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

31 mai 1788. — « Campion et sa troupe de grands danseurs français et italiens, » fait annoncer dans *les Feuilles de Flandres*, au prix ordinaire des places, des représentations, qui commenceront à cinq heures précises et auxquelles « MM. les ecclésiastiques pourront assister sans scrupules. » Ces représentations seront composées de danses de caractère et de pantomimes : « le jardin du Foscal à Londres (*sic*) [1], les dragons allemands, les Hollandais, les chasseurs trompés, les aventures de Pierrot, grandes pantomimes, et un ballet d'esclaves. » Ce fut une mystification complète : la « troupe » se composait de trois personnes ; le « Foscal » de Londres consistait en une décoration ordinaire du spectacle, et son illumination avait été obtenue avec les lampions du devant de la scène. « La danse anglaise, les ballets, les esclaves, les chasseurs, les scaramouches, les pantomimes, tout cela a été exécuté par un seul homme qui, bien loin de connaître les premiers éléments de la danse, sait à peine marcher décemment. Cet homme audacieux étoit secondé par une femme de mauvais ton, et par un de ses semblables, encore plus maladroit que lui. » Le public aurait fait un mauvais parti à ces malheureux, s'ils n'avaient pris la fuite après la première soirée.

Voulant mettre à profit l'arrivée prochaine du prince de Condé et du duc d'Enghien, qui devaient s'arrêter deux

1. Il s'agissait sans doute du Vaux-Hall.

jours à Lille en allant à Saint-Omer [1], Rezicourt avait traité, pour plusieurs représentations, avec Larive, pensionnaire du roi, de la Comédie-française. Les princes et leur suite assistèrent au spectacle du 26 juillet, composé de *la fausse Magie* et du *Misanthrope*. Le prix des places avait été augmenté.

Le 27, Larive donna *le Comte de Warwick*, le 28, *Pygmalion* et *Gaston et Bayard*, le 29, *Philoctète*. Il dut en rester là, forcé d'abréger son séjour pour raison de santé.

Le 2 octobre, le marquis de Langeron [2], lieutenant-général, chef de la division de Flandres, assiste à la représentation. L'acteur Dégligny ne manque pas de lui adresser, ainsi qu'à la garnison [3], au nom de ses camarades, des remerciements pour l'indulgence avec laquelle la troupe a été accueillie à Saint-Omer. « Ce compliment, disent les *Feuilles de Flandres*, étoit fait pour toucher une âme vertueuse et sensible. La salle a éclaté en applaudissements. M. de Langeron a été ému jusqu'aux larmes, ainsi que sa fille, Mme la comtesse Charles de Damas [4], qui se trouvoit près de lui. »

Le 15 février 1789, Rezicourt, « l'âme de notre scène, de retour de Paris couvert de gloire », fait sa rentrée dans le *Barbier de Séville* (Bartholo) et la *Métromanie* (Géronte). On lui avait préparé une brillante réception.

1. Le prince de Condé et le duc d'Enghien étaient partis de Paris le 20 juillet ; ils arrivèrent à Lille le 25. Le numéro des *Feuilles des Flandres* du 29 juillet 1788, contient le compte rendu détaillé de leur réception dans notre ville. Ils partirent le 27 pour Saint-Omer où ils séjournèrent jusqu'au 29, retournèrent, par Dunkerque, Calais et Hesdin, à Chantilly, où ils arrivèrent le 2 août.

2. Le marquis de Langeron était le père du célèbre Andrault, comte de Langeron, qui après avoir fait la campagne d'Amérique sous Rochambeau, en 1780-81, rentra en France, émigra en 1790, prit du service à l'étranger, combattit ses compatriotes en Autriche, en Russie et fit la campagne de France, jusque sous les murs de Paris, où il emporta d'assaut la position retranchée de Montmartre.

3. La garnison de Lille se composait en 1788, de quatre régiments d'infanterie : Colonel-général, Armagnac, La Couronne, Condé, et deux de cavalerie, Dragons et Montmorency.

4. Le comte Joseph-François-Louis-Charles de Damas, gendre du marquis de Langeron, né en 1758, mort en 1829, avait été le compagnon d'armes en Amérique, de son beau-frère. Il joua un rôle lors de la fuite du roi à Varennes : le marquis de Bouillé l'avait chargé de la surveillance de la route de Clermont.

Le 17, Volange [1] commence une série de représentations et donne ce jour-là *Jérôme Pointu* et *l'Intendant malgré lui*, où il remplit huit rôles différents. Il joue : le 19, *Boniface Pointu* et *le Prince ramoneur*, le 22 et le 24, *Janot ou les Battus paient l'amende*, le 27, *l'Anglais à Paris*. Pendant un mois, le célèbre pître joue à Lille son répertoire, en grande partie œuvre de Dorvigny : *la Femme comme il y en a peu*, *les deux Billets*, *Eustache chez lui*, *Arlequin roi dans la lune*, *On fait ce qu'on peut*, etc. Tout comme à un pensionnaire du roi, de la Comédie française ou italienne, on lui adressa des vers et des acrostiches :

Sous la pâle critique et l'aveugle satire
Jamais les vrais talents ne seront abattus.
Volange, ose braver leurs efforts superflus,
Invite l'envieux, qui de toi veut médire,
A venir voir Janot, Bécarre et le Pointu ;
S'il n'en crève de rage, il crèvera de rire.

Vérité, vrai ressort du talent d'un acteur,
On la voit dans tes yeux, elle sort de ta bouche.
L'intelligence en toi seconde encore l'auteur.
A chaque personnage, elle plaît, frappe et touche.
Nous aimons la nature, et l'art est son rival.
Garrick est immortel pour avoir, sur la scène,
En caressant Thalie honoré Melpomène.

Pour la troisième fois en trois ans, Michu vint clôturer l'année théâtrale ; il était accompagné cette fois de Mme Dugazon [2], de la Comédie italienne.

1. Maurice-François Rochet, dit Volange, célèbre acteur forain, né en 1756, mort en 1810. Popularisé par la gravure et la sculpture, dans son rôle de Janot des *Battus paient l'amende*, qui eut un succès extraordinaire, Volange tenta de débuter en février 1780, à la Comédie italienne, où il ne réussit pas. Il revint aux Variétés-amusantes, qu'il quitta en 1785, pour aller jouer à l'étranger ; de retour à Paris, en 1787, il passa à l'Ambigu-Comique, puis aux Variétés du Palais-Royal, d'où il entreprit, en 1788, une tournée en province, qui dura jusqu'en 1791.

2. Louise-Rosalie Lefèvre, née en 1755, morte en 1821. Elle débuta à la Comédie italienne en juin 1774, et fut reçue quatre jours après. Elle épousa en 1776, Jean-Henri Gourgaud dit Dugazon, de la Comédie française, et se retira définitivement du théâtre en 1806.

Ces deux célèbres chanteurs donnèrent : le 20 mars, *le Déserteur*, *les Sabots*, le 29, *la Dot*, *Alexis et Justine*, le 30, *Nina*, *l'Ami de la Maison*, le 31, *Tom Jones*, *le Droit du Seigneur*, enfin le 3 avril, jour de la clôture, *le Comte d'Albert* et *Blaise et Babet*. Le compliment d'usage fut prononcé ce jour-là par Rezicourt ; il fit allusion aux agréables soirées que les deux artistes avaient procurées au public lillois [1].

BALS et CONCERTS

En novembre 1783, Bindernagel et ses enfants [2] se font entendre dans quelques concerts.

Le 7 février 1789, le directeur obtient l'autorisation nécessaire pour les trois bals masqués des 8, 15 et 22. Pour ce dernier, qui est celui du dimanche gras, il annonce qu'un proverbe y sera joué, vers minuit, par Volange.

INCIDENTS

Le 16 novembre 1788, Mlle Castel, première dugazon, soi-disant indisposée, se refuse à jouer *le Tonnelier*, opéra-comique annoncé. On dut changer le spectacle au dernier moment, et l'acteur Dégligny vint informer le public que l'opéra serait remplacé par une comédie. Les spectateurs mécontents, mènent grand bruit, et demandent Mlle Castel ;

1. Voir *le Théâtre de Lille au XVIIIe siècle*, pp. 81-85.

2. L'un deux, Joseph, fut professeur de musique à Paris; il écrivit pour le violon plusieurs sonates, duos, etc.

on envoie en toute hâte chez elle, mais elle persiste dans son refus. Le lendemain, le directeur et sa pensionnaire sont cités à comparaître en Conclave ; l'actrice est condamnée à la prison, où elle reste enfermée de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi.

On peut classer sous la rubrique ci-dessus, la publication de deux brochures anonymes, intitulées *Lettres flamandes ou Coup d'œil sur la ville de L**** et *les Réflexions d'un jeune étranger, âgé de quinze ans, sur les Lettres flamandes*, et deux mémoires, l'un pour Mlle Castel, l'autre pour Rezicourt, plaidants « par-devant les prévot, mayeur et échevins de la ville de Lille. » Ces documents ont été longuement analysés dans *le Théâtre de Lille il y a cent ans*.

ANNÉE 1789-1790

DIRECTION REZICOURT

(*Du 20 avril 1789 au 27 mars 1790.*)

L'ouverture de l'année théâtrale se fit le lundi 20 avril par *la Servante maîtresse* et *l'Erreur d'un moment*; « l'assemblée était brillante et l'on s'est empressé d'encourager les nouveaux acteurs par des applaudissements. » Dégligny débita le compliment accoutumé.

Messieurs,

La nation française, en possession depuis deux siècles de l'emporter sur tous les autres peuples dans l'art dramatique, est aussi le plus délicat *(sic)* à la représentation des chefs-d'œuvre dont son théâtre s'est enrichi. L'acteur, jaloux de se distinguer, ne rencontre, au lieu de fleurs qu'il espérait cueillir, qu'une carrière hérissée d'épines et de difficultés, si l'expérience n'en aplanit quelques-unes. Cette solidité de talens, qui entraîne tous les suffrages, est si difficile à acquérir, que notre effroi seroit extrême, en paraissant aujourd'hui devant vous, si nous n'avions éprouvé plus d'une fois que l'indulgence est la marque de distinction des connaisseurs. Pénétrés de cette vérité, nous nous présentons avec une satisfaction qui ne peut qu'inspirer de la confiance aux acteurs qui contribuent pour la première fois à vos amusemens; ils apporteront le même zèle à varier vos plaisirs, la même docilité à profiter de vos lumières. Puissent les efforts qu'ils se proposent de faire mériter les bienveillances dont vous nous avez honorés jusqu'à ce jour....

Puis le nouveau maître de musique, H. Raymond, ancien souffleur et répétiteur au théâtre des Beaujolais, fit « son entrée par une symphonie qui a dénoté, par sa précision d'exécution, un artiste intelligent. »

Quelques jours après, le 29 avril, un premier mouvement populaire causait, à Lille, le pillage de plusieurs boutiques de boulangers ; en juillet, éclatait, dans la matinée du 21, une véritable émeute, au cours de laquelle M. de Montrosier, lieutenant du roi, commandant de la ville, menacé par la foule, était obligé de se réfugier au théâtre. Des dégâts importants et des vols furent commis à l'Intendance, chez des fonctionnaires ainsi que chez des particuliers, dont on saccagea entièrement le domicile. Le lendemain, les bourgeois armés organisaient une milice pour veiller à la sûreté des habitants. L'élite de cette troupe se porte un soir à la salle des spectacles et demande que M. de Montrosier remplace, par la cocarde tricolore, sa cocarde blanche, ce qu'il fait d'assez bonne grâce, aux acclamations générales. Les 24 août et 8 septembre, des actes de mutinerie se produisent parmi les troupes de la garnison.

Le 1er décembre, le directeur adresse au magistrat une requête fort longue dans laquelle il dépeint sa situation et déclare avoir toujours rempli ses devoirs ; il est parvenu à composer une troupe qui réunit tous les suffrages, malgré qu'il ait été victime d'une foule d'évènements aussi malheureux qu'imprévus ; par suite de la rigueur des saisons, le départ d'une garnison nombreuse, les désastres du temps, il a éprouvé des pertes sensibles, etc. Bref, il demande à être autorisé à envoyer une partie de sa troupe donner des représentations à Tournai, sans nuire au public de Lille, et à être maintenu dans son privilège en ne permettant l'établissement d'aucun spectacle ni d'aucun bal payant, sans que les entrepreneurs de ces bals ou de ces spectacles n'aient fait accord avec lui. Par ce temps d'abandon de privilèges, Rézicourt faisait exception.

Au sein de l'Assemblée constituante s'agitaient les questions les plus importantes. Défendus par Rœderer, Clermont-Tonnerre et Mirabeau, les comédiens eurent les honneurs des séances des 21 et 22 décembre. Le 24, le secrétaire de la Comédie-Française, Dazincourt, écrivait au président pour connaître au plus tôt la décision prise à leur égard ; le même jour, l'Assemblée vota qu'à l'avenir il ne pourrait être opposé à l'éligibilité des citoyens, d'autres motifs d'exclusion que ceux qui résultent des décrets constitutionnels. Les directeurs de province furent immédiatement informés par les soins de la Comédie-Française, et Rezicourt, au nom des comédiens de Lille, adressa le 8 janvier une lettre de remerciements et de félicitations à cette compagnie [1].

C'est aussi au milieu de préoccupations de toutes sortes que s'acheva l'année théâtrale ; les émeutes, les rixes causées par le prix des denrées, les fausses accusations d'accaparement de grains, lancées contre d'honorables négociants, devenaient de plus en plus fréquentes. Au commencement de 1790, la question des élections municipales préoccupa les esprits ; des réunions préparatoires eurent lieu en janvier, l'élection de Vanhœnacker, comme maire de Lille se fit le 26. En février, les 10 et 14, on nomma le procureur de la commune, les dix-sept conseillers municipaux et les notables qui devaient faire partie du conseil. Enfin la première municipalité lilloise était installée le 20 à l'hôtel-de-ville et entrait immédiatement en fonctions.

Le jour de la clôture, 27 mars, à la fin de la représentation, Rezicourt débita le compliment ordinaire, mais il resta muet sur les torts particuliers que tant d'évènements contraires avaient pu lui faire subir.

1. Voir *Le Théâtre de Lille au XVIII[e] siècle*, p. 101.

TABLEAU DE LA TROUPE

Tragédie et Comédie.

MM. DEGLIGNY, premiers rôles tragiques et comiques;
RICQUIER, jeune premier [1];
VANHOVE, les rois et les pères nobles [2];
REZICOURT, financiers, grimes, etc.;
DUMONT, des financiers et des pères nobles;
BOURDAIS, id. et rôles d'utilités;
DUPARC, les troisièmes rôles, les raisonneurs;
DEGREMONT, les troisièmes amoureux, les confidents;
CHEVALIER, premier comique;
MONNET, deuxième comique;
LECLERC, rôles d'utilité;
OLIVIER, id.
CARRÉ, accessoires.
FOURREAU, id.
PINSART, id.

Mmes SAINVILLE, premiers rôles tragiques et comiques;
BOURDAIS, jeune première;
PINSART, ingénuité, troisième amoureuse;
DEGLIGNY, les caractères;
LEBRUN, les soubrettes;
DUBOIS, id.
DEGLIGNY, rôles d'enfant;
BOURDAIS [3], id.
GUENARD, accessoires.

1. Charles Ricquier était le père d'Achille Ricquier qui, après avoir appartenu au théâtre de Lille comme trial et laruette, de 1825 à 1835, fournit une longue carrière à l'Opéra-Comique. Il est qualifié « négociant, natif de Rouen », dans l'acte de baptême d'un de ses fils, Séraphin-Louis, né à Lille, le 4 juin 1789, paroisse Saint-Étienne.

2. Ernest-Joseph Vanhove, né à Lille le 22 juin 1756, mort à Rouen en 1825. Il débuta le 2 mai 1791, à la Comédie-Française, où il resta comme pensionnaire. Voir plus loin la note sur la famille Vanhove, à l'année 1797-1798.

3. Mlle Bourdais devint la mère de la célèbre Marie Dorval.

Régisseurs : GRÉCOURT et LECLERC;
Souffleur : DECROIX.

Opéra.

MM. RICQUIER, première haute-contre;
DEGREMONT, seconde haute-contre;
JULIEN, id. id.
DUPARC, les Trial;
DUMONT, les Laruette;
REZICOURT, première basse-taille;
CHAUBERT, id. id.
OLIVIER, première et seconde basse-taille;
Mmes RICQUIER, première chanteuse;
VALVILLE, id.
CHEVALIER, première et seconde chanteuse;
PINSART, id. id.
GOUGET, duègne;
LEBRUN, id.

Ballet.

Maîtres de ballet : LEFÈVRE et CARRÉ.
Danseurs seuls : LEFÈVRE, CARRÉ, CASATINI;
Danseuses seules : LEFÈVRE, GUENARD, DE LANDEL.

Orchestre de vingt-huit musiciens.
Maître de musique : RAYMOND.

Douze figurants et figurantes des chœurs.

(*Almanach ambigu chantant.* — Gand, 1790.)

DÉBUTS

Le 21 avril 1789, début de Mme Ricquier, première chanteuse [1], dans *l'Amant statue* : « Voix belle et facile, pleine, moelleuse, brillante et légère. »

1. En 1792 et en 1793, elle faisait partie de la troupe du Théâtre Montansier, au Palais-Royal.

Mlle Sainville [1] débute avec succès dans les rôles de tragédie et de comédie : « Perfection et supériorité étonnante, jeu toujours vrai. » Une de ses créations, celle de Sophie, dans *le Comte de Waltron*, fut remarquée au point qu'un officier de la garnison, M. de Saint-Villiers, éprouva l'irrésistible besoin de lui adresser le long compliment qui suit :

Depuis bien longtemps la douleur
Desséchant mon âme flétrie,
Écartait de moi le bonheur.
Dans ma noire misanthropie,
Talens, beaux-arts, je vous traitais
D'inutile et vaine féerie.
Défigurant tous les objets,
L'amitié même était trahie,
L'amour, tout était oublié !
Avec tous deux, j'étais brouillé
Votre voix m'a réconcilié.
Epouse sensible et chérie,
C'est vous dont l'organe flatteur
Verse, dans mon âme attendrie,
Ce baume heureux, consolateur,
Sans lequel, hélas, notre vie
N'est qu'un songe rempli d'horreur,
Qu'une pénible léthargie.
Des pleurs heureux du sentiment
Je croyais la source tarie,
Je la retrouve en ce moment.
Et c'est l'ouvrage de Sophie.
Elle a fait passer dans mes sens
Son émotion et sa flamme.
Mon cœur, à ses tendres accens,
Se rouvre, s'échauffe et s'enflamme.
Mes plaisirs, je les lui dois tous !...
Mais il faudrait avoir votre âme
Pour parler dignement de vous.

1. Mme Sainville fut engagée au théâtre de Toulouse l'année suivante : précédemment elle avait appartenu au théâtre de Bordeaux, puis à celui de Bruxelles (1776-77), aux appointements de 6.000 livres par an.

Le 5 mai, différents débuts, celui de Ricquier, première haute-contre et jeune premier, « bon comédien, voix agréable, » de Mme Valville, qui était à Lille en 1783, « diction soignée, jeu fin, a gagné de l'acquit », et de Mme Gouget [1], duègne. Cette dernière « possède toutes les qualités nécessaires à son emploi, sauf un léger accent qui nuit à la bonne prononciation de certains mots. »

Le 13 mai, début de Chaubert, première basse-taille.

Le 17, débuts de Mlle Pinsart : « voix agréable, finesse et intelligence dans le physique, » et de Mylord, haute-contre, « jolie voix, très bon chanteur et bon musicien, quoique très jeune encore. » Cet artiste obtient un vif succès et on lui fait un accueil enthousiaste ; la nouvelle en parvint rapidement à la cour. Le 30 du même mois, Ménart de Chonzy, secrétaire du ministre d'état, écrit à ce sujet à l'intendant de Flandres, Esmangart : « On désirerait l'avoir à l'Opéra où il serait beaucoup plus utile qu'il ne peut l'être en province où l'on ne joue guère que des représentations d'opéra-comique. L'Académie de musique, en vertu de son privilège sur tous les spectacles pourrait le forcer à venir à Paris, mais M. de Villedeuil préfère traiter cette affaire à l'amiable avec le directeur. Dès qu'elle sera arrangée, il sera possible de donner en échange, au directeur de Lille, un joli sujet de l'École, très suffisant pour l'opéra-comique. » L'intendant fit appeler Rezicourt et l'interrogea sur son pensionnaire. Le directeur répondit que Mylord, engagé pour quatre ans, venait de quitter furtivement la ville, mais tout lui donnait à penser qu'il était allé au-devant du désir du ministre [2]. « Le

1. Catherine-Agathe Mathieu, dite Gouget, née à Strasbourg en 1754, morte à Bruxelles en 1829, après avoir tenu très longtemps, au Théâtre de la Monnaie, l'emploi des duègnes et mères-nobles. Elle avait épousé le second chef-d'orchestre, J. Borremans.

2. Mylord ne fut très probablement pas admis à l'Ecole de chant de l'Opéra ; en 1792, il figure au tableau de la troupe du Théâtre Montansier. En 1794 nous le trouvons au Théâtre de Toulouse, il y chantait les hautes-contre et sa femme jouait les premiers rôles de comédie et tragédie.

sieur Chardiny, qui a passé récemment à Lille, l'avait fait chanter devant lui et s'était montré fort content de sa voix ; mais quoique bon musicien, Mylord ayant peu l'habitude du théâtre s'y trouve embarrassé. » Au reste, et pour conclure, Rezicourt céderait sans difficulté, moyennant indemnité, et se contenterait d'un élève de l'Opéra. Cette réponse fut transmise à Paris le 5 juin suivant.

Le 20 septembre, début de Mlle Lebrun, soubrette.

Le 26 décembre, début de Chateauneuf, haute-contre [1].

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Le répertoire courant se composa, pendant l'année théâtrale 1789-1790, d'environ 80 opéras, 10 tragédies, 120 comédies et autres pièces.

Parmi les nouveautés représentées pour la première fois, nous citerons :

PARTIE LYRIQUE. — *Les deux petits Savoyards*, comédie mêlée d'ariettes, un acte, de Marsollier, musique de Dalayrac.

La Faillite réparée ou l'Ecole des Fils, comédie mêlée d'ariettes, un acte, paroles et musique de Raymond, maître de musique du théâtre de Lille.

Inès et Léonore ou la Sœur jalouse, comédie mêlée d'ariettes, trois actes, de Gautier, musique de Breval.

Lucette et Lucas, comédie mêlée d'ariettes, un acte, de Forgeot, musique de Mlle Dezède.

1. Chateauneuf avait été directeur de la troupe des comédiens de Nîmes. Quelque temps après son arrivée à Lille des bruits fâcheux coururent sur son honorabilité ; on l'accusait d'avoir fait banqueroute. Par un avis inséré dans le numéro du 18 juillet 1790 des *Feuilles des Flandres*, il offre une récompense à celui qui pourra dénoncer le calomniateur et invite ses créanciers à se présenter avec leurs titres, chez le sieur Charles, orfèvre, rue des Manneliers.

Les Prétendus, comédie-lyrique, un acte, de Rochon de Chabannes, musique de Lemoyne.

Sargines ou l'Élève de l'Amour, comédie-lyrique, quatre actes, de Monvel, musique de Dalayrac.

Les trois Déesses rivales ou le double Jugement de Pâris, opéra-comique en un acte, en vers, mêlé d'ariettes et de danses, de Piis, musique de Propiac.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Les Amants sans amour*, comédie, un acte, par Monnet [1], comédien de Lille.

L'Amant femme de chambre, comédie, un acte, Dumaniant.

Les Caprices de Proserpine ou les Enfers à la moderne, pièce épisodique en un acte, de Pujoulx.

Le Comte de Waltron ou la Discipline militaire du Nord, drame en vers, cinq actes, traduit de l'allemand de Moeller par Eberts, arrangé par Bérard.

Les deux Oncles, comédie, un acte, de Forgeot.

Les deux Pages, comédie, un acte, de Manteufel.

L'Ecole de l'adolescence, comédie, deux actes, de Bertin d'Antilly.

Encore des Savoyards ou l'Ecole des parvenus, comédie, trois actes, de Pujoulx.

Fort-belle et Destel ou le Triomphe de la reconnaissance, comédie-féerie à grand spectacle, mêlée de chant, trois actes, de Monnet, comédien de Lille.

Il y a bonne justice ou le Paysan magistrat, drame, cinq actes, imité de l'espagnol de Calderon, sur la traduction de Seugnet, par Collot d'Herbois.

1. Monnet, second comique de la troupe, est l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages dramatiques. Sans compter *l'Inconséquente, les Amants sans amour, Fort-belle et Destel, Guillaume Tout-Cœur ou les Amis de village, le Banquet de l'Union civique*, représentés sur le théâtre de Lille, il a encore à son actif : *l'Amour sans-culotte ou l'Arbre de la Liberté*, divertissement patriotique (Bordeaux 1794), *l'Intrigue secrète ou la Veuve*, com., *Lisia*, op., *Lindor et Monrose*, drame, *les Montagnards*, com., *le Tambourin de Provence ou l'Heureuse Incertitude, l'Orage, les Noces de Lucette*, opéras, *l'Habit du Cousin*, etc. Plusieurs de ces pièces ont été imprimées et publiées à Paris, chez Cailleau, de 1794 à 1802. — En 1792, Monnet appartenait à la troupe du théâtre Molière.

Jeannette ou la bonne Femme, comédie, deux actes, de Rougemont.

La Joueuse, comédie, deux actes, de Pigault-Lebrun.

La Maison de Molière, comédie, quatre actes, de Mercier.

Le Pessimiste ou l'Homme mécontent de tout, comédie, un acte en vers, de Le Brun.

Le Retour de Camille à Rome ou Camille dictateur pour la seconde fois, comédie, un acte, de Aude.

Le Secret gardé, comédie en vers, un acte, de Degligny, comédien de Lille.

Le Siège de Barcelone.

Le Soldat national ou l'Amoureux lillois, comédie, un acte, de Degligny, comédien de Lille.

Le Souper de famille ou les Dangers de l'Absence, comédie, deux actes, de Pujoulx.

Le Souper d'Henri IV ou la Dinde en pal, comédie, un acte, de Rougemont.

La Vie est un songe, comédie, trois actes, d'après Calderon.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

17 mai 1789. — Lefèvre, danseur de l'Opéra, pensionnaire du roi[1], exécute les principales entrées du ballet dans *l'Infante de Zamora* avec un des élèves. Tous deux sont fort applaudis.

Volange, de retour à Lille, donne trois représentations : le 14 juin, *l'Intendant malgré lui*; le 16, *Jérôme Pointu* et *l'Anglais à Bordeaux*; et, à son bénéfice, le 17, *Boniface Pointu et sa famille* avec la première des *Caprices de Proserpine*.

---

1. Lefèvre était danseur en second à l'Académie de musique, il y fit les remplacements de 1772 à 1785.

21 juin. Mlle Saintval aînée [1], « la célèbre tragédienne, qui a succédé à Mlles Clairon et Dumesnil et qui, depuis six à sept ans, fait sa résidence dans les provinces de la Lorraine, de l'Alsace, du Languedoc, etc., » se rendant à Spa et de passage à Lille, assiste au spectacle de ce jour.

24 décembre. Quelques soldats des régiments de la Couronne et Royal-des-Vaisseaux donnent, avec le concours de Mlle Sainville, artiste de la troupe, une représentation gratuite composée de *Zaïre* et du *Retour imprévu*. Le rôle de Nérestan, dans la tragédie, était joué par un nommé Lyon, du Royal-des-Vaisseaux [2].

Mlle Audinot [3], de l'Académie royale de musique, chante le 28 février 1790 *le Devin de village* et *la Colonie* ; le 1er mars, *Félix* et *Blaise et Babet*; le 2, *le Déserteur*.

Dugazon et Mlle Devienne [4] du Théâtre de la Nation, engagés pour une série de représentations, dont *l'Abeille*

1. Marie-Pauline-Christine d'Alziari de Roquefort, dite Saintval aînée, née vers 1747, décédée en 1830, débuta à la Comédie-Française le 5 mars 1766 et fut reçue l'année suivante. Exilée en province par ordre du roi en 1779 et rayée des cadres, elle ne fit sa réapparition à Paris, au Théâtre-Montansier, qu'en 1791 ; elle prit définitivement sa retraite en 1794. Un jeune sculpteur lillois, nommé Ricourt, élève de l'Ecole de dessin et ancien médailliste de Lille, médailliste de Paris, executa en 1782, pendant la disgrâce de cette artiste, son buste en marbre, pour lequel Feutry écrivit le quatrain suivant :

Viens de Saintval aînée revoir au moins les traits ;
De la scène tragique elle étoit l'espérance,
Mais hélas! sa retraite y laisse un vide immense
Que ne rempliront point nos trop justes regrets.

2. A peine arrivé à Lille, ce régiment avait été accusé de préparer une émeute; une lettre de protestation fut adressée à ce propos, le 23 décembre, au comité de la garde nationale, qui répondit en l'assurant de sa confiance et de son estime.

3. Mlle Audinot, fille du fondateur de l'Ambigu-Comique. Chanteuse et claveciniste distinguée, elle se fit entendre aux concerts de la cour dès son plus jeune âge; élève de l'Ecole de chant, en 1778, elle débuta à l'Opéra dans les doubles, en 1780.

4. Jeanne-Françoise Thévenin, dite Devienne, née en 1763, morte en 1841. En 1782, elle faisait partie de la troupe de Bruxelles et débuta à la Comédie-Française, le 7 avril 1785, dans *Tartuffe* (Dorine) et le *Colin-Maillard* (Claudine) ; elle fut reçue l'année suivante et se retira du théâtre en 1813.

patriote publia le répertoire [1], commencent, le 20 mars, par *la fausse Agnès* et le *Grondeur*. A la suite d'un faux pas qu'il fit en scène, Dugazon se foula le pied et ne put achever le spectacle. Le lendemain Mlle Devienne joua *le Bourru bienfaisant* et continua, seule, les représentations, tandis que Rezicourt « oubliant ses intérêts, lorsqu'il s'agit de satisfaire le public, partit sur le champ pour Paris afin d'engager Dazincourt, ou tout autre, à venir remplacer l'inimitable Dugazon... » Il revint le 24, avec Mlle Fleury [2], qui donna, le jour de son arrivée, *Tancrède* et *la Partie de chasse d'Henri IV*, et le 26, *l'Orphelin de la Chine*. Le 25, Mlle Fleury joue *Hypermnestre* et Mlle Devienne *le Barbier de Séville* (Rosine). Le 27, pour la clôture, Mlle Fleury donne *Zaïre* avec le jeune soldat du Royal-des-Vaisseaux, Lyon, qui interprète pour la seconde fois, sur notre scène, le rôle de Nérestan ; Mlle Devienne joue *la Nouveauté*.

Quant à Dugazon, il revint à Lille plus tard, après son rétablissement, pour assister à la cérémonie du serment fédératif qui eut lieu au Champ-de-Mars le 6 juin. Il prit part également aux fêtes patriotiques célébrées les 27 et 28 du même mois; nous avons dit ailleurs le zèle et l'entrain qu'il y déploya [3].

BALS et CONCERTS

Il y eut cette année, comme les précédentes, trois bals masqués pendant le carnaval.

1. Ce répertoire devait se composer de : *le Barbier de Séville, le Mariage de Figaro, le Dissipateur, Amphitryon, le Roi de Cocagne, les Fourberies de Scapin, le Grondeur, la Nouveauté, les Vendanges de Suresnes, les trois Sultanes, la fausse Agnès, le Mercure galant, le Français à Londres, la Partie de chasse d'Henri IV*, plus quelques proverbes; le tout réparti sur huit représentations.

2. Marie-Florence Nones, dite Fleury, née en 1766, morte en 1818 Elève de Larive elle parut pour la première fois à la Comédie-Française, le 23 octobre 1786, dans *Hypermnestre*. Son noviciat dura cinq ans; reçue en 1797, elle se retira en 1807.

3. Voir *Un chapitre de l'Histoire du Théâtre de Lille*, pp. 29 à 31.

Le 14 mars 1790, Cifolelli fils [1] se fit entendre en intermède et exécuta un concerto de mandoline.

1. Cifolelli était le frère de Mme Ricquier, la première chanteuse. Leur père, musicien italien, compositeur ordinaire de S. A. S. l'Electeur du Palatinat, s'était fixé en France vers 1764, il avait fait jouer au Théâtre-Italien, en 1770, *l'Italienne*, et en 1774, *Perrin et Lucette*, deux petits opéras. Il fit plusieurs séjours à Lille : en 1776, il y vint avec sa fille, Colette, âgée de onze ans, la même qui s'appela plus tard Mme Ricquier, donner des concerts, la semaine après Pâques, pendant la fermeture du Théâtre. Tous deux s'étaient fait entendre précédemment à la Cour : Cifolelli père revint de nouveau en 1779, puis en 1789; il donna des leçons de chant, ainsi qu'il avait fait à Bruxelles et ailleurs. « Le prix qu'il fixe à ses soins est de 18 livres pour 12 leçons; son adresse est chez le sieur Cattaert, marchand bijoutier sur la Grand'Place. »

ANNÉE 1790-1791

DIRECTION REZICOURT ET DUSART

(*Du 22 avril 1790 au 16 mars 1791.*)

L'ouverture, qui aurait dû avoir lieu à la date accoutumée, c'est-à-dire le lundi 12 avril, ne se fit que le jeudi 22, à cause des troubles qui ensanglantèrent la ville de Lille pendant plusieurs jours. Les chasseurs de Normandie-cavalerie, soudoyés par des agitateurs, avaient provoqué les régiments d'infanterie de la Couronne et Royal-des-Vaisseaux : deux soldats de ces régiments avaient été assassinés le 8 dans une maison de la cour Guiterne. Le lendemain, des rixes isolées, bientôt suivies d'une véritable mêlée en dehors de la ville, jetèrent l'effroi dans tous les cœurs. Le général Livarot n'ayant pris aucune mesure pour arrêter ces désordres, les mutins, rentrés en ville, s'y répandirent et livrèrent des combats acharnés sur différents points. La Grand'Place et l'Arsenal étaient occupés par un régiment, la Citadelle par un autre ; à la fin de la journée, une douzaine de morts et de nombreux blessés gisaient dans les rues. Le 10, la municipalité intervint, dans la crainte de conflits plus graves, et s'opposa au départ des troupes, auxquelles ordre avait été donné d'évacuer immédiatement la ville. Des pourparlers s'engagèrent de part et d'autre, et le 21, lorsque le calme parut rétabli, les

régiments quittèrent Lille, les uns après les autres, par des routes différentes.

C'est au milieu de ces évènements, le 19, que Rezicourt informa le maire et les officiers municipaux de son intention de céder, au régisseur Louis Dusart, une part d'intérêt dans l'entreprise des spectacles. Assuré d'avance de l'agrément du prince de Robecq, il sollicitait celui de la municipalité. Sa demande reçut un accueil favorable ; toutefois on convint qu'au préalable, Dusart présenterait son successeur.

Le 22 avril s'effectua l'ouverture de l'année théâtrale, par *Sylvain* et *le Dissipateur*; Rezicourt prononça un discours de rentrée fort concis, dans lequel il exposait le dommage que venaient d'éprouver les nouveaux directeurs par cette suspension de dix jours. « Il a ensuite assuré le public que des arrangements étaient pris pour produire sur notre scène, de temps à autre, au cours de l'année, des acteurs de la capitale et il a terminé, selon l'usage, en réclamant l'indulgence pour ses camarades et pour lui. »

Dans la nouvelle association, Dusart fut tout particulièrement chargé de la partie administrative ; « ceux qui auraient à faire des demandes ou à traiter d'objets relatifs aux spectacles, devront s'adresser à lui personnellement, et à son domicile, rue du Curé-Saint-Étienne. »

L'Assemblée nationale ayant décrété le 19 juin 1790 que toute espèce de distinction entre les Français serait désormais supprimée, la municipalité, sur la demande de Dusart s'il fallait laisser subsister l'ancienne forme de l'annonce de la comédie, décida le 7 août suivant, que les acteurs de la troupe de Lille ne prendraient plus le titre de « Comédiens du Gouverneur de la province, » de qui ils tenaient autrefois leur privilège. Dorénavant l'affiche du spectacle portera en vedette cette formule : *Par permission du Maire et des Officiers municipaux, les Comédiens donneront aujourd'hui.... etc.*

Le 18 janvier 1791, on s'occupa à la maison-commune

du décret du 16 août sur l'organisation judiciaire aux termes duquel la police des spectacles était placée dans les attributions des corps municipaux. Les entrepreneurs et directeurs qui avaient obtenu des autorisations soit des gouverneurs des anciennes provinces, soit de toute autre manière, devaient se pourvoir devant les municipalités qui confirmeraient leur jouissance pour le temps restant à courir, à charge d'une redevance envers les pauvres. Personne ne s'était encore présenté à Lille, au nom de la direction, pour régulariser la situation nouvelle créée par la loi. Ce fut justement le lendemain que l'Assemblée décréta, en ces termes, la liberté des théâtres : « Tout citoyen pourra élever un théâtre public et y faire représenter des pièces de tous les genres, en faisant préalablement à l'établissement de son théâtre sa déclaration à la municipalité des lieux.... Les entrepreneurs ou membres des différents théâtres seront, à raison de leur état, sous l'inspection des municipalités, ils ne recevront des ordres que des officiers municipaux qui ne pourront pas arrêter ni défendre la représentation d'une pièce, sauf la responsabilité des acteurs et des comédiens, et qui ne pourront rien enjoindre aux comédiens que conformément aux lois et règlements de police, règlements sur lesquels le comité de constitution dressera incessamment un projet d'instruction. » Cette loi réglait aussi, provisoirement, la question très importante des droits d'auteurs, sur laquelle nous aurons occasion de revenir, enfin, un des articles supprimait la garde intérieure qui ne devait pénétrer dans la salle qu'à la réquisition des officiers civils préposés à la police des spectacles.

Dusart se rendit à la maison-commune, sur ordonnance du magistrat, le jeudi 20, à onze heures du matin. Au cours de cette conférence, une représentation au profit des pauvres, composée d'un opéra et d'une comédie, fut décidée pour le lundi 31 janvier.

On laissa au directeur le choix pour la première pièce entre *Didon* ou à défaut *le Roi Théodore* et pour la seconde, *l'Amant auteur et valet, la Gageure imprévue* ou *l'Avocat Pathelin*.

De plus, Rezicourt promit de donner, par an, quatre représentations au profit des pauvres, les jours seraient indiqués par la municipalité qui choisira elle-même les pièces [1].

Le produit net du droit des pauvres perçu sur les redoutes qui eurent lieu du 22 janvier à la fin du carnaval de 1790, s'éleva à 732 fl. 17 pat. 9 deniers, il avait été de 860 fl. 9,7 précédemment [2].

Depuis l'apparition, en avril 1781, des *Annonces, Affiches, Nouvelles et Avis divers pour la province de Flandres*, qui devinrent en 1784 *les Feuilles de Flondres*, les renseignements de toutes sortes sur le Théâtre de Lille ne nous ont pas fait défaut. Mais à l'époque où nous sommes arrivés, des évènements graves se sont produits, d'autres se préparent et avec les élections, la politique va envahir les colonnes trop restreintes du journal de l'Espinard, qui deviendra *Gazette du département du Nord*. Son rédacteur se dépouillera même de son titre de noblesse plus ou moins authentique, et s'appellera Paris, tout court, comme devant, sacrifice qui ne lui évitera ni les vexations, ni une arrestation arbitraire, suivie d'un hàtif transfert à Paris, où son incarcération durera quinze mois.

Même pénurie de documents dans les archives et bibliothèques publiques ou particulières. *L'Abeille patriote*, de 1790 à 1792, inséra quelques avis, de temps à autre, mais nous n'aurons plus régulièrement les programmes des spectacles ni les notes quotidiennes si intéressantes d'autrefois. Il nous faudra attendre la *Feuille de Lille*, de Danel, dont le premier numéro paraîtra le 3 frimaire an II (23 novembre 1793).

1. Archives communales. Registre aux délibérations, 26 avril 1791.
2. Archives du Bureau de bienfaisance. Comptes de la Bourse commune.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Le répertoire, d'après nos relevés du premier semestre, semble avoir été aussi nombreux et aussi varié que d'ordinaire.

Parmi les nouvelles créations de l'année, nous citerons :

PARTIE LYRIQUE. — *Bastien et Colette, ou Ils ne savent pas lire*, comédie mêlée d'ariettes, un acte, musique de M. Desplanque, de cette ville.

Le District de Village, comédie, un acte, prose et vaudeville de G. Fouques-Deshayes, dit Desfontaines de Lavallée.

Guillaume Tout-Cœur ou les Amis de Village, opéra comique en un acte, paroles de Monnet, musique du chevalier de Saint-Georges [1].

Le Rival confident, comédie mêlée d'ariettes, deux actes, de Forgeot, musique de Grétry.

Le Roi Théodore à Venise, opéra héroï-comique, trois actes, paroles traduites de l'italien, par Moline, d'après le livret de Casti, musique de Paesiello.

La Vieillesse d'Annette et Lubin, comédie mêlée d'ariettes, un acte, de Bertin d'Antilly, musique de Chapelle.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Le Banquet de l'Union civique*, divertissement patriotique, mêlé de chants, de danses et d'évolutions militaires, par Monnet [2].

La Caque sent toujours le hareng, proverbe, un acte.

---

1. Le chevalier de Saint-Georges, né à la Guadeloupe en 1745, est mort le 12 juin 1799. Elève du célèbre Leclair pour le violon, il égalait les premiers virtuoses de son époque ; il écrivit un grand nombre de sonates, duos, etc., pour son instrument, ainsi que plusieurs opéras-comiques. Ami et confident du duc de Chartres, il était venu en Flandre chargé d'une mission politique qu'on n'a jamais bien expliquée. Pendant son séjour à Lille, il y fit connaître les divers talents qu'il possédait comme instrumentiste, compositeur et escrimeur.

2. Dédié à MM. de la Garde nationale et garnison de Lille en Flandre. Lille, Lemmens, 1790, 32 p. in-8°.

Charles IX ou l'Ecole des Rois, tragédie, cinq actes, par Marie-Joseph Chénier.

Les Châteaux en Espagne, comédie en vers, cinq actes, Colin d'Harleville.

Didon, tragédie, cinq actes, de Lefranc.

Le Dragon de Thionville, fait historique, deux actes, Dumaniant.

La Confédération du 14, pièce de circonstance, par Lyon, soldat au régiment de Royal-des-Vaisseaux [1], et A.-R.-J. Boussemart, « avocat patriote [2] ».

L'Inconnu, vaudeville, un acte, par Radet.

L'Inconséquente ou le Fat dupé, comédie en un acte, par Monnet.

Calas, tragédie, cinq actes, par F.-L. Laya.

La Maison à deux portes, comédie, trois actes, par Cailhava.

Le Marquis de Saint-Cabri ou la Matinée des jeunes gens, proverbe, un acte.

Ricco, comédie, deux actes, de Dumaniant.

Le catalogue de la bibliothèque Soleinne [3] contient l'indication de deux pièces, sans nom d'auteur, datées de Lille, 1790, mais imprimées à Bruxelles et qui, vraisemblablement, n'ont pas été jouées : *Le Patriotisme brabançon*, pièce nationale en prose, trois actes, et *Quel parti faut-il prendre ?* « parade en trois actes, par un plagiaire, sur la dernière révolution survenue en Europe, entremêlée de vers extraits de plusieurs tragédies d'auteurs célèbres, pour autant qu'ils ont pu s'adapter aux évènements de cette révolution. »

1. C'est le même qui joua deux fois le rôle Nérestan dans *Zaïre*, en décembre 1789.

2. Au sujet de cette pièce, les auteurs adressèrent une lettre au rédacteur de *l'Abeille patriote* qui l'inséra, et dans laquelle ils se disculpaient d'une rime douteuse. Ils y affirmaient qu'ils ne se seraient jamais permis de faire rimer *plus* avec *vaincu*, et *découpera* avec *soldat !* On ne connut jamais le vrai coupable.

3. Tome II, p. 358.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Le 25 avril 1790, jour de la bénédiction des drapeaux des neuf légions de la garde nationale et du serment civique sur le champ-de-mars, Rezicourt chante à la représentation du soir un couplet de Monnet, que le public, dans un élan d'enthousiasme, fit répéter plusieurs fois.

Le 5 juin, l'acteur Dugazon, qui lors de son accident du 20 mars avait promis de reprendre ses représentations interrompues, commence par *la Surprise de l'Amour français*, et *les Fourberies de Scapin*. Le 7, il joue *le Mercure galant* et dans des couplets de circonstance fait allusion à l'allégresse publique. Il continue, le 12, par *le Marquis de Saint-Cabri*, sorte de pièce à tiroirs où il remplit les rôles de Beaucoton, Retape, Paton et Baracan. Le 17, un proverbe, *la Caque sent toujours le hareng*, enfin, il termine le 30, par *le Roi de Cocagne* Entretemps, il produisit un de ses élèves dans le rôle d'Oreste d'*Iphigénie* et dans *Tancrède*.

Nous avons donné en détail, dans *Un Chapitre de l'Histoire de Lille*, le compte rendu des représentations patriotiques qui eurent lieu pendant les fêtes de la Fédération.

Le 29 juin, première représentation du *Banquet de l'Union civique* par Monnet.

Jullien, du Théâtre-Italien [1], chante : le 11 juillet, *Félix* et *le Devin du Village* ; le 18, *Orphée* ; le 21, *le Jugement de Midas, Blaise et Babet* ; le 25, *l'Ami de la Maison, Azémia* ; le 28, à son bénéfice, *la Belle Arsène, le Tonnelier*.

1. Rebuffel, dit Jullien, ex-artiste du Théâtre-Italien et du Concert de Versailles, s'établit à Lille en vendémiaire an VI-octobre 1797, pour y donner des leçons de chant et de musique.

3 juillet. — Le sieur Conus [1] fait des expériences de physique et escamote sa femme. Le prix des places était de 24 sols aux premières, de 12 aux secondes et de 6 aux troisièmes.

Le 27, en l'honneur de l'arrivée des députés, on joue la pièce de Lyon et Boussemart, *la Confédération du 14 ;* à cette occasion, *l'Abeille* publie l'appel suivant :

INVITATION AUX DAMES DE LA VILLE

Vous qui réunissez aux grâces
Le goût des talens et des arts,
Beau sexe, vous qui sur vos traces,
Savez fixer tous les regards,
Ce soir, daignez prendre vos places
A *la Confédération.*
Si cette œuvre patriotique
Obtient votre approbation,
Vous ferez taire les critiques,
Et le spectateur indulgent
Applaudira le zèle à défaut de talent.

A.-R.-J. Boussemart, avocat patriote.

12 décembre. — Le général Vandermeersch [2], arrivé à Lille la veille, assiste au spectacle avec sa femme et ses deux filles,

1. Conus, dont le véritable nom était Cote, escamoteur fort adroit et dont on parla beaucoup au commencement de ce siècle, est mort en 1835 ; il fit plusieurs séjours à Lille. Il avait pris ce surnom pour créer une confusion avec un de ses concurrents, Comus, physicien très populaire du boulevard, propriétaire d'un cabinet de physique fort renommé. Ce dernier, qui s'appelait en réalité Ledru, était le père du célèbre Ledru-Rollin.

2. Vandermeersch (Jean-André), né en 1734, mort en 1792, après avoir servi la France pendant la guerre de Sept-Ans, passa au service de l'Empire et prit d'abord sa retraite en 1778. Lors de l'insurrection des Pays-Bas, il reçut des insurgés le commandement d'un corps de 3.000 hommes et battit les Autrichiens à Turnhout. Quelque temps après, abandonné par ses officiers, il fut arrêté et enfermé à la citadelle d'Anvers. Après sa mise en liberté, il se rendit à Lille où se trouvaient d'autres réfugiés belges et s'y occupa de la publication d'un *Mémoire historique et de pièces justificatives, où l'on donne les preuves de la loyauté de sa conduite durant la révolution belgique* ; l'auteur, E.-J. Dinne, un de ses lieutenants, avait été témoin de la plupart des faits qui y sont rapportés. Cet ouvrage en trois volumes, imprimé chez Jacquez en 1790, contient le portrait du général, gravé par Durig.

le public l'ayant appris, leur fait une chaleureuse ovation. On lit en scène une pièce de vers imprimée pour la circonstance.

Les représentations habituelles de la semaine de la Passion furent données, cette année, avec le concours de Mlle Fleury, la tragédienne qui avait clôturé la saison précédente.

BALS et CONCERTS

2 mai 1790. — Un musicien du régiment de Brie, âgé de quatorze ans, exécute un concerto de cor pendant un entr'acte.

Vidal [1], guitariste de Paris, ainsi que plusieurs musiciens de l'orchestre, entre autres Dalechamp, violoncelliste, et Wannebroucq, dit François, flûte solo, donnent deux concerts, le 19 juillet et le 4 août ; on applaudit aussi le jeune corniste du régiment de Brie. Dalechamp se fit entendre sur la mandore.

Le 16 février 1791, Rezicourt adresse à la municipalité la demande de rigueur afin de pouvoir donner des bals masqués pendant le carnaval.

THÉATRE VILLAGEOIS

Pendant l'été de 1790, l'attention du public fut appelée sur les troupes de comédiens villageois, qui, à l'exemple des anciennes sociétés dramatiques, représentaient chaque année, depuis un temps immémorial, dans quelques communes des environs de Lille, des drames religieux et des comédies. Une de ces troupes, *les Comédiens du Lazaro*, ainsi appelée

---

1. Vidal, professeur de guitare à Paris où il commença à se faire connaître en 1778, y est mort en 1800. Il a laissé quelques compositions et une méthode.

parce qu'elle avait établi son théâtre au cabaret de ce nom, sur la route de Lille à Menin, faisait annoncer qu'elle jouerait tous les dimanches, depuis le 2 mai jusqu'à la Toussaint. Elle débuta par la *Vie de Saint Procope*, tragédie en quatre actes, et *l'Enfant libertin*, comédie en un acte. « Les auteurs de ces pièces veulent rester inconnus, afin de jouir paisiblement sans doute des applaudissements qu'ils attendent des spectateurs. Le spectacle sera très varié, Melpomène, Thalie et Orphée y présideront alternativement ; le prix des places sera décidé au guichet [1]. » En août de la même année, les comédiens de Mouvaux remplacèrent ceux du Lazaro.

Au mois d'octobre 1801, des acteurs de Roubaix et de Tourcoing au nombre de trente-deux, venaient jouer au Cirque, à Lille, *la Naissance de Jésus, l'Amant ombrageux, les sept Péchés capitaux*, etc. L'année suivante, nouvelle représentation dans le même local ; la *Feuille de Lille* en publia l'annonce rédigée en patois : « Les comédiens d'Turco, d'Roubaix, d'Wacqua [2] *(sic)* et d'Waterlo, tertous insane, advertitent l'public d'Lille, qui veneron ô Chircq dinmanche trosième jour du mo d'octope, pou y jué l'comédie. I baleront pou l'prémière piche *Ildegerte u l'Réne d'Norvège*, tragédie en chun morciaux, et pou l'deuzième piche, i baleront un' biel comédie pou rire. I feront tout chin qui poudront pou mérité vo complimints. »

Ces vestiges de notre ancien théâtre ont subsisté jusqu'à nos jours. En 1840, il existait encore à Tourcoing, dit Victor Derode, une confrérie de maîtres-ès-jeux qui ne se bornait pas à représenter des drames et des tragédies, mais en produisait elle-même. A l'appui, l'historien lillois reproduit le prologue en vers (!) du second acte d'une pièce intitulée *Marie Stuart*.

Il y a quelques années M. le Dr Folet, découvrit divers manuscrits provenant d'anciennes chambres de rhétorique de

1. *Feuilles de Flandres*, 1er mai 1790.
2. Wasquehal.

Linselles et des environs d'Armentières [1], appartenant au répertoire de sociétés littéraires disparues depuis peu. Actuellement encore, l'antique drame religieux se joue parfois en langue flamande dans quelques communes de l'arrondissement d'Hazebrouck. Enfin, en 1867, il s'est fondé à Bailleul, sous le patronage de Saint-Antoine, une association composée d'artisans, qui représente chaque année pendant le carême, dans une salle d'estaminet, le « viel mistère » de la Passion, *het Lijden en t'Sterven van Onser Heer Jezus Christus*.

1. Entre autres *le Jeu de sainte Catherine*.

ANNÉE 1791-1792

DIRECTION REZICOURT

(Du 25 avril 1791 au 4 mars 1792.)

Dusart s'étant retiré [1], Rezicourt conserva seul la direction. Il fut autorisé à commencer l'année théâtrale le lundi après le jour de Pâques, 25 avril, conformément à une déclaration, en date du 14, de la municipalité de Paris près de laquelle les édiles lillois s'étaient informés, et où il était dit que les spectacles s'ouvrent le même jour dans la capitale. Pour se mettre en règle avec la loi, le directeur demanda, le 31 mai, à être maintenu dans la teneur de l'autorisation obtenue par lui, le 1er novembre 1787, du ci-devant commandant général de la province, jusqu'à Pâques 1795. — La municipalité répondit en confirmant purement et simplement sa résolution du 21 janvier précédent concernant Dusart, alors directeur de spectacle pour et au nom de Rezicourt : « sans préjudice à la loi du 19 janvier 1791, ce dernier sera reconnu en qualité de directeur des spectacles de cette ville, pour par lui en jouir conformément aux lois et règlements. »

1. Louis Dusart fonda à Lille, en 1801, l'établissement du Cirque ; en 1805, il louait le Vaux-Hall du Parc, à Bruxelles, pour y installer un jardin Tivoli à l'instar de Paris, entreprise qui ne réussit pas.

Les commandants de la garde nationale, consultés, ayant fait entendre que la majeure partie de cette garde se souciait peu de prendre le service intérieur de la comédie, la municipalité décida le 26 avril, qu'il y aurait au spectacle deux commissaires et que, provisoirement, trois sergents de police et quatre au nettoiement sur lesquels deux sans uniforme seront placés, l'un à la porte de la loge de police et l'autre sur le théâtre, le restant au corps de garde dont l'entrée donne sous le péristyle. Les commissaires auront en poche une réquisition en blanc pour, en cas de nécessité, requérir la garde nationale et la troupe de ligne aux postes de la maison commune et la grande-place [1].

L'année fut encore très mouvementée, les nouvelles qui parvenaient de Paris portaient le trouble et l'agitation en province; en quelques mois on y apprenait successivement la reconstitution du ministère, la fuite de Varennes, la suspension du Roi et l'acceptation de la Constitution ; la période électorale s'ouvre en août. Bientôt des émeutes éclatent à Lille, l'abaissement du salaire des ouvriers et l'avilissement des assignats en sont, en partie, la cause. L'élection du nouveau maire, André, en remplacement de Vanhoenacker, ne calma qu'incomplètement l'inquiétude générale.

TABLEAU DE LA TROUPE

Le vieil almanach de la veuve Duchesne, *les Spectacles de Paris*, donne dans son quarante-unième volume (année 1792) le tableau très abrégé des principaux théâtres de province. Lille y figure après Lyon, Marseille, Nantes, Rouen et Toulouse ; à défaut d'autre document, nous utiliserons celui-là.

1. Registre aux délibérations, 26 août 1791. — Archives communales.

Spectacle de Lille.

Cette ville a toujours eu un spectacle très bien composé. Il n'a pas déchu sous la direction actuelle, c'est M. Rezicourt, connu par un grand succès dans ses débuts au Théâtre Italien, qui en est le directeur. Nous citerons seulement les principaux acteurs de chaque genre, c'est-à-dire ceux qui paraissent les plus agréables au public et parmi lesquels on distingue particulièrement M. Degligni, auteur de plusieurs petites pièces qui ont eu à Lille beaucoup de succès.

Comédie.

MM. Degligni.	Mmes Clairmonde.
Vallienne [1].	Bourdais.
Chevalier.	Lecoutre.
	Degligni.

Opéra.

MM. Rezicourt.	Mmes Guerin.
Duparc.	Chevalier.
Grandville.	
Dumont.	

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Les exercices publics d'escrime avaient été mis à la mode à Lille par le chevalier de Saint-Georges, qui en avait donné plusieurs, avec les premiers tireurs des régiments de la garnison, en juillet 1790, à la Redoute de l'Esplanade. La troupe actuelle comptait, parmi ses sujets, un escrimeur réputé, du nom de Thuring de Rhys, qui soutint au théâtre, le 25 avril 1791, à son bénéfice, un grand assaut d'armes ; des tours d'escamotage par Conus variaient le spectacle.

1. Vallienne fit partie du Théâtre du Palais-Variétés, en 1793.

Ce Rhys avait eu jadis, à Dunkerque, un duel dont on avait beaucoup parlé, et où il avait tué son adversaire, Lamotte-Piquet, spadassin redoutable, officier au 11e régiment d'infanterie, ci-devant Colonel-général. Thuring de Rhys commit l'imprudence de suivre à Tournai, en août, les comédiens, ses camarades. D'anciens officiers du régiment de Lamotte, qui avaient déserté, se trouvant dans cette ville, résolurent de venger leur malheureux ami. Ils se rendirent en nombre au théâtre et signifièrent à de Rhys de déguerpir au plus tôt. Celui-ci ne se le fit pas dire deux fois. Mais à peine sorti de Tournai, il fut arrêté par un poste d'Autrichiens ; on le garrotta sur un banc et il lui fut appliqué cinquante coups de bâton sur la partie la plus charnue de son individu. Puis on le renvoya à Lille où il arriva en fort piteux état [1].

Le 21 juin, Beaulieu [2], du Théâtre du Palais-Royal, commence une série de représentations. Le 23, on apprenait à Lille la fuite du roi Louis XVI, et le lendemain, à neuf heures du soir, son arrestation à Varennes.

Une comédie, *l'Engouement*, due à un auteur lillois resté anonyme, et dont la première représentation eut lieu le 30 janvier 1792, fut l'occasion d'une polémique d'un nouveau genre dans la *Gazette du département du Nord*. Un sieur Saint-Sulpice ayant fait paraître des *Réflexions* sur cette pièce, M. de Mortemart, capitaine au 56e régiment d'infanterie, lui répondit.... en vers.

1. *Gazette du département du Nord*, 16 août 1791.

2. Jean-François de Brémont de la Rochenard, dit Beaulieu, né en 1751, mort en 1806. D'abord acteur dans la troupe de Lécluze, en 1778, et l'année suivante dans celle des Variétés-Amusantes. Beaulieu la quitta, en 1791, voyagea en province et à l'étranger, puis revint à Paris, au Théâtre de la Cité, ouvert en 1792. Beaulieu avait adopté avec enthousiasme les idées révolutionnaires, il avait coopéré à la prise de la Bastille et avait été nommé lieutenant dans la garde nationale, grade dont il se dépouilla en faveur d'un des frères Agasse. — Les journaux lillois de l'époque ont publié de nombreux articles sur Beaulieu, vainqueur de la Bastille, ils n'ont pas manqué d'insérer les vers qui lui furent adressés pendant son séjour à Lille et que nous avons reproduits dans la notice publiée sur cet acteur patriote, dans *le Théâtre de Lille au XVIIIe siècle*.

Le 28 février, les comédiens de Lille, autorisés à cet effet, donnent à Tournai, avec un grand succès, une représentation de *Paul et Virginie*, opéra de Kreutzer, en trois actes et quatre décorations, « supérieurement peintes par un artiste de premier mérite, entre autres celle du naufrage. »

C'est aussi au mois de février, que Saint-Phal [1], du Théâtre de la Nation, vint se faire applaudir des Lillois. Des vers en son honneur, signés de noms connus, furent insérés dans les « papiers publics. »

A M. SAINT-PHAL,

un des premiers acteurs du Théâtre de la Nation.

O toi, que la sage nature
Créa pour tout électriser,
A la diction la plus pure
Tu joins encor le talent d'enchanter.
Ton jeu, rempli de grâce et de délicatesse,
Avec Thalie est séduisant;
Avec Melpomène, sans cesse,
Tu fais couler les pleurs du sentiment.
De l'art tu chasses l'imposture,
Tu plais partout, chaque rôle est le tien,
C'est à toi seul qu'il appartient
D'être l'acteur de la nature.
Le public, juste et libéral,
Couronne le talent en couronnant Saint-Phal.

Par M. de Mortemart,
capitaine au 56e régiment d'infanterie.

AU MÊME.

Par tes rares talens, ta sensibilité,
Saint-Phal, tu nous séduis. D'Athènes et de Rome
On retrouve dans toi le cothurne vanté
Et de l'art des Romains l'antique majesté.
Poursuis, et tu seras de ceux que l'on renomme,
Modeste, vrai, profond et sans rivalité.
Chargé de ses pouvoirs, si je te parle en homme,
Du public, en ces lieux, je suis le député.

Par M. Corbet.

1. Saint-Phal ou Saint-Pal (Etienne Meynier, dit), né en 1752, mort en 1835. Comédien dans la troupe de Bruxelles, il débuta à la Comédie-Française en 1782 et fut reçu en 1784.

Enfin, Chardiny [1] et Mlle Maillart [2], de l'Opéra, terminèrent l'année théâtrale le 4 mars, ayant donné sept représentations.

Le sculpteur-poète Corbet, dans une pièce plus longue que celles d'usage, mais quelque peu embrouillée, passa en revue les différents rôles que ces artistes interprétèrent :

Rivaux de la nature avec art imitée
Vos sublimes accords, de la Grèce vantée,
Nous transmettent les chants les plus mélodieux.
Des temps passés, féconds en vertus, en prodiges,
Nous revoyons encor les héros si fameux,
Toujours couverts de gloire et souvent malheureux.
Hercule, Agamemnon ne sont pas des prestiges.
La pensée et les yeux sont frappés à la fois.
Ce n'est plus Chardiny... Ces héros, je les vois!
J'ai vu la ruine de Carthage;
Chérissant trop peut-être un trop perfide amant
La fille de Minos, dans une isle sauvage
Au désespoir s'abandonnant.
J'ai vu Thésée, enfin, sur un autre rivage,
Grand, généreux et plein d'humanité,
Sauver Œdipe qu'on outrage,
D'Antigone admirer la tendre piété,
Sa douceur, sa beauté, son séduisant langage;
Alceste en pleurs demander au dieu du jour
De mourir pour sauver l'objet de son amour.
O rare dévouement, tu veux qu'il s'accomplisse
« Non, ce n'est point un sacrifice!... »
Par tes accens, Maillard, nos cœurs sont déchirés.
Nous partageons tes mortelles alarmes,
Ah! respirons... tes maux sont réparés.
Il est doux de compter ses plaisirs par ses larmes.

Par M. Corbet.

D'autres vers encore ont été imprimés; leur exhumation n'ajouterait rien à la gloire des deux célèbres chanteurs.

1. Chardiny (Louis-Armand Chardin, dit), né en 1755, mort le 1er octobre 1793. Après avoir débuté dans les emplois de taille à l'Opéra en 1780, il fut nommé professeur à l'École royale de chant; il a écrit plusieurs petits opéras-comiques. Ce fut un ardent adepte de la Révolution.

2. Maillart (Marie-Thérèse Davoux, dite), née en 1766, morte en 1818. Danseuse à l'Opéra-Comique de la foire, à douze ans, elle fut engagée pour Saint-Pétersbourg. De retour à Paris, admise à l'Ecole de chant, elle débuta en 1782 à l'Opéra, dans le *Devin du village* et remplaça Mlle Saint-Huberty; elle se retira en 1813. En 1793, elle représenta la déesse Raison à Notre-Dame.

ANNÉE 1792-1793

DIRECTION DESPLASSES

(*Du 16 avril 1792, au 23 mars 1793.*)

Rezicourt, engagé à Feydeau, avait quitté Lille ; un comédien, qui jouait les financiers et les Laruette, René Sévin dit Desplasses[1], n'hésita pas à prendre la direction. L'année allait être grosse d'évènements, mais le directeur était l'homme d'Horace,

Illi robur et æs triplex
Circa pectus erat..........

Il le montra tout particulièrement pendant la période révolutionnaire.

La saison théâtrale était à peine ouverte que la nouvelle de la déclaration de guerre, votée le 20 avril, parvint à Lille, et que notre ville fut envahie par de nombreuses troupes, se dirigeant vers la frontière. Le 28, le général Théobald Dillon emmenait dans la direction de Tournai sept régiments dont quatre de cavalerie et six pièces de canons. Le lendemain avaient lieu la déroute du Pas-de-Baisieux, l'assassinat du général et

1. Desplasses avait débuté à la Comédie-Italienne, le 21 mai 1780, par le rôle de Dalin, dans la même pièce, celui de Lubin, dans les *Mères confidentes*, de Mathurin, dans *les Trois Fermiers*, de Le Roux, dans *Rose et Colas*, et du Bailli, dans *la Rosière*. Il appartint dans la suite au théâtre de Genève.

les actes horribles que l'on sait, commis par une populace ameutée et en délire [1].

Les premières hostilités accrurent les mouvements militaires. En juin, les campements s'étaient multipliés aux environs, et couvraient une partie des faubourgs de la Madeleine, de Saint-Maurice et Fives. Cet élément nouveau fournit au théâtre un public particulier, tumultueux et bruyant, bien différent de celui qui le fréquentait d'ordinaire.

En août, après qu'on eût appris les évènements du 10, la patrie proclamée en danger, les enrôlements volontaires commencent aussitôt ; au moment de la foire annuelle, le 26, eurent lieu les élections des députés à la Convention dont la première séance, tenue le 21 septembre, fut suivie rapidement de l'abolition de la royauté et de l'établissement de la République.

L'ennemi, qui depuis plusieurs mois opérait dans les campagnes environnantes, se rapproche de la ville, il vient jusque sous nos murs et nous cerne de plus près, de jour en jour. Le 24 septembre, il s'avance en nombre plus grand et commence le siège, bientôt suivi du bombardement resté célèbre dans les glorieuses annales de notre histoire [2]. On sait

1. Ce déplorable évènement fournit le sujet d'une pièce de théâtre : *la Mort de Dillon*, fait historique en 3 actes, en vers, par Béville, de Rouen (22 septembre 1792.)

2. Notons au passage les diverses pièces de théâtre dont le siège de notre ville en 1792 a fourni le sujet :

1° *Le Siège de Lille*, opéra-comique en un acte, parole de Bertin d'Antilly, musique de Kreutzer, représenté pour la première fois à Feydeau le 14 novembre 1792.

2° *Le Siège de Lille ou Cécile et Julien*, comédie en 3 actes, en prose mêlée de chant par Joigny, musique de Trial fils, représenté au nouveau Théâtre Italien, le 21 novembre 1792.

3° *Le Siège de Lille*, pantomime héroïque en 3 actes par Chevalier-Seguenot. Lyon 1792 et Toulouse 1793.

4° *Le Siège de Lille*, pièce à spectacle par un anonyme, Lille, 1792.

5° *Le Bombardement de Lille*, pantomime exécutée au Champ de la Réunion, le 10 avril 1793.

6° *Les Héros français ou la Fuite des Autrichiens, ou le Siège de Lille*, trait historique en 2 actes, en prose et en vaudevilles, 1793.

7° *Le Siège de Lille ou le Barbier Maes*, opéra-comique en 2 tableaux, paroles de Ch. de Franciosi, musique d'A. Delannoy, Lille, 19 avril 1858.

8° *Le Siège de Lille en 1792*, drame en 5 actes par Armand Dartois. Lille, 8 octobre 1892.

quel enthousiasme s'empara de toute la France, à la nouvelle de la résistance héroïque des Lillois.

Par suite de ces graves événements, dont notre scène subit la répercussion, l'année théâtrale s'effectua dans des conditions difficiles.

On comprendra aussi que les documents sur la troupe, le répertoire, etc., assez nombreux jusqu'ici, vont devenir de plus en plus rares, pour nous faire bientôt momentanément défaut ; la politique occupera, désormais, la première place.

TABLEAU DE LA TROUPE

DESPLASSES, *directeur*.
DULORIER, *régisseur*.

Tragédie et Comédie.

MM. TERRIER, premiers rôles tragiques et comiques ;
VIDINI, jeunes premiers ;
BLACHE, les rois et les pères nobles ;
DESPLASSES, les financiers, grimes, etc ;
DUMONT, les financiers et paysans ;
DUPARC, troisièmes rôles et raisonneurs ;
CHEVALIER, premier comique ;
DULORIER, second comique ;
DEVINCK, accessoires ;
CACHON, id.

Mmes TERRIER, premiers rôles tragiques et comiques ;
LICÉE, jeunes premières ;
ALEXANDRE, ingénuités et troisièmes amoureuses ;
DORSAN, soubrettes ;
RICHARD, caractères ;
GRANDVILLE aînée, très jeunes rôles ;
GRANDVILLE cadette, id.

DECROIX, souffleur.

Opéra.

MM. GRANDVILLE, premières hautes-contre ;
GAUX, rôles de Colin ;
DUPARC, les Trial ;
DUMART, les Laruette ;
DESPLASSES, id.
CÉLICOURT, premières basses-tailles ;
DULORIER, secondes basses-tailles ;
Mmes CHEVALIER, premières chanteuses ;
CÉLICOURT, id.
DU FEY, l'aînée, id.
DU FEY, cadette, secondes chanteuses ;
MARIANNE, id.
GRANDVILLE, aînée, id.
HARAN, première duègne ;
RICHARD, id.
DECROIX, première et seconde duègne [1].

Chanteurs et chanteuses des chœurs au nombre de douze.

Maître de musique : CHEVALIER.

L'orchestre est composé de vingt-huit musiciens.

MM. COMER, buraliste.
LEMMENS, imprimeur.

(*Almanach ambigu chantant pour 1793*, 2me partie, — Gand.)

Les deux artistes préférés du public lillois furent, cette année, la haute-contre Grandville et la basse-taille Célicourt; celui-ci « bon patriote et toujours ardent à offrir ou à accepter tout ce qui peut avoir des rapports à son emploi », l'autre

1. Mme Decroix, réputée pour une des plus belles femmes de l'époque, était née à Lille, le 15 août 1769 ; elle est morte vers 1848, à Laeken, où elle séjourna très longtemps. Elle avait débuté à Bruxelles en 1797.

mettant dans ses rôles « l'expression que le talent donne et et l'élan du vrai patriotisme [1] ». Les abonnés craignant de les voir quitter Lille après la saison théâtrale firent une démarche près du directeur afin de leur assurer un engagement pour la campagne suivante. Desplasses répondit évasivement et se retrancha derrière la municipalité. Mais les postulants tinrent bon ; ils s'adressèrent à elle, par pétition en date du 29 janvier 1793, on leur répondit « qu'il faut ranger au nombre des conventions entre particuliers les traités que le directeur du spectacle fait avec les acteurs qu'il engage. Comme il serait injuste et manifestement contraire à la liberté qu'un tiers prétendît se mêler de donner la loi aux conventions, en général, qui se font entre les citoyens, de même serait-ce une vexation que d'assujettir un directeur à accorder un nouvel engagement à des comédiens qui ne lui plairaient pas et qu'au surplus il n'existe aucune loi obligeant de passer les traités relatifs au théâtre devant la municipalité [2]. »

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Nous classons sous cette rubrique différents ouvrages imprimés ou joués pour la première fois à Lille en 1792-1793.

Charles et Caroline ou les Abus de l'ancien régime, comédie en cinq actes, en prose, par Pigault-Lebrun. Se vend à Lille, chez le citoyen Deperne, libraire, rue Neuve.

Le Conspirateur confondu ou la Patrie sauvée, pièce nationale en trois actes, en prose, par le citoyen J.-Corisandre Mittié fils,

1. *Gazette du département du Nord.*
2. Archives communales.

de la Société des Amis de la Constitution. A Lille, chez Deperne, etc.

Le Départ des Volontaires villageois pour les frontières, comédie en un acte, en prose, par le citoyen Lavallée. Lille, Deperne, etc.

Les derniers Moments de Le Peltier de Saint-Fargeau, drame en un acte [1], en prose, dédié aux citoyens Représentants du Peuple français envoyés à l'Armée du Nord. A Lille, etc.

La Force de l'habitude ou le Mariage du père Duchêne, comédie en deux actes. Lille, etc.

Guillaume Tell, drame lyrique, trois actes, de Sedaine, musique de Grétry.

L'Intrigue épistolaire, comédie en cinq actes, en vers, de Fabre d'Églantine.

---

1. La scène se passe à Paris dans la salle du café du citoyen André, chez lequel était logé Le Peltier de St-Fargeau. On y cause des nouvelles du jour, le patron du café et son personnel s'entretiennent du jugement et de la condamnation de Louis XVI. Tous sont d'accord et en parfaite communauté d'idées sur les événements qui viennent de se passer. Entrent des aristocrates déguisés, ou des brigands, ils se font servir du vin, feignent de s'enivrer et, tout en vidant force bouteilles, chantent une parodie de la Marseillaise :

Aux armes, mes amis ! Buvons de ce vin doux
Trinquons (*bis*), et que Bacchus règne à jamais sur nous.

Pâris survient, il demande un verre de liqueur « la plus forte qui se trouve dans l'établissement », André lui propose un punch de sa fabrication, qui surpasse celui de l'Angleterre. « Ah ! les Anglais, réplique Pâris en lui saisissant le bras, brave nation ! » Resté seul en scène, le garde du corps se livre à ses pensées et débite une façon de monologue : « O mon roi ! oui, je jure sur ce fer d'exterminer jusqu'au dernier, qui a osé signer l'arrêt de ton trépas. Eh ! que fais-je au monde ? J'ai tout perdu, titres, noblesse, fortune, repos, il ne me reste que mon désespoir. Non, je ne saurai supporter la vie davantage. Cette terre que j'habite est un séjour d'horreur et d'iniquités. L'air même que j'y respire m'est à charge. Il faut finir par un coup d'éclat, j'y suis tout à fait résolu...... » Le meurtre n'a pas lieu sur la scène; un huissier vient annoncer le crime et raconte les circonstances qui l'ont accompagné. Bientôt on apporte, sur un brancard, Le Peltier de St-Fargeau « ayant un linge ensanglanté sous son habit noir (sic) », il est escorté de deux députés de la Convention et entouré « d'une troupe d'habitants des deux sexes et d'une escouade de volontaires armés ». Il meurt en adressant ses adieux à la France, à la patrie, et le rideau tombe sur ce tableau après une patriotique allocution des deux conventionnels.

Dans une « Epitre aux Représentants », qui sert de préface à la pièce, l'auteur, Dechevery, qui fut nommé, le 1er nivôse an VII-21 décembre 1793, chef du bureau de l'état-civil de Lille, exprime le vœu que ce petit ouvrage puisse illustrer à jamais la mémoire du premier martyr de la Liberté.

La Ligue des Fanatiques et des Tyrans, tragédie nationale en trois actes et en vers, par Charles Ronsin. A Lille, chez Deperne, etc.

L'Orphelin et le Curé, fait historique en un acte et en prose, par M. Léger. Se trouve à Lille, chez Deperne, etc.

Le Retour du père Gérard à sa ferme, comédie en un acte, en prose. Se vend à Lille, chez Deperne, etc.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Au nombre des artistes de Paris qui vinrent en représentation pendant l'année théâtrale, nous retrouvons la citoyenne Julie Candeille. Un soir de novembre, alors que la nouvelle de la victoire de Jemmapes et la marche triomphale de Dumouriez en Belgique enthousiasmaient les esprits, elle débite un couplet en l'honneur du général :

Qu'un autre chante ces héros
De trop exigeante mémoire ;
A quoi servent tant de grands mots
Pour ceux qui n'ont pas lu l'histoire ?
Moi, sans aller si loin chercher
Matière à connaître la gloire,
Je tourne l'œil vers Dumouriez
Et tout me parle de victoire.

Dumouriez avait pu juger des sentiments des Lillois à son égard, lorsqu'il vint visiter le camp de la Magdeleine et les ruines du quartier Saint-Sauveur après le bombardement, le 31 octobre 1792. « Cédant à l'empressement des citoyens de le voir au spectacle » il s'y était rendu, et là, au milieu des applaudissements de toute la salle, on lui avait remis une couronne civique, accompagnée d'un quatrain composé par un

poète du cru, Gouchon-Bellin [1]. Le 4 novembre, on chantait une « marche franco-républicaine sur la Liberté » du même auteur dans laquelle Dumouriez et Bournonville étaient comparés à Achille et à Ajax, l'Ajax du Nord.

Le terrible bombardement avait accumulé les ruines, dans le quartier le moins privilégié de la ville; grand nombre de pauvres gens étaient sans asile et sans ressources. Cette pénible situation, en éveillant d'unanimes sentiments de pitié en France, suggéra l'idée aux directeurs de théâtre de donner des représentations au bénéfice des incendiés lillois.

La recette entière du 11 octobre 1792, — trois jours après la levée du siège, est affectée, à de premiers secours ; elle avait produit 1.137 livres 14 sols, dont 91 livres 18 sols seulement en espèces, le reste en assignats ou bons de différents genres. Le 13 octobre, on donnait à l'Opéra-Comique (salle Favart),

1. Gouchon-Bellin était négociant en toiles rue Notre-Dame ; plus tard, en 1819, il transféra son domicile rue des Buisses, 23. Ses premières élucubrations poétiques furent des couplets révolutionnaires écrits pour le Théâtre ou les cérémonies publiques : *Sur la prise de Mons*, couplets chantés au spectacle, le 12 novembre 1792 ; *Couplets sur la plantation d'un nouvel arbre de la Liberté* ; *Ode à l'Eternel*, exécutée à Saint-Maurice, en septembre 1794, troisième jour des sans-culottides; *Pièce de vers*, récitée au Théâtre *pour célébrer les triomphes des armées républicaines*. Mais en 1797, son zèle paraît s'être refroidi, le numéro du 17 novembre du *Journal de la Littérature et du Commerce* nous donne les causes de son silence prolongé : « .... J'ai dû céder à la raison, dit-il....

Apollon est le dieu des vers
Barême celui des factures,
L'un charme, enrichit l'univers
Et l'autre nos manufactures.
Je dis ce que chacun répète :
Bon poète est mauvais marchand
Et bon marchand mauvais poète.
Réfutez-vous mon argument ?
Je tiens toujours bon mon système
Qu'Apollon peut être charmant,
Mais je dois aimer mieux Barême....

Sous la Restauration, sa lyre change de ton ; il compose une cantate royaliste, *la Lilloise*, musique de Leplus, qu'on chante aussi sur la scène ; en 1819, il soumet à l'approbation du ministre général de la police différentes pièces, dont le genre s'éloigne beaucoup de celui de ses productions primitives : *Charles VII à Reims ; le Départ des Alliés ; Eustache de Saint-Pierre ou le Héros de Calais ; Jeanne d'Arc*, opéra ; *les Séducteurs mystifiés*, comédie. Gonchon-Bellin paraît avoir quitté Lille vers 1830; quatre ouvrages dramatiques de sa composition furent imprimés en Belgique après cette date : *le 9 Août*, vaudeville, deux actes ; *une Fête au camp des Belges à l'occasion des journées de septembre ou l'Horoscope de la Belgique ; les Journées de septembre 1830*, drame lyrique ; *Divertissement-ballet à l'occasion de la naissance du prince royal*, vaudeville, 1835.

dans le même but, une représentation de *Paul et Virginie* et la vingt-quatrième de *Stratonice*. Les registres du caissier portent que le produit, soit 2.784 livres 14 sols, sera remis à la Convention nationale pour être envoyé à ceux des habitants de Lille dont les propriétés ont le plus souffert. Enfin, le *Journal de Paris* du 9 janvier 1793 annonce que l'entrepreneur du Grand-Théâtre de Marseille, représenté par le citoyen Martainville, acteur de ce théâtre, a fait hommage à la Convention de la somme de 1.550 livres 9 sols, pour la même destination.

Au mois de janvier 1793, « les citoyens Lays [1], Renaud, Cheron et son épouse [2], de l'Opéra, étant venus nous faire jouir de leurs sublimes talens à leur retour des provinces belgiques [3] », donnent le 2, une représentation au bénéfice des pauvres. Un poète lillois, Jean-Joseph Maroteau, les remercia en ces termes :

Rivaux de la nature, ô vous, dont on admire
Le talent rare et précieux,
Et dont la vertu nous inspire
Des sentiments délicieux,
Vous vous intéressez à ces tristes victimes,
Par là, vous méritez des autels en tous lieux !
Les talents seuls rendent sublimes,
La seule vertu fait les dieux.

1. Lays (François Lay, dit), né en 1758, mort en 1831. D'abord séminariste puis étudiant en droit ; il entra à l'Académie de musique en 1779. Nommé professeur au Conservatoire en 1818, il ne se retira du théâtre qu'en 1822.

2. Cheron (Augustin-Athanase), né en 1761, mort en 1829. Il était ouvrier forgeron ; sa superbe voix de basse frappa un amateur qui, par hasard, passait près de l'endroit où il travaillait. Recommandé au directeur de l'Ecole de l'Opéra, il y reçut des leçons de chant et débuta en 1779, remplaça Larrivée en 1786, et se retira en 1808. Sa voix, qui donnait le *mi bémol* et s'étendait jusqu'au *fa*, vibrait avec une telle violence, paraît-il, qu'en attaquant le *ré*, de toute la force de ses poumons, dans une coupe de cristal il la faisait voler en éclats. — Sa femme, Anne Cambroy, dite Mlle Dozon, née en 1766, avait une origine plus humble encore, car elle gardait les vaches ; après quinze années d'études, elle débuta à l'Opéra en 1784, et finit par y remplacer la Saint-Huberty.

3. Lays, Renaud, Cheron, Rey, Adrien, et la femme de Cheron, sous la conduite de Gossec, avaient été envoyés par le gouvernement français en Belgique, après la conquête du pays par Dumouriez ; ils parcoururent Liège, Mons, Anvers, Gand, Tournai et Bruxelles. Ils avaient reçu du pouvoir executif 9000 livres en assignats et 250 louis d'or pour fournir aux dépenses que devaient leur causer ces représentations données à l'étranger pour la propagation de la liberté et de l'égalité. Dumouriez, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 36), dit que les ministres lui avaient envoyé un détachement de virtuoses de l'Opéra qui ne passèrent à Liège que vingt-quatre heures et s'en retournèrent à Paris. « Ce voyage, et celui d'une troupe de comédiens de la Montansier, a coûté plus de 100.000 livres au gouvernement, qui prétendait inculquer aux Belges l'esprit de la Révolution française, en faisant jouer sur leurs théâtres des pièces révolutionnaires. »

ANNÉE 1793-1794

DIRECTION DESPLASSES

(D'avril 1793 à germinal an II - avril 1794.)

Nous voici arrivés à la Terreur; le tribunal révolutionnaire est installé à Lille le 1er mai. Bientôt vont commencer les dénonciations et les arrestations ; le personnel du théâtre n'y échappera pas. Nous verrons le directeur faire étalage de son zèle républicain, prévenir les désirs de la nouvelle municipalité et du comité de surveillance institué par les représentants du peuple Heintz et Florent Guyot.

Composé en majeure partie de militaires de tout grade et de tout âge, le parterre devient tumultueux. Chaque soir surgissent des interpellations à l'adresse du directeur et des artistes, le lendemain motion en est faite au club ou à la maison commune.

Afin de ne pas compromettre ses intérêts déjà gravement atteints, Desplasses dut se résigner à plus d'un sacrifice : réforme de l'ancien répertoire, création de pièces républicaines, représentations au profit des pauvres ou des artistes, versements au comité de secours pour les volontaires et leurs familles. Malgré tout on le suspecte encore; il est arrêté. Pour attendrir ses geôliers, il écrivait, le 1er brumaire-22 octobre, à la Société populaire : « Je suis en prison, la place que

j'occupe m'inspire des devoirs à remplir envers le public, ma famille est en deuil, mon épouse est malade [1], je demande mon élargissement. » Rendu à la liberté après une courte détention, il dut donner de nombreux gages d'un civisme parfait.

Entre autres preuves de sans-culottisme, le directeur fit afficher au foyer, en présence d'un officier municipal, que les mots : *monseigneur*, *comte*, *marquis*, etc., ne seraient plus prononcés et qu'ils seraient remplacés par celui de *citoyen*. Il avait ordonné à son tailleur de brûler toutes les livrées qui se trouvaient dans le magasin, car les acteurs ne devaient plus paraître dans ce costume, ni porter aucune marque qui puisse rappeler l'ancien régime.

TABLEAU DE LA TROUPE

DESPLASSES, *directeur*.
DOBERVAL, *premier régisseur*.

Les citoyens :
BELLECOURT, premiers rôles ;
ROSALBA, premiers et seconds rôles ;
MORAS, id. id.
DELVAL, seconds et troisièmes rôles ;
BLACHE, les rois et pères nobles ;
CHEVALIER, premiers comiques, maître d'orchestre ;
MAYEUR, seconds comiques ;
AUBERT, les comiques, etc.
DUPARC, raisonneurs, les Trial, etc. ;

1. Ils avaient perdu, quelques mois avant, un fils de treize ans : Etat-civil du 9 juin 1793, décès de Joseph Sevin-Desplasses, né à Genève, fils de René Sevin et de Jeanne *Place*, son épouse, native de Lausanne.

DUMONT, les financiers, les Laruette, etc.
GRANDVILLE, premiers rôles chantants ;
GAUX, premiers et seconds rôles chantants ;
DELYS, les Colin ;
DOBERVAL, rôles de pères ;
CHAMPMÊLÉ, première basse-taille ;
DUPUY-RICHARD, [1] id.
DESPLASSES frère, seconde basse taille [2] ;
*CACAN, accessoires, figurant, etc.
*DEVINCK, id. id.
FIÉVET, id. id.
*GOULLE, id répétiteur ;
BERNARD, chanteur de chœurs et danseur ;
LANDAS, id. magasinier ;
FLEURY, premier danseur, maître de ballet ;
BEAUMONT, accessoires, confidents, danseur ;
ROUTHON, danseur ;
COMER, figurant ;
DECROIX, souffleur [3] ;
CACHON, peintre.

Les citoyennes :
DESPLASSES, premiers rôles ;
LEMAIRE, premiers et seconds rôles ;
BELLECOURT, id. id.

---

1. *Feuille de Lille* du 20 germinal an IV-9 avril 1796 : « *Dupuy-Richard*, artiste dramatique et marchand de modes, obligé de quitter Lille par suite de circonstances imprévues, a l'honneur de prévenir le public que comme il part le 28 du présent mois pour aller se fixer à Dunkerque, il vendra au plus juste prix, les ouvrages qui lui restent, etc. Il demeure chez le citoyen Brunel-Dubois, marchand épicier, rue du Priez, vis-à-vis celle de la Guerre, ci-devant de l'Abbiette, n° 521, section 2 ».

2. Etat-civil du 10 frimaire an IV-30 novembre 1795 : Mariage entre François Sevin, artiste, âgé de 31 ans, natif de Sillé-le-Guillaume, département de la Sarthe, rue du Pont-des-Molfonds, et Hélène Fourreau, native de Valenciennes, couturière, même rue.

3. Etat-civil du 22 thermidor an IV-9 août 1796, décès de Jean-Baptiste Decroix, répétiteur à la Comédie, âgé de quarante ans, rue Française.

ROSALBA, troisièmes rôles, etc. ;
DARRAS, soubrette, seconde chanteuse ;
CHEVALIER, première chanteuse ;
DUPUY-RICHARD, id.
DUFAY, première et seconde chanteuse ;
GRANDVILLE aînée, secondes chanteuses ;
GRANDVILLE cadette, rôles d'enfant ;
DUCORS, troisièmes chanteuses ;
RICHARD, caractères, duègne, etc.
DECROIX, premières et secondes duègnes, etc.
ZANUZZI, première danseuse.

Figurantes et chanteuses de chœur.

BRÉMONT, ALLAIRE, DERVILLE, CAULIER, LAMBERTY, MIGEON, BOURGEOIS, FANNY MIGEON, MIGEON cadette, CHAMPMÊLÉ.

Orchestre.

CHEVALIER, maître de musique ;
DUCORS, id. en second [1] ;

(*Archives communales de Lille.*)

Plusieurs artistes de la troupe furent compris dans la réquisition militaire d'août 1793; leur nom est précédé d'un astérisque. Devinck avait été nommé sous-lieutenant au premier bataillon; Calais partit en août, il était sergent; Delys fut appelé en octobre.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Le 6 mai 1793, au bénéfice de la citoyenne Chevalier, première chanteuse, on joue les *Heureux Incidents ou le nouveau Pangloss*, comédie nouvelle en deux actes, en prose, de l'auteur de *l'Engouement* (Voir 1791-1792).

---

1. Ducors avait été premier violon du Théâtre Montansier, en 1792.

Au moment de son arrestation, Desplasses établit la liste suivante des vingt ouvrages, « dans le sens de la Révolution, » qu'il avait fait jouer en quatre mois : *Mélanie* ; *Brutus* ; *les Visitandines* ; *le Père Duchêne* ; *l'Orphelin et le Curé* ; *le Déserteur*, corrigé ; *Guillaume Tell* ; *l'Agitateur* [1] ; *le Dragon de Thionville* ; *l'honnête Criminel* ; *Raoul de Créqui*, corrigé ; *l'Hymne à la Liberté* ; *le Marchand de Smyrne*, avec couplets républicains ajoutés ; *Caïus Gracchus* ; *l'Habitant de la Guadeloupe* ; *Tancrède* ; *la Mort de César* ; *le Départ des Volontaires villageois pour la frontière* ; *le Café Macé* ; etc.

A citer encore :

L'heureuse Décade, divertissement patriotique en prose et en vaudeville, un acte, de Barré, Léger et Rozières.

Robert, chef de brigands, drame, cinq actes, imité de Schiller, par Lamartelière.

La parfaite Egalité ou les Tu et les Toi, comédie, trois actes, de Dorvigny.

Le 4 brumaire-25 octobre, une députation de membres de la Société populaire était reçue par la municipalité. « Citoyens magistrats, dit l'orateur de la bande, chargés par la loi de faire le bonheur du peuple, vous l'êtes aussi de lui donner des mœurs. La Société nous envoie vers vous pour vous représenter que l'on ne cesse de donner au Spectacle de cette ville des pièces anticiviques, où les noms de *comte* et de *marquis* qui blessent les oreilles des républicains sont souvent répétés, et vous demander d'avoir sur le spectacle la plus grande surveillance en tenant rigoureusement la main à ce qu'il n'y soit joué que des pièces patriotiques. » Le maire chargea la députation d'assurer la Société populaire que le

1. *L'Agitateur ou le Bernardin garde national*, drame en deux actes, en prose, dédié aux peuples belge et liégeois, par le citoyen Bivort-Neffe. — Desplasses fit suspendre les autres ouvrages à l'étude, pour mettre au répertoire cette pièce qui fut jouée au bénéfice de l'auteur, membre de la Société populaire ; celle-ci adressa au directeur une lettre de remerciement.

conseil prendrait cette invitation en grande considération. Le 15 du même mois, un arrêté du directoire du département du Nord ordonnait que la représentation des pièces patriotiques, dans les villes où il y a spectacle, commencerait vers les cinq heures du soir.

Enfin, à la demande du directeur, la municipalité nomma, le 22 ventôse-12 mars, une commission pour prendre connaissance préalable des pièces qu'il se proposerait de faire jouer; elle était composée des citoyens Lorain, Guffroy, Corbet et Meurisse.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Nous n'avons relevé que des « spectacles gratis pour le peuple » ou des représentations au bénéfice des pauvres, entre autres : le 30 brumaire-20 novembre, *la Mort de César* et la première de *l'heureuse Décade* ; cette même pièce et *Paul et Virginie*, le 17 pluviôse-5 février. Le produit de la recette, « auquel seraient joints tous les actes de bienfaisance reçus par le citoyen Desplasses, » devait être versé dans la caisse du Comité de secours.

INCIDENTS

Le 17 août 1793, le conseil de la commune eut à intervenir dans une question d'ordre privé : le chanteur Champmêlé [1] s'étant refusé à jouer « sans aucune raison fondée sur son contrat, » on l'envoya chercher. Comme on ne le trouva pas à son domicile, « le corps municipal » prit immédiatement une

1. Champmêlé avait débuté, le 25 octobre 1791, au Théâtre Italien dans la *fausse Magie* et *Blaise et Babet*.

délibération en ces termes : « Considérant qu'il importe à la tranquillité que les pièces annoncées soient jouées, qu'il ne reste pas le temps nécessaire pour en préparer d'autres, a été ordonné au sieur Champmêlé de remplir cejourd'hui le rôle dont il s'est chargé ». Ledit s'étant présenté, sur ces entrefaites, et ayant déclaré qu'il souffrait d'un grand mal de gorge, « attendu qu'il n'a donné aucune preuve de cette incommodité, qu'au surplus il n'a point informé à temps la police, il lui a été ordonné de rechef de remplir son rôle, le rendant responsable des suites qui pourroient résulter de sa désobéissance. [1] »

Le 29 vendémiaire-20 octobre, eut lieu l'arrestation de Desplasses. Depuis quelques jours, des billets anonymes l'accusaient de tiédeur, on l'y prenait à partie à propos du nombre d'entrées accordées aux volontaires [2] et des représentations au bénéfice des artistes appelés par la réquisition [3]. Le 27, interpellé violemment par un commissaire aux subsistances de l'armée, qui se trouvait dans une loge avec deux figurantes, le directeur demanda la parole et se défendit énergiquement ; le lendemain il se rendait au Comité de salut public pour remettre au président un mémoire des faits. A la représentation du 28, nouveau scandale : une lettre d'injures ayant été lancée sur la scène, avant d'en donner lecture, on somma l'auteur de se faire connaître ; personne n'ayant répondu à cet appel, le billet fut brûlé « en signe de mépris. » Le 29 vendémiaire, c'était un dimanche, le procureur de la commune, sur un ordre de la Société populaire, fit arrêter Desplasses et mettre les scellés sur ses papiers. On l'interrogea sommairement, mais on dut attendre une dénonciation régulière qui ne fut déposée que

1. Registre aux délibérations. Archives de Lille.

2. Et cependant, en plus des vingt volontaires qui avaient leur entrée libre pour le service du théâtre, cinquante autres furent autorisés, à tour de rôle, à assister gratuitement chaque soir au spectacle.

3. Les représentations gratuites de novembre et décembre données pour cet objet étaient garanties ; si elles ne produisaient pas mille écus, la direction complétait.

le lundi. D'après le rapport des deux officiers municipaux présents au spectacle, non seulement ils n'avaient pas autorisé la destruction de la lettre, mais cette affaire était la suite d'intrigues malveillantes contre les patriotes. « Considérant que les propositions insidieuses faites au représentant Isoré et au public, avaient pour objet de mettre les muscadins dans le parti du directeur, vu tous les dangers résultant pour la ville du choix des pièces et de la manière de composer le spectacle et après avoir atendu (sic) tous les patriotes dont le civisme est connu », le directeur fut déclaré suspect d'incivisme et maintenu en état d'arrestation. L'acteur Delys, qu'on soupçonnait n'être pas étranger à tout cela, le visita pour l'assurer combien ses camarades et lui étaient affligés. Un mémoire justificatif, signé de tous les artistes, fut adressé au conseil général de la commune. De son côté le prisonnier écrivit au Comité de surveillance et à la Société populaire, soumettant à l'approbation de celle-ci son répertoire en entier.

A la suite de démarches, lettres, pétitions, etc., on rendit la liberté à Desplasses dont la détention n'avait duré que cinq jours. Après lui, Grandville, l'acteur aimé du public, attaché à notre scène depuis trois ans, fut arrêté comme suspect, le 12 ventôse-2 mars. Et pourtant lui aussi avait donné des preuves de civisme ; n'avait-il pas chanté des airs patriotiques à de nombreuses cérémonies républicaines, entre autres lors de la plantation de l'arbre de la Liberté sur la grand'place, le 10 pluviôse-29 janvier précédent, en compagnie de Dupuy et de Mme Chevalier ?

D'autres plaintes furent encore adressées à la Société populaire par un agent du Conseil exécutif à l'armée du Nord, particulièrement à propos de la représentation gratis du 20 ventôse-10 mars. Il s'agissait de faire accompagner par l'orchestre, pendant un entr'acte, les couplets de *la Montagne*. Le peu d'empressement qu'on apporta au désir du public, malgré l'intervention de l'officier municipal, avait mécontenté

à un tel point le citoyen Varin, qu'il en écrivit aussitôt à la municipalité.

Grand tumulte, le 25 ventôse-15 mars. Au cours de la soirée, la veuve Desprez-Vanrullen, marchande-bijoutière sur la petite place, à l'enseigne de la *Croix de Malte*, ayant reconnu, parmi les spectateurs, l'ex-maire d'Armentières, l'apostrophe vivement en lui reprochant d'avoir fait guillotiner quatre pères de famille pendant son administration [1].

Journellement des insultes « au bonnet républicain » étaient lancées par des malveillants ; le Comité de surveillance avait déjà formulé le regret de ne pouvoir connaître les coupables. Desplasses offrit de l'y aider en fournissant, chaque jour, douze billets d'entrée qui seraient remis à des agents chargés de surveiller les perturbateurs, de façon à ce qu'ils puissent mettre immédiatement la main dessus. La proposition fut acceptée et obtint l'approbation du représentant du peuple Châles. Les douze cachets étaient distribués chaque soir à ces agents répartis dans la salle : deux aux secondes loges, deux aux troisièmes, deux aux quatrièmes, et six au parterre.

RÈGLEMENTS

L'attention de l'autorité militaire avait été appelée sur les inconvénients que présentait l'heure hâtive du spectacle : les militaires campés aux environs de Lille quittaient leur poste pour y assister, couchant en ville et manquant presque journellement à leur service. Le représentant Bentabole, en mission à l'armée du Nord, requiert, le 29 août, les officiers municipaux de retarder l'ouverture et de faire lever le rideau à six heures précises au lieu de cinq heures.

1. *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, par le Dr Abel Joire.

L'heure du spectacle fut encore avancée l'année suivante à pareille époque ; le conseil ordonna à Desplasses de commencer à cinq heures et demie précises et, en cas de retard occasionné par un artiste, son nom et sa demeure devaient être donnés au commissaire de service.

L'autorité municipale dut rappeler à plusieurs reprises que la police de la salle rentrait dans ses attributions, elle dut prendre un arrêté dans ce but, le 14 ventôse-4 mars : sur l'observation du citoyen Tavant, chef de division de la garde nationale, il fut décidé qu'on écrirait au général de brigade pour le prier de retirer la gendarmerie qui fait le service des spectacles.

Le général Lavalette, l'ami de Robespierre, avec lequel il devait monter à l'échafaud, adresse à la municipalité, le 4 vendémiaire-25 septembre, des instructions pour faire cesser le désordre qui régnait dans les coulisses et en interdire l'entrée aux soldats. Il se plaint en même temps que le directeur, dans le but de soustraire certaines femmes à la surveillance du comité, semblait s'être appliqué à en attacher plus que de raison au service du théâtre ; il fait ressortir les inconvénients et les désordres qui en résultent.

Le 13 germinal-2 avril, les citoyens Monnier, Courvoisier, Fleur et Corbet, furent chargés par la municipalité d'élaborer un nouveau règlement adopté le 18.

SOCIÉTÉS DRAMATIQUES

La liberté des théâtres, proclamée par la loi de janvier 1791, ne fit guère sentir ses effets en province. Une société d'amateurs s'était organisée peu après, à Lille ; elle ne fit pas ses affaires, car le 31 mai 1792, la *Gazette du département du Nord* annonçait la mise en vente « d'un joli théâtre de société, garni de belles décorations et tout ce

qui est relatif pour représentations d'opéra et de comédie. » Le 27 frimaire an II-17 décembre 1793, quelques jeunes républicains, les citoyens Maroteau, Roelans, Deplechin et Pollet, adressèrent aux représentants du peuple, près de l'armée du Nord, une requête, apostillée favorablement par Châles, afin de pouvoir jouer la comédie en société les décadis, « jours qui doivent être consacrés par quelques fêtes civiques. » Ils produisaient, à l'appui de leur demande, les titres des pièces qu'ils comptaient jouer : *Brutus*, *la Mort de César*, *Caïus Gracchus*, *Guillaume Tell*, *la Ligue des Tyrans*, *le Jugement des Rois*, *le Départ des Volontaires*, *l'heureuse Décade*, etc. C'était là un répertoire purement républicain. « Ce n'est que sous vos auspices, citoyens; disaient-ils, que nous voulons former une société que nous rendrons publique par les cachets que chaque acteur aura à distribuer. Mais pour qu'elle le soit davantage, il y en aura toujours un certain nombre dont nous ferons hommage chaque représentation à la Société populaire » Le maire et les officiers municipaux, auxquels cette pétition avait été renvoyée, autorisèrent à la condition de ne pas jouer d'autres pièces que celles indiquées. Établi dans un salon de la maison du citoyen Cousin, rue Nationale, le Théâtre des jeunes Républicains n'eut qu'une courte durée.

Un peu moins de quatre ans après, le 3 nivôse an VI-23 décembre 1797, une autre société d'amateurs (directeur Questroy) fonda un théâtre par actions dans l'ancien collège Saint-Pierre, rue du Glen. La municipalité accorda l'autorisation, sous réserve expresse de jouer des pièces patriotiques. Le 19 vendémiaire suivant-10 octobre 1798, ce théâtre fut fermé à la suite d'une représentation tumultueuse des *Frères rivaux*, donnée l'avant-veille, où l'un des personnages, nommé Merlin, est appelé fripon, traître et scélérat. On apposa les scellés sur le rideau, moyen sûr et pratique d'empêcher toute nouvelle infraction.

Enfin, nous avons rencontré, plus tard, une société dramatique qui semble être la continuation de celle de 1793, car nous y voyons figurer Roelans, un des fondateurs. Cette société adressa une pétition au préfet le 21 novembre 1806, afin d'obtenir un emplacement au Raspuck. Le local qu'elle occupait, connu sous le nom de Saint-François de Sales, et pour lequel il était payé 8 francs par mois, plus 1 franc par représentation au portier pour recevoir les cartes, avait changé de destination : on y avait installé la gendarmerie nationale. La commission des hospices, de son côté, avait opposé un refus à la demande des requérants.

ANNÉE 1794-1795

DIRECTION DESPLASSES

(*Du 2 floréal an II-21 avril 1794 au 29 germinal an III-18 avril 1795*)

L'année commença par des difficultés à propos des représentations gratuites. Le représentant du peuple Florent Guyot voulait qu'il en fût donné une chaque décadi, libre à la municipalité de composer elle-même le programme et de tenir compte des frais au directeur. De son côté, celui-ci s'empressa de présenter, à la maison commune, une demande d'indemnité, sous le prétexte qu'on en accordait à Paris. Il exposait sa situation et les sacrifices qu'il avait dû supporter pendant son exploitation ; en 1792-93, il avait donné quatre spectacles gratis pour le peuple ; en 1793-94, cinq ; il en offrait sept pour l'année courante et demandait qu'on lui laissât disposer du décadi, faisant valoir, à l'appui de sa requête, qu'il avait dû augmenter de moitié les appointements des acteurs que des réparations, s'élevant à 12.000 livres, nécessitées par les dégradations faites journellement à la salle, étaient restées à sa charge, etc. [1]

Après six mois d'attente, Desplasses adressa une nouvelle pétition dans laquelle il rappelait qu'on lui avait fait espérer

1. Lettres de Desplasses à la municipalité. — Archives communales de Lille.

une indemnité pour les représentations décadaires, qui lui occasionnaient une perte importante. Si on lui rendait la libre disposition du décadi, il mettrait la musique du théâtre au service de la municipalité pour exécuter, à chaque assemblée au Temple, « des morceaux analogues au sujet qu'on y traiterait ; » de plus, il s'engageait à verser, chaque année, 8.000 livres dans la caisse destinée à secourir les indigents, abandonnant dès ce jour, à leur profit, l'indemnité promise. Le corps municipal accueillit cette proposition, « considérant que la plupart des citoyens qui ont assisté jusqu'à ce jour aux spectacles donnés pour le peuple, tous enfans au dessous de l'âge de raison, n'ont nullement l'aptitude nécessaire pour profiter de la morale qu'ils devraient y puiser. »

Le théâtre recommençait à être plus fréquenté, par suite de la reprise des mouvements de troupes aux frontières, mais les habitants de Lille ne fournissaient toujours qu'un bien petit nombre d'abonnés.

Nous avons parlé des preuves que Desplasses put donner de son zèle républicain aux « fêtes à l'Eternel » qu'on célébrait à la ci-devant église Saint-Maurice. Il avait fait appel, dans ce but, et longtemps à l'avance, par la voie des journaux [1], « aux artistes, dignes de servir la cause de l'humanité, qui voudraient composer une ode à l'Etre suprême, ayant au moins cinq strophes, mais pas plus de neuf. » Le 28 fructidor-14 septembre, Gouchon-Bellin fit hommage au conseil général de la commune, pour l'ouverture du Temple, d'une « Ode à l'Eternel, » que le directeur mit en musique ; la répétition eut lieu au Théâtre l'avant-veille de la fête, fixée au quintidi des sans-culottides-21 septembre. On y invita les citoyens et on recommanda aux citoyennes de s'y rendre vêtues de robes légères et le front ceint de fleurs. La municipalité ne fut pas de cet avis, elle s'empressa de porter à la

1. *Feuille de Lille*, n° du 19 floréal an II-8 mai 1794.

connaissance du public, après en avoir délibéré, « que la parure demandée donnerait aux plus fortunées une préférence qui enorgueillirait les unes, humilierait les autres et blesserait les vrais principes de l'égalité, qu'il fallait que les citoyennes assistent à la cérémonie, non pas avec des fleurs dans les cheveux, non avec des robes blanches, mais avec des cœurs brûlants de patriotisme. »

Au cours de l'année, l'orchestre s'augmenta d'une nouvelle recrue dont le nom mérite d'être relevé : il s'agit de Félix Rault, ancien flûtiste de l'Opéra et de la musique du Roi [1]. Le registre aux délibérations mentionne, à la date du 15 nivôse an III-4 janvier 1795, que « le citoyen Rault, première flûte, musicien célèbre, se trouve dans une affreuse misère, réduit sur un grabat et sans vêtements. Ce seroit un grand acte d'humanité de lui faire une avance suffisante pour lui permettre de se vêtir et de paraître en public. » Dans la séance suivante, du 23-11 janvier, le conseil est informé que le directeur des spectacles consent à l'occuper comme première flûte. Il lui est fait une avance de mille livres à charge d'en faire le remboursement dès les premiers fonds qu'il aura à sa disposition. Rault était avantageusement connu à Lille, où on l'avait applaudi à différentes reprises, entre autres au Concert des Amateurs, où il exécuta, le 16 janvier 1792, un concerto de flûte de sa composition.

Le 4 ventôse-22 février, « l'augmentation progressive de toutes les dépenses d'administration » obligea Desplasses à établir un nouveau tarif :

Parquets et loges grillées. .	4 livres	
Premières loges	3 »	
Secondes loges.	2 »	10 sols

1. Né en 1736, il entra comme flûtiste à l'Académie de musique en 1753 ; admis au Concert spirituel en 1758, il obtint en 1776 une pension de retraite que la Révolution lui fit perdre en même temps que son emploi. Fétis dit que Rault fut engagé plus tard à l'orchestre du Théâtre de la Cité, où il était encore en 1800.

Troisièmes loges	1 livre	15 sols
Parterre.	1	»
Quatrièmes loges		15 »

En dépit des soucis que devait lui causer une situation aussi précaire, le directeur convola en justes noces vers la fin de l'année théâtrale : « Le 27 ventôse an III-17 mars 1795, comparurent devant l'officier de l'état-civil, René Sévin-Desplasses, natif de Sillé-le-Guillaume, département de la Sarthe, directeur des spectacles, rue des Fossés, âgé de quarante-cinq ans, et Emmanuelle Person, native de Château-Renault (Indre-et-Loire), âgée de vingt-deux ans, chez son père, capitaine-adjudant de la place, rue des Jardins. »

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Une commission dite de l'instruction publique avait été créée à Paris, conformément à la loi du 12 germinal, par le Comité de salut public « pour veiller à la régénération de l'art dramatique et à la police morale des spectacles qui fait partie de l'éducation civique. » Cette commission, chargée de l'examen non-seulement des pièces nouvelles, mais encore de celles de l'ancien répertoire, adressa une circulaire au directeur de Lille lui notifiant de se conformer aux instructions générales applicables à tous les artistes et entrepreneurs de spectacles de la République, et de soumettre à son approbation le répertoire courant ainsi que les manuscrits des pièces nouvelles. Nous avons vu qu'un comité de ce genre, nommé par la municipalité fonctionnait déjà à Lille ; il fut enjoint de nouveau au directeur, le 23 floréal-12 mai, de supprimer toutes les expressions contraires au principe de l'égalité entre les citoyens. Desplasses avait fait le nécessaire en ce qui

concernait le répertoire ; les nouveautés de l'année, dont la liste suit, avaient été agréées par les commissaires :

Partie lyrique : *le Directeur dans l'embarras*, opéra-bouffon, deux actes, arrangé d'après l'italien par Ulric Dubuisson, musique de Cimarosa.

L'Intérieur d'un ménage républicain, opéra-comique, un acte, en vaudevilles, de Chastenet de Puységur, musique de Fay.

Les vrais Sans-Culottes ou l'Hospitalité républicaine, tableau patriotique, un acte, de Rezicourt, musique de Lemoyne.

Partie dramatique : *Allons ça va ! ou le Quaker en France*, tableau patriotique en un acte, vers et vaudevilles, de Beffroy de Reignies (le Cousin Jacques).

L'Ami du peuple ou les Intrigues démasquées, comédie en trois actes, vers, de Mague de Saint-Aubin.

Le Divorce par amour, comédie, un acte.

Les Dragons en cantonnement ou la Suite des Bénédictines, comédie, deux actes, de Pigault-Lebrun.

Le Mariage de Jocrisse, comédie-proverbe, un acte, précédé d'un prologue en vers, de Guillemain.

La Veuve du Républicain ou le Calomniateur, comédie, trois actes, de Lesur.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

La Société populaire et révolutionnaire de Lille, ayant voté le 20 floréal-9 mai l'impression d'une chanson patriotique sur « le Vœu français » [1], du citoyen Frédéric Dhéran, l'auteur la chante au Théâtre. En voici le dernier couplet qui explique l'honneur fait à cette production :

1. Lille, de l'imprimerie de C.-L. de Boubers.

Salut public, ta surveillance
Fait ton mérite et ton honneur,
Conserve cette vigilance
D'où dépend tout notre bonheur.
Que toujours ton mâle courage
Ecartant la main des forfaits,
Nous sauve au milieu de l'orage (*bis*)
En couronnant le Vœu français !

Rezicourt était revenu donner quelques représentations à Lille ; la dernière, en date du 29 vendémiaire-20 octobre, se composa de *l'Epreuve réciproque* et *Raoul de Créqui*.

30 brumaire-20 novembre à quatre heures, par Olivier, prestidigitateur, grand spectacle d'expériences physiques : « Il fera une infinité de tours nouveaux, entre autres, il escamotera un citoyen avec armes et bagages. »

Le jour anniversaire de la mort de Louis XVI, fête décrétée par la Convention pour célébrer les triomphes de la Révolution, on lit en scène une pièce de vers, de Gouchon-Bellin, intitulée : *Toujours la Liberté, toujours la Victoire !* Ces deux vocables étaient les seules rimes employées.

Valville [1], premiers rôles tragiques et comiques, Verteuil [2], rôles à manteaux, et sa femme, auxquels vinrent se joindre quelque temps après Madinier et Volange [3], jouent tous les jours pendant un mois (de ventôse à germinal-février à mars). Il est délivré, pour ces représentations, des abonnements spéciaux au prix de 18 livres pour douze jours et de 36 livres pour le mois entier. Valville, Madinier et Volange « ces deux derniers n'ayant jamais paru sur ce théâtre » donnèrent le

1. Valville (François-Bernard) jouait les seconds comiques et les arlequins en 1797 à l'Odéon, où il fut régisseur en 1804. Homme de confiance de Picard, Valville mourut très âgé vers 1830, à Sèvres, chez Mlle Mars qu'il avait élevée et qui l'entoura des soins les plus affectueux.

2. Verteuil (Armand) faisait partie de la troupe du Théâtre national en 1793, puis de celle de l'Odéon, avec sa femme, en 1797.

3. Il doit s'agir ici de Jean-Baptiste Volange, le fils du célèbre Janot. Il était né le 3 janvier 1778 et jouait dans les théâtres secondaires. La *Feuille de Lille* l'appelle Folange.

28 germinal-18 avril, *le Père de Famille* et *le Dragon de Thionville*. M[me] Valville joua pour la clôture, le lendemain, *les fausses Infidélités*. Le prix des places avait été augmenté et porté à 5 livres pour le parquet et les premières loges, à 3 livres pour les secondes, 2 livres pour les troisièmes, 1 livre pour les quatrièmes et à 1 livre 10 sols pour le parterre.

LA LOGE MUNICIPALE [1]

A la suite d'un rapport présenté par les officiers municipaux Théry et Lesage, dans la séance du 26 avril 1791, où il était dit que le directeur abandonnait à la ville le soin de décider ce qui devrait être payé pour que la loge de police soit tout entière au service de la municipalité, il fut résolu de laisser les rapporteurs prendre un arrangement équitable. La loge étant trouvée trop grande, on convint, le 21 octobre, d'accorder une indemnité de cent écus pour la partie inoccupée ; cette somme aurait été payée par les dix-sept membres du conseil et le secrétaire-greffier. Mais le 17 janvier suivant, par suite des difficultés survenues sur ce point, on écrivit à Rezicourt que le loyer échu lui serait payé, mais qu'à l'avenir, à l'exception des commissaires de service, nulle autre personne n'aurait le droit d'occuper une place dans cette loge [2].

Le 13 germinal an II-2 avril 1794, le chef de division de la garde nationale se plaint, à la maison commune, que la loge des officiers municipaux chargés de la police est remplie de manière qu'il est impossible que la surveillance puisse s'exercer

1. Cette loge était d'abord à la gauche du spectateur ; immédiatement après se trouvait la *loge d'honneur*, occupée jadis par le gouverneur de la province, autrefois appelée *loge du Roi* ; dans la suite il semble qu'on en ait choisi une autre, située en face de la scène.

2. Archives communales. Registre aux délibérations.

librement. Les personnes étrangères qui s'y trouvent fréquemment, en occasionnant des confusions regrettables, ne permettent pas de reconnaître les commissaires de service, et « ceux-ci semblent plus empressés de jouir du spectacle que d'y faire régner l'ordre. » Le 26 vendémiaire-17 octobre suivant, il est ordonné aux ouvreuses de ne laisser entrer, à l'exception des représentants du peuple, que les citoyens ayant des communications à faire, et, en aucun cas, il ne pourra être permis à qui que ce soit, même par invitation, d'y séjourner.

Il ne fut pas longtemps tenu compte de ces conventions, car le 6 frimaire-26 novembre, Bernier, le représentant du peuple en mission dans le Nord, écrivait à la municipalité que c'était un abus d'occuper une loge de douze places lorsqu'il n'y a qu'un ou deux officiers municipaux de service. « Le public ne voit pas cela sans mécontentement, il ne voit pas avec plus de plaisir un corps municipal l'occuper sans payer, car alors c'est un privilège et les républicains en sont les ennemis. »

Il lui fut répondu, sans retard, qu'à la suite d'une délibération du 26 du mois précédent, une loge avait été exclusivement affectée à la municipalité [1] et que Desplasses, invité à différentes reprises d'en réduire les dimensions, n'avait jamais rien changé à la disposition existante. Du reste, « cette loge n'a pas toujours été gratuite, elle a été payée jusqu'au mois d'octobre 1793, époque où la municipalité ayant été remplacée par des sans-culottes, le directeur en a refusé le paiement. » Et la lettre se termine par une allusion aux exigences et au « despotisme du tribunal militaire qui est actuellement dans nos murs et dont quelques membres se sont cru au-dessus des lois et se sont permis d'insulter un des officiers muni-

1. Outre l'exception en faveur des représentants du peuple, il en fut fait une autre, en l'an VII, pour le général divisionnaire.

cipaux de service qui a été obligé de les traduire devant les tribunaux.... Nous ne devons pas te laisser ignorer, citoyen représentant, que loin que le public improuve notre conduite, il applaudit au contraire aux mesures que nous prenons pour le garantir du despotisme militaire dont il a conservé le souvenir. » La question fut examinée à nouveau, en séance, le surlendemain 8 frimaire-28 novembre ; après une longue discussion sur les avantages et les inconvénients d'une loge particulière, le conseil arrêta qu'il y serait seulement réservé deux places sur le devant et que les autres resteraient à la disposition du public. En conséquence l'arrêté précédent fut rapporté.

Deux ans après, le 28 vendémiaire an V-19 octobre 1796, l'administration décida que la loge municipale serait désormais payée sur le même pied que celles louées aux abonnés ; ordre sera renouvelé de n'y laisser pénétrer que les membres de l'administration.

Lorsque, sous le premier Empire, la ville entra dans la voie des subsides, il ne fut plus question de payer le prix d'abonnement.

LES DROITS D'AUTEURS

Avant la Révolution, les auteurs dramatiques, sans protection légale, ne percevaient d'autres droits sur leurs œuvres que ceux qui leur étaient alloués par la générosité des entrepreneurs de spectacles et n'avaient d'autre privilège que celui de la vente de leurs livres ; les pièces de théâtre, souvent copiées pour les besoins du service, n'étaient à l'abri ni de la contrefaçon ni de la mutilation. Les auteurs avaient bien la possibilité, à Paris, de traiter directement avec les comédiens, mais en province, quels moyens de débattre des conditions, de passer des contrats et surtout d'en contrôler l'exécution ?

Le compositeur de musique Framery créa le premier bureau dramatique parisien pour servir d'intermédiaire entre auteurs et directeurs, quand la loi de 1791 eut apporté une protection maintes fois réclamée et longtemps attendue. Les décrets des 13 janvier et 19 juillet spécifiaient que les ouvrages des auteurs vivants ne pourraient être à l'avenir représentés sur aucun théâtre sans leur consentement formel et par écrit, sous peine de la confiscation à leur profit du produit total de la représentation. Les dispositions de ces décrets qui s'appliquaient aussi aux ouvrages déjà représentés, ne proclamaient pas le principe de la propriété littéraire ; les auteurs jouissaient de leurs droits pendant toute leur vie, mais ils ne pouvaient transmettre ces droits à leurs héritiers que pour une durée de cinq ans, portée successivement à dix, le 30 août 1792 et à vingt, le 5 février 1810. A cette dernière date on reconnut le droit des enfants sur les œuvres du père ainsi que l'usufruit au profit de la veuve.

En vertu du décret du 1er septembre 1793, Desplasses avait dû se mettre en règle et faire de fortes avances pour l'acquisition des pièces nouvelles qu'il montait. Il n'était pas en mesure de supporter de pareilles charges, il avait déjà payé 4.000 livres. Les auteurs se dédommageaient des préjudices subis jusqu'à ce jour et leurs prétentions étaient véritablement exagérées. On peut en juger par l'extrait suivant d'une lettre adressée à la municipalité par les représentants Bentabole et Levasseur et datée de Lille, 15 avril 1793 [1] : « Le Théâtre de Lille ne se trouvant pas en état d'avancer une somme de *deux mille livres*, que l'auteur de *Caïus Gracchus* [2] exige pour qu'on y joue sa pièce, de même qu'une somme moindre qu'exige l'auteur de *Robert, chef des brigands* [3], nous avons autorisé ce théâtre à jouer ces deux

1. Cette lettre, citée par M. Wallon, *les Représentants du peuple en mission*, t. 5, p. 54, existe aux Archives nationales.

2. Marie-Joseph Chénier.

3. Lamartellière.

pièces sauf à faire payer par la Nation les indemnités dues aux auteurs des pièces que le bien public demande qu'on joue. » Il était déjà loin le temps où Beaumarchais, qui soutint, comme on sait, une lutte énergique pour défendre la propriété littéraire, recevait des entrepreneurs de Lille et de Toulouse des épîtres où on le menaçait de soulever toute la ville contre lui s'il s'avisait de réclamer une rétribution autre que l'aumône qu'on daignait lui accorder [1].

Donc, dans l'impossibilité où se trouvaient certains dramaturges de surveiller leurs droits et intérêts en province, les entrepreneurs de spectacles étant susceptibles de jouer leurs pièces sans autorisation ou sans les en prévenir, procuration était donnée à des agents locaux pour traiter avec qui de droit. C'est ce qui se passait à Lille où, le 4 pluviôse an VIII-24 janvier 1799, Pigault-Delcroix autorise le directeur à représenter les pièces des auteurs dont il est l'agent, à charge 1° qu'il ne dénaturera aucune pièce sans autorisation particulière et par écrit ; 2° de payer chaque soir : pour une tragédie en cinq actes ou un opéra en trois ou quatre actes, 12 livres ; pour une tragédie de trois ou quatre actes ou un opéra de deux actes, 9 livres 15 sols ; pour une tragédie de deux actes ou un opéra en un acte, ou un vaudeville en deux actes, 10 livres ; pour une comédie ou un vaudeville en un acte, 6 livres ; la moitié de ces droits en sus pour les huit premières représentations.

Vingt ans après, le Comité des auteurs dramatiques divisait les ouvrages en quatre classes :

1re CLASSE.— Les tragédies en trois, quatre et cinq actes ;
Les comédies et les drames en quatre et cinq actes ;
Les opéras et les vaudevilles en trois, quatre et cinq actes ;
Les mélodrames, ballets, pantomimes, pièces à spectacles en trois, quatre et cinq actes.

1. Article de G. Desnoiresterres, dans *la Mode*, 1853, t. 2, p. 369.

2e CLASSE. — Les comédies, les drames, en trois actes ;
Les opéras, les vaudevilles en deux actes ;
Les mélodrames, ballets et pantomimes en deux actes.

3e CLASSE. — Les comédies en deux actes ;
Les opéras et les vaudevilles en un acte ;
Les mélodrames, ballets et pantomimes en un acte.

4e CLASSE. — Les comédies en un acte.

Le tarif variait selon l'importance des villes où les pièces étaient jouées ; pour Lille, il était fixé comme suit :

Pour les ouvrages	de	1re	classe,	16 fr.
—	—	2e	—	14 fr.
—	—	3e	—	12 fr.
—	—	4e	—	10 fr.

L'association formée en 1829, sous l'inspiration et le patronage d'Eugène Scribe, et qui prit plus tard le titre de Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, en faisant disparaître les fondés de procuration et autres agents particuliers, assura la perception des droits, tant à Paris que dans les départements, à moindres frais et d'une façon plus régulière. Peu à peu les différentes agences de la capitale disparurent et aujourd'hui cette société, dont l'objet est la défense mutuelle des droits de ses membres vis-à-vis des administrations théâtrales ou autres, en rapport d'intérêt avec les auteurs, a créé un fonds commun de bénéfices partageables et, au moyen d'une réserve, assure des secours à ses associés malheureux, à leurs veuves, héritiers ou parents. La société choisit des mandataires qui, sous le nom d'agents généraux, sont chargés de percevoir les droits sur les ouvrages représentés et de nommer, sous leur responsabilité, des correspondants en province [1].

1. Les correspondants à Lille de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques ont été, depuis la fondation, MM. Paillart, Dorcy et Charles De Prins. Ce dernier est en fonctions depuis le mois d'octobre 1875.

Une organisation à peu près semblable existe pour l'art lyrique sous le nom de Société des Compositeurs et Editeurs de musique, dont la fondation remonte à 1851.

En 1866, une loi nouvelle a complété le régime de la propriété littéraire : c'est celle qui est en vigueur actuellement. Les droits d'un auteur sur la publication de ses ouvrages sont absolus, sa vie durant ; il peut en disposer par acte entre-vifs ou par testament. Après son décès et pendant une période de cinquante ans, le conjoint ou les héritiers, successeurs, donataires ou légataires, jouissent des mêmes droits de propriété.

ANNÉE 1795-1796

DIRECTION DESPLASSES

(*Du 7 floréal an III-26 avril 1795 au 27 germinal an IV-16 avril 1796.*)

Après une courte interruption, le Théâtre ouvrit de nouveau ses portes, mais tous les nouveaux artistes n'étant pas arrivés, la direction informa le public que les débuts seraient successivement annoncés par les affiches. Fait digne de remarque: malgré une misère affreuse causée par la disette [1], l'arrêt du travail et la suspension de toutes opérations commerciales, les spectacles, les bals, les redoutes étaient toujours en faveur.

1. Par arrêté du conseil général de la commune, le prix du pain fut fixé, en prairial (fin mai), à 30 sols la livre et 20 sols pour les indigents; ce n'était qu'à titre provisoire. En thermidor-août, nouvel arrêté: « Les citoyens qui payaient 50 sols la livre pourront encore jouir de la distribution qui leur a été faite jusqu'au 15 fructidor-1er septembre, en payant quatre francs par chaque livre. Quant aux citoyens plus aisés, qui obtiennent le pain à raison de quatre et six francs, ils ne pourront plus, à dater du 1er fructidor-18 août, avoir droit à la distribution, à moins de le payer au prix coûtant qui est actuellement de neuf francs la livre, et jusqu'au 15 du même mois inclusivement ». A partir du 12 frimaire an IV-3 décembre 1795, les prix sont de nouveau augmentés: « La classe de citoyens qui payait vingt sols la livre paiera quarante sols; celle de trente sols, quatre francs; celle de quatre francs, dix francs.» Un arrêté du maire autorise la vente du pain sur le marché de la place de Rihour, où tous les marchands de comestibles furent invités à se rendre et où ils étaient assurés d'être protégés par la force publique. Enfin une dernière augmentation d'un sol en numéraire par livre sur le pain des pauvres et à deux sols pour celui de quatre francs fit éclater, le 2 pluviôse-22 janvier 1796, une émeute formidable, au cours de laquelle la municipalité courut les plus grands dangers et finalement fut destituée.

En brumaire-novembre, un certain nombre d'amateurs projette l'établissement d'un concert, le nombre des abonnés est rapidement complété ; la souscription ouverte chez le citoyen Leplus, directeur de l'orchestre, est close après cinq jours.

Etait-ce un signe des temps ? Besoin de s'étourdir, d'oublier ? Car, cette année 1795 fut une des plus troublées de l'époque révolutionnaire.

Une nouvelle municipalité, à la tête de laquelle reparut le brave André, dut agir avec vigueur au milieu de l'effervescence qui allait croissant chaque jour. La convocation des assemblées primaires pour la constitution de l'an III, décrétée par la Convention le 6 fructidor-22 août, puis l'élection des conseils des Anciens et des Cinq-Cents, causèrent encore de l'agitation en province : l'insurrection jacobine du 12 germinal-1er avril, l'assassinat de Feraud, à qui des honneurs funèbres furent rendus à Lille, le 18 prairial-6 juin, les menées royalistes et enfin la répression des 12-13 vendémiaire-4 et 5 octobre, tels étaient les graves évènements qui se succédèrent coup sur coup.

L'industrie et le commerce étaient au plus bas, la moitié de la population ouvrière manquait du nécessaire. La misère allait s'aggravant à cause de la dépréciation des assignats, consacrée par leur réception, pour le paiement de l'emprunt forcé, à raison de 100 capitaux pour 1 en espèces. Cette dépréciation, due à l'absence de numéraire, s'accentua rapidement : le 26 pluviôse-14 février, elle était arrivée à 275 pour 1 et le 2 ventôse-20 février à 326 ; ce dernier taux fut encore dépassé.

Un aussi triste tableau laisse à penser dans quelle situation devaient se trouver le directeur et ses pensionnaires, le paiement en argent ne pouvant pas toujours être exigé pour le prix d'entrée et pour les abonnements. L'administration du théâtre dut, en ces circonstances, recourir à diverses

combinaisons plus ou moins heureuses, comme nous le verrons dans la suite.

Triste aussi le produit des représentations au bénéfice des pauvres : celle du 14 pluviôse-3 février ne donna pas plus de 120 livres. Elle était composée de *Brutus* et *les petits Savoyards*; le receveur des spectacles, Saint-Martin, fournit à la Bourse commune le bordereau suivant qui est assez significatif :

13 balcons	26 fr.
16 secondes loges. . .	24 »
11 troisièmes loges . .	11 »
76 parterres	38 »
Cassette.	90.90
	189.90

Les frais prévus, à déduire, s'élevaient à 100 fr., mais, en présence du chiffre de la recette, Desplasses ne retint que 69 francs 90.

Par surcroît, les soirées étaient toujours troublées par des interpellations auxquelles il fallait répondre sur le champ ; de plus, les désordres s'accentuèrent [1]. Parfois, on se serait cru au club. La soirée du 30 messidor-18 juillet dépassa toutes les autres en violence : à peine l'orchestre eût-il attaqué l'ouverture (on jouait *Camille*, de Dalayrac) qu'une partie du public imposa le silence et exigea le *Ça ira* jacobin, une autre fraction, plus nombreuse, demanda le *Réveil du peuple*, violente chanson contre les hommes de Robespierre. Soudain une douzaine de soldats dont plusieurs avaient le sabre en main, escalade la barre de séparation du parterre, et s'élance, jurant et menaçant, sur les spectateurs du parquet qui protestaient avec énergie. L'officier municipal chargé de la police,

1. Il sera écrit au commandant de la place de faire doubler la garde du poste et interdire l'entrée d'aucun soldat de service dans la salle. Il sera établi un comité de police pour surveiller les malveillants qui tenteraient de troubler l'ordre public. — (Délibération du 25 ventôse an III-15 mars 1795.)

Flament-Plancq, rédigea le lendemain un rapport dans lequel il expose les faits de la manière suivante :

« .... Nous nous sommes montré de suite au milieu d'eux [les soldats] et avons ordonné au premier que nous avions remarqué avoir franchi ladite barre et qui était un de ceux qui avaient le sabre à la main, de nous suivre, ce qu'il ne voulut faire, mais il repassa de suite la barre et nous l'avons perdu de vue dans la foule des spectateurs du parterre. Les autres ont successivement repassé la barre ; le bruit continuant toujours, un de nos collègues demande le silence et dit qu'on ne jouerait ni l'un ni l'autre des airs et que le spectacle allait commencer. Cette décision parut calmer les deux partis. Ce calme ne fut pas de longue durée, car pendant le dernier entr'acte le bruit et les provocations se manifestèrent avec plus de fureur ; on se heurte, on se pousse dans le parterre, nous nous y transportons et nous avons dégagé des mains du peuple un militaire ainsi qu'un autre dans les corridors en les mettant sous la protection de la Loi. Nous sommes descendu pour les remettre entre les mains de la garde extérieure qui ne voulut pas nous reconnaître malgré notre décoration et que nous les eussions sommé d'obéissance à la Loi. Plusieurs militaires de ligne dont cette garde était composée nous présentèrent la bayonnette en la mettant en avant. Arrive un des chefs de la garde lilloise, M. Tavant, qui releva avec la main les fusils de ceux qui avaient la bayonnette en avant et leur demanda pourquoi ils ne reconnaissaient pas les autorités constituées qui leur parlaient au nom de la Loi et s'ils ne reconnaissaient pas les trois couleurs dont nous étions décorés. Sur quoi, quelques uns d'entre eux répondirent qu'ils ne connaissaient point cela. Arrive aussi le commandant temporaire de la place, qui les fit mettre en rang et porter les armes : nous lui avons désigné celui qui nous a paru le plus coupable.... »

Grande fut l'émotion causée par cette affaire ; plusieurs autres procès-verbaux avaient été déposés le soir même à la maison commune. La municipalité publia le lendemain un arrêté dont les considérants montrent quel champ d'action le Spectacle offrait aux perturbateurs. Parmi les mesures d'ordre prises, signalons la défense de jeter ou de lire aucun billet ni aucune chanson sur le théâtre ; de jouer ni chanter

autre chose que ce qui est annoncé par l'affiche ; nul ne pourra exiger que les artistes répètent partie de leur rôle ; les musiciens dans l'entr'acte n'exécuteront que des symphonies ; nul spectateur ne pourra se placer dans l'orchestre ; etc.

Le directoire confirma cet arrêté deux jours après, c'est-à-dire le 3 thermidor-21 juillet, en étendant ces prohibitions à tout le département, rendant directeurs et acteurs responsables des contraventions et obligeant les municipalités à fermer les théâtres lorsque la tranquillité publique y serait troublée.

Un nouveau sujet d'agitation vint s'ajouter aux autres ; une pièce de théâtre contre-révolutionnaire, écrite sur le modèle de *l'Intérieur des Comités* de Ducancel, fut mise à l'étude. Nous en avons donné ailleurs [1] l'analyse détaillée : il s'agit d'un drame intitulé *Encore un Brutus ou le Tribunal révolutionnaire de Nantes,* de l'acteur Calland [2]. Par suite des désordres que cet ouvrage provoqua, on en suspendit les représentations le 12 vendémiaire-4 octobre et pendant plusieurs jours les perturbateurs en demandèrent la reprise. Des malveillants profitaient du désordre pour faire de mauvais coups et formaient des groupes autour de la Salle des spectacles [3]. Il y eut, à propos de cette interdiction, échange de correspondance entre Merlin, le ministre de la police générale, et l'administration municipale, laquelle envoya à Paris un exemplaire imprimé [4] fourni par le directeur. Celui-ci renouvela sa

1. *Un Chapitre de l'histoire du Théâtre de Lille,* p. 56-58.

2. Etienne-François Calland, artiste, âgé de 31 ans, natif de Courmelles près Soissons, domicilié rue des Fossés, épousa à Lille, le 2 frimaire an III-22 novembre 1794, Henriette Fiévet, chez feu son père, même rue. — (État-civil de Lille.)

3. « La garde devra empêcher que personne ne soit sur le péristyle et particulièrement des jeunes gens dont l'affluence obstrue le passage et qui, le plus souvent, ne s'y trouvent que pour enlever tout ce qui leur tombe sous la main. » — (Délibération du 18 vendémiaire an IV-10 octobre 1795).

4. *Encore un Brutus ou le Tribunal Révolutionnaire de Nantes,* drame en trois actes et en prose par le citoyen Calland, artiste au Théâtre de Lille. Avec cet épigraphe : *Guerre à mort aux assassins !* Se vend à Lille, chez J.-B. Roger, imprimeur-libraire, rue de la Clef, l'an troisième de la République.

promesse de ne plus mettre au théâtre que des pièces propres à entretenir l'amour de la Liberté et de la République.

Ce n'était ni la première ni la dernière fois que Desplasses avait à protester de son dévouement et de son zèle, à affirmer ses sentiments « vraiment républicains »; il fut rappelé à l'ordre à plusieurs reprises, sur la question du répertoire, dans le courant de cette même année : on signale, dans un rapport de police, que *Démocrite amoureux*, joué le 12 germinal-1er avril n'a pas été expurgé des mots *roi*, *reine*, *trône*, *sceptre*, *prince*.... et *principe* (!!) « le tout complet train de la cour (sic). »

Les airs patriotiques ou plutôt les hymnes à la liberté, imposés par le directoire, conformément à des ordres spéciaux, devaient être exécutés tous les soirs avant l'opéra : c'étaient *la Marseillaise*, *Ça ira !*, *Veillons au salut de l'empire*, *le Chant du départ* ; défense expresse de laisser chanter l'air homicide du *Réveil du peuple*. A cette liste le ministre ordonna d'ajouter, le 15 germinal-4 avril, la *Chanson de Roland à Roncevaux*, de Rouget de l'Isle, dont le refrain

Mourir pour la patrie !
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !

devait cinquante ans plus tard résonner dans Paris et devenir le chant de la Révolution de 1848, comme *la Marseillaise* avait été celui de 1792.

Les représentations de fin d'année furent données par la citoyenne Jolly, de la Comédie-Française [1] ; la dernière eut lieu le 21 germinal-10 avril, elle était composée de la *Femme juge et partie* de Montfleury, avec les corrections, et *le Conteur ou les deux Portes*, comédie en trois actes de Picard.

1. Jolly (Marie-Elisabeth), née en 1761, morte en 1798, débuta, en mai 1781, dans Dorine, de *Tartufe* et Lisette, de la *Métromanie*, à la Comédie-Française, où elle avait déjà paru comme danseuse et dans des rôles d'enfant. Elle y fut reçue définitivement en 1783.



PRIX des PLACES et ABONNEMENTS

Nous avons dit que dans la situation difficile qu'il traversa le directeur dut aviser et prendre des mesures particulières. Trois fois les prix furent modifiés ; une première, un peu avant l'ouverture : le 28 germinal-17 avril, le public est informé que « les circonstances obligent d'augmenter les places, mais elles seront diminuées dès qu'il sera possible. »

Le nouveau tarif fut le suivant :

Parquet et petites loges .	5	livres
Premières loges. . . .	4	»
Deuxièmes »	3	»
Troisièmes »	2	»
Quatrièmes »	1	»
Parterre	1	» 5 sols

L'abonnement pour toute l'année coûtait	300	livres
pour six mois.	180	»
pour trois »	100	»
pour un »	40	»
pour douze représentations.	20	»

Les abonnements étaient personnels et ne pouvaient être ni cédés, ni transférés ; il n'y avait pas d'abonnement pour le parterre.

Le 20 prairial-8 juin, nouvel avis dans la *Feuille de Lille* :

L'Administration du Spectacle se trouve obligée d'augmenter encore le prix des places et des abonnements par le renchérissement excessif des objets de toute espèce et qui même s'est accru depuis un mois d'une manière effrayante. Par ce moyen l'Administration aura la faculté de procurer aux artistes et autres personnes attachées au Spectacle une augmentation en sus de celle qui a déjà été faite dans le premier mois de la précédente année théâtrale. Dès que les circonstances le permettront on s'empressera de diminuer le prix des places.

Parquet et petites loges. . . .	8 livres		
Premières loges.	6 »		
Secondes »	4 »		
Troisièmes »	3 »		
Parterre et quatrièmes loges . .	1 »	10 sols	

Les abonnements pour 12 représentations seront de	25 livres	
» pour un mois	50 »	
» pour trois »	129 »	
» pour six »	230 »	

Le prix des petites loges, pour cinq personnes, est de 45 livres par représentation.

Enfin, le 26 germinal-15 avril, après la clôture de l'année théâtrale, Desplasses imagina la *Loterie pour les Dames* dont voici le prospectus ; mais cette combinaison ne donna que des résultats peu appréciables :

SPECTACLE DE LILLE

Loterie pour les Dames

Il sera fait un tirage en forme de loterie les 10, 20 et 30 floréal prochain.

Les Dames pourront seules mettre à cette loterie.

Le nombre des billets ne pourra être déterminé qu'au moment du tirage, attendu que sur 20 billets, il y aura un billet gagnant ; si on met, par exemple, dans l'urne, 100 billets, il y aura 5 billets gagnants et de même à proportion.

Les billets seront de 6 livres et on ne pourra prendre qu'un billet à la fois.

La personne porteuse d'un billet gagnant recevra, moyennant 24 livres et en remettant son billet gagnant, un billet d'abonnement personnel pour le parquet, les premières et les secondes loges ; celle qui préférera un abonnement pour les troisièmes, ne paiera rien en recevant son billet d'abonnement personnel.

Au moyen de l'un de ces billets d'abonnement, on jouira de l'entrée du spectacle jusqu'au 15 germinal de l'an V sans aucun abonnement suspendu.

Celles qui auront des billets perdans ne perdront rien, elles auront la faculté d'échanger leurs billets de loterie contre pareille

valeur de billets d'entrée au Spectacle, mais qui n'auront cours que pendant les mois de floréal et prairial ; passé ce terme, ces billets n'auront plus de valeur. On aura donc en échange de son billet de loterie, 6 billets de troisièmes, qui feront 6 livres, ou 4 billets de secondes, ou 3 billets de premières et parquet, ou 2 billets de petites loges.

On pourra devancer le premier tirage, mais pour cela il faudra qu'il y ait au moins 300 billets de distribués.

On trouve des billets de loterie chez le cit. Desplasses, directeur du Spectacle, rue des Fossés, chez le cit. Saint-Martin, md de soieries, sur la Place et au bureau de la Comédie.

Le premier tirage de la loterie eut lieu le 20 floréal, à deux heures et demie de l'après-midi, dans le grand salon de la Salle des spectacles.

LE DROIT DES PAUVRES

La première mention pour Lille d'une taxe sur les spectacles au profit des indigents, remonte à l'année 1584 : à cette date, une somme de 32 livres fut payée par des joueurs sur chariot, à raison de 40 sols par jeu [1].

D'origine fort ancienne, comme on le voit, cet impôt, qui atteignait parfois la moitié de la recette, et dont le produit était attribué soit aux écoles dominicales, soit à la Bourse des pauvres, rarement à des fondations hospitalières, resta sans réglementation jusqu'à ce que les ordonnances de 1699 et de 1716 l'eurent fixé au dixième brut.

Le droit des pauvres constituant un privilège fut aboli, en principe, par la loi du 4 août 1789 ; il continua, néanmoins, d'être perçu, en attendant l'établissement d'une taxe équivalente. La loi du 24 août 1790 contenait une disposition transitoire par laquelle les officiers municipaux pouvaient autoriser

1. *Compte moral du Bureau de bienfaisance*, 1896, p. 6.

les spectacles nouveaux ou continuer les anciens, à charge d'une redevance envers les pauvres. Le chiffre n'en était pas arrêté. Le 18 janvier 1791, le procureur de la commune de Lille faisait remarquer en séance que cette question n'avait pas encore été tranchée, et « comme la classe indigente de nos concitoyens en souffre un plus grand préjudice », il requiert de convoquer le directeur à la maison commune, afin de régler avec lui le montant de la redevance. Une conférence eut lieu avec Dusart le 20 et on décida de donner, le 31, *une* représentation au profit des pauvres. Le 26 avril suivant, Rezicourt offrit spontanément d'en donner *quatre* par an les jours qui lui seraient indiqués ; de plus, la municipalité aurait le choix des pièces.

Le 11 nivôse an IV-1er janvier 1796, les directeurs de théâtre furent invités à jouer tous les mois, au bénéfice des indigents ; enfin, la loi du 7 frimaire an V-27 novembre 1796 fixe la taxe et la rend applicable à la France entière. Son article 1er, base de la législation actuelle, dit qu'il sera dorénavant perçu un décime par franc (deux sous par livre) en sus du prix de chaque billet d'entrée, pendant six mois, dans tous les lieux où se donnent des pièces de théâtre, des bals, des feux d'artifice, des concerts, etc., pour lesquels les spectateurs paieront. La même perception aura lieu sur le prix des places louées pour un temps déterminé. Le produit devait être employé à secourir les pauvres qui ne sont pas hospitalisés, mais la loi du 7 fructidor an VIII-25 août 1800, fait participer ceux des hospices et ceux des bureaux de bienfaisance.

Cette loi avait été prorogée une première fois, pour une année, le 2 floréal an V-21 avril 1797, et le droit porté au quart de la recette brute pour les bals, feux d'artifice, concerts, courses et exercices de chevaux et autres fêtes où l'on entre en payant, le 8 thermidor-26 juillet suivant. Cette prorogation fut renouvelée jusqu'au décret du 9 décembre 1809 qui règle la perception d'une manière définitive, sous la responsabilité des

receveurs et contrôleurs des deux administrations charitables de Lille. Un arrêté du 29 frimaire an V-19 décembre 1796 ayant supprimé le double guichet établi à l'entrée des salles de spectacles, les entrepreneurs perçurent eux-mêmes l'impôt. Mais en 1800, le décime par franc en sus du prix d'entrée, au lieu d'être perçu par le receveur des billets, était encaissé par le préposé du Bureau de bienfaisance qui se tenait, à cet effet, près du distributeur de contremarques.

A Lille, le sous-préfet convertit la taxe, le 16 floréal an X-6 mai 1802, en un abonnement annuel de 8.000 fr. à payer par le directeur. L'administration trouvant cette somme insuffisante résilia le contrat, l'année suivante, et rétablit le collecteur à l'entrée ; la recette s'éleva du coup à 11.300 fr. Le même procédé appliqué en l'an XIII (1804-1805) donna 13.419 fr. Malgré ces résultats probants, l'abonnement fut rétabli le 17 floréal-7 mai 1805 et arrêté à la somme de 8.500 fr. ; le préfet du Nord l'abaissa à 6.000 fr. en 1806 et le 5 août 1807, malgré les vives protestations des intéressés, à 3.000 fr.

En 1821, les hospices passèrent un nouveau traité avec le directeur, aux termes duquel celui-ci s'engageait à verser au receveur le vingtième des recettes brutes, plus une somme annuelle de 3.000 fr. payable par douzièmes. Le vingtième disparut en 1824, il ne resta que l'annuité ; cela dura jusqu'en 1832-33. A cette date, le mode de perception de l'abonnement subit une modification : on le transforma en une redevance mensuelle fixée à 166 fr. ; en 1840, elle était de 180 fr. Dix ans après, le directeur payait 200 fr. par mois, l'hiver, et 100 fr. l'été.

De 1870 à 1880, la ville versa au Bureau de bienfaisance, sous forme de subvention, une somme en plus de laquelle le directeur avait un dixième supplémentaire à sa charge ; c'est-à-dire que si 20.000 fr. étaient inscrits au budget municipal, la direction, de son côté, devait y ajouter 2.000 fr.

En 1880-1881, l'article XII du cahier des charges obligea la direction à acquitter la totalité de la redevance, mais sous forme d'abonnement.

Depuis l'arrêté préfectoral de 1888, le montant du droit fixé à huit pour cent de la recette brute, précédemment partagé par moitié, est réparti entre les hospices (trois huitièmes) et le bureau de bienfaisance (cinq).

De tout temps discuté, le droit des pauvres est menacé aujourd'hui par un projet de loi déposé à la Chambre des députés il y a deux ans. D'après ce projet, la taxe, au lieu d'être perçue sur la recette brute, serait transformée en un tant pour cent sur les bénéfices de l'entreprise. Les ressources de l'administration charitable seraient gravement compromises de ce fait ; les habiles trouveraient bien le moyen d'éviter l'impôt et sauraient prouver, au besoin, que leur entreprise les laisse en perte chaque année. Ce serait la porte ouverte aux contestations et aux procès.

ANNÉE 1796-1797

DIRECTION DESPLASSES

(*De floréal an IV-avril 1796 au 26 germinal an V-15 avril 1797*)

C'est l'année des fêtes républicaines, auxquelles prennent part, sur l'invitation de la municipalité, les artistes, les musiciens du Théâtre et quelques zélés du Concert des Amateurs : « ...Toute la musique du Spectacle, à laquelle les amateurs sont invités à se joindre, aura sur l'estrade deux emplacements particuliers, elle exécutera divers morceaux à grande symphonie (***Fête de la Jeunesse***) ; ... un orchestre composé de la musique du Spectacle et d'amateurs invités à s'y joindre, exécutera en grande symphonie des morceaux analogues à la fête et des hymnes patriotiques avant et après le couronnement civique (***Fête des Epoux***) ; ... près de l'autel sera la musique du Spectacle et celle des amateurs (***Fête des Victoires***), ... etc. »

Parmi les noms d'artistes de la troupe lyrique relevés dans diverses créations, nous citerons ceux de la haute-contre Rousseau, du laruette Lecomte [1] et des chanteuses Mmes Fémy et Beck. Le chef d'orchestre était Ambroise Fémy, le répétiteur d'opéra Nispel [2], le maître de ballet Devos [3].

---

1. Etat-civil de Lille : le 22 prairial an IV-10 juin 1796, mariage entre Jacques Lecomte, artiste, place de l'Humanité, veuf, et Euphrosine Janson, marchande, Petite-Place.

2. *Id.* Le 29 messidor an IV-17 juillet 1796, divorce entre Philippe Nispel, artiste, rue de l'Humanité, et Marie-Roland Delagrange, rue des Bouchers.

3. Devos venait de Bruxelles où il avait été premier danseur et maître de ballet au théâtre de la Monnaie. Il créa à Lille un cours de danse comme le montre l'avis

Un avis légal, publié le 28 fructidor-14 septembre, vint rappeler le souvenir de l'ancien maître de musique Fages, qui avait compté jadis, à Lille, de nombreux amis. Le public était informé que « les héritiers collatéraux et légaux de Jean Fages, ci-devant directeur de la Salle des spectacles de Lille, *assassiné* (sic) à Lyon, le 15 frimaire de l'an II, ainsi que l'établissent le jugement de la commission révolutionnaire et le procès-verbal d'exécution du même jour, étant mis en possession, sous bénéfice d'inventaire, des biens qu'il a délaissés, désirent connaître ses créanciers ; en conséquence ceux-ci sont invités de se rendre en l'étude du notaire Coustenoble, demeurant rue Saint-Etienne, section 6, nº 923, pour déclarer les sommes dont le défunt Fages peut leur être redevable et communiquer en même temps les titres de leur créance. » Le seul et unique héritier connu était la nommée Pétronille Galy, veuve de Jean Galy-Falte ; elle signifia main-levée pour entrer en possession de quelques glaces délaissées par son parent.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

En présence de la pénurie de nos renseignements, nous n'avons que peu de créations à signaler pendant l'année 1796-1797.

PARTIE LYRIQUE : *La Cinquantaine*, opéra-comique, deux actes, de Faur, musique de Dezède.

---

suivant publié par la *Feuille d'annonces* du 22 fructidor an IV-8 septembre 1796 : « Le cit. Devos, artiste, dont les talens sont connus à Lille depuis 1782, époque à laquelle il les exerçoit dans la composition des ballets du Spectacle de cette ville, prévient le public que lui et son épouse enseignent en ville la danse de société, telle que l'allemande, le menuet, les pas de contre-danses, danses de caractère, et en général toutes celles qui font partie de l'éducation. Les amateurs qui désireront prendre de leurs leçons, s'adresseront chez le cit. Darcheval, concierge de la Salle des spectacles, depuis 9 heures du matin jusqu'à 10. — NOTA. — La cit. Devos ne prend que des écolières. »

La Famille indigente, fait historique mêlé de chant, de Planterre, musique de P. Gaveaux.

La Jambe de bois ou l'Amour filial, opéra, un acte, de Demoustier, musique de P. Gaveaux.

Le Jockei, comédie, un acte, mêlée d'ariettes, d'Hoffmann, musique de Solié.

Marianne, opéra-comique, un acte, de Marsollier, musique de Dalayrac.

Zélia, drame lyrique, trois actes, de Dubuisson, musique de Deshayes [1].

Partie dramatique. — *Le Chanoine de Milan ou le Souper imprévu* [2], comédie, un acte, de Duval.

Les Femmes, comédie, trois actes, vers, de Desmoutiers.

René Descartes, trait historique, deux actes, de Bouilly.

La municipalité, non contente d'exiger du directeur la communication préalable des ouvrages nouveaux, mettait encore, paraît-il, « d'autres entraves à la liberté ». Plainte en parvint au ministre de l'intérieur qui écrivit, le 13 fructidor-30 août, au commissaire du directoire du département du Nord : « La censure ne doit pas exister dans un pays libre ; l'autorité supérieure a le droit de surveiller les spectacles, d'empêcher les pièces contraires aux bonnes mœurs et aux principes républicains, mais le public doit rester seul censeur. »

A propos de pièces républicaines, le ministre de la police générale prévenait, de son côté, le 19 pluviôse-7 février, le commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration municipale que, malgré des ordres réitérés, le directeur s'obstinait à les proscrire de son répertoire : « les pièces qu'il donne au public ne flattent que les partisans de l'ancien régime ». De plus, un arrêté du 1er germinal an IV-21 mars 1796 avait

1. Imprimé à Lille, en 1793, ce livret porte le nom du libraire Deperne.

2. En 1821, Mme Sophie Gay arrangea cette comédie pour la musique de Paer, et lui donna pour titre *le Maître de Chapelle* qu'elle porte encore aujourd'hui.

obligé Desplasses à faire chanter tous les jours, immédiatement avant l'opéra, « les hymnes à la liberté, avec tout l'appareil dont ils sont susceptibles, une fois par décade seulement ; » on remarquait aussi que l'orchestre n'exécutait plus ces airs patriotiques « propres à enflammer le cœur des Français. » La municipalité fut requise de prendre des informations et, si le fait était reconnu vrai, de faire fermer la salle.

L'enquête ne donna pas lieu à une mesure aussi rigoureuse.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

A signaler quelques représentations de Champmêlé [1] qui joue le 26 frimaire-16 décembre *Mahomet* (Zopire), le 28-18, *Tom Jones et Fellamar* ; interrompu par une indisposition, il donne pour sa dernière, le 8 nivôse-28 décembre, *Mithridate*.

L'escamoteur-prestidigitateur Olivier, s'étant adjoint un premier danseur de Paris, Desvoyes, commence une série d'exercices en nivôse-décembre. Il annonce que pour débuter « il tranchera la tête de plusieurs animaux vivants sans qu'il y paraisse, enlèvera la montre à plusieurs spectateurs sans qu'ils s'en aperçoivent, etc. »

BALS et CONCERTS

Le 14 brumaire-4 novembre, concert au bénéfice de la citoyenne Descarsins-Pringent, première harpiste du ci-devant Concert spirituel.

1. Cussy de Champmêlé tint l'emploi de premier rôle de tragédie et de comédie à Bruxelles, pendant plus de vingt ans.



Le 2 frimaire-22 novembre, concert au bénéfice de Julie Candeille, avec le concours du citoyen Garat[1]. En voici le programme :

PRÉCIS.

Symphonie à grand orchestre (Haydn).
Scène et air de *Didon*, chantés par la cit. J. Candeille.
Concerto de clarinette, par le cit. Henry.
Concerto de piano, de Dussek, par la cit. J. Candeille.
Scène italienne, de Cherubini, chantée par le cit. Garat.
Ouverture italienne.
Scène et duo d'*Armide*.
Symphonie.
Sonate de piano, de la composition de la cit. J. Candeille.
Rondeau des *Visitandines* : « *Enfant chéri des dames* », par le cit. Garat.

Grands bals de nuit le 24 pluviôse-12 et le 1er ventôse-19 février : « Le bal commencera à dix heures et demie ; on prendra 30 sols par personne ; les cartes de 20 sols seront reçues pour leur valeur, une personne pourra donc entrer au bal avec une carte de 10 sols et deux personnes avec trois cartes. »

PRIX des PLACES et ABONNEMENTS

Au début de l'année, les prix avaient d'abord été fixés comme suit :

Balcons et loges fermées. . .	3 livres		
Parquet et premières loges . .	2	»	
Deuxièmes loges	1	»	10 sols
Troisièmes loges	1	»	
Parterre et quatrièmes loges. .	1	»	15 »

1. Garat (Pierre-Jean), né en 1764, mort en 1823. Après avoir fait ses premières études musicales à Bordeaux, sous la direction du chef d'orchestre Beck, il alla à Paris suivre les cours de droit, devint secrétaire du comte d'Artois et se fit entendre à la cour où il jouit de grandes faveurs. Jusqu'alors simple amateur, il s'engagea au commencement de la Révolution dans une troupe italienne, passa à l'étranger, revint en France en 1794, et débuta au concert Feydeau où il obtint un succès inouï. Garat fut nommé professeur de chant lors de la création du Conservatoire. Sa réputation d'homme à la mode fut aussi grande que celle de chanteur.

Mais en brumaire-octobre, l'administration informa le public qu'ayant fait des pertes considérables et non interrompues depuis près d'une année, elle se trouvait forcée de mettre au prix des places une légère augmentation, quoiqu'elle ne fût pas proportionnée au dommage subi. A commencer du jeudi 6 brumaire-27 octobre le tarif fut ainsi établi :

Les loges grillées comme par le passé	3 livres		
Les premières loges et le parquet.	2	»	5 sols
Les deuxièmes »	1	»	15 »
Les troisièmes »	1	»	4 »
Les quatrièmes » et le parterre.		»	15 »

« L'administration en donnant tous ses soins à varier les plaisirs du public ne met pas moins d'empressement à lui fournir de nouveaux moyens d'en jouir ; » aussi établit-elle deux espèces d'abonnement, le *grand abonnement* et le *petit abonnement*.

Ceux qui voulaient profiter du grand abonnement payaient 100 livres comme par le passé, pour les six derniers mois de l'année théâtrale, ou 25 livres par mois. Ils entraient aux parquet, premières loges et places d'un prix au-dessous, sans être obligés de payer aucun abonnement suspendu.

Les amateurs qui préféraient le petit abonnement payaient, savoir : les hommes 18 livres, les dames 15 livres. Ils entraient pendant un mois aux mêmes places que les grands abonnements, les dimanche, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine (vieux style). Toute pièce nouvelle, donnée abonnement suspendu, devait être jouée abonnement courant, dix jours au plus tard après la première représentation.

Le petit abonnement comprenait 17 représentations par mois. Les bals et concerts faisaient partie du grand abonnement.

Un certain nombre de personnes ayant trouvé les prix trop élevés, « dans les circonstances présentes », l'administration se contenta, en frimaire-décembre, de 15 livres par mois

pour les hommes et de 12 livres pour les femmes ; de plus, le public fut avisé qu'il n'y aurait plus d'abonnement suspendu, excepté pour les représentations à bénéfice.

Enfin, une dernière combinaison fut mise en vigueur le 4 pluviôse-25 janvier ; on pouvait se procurer, au domicile particulier du directeur, rue des Fossés, des billets de supplément, par paquets de quinze, à raison de 20 sols pièce. Ces billets, valables seulement jusqu'à la clôture, portaient la mention qu'on pouvait entrer au parquet, aux premières loges ou autres places, sans abonnement suspendu.

FÊTES RÉPUBLICAINES

Lille avait eu ses fêtes de l'Être suprême et de la Régénération en l'an II, celles de la Raison, de la Victoire et de la Révolution en l'an III. Par la loi du 3 brumaire an III-24 octobre 1794, le Directoire décréta sept solennités civiques qui furent déclarées fêtes nationales, en l'honneur de la République, de la Jeunesse, des Époux, de la Reconnaissance, de l'Agriculture, de la Liberté et de la Vieillesse.

Il y eut encore la fête de la Souveraineté du peuple, les anniversaires des journées des 14 juillet, 10 août, 21 janvier, 18 fructidor ; les pompes funèbres à la mémoire de Le Peltier de Saint-Fargeau, Marat, Feraud, Hoche [1], Viala et Barra [2], des plénipotentiaires assassinés à Rastadt, etc. Des arrêtés

1. Le 30 vendémiaire-21 octobre, « on célébrera au temple connu sous le nom d'église Saint-Maurice, une cérémonie funèbre à l'honneur du général Hoche. Les artistes et l'orchestre du théâtre y prêteront leur concours pour l'exécution des morceaux de musique et des hymnes patriotiques. »

2. Le décadi 9 thermidor an II-27 juillet 1794, une fête civique est organisée, sur les ordres de Florent Guyot, en l'honneur de Viala et de Barra. On invita « tous les artistes renommés pour travailler sans désemparer aux apprêts de la fête. » — Archives communales. Registre aux délibérations.

municipaux réglaient l'ordre et la marche de ces cérémonies dont le caractère se rapproche quelque peu de notre sujet.

Ces documents sont intéressants ; quelques-uns ont la saveur de l'inédit. Nous allons les passer en revue ; rédigés dans le style emphatique de l'époque, ils en font revivre la physionomie.

FÊTE DES ÉPOUX

(*10 floréal-29 avril.*)

Sont invités à faire partie du cortège : les jeunes époux unis pendant le mois de germinal dernier et pendant la présente décade; les personnes mariées qui, déjà chargées de famille, ont adopté un ou plusieurs enfants; les personnes mariées qui, par quelque action louable ont mérité de servir d'exemple à leurs concitoyens et les vieillards de l'un et de l'autre sexe, parmi lesquels celui qui aura près de lui la plus nombreuse famille tiendra la place d'honneur.... Le cortège sortira de la maison commune à onze heures précises pour se rendre à l'Autel de la Patrie érigé sur la place d'Armes, où après un discours analogue à la fête, des couronnes civiques seront distribuées, aux personnes dont les vertus les en ont rendu dignes, par le vieillard qui tiendra le premier rang. Des airs patriotiques ouvriront et termineront la fête.

FÊTE DE LA RECONNAISSANCE

(*10 prairial-29 mai.*)

Le cortège sortira de la maison commune à onze heures et se rendra dans le même ordre que d'ordinaire à l'Autel de la Patrie érigé sur la place d'Armes. La fête s'ouvrira par des chants patriotiques exécutés par les artistes du théâtre, après lesquels le président prononcera un discours analogue. Elle sera terminée par les airs chéris de la Liberté exécutés par les musiques militaires.

FÊTE DE L'AGRICULTURE

(*10 messidor-28 juin*).

Le cortège sortira de la maison commune à onze heures pour se rendre à l'Autel de la Patrie érigé sur la place d'Armes. Il sera composé des autorités et fonctionnaires civils et militaires, des cultivateurs, des détachements de la garde nationale sédentaire et de bataille, précédé de tambours et d'une musique guerrière. Arrivé à l'Autel de la patrie, le président prononcera un discours analogue à l'objet de la fête, après lequel il proclamera à haute voix le nom du cultivateur dont l'intelligence, la bonne conduite et l'activité lui auront mérité d'être proposé comme exemple.

FÊTE ANNIVERSAIRE
de la juste punition du dernier roi des Français [1].

(*2 pluviôse-21 janvier*).

L'Administration municipale de Lille à ses concitoyens.

Citoyens !

Chez les Français, l'anniversaire de la mort du dernier tyran est une époque qui retrace au monde entier un acte ordonné par la raison et par la justice; ce jour doit être célébré avec enthousiasme par tous les hommes qui savent apprécier la liberté : il doit électriser les cœurs des patriotes, apaiser les mânes de tant de victimes immolées; il venge le peuple des outrages qu'il a endurés; il est un jour de gloire pour lui, de terreur et de deuil pour le despote.

Tous les fonctionnaires publics appelés à faire la déclaration prescrite par l'arrêté du Directoire exécutif du 22 nivôse an IV sont invités à se rendre le 2 pluviôse prochain, correspondant au 31 janvier (vieux style) à dix heures à la maison commune pour se

1. Cette cérémonie eut lieu pour la première fois à Lille, en l'an VI-1798 ; l'année suivante, le discours du président fut suivi « d'imprécations contre les parjures ; » une invocation à la divinité pour la prospérité de la République et des chants analogues terminèrent la fête.

rendre en cortège sur la Grande-Place, où ils prêteront le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III, dont il sera tenu procès-verbal, qui sera signé sur l'Autel de la patrie sans désemparer.

Le président prononcera un discours analogue au sujet de la fête, après lequel le traité de paix conclu entre la République française et le margrave de Baden, et le traité d'alliance conclu entre la République française et le roi de Sardaigne seront publiés.

DRAPIEZ, président.

FÊTE DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

(30 ventôse-20 mars).

Cette fête, instituée par la loi du 13 pluviôse an VI-1er février 1798, fut célébrée pour la première fois à Lille le 30 ventôse suivant. En voici le programme arrêté en séance trois jours à l'avance :

La fête sera annoncée par des salves d'artillerie.

Le cortège sortira de la maison commune à dix heures du matin et se rendra sur la place d'Armes où sera érigé un autel de la Patrie sur lequel sera placé le livre de la Constitution.

Un détachement de chasseurs à cheval avec sa musique ; trois pièces de canon de la garde nationale sédentaire ; la musique de la garde nationale ; plusieurs pelotons de grenadiers tant de la garde nationale que de la garnison ; les président et membres des bureaux de bienfaisance ; la commission administrative des hospices civils ; l'administration forestière ; l'administration des monnaies ; le tribunal de commerce ; le tribunal correctionnel ; un détachement de grenadiers ; les autorités militaires ; une musique guerrière.

Quatre jeunes gens choisis parmi ceux qui ont fréquenté avec le plus d'assiduité les écoles publiques et qui se sont distingués par leur patriotisme, porteront des bannières.

Sur la première on lira : *La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens.*

Sur la seconde : *L'universalité des citoyens est le souverain.*

Sur la troisième : *Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité ni remplir aucune fonction publique.*

Sur la quatrième : *Les citoyens se rappelleront sans cesse que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République.*

Des vieillards, représentant le peuple français, ayant chacun à la main une baguette blanche; les juges de paix et leurs assesseurs; l'administration municipale; les professeurs de l'École centrale; les instituteurs publics et leurs élèves; les élèves des hospices; des pelotons de grenadiers et de chasseurs tant de la garde nationale que de la ligne; un détachement de chasseurs à cheval fermant la marche.

Lorsque le cortège sera arrivé dans l'enceinte, les jeunes gens placeront leurs bannières aux deux côtés de l'Autel de la Patrie. Les vieillards se rangeront en deux cercles devant cet autel; immédiatement après eux se placeront les fonctionnaires publics ci-dessus désignés, et ensuite les instituteurs publics et leurs élèves; la force armée occupera l'extérieur de l'enceinte.

La cérémonie commencera par des airs patriotiques.

Les vieillards s'avanceront ensuite au milieu de l'enceinte, et réunissant leurs baguettes, ils en formeront un faisceau qu'ils lieront avec des rubans tricolores.

Un des vieillards montera sur les degrés de l'Autel de la Patrie et adressera aux magistrats les phrases suivantes : « La souve- » raineté du peuple est inaliénable; comme il ne peut exercer par » lui-même tous les droits qu'elle lui donne, il délègue une partie » de sa puissance à des représentants et à des magistrats choisis » par lui-même ou par des électeurs qu'il a nommés; c'est pour se » pénétrer de l'importance de ces choix que le peuple se rassemble » aujourd'hui. »

Le président de l'administration municipale répondra par ces mots : « Le peuple a su, par son courage, reconquérir ses droits » trop longtemps méconnus : il faut les conserver par l'usage qu'il » en fera; il se souviendra de ce précepte qu'il a lui-même consacré » par sa charte constitutionnelle, que c'est la sagesse des choix dans » les assemblées primaires et électorales, que dépendent principale- » ment la durée, la conservation et la prospérité de la République. »

Aussitôt après, il sera fait lecture de la proclamation du Directoire exécutif du 28 pluviôse dernier, relatif aux élections.

La cérémonie sera terminée par des airs patriotiques.

Au retour du cortège à la maison commune, les jeunes gens qui portaient les inscriptions, porteront le livre de la Constitution et

le faisceau et marcheront devant les magistrats, qui marcheront eux-mêmes devant les vieillards.

Le soir, il y aura un feu d'artifice qui sera tiré sur la place d'Armes à neuf heures.

Tous les citoyens sont invités à illuminer la façade de leurs maisons.

FÊTE FUNÉRAIRE

en mémoire des ministres plénipotentiaires, Bonnier et Roberjot, assassinés à Rastadt le 9 floréal an VII [1].

Le cortège sortira de la maison commune à neuf heures du soir dans l'ordre suivant pour se rendre de la place d'Armes par les rues de Dunkerque, des Bouchers, des Bonnes-Filles, des Républicains, Pierre, place Martin, des Arts, Marché-aux-Poulets et la Petite-Place.

Les fonctionnaires publics porteront un crêpe au bras ; un piquet de cavalerie ; une compagnie de grenadiers et de chasseurs précédés des tambours de la garde nationale, les caisses voilées de crêpe ; les enfants et vieillards des hospices ; les instituteurs publics et leurs élèves ; les membres des bureaux de bienfaisance ; la commission administrative des hospices ; les officiers et préposés des administrations nationales des monnoies, des postes, des forêts, des domaines, de l'enregistrement, des ponts et chaussées, des travaux publics, des poudres et salpêtres et de la Loterie nationale ; la musique de la garde nationale ; les autorités et fonctionnaires militaires ; les membres composant le tribunal de commerce ; les assesseurs de juges de paix ; le tribunal de police correctionnelle ; les commissaires de police.

Les urnes funéraires portées par quatre commissaires du Directoire exécutif et par quatre fonctionnaires publics civils et militaires et suivies par l'administration municipale.

Les vétérans de la garde nationale, ceux de la garnison, de la citadelle et de la gendarmerie borderont la haie.

Arrivé sur la place, les urnes seront déposées sur l'Autel de la patrie transformé en Élysée planté de peupliers.

1. Célébrée à Lille, le 20 prairial an VII-8 juin 1799.

Le cortège se rangera en cercle en avant de l'autel où les fonctionnaires publics se rendront selon l'ordre de la marche, et en passant près des urnes, ils déposeront sur leur base le rameau qu'ils tiendront à la main. Des airs funèbres seront joués pendant cette marche; ils seront suivis de chants analogues.

Un orateur prononcera un discours, après lequel le président proclamera les noms des conscrits partis pour les armées et ceux des citoyens qui se sont enrôlés volontairement pour venger l'outrage fait à la Nation, dans les personnes de ses ministres. Il en appendra le tableau à la colonne glorieuse qui sera élevée à cet effet; il lira ensuite les noms de tous ceux qui ne sont pas partis pour les armées et les fera afficher sur la colonne d'infamie; il déclarera qu'ils ne seront effacés de ce tableau ignominieux qu'après qu'ils auront rempli leur devoir de Français et de citoyen.

Après cette lecture, le président vouera à la vengeance des peuples et à l'exécration de la postérité les gouvernements coupables de l'assassinat des ministres français.

Le roulement des tambours, dégarnis de leurs crêpes et le son aigu des trompettes succéderont aux cris de vengeance. La musique exécutera l'hymne de guerre : *Allons, enfants de la patrie !* après lequel le cortège se rendra à la maison commune dans le même ordre qu'il en sera parti, et pendant cette marche, la musique ne cessera de jouer l'autre hymne de guerre : *la Victoire en chantant nous ouvre la barrière !*

Les spectacles et tous amusements publics, de quelque nature que ce soit, seront suspendus pendant la journée du 20 prairial.

Les cloches de chaque arrondissement seront tintées pendant la cérémonie, et si par événement il survenoit un feu quelconque, on sonnerait à la volée au lieu du tocsin.

ANNÉE 1797-1798

DIRECTION PARIS

(De floréal an V-avril 1797 au 28 germinal an VI-17 avril 1798.)

Desplasses s'était retiré, cédant la direction à un comédien qui tenait l'emploi des pères nobles, Étienne Paris. Était-ce l'ancienne haute-contre de Lille (1782-83), l'ex-maître de musique de Gand et de Bruxelles, le laruette de Maestricht et de Liége ou l'acteur de l'Ambigu-Comique ? Il ne nous a pas été possible de le savoir, ce nom étant assez répandu alors au théâtre.

La première restauration de la salle, remise d'année en année depuis 1788, fut exécutée, par ordre, au cours de la campagne théâtrale. Cette mesure avait été décidée à la suite d'une visite des lieux par deux officiers municipaux, Artaud et Vandervecken, auxquels on avait adjoint l'architecte Deswarlez. Le procès-verbal du 26 prairial-14 juin conclut que si rien ne compromet la sûreté publique, en revanche « la plus grande négligence et une malpropreté générale régnent dans toute la salle. » On procéda à un nettoyage complet qui dura plus de deux mois : le théâtre fut fermé le 30 messidor-18 juillet et réouvert le cinquième jour complémentaire-21 septembre. Entre temps, les représentations continuèrent à à l'ancienne salle, rue de la Comédie.

Les fêtes républicaines furent encore nombreuses cette année : artistes et musiciens y prêtèrent, comme d'habitude, leur concours obligé. D'autres cérémonies analogues furent célébrées avec une certaine pompe « aux sons de la musique, des fanfares et des airs civiques » ; par exemple, lorsqu'on remplaça par « des chênes vivaces », sur les places publiques, les peupliers décorés du titre d'arbres de la liberté.

Pendant longtemps, les acteurs et jusqu'aux garçons de théâtre avaient été exemptés de tout service dans la garde nationale. Lorsqu'on supprima les exemptions, un membre du conseil communal, dans la séance du 9 brumaire-30 octobre, invita ses collègues à prendre une décision à ce sujet. Il fut délibéré qu'à compter dudit jour tout le personnel du Spectacle serait tenu au service, « sauf, en cas d'empêchement légitime, à se faire remplacer par un volontaire de la même compagnie, conformément à la loi. »

TABLEAU DE LA TROUPE

Ce document nous fait encore défaut cette année ; cependant, par les représentations à bénéfice, nous avons pu établir la liste suivante des principaux artistes :

Opéra.

Suleau et Sidoni, hautes-contre, Gaux, les Colin, Duparc et Lecomte, les Trial et Laruette ; Mmes Femy, première chanteuse, Genty et Dorsan, soubrettes.

Comédie.

Morel, Bussy, Clary, Dorsan, Daubreval, Dorsaimpré ; Mmes Duval, Minette, Blein.

Chef d'orchestre : Femy. — Maître de ballet : Devos.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Parmi les pièces signalées comme nouvelles, au cours de la campagne théâtrale, nous relevons :

Partie lyrique : *Adèle et Dorsan*, drame, trois actes, mêlé d'ariettes, de Marsollier, musique de Dalayrac.

Lisbeth, opéra-comique, trois actes, de Favières, musique de Grétry.

Lise et Colin ou la Maison inutile, opéra-comique, deux actes, d'Eugène Hus, musique de Gaveaux.

La Maison isolée ou le Vieillard des Vosges, opéra-comique, deux actes, de Marsollier, musique de Dalayrac.

Le Major Palmer, opéra, trois actes, de Pigault-Lebrun, musique de Bruni.

La Paix et l'Amour, comédie-divertissement, un acte, de de Jouy, musique de Lemierre de Corvey [1].

Le petit Matelot ou le Mariage impromptu, opéra-comique, un acte, de Pigault-Lebrun, musique de Gaveaux.

Roméo et Juliette ou Tout pour l'Amour, comédie, quatre actes, mêlée d'ariettes, de Monvel, musique de Dalayrac.

Le Secret, opéra-comique, un acte, d'Hoffmann, musique de Solié.

Toberne, comédie, deux actes, mêlée d'ariettes, de Patrat, musique de Bruni.

Le Traité nul, comédie, un acte, mêlée d'ariettes, de Marsollier, musique de Gaveaux.

Partie dramatique : *Les Assemblées primaires ou les Élections*, vaudeville, un acte, de Martainville.

Les Brigands de la Calabre ou la Forêt périlleuse, drame, trois actes, de Loaisel-Tréogate.

1. *La Paix et l'Amour*, comédie-divertissement en prose à l'occasion de la paix, paroles du citoyen Dejouy, musique du citoyen Frédéric Lemierre. Lille, Vanackère, an VI.

Les Dragons et les Bénédictines, comédie, un acte, de Pigault-Lebrun.

L'Elève de la Nature, comédie, un acte, en vers, de Vial.

L'Epreuve délicate, comédie, un acte, de Roger.

Les Héritiers ou le Naufrage, comédie, un acte, d'Alex. Duval.

La Jeunesse de Richelieu ou le Lovelace français, comédie, cinq actes, de Monvel et Alex. Duval.

Madame Angot ou la Poissarde parvenue, vaudeville, deux actes, de Maillot (Ève).

L'Orpheline, comédie, trois actes, de Pigault-Lebrun.

Le Repentir de Figaro, comédie, un acte, de Pariseau.

Saint-Elmont et Verseuil ou le Danger d'un soupçon, comédie, quatre actes, de De Ségur.

Le directoire du département, fidèle en cela aux traditions républicaines, voulait, lui aussi, que le théâtre fût une école de morale et de civisme ; il avait pris un arrêté, dans ce sens, le 25 pluviôse an IV-14 février 1796. Les pièces réactionnaires ou jugées telles étaient traquées, en province comme à Paris, par les agents du Bureau central de police. C'est sous cette pression que la municipalité de Lille défendit de représenter *la petite Nanette* et d'autres comédies du même genre ; cependant l'ouvrage du Cousin Jacques, qui touchait à la politique par des couplets retraçant les effets de la Révolution, avait été l'objet d'un rapport favorable. Même suspension frappa *les Assemblées primaires*, de Martainville.

Le 6 pluviôse-25 janvier, ordre est donné au directeur d'afficher, chaque jour, son spectacle sur la porte de la maison commune et de ne jouer que les pièces annoncées ; le surlendemain, on exige de lui la production d'un répertoire mensuel. Enfin, dans la séance du 28-16 février, de zélés citoyens déposent une liste de pièces patriotiques de nature à propager le républicanisme ; le commissaire du pouvoir exécutif demanda la nomination de trois membres pour choisir les ouvrages susceptibles d'être représentés.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Les 20 et 22 fructidor-6 et 8 septembre, Michu, « du ci-devant Théâtre italien, sociétaire et administrateur de l'Opéra-Comique national (Théâtre Favart) », chante, à l'ancienne salle de la rue de la Comédie, *Félix*, *Blaise et Babet*, *l'Amant jaloux*, *Alexis et Justine*.

Le 12 vendémiaire-3 octobre, Mme Dugazon joue *Camille*.

En dépit des conférences qui eurent lieu à Lille, du 18 messidor-6 juillet au 30 fructidor-16 septembre de cette même année [1], la guerre avait continué avec l'Angleterre. Lorsqu'on eut appris la nouvelle du traité de Campo-Formio signé le 5 vendémiaire-26 septembre, l'allégresse fut générale en France [2]. A l'exemple des théâtres de Paris, le nôtre célébra cet heureux événement par des pièces de circonstance. Ce furent d'abord les couplets suivants de V. Étienne de Jouy [3] « habitant de

1. Le 7 messidor-25 juin, l'administration municipale annonce à ses concitoyens l'arrivée à Lille des plénipotentiaires de la République et de l'Angleterre : « Ils seront reçus au bruit de l'artillerie de la place, les troupes de ligne et de la garde nationale borderont la haie depuis la porte jusqu'au domicile destiné aux hôtes de la ville: Letourneur, ministre plénipotentiaire, Pléville, Le Peley, Maret, Colhen, secrétaire général de la légation, et lord Malmesbury, négociateur pour l'Angleterre. »

2. La publication de la paix fut célébrée à Lille le 20 nivôse-9 janvier. Un arrêté en fixa le programme : « Le cortége sortira de la maison commune à dix heures du matin et se rendra dans la première section où la publication se fera sur les débris du fort Saint-Sauveur; dans la deuxième à la place des Reignaux ; dans la troisième à la place Martin ; dans la quatrième à la place des Droits-de-l'Homme ; dans la cinquième, rue Nationale, près de la ci-devant Intendance ; dans la sixième à la place de l'Arsenal, ensuite sur la Grand'Place où le président de l'administration municipale prononcera un discours. Des musiciens joueront des airs patriotiques, la fête se terminera par un bal public qui commencera à neuf heures du soir dans les salles de la maison commune. »

3. Jouy (Victor-Joseph Étienne dit), né à Jouy en 1761, mort en 1846. Engagé à treize ans, il partit pour la Guyane d'où il revint sous-lieutenant ; il s'embarqua ensuite pour les Indes et, après une vie d'aventures, rentra en France reprendre du service, en 1792. Nommé adjudant-général après la prise de Furnes, il dut fuir en Angleterre pour ne pas être arrêté ; il y épousa la nièce de lord Malmesbury, le plénipotentiaire qui assista au Congrès de Lille en 1797. Jouy, après avoir été commandant de place dans notre ville, y obtint sa retraite ; il en occupa les loisirs en se livrant aux lettres avec passion. Ses succès lui ouvrirent les portes de l'Académie en 1825.

Lille », mis en musique par Lemierre de Corvey [1] et chantés en scène :

Ce jour vient combler notre attente,
D'Astrée enfin les temps sont revenus.
La République triomphante
Ferme le temple de Janus,
Laissant reposer le tonnerre.
Faisons succéder désormais
Aux chants sinistres de la guerre
Les accords touchants de la paix.

Assez de sang, assez de larmes
Ont attristé nos cœurs longtemps flétris.
Libres de craintes et d'alarmes
Rappelons les Jeux et les Ris.
Le laurier sanglant de Bellone
Fleurit à l'ombre des cyprès ;
L'olivier de fleurs se couronne,
Mais c'est à l'ombre de la paix.

Sur tous les fronts la gaîté brille
Et tous les cœurs forment les mêmes vœux ;
Enfants de la même famille,
Soyons unis pour être heureux.
Ces murs, que la gloire révère,
Sont toujours l'honneur des Français
Et LILLE, exemple dans la guerre,
Va l'être encore dans la paix.

C'est le mardi 15 frimaire-5 décembre qu'on donna la première de *la Paix et l'Amour,* comédie des mêmes auteurs ; le *Journal de Littérature et du Commerce* [2], auquel collaborait activement de Jouy, en publia l'analyse dans son numéro 77, du 21 frimaire-11 décembre :

1. Lemierre de Corvey (Jean-Frédéric-Auguste), né en 1770, mort en 1840. Il suivit d'abord la carrière des armes, fit toutes les campagnes de la République et du premier Empire, devint chef de bataillon. C'est au milieu des vicissitudes de la vie militaire qu'il trouva le moyen et le temps d'écrire la musique de nombreux opéras.

2 Le premier numéro parut le 10 nivôse an VI-30 décembre 1797, chez Vanackère, Grand'Place à Lille. — (Collection Quarré-Reybourbon.)

Prospère, riche négociant de Lille, a son fils, Victor, officier général à l'armée d'Italie. Ce jeune homme, parti comme réquisitionnaire, est amoureux de Pulchérie, fille de Semonville, ami de son père. Ce Semonville est un ci-devant noble que la Révolution a précipité, du faîte de la fortune et des grandeurs, dans un état voisin de l'indigence. Dans le temps de sa prospérité, il avait eu le projet d'unir sa fille avec le fils de son ami, mais il a changé de sentiment en changeant de fortune et ne veut plus entendre parler d'une union dans laquelle sa fille devroit tout à la générosité de son amant. Les événements de la guerre ont séparé nos deux amants sans les désunir ; ils s'écrivent à l'insu de leur père par l'entremise d'Elisa, sœur de Victor. Cette Elisa est elle-même recherchée en mariage par un fournisseur extrêmement riche et au moins aussi fat ; mais comme il est de convention qu'on ne parlera d'amour et de mariage dans la maison de Prospère que lorsque la paix ramènera son fils, le fournisseur s'autorise du silence obstiné de la jeune personne pour s'en croire aimé. Sur ces entrefaites, et tandis que tout le monde est rassemblé chez Prospère, on annonce la paix et une lettre de Victor, en donnant des détails sur cet événement, apprend qu'il est de la députation de l'armée d'Italie chargée de porter à Paris cette grande nouvelle. La lecture de la lettre n'est pas achevée que Victor arrive. Ce moment est celui des explications ; il en résulte que le fournisseur est congédié et que Victor, après quelques incidents et beaucoup de difficultés de la part de Semonville, obtient la main de Pulchérie.

Le *Journal de Littérature* rend compte en ces termes de la première représentation de *la Paix et l'Amour* : « Le cadre extrêmement simple renferme quelques scènes assez heureuses et des couplets qui ont été vivement applaudis. La musique est du citoyen Lemière, compositeur avantageusement connu par plusieurs succès sur les premiers théâtres de la capitale. On a particulièrement applaudi l'air de la ronde, celui de la cavatine que chante Victorine et le vaudeville. Cette petite pièce a été mise au théâtre avec des soins et un ensemble qui font autant d'honneur au zèle et au patriotisme des acteurs qu'à leurs talens. La citoyenne Chevalier a recueilli dans le petit rôle d'Elisa des applaudissements aussi flatteurs que mérités. Cette

aimable artiste dont les talens se perfectionnent tous les jours est certainement un des sujets les plus précieux que les départements puissent opposer à la capitale. »

Jean-Baptiste Vanhove, « du théâtre Montansier, natif de Lille [1], détenu prisonnier depuis deux ans en Angleterre, »

1. Jean-Baptiste Vanhove est le moins connu de cette famille de comédiens, originaire de Lille, qui a tenu un certain rang, dans le monde des théâtres, à la fin du siècle dernier. Les registres des paroisses, conservés aux Archives communales, renferment de nombreux renseignements d'état-civil à leur sujet. Les frères Vanhove embrassèrent la carrière théâtrale, très probablement entraînés par le succès qui couronna les débuts de leur aîné, Charles-Joseph.

Leur père Jean-Baptiste-François, fils de Mathieu-Charles, perruquier, et d'Anne-Marie Bergerard, né à Lille, paroisse Sainte-Catherine, le 27 août 1711, mort le 22 mars 1780, pratiqua d'abord la profession paternelle, mais après son mariage avec Elisabeth-Florence Pinte (7 janvier 1738, paroisse Saint-Etienne), il s'établit cafetier sur la Grand'Place. De cette union naquirent, entre autres enfants :

1° Charles-Joseph, né le 8 novembre 1739, paroisse Saint-Etienne. Il aborda la scène de bonne heure et commença par les rôles de jeunes premiers, qu'il abandonna pour ceux des rois et pères nobles. Après avoir séjourné en Hollande, où il se maria étant au Théâtre Français de La Haye, il fut engagé à Bruxelles de 1775 à 1777, se rendit à Paris, sur un ordre de début à la Comédie-Française, et s'y fit connaître en juillet 1777, dans les rôles d'Auguste de *Cinna*, de Baliveau de la *Métromanie*, et d'Euphémon de *l'Enfant prodigue*. Reçu à l'essai, il retourna au théâtre de la Monnaie pour y terminer son engagement ; ses appointements avaient été portés de 4.000 à 5.000 livres par an. Admis définitivement en 1779, il resta sociétaire jusqu'à sa mort, survenue inopinément à Brunoy, chez son gendre, le tragédien Talma, le 27 juin 1803. De son mariage avec Andrée Coche, qui avait débuté au Théâtre-Français, le 14 août 1780, dans les rôles de Phèdre, Cléopâtre, Sémiramis et Agrippine, Charles-Joseph Vanhove avait eu deux filles qui entrèrent très jeunes au théâtre. L'aînée, après avoir été attachée à l'Opéra, dans les chœurs du chant, sous le nom de Mézières, en 1789 et 1790, joua les duègnes à Montansier en 1797, les confidentes à l'Odéon en 1822 et finalement les accessoires à la Porte-Saint-Martin. La cadette, Charlotte, dite Caroline, née à La Haye le 10 septembre 1771, débuta à l'âge de quatorze ans à la Comédie-Française où elle obtint un succès éclatant. Mariée, le 8 août 1786, à un musicien de l'orchestre, nommé Petit, elle divorça en 1794 et épousa le 26 juin 1802, le célèbre Talma, divorcé de son côté. Après le décès du grand artiste, elle se remaria, en 1828, avec le comte de Chalot et mourut le 11 avril 1860. Elle avait donné sa représentation de retraite le 20 juillet 1816.

2° Jean-Baptiste-François-Joseph-Marie, né à Lille, paroisse Saint-Étienne, le 13 juin 1755. Il débuta à Rouen dans les raisonneurs en 1786, et fit plus tard partie de la troupe de la Montansier. C'est celui qui vint en représentations à Lille en 1797. Il ne nous a pas été possible de connaître par quelle suite d'événements il avait été fait prisonnier par les Anglais, en 1795.

3° Ernest-Joseph, né à Lille, paroisse Saint-Étienne, le 22 juin 1756. Il joua d'abord les pères nobles et les rois, à Gand, en 1784-1785. puis à Lille, en 1789-90, et à Rouen l'année suivante où il reparut en 1803 et en 1807. Il débuta à la Comédie-Française, le 2 mai 1791, dans *Iphigénie en Aulide*, rôle d'Ulysse ; il y était pension-

joue Courval de *l'École des Pères*, le 28 frimaire-18 décembre et « à la demande générale des citoyennes de cette ville » il donne, le 2 nivôse-22 décembre, une seconde représentation de la même pièce à son bénéfice, avec *les petits Savoyards*, où il interprète le rôle de Verseuil.

10 nivôse-30 décembre. — Bourgeois, « du Grand-Opéra », ou plutôt du Théâtre de la République et des Arts : *Camille*, *Blaise et Babet*; le 12-1er janvier 1798, *Œdipe à Colone* (Polynice), *le Tableau parlant* (Pierrot).

Olivier et « la grande troupe d'Angelo, fameux danseur de corde, » donnent des représentations pendant quatre décades, du 12 pluviôse-31 janvier au 24 ventôse-14 mars [1]. Le programme des exercices était généralement composé comme suit : « Le citoyen Olivier commencera par *le Paracelsus nouveau ou la Colonne triomphale*, *le Buffet ingénieux*, *le Palais de Circé*, *la Boule savante*, etc. ; le citoyen Louis ira à la chasse, fera le tailleur, et battra des entrechats sur la corde ; la jeune Malaga [2] dansera aussi sur la corde un menuet et une contredanse comme une danseuse terre-à-terre ; le citoyen Angelo dansera sur la corde avec des paniers aux pieds et l'anglaise, fera la collation assis sur une chaise, une table devant lui, boira un verre de vin, fumera sa pipe comme tout autre individu à une table ordinaire, fera, dans la grande

naire lors de l'emprisonnement des comédiens en 1793, et figure encore, en 1818, comme acteur aux appointements. Il retourna à Rouen ; y fut correspondant dramatique, directeur du théâtre, de 1820 à 1823, et mourut dans les environs de cette ville, en juillet 1825.

1. Au cours de ces représentations, Olivier en donna d'autres en ville. Le 15 pluviôse-3 février, il en annonce une dans la salle du café de Tenremonde, au coin de la Grand'Place, avec le concours d'Angelo, de Legras, mécanicien, (ombres chinoises), équilibriste sur fil de fer, dans laquelle il y aura, pour entr'acte, une « académie de serins savants ».

2. Françoise-Catherine Benefand dite Malaga, née en 1786, morte en 1852. Elle débuta en 1796 dans une troupe de danseurs, celle d'Angelo, probablement, et fonda à Paris, au boulevard du Temple, un théâtre appelé Spectacle de Mlle Malaga, qui, après avoir joui d'une certaine popularité, fut supprimé en 1807.

danse qui suivra, des élévations de douze pieds de hauteur et dansera également sans balancier. Le spectacle sera terminé par le rôle du fameux Paillasse. »

9 germinal-29 mars. — On exécute, pendant la représentation donnée ce jour au bénéfice de la citoyenne Femy, une ouverture de la composition de son mari, chef d'orchestre du théâtre : « Cette ouverture est écrite en pot-pourri avec variations pour tout l'orchestre. »

Quatre autres représentations, au bénéfice d'artistes de la troupe, composées de nouveautés eurent lieu dans le courant de germinal (mars-avril) et clôturèrent la saison théâtrale au lieu des représentations habituelles d'acteurs de la capitale.

BALS et CONCERTS

Le 28 germinal-17 avril, grand bal de nuit ; le 15 frimaire-5 décembre, redoute ; le 14 nivôse-3 janvier, concert et redoute.

PRIX des PLACES et ABONNEMENTS

Par un premier avis inséré dans *la Feuille de Lille* du 20 messidor-8 juillet, le directeur, après avoir constaté que la Salle des spectacles n'avait point échappé aux malheurs du temps, que les dégradations considérables et faites à plaisir qu'elle avait subies nécessitaient des réparations extraordinaires, informe le public qu'il est dans la nécessité d'occuper momentanément l'ancienne Comédie de la place de Rihour.

En conséquence, le cours des billets d'entrée de 25 et 20 sols, devait cesser le jour de la suspension des représentations,

c'est-à-dire le 30 du mois-18 juillet ; mais pour indemniser le public de la privation qu'il en éprouverait, ces billets continueraient à être valables jusqu'à la réouverture. Quelques jours avant, la même feuille publiait l'intéressante annonce qui suit :

Les réparations de la grande Salle des spectacles sont presque terminées. Le directeur croit donc pouvoir en annoncer l'ouverture pour le cinquième jour complémentaire (jeudi 21 septembre 1797. v. s.)

Il n'a rien négligé pour satisfaire le public, dont il se fera toujours un devoir de mériter l'estime.

Mais comme les frais journaliers de l'entreprise sont plus considérables qu'ils n'ont jamais été, tant à cause des droits exorbitans exigés par les auteurs que par les patentes, les augmentations d'appointemens et la cherté excessive des matières qu'il faut employer, soit pour éclairer et chauffer la salle et le théâtre, soit pour tout autre objet, il lui a été impossible de laisser subsister le prix des entrées sur le pied qu'il l'étoit ci-devant.

Il a donc fallu augmenter ces prix et en le faisant on a pris aussi en considération la rareté du numéraire.

En conséquence le prix des entrées sera fixé ainsi qu'il suit :

Premiers balcons et loges grillées .	3 livres		
Premières loges et parquet. . . .	2	»	
Deuxièmes loges.	1	»	10 sols
Troisièmes loges.	1	»	
Quatrièmes loges et parterre . . .	»	»	15 »

Comme des abus sans nombre se sont glissés relativement aux entrées et qu'il en résulte une perte notable pour l'entreprise, il a été nécessaire à cet égard de suivre un certain ordre ; en conséquence il a été résolu que les billets de supplément pour entrer aux loges se prendront au bureau, en rapportant les contre-marques de sortie qui seront toujours distribuées à chaque poste.

Afin d'engager les personnes de la ville à venir au spectacle, les abonnements resteront au même prix, ils seront payés d'avance comme d'usage et l'on ne pourra s'abonner que les premiers de chaque mois soit chez le directeur ou à la porte du Spectacle ; il n'y aura d'abonnement suspendu que pour les acteurs de Paris et pour les représentations au bénéfice de ceux de la troupe.

L'on ne fera pas crédit et l'on ne recevra pas d'argent aux portes d'entrée de la salle. Ce poste sera chargé seulement de recevoir les billets et viser les contre-marques d'entrée.

Les enfants n'entreront pas au parterre et ne pourront se placer qu'aux quatrièmes loges, excepté ceux qui seront avec leurs pères et mères qui pourront les conduire aux loges en payant demi-place.

L'impôt de 10 0/0 pour les indigents sera perçu au bureau, conformément à la loi.

Signé : PARIS.

ANNÉE 1798-1799

DIRECTION PARIS

(Du 1er floréal an VI-19 avril 1798 à germinal an VII-avril 1799.)

Deux opéras-comiques de Dalayrac, *Azémia* et *Philippe et Georgette*, précédés, par ordre, du *Chant du départ*, composèrent le spectacle d'ouverture.

Le public continue à manifester son indifférence ; il semble même, selon une lettre de Groslevin, commissaire-général du pouvoir exécutif, à son collègue délégué près de l'administration municipale de Lille, « que les patriotes ne veulent plus assister au spectacle, tandis que les partisans du royalisme ne s'y rendent que pour saisir les allusions de leur goût. » Il lui enjoint, en termes très nets, l'application de mesures de rigueur : « Je vous charge de requérir et d'effectuer la clôture. »

Cette injonction ne produisit pas l'effet voulu ; on se contenta d'interdire le bal Duhem [1], sur les portes duquel on apposa les scellés, au mois d'octobre, parce que « les ex-nobles et anoblis » le fréquentaient et que les militaires y étaient

1. Le *Journal de Littérature et du Commerce* avait publié, l'année précédente, l'avis suivant : « Le citoyen Duhem prévient ses concitoyens qu'il vient de louer la grande salle à usage de Concert, rue ci-devant Sainte-Catherine, qu'il y donnera redoute tous les mercredis, depuis cinq heures du soir jusqu'à dix. A commencer mercredi 25 brumaire (15 nov. 1797). Le prix sera de 36 sols par personne. On y trouvera d'excellente musique et toute espèce de raffraîchissement. »



insultés « ou affectés de mépris ». A la même époque, on ferma aussi le Théâtre des Amateurs, rue du Glen [1].

Néanmoins, la municipalité crut devoir agir, elle exigea la remise du répertoire, renouvela la défense de jouer aucune pièce sans communication préalable et, la veille de l'ouverture, le directeur fut mandé en séance du conseil pour recevoir un sérieux avertissement. Paris démontra l'impossibilité pour lui, « d'avoir à l'instant même des pièces républicaines toutes prêtes » et s'engagea à s'en occuper sans perdre de temps.

Trois mois après, le 25 thermidor-12 août, une pétition, apostillée par les commissaires du pouvoir exécutif, était déposée en séance : on y faisait ressortir l'incivisme et l'immoralité des pièces représentées au Spectacle, et on réclamait l'exécution des engagements du directeur.

Entre temps Paris n'était pas resté inactif : il avait écrit au ministre de la police générale pour se plaindre des exigences de la municipalité. On lui avait répondu que les pièces du répertoire des théâtres parisiens pouvaient être jouées sans autorisation, à la condition que les changements exigés y fussent exactement apportés. L'administration, de son côté, prétendait que le directeur désirait, avant tout, s'affranchir d'une juste surveillance ; « il affecte de représenter des pièces anciennes rappelant des souvenirs qu'il importe d'éteindre. »

Quoiqu'il eût réitéré ses promesses, non seulement Paris ne donnait pas satisfaction au vœu des patriotes, mais encore il s'obstinait à ne tenir aucun compte des jours de repos selon l'ordre décadaire, en jouant les quartidi et nonidi et faisant relâche deux fois par semaine, les mercredi et samedi de l'ancien calendrier. Des observations furent présentées au conseil, à ce sujet, le 21 frimaire-11 décembre.

Un dernier avertissement lancé le 17 prairial-5 juin, fut renouvelé sans résultat en fructidor-septembre. La munici-

1. Voir année 1793-1794.

palité, poussée à bout, décida la fermeture du théâtre le 4 frimaire-24 novembre « vu l'inutilité des invitations multipliées adressées au directeur ; vu la négligence et l'ironie apportées dans l'exécution des airs patriotiques ordonnés ; vu l'affectation de donner relâche chaque ancien samedi, etc. »

Malgré tout, les représentations continuèrent ; *la Feuille de Lille* publia les programmes du 5 frimaire et des jours suivants, avec la même régularité que d'habitude, sans interruption, jusqu'à la fin de l'année. Le répertoire ne semble pas avoir été modifié en vue des pièces républicaines tant réclamées.

Le droit des pauvres produisit pour l'an VII (du 22 septembre 1798 au 22 septembre 1799) une somme de 6.273 fr. 50, ce qui, au dixième brut, représente 62.725 fr. de recettes. Le produit de l'année précédente, joint à celui-ci, formait un total de 18.145 fr. 65 ; l'administration municipale décida, le 3 prairial an VIII-23 mai 1800, que cette somme serait répartie comme suit :

à la commission administrative des hospices. 3.629 fr. 15
à la commission des secours à domicile . . . 14.516 fr. 50

La perception était faite alors à l'entrée du Spectacle par un préposé spécial, qui recevait, de chaque spectateur, un décime par franc en sus de son billet [1].

Les registres de l'état-civil nous apprennent que vers la fin de cette même année théâtrale, le 10 germinal an VII-30 mars 1799, eut lieu le mariage d'Etienne Paris, « directeur des spectacles de cette commune, y domicilié depuis plusieurs années, âgé de cinquante-deux ans, né à Elan (Ardennes), fils de feu Gilles, et de Jeanne Bernier, native de Vendresse, — époux

1. L'avis suivant, daté du 22 nivôse an V-11 janvier 1797, avait été placardé en ville et dans les établissements publics : « Nous, président et administrateurs de la commune de Lille, prévenons nos concitoyens que.. ...... il sera établi à l'entrée des salles de spectacles ainsi qu'aux lieux où se donnent des bals publics des préposés chargés de faire la perception d'un décime par franc en sus du prix des billets d'entrée, lesquels seront chaque jour versés dans la caisse des indigens, pour être employés conformément à la loi. »

divorcé de Marie-Jeanne Moulin, à Caen, le 3 floréal an IV, — avec la citoyenne Eugénie-Victoire-Joseph Brame, née à Lille, domiciliée chez le citoyen Saint-Martin, son beau-frère, place d'Armes. »

TABLEAU DE LA TROUPE

Le citoyen PARIS, directeur.

Artistes dramatiques.

Les citoyens :

EMMANUEL, les premiers rôles ;
SULEAU, les deuxièmes rôles ;
GRANGER, les jeunes premiers ;
PARIS, les pères nobles ;
DORSAIMPRÉ, les financiers ;
MEUNIER, les premiers comiques ;
LECOMTE, les Poisson et deuxièmes comiques ;
***, la grande utilité ;
DUPARC, les troisièmes rôles ;
WANHAM, la petite utilité ;
VALENTINO jeune, rôles d'enfant ;
VALENTINO aîné, les accessoires ;
KINE, les accessoires.

Les citoyennes :

MICHEL, première chanteuse ;
RAUX, les amoureuses ;
MINETTE, id.
GONTIER, les soubrettes ;
RICHARD, les caractères ;
VALENTINO, les utilités.

Artistes lyriques.

Les citoyens :

SULEAU, première haute-contre ;
LEMAIRE, haute-contre en partage ;
GAUX, haute-contre et Colin ;
BUSSY, première basse-taille ;
HUET, première basse-taille en partage ;
WANHAM, les troisièmes basses-tailles ;
LECOMTE, les Laruette ;
DUPARC, les Trial ;
***, les utilités ;
VOS, forte basse-taille et caractère ;
KINE, haute-contre et utilité.

Les citoyennes :

DESCOURS, première chanteuse et Dugazon mère ;
RAUX, deuxième chanteuse et jeune Dugazon ;
DUVAL, autre chanteuse et Dugazon à corset [1] ;
MINETTE, les jeunes et belles utilités ;
HENRY, les premières duègnes et mères nobles ;
RICHARD, autres duègnes, paysannes ;
VALENTINO, la petite utilité.

Chœurs et Ballets.

LECOMTE, peintre et décorateur ;
WANHAM, musicien et copiste de musique.

(*Almanach ambigu chantant*, 12e recueil.)

1. Comme on le voit, il y avait plusieurs emplois portant le nom de Dugazon : celui dans lequel la célèbre chanteuse brilla longtemps à la Comédie-Italienne, dans tout le charme de sa jeunesse et de sa grâce, ainsi que les rôles de jeunes paysannes amoureuses et naïves, qui se jouaient en jupon et en corset. Lorsque la célèbre actrice, après trois ans d'absence, reparut au théâtre, en 1795, l'embonpoint, et l'âge aussi, la forcèrent à chanter les jeunes mères, moyen terme entre la première chanteuse et la duègne.

Le 28 thermidor-15 août, un graveur lillois, Louis Merché [1], lauréat de l'Académie, où il avait obtenu le premier prix de modèle en 1783, débuta dans les emplois de comique.

RÉPERTOIRE — PIÈCES NOUVELLES

Reprise sans cesse par des pétitionnaires jacobins, la question du répertoire revenait invariablement chaque année devant la municipalité ; elle nécessita même un nouvel arrêté le 8 pluviôse an VI-27 janvier 1798 : « L'administration voulant, par tous les moyens qui sont en elle, rappeler sur la scène la représentation des pièces patriotiques, après avoir entendu le commissaire du directoire exécutif, arrête que le directeur du Spectacle sera tenu de lui présenter tous les mois son répertoire dans lequel il lui sera indiqué les pièces qui devront être jouées dans le mois. » L'avant-veille, on avait obligé le directeur à faire afficher le spectacle de chaque jour « sur la porte de la maison commune comme par le passé et de ne donner d'autres pièces que celles annoncées dans l'affiche, à moins d'autorisation de l'administration. »

On peut néanmoins constater, par la liste suivante des créations de cette année, que la troupe ne chôma guère.

Partie lyrique. — *Alexis ou l'Erreur d'un bon père,* opéra-comique, un acte, de Marsollier, musique de Dalayrac.

La Dot de Suzette, comédie, un acte, mêlée de chant, de Dejaure, musique de Boïeldieu.

1. « Le citoyen Merché, aîné, graveur et comédien, premier médailliste et pensionné de la ci-devant Académie des Beaux-Arts de cette commune, prévient ses concitoyens qu'il continue toujours son art, etc. S'adresser au citoyen Guilbaut, rue des Chats-Bossus ou au Théâtre, tous les jours de spectacle. (*Feuille de Lille,* vendémiaire-an VI.)

La Famille américaine, comédie, un acte, mêlée de chant, de Bouilly, musique de Dalayrac.

Léonore ou l'Amour conjugal, drame historique, deux actes, mêlé de chant, de Bouilly, musique de Gaveaux.

La Marchande de modes, ballet-pantomime en un acte.

L'Opéra-comique, opéra-comique en un acte, de Ségur jeune et Dupaty, musique de Della-Maria.

Le Prisonnier ou la Ressemblance, opéra-comique, un acte, d'Alexandre Duval, musique de Della-Maria.

La Rencontre en voyage, opéra-comique, un acte, de Pujoulx, musique de Bruni.

Sophie et Moncars ou l'Intrigue portugaise, opéra-comique, trois actes, de Guy, musique de Gaveaux.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Claudine de Florian*, comédie, un acte, de Pigault-Lebrun.

Le Devoir et la Nature, drame, cinq actes, de Pelletier-Volmeranges.

Epicharis et Néron, tragédie, cinq actes, de Legouvé.

Geneviève de Brabant, tragédie, trois actes, de Cécile.

Le Mariage du Capucin, drame, trois actes, de Pelletier-Volmeranges.

Misanthropie et Repentir, drame, cinq actes, d'après Kotzebue, traduit par Burney et adapté par Mme Molé.

Les Rivaux d'eux-mêmes, comédie, un acte, de Pigault-Lebrun.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

En fructidor-septembre, les citoyennes Schreuzer [1], du

1. Mme Schreuzer, avant d'appartenir à la Comédie-Italienne, avait été première chanteuse à Marseille; elle entra plus tard à l'Opéra-Comique national, qu'elle quitta pour le Théâtre de la Monnaie, à Bruxelles.



Théâtre-Italien, et Gavaudan [1], du Théâtre Feydeau, accompagnées de Remival, chantent : le 26-12, *Camille, les Prétendus* ; le 28-14, *le Comte Albert, l'Epreuve villageoise* ; le 30-16, *Raoul Barbe-bleue, le Tableau parlant* ; le 4e jour complémentaire-20, à leur bénéfice, *Paul et Virginie* et *le Secret*.

En vendémiaire, représentations de Juliet [2], dont la dernière, le 8-29 septembre, est composée de *Sophie et Moncars* et *le Traité nul*.

La citoyenne Scio [3] se fait entendre les 20, 22, 23 du même mois-11, 13 et 19 octobre, dans *la belle Arsène, l'Amour filial, les deux petits Savoyards* et *Didon*.

Du 24 frimaire au 6 pluviôse-14 au 26 décembre, Baptiste [4] « artiste de Paris » joue *le Déguisement amoureux, Monsieur de Pourceaugnac, le Sourd,* et *le Désespoir de Jocrisse*.

30 ventôse-20 mars. — A l'occasion de la fête de la Sou-

---

1. Il s'agit ici de Rosalie (Rosette) Gavaudan, du Théâtre lyrique Feydeau, où elle avait débuté en 1796 dans les rôles à corset ; elle y revint en 1815, après trois ans d'absence, pour se retirer définitivement en 1827. La confusion est facile entre les divers membres de cette famille de chanteurs. En même temps que Rosalie, mariée à son camarade Gontier, sa sœur Aglaé appartenait aussi à la scène Feydeau et y tenait le même emploi. Toutes deux étaient les nièces du fameux couple Gavaudan de l'Opéra-Comique, de Mme Gavaudan l'aînée, d'Adélaïde et d'Emilie qui firent partie de l'Académie de musique.

2. Antoine Juillet dit Juliet, né en 1755, mort en 1825, successivement soldat, restaurateur et comédien. Après avoir joué en province, il fut, à la suite d'un heureux début, engagé au Théâtre de Monsieur, en 1790, puis à Feydeau, où il devint sociétaire. Il se retira en 1821.

3. Mme Scio (Julie-Angélique Legrand), née à Lille en 1770, morte à Paris en 1809. Débuta d'abord à Montpellier, sous le nom de Mlle Crécy, en 1787, puis passa à Avignon où Gaveaux, l'ayant entendue, la fit engager à Marseille, en 1789 ; elle y épousa le chef d'orchestre Scio et suivit le directeur Boursault-Malherbe au Théâtre Molière en 1791. Elle parut avec éclat, en 1792, à l'Opéra-Comique. (Voir le *Théâtre de Lille au XVIIIe siècle.*)

4. Baptiste (Paul-Eustache-Anselme dit), né en 1765, mort en 1832. Comédien de province, débuta à Paris au Théâtre de Monsieur et passa à celui de la Montansier : il y créa *le Sourd* (Dasnières) et *le Désespoir de Jocrisse*, ces deux pièces lui donnèrent une grande popularité. En 1792, il s'essaya au Théâtre de la République, puis à Feydeau, mais il retourna au Théâtre-Français où il devint sociétaire. Au moment de son voyage à Lille, Baptiste était à la veille d'entrer à l'Opéra-Comique.

veraineté du peuple [1], *Brutus* et *la Mélomanie*. « Le citoyen Huet, haute-contre, chantera, entre deux pièces, un air patriotique suivi du trio des Peuples. »

BALS et CONCERTS

Le 15 frimaire-5 décembre eut lieu l'ouverture des redoutes à la Salle des spectacles ; un avis informait le public qu'elles continueraient tous les quintidis de chaque décade : « La salle sera bien chauffée et éclairée, on y trouvera tous les raffraîchissements nécessaires. »

Le droit des pauvres sur les redoutes données à la Salle des spectacles, du 1er vendémiaire-22 septembre au 23 pluviôse-11 février, produisit une somme de 227 fr. 50, ce qui, au taux du quart, représentait une recette de 910 fr. pour ce genre de divertissement.

Par voie de pétition, le directeur sollicita l'autorisation de donner des bals de nuit les 10, 15 et 17 pluviôse-29 janvier, 3 et 5 février ; on lui permit d'y admettre les masques « moyennant que leurs vêtements n'ayent aucun rapport

---

1. Le programme de ladite fête avait été légèrement modifié cette année : la générale fut battue dès huit heures du matin pour le rassemblement de la garde nationale. Des appariteurs, porteurs de faisceaux, précédaient les membres du tribunal de commerce ; des groupes représentaient l'agriculture, l'industrie, le commerce, les arts et les sciences, figurés par des cultivateurs, des ouvriers, des négociants, des artistes et des hommes de lettres, munis chacun des attributs de leurs professions. Au centre de ces groupes étaient portées les tables de la Constitution. Le cortège se rendit sur la place d'Armes où une estrade était érigée et sur laquelle étaient placées des figures emblématiques représentant la Souveraineté du peuple; à leurs pieds le Despotisme enchaîné. Des inscriptions tirées de la Déclaration des droits de l'homme et de l'Acte constitutionnel étaient placées sur divers points de cette estrade. Un chœur général termina la cérémonie, pendant la durée de laquelle les appariteurs tinrent leurs faisceaux abaissés. A deux heures et demie, les canonniers et la garde nationale se rendirent à l'Esplanade pour tirer à la cible. Les prix, décernés par les vétérans, furent distribués par l'administration municipale.

avec les costumes adoptés par la Loi pour les fonctionnaires de la République française. »

POLICE et RÈGLEMENTS

Sur la proposition faite par un membre, dans la séance du 8 pluviôse an VI-27 janvier 1798, l'administration chargea le citoyen Drapiez, président, de rédiger un rapport sur la police des spectacles, et sur la question de savoir à qui cette police appartient plus spécialement. Elle arrêta, en outre, que chacun de ses membres ferait, tour à tour, le service au Théâtre et assisterait en personne à la représentation, revêtu de son écharpe, comme cela avait déjà été décidé le 7 vendémiaire-28 septembre précédent. En cas d'impossibilité, un commissaire de police serait chargé de l'intérim.

PRIX des PLACES et des ABONNEMENTS

Prix des places :

Balcons et loges fermées	3 liv.	»	
Parquet et premières loges	2	»	»
Deuxièmes loges	1	»	10 s.
Troisièmes loges	1	»	»
Quatrièmes loges et parterre	»	»	15 s.

Abonnements :

Année		Hommes	150 liv.
		Femmes	120 »
Six mois	Eté	Hommes	60 »
		Femmes	50 »
	Hiver	Hommes	100 »
		Femmes	80 »

Un mois	Eté...	Hommes	15 liv.
		Femmes	12 »
	Hiver.	Hommes	20 »
		Femmes	12 »

Loges particulières :

Celle sous le balcon des premières contenant dix places	Pour l'année		1500 liv.
	Pour six mois	été	800 »
		hiver	1100 »
Celles grillées aux deuxièmes contenant cinq places	Pour l'année		900 »
	Pour six mois	été	450 »
		hiver	650 »
	Pour un mois	été	90 »
		hiver	120 »

Abonnements militaires :

Ceux des corps, à raison de chaque demi-brigade	Par mois	600 »
Ceux individuels, pour des militaires attachés à un corps	Par mois	10 »

Conditions :

Les abonnés pourront entrer partout, à l'exception des balcons, des premières et des loges grillées et fermées.

Ils auront droit à vingt représentations par mois. Les affiches annonceront celles qui seront exceptées de l'abonnement courant.

Les locataires des loges à l'année ou pour six mois, jouiront de toutes les représentations, sauf de celles qui seront données au bénéfice des acteurs.

Le prix de l'abonnement sera toujours payé d'avance.

ANNÉE 1799-1800

(Du 1er floréal an VII-20 avril 1799 au 30 germinal an VIII-20 avril 1800.)

1o DIRECTION PARIS

(Du 1er floréal-20 avril 1799 au 20 nivôse an VII-10 janvier 1800.)

En ouvrant l'année théâtrale, Pâris ne devait pas se faire d'illusions, sa chute prochaine était prévue, inévitable. Les recettes allaient en diminuant, toutes les tentatives pour attirer le public échouaient. Les avertissements et les menaces de la municipalité, renouvelés sans cesse, allaient-ils être mis à exécution ? Dans la séance du 4 frimaire-24 novembre, on rappelle les anciens griefs formulés contre le directeur, les engagements qu'il a pris l'année précédente, les invitations à lui adressées de faire relâche le nonidi de chaque décade, ses promesses de donner des pièces républicaines, de jouer les chants patriotiques ordonnés par le directoire, etc. Tout avait été inutile ; on continuait de jouer l'ancien répertoire, de fermer le samedi, les airs civiques étaient exécutés par l'orchestre mais avec négligence ou ironie : il fallait donc en finir et il fut décidé que le théâtre serait fermé huit jours, jusqu'au 15 frimaire-6 décembre.

Cette fois encore, eu égard, peut-être, à la position critique dans laquelle allait se trouver le personnel, l'arrêté ne fut pas mis à exécution, car *la Feuille de Lille* continua de publier les

programmes comme d'ordinaire. Le mois suivant, Pâris se retira après avoir épuisé tous les moyens en son pouvoir; les artistes se réunirent en société et Desplasses, qui avait conservé les fonctions de régisseur, se joignit à eux pour sauvegarder leurs intérêts gravement compromis.

A cette époque, une société exploitait le Théâtre de Lille, son capital était de 60.000 francs, divisés en douze actions de 5.000 francs, réparties entre les huit actionnaires suivants :

Jean Marquette, tapissier à Lille . .	2 actions.
Camille Saint-Martin, propriétaire. .	1 »
Mme Dupont, propriétaire	1/2 »
Joseph Cousin, agent d'affaires. . .	1 »
René Sevin-Desplasses, ex-directeur.	3 actions.
Etienne Paris, directeur.	2 »
Hautcœur, agent d'affaires. . . .	1/2 »
Femy, maître de musique	1 »

L'affaire devait être d'un faible rapport, car, de leur côté, les propriétaires de la salle n'avaient eu, l'année précédente, que 4.262 livres à se partager, et l'usage de ne plus payer de loyer semblait passer dans les habitudes des directeurs [1].

2° LES ARTISTES EN SOCIÉTÉ

(Du 21 nivôse an VII-11 janvier au 30 germinal an VIII-20 avril 1800.)

La situation était tendue à ce point que le jour de la reprise il fut matériellement impossible, faute de fonds, d'acquitter une

1. Desplasses avait montré l'exemple ; le rapport des commissaires de la Société tontinière, présenté en l'an VI aux actionnaires, est fort dur à son égard : « Si nous avions pu forcer l'ancien directeur Desplasses à nous payer une année de loyer qui est exigible, si cet homme de mauvaise foi, aidé de ce que peut la chicane la plus experte, ne s'était constamment refusé à remplir les conditions de son bail et les engagements contractés sur son honneur, si du moins son successeur (Pâris) au lieu de refuser une explication que nous lui avions demandée, s'était montré plus traitable et plus juste, le dividende eût été doublé et nous aurions quatre procès de moins. »

somme de 329 francs pour les droits d'auteur du mois écoulé. Le receveur, Pigault-Delcroix, adressa, sans retard, une pétition à la municipalité pour qu'elle interdise de jouer les pièces des auteurs dont il était le représentant. Comme le refus de paiement avait pour unique cause le manque d'argent, et que, de notoriété publique, les frais dépassaient généralement les recettes, on accorda aux associés un délai de trois jours pour fournir une garantie. Ils consentirent à payer, désormais, le prix ordinaire pour les tragédies, comédies, drames, opéras et pantomimes d'écrivains connus, dont le citoyen Pigault avait la procuration. Cet accord ayant donné satisfaction au requérant, « d'autant plus que sa réclamation ne peut s'étendre aux pièces dont les auteurs sont inconnus, ou de ceux dont il ne serait pas le chargé de pouvoirs, » il ne fut pas donné suite aux conclusions du pétitionnaire [1].

Un maître de ballet du théâtre de Rouen, nommé Ledet, précédemment à la Monnaie de Bruxelles (1791-1792), et qui voyageait avec une troupe de danseurs, composée presque exclusivement de sa famille, avait traité avec Pâris, pour une série de représentations. Ledet entra dans l'association, et s'ingénia bientôt pour donner plus d'attrait au spectacle en intercalant des ballets dans les opéras et réglant des divertissements nouveaux avec une mise en scène spéciale. Le publiciste Barbault-Royer, qui, pendant son séjour à Lille en l'an VIII [2], fréquenta assidûment le théâtre, fait allusion à cette innovation dans la relation imprimée qu'il a laissée : « Les chanteurs de Lille qui, certes, ne valaient pas leur orchestre, donnaient de grands opéras comme *Panurge*, *les Prétendus*, *la Caravane*. Ces pièces n'ont de mérite qu'autant qu'elles sont accompagnées d'un spectacle convenable ; d'après cette

1. *Voyage dans les départements du Nord, de la Lys et de l'Escaut, etc., pendant les années VII et VIII.*

2. Registre aux délibérations.

réflexion, les comédiens-chanteurs se sont associés des comédiens-danseurs qui couraient par troupe la province ; ils les ont fixés provisoirement à Lille et, il y a trois mois, l'on y donnait *la Caravane*, avec danses, ballets, décors, illuminations et toute la pompe qui peut s'en suivre [1].

Ces détails sont exacts, la première représentation donnée avec le concours de Ledet et de sa troupe fut celle du 2 brumaire-24 octobre. On joua *Lodoïska ou les Tartares*, « ornée de tout son spectacle : danses, marches, combats, évolutions, etc., » avec *la Fille mal gardée*, ballet pantomime. Puis successivement parurent : *le Déserteur*, grand ballet pantomime en trois actes, *la Fille hussard*, *la Rose et le Bouton*, *la Rosière*, *le Pouvoir de l'Amour ou le premier Navigateur*, *Vénus pèlerine*, *le Bouquet*, *la Coupe enchantée*, etc. Le succès était tel qu'on finit par donner deux ballets dans la même soirée, comme le 10 brumaire-1er novembre, où le spectacle fut composé du *Pied-de-bœuf ou l'Espièglerie*, ballet pantomime précédé de *l'Amour et la Raison* comédie en un acte, suivi du *Prisonnier*, opéra, et terminé par *le Savetier juif ou la Synagogue*, ballet pantomime.

Barbault-Royer constata aussi que le théâtre était fort peu suivi; il donne pour raison que ce genre de plaisir ne convient qu'aux oisifs et aux étrangers, « mais dans une ville de commerce, les premiers y sont peu nombreux, et la guerre avait expulsé les seconds. » En ce qui regarde la troupe, il dit encore que les comédiens formaient entre eux un assemblage de talent assez bizarre ; les comédiennes lui ont paru, comme jeu, inférieures aux hommes. « Pendant tout le temps que j'ai été à Lille, je n'ai jamais vu un seul des acteurs de Paris de premier ordre y venir remplir quelque rôle comme ils le

1. Le programme du 20 pluviôse-9 février, était composé de *la Caravane du Caire*, « ornée de tout son spectacle, marches, évolutions militaires et grand ballet, dans lequel le citoyen Ledet et son épouse danseront les principales entrées et leurs enfants le pas russe. »

pratiquent ailleurs ; Ribié et Patrat, artistes de deuxième ou troisième rang, se sont présentés quelques fois sur les planches de Lille [1]. Les pièces lyriques étaient celles que l'on adoptait ici de préférence à cause de la bonne composition de l'orchestre. »

Il y a lieu de croire que la situation s'était légèrement améliorée vers la fin de l'année théâtrale, car les préposés du Bureau de bienfaisance perçurent, pour 1799-1800, une somme nette de 6.051 fr. 81, dixième de la recette, tant des spectacles que des bals.

TABLEAU DE LA TROUPE

Tragédie et Comédie.

Les citoyens :

GUÉRIN, les premiers rôles ;
FLORENCY, les jeunes premiers ;
BONARDY, les troisièmes amoureux ;
DUPARC, les troisièmes rôles ;
DORSAIMPRÉ, les pères nobles ;
MAROLLES, les financiers ;
HUET, id.
MERCHÉ, les premiers comiques ;
THÉODORE, les seconds comiques ;
PERARD, id.
BOULARD, grandes utilités ;
VALENTINO, les rôles d'enfants ;
HUET cadet, accessoires.
CORROYER, id.

1. Ribié donna quelques représentations en juin et Patrat en décembre et janvier, comme on le verra plus loin.

Les citoyennes :

MICHEL, les premiers rôles ;
FEMY, les jeunes premières ;
DURAND, id.
BLIN, les troisièmes rôles, amoureuses et jeunes premières ;
DUVAL, les amoureuses et rôles travestis ;
RICHARD, les caractères ;
DORSAIMPRÉ, utilités ;
VALENTINO, id.
CHAVEL, première soubrette ;
DERVAL, deuxième soubrette ;
ALLAIR, utilités ;
AMANTE, rôles d'enfants.

Opéra.

Les citoyens :

DELIESSE, première haute-contre ;
MARTIN, deuxième haute-contre ;
FLORENCY, les Philippe [1] ;
HUET, première basse-taille ;
ROLLAND, les secondes et premières basses-tailles ;
DUPARC, les Trial ;
MERCHÉ, les Laruette ;
THÉODORE, les Laruette et Trial ;
MAROLLES, deuxième et troisième basse-taille ;
BOULARD, id. id.

Les citoyennes :

LACROIX, première chanteuse ;
FÉMY, forte Dugazon ;

1. Du nom de Philippe Cauvy dit Philippe, célèbre haute-contre de la Comédie italienne, né en 1754, mort en 1820. Sa voix se modifia vers 1784 et perdit son éclat, il resta néanmoins à l'Opéra-Comique, car c'était un comédien achevé, un artiste impeccable. Philippe ne se retira qu'en 1805. Jusqu'à ces derniers temps son nom est resté attaché à l'emploi des rois ou princes d'opéra-comique.

DESCHAMPS, première chanteuse ;
DUVAL, jeune Dugazon et deuxième chanteuse ;
BLIN, seconde id. id.
RICHARD, les duègnes ;
DORVAL, deuxième duègne des premières ;
VALENTINO, coryphée.
ALLAIR, id.

Chœurs.

Les citoyens :

BOULARD, D'ARNE, FELSENER, BERNARD, basses-tailles ; CORROYER, ROYE, hautes-contre; KIEN, HUET cadet, tailles.

Les citoyennes :

VALENTINO, ALLAIR, CÉSAR aînée et cadette, SOINS, VICTOIRE, AGNÈS.

Orchestre.

PERARD, *maître de musique.*
LEPLUS, *second maître de musique.*

Premiers violons : LEPLUS, GAUTHIER, RIBOU, d'AIGREMONT, DUBREUIL.
Seconds violons : MONTANGERAN, LOREINE, DEGAND, RIBOU père et fils.
Altos : FÉMY, SOINS.
Violoncelles : JANSON, MAS, DELTOMBE, MAS cadet.
Contrebasse : PERRIER.
Hautbois : LEBRUN.
Flûtes et clarinettes : HENRI, MARISSAL, SOINS.
Bassons : LAHOU, BAUMANN.

(*Almanach ambigu chantant,* 13e recueil, Gand).

Gaux fit sa rentrée le 24 frimaire-15 décembre, et Mme Fémy, le 27 floréal-17 mai, dans *le petit Matelot* pour l'opéra et dans *l'Amant bourru* pour la comédie.

Laneau débuta le 4 nivôse-25 décembre, et Mme Durand, jeune première, le 21 floréal-11 mai, dans *Nanine*, Mme Deschamps, première chanteuse, parut le 23 floréal-13 mai dans *la belle Arsène*.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Cette année, le nombre des pièces nouvelles dépassa la moyenne ordinaire et le répertoire offrit une variété plus grande que de coutume.

PARTIE LYRIQUE. — *Adolphe et Clara ou les deux Prisonniers*, opéra-comique, un acte, de Marsollier, musique de Dalayrac.

Afis ou la belle Odalisque, opéra, un acte.

L'Armoire ou le Savetier à prétentions, opéra bouffon, un acte, de Guillemain, musique de J.-B. Raymond.

La Famille suisse, opéra-comique, un acte, de Godart d'Aucourt, musique de Boïeldieu.

Jean-Baptiste ou l'honnête Homme, opéra-comique, un acte, de Beffroy de Reignies (le cousin Jacques)

L'Opéra-Comique, opéra-comique, un acte, de De Ségur et Dupaty, musique de Della Maria.

Palma ou le Voyage en Grèce, opéra-comique, deux actes, de Lemontey, musique de Plantade.

Ponce de Léon, opéra bouffon, trois actes, paroles et musique de Berton.

Rien ou l'Habit de Noces, opéra-comique, un acte, paroles et musique de Beffroy de Reignies (le cousin Jacques).

Le Vieux Château ou la Rencontre, comédie, un acte, mêlée de chant, d'Alex. Duval, musique de Della Maria.

PARTIE DRAMATIQUE. — *L'Abbé de l'Epée*, comédie historique, trois actes, de Bouilly.

Abufar ou la Famille arabe, tragédie, quatre actes, de Ducis.

Les Amants prothées ou Qui compte sans son hôte compte deux fois, proverbe-vaudeville, un acte, de Patrat.

Amour et Repentir, drame, trois actes, de Marolles [1].

Les bonnes Gens, comédie, un acte, de Guillemain.

Le Château du Diable, comédie-héroïque, quatre actes, de Loaisel-Tréogate.

La Comédie sans Comédie, pièce en un acte, de Ribié.

Les deux Frères ou la Réconciliation, comédie, quatre actes, de Kotzebue, arrangée par Weiss et Patrat.

Le Divorce, comédie, deux actes, vers, de Demoustier.

Les Femmes politiques, comédie, trois actes, de Gosse.

Fénelon ou les Religieuses de Cambrai, tragédie, cinq actes, de M.-J. Chenier.

La Girouette de Saint-Cloud, impromptu-vaudeville, un acte, de Barré, Radet, Desfontaines, Bourgueil, Maurice et Dupaty.

Honneur et Indigence, drame, quatre actes, de Jauffret et Patrat.

Honorine ou la Femme difficile à vivre, opéra-vaudeville, trois actes.

Il ne faut pas condamner sans entendre, proverbe, un acte, mêlé de musique et de vaudevilles, de Patrat.

Les Mariniers de Saint-Cloud, impromptu-vaudeville en un acte, de Sewrin [2].

Othello ou le More de Venise, tragédie, cinq actes, de Ducis.

Les Précepteurs, comédie, cinq actes, de Fabre d'Eglantine fils.

1. *Amour et Repentir*, drame en trois actes et en prose du citoyen Marolles, artiste dramatique. Avec cet épigraphe : *Hic amor qui Herculem victorem vicit ipse virtute potest vinci*. A Lille, chez Vve Roger, imprimeur-libraire, rue de la Comédie, 138.

2. Cette pièce, écrite en l'honneur du 18 brumaire, comme *la Girouette de Saint-Cloud* qui suivit de quelques jours, ouvre la bibliographie dramatique napoléonienne. Elle fut jouée pour la première fois à l'Opéra-Comique de la rue Favart, le 22 brumaire an VIII-13 novembre 1799, quatre jours après l'installation du gouvernement à Saint-Cloud et la remise du commandement général à Bonaparte. Voici le relevé, par ordre chronologique, des principales productions de ce genre qui ont paru sur le théâtre de Lille. Comme on le sait, les pièces où

La Revue de l'an VI ou Il faut un Etat, proverbe, un acte, en vaudevilles, de Chazet, Léger et Buhan.

Victor ou l'Enfant de la Forêt, mélodrame, trois actes, de Guilbert de Pixérécourt.

Le Voyage interrompu, comédie, trois actes, de Picard.

Nous citerons aussi, au point de vue bibliographique, l'ouvrage suivant, imprimé à Lille en l'an VIII : *le vrai Patriote ou le Congé de vingt-quatre heures*, comédie en trois actes et en vers, par le général de brigade Malbrancq.

Un artiste dramatique, du nom de Warnet, en résidence dans notre ville, soumit trois comédies à l'examen du ministre de l'intérieur, qui en autorisa la représentation. Ce Warnet est aussi l'auteur d'un singulier ouvrage ayant pour titre : *les Soixante Chapitres ou Mémoires d'un fou*, 2 vol. in-12. Lille, Dumortier, 1801.

Napoléon Ier joue un rôle, ont eu, en ces derniers temps, un regain de vogue et de popularité :

Les Mariniers de Saint-Cloud, 1799.
La Girouette de Saint-Cloud, 1800.
La bonne Aventure ou le Bouquet à Bonaparte, juillet 1803.
La Bataille des trois Empereurs ou la journée d'Austerlitz, 1806.
Les Réjouissances autrichiennes, 1810.
Les Avant-postes français, octobre 1812.
Le Pont d'Arcole, 1812, repris en 1813, 1814 et 1815.
La Vivandière, 1813, repris en 1814, 1815 et 1859
Le Chemin de Berlin ou la Halte militaire, 1813.
Le Retour de Russie, 1830.
Le Fils de l'homme, 1831.
Napoléon ou Schœnbrunn et Sainte-Hélène, 1831, repris en 1832 et en 1845.
Un Episode de 1812, 1831.
Le Grenadier de l'Ile d'Elbe, 1832.
Napoléon-Varsovie, 5 mai 1833.
Napoléon ou le Consulat, l'Empire et les Cent-Jours, 2 juillet 1834.
Cérémonie du retour des cendres de Napoléon Ier, cantate avec chœurs et apothéose, 15 décembre 1840.
On ne passe pas ! ou le Poste d'honneur, 1837, repris en 1843.
Le Perruquier de l'Empereur, 1840.
Le Marechal Ney, 1848.
Napoléon, l'Empire et la République ou Fontainebleau, l'Ile d'Elbe et Paris en 1848, 22 août 1850.
Un Français en Sibérie, 1858.
Napoléon, 9 mai 1894.
L'Epopée, 1894, 1896.
Madame Sans-Gêne, 1895, 1898.
L'Empereur, 1896.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

---

11 frimaire-2 novembre. — Première représentation d'*Amour et Repentir*, drame en trois actes, de Marolles, acteur de la troupe, où il tenait l'emploi des financiers et qui créa, dans sa pièce, le rôle de Julien, « garçon d'un âge mur ». Cet ouvrage, d'une action mouvementée et d'un style soutenu, renferme plusieurs scènes parfaitement traitées : il s'agit du divorce qu'un des personnages se refuse d'accepter comme étant un acte déshonorant. Le sujet était d'actualité, car la révision de la loi sur le divorce figurait à l'ordre du jour du Conseil des Cinq-Cents. Ce drame, qui semble refléter l'opinion publique d'alors sur cette question, eut trois représentations consécutives, du 11 au 24 frimaire-2-15 novembre.

2 prairial-21 mai. — Expériences de physique amusante par le citoyen Descantons : « les pistolets de Volta, les lampes magiques, l'écriture incompréhensible, les trois bijoux, la colonne triomphale, le vase à Uranie, un automate qui répond à toutes les questions qu'on lui fait, etc., etc. »

18 prairial-6 juin. — Ribié, artiste de Paris, et son épouse [1] jouent *Fénelon ou les Religieuses de Cambrai*.

23 thermidor-10 août. — Représentation donnée par une troupe de danseurs et sauteurs de Paris et « l'Espagnolette ».

---

1. Ribié (Louis-François, dit César), né en 1758, mort en 1830. Fils d'un montreur de marionnettes, il commença par la carrière paternelle, et entra, en 1776, aux grands Danseurs du roi, de la troupe de Nicolet, où il resta jusqu'en 1787. De retour à Paris, l'année suivante, après un voyage à la Dominique, il assista à la prise de la Bastille, dont il fut un des « vainqueurs », puis alla jouer en province. En revenant de Rouen et d'Amiens, il passa par Lille, avant d'aller à Bruxelles, où il fut directeur, du 2 octobre 1799 au 20 août 1800. — « L'épouse » de Ribié (c'était le numéro deux), s'appelait Marie-Denise Forest. Elle avait appartenu aussi à la troupe de Nicolet, comme danseuse ; née en 1772, mariée en 1793, elle mourut en 1807.

11 fructidor-28 août. — Le violoniste Kreutzer [1], de passage à Lille, où il donne quelques concerts, joue les solos et dirige l'exécution de *Lodoïska*, une de ses partitions les plus en vogue. Il conduit encore l'orchestre, le surlendemain, lors de la représentation de *Paul et Virginie*, également de sa composition. Ces deux opéras étaient précédés d'un concert.

Duruissel, artiste de province, qui ensuite fit partie de la troupe, joue *Céphise*, *Sophie et Moncars*, le 10 vendémiaire-2 octobre, *Tancrède* et *le Prisonnier*, quelques jours après.

Ledet, maître de ballet, et sa troupe, représentations du 2 au 14 brumaire-24 octobre-5 novembre, à la suite desquelles il passe un engagement pour le reste de l'année.

J. Patrat [2], « artiste de théâtre français » (*sic*), donne, le 10 nivôse-31 décembre, la première des *deux Frères ou la Réconciliation*, dont il est l'auteur ; le 20-10 janvier 1800, il offre aux Lillois la primeur d'un drame reçu à Paris, mais non encore représenté, *l'Honneur et l'Indigence* ; le 30-20 janvier, *les Amants prothées*, de sa composition, et *les deux Frères*. Enfin, le 6 pluviôse-26 janvier, à son bénéfice et pour ses adieux, avec *l'Honneur et l'Indigence*, une pièce inédite, en un acte, mêlée de couplets : *Il ne faut pas condamner sans entendre*. « L'auteur, disait l'avis du spectacle, en fait hommage au public lillois, pour cette seule représentation. »

1. Kreutzer (Rodolphe), né en 1766, mort en 1831. Violoniste précoce et distingué, admis à la chapelle du Roi, en remplacement de son père, en 1782 ; il fit jouer son premier opéra, en 1790, au Théâtre-Italien, où il était violon à l'orchestre. L'année suivante, il donna *Paul et Virginie* et *Lodoïska*, qui le placèrent au rang des meilleurs compositeurs contemporains. Nommé professeur à la réorganisation du Conservatoire, premier violon à l'Opéra en 1801, chef d'orchestre en 1817, et directeur de la musique de ce théâtre en 1824, il se retira deux ans après.

2. Patrat (Joseph), né en 1732, mort en 1801. Ancien comédien de la Cour, il avait appartenu, sous la Révolution, au Théâtre Montansier et jouait, depuis 1797, les pères nobles à l'Odéon, où il était secrétaire. Ce fut un fécond auteur dramatique, plusieurs de ses ouvrages sont restés au répertoire, entre autres, *l'Anglais ou le Fou raisonnable*, qui a été joué à Lille, par la Comédie-Française, en décembre 1893.

BALS et CONCERTS

Voici les programmes des deux concerts donnés par Kreutzer au Spectacle, les 11 et 13 fructidor-28 et 30 août :

1° Ouverture ; Concerto de violon exécuté par l'auteur ; Scène de Piccini chantée par la citoyenne Lacroix ; Quintette de Kreutzer dans lequel le citoyen Garnier se fera entendre sur le hautbois ; Variations sur le violon par l'auteur.

2° Ouverture ; Concerto de violon exécuté par l'auteur ; Scène italienne par la citoyenne Lacroix ; Concerto de piano de Dussek par la même ; Variations par Kreutzer.

Le premier bal paré et masqué de la saison eut lieu le 20 nivôse-10 janvier. Un avis informa le public qu'on ne pourrait entrer ni sortir masqué ; les loges d'acteurs seront libres et disposées pour se déguiser. D'autres bals du même genre furent aussi donnés les 20, 27, 30 pluviôse, 6 ventôse et 30 germinal (9, 16, 19, 25 février et 20 avril), à dix heures et demie du soir.

PRIX des PLACES et ABONNEMENTS

Les conditions restent, à peu de chose près, les mêmes que celles de l'année précédente, sauf une diminution de quelques francs, en faveur des dames, sur les abonnements semestriels. Une nouvelle catégorie de loges particulières est mise en location, celles des troisièmes, contenant six places. Les anciens prix sont maintenus pour l'année et les six mois d'été et d'hiver ; quant aux abonnements mensuels, ils sont fixés à 100 et 150 francs.

Le 22 nivôse-12 janvier 1800, les artistes associés préviennent le public qu'à partir de cette date « on trouvera, à toutes les heures du jour, des cartes d'entrée de spectacle à 1 fr. 25 pour

les premières loges, et à 1 fr. pour les deuxièmes, chez le citoyen Bouthor, rue ci-devant des Prêtres, 486 ; chez le citoyen Pottier, musicien du Spectacle, rue de Ban-de-Wedde, 869 ; chez les citoyens Marquette, rue Nationale, 107 ; chez le citoyen Brevart dit Darras, cafetier du Spectacle, trottoir de la Comédie, 252 ; chez le citoyen Buisine, marchand de quinquets, rue des Chats-Bossus ; chez les citoyens Dubrule, rue des Manneliers ; Vandracque, maître-tailleur, rue des ci-devant Bonnes-Filles, 1341 et Cacan, rue des Bouchers, 1248. »

ANNÉE 1800-1801

DIRECTION LEDET

(Du 20 floréal an VIII-10 mai 1800 à germinal an IX-avril 1801.)

Laissons parler le nouveau directeur :

Le citoyen Ledet, directeur des ballets de l'ancienne entreprise du Spectacle, encouragé par les applaudissemens qu'il a reçus dans un genre dont l'extrême gaieté paroît plaire, vient de prendre pour l'année théâtrale qui commence la direction que ses prédécesseurs ont abandonnée. Bien convaincu que pour obtenir des succès dans une telle entreprise il faut s'attacher surtout à connoître et satisfaire le goût du plus grand nombre, que la variété et la nouveauté sont un moyen sûr d'attirer les amateurs en multipliant leurs jouissances ; et que la supériorité des talens est indispensable dans une ville où le mérite est justement mais sévèrement apprécié ; le citoyen Ledet a formé une troupe qui paraîtra peut être réunir ces avantages. Le charme de la musique et l'appareil d'un grand spectacle ayant fixé le goût d'un sexe dont il sollicite la bienveillance, ce genre formera la partie principale des plaisirs qu'il prépare, mais sans exclure aucun des autres moyens qu'admet l'art dramatique. Gaieté, diversité, formeront sa devise, heureux si, à la fin de la carrière qu'il va parcourir, le public applaudit aux efforts et aux sacrifices qu'il aura faits pour lui plaire.

L'ouverture, par suite de réparations urgentes à l'intérieur de la salle, fut retardée de plus d'un mois ; elle eut lieu le 20 floréal-10 mai, par *la Fausse Magie* et *les deux Prisonniers*.

Le Conseil général, dans une de ses séances de l'an VIII, constate que les théâtres étaient peu fréquentés et que les habitants s'adonnaient à des plaisirs moins louables (?); — c'était sans doute une allusion à la faveur marquée avec laquelle le public accueillit les pantomimes, les ballets, et, plus tard, les représentations de la troupe de Franconi.

L'année suivante, on revint encore sur ce sujet et, dans une délibération, on parle de l'influence que les spectacles doivent exercer sur l'esprit public.

Le préposé du Bureau de bienfaisance versa à la caisse du receveur, pour l'an IX-1800-1801, une somme de 9.847 fr. 60, représentant le dixième des recettes du Spectacle, y compris les bals, soit 50 0/0 de plus que la saison précédente.

TABLEAU DE LA TROUPE

Principaux artistes lyriques et dramatiques :

Les citoyens :

DESMARTHES, MARTIN, GAUX, HUET, VANHAM, THÉODORE, MACRÊT, DUPARC, PÉRARD, GRANGER, PELLETIER.

Les citoyennes :

FEMY, PAULINE, DUVAL cadette, FIÉVÉE, RICHARD, DORVAL, MACRET, DUVAL aînée, VALENTINO.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

PARTIE LYRIQUE. – *Aline, reine de Golconde*, opéra-comique, trois actes, de Vial et Favières, musique de Berton [1].

1. *Aline ou la Nouvelle Reine de Golconde*, comédie lyrique. Lille, Lemmens, an XII. In-32.

Le Calife de Bagdad, opéra-comique, un acte, de Saint-Just, musique de Boïeldieu.

Le Délire ou les Suites d'une Erreur, opéra, un acte, de Reveroni Saint-Cyr, musique de Berton.

Derville et Clémentine, opéra-comique, un acte, de deux amateurs lillois.

Les deux Journées, comédie lyrique, deux actes, de Bouilly, musique de Cherubini.

Gulnare ou l'Esclave persane, opéra-comique, un acte, de Marsollier, musique de Dalayrac.

Léon ou le Château de Montenero, drame lyrique, trois actes, d'Hoffmann, musique de Dalayrac.

Le Locataire, opéra-comique, un acte, de Sewrin, musique de Gaveaux.

Maison à vendre, opéra-comique, un acte, d'Alex. Duval, musique de Dalayrac.

Marcelin ou l'heureux Retour, opéra-comique, un acte, de Bernard Valville, musique de Lebrun.

Le Mari sylphe ou les Illusions, opéra, un acte.

L'Oncle valet, comédie, un acte, mêlée de chant, d'Alex. Duval, musique de Della Maria.

La petite Nanette, opéra-comique, un acte, paroles et musique de Beffroy de Reignies (le cousin Jacques) [1].

Zoraïme et Zulnar, drame lyrique, trois actes, de Saint-Just, musique de Boïeldieu.

---

1. Le directeur Pâris avait mis à l'étude, en 1797, *la petite Nanette* dont nous avons déjà parlé plus haut, page 150 ; les répétitions en avaient été suspendues par un arrêté, en date du 2 vendémiaire an VI-23 septembre 1797, ainsi conçu : « Malgré les invitations verbales faites par le président de l'administration au directeur de ne plus annoncer dans ses affiches la représentation prochaine de la pièce intitulée *la petite Nanette*, il n'a pas discontinué d'annoncer cette pièce ; considérant que la pièce dont il s'agit est une de celles qui portent un caractère de provocation ; que l'on ne peut trop se hâter d'arrêter tout ce qui peut concourir à atténuer l'esprit public ; ouï en son réquisitoire, le commissaire du pouvoir exécutif, l'administration arrête qu'il sera enjoint au directeur des Spectacles de supprimer de ses affiches l'annonce de la représentation de *la petite Nanette*, et de s'abstenir de la donner ainsi que toute autre pièce de cette nature. »

Ballets et Pantomimes. — *La Forêt noire ou le Fils naturel*, pantomime historique, trois actes, d'Arnould.

L'Homme au masque de fer ou les Souterrains de la Bastille, pantomime historique en trois actes.

Mirza et Lindor, ballet d'action, trois actes, musique de Gardel.

La Pucelle d'Orléans, pantomime [1].

Les quatre Fils Aymon, ballet pantomime, trois actes, d'Arnould et Audinot

Partie dramatique. — *La bonne Mère*, comédie un acte, de Ribié

Cadet Roussel misanthrope et Manon repentante (parodie de *Misanthropie et Repentir*), folie, un acte.

Le Collatéral ou la Diligence de Joigny, comédie, cinq actes, de Picard.

La Danse interrompue, vaudeville, un acte, de Barré et Ourry.

Le Mariage de Scarron, comédie-vaudeville, un acte, de Barré, Radet et Desfontaines.

La Mère rivale, comédie, un acte, de Pigault-Lebrun

La Revue de l'an VIII, suite de la Revue de l'an VI, comédie un acte, de Dieulafoy, Gouffé et Chazel.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

8, 12, 14 vendémiaire-30 septembre, 4, 6 octobre. — Les danseurs et sauteurs du théâtre de la Gaîté, (troupe de la veuve

1. Représentée le 12 octobre 1800, cette pantomime est la première des pièces jouées à Lille sur « la bonne Lorraine ». Viennent ensuite : un ballet, intitulé *Jeanne d'Arc*, dansé le 27 août 1807 ; *Jeanne d'Arc ou le Siège d'Orléans*, 19 mai 1812 : *Jeanne d'Arc*, opéra (de Gouchon-Bellin), 1819 ; *Charles VII à Reims* (du même) ; *Jeanne d'Arc à Rouen*, de Davrigny, 1821, repris en 1825, 1826 et 1846 ; *Jeanne d'Arc à Orléans*, opéra-comique (de Carafa), 3 octobre 1822 et *Jeanne d'Arc* (de Soumet), représentée en 1874, par une troupe de passage.

Nicolet dirigée par des associés), comprenant la petite Louise, le petit Santor, le Parisien, Franz Blondin, l'Américain, l'Espagnolette, la Vénitienne, Manfredi et Paillasse: trois représentations, abonnement suspendu. Voici un extrait du programme : « Exercices de tous genres sur la corde roide ; sauts périlleux ; le citoyen Blondin fera le grand flic-flac et le grand tourbillon, il sautera de la ceinture à huit pieds de hauteur, à rondade,... » etc.

19 vendémiaire-11 octobre. — Une troupe de l'Ambigu-Comique composée des trois frères Stokleit [1], Jeault, Duparay, Bougnol, Loulie, Louis, les citoyennes Duparay et Talon, en représentations à la salle de la rue de la Comédie, se réunit à plusieurs artistes du Spectacle et joue, jusqu'au 23-15, plusieurs pantomimes du théâtre du boulevard, telles que : *la Forêt noire ou le Fils naturel*; *les quatre Fils Aymon*; *Marguerite*; *C'est le Diable ou la Bohémienne ; l'Esclave généreux* et *l'Homme au masque de fer ou les Souterrains de la Bastille*, « pantomime historique en trois actes, tirée des anecdotes du temps de Louis XIV, mêlée de musique, et dans laquelle la citoyenne Laborie, femme Duparay, chargée du rôle de Mme de Maintenon, fera un combat au sabre. »

Du 3-6 frimaire-24-27 novembre, Volange et Thiemet, « passant par cette ville pour aller dans la République batave » donnent quelques représentations ; la dernière était composée de *l'Ambigu* « proverbe du citoyen Thiemet, dans lequel il jouera quatre rôles et la scène des moines gourmands, où il changera huit fois de figure et de voix. Volange jouera les principaux rôles dans *Boniface Pointu et sa Famille*, comédie en un acte. »

En nivôse-décembre-janvier, le théâtre est livré à la troupe

1. Stokleit (Charles) l'aîné, né en 1766, mort en 1849, est une célébrité de l'Ambigu-Comique, où il créa la pantomime historique dialoguée, genre précurseur du mélodrame, qui fit la fortune de son théâtre.

de Franconi [1] qui obtient un succès extraordinaire. On se demande, en lisant le programme du 24 nivôse-14 janvier, comment la scène pouvait offrir le développement nécessaire aux exercices d'une troupe équestre. Ce jour-là, on jouait *la Caravane du Caire*, l'opéra de Grétry, dans lequel on avait intercalé : au premier acte, un combat d'infanterie et de cavalerie et un combat singulier entre Franconi cadet et Fortuné ; au second acte, à la scène du bazar, les citoyens Franconi et les sujets exécutèrent la fête du grand Mogol, ornée de tout son spectacle ; six écuyers y présentaient une voltige de pied ferme sur trois chevaux ; « ce genre de spectacle, unique en Europe, en surprenant les amateurs de théâtre, ne laissera rien à désirer par la force et la légèreté des écuyers » ; au troisième acte, après les ballets, le spectacle sera terminé par le menuet et la gavotte dansés par deux chevaux montés par le cit. Franconi fils. « Les chevaux qui exécuteront ces danses ont été dressés avec tant de soins que les mesures et les figures y seront observées avec autant de précision que dans les danses réglées. »

Telle avait été l'affluence du public aux premières représentations qu'on dut prendre des mesures d'ordre spéciales pour faciliter, dans la suite, l'accès de l'entrée et des bureaux.

7 ventôse-26 février. On donne, au bénéfice de Desmarthes, première haute-contre, un opéra inédit en un acte intitulé *le Mari sylphe ou les Illusions*, ouvrage qui fut, du reste, mal accueilli. L'auteur, resté anonyme, sentit le besoin de publier, quelques jours après, dans les *Affiches et Annonces*, les *Réflexions* suivantes :

1. Franconi (Antoine), chef de la plus célèbre famille d'écuyers de l'Europe, né à Venise, en 1738, est mort en 1836 à Paris, où il était venu en 1783. Etabli d'abord au manège du faubourg du Temple, il y donna, en 1791, les premières pantomimes à grand spectacle, genre qui eut une vogue surprenante pendant la Révolution. Installé ensuite au jardin des Capucines, il se retira en 1806, cédant son établissement à ses deux fils, Laurent et Minette, qui fondèrent le fameux Cirque Olympique.

Les décisions du public méritent notre considération, surtout lorsqu'elles émanent des lumières ou des talens. C'est donc aux personnes éclairées et non à la tourbe des ignorants qui, machinalement, juge d'après l'impulsion, que j'adresse ces mots. *Le Mari sylphe*, lu et approuvé, non seulement par les autorités mais encore par des gens de lettres estimables, avoit paru mériter l'honneur de la représentation ; je m'y décidai, l'épreuve ne fut pas heureuse. L'on me reproche la briéveté de cet ouvrage ; il est vrai que le dénouement n'étoit pas fait pour réussir dans l'état où il étoit, mais la gêne dans laquelle se trouve la direction du Spectacle influa, non seulement sur tout ce qui eut produit effet, mais encore sur la pompe qui devoit accompagner la fin de cet ouvrage. L'on me reproche encore quelques inconvenances vis-à-vis des dames. Elles sont dans la bouche d'une soubrette étourdie et d'un vieillard dont la tête est exaltée ; à Dieu ne plaise que jamais je voulusse offenser le plus parfait ouvrage de la nature ; l'ombre d'ailleurs sert à rehausser l'éclat de l'astre qui nous éclaire. Je rentre dans mes pensées, j'y chercherai la force de franchir les précipices ou les écueils sans nombre que je m'attends à rencontrer dans la carrière que j'essaie de parcourir, et semblable au cultivateur habile, j'extirperai l'ivraie qui voudroit étouffer la plante utile avant sa maturité. — L'AUTEUR.

BALS et CONCERTS

25 messidor-14 juillet. — A l'occasion de la fête, grand bal paré au profit des pauvres, entrée : 2 francs par personne. Le directeur ayant accusé, à la suite de ce bal, une perte de 6.450 francs, la municipalité, par délibération du 8 vendémiaire-30 septembre, la lui remboursa intégralement.

18 vendémiaire-10 octobre. — Grand concert par « il signor Pascal Carrellis, premier violon du roi d'Espagne. » Ce virtuose s'était déjà fait entendre, dans le courant du mois, au grand Concert de Lille.

12 pluviôse et 24 ventôse-1er février et 15 mars, à onze heures du soir, bal paré et masqué.

POLICE et RÈGLEMENTS

Les chiens au parterre. — La surveillance se relâchait terriblement depuis un certain temps ; les militaires, contre lesquels la police ne pouvait agir, ne se gênaient point pour se faire accompagner au Spectacle par leur chien. Une lettre collective, signée des commissaires de police, fut adressée au maire de Lille le 29 thermidor-17 août « au sujet de ce qu'*on* (sans désigner personne) se fait un plaisir d'introduire au Spectacle des chiens de toutes tailles, ce qui a failli amener plusieurs fois des rixes. » Arrêté fut pris le 27 vendémiaire-19 octobre pour empêcher le retour de cette cause de désordre. Mais il semble qu'*on* n'en tint aucun compte, car un an après, à même date, le maire de Lille écrit au commandant de place afin qu'il porte cet arrêté à la connaissance des militaires de toutes armes. Le 18 ventôse an IX-9 mars 1802, nouvelle lettre parce que la veille, malgré la surveillance, un chien s'était introduit dans le parterre et, au moment où l'agent de service l'emportait sous le bras, le capitaine Turpin, de la 51me demi-brigade, se permit, à cet égard, des propos malsonnants.

D'autres mesures de police furent rappelées, entre autres celle qui interdisait aux personnes étrangères au Spectacle d'y pénétrer sans autorisation, et, très probablement pour en assurer l'exécution, à partir du 26 brumaire-16 novembre, deux hommes de la garde civile, sans armes, furent postés à l'entrée du Théâtre.

PRIX des PLACES et ABONNEMENTS

Pas de nouveaux changements aux conditions, si ce n'est que, désormais, le prix de l'abonnement pour six mois ou à l'année ne se paiera à l'avance que pour trois mois seulement,

et que « les abonnés qui voudraient se réunir en nombre suffisant, pour compléter une loge, pourront en choisir une et en jouir exclusivement pendant la durée de leur abonnement. »

En vendémiaire-septembre, la direction informe le public que le citoyen Saint-Martin, caissier du Spectacle, délivrera, par paquets de six, des billets de premières, secondes et parquet à 1 fr. 25, valables jusqu'à fin brumaire-20 novembre et payables moitié seulement en monnaie de cuivre. Le délai de validité fut prorogé de deux mois, jusqu'à fin nivôse-20 janvier.

ANNÉE 1801-1802

DIRECTION DESPLASSES

(*Du 26 germinal an IX-26 avril 1801 à germinal an X-avril 1802.*)

Desplasses dut reprendre les rênes de la direction, tandis que Ledet conserva son emploi de maître de ballet.

Dans le prospectus d'ouverture qu'on trouvera plus loin, le directeur prévoyait une ère de paix, qui rendrait bientôt au commerce une splendeur nouvelle; espérance légitime que firent naître le congrès d'Amiens et la signature de la paix, salués avec enthousiasme par toute la France. Mais ce n'était qu'une illusion; bientôt la lutte allait recommencer plus formidable et plus terrible encore.

La campagne théâtrale fut inférieure, comme résultats, à la précédente ; le receveur du Bureau de bienfaisance porte en recette pour l'an X (1801-1802) une somme de 7.083 fr. 46, montant de la perception du droit des pauvres à la Salle des spectacles, tant pour les bals que pour les représentations.

Le bail avec la société tontinière arrivant à son terme, le 18 ventôse-10 octobre, la Salle des spectacles fut mise en location pour le 1er floréal an XI-19 avril 1802. « Cette salle, dit l'avis, est proprement ornée et le théâtre est garni des machines et décorations nécessaires. Le café intérieur, qui

fait partie de la location principale, est actuellement sous-loué 1.500 francs. Loyer annuel : 8.000 francs. S'adresser aux propriétaires, rue des Jardins, ancien 752, nouveau 690. »

TABLEAU DE LA TROUPE

Les principaux artistes lyriques et dramatiques de cette année furent :

Les citoyens :

DESMARTHES, HUET, LECOMTE, ROSEVAL, GRANGER, DUPARC, DORSAIMPRÉ, FIÉVÉE, ESTANCELIN, PELLETIER, PÉRARD, LACROIX, EMMANUEL.

Les citoyennes :

DUBREUIL née LACROIX, PAULINE, FIÉVÉE, RICHARD, VALOTTE-DUVAL, LEDET, MICHEL.

Une haute-contre, Lenglade, débuta en brumaire-novembre dans *Léon ou le Château de Montenero*.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

PARTIE LYRIQUE. — *L'Auteur dans son ménage*, opéra-comique, un acte, de Gosse, musique de Bruni.

Clémentine ou la belle Mère, comédie, un acte, mêlée d'ariettes, de Vial, musique de Fay.

Le grand Deuil, opéra bouffon, un acte, de Vial et Etienne, musique de Berton.

Montano et Stéphanie, opéra comique, trois actes, de Dejaure, musique de Berton.

Le Trompeur trompé, opéra comique, un acte, de Bernard Valville, musique de Gaveaux.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Le Café d'une petite ville*, comédie, un acte, d'Aude.

Les cent Louis, comédie, un acte, de Briois.

Le Chaudronnier de Saint-Flour, comédie-vaudeville, un acte, d'Armand Gouffé et Henriquez.

Les Conjectures, comédie, trois actes, de Picard.

Duhautcours ou le Contrat d'union, comédie, cinq actes, de Picard.

Une Heure d'absence, drame, un acte, de Loreaux aîné et Berton fils.

L'Homme à trois Visages ou le Proscrit, drame, trois actes, de Guilbert de Pixérécourt.

La jolie Parfumeuse ou la Robe du Conseiller, vaudeville, un acte, de Lebrun et Bonel.

Le Juge bienfaisant, drame, deux actes, de Puységur.

La petite Ville, comédie, quatre actes, de Picard.

Piron avec ses amis ou les Mœurs du temps passé, comédie-vaudeville, un acte, de Descamps.

Robert le bossu ou les trois Sœurs, vaudeville, un acte, de la comtesse de Montenclos.

Santeuil et Dominique, vaudeville, trois actes, de Piis.

Le Tombeau de Turenne ou les Souterrains de la Bastille, mélodrame, trois actes, de Bouilly.

A signaler aussi une pièce de théâtre, imprimée à Lille, *l'Incident imprévu*, comédie, deux actes, du citoyen M***, contrôleur des fourrages.

Le 17 vendémiaire-9 octobre, l'acteur Gaux adressa une lettre au préfet du Nord afin d'obtenir la permission de jouer, à son bénéfice, l'opéra de Grétry, *Richard Cœur-de-Lion*. « Dans ce moment où la République consolidée a détruit pour jamais les espérances du royalisme, écrivait-il, je crois qu'on peut représenter cet ouvrage sans danger ; si néanmoins quelques phrases paraissaient trop équivoques elles seraient

supprimées ou corrigées. » Le préfet répondit, dix jours après, qu'il ne pouvait accéder au désir de l'artiste, mais que si les théâtres de la capitale jouaient *Richard*, il accorderait l'autorisation demandée. Ce n'est que le 1er avril 1806 qu'on put reprendre à Lille l'opéra en question. On montra la même rigueur à l'égard de *la Partie de chasse d'Henri IV*, comédie de Collé, dont on ne permit également la reprise qu'en 1806, après l'avoir refusée en l'an X, XI et XII.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Rezicourt revient, pour la dernière fois, donner une série de représentations à Lille ; il y passe un mois, du 10 prairial-30 mai au 10 messidor-29 juin, et joue dans le répertoire tant lyrique que dramatique : *la Brouette du Vinaigrier*, *Félix*, *le Valet à deux Maîtres*, *la fausse Magie*, *l'Avare*, *les Souliers mordorés*, *Tom Jones à Londres*, *le Trompeur trompé*, etc. Le 20 messidor-9 juillet, avec le concours de Mme Lesage, du Théâtre Feydeau, *le petit Matelot* et *la Famille indigente*.

Au cours de ces représentations, Desplasses fit connaître que plusieurs personnes « respectables » lui ayant témoigné le désir de revoir le citoyen Lecomte, dans quelques rôles, en scène avec le citoyen Rezicourt, il avait saisi avec empressement ce nouveau moyen de plaire aux spectateurs. Il alla trouver Lecomte, qui n'opposa à sa demande « que la crainte de ne pouvoir, par son talent, répondre assez efficacement aux souhaits flatteurs d'un public auquel, depuis longtemps, il s'est fait un devoir d'obéir. »

Mlle Lesage et son père [1], tous deux du Théâtre Feydeau, se font entendre le 18 messidor-7 juillet dans *Toberne* et le *Traité nul*, le surlendemain dans *Cadichon* et *l'Opéra comique*.

Granger aîné [2], du Théâtre Favart, joue successivement, du 26 fructidor-13 septembre au 14 vendémiaire-6 octobre : *le Philinte de Molière, Claudine, le Menteur, le Barbier de Séville, la Mère coupable, le Legs*, et le dernier jour, à son bénéfice, *Paméla* et *les deux Pages*. A la suite de la représentation du *Menteur*, on jeta sur la scène des vers d'un acteur de la troupe, Emmanuel; ils furent imprimés le lendemain avec la réponse de Granger, les voici :

Pour rendre à tes talens un juste et pur hommage,
La vérité, le goût, m'ont dicté leur langage.
Tous les deux, tour à tour, animent tes accens:
Par la nature et l'art tu subjugues les sens.
D'Alceste généreux la fougue impétueuse
Nous entraîne avec lui vers l'âme malheureuse,
Et ton génie ardent, par ses puissans ressorts,
Sait faire à tous les cœurs partager ses transports.
Unissant à la fois le bon sens, la finesse,
J'oublie, en te voyant, et la pièce et l'auteur;
Je vois le personnage et ne vois plus l'acteur.
Sensible, naturel, galant avec noblesse,
A la légèreté mariant la tendresse,
Rien ne peut résister à ton essor brillant,
Soit dans les traits d'esprit, soit dans le sentiment.
Reçois donc la couronne offerte à ton génie,
Nous l'avions destinée à l'amant de Thalie.

1. La famille Lesage appartenait au Théâtre Feydeau : le père, la mère et la fille. Cette dernière, lors de son voyage à Lille, était encore à ses débuts; Mme Lesage tenait l'emploi des soubrettes; le père jouait les trials avec talent, c'était, de plus, un excellent violoniste, et les compositeurs s'arrangeaient de manière à lui fournir l'occasion d'exécuter, en scène, une partie de violon, comme dans l'opéra *Cadichon* qu'il fit connaître aux Lillois.

2. Granger (Philippe-Pierre), né en 1744, mort en 1825, débuta à la Comédie-Française en 1763 dans les tragiques, joua vingt ans en province, parut ensuite au Théâtre-Italien et y resta jusqu'en 1790. Il prit, à cette époque, la direction de Rouen qu'il quitta en 1818 pour entrer, l'année suivante, au Conservatoire comme professeur de declamation.

RÉPONSE

Des vers dictés par l'amitié
J'ai démêlé l'auteur à travers l'anonyme,
Et si j'ai su mériter son estime
Je dois avec raison en tirer vanité.
Le favori d'Apollon, de Thalie,
Avec moi partageant son bien,
De ses lauriers détache une partie.
J'accepte le présent, gage d'un doux lien,
Il prise mon talent, je révère le sien.

Pendant les représentations de Granger, les 5 et 6 vendémiaire-27 et 28 septembre, les artistes dramatiques et comiques de Tourcoing et de Roubaix, au nombre de trente-deux, qui jouaient au Cirque, donnèrent, au Théâtre, la *Naissance de Jésus*, pièce en quatre actes, en vers, ornée de tout son spectacle, suivie de *l'Amant ombrageux*, comédie en un acte.

Aussitôt les préliminaires de la paix signés, des fêtes publiques furent organisées à Lille. Pour célébrer cet heureux événement, on donna, le 18 brumaire-9 novembre, une reprise de *l'Anglais à Bordeaux*, pièce de circonstance, par le titre du moins, et après le spectacle il y eut grand bal paré et masqué [1].

1. Voici le programme de la Fête de la Paix générale célébrée à Lille le 18 brumaire an X-9 novembre 1801 : « La veille à six heures du soir, des salves d'artillerie et le son des cloches annonceront la fête. Le 18, à sept heures du matin, de nouvelles salves d'artillerie et le son des cloches appelleront tous les citoyens à partager les amusements de cette journée à jamais mémorable, tant pour les époques qu'elle nous rappelle que par le bonheur qu'elle va ramener parmi nous, et dont elle est le précurseur. A dix heures du matin une armée combinée de la garde nationale sédentaire et des différents corps composant la garnison de la place effectuera un simulacre d'attaque des chemins couverts de la citadelle, laquelle sera terminée par l'annonce de la paix et suivie d'une halte entre les assiégeans et les assiégés. A quatre heures après-midi, grand bal sous les colonnades du Grand Magasin, où pourront danser à la fois soixante quadrilles. L'emplacement sera décoré par tous les moyens que permettent les circonstances et la saison. A huit heures, il y aura illumination, tant des édifices publics que des maisons particulières. Le jour de la fête tous les travaux seront suspendus, les boutiques et les ateliers seront fermés. Les citoyens illumineront la façade de leurs maisons avec le zèle qu'inspire à tout Français la fête vers laquelle tendent depuis longtemps tous les vœux. »

L'acteur Beaulieu [1] commence, le 19 frimaire-10 décembre, des représentations qu'il continue jusqu'au 6 nivôse-27 décembre. Il joue tour à tour *le Soldat prussien*, *les cent Louis*, *le Collatéral*, *l'heureux Quiproquo*, *le Sourd*, *les deux Prisonniers*, *les Conjectures*, *les deux Morts vivants*, et le 24 frimaire-15 décembre, « pour ses honoraires et à son bénéfice », la première du *Tombeau de Turenne ou le général en chef Moreau à Salzbach* : « des détachemens nombreux de tous les corps de la garnison ont été invités à donner à cette pièce la pompe dont elle est susceptible. Le corps de musique de la 51me demi-brigade a également accepté d'y exécuter les marches nécessaires. »

INCIDENTS

Le 24 ventôse an X-15 mars 1802, le sieur Charles, physicien et prestidigitateur, donna une séance de fantasmagorie qui fut cause de quelques troubles. Excité par la nouveauté de ce spectacle, dit le rapport de police, un assez grand concours de monde s'y était rendu ; après l'apparition de différentes ombres, on annonce celle de Louis XVI, dernier roi des Français. « Aussitôt qu'elle parut, un bruit confus se fit entendre de divers côtés : les uns demandent une nouvelle apparition de cette ombre, d'autres s'y opposent. On crie : A bas les jacobins ! on répond par : A bas les royalistes ! »

1. Beaulieu (Jean-François de Brémond de la Rochenard, dit), né en 1751, était fils d'un employé aux Fermes. Entraîné par son goût pour le théâtre, il alla jouer quelques années en province et débuta aux Variétés amusantes, dans les rôles de niais et de paysans. Ardent adepte des idées révolutionnaires, il fut un des « vainqueurs de la Bastille » et se fit remarquer, dans maintes circonstances, par un zèle qui ne se démentit jamais. Beaulieu voyagea beaucoup ; il vint une première fois à Lille en 1791 et rentra à Paris en 1792 ; c'est à cette époque qu'il y créa le type célèbre de Cadet-Roussel. Tour à tour au Théâtre-Égalité puis à celui de la Cité, il finit par jouer le drame ; tombé dans la misère, il se suicida en 1805. — Voir *le Théâtre de Lille au XVIIIe siècle*.

Enfin le retour de la lumière mit un terme à ces propos « indécens » sans qu'on ait pu en connaître les auteurs, par suite de la profonde obscurité qui régnait dans la salle.

BALS et CONCERTS

Bals parés et masqués les 21, 27 nivôse et 17 pluviôse- 1, 17 et 31 janvier, 18 pluviôse-17 février, 11 ventôse et 7 germinal-2 et 28 mars.

Le 16 germinal-6 avril, les frères Pétrides « artistes de cors », de nationalité allemande, venant des cours de Lisbonne et de Madrid, exécutent, en intermède, des morceaux concertants à écho. La soirée est terminée par un divertissement-pantomime de Pétrides aîné, réglé par Ledet.

POLICE et RÈGLEMENTS

On ne tenait plus compte des ordonnances de septembre 1787, aux termes desquelles le rideau devait être levé à cinq heures et demie précises. A ce sujet, « vu les plaintes multipliées et le cri unanime qui s'élève sur ce que le spectacle finit souvent si tard que, pour pouvoir en jouir, beaucoup de monde se trouve obligé de déranger l'ordre intérieur de la maison, » le maire rappelle au directeur, le 27 floréal-19 mai, qu'on doit commencer à l'heure précitée et finir, au plus tard, à neuf heures.

PRIX des PLACES et ABONNEMENTS

En vue de la réouverture prochaine, Desplasses élabora le projet d'abonnement suivant, publié par les journaux :

La paix promettant au commerce une splendeur nouvelle et les entrepreneurs du théâtre de cette ville, désirant donner au public une preuve de dévouement, proposent aux amateurs un abonnement dont les conditions modérées laisseront à tous la faculté de se procurer ce délassement utile et agréable.

C'est par le choix bien entendu des nouveautés, et par le soin de conserver les artistes en possession de plaire et d'en présenter des nouveaux, dont les efforts réunis à ceux des premiers varieront le répertoire, que MM. les abonnés acquerront chaque jour la preuve du zèle des entrepreneurs.

Conditions des différens abonnemens à raison de seize représentations par mois.

Pour homme	150 liv.
Pour femme	96
Pour deux hommes demeurant ensemble . .	260
Pour homme et femme	225
Pour deux femmes	160
Pour homme, femme et enfant.	250
— — et 2 enfants.	275
— — et 3 —	287
— — et 4 —	293

On suivroit la même marche pour deux personnes restant dans la même maison.

Les enfans au dessous de dix ans, compteront dans l'abonnement deux pour un.

L'abonnement pour l'année théâtrale commencera le 1er floréal an IX pour finir le 30 germinal an X et ne se paiera que par trimestre et d'avance.

LE CIRQUE

Depuis la disparition du Colisée, les Lillois étaient privés d'un lieu de divertissement fort fréquenté, qui attirait de nombreux étrangers. Après dix ans d'agitation et d'inquiétudes sans cesse renouvelées, naquit enfin l'espérance d'une période de paix et de jours plus heureux. Divers capitalistes, parmi lesquels figurent Dusart, l'ancien directeur du Spectacle, conçurent l'idée de créer, au centre de Lille, un jardin public « à l'instar de Paris » ouvert toute l'année, où l'on trouverait les agréments de la campagne réunis aux distractions de la ville.

La Motte-Madame, dépendance de l'ex-couvent des Dominicains, par sa situation pittoresque, se présentait dans des conditions particulièrement propices à une entreprise de ce genre. Rien de plus aisé que de tirer un parti avantageux de cette élévation de terrain, émergeant d'un îlot formé par un bras de la Deûle : on pouvait y établir des constructions légères, des bosquets, quelques allées plantées d'arbres, et, sur la hauteur, une rotonde ; on arriverait ainsi à faire de cet ancien potager une réduction de Tivoli, du Ranelagh, du Vauxhall ou de Frascati, ces jardins parisiens si réputés. Enfin, un établissement de bains aurait complété l'installation et justifié, à lui seul, la devise latine inscrite sur le fronton de la porte d'entrée : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci*.

Dans un prospectus d'ouverture, les entrepreneurs firent connaître leur programme et le but qu'ils se proposaient, ils y donnaient aussi la description détaillée des nombreux agréments que le public trouverait dans la fréquentation du Cirque.

Il n'existoit à Lille aucun édifice destiné aux divertissemens publics : c'étoit peut-être la seule grande ville de France qui en fût dépourvue, quoique depuis de longues années on en eût senti

le besoin. Ces considérations ont déterminé la construction d'un Cirque au centre de la ville et dans une position avantageuse. Le négociant, l'homme de cabinet s'y procureront après le travail un délassement agréable et nécessaire. L'homme riche, dont les occupations spontanées n'emploient pas tous les instans, y trouveront, à chaque heure du jour, lecture, amusement, compagnie. Le fonctionnaire viendra s'y reposer des fatigues de sa place, le militaire ne regrettera plus de ne pouvoir pas s'éloigner d'une cité où son devoir le fixe, parce qu'il y verra renaître le plaisir : toutes les classes enfin y participeront aux agrémens de la société.

Le terrein sablé sur la hauteur est environné de loges joliment décorées et surmontées d'une galerie découverte d'où l'on peut voir, d'un seul coup d'œil, l'ensemble flatteur du jardin et les divers jeux auxquels on s'y exerce. C'est là que s'exécuteront les danses pendant la belle saison, tous les dimanches, lundis et décadis. Une musique agréable et nombreuse se trouvera placée à cet effet autour d'une colonne érigée au centre.

De belles promenades environnent cette hauteur. Des arbres de diverses espèces ont été plantés et bientôt leur agréable ombrage ajoutera à l'embellissement de ce lieu.

Dans les jardins sont établis des jeux de bagues, d'escarpolette, pievert et autres. Le directeur, le cit. Mugnier, se fera un devoir d'y joindre, autant que possible, tous ceux qu'on pourroit désirer.

Un café élégamment orné sera pourvu de toutes sortes de vins, liqueurs et rafraîchissements d'excellente qualité et qu'on vendra au prix le plus modique.

On y procurera les meilleures gazettes, toutes les nouveautés intéressantes et une infinité de jeux tels que : trictrac, dominos, échecs, cartes, billard, etc.

Un cabinet littéraire consacré aux dames contiendra les meilleurs romans.

Des bains seront établis séparément pour hommes et pour femmes dans des appartemens commodes, où l'on trouvera toute l'attention, la décence et la propreté désirables.

Le corps du bâtiment est composé de trois grands sallons, dont un, garni de loges, est destiné à la danse les jours de mauvais temps.

Le prix d'entrée est fixé à un franc vingt centimes.

Désirant néanmoins donner aux habitans de cette ville, et particulièrement aux pères de famille, la preuve de son entier dévouement, le directeur s'empresse de leur offrir un abonnement

peu coûteux, savoir : par année, 24 francs pour un chef de maison, 12 francs pour la seconde personne et 6 francs pour chacune des autres. Les enfans au dessous de dix ans ne paieront rien.

Les abonnés auront le droit de jouir des divertissemens aux jours ci-dessus indiqués, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil ; on leur procurera en outre divers agrémens qu'on croit inutile de détailler.

L'abonnement commencera le 20 juillet (1er thermidor). Les personnes qui souscriront avant cette époque auront l'avantage de jouir gratuitement des fêtes qui se donneront à l'époque du 14 juillet.

Pour l'abonnement, s'adresser depuis neuf heures du matin jusqu'à midi et l'après-dînée depuis trois jusqu'à huit, au cit. Mugnier maison du Cirque, emplacement des ci-devant Dominicains.

L'inauguration eut lieu le 18 prairial an IX-7 juin 1801 ; les constructions n'étant pas terminées le jour de l'ouverture, on dut réclamer l'indulgence du public. Néanmoins l'accueil de la population lilloise fut favorable à l'entreprise, qui compta, à ses débuts, un millier d'abonnés. Le Théâtre en souffrit, surtout pour ses redoutes.

La première grande fête de nuit fut donnée le 14 juillet suivant ; de dix heures du soir à trois heures du matin, il y eut bal à grand orchestre avec illumination en verres de couleurs.

Les programmes étaient suffisamment variés, aux danses succédaient un concert ou un intermède et réciproquement [1], des feux d'artifice, des assauts d'armes, combats d'animaux, ballons captifs et autres. Le célèbre Mosment y fit de fréquentes ascensions aérostatiques : la première le 6 novembre 1800, et la dernière, qui lui fut fatale, le 7 avril 1806.

En frimaire-décembre 1801, le Cirque changea de directeur, ce fut le citoyen Derigny, de Paris, « seul possesseur de la recette du punch au lait » et autres secrets culinaires. Un cuisinier du Palais-Royal était attaché au restaurant, nouvelle

1. 14 germinal-4 avril, bal à grand orchestre ; à neuf heures, la danse sera interrompue par une représentation d'*Arlequin médecin, chirurgien, dentiste et magicien*, pantomime à machines, exécutée par des ombres, suivie d'une danse des esprits aériens. Le bal continuera après.

création ; une excessive politesse était exigée du personnel. Quelques jours après, le 27 nivôse-17 janvier, un banquet de deux cents couverts réunissait partie des abonnés de l'établissement.

Les programmes mentionnent des fêtes de toute nature données à différentes occasions : en l'honneur de la paix, pour l'anniversaire de la naissance de Bonaparte, etc.; illuminations féeriques en feux blancs, où les lampions étaient au nombre de 50.000 ! musique turque, musique guerrière et autres attractions.

Dans les premières années, le Cirque, bien tenu, attira et retint la bonne société. A une époque, où l'on appelait un chat un chat, rien d'étonnant qu'un avis inséré dans les journaux informât les familles que « les femmes reconnues publiques ne seraient pas reçues. » Mais, hélas ! tout lasse et tout passe. La défaveur devait arriver, et bon nombre d'abonnés ne renouvelèrent pas. La direction ne se montra plus aussi difficile, recourut aux divertissements de tout genre, aux billets à prix réduits, aux entrées de faveur, mais rien n'enraya la décadence, de jour en jour plus marquée.

Le lundi 20 mai 1816 eut lieu, en l'étude du notaire Leroy, la mise en location du Cirque [1]. On y installa, dans la suite,

1. Voici le texte de l'affiche annonçant l'adjudication :

« Un grand et bel établissement connu sous la dénomination « d'Hôtel du Cirque », situé au centre de la ville de Lille, à louer, pour entrer en jouissance aussitôt après l'adjudication. Cette maison, également renommée par la grandeur et l'élégance de ses édifices, la beauté et l'étendue de ses jardins, et par la diversité des objets d'utilité et d'agrément qu'elle offre aux amateurs et aux étrangers, joint à un hôtel garni, composé de trente appartements : 1o un établissement de restaurateur et de limonadier, avec salles de billard et autres ; 2o un salon de lecture où l'on trouve tous les journaux, et qui a réuni jusqu'à présent une société nombreuse et choisie ; 3o enfin, un établissement de fêtes et de divertissements publics, avec tout ce qui est propre aux bals, concerts, feux d'artifices et illuminations, lesquels ont lieu l'été dans une très vaste rotonde, entourée de soixante cabinets de verdure, et pouvant contenir un nombre très considérable de spectateurs, et l'hiver, les bals et concerts se donnent dans de très beaux salons parfaitement éclairés. — Nota. A tous les avantages ci-dessus détaillés se joint celui d'une maison de bains qui, quoique louée séparément, fait néanmoins partie des bâtiments du Cirque. » (Collection A. De Meunynck).

le bureau principal de la Douane et, en 1848, les ouvriers des ateliers nationaux, à raison de quatre hommes par brouette, — afin de faire durer le travail et occuper le plus de monde possible, – furent chargés du nivellement de l'antique motte, « monticule de verdure, dit un guide de l'époque, dont le sommet forme une belle rotonde et les flancs une espèce de labyrinthe. » Enfin, en 1854, surgirent, du sol déblayé, les fondations de la basilique de Notre-Dame de la Treille.

Le nom du Cirque a été donné à une rue voisine et conservé par l'établissement de bains, seuls vestiges de ce qui, du Directoire à la Restauration, servit de lieu de réunion aux Lillois amis du plaisir.

Terminons par une anecdote, ou plutôt un souvenir :

Il y a quelque cinquante ans, on pouvait voir, à l'angle de la rue du Cirque, une pierre profondément enfoncée dans le sol, et dont la partie visible laissait difficilement lire les lettres F D N R, effacées par le temps. Brun-Lavainne, qui passait fréquemment dans le quartier, la remarqua un beau jour et chercha à expliquer cette mystérieuse inscription. Lui qui avait découvert des thermes romains dans les substructions du Palais-de-Justice, flairait là une trouvaille bien plus intéressante ! Le voisinage de la motte, cet ancien ouvrage de défense autour duquel, croit-on, s'étaient groupées les premières habitations du castrum, le poussait à penser qu'il avait sous les yeux une inscription gallo-romaine. Mais comment la traduire ; quels vocables cachaient ces initiales F D N R ? Et le brave archiviste se creusait la cervelle, compulsant les vieilles chroniques et ne découvrant rien. Son imagination lui fournissait plus d'une solution, mais pas une ne lui semblait acceptable.

Un matin, absorbé devant cette pièrre qui s'obstinait à garder son secret, notre archéologue crut tout à coup avoir

trouvé l'explication tant cherchée ; oui, c'était bien cela ! Il se frottait les mains et se préparait à gagner son bureau à la Mairie, quand un de ses amis, ancien notaire, lui frappa sur l'épaule et lui demanda que diable il pouvait bien regarder là. Brun-Lavainne montra la pierre et avoua sa perplexité, tout en exprimant l'espoir de tenir bientôt une piste sérieuse. L'autre se mit à rire et l'engagea à ne pas chercher plus longtemps, il allait lui donner le mot de l'énigme : c'était tout simplement une pierre de bornage que lui, notaire, avait fait poser là, jadis, à la suite d'un partage de biens, pour délimiter un héritage, et F D N R signifiait : *Femme Dusart née Roussel*, l'ex-propriétaire du Cirque. Tout le savant échafaudage s'écroula à cette révélation et voilà comment l'histoire de Lille a été privée d'une légende à laquelle son inventeur aurait certainement su donner les apparences les plus vraisemblables.

ANNÉE 1802-1803

DIRECTION DESPLASSES

(*De germinal an X-avril 1802 à germinal an XI-avril 1803.*)

Par suite du silence complet des journaux de Lille, pendant les deux dernières années du Consulat, sur tout ce qui touche au théâtre, les renseignements nous font presque totalement défaut pour cette saison.

Malgré les manifestations enthousiastes de la population lilloise en faveur du retour de l'ordre et de l'apaisement général des esprits, de la prospérité industrielle, etc., les recettes du Spectacle ne dépassèrent pas de beaucoup les chiffres ordinaires; cependant, il faut constater une augmentation sur ceux de l'année précédente, qui avaient été au-dessous de la moyenne. Le receveur du bureau de bienfaisance versa, pour le droit des pauvres perçu pendant l'an XI-1802-1803, une somme de 9.414 fr. 70.

Mais le mécontentement du public était général ; il se traduisait par une lettre des commissaires de police, adressée au maire de Lille, le 30 messidor-19 juillet, à la suite d'une soirée orageuse. On se plaignait de ce que la composition du spectacle était fréquemment changée, sans avis préalable ; on ne levait pas le rideau à l'heure fixée par l'affiche et par les règlements ;

« on faisait attendre le public comme on ne ferait pas attendre des personnes qu'on aurait à ses ordres. » Par économie, l'orchestre avait été supprimé pour les comédies ; enfin, les artistes n'étaient pas payés régulièrement, quoique le directeur les obligeât de jouer quand même, « et pourtant, dit le rapport, Desplasses a encaissé 4.800 livres le mois dernier, 3.000 auraient suffi pour payer le personnel, à qui on ne donne que des à-comptes, jusqu'à concurrence de moitié des appointements. »

Le 22 frimaire-13 décembre, il y eut un violent tapage provoqué par des billets jetés sur la scène. Le « paradis », exclusivement occupé par des militaires, prit une grande part au tumulte et la police dut intervenir.

Le choix du répertoire laissant à désirer, le préfet enjoignit au directeur, le 4 thermidor-23 juillet, de lui soumettre, tous les trois mois, la liste des pièces qu'il se proposait de jouer.

Comme de coutume, quelques modifications furent apportées au tableau de la troupe, dont voici les principaux sujets :

Les citoyens :

DESMARTHES, HUET, GAUX, ROSEVAL, DUPARC, ESTANCELIN, DORSAIMPRÉ, PELLETIER, PÉRARD fils, GONTIER, DUFOREST, LANGLADE, MIGNON, MONTVILLE, COLON.

Les citoyennes :

LACROIX, PAULINE, RICHARD, DUVAL, MICHEL, LEROY, DESMARTHES, DUFOREST, SAINT-AUBIN.

Vers la fin de la saison, le 13 pluviôse an XI-2 février 1803, Desplasses sollicita du préfet du Nord une réduction de la somme qui devait être payée pour les indigents, le montant du droit ayant été converti, le 16 floréal-8 mai, en un abonnement annuel de 8.000 francs. En outre, il demanda, par suite de la concurrence que lui créaient le Cirque et d'autres établissements publics, le privilège des bals masqués. Un arrêté préfectoral, daté de Douai, le lui accorda ; quant à

la diminution de la taxe d'abonnement, il ne fallait pas y compter, le droit des pauvres ne frappant que les spectateurs, la direction devait leur réclamer, à l'entrée, le supplément du décime par franc, comme généralement cela se pratiquait ailleurs.

Le préfet revint, plus tard, sur la question des bals masqués ; le 30 frimaire an XII-22 décembre 1803, il prit un nouvel arrêté et fit partager au directeur du Cirque la permission accordée à la Salle des spectacles, « considérant que ces deux établissements méritaient d'être encouragés. »

ANNÉE 1803-1804

DIRECTION DESPLASSES

(*De germinal an XI-avril 1803 à germinal an XII-avril 1804*)

Le grand évènement de l'année fut le voyage de Bonaparte et de Joséphine à Lille ; parmi les fêtes qu'on leur offrit, celle donnée à la Salle des spectacles occupe le premier rang.

Projeté depuis plusieurs mois, ce voyage occupait tous les esprits. Parti de Saint-Cloud le 5 messidor an XI-24 juin 1803, le premier Consul passa le 7 et le 8 à Amiens, le 10 à Abbeville, le 12 à Calais, resta à Dunkerque du 12 au 16 et arriva à Lille le 17. On l'y attendait avec une impatience fébrile ; les préparatifs d'une réception enthousiaste et vraiment populaire, pour laquelle le Conseil municipal avait voté une somme de 60.000 francs [1], étaient menés avec entrain. On aménagea, pour le logement des illustres voyageurs, l'ancienne Intendance, rue Nationale ; cet hôtel, appelé pour la circonstance Palais du Gouvernement, et où fut installée la Préfecture jusqu'en 1870, est celui où l'architecte Lequeux

1. Cette somme fut insuffisante ; la ville dut, en plus, emprunter à des particuliers 19.100 francs, dont le remboursement se prolongea jusqu'en janvier 1809.

trouva la mort en 1785 pendant qu'il en dirigeait les travaux de construction.

Il avait été décidé qu'un bal paré serait donné à la Salle des spectacles, et qu'une décoration appropriée serait exécutée aux frais de la ville ; il y eut, par surcroît, de grosses dépenses que les actionnaires durent prendre à leur charge [1].

Dès le 22 ventôse-29 mars, la commission des fêtes avait conclu l'accord suivant avec le directeur Desplasses : « La salle sera mise à la disposition de Messieurs les commissaires, lundi prochain 30 ventôse, avant sept heures du matin ; MM. les commissaires se chargeront du loyer de cette salle envers les propriétaires pendant tout le temps qu'elle sera par eux occupée ; comme le directeur doit payer sur ce loyer 2.000 francs au 1er germinal, outre ce qu'il a déjà payé, MM. les commissaires s'arrangeront avec les propriétaires pour que lui et sa caution ne payent que ce qui restera dû des 2.000 francs, quand la salle lui sera remise. MM. les commissaires procureront gratuitement la petite salle au directeur, pour pouvoir y jouer lundi 30 ventôse-21 mars, après y avoir fait faire les réparations qu'elle exige pour être dans un état décent ; la nouvelle salle sera remise au directeur pour qu'il puisse y faire jouer le lendemain de la fête à donner au premier Consul et ce dernier sera invité à honorer, ce jour-là, le spectacle de sa présence ; il sera permis au directeur de tiercer le prix des loges pendant le séjour du premier Consul, trois jours avant et trois jours après. »

On arrêta ensuite, pour la décoration intérieure, un devis

1. Le 30 germinal an XII-20 avril 1804, les commissaires de la Société propriétaire de la Salle des spectacles adressent aux actionnaires une lettre par laquelle ils leur annoncent que l'excédent des recettes du dernier exercice est trop faible pour permettre une répartition entre les 87 actions encore existantes. Le dividende de l'année précédente s'était élevé à 106 livres 18 sols 9 deniers par action. « La situation actuelle résulte des dépenses extraordinaires occasionnées par le renouvellement entier des décorations et par les embellissements faits pour l'arrivée du premier Consul, dépenses qui se sont élevées à 6.857 livres 8 sols. »

qui fut approuvé par le maire [1] : « 1° toute la salle en général sera repeinte conformément au plan présenté, cependant il sera ajouté une bordure dans le haut des draperies qui décorent le fond des loges ; 2° tous les ornements devant les loges seront en bronze rehaussé d'or ; 3° les molures (*sic*) seront en blanc imitant la sculpture ; 4° le plafond des loges sera en bleu avec une bordure sur le devant d'un pied de large environ ; 5° dans les douze cases du plafond il sera peint douze sujets différents représentant les arts ; 6° pour le rideau il sera peint une draperie damassée fond bleu, avec une bordure par le bas, rehaussée d'or, de quatre pieds environ ; 7° le manteau d'Arlequin, l'avant-scène et la tribune seront décorés dans le même goût et la même élégance que le reste de la salle ; 8° les colonnes de l'avant-scène, leurs bases et leurs chapiteaux seront à l'huile et marbrés d'une couleur analogue au reste de la décoration ; 9° le fond local de toute la salle est nanquain (*sic*) ; 10° il sera fait choix d'un sujet pour soutenir le lustre, tel qu'un aigle ou autre chose convenable ; 11° en général les artistes chargés de cet ouvrage apporteront dans son exécution le zèle, les soins et le talent que promet leur réputation, ils s'engagent à faire tout ce qu'on doit attendre d'eux, tant en raison de la somme accordée que relativement à l'occasion auguste qui donne lieu à cette entreprise ; 12° la somme accordée est de 5.500 livres ; 13° les travaux ci-dessus devront être terminés le plus tard le 10 floréal (30 avril). »

C'est seulement le 26 prairial-15 juin, que le maire écrivit au directeur pour lui annoncer que le premier Consul et son épouse allaient arriver incessamment, que la commission chargée de diriger les fêtes prendrait, dès le lendemain, possession de la Salle des spectacles et que des arrangements permettent de jouer le même jour à la salle de la rue de la Comédie.

1. Les Archives possèdent, en partie, les plans et croquis ayant servi à la décoration de la salle, entre autres l'aquarelle du rideau.

Enfin, le 17 messidor-6 juillet, vers cinq heures et demie après-midi, le premier Consul fit son entrée par la porte de la Barre, au bruit du canon, des cloches et au milieu des acclamations d'un peuple en délire : « Des rameaux verdoyans, dit Regnault-Warin, tapissaient les façades de la rue que devait parcourir le cortège ; on avait suspendu à leurs portiques des guirlandes de roses et de lauriers, le sol avait disparu sous les fleurs effeuillées. Ça et là des inscriptions pleines de sentiment rappelaient, à la fois, les titres de Bonaparte à la gloire, ses droits les plus touchans à la reconnaissance et l'amour des habitants de Lille. »

Le lendemain jeudi, le premier Consul reçut les corps constitués, les notables commerçants de la ville et les officiers de la garnison ; il passa la revue des troupes sur l'Esplanade et commanda lui-même l'exercice à feu. Le soir, il se rendit avec Joséphine, à la Salle des spectacles, au bal offert par la ville. Le vendredi 8 juillet, Bonaparte visita la citadelle et les fortifications [1].

Les trois jours que les illustres personnages passèrent à Lille furent consacrés à la joie et signalés par des fêtes. « Le premier Consul a promis de protéger spécialement le commerce et l'agriculture des Lillois ; il a compris les pertes qu'ils avaient supportées, et, pour en diminuer le poids, il a, cédant aux vœux de tous les administrateurs, accordé à la ville de Lille le siège de la préfecture du Nord. [2] »

---

1. On sait que Bonaparte signa comme témoin, ce jour-là, l'acte de naissance d'une fille du général Vandamme. On conserve encore à l'état-civil de Lille le registre des naissances de l'an XI richement relié.

2. Voir la *Correspondance de Napoléon Ier*. — Lille, 8 juillet, au consul Cambacérès : « J'ai été hier à une assez belle fête. J'ai fait manœuvrer d'assez belles troupes au milieu d'une immense population animée des meilleurs sentiments. Maret vous envoie aujourd'hui un projet d'arrêté pour transférer le chef-lieu du département de Douai à Lille. Il est ridicule de voir une ville, le centre de tout commerce, privée de la présence du premier administrateur qui doit diriger et surveiller le commerce. » — Du 9 : « J'ai été hier au soir à une fête que m'a donnée le commerce ; .... je pars dans une demi-heure pour Ostende. »

Desplasses ne se trouva pas suffisamment dédommagé ; le 7 fructidor-25 août il adressa une pétition au préfet pour lui demander une indemnité au sujet de la privation de la Salle des spectacles. Sur l'avis du maire et du sous-préfet, cette requête ne fut pas accueillie pour la raison que « le pétitionnaire a joui gratuitement de la petite salle, que la commission s'est chargée de payer le loyer de la grande, et qu'il a été fait une dépense considérable pour restaurer et embellir l'intérieur du théâtre. »

ANNÉE 1804-1805

DIRECTION FÉMY

(*De floréal an XII-avril 1804 au 12 floréal an XIII-22 avril 1807.*)

Desplasses, après dix années d'administration, s'était définitivement retiré et avait quitté Lille. Ambroise Fémy, son successeur, étant chef d'orchestre du théâtre, s'était rendu acquéreur d'une part dans l'exploitation et avait pour coassociés Saint-Martin et Landas, l'un ex-caissier, l'autre magasinier du théâtre. Ancien maître de musique à Gand, fils d'un chantre à Saint-Bavon, Fémy avait été engagé en 1795 en qualité de premier violon, et sa femme comme jeune première [1].

Le nouveau directeur fit l'ouverture de l'année théâtrale sous les meilleurs auspices : le 28 floréal-18 mai, Bonaparte avait été proclamé empereur à Saint-Cloud, et les Lillois, qui devaient bientôt consacrer l'hérédité de la couronne par 3114 votes favorables contre 2, voyaient, dans ce grand évènement, la réalisation de leurs vœux les plus chers, l'affermissement de la paix, le retour de la prospérité commerciale de notre pays.

Le théâtre profita de cette détente des esprits ; Bottin écrivait en 1805 que, grâce à Fémy, on jouissait à Lille d'un bon

1. Voir l'*Orchestre du Théâtre de Lille*, p. 55 et 56.

spectacle. Depuis longtemps on n'avait eu de troupe aussi satisfaisante et le public manifesta, en plusieurs occasions, ses sentiments à cet égard. Aussi, le directeur, fort de ces heureuses dispositions, adressa au préfet du Nord, à la fin de l'année, un tableau comparatif de la situation actuelle avec celle antérieure à 1789, il y démontrait que notre scène occupait autrefois le premier rang parmi celles de province, que l'abonnement obligatoire de la garnison alimentait les recettes, que les artistes, le luminaire, etc., étaient moins chers, que la salle était jadis louée mille écus, tandis qu'aujourd'hui elle coûtait 8.000 francs ; en terminant, il sollicitait modestement l'exemption des contributions foncières. L'administration municipale, de son côté, remettant les choses au point, réfuta les allégations du directeur, disant, entre autres choses, que le Théâtre de Lille n'avait jamais tenu que le second rang, avec Strasbourg, Metz et Rouen.

Une demande pour l'établissement d'un second théâtre, dit du Vaudeville ou des Jeunes artistes, fut faite en messidor-juillet par un sieur Bioche, dit Saint-Marc, ex-artiste dramatique de la troupe. Cette requête, assez favorablement accueillie par la municipalité lilloise, fut rejetée par l'autorité préfectorale.

TABLEAU DE LA TROUPE

La troupe lyrique, quoique comptant encore d'anciens débris des précédentes, avait été assez sérieusement réorganisée ; elle fut acceptée sans grands débats. Elle se composait de

Messieurs

Dorsan, Florency, Delers, Hurteaux, Hyacinthe, Dorsaimpré, Estancelin, Duparc, César, Mesplon, Flambeau.

Mesdames

Renel, Fradelle, Hurteaux, Darcy, Hyacinthe, Richard, Ledet, Mesplon, Allaire, Lefebvre, César, Duprez.

Il existe à la Bibliothèque de Lille, parmi les papiers provenant du legs Gentil, un curieux pamphlet sur la troupe de Fémy, rédigé dans le genre de ceux qui circulaient à Paris au siècle dernier sur le personnel de l'Opéra et des autres théâtres. Ce manuscrit, qui ne paraît pas avoir été imprimé, a pour titre : *État nominatif raisonné de l'escadre offerte au Gouvernement, en l'an XIII, par les artistes lyriques du Théâtre de Lille*, etc.

Ici, un mot d'explication : depuis longtemps, le projet d'une attaque contre l'Angleterre était étudié par Bonaparte ; sa correspondance montre suffisamment quelles étaient ses préoccupations à ce sujet. Il avait réuni à Boulogne, malgré la vigilance et les efforts de l'ennemi, une flottille nombreuse, et le débarquement était préparé pour le courant de l'été de 1804. A Paris, et dans toutes les grandes villes de France, on organisa des souscriptions pour offrir une flotte au gouvernement. Le département du Nord ne pouvait pas rester en arrière ; le préfet exhorta les populations à armer plusieurs vaisseaux à leurs frais et à les donner au premier Consul. Dans un appel aux Lillois, il exprima l'espérance que l'histoire pourrait dire plus tard à la postérité : « A la tête de la flotte qui a protégé la descente des Français en Angleterre, on voyait le vaisseau *le Département du Nord* à côté de celui *le Commerce de Paris* [1]. »

C'est sous cette formule patriotique et de circonstance que les libellistes défrayaient la chronique scandaleuse de l'époque. Dans leurs écrits, toujours anonymes, les noms des victimes étaient affublés de vocables divers, plus ou moins transparents. Ainsi, dans le cahier en question, le premier en ligne est *le Flamand*, vaisseau amiral, capitaine Fémy ; viennent ensuite : *le Zulnar*, capitaine Dorsan, la haute-contre qui avait repris avec succès l'opéra *Zoraime et Zulnar* ; *l'Adipe*, capitaine

1. Derode. *Histoire de Lille*, t. II, p. 315.

Delers, probablement à cause de son embonpoint; *le Colin*, capitaine Hurteaux, c'était son emploi dans la troupe; *le Larmoyant*, capitaine Florency'; *le Bonhomme Misère*, capitaine Genty, le créateur de ce rôle dans *le Diable couleur de rose*; *le Bouche-Trou*, capitaine Mesplon; *l'Harmonie*, capitaine Renel, la première chanteuse; *la Reine de Golconde*, capitaine Hyacinthe, etc., etc.

Dans un style plein de sous-entendus, entremêlé de termes techniques et d'allusions plus ou moins mordantes, dont l'esprit nous échappe à un siècle de distance, l'auteur dépasse parfois les bornes permises de la critique.

Voici, du reste, cette pièce qui entre dans les détails intimes de la vie privée et des mœurs des comédiens de l'époque; les documents de ce genre sont trop rares pour que nous laissions échapper l'occasion de la publier *in extenso* :

État nominatif raisonné de l'escadre offerte au Gouvernement en l'an XIII, par les artistes lyriques du Théâtre de Lille, et ce à l'imitation des divers théâtres de Paris.

Le Flamand, *vaisseau amiral, capitaine* FÉMY.

Gros bâtiment de 110 pièces. Sa construction est lourde et ne le rend nullement propre à l'action, mais il excelle dans l'art de conduire et de diriger une escadre.

Les frégates et corvettes sous ses ordres ont toujours évité de se laisser convoyer, particulièrement par lui, redoutant son abordage. Sa mâture est petite, d'une grande disproportion avec son énorme masse. Une petite pinque neutre lui sert d'allège depuis quelque temps.

Le Zulnar, *capitaine* DORSAN.

Vaisseau de premier rang, d'une construction sévère, quoiqu'un peu légère. Sa marche est inégale. Elle est régulière et même majestueuse dans les mers de *Gavaudan*, mais il ne peut que louvoyer en parcourant celle qui baigne les bords de l'*Elleviou*.

Le grand talent de son capitaine l'a seul empêché, en plusieurs occasions, de faire côte dans un abordage qu'il eut en dernier lieu avec *le Carlin*, capitaine Martin, vaisseau de la grande escadre, qui lui a fait un tort considérable ; aussi, devenu plus sage, on espère qu'il ne voguera plus que dans les eaux qui lui conviennent. Sa poulaine, sans être belle, est agréable, et le serait davantage sans les traits ridicules qu'il plaît à son capitaine de lui donner souvent. Du reste, sa manœuvre est superbe et son feu est des mieux nourris, surtout dans les actions d'éclat. Ce vaisseau a fait une campagne avec la frégate *l'Harmonie* et a été cause d'une avarie qu'éprouva celle-ci à la hauteur du cap Vénus.

L'Adipe, *capitaine* Delers.

Bâtiment de haut bord, d'une belle charpente. Sa marche est trop égale, il ne sait point varier ses signaux ; dans le combat, son feu de mauvaise (*sic*) est tantôt faible. Il a secrètement convoyé la frégate *la Reine de Golconde* dans plusieurs courses nocturnes.

Le Colin, *capitaine* Hurtaux.

Gentil bâtiment, mais malheureusement trop faible pour le service qu'on lui fait faire. Son feu est vif, souvent répété, mais sa détonation en est faible. Les voyages continuels dans tant de mers différentes ne peuvent que l'user davantage.

Le Larmoyant, *capitaine* Florency.

Vaisseau d'une belle apparence, mais d'une navigation traînante, mal dirigée. Aide de camp de l'amiral, il a aussi la haute police de l'escadre. Ce capitaine n'est point aimé par le Conseil où il brille plus qu'au combat. Là, sa belle apparence ne peut en imposer longtemps.

La faiblesse de son feu, l'embarras de ses manœuvres désignent la faiblesse, la nullité de son équipage. Cependant le capitaine Florency croit faire des merveilles ; il fait toujours voguer son vaisseau en avant, et est persuadé qu'il est habile dans les manœuvres, parce qu'il manœuvre beaucoup.

Le Bonhomme Misère, *capitaine* Genty.

Gros bâtiment rasé, de construction provençale, il est de la plus grande utilité à l'escadre. Il combat partout où le besoin l'exige ; aussi, quel que soit le rang qu'on lui fasse occuper et les divers

bastingages dont il couvre ses ponts, on le reconnaît toujours à sa marche irrégulière et surtout à ses signaux qu'il lui est impossible de varier. De plus, on reproche à ce capitaine de trop charger.

L'Utile, *capitaine* ESTANCELIN.

Brick de guerre ne pouvant combattre qu'au dernier rang, mais y faisant son devoir.

Le Père noble, *capitaine* DORSAIMPRÉ.

Vieux vaisseau abandonné ne servant plus que de patache.

Le Caméléon, *capitaine* DUPARC.

Vieux lougre; son service est des plus anciens, il a éprouvé des avaries considérables dans ses nombreuses campagnes. Il combat sur les ailes et sa mâture est propre à toutes les manœuvres de peu de conséquence.

Le Holà quelqu'un!

Aviso commandé par l'*aspirant* CÉSAR ; il sert de porte-lettres à l'escadre.

Le Postillon, *aspirant* HYACINTHE.

Bateau plat, construit du même bois (à ce qu'on assure) que la frégate *la Reine de Golconde*. Il lui sert de transport, ne s'en éloigne que lorsque la manœuvre l'exige.

Le Bouche-Trou, *aspirant* MESPLON.

Autre bateau plat ne pouvant (*sic*) qu'à la rame et échouant chaque fois qu'il veut s'écarter de la côte. A réformer.

Le Flambeau, le Frondeur, le Cirème, l'Ange-Michel, le Capitaine des gardes, le Fripier, le Rigaudon.

Environ huit bricks, felouques, bateaux plats, ne pouvant manœuvrer que de commerce galant, interrompant la plupart du temps l'ordre de bataille par la bonne manière dont ils dirigent leur feu.

L'Harmonie, *capitaine* RENEL.

La première frégate de l'escadre. Sa quille n'est pas droite, mais sa marche n'en est pas moins supérieure. Son gaillard d'avant est beaucoup trop bas, la partie qui lui est opposée se porte

beaucoup trop du côté de tribord, mais la beauté de son bastingage, l'art de sa voilure, dérobe les défauts de sa charpente, qu'elle sait d'ailleurs faire oublier un jour de combat par sa marche supérieure et la belle qualité de son feu. Dans un voyage qu'elle fit avec *le Zulnar* elle éprouva dans sa cale une avarie considérable qui l'obligea de gagner le port de la Faculté pour s'y faire radouber. Aujourd'hui on est satisfait de voir qu'il n'y paraît plus.

La Reine de Golconde, *capitaine* HYACINTHE.

Jolie frégate, d'une construction parfaite, mais, quoique neuve encore, usée par les nombreuses campagnes qu'elle a faites. Au combat de Rastadt [1] elle était armée en corsaire et s'y distingua par la prise du bâtiment autrichien *le Meternick*, richement chargé, qu'elle captura par ruse, dans la baie du Congrès et remorqua au port de Strasbourg où elle le vendit après avoir renvoyé l'équipage. Cette affaire lui fit beaucoup d'honneur et assura la réputation à son pavillon. Depuis, il fut beaucoup connu dans les eaux de Rouen et de Bruxelles où nombre d'officiers de la marine marchande briguèrent et obtinrent la faveur de la monter. On dit que, dérogeant aux lois maritimes, et aux principes de son état, elle a vu souvent et voit encore quelques fois des capitaines femelles camarades à son bord [2]. Il est vrai que cet usage bizarre ne lui a été suggéré que par l'*aspirant* CLITON, petit membre de son état-major qui a beaucoup d'influence à son bord.

Du reste, ses sabords sont bien percés ; sa marche est aisée, son feu vif, mais quoique plus bruyant que celui de *l'Harmonie*, il fait beaucoup moins d'effet. Elle a fait quelques courses de nuit de concert avec *l'Adipe*.

La Zétulbée, *capitaine* FRADELLE.

Corvette d'une forte carêne, trop grande et trop lourde pour le service auquel la destine l'amiral. Sa navigation est partout assez agréable, mais ses bordées ne sont ni vives ni bien nourries. Sa mâture fait bien augurer de ses entreponts qu'on assure n'avoir jamais été visités, jusqu'à ce jour, par aucun officier marin et ce

1. Allusion à son voyage à Rastadt, lors du Congrès. (*Note du manuscrit.*)
2. On assure qu'elle a en grande vénération la patronne des tribades. (*Id.*)

grâce à la surveillance active de son contremaître sur le chantier duquel elle a été faite [1].

La Belle-Mère, *capitaine* DARCY.

Grosse prame. D'abord armée en frégate, elle fit une campagne dans les mers de Russie, mais un vent contraire qu'elle éprouva à la hauteur du cap Catherine [2] la dégouta de tenter encore un second voyage, auquel s'opposait la nature de sa construction et la faiblesse de son équipage. On l'a dit dans les mêmes principes de tactique que *la Reine de Golconde*.

La Duègne, *capitaine* RICHARD.

Vieille frégate usée par le temps et les voyages, mais naviguant encore bien.

Les deux Coryphées, *commandées par les enseignes* LEDET et MESPLON.

Petites canonnières de jolie construction, formant d'ordinaire l'avant-garde des bâtiments légers. Le premier de ces officiers ne pouvant mieux faire naviguer son bâtiment, mais le second en commande un de carène étroite, marchant mal et échouant toutes les fois qu'il veut s'écarter de la rade des Chœurs.

La Bohémienne, *capitaine* LEFEBVRE.

Péniche assez bien construite, mais mal enjolivée. Son service d'escadre étant peu de chose, elle fait le cabotage et a souvent des passagers à son bord.

La Guenon, *capitaine* ALLAIRE.

Autre péniche mais vieille et d'une mauvaise construction. Il s'est pourtant trouvé des officiers assez courageux pour la monter [3]. De ce nombre est le brave Dey..., officier connu pour manœuvrer à la minute et qui a assuré que sa navigation était plus agréable que ne l'annonçait ses apparences et qu'en peu d'heures elle savait filer bien des nœuds.

---

1. On dit qu'elle est redevable de sa sagesse à la rigidité de sa mère ; une dose de liberté lui éclaircirait la voix. (*Note du manuscrit.*)

2. Elle débuta dans *Pierre le Grand* et dut renoncer au rôle de Catherine pour se tenir aux jeunes duègnes. (*Id.*)

3. Un notaire fut longtemps son amant. (*Id.*)

La Carbonnade, *capitaine* César.

Grosse chaloupe canonnière forte sur ses deux gaillards d'avant et d'arrière. Elle n'est percée que de trois sabords. Celui de proue est dégarni de ses grapins ; les deux situés à la poupe, quand on veut les garnir, exigent des pièces de gros calibre. On dit que, dans son origine, elle a fait quelques campagnes à l'embouchure du Po [1], qu'elle a été amarinée par plusieurs corsaires de la Grèce ; on assure que, bien différent des autres bâtimens, jamais le charpentier n'a mis le pied à son bord ; que pour l'entretien de sa carène elle lui a préféré longtemps Le Couvreur, enfin que par un goût bizarre elle a renvoyé celui-ci et lui a substitué un Cordonnier [2].

Le Remplissage.

Ce sont deux pirogues commandées que par les enseignes non entretenus Desprez, elles ne sont bonnes qu'à faire nombre.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Principales créations de l'année :

Partie lyrique. — *L'Arbre de Diane*, opéra-comique, trois actes, de Dubuisson, musique de Vincent Martin.

D'Auberge en Auberge ou les Préventions, comédie, trois actes, mêlée de chants, d'Emmanuel Dupaty, musique de Tarchi.

Une Aventure de Saint-Foix ou le Coup d'épée, opéra, un acte, imité de l'italien, d'Alex. Duval, musique de Tarchi.

Avis aux Femmes ou le Mari colère, opéra-comique, un acte, de Guilbert de Pixerécourt, musique de Gaveaux.

Beniowski ou les Exilés du Kamtschatka, opéra, trois actes, d'Alex. Duval, musique de Boïeldieu [3].

---

1. Allusion à son origine que l'on dit cuisinière. (*Note du manuscrit.*)
2. Ses deux amants. (*Id.*)
3. Une édition du livret a été imprimée à Lille, chez Lemmens, an XII.

Bion, opéra-comique, un acte, d'Hoffmann, musique de Méhul.

Le Diable couleur de rose ou le Bonhomme Misère, opéra bouffon, un acte, de Levrier-Champ-Rion, musique de Gaveaux [1].

Héléna, opéra-comique, trois actes, de Revérony-Saint-Cyr et Bouilly, musique de Méhul.

Henri de Bavière ou le Prince fugitif, opéra, trois actes, de Léger, musique de Deshayes.

L'Irato ou l'Emporté, opéra-comique, un acte, de Marsollier, musique de Méhul.

Ma Tante Aurore ou le Roman impromptu, opéra-comique, deux actes, de Longchamps, musique de Boïeldieu.

Le Médecin turc, opéra bouffon, un acte, de Villers et Armand Gouffé, musique de Nicolo Isouard.

La Prisonnière, comédie, un acte, mêlée d'ariettes, de Jouy, Longchamps et St-Just, musique de Boïeldieu et de Cherubini.

La Romance, opéra-comique, un acte, de Loraux jeune, musique de Berton.

Roméo et Juliette, opéra, trois actes, de De Ségur, musique de Steibelt.

Les trois Hussards, opéra-comique, deux actes, de Favières, musique de Champein [2].

PARTIE DRAMATIQUE. — *Les deux Pères ou la Leçon de botanique*, comédie-vaudeville, deux actes, de Dupaty.

La jeune Femme colère, comédie, un acte, d'Etienne.

Fanchon la Vielleuse, comédie-vaudeville, trois actes, de Bouilly et Pain.

La Pièce qui n'en est pas une, dialogue analogue au prologue et épilogue, de Georges Duval, Bonel et Servières.

1. Le livret de cet opéra a paru à Lille, chez Vanackère (imp. Lemmens).

2. La partition n° 4354 du catalogue de la Bibliothèque communale porte la note : « Musique de A. Frémy (*sic*), représenté sur le théâtre de Lille, le 2 ventôse an XII-1 février 1805. »

La Prison militaire ou les trois Prisonniers, comédie, cinq actes, de Dupaty.

Le Tableau des Sabines, vaudeville, un acte, de Jouy, Longchamps et Dieulafoy.

La tragédie de M. J. Chenier, *Henri VIII,* fut de nouveau interdite en pluviôse-février.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Du 28 pluviôse au 7 ventôse, 15-27 février, Brochard [1], artiste comique et lyrique du Grand-Théâtre de Bruxelles, donne plusieurs représentations composées du *Grondeur, une Folie, le Mercure galant, le Roi de Cocagne, le Bourgeois gentilhomme* « suivi de la cérémonie burlesque qui sera exécutée comme elle vient de l'être au Théâtre-Français : chants, marches, évolutions, pantomimes, etc. [2] »

Dans l'intervalle des représentations de Brochard, Casorti avec sa troupe de danseurs sur corde, sauteurs et équilibristes, donna des exercices variés de force et d'agilité. La clôture en eût lieu le 15 ventôse-7 mai : « M. Fersi et Mme Pilotelli qui n'ont point encore paru sur le théâtre, exécuteront diverses

1. Brochard, qui jouait les « Crispins et les marquis ridicules, » appartint à la troupe de Bruxelles de 1803 à 1807.

2. La mise en scène était l'objet des soins particuliers de la direction qui avait reconnu l'attrait que les intermèdes de ce genre exerçaient sur le public lillois ; aussi ne manquait-on pas d'en intercaler toujours de nouveaux dans les pièces qui le comportaient. Ainsi, par exemple, au 5e acte du *Mariage de Figaro,* on tirait un feu d'artifice « de la composition de Boutry, artificier de la ville, » différent à chaque représentation ; lors de la première de l'*Arbre de Diane,* on représenta le triomphe de l'Amour, au 4e acte, dans « une nouvelle gloire peinte par M. Golvin, décorateur du théâtre, et machinée d'après le modèle de celles que l'on voit dans la capitale. »

danses tant sur la grande et double corde élastique que sur le parquet. — Les petits enfants de M. Casorti supplient les Amateurs d'assister à cette représentation qui est à leur bénéfice. »

Mme Rolandeau[1] se fait entendre pendant la semaine de clôture ; elle chante le 24 germinal-14 avril : *OEdipe à Colone* ; le 26-16, *Palma, le Traité nul, Alexis* ; le 28-18, *Zémire et Azor, la Colonie* et le 1er floréal-21 avril, *Aline* et *Roméo et Juliette*.

BALS et CONCERTS

Le dernier grand bal de nuit paré et masqué de la saison eut lieu le 7 ventôse-27 février. On commença par un vaudeville nouveau du Théâtre Montansier « convenable à la circonstance », ayant pour titre : *la Pièce qui n'en est pas une*.

PRIX des PLACES et ABONNEMENTS

Pour se couvrir, en partie, des frais nécessités par la mise en scène de l'opéra *Roméo et Juliette*, de Steibelt, Fémy obtint l'autorisation de tiercer le prix des places à la première représentation, le 18 pluviôse-7 février. A la fin de la campagne, il adressa une lettre à l'administration municipale au sujet d'un nouveau tarif, qui, grâce à l'appui de la préfecture, lui fut accordé.

1. Mme Rolandeau, très connue à Lille, où elle vint chanter à plusieurs reprises au Grand-Concert, appartenait au Théâtre Feydeau ; elle y avait débuté en 1792. Sa voix était fraîche et légère, elle vocalisait avec une facilité extraordinaire, mais abusait parfois de cet avantage pour dénaturer la musique.

ANNÉE 1805-1806

DIRECTION FÉMY

(*Du 16 floréal an XIII-6 mai 1805 au 20 avril 1806.*)

L'année 1805-1806 ne fut pas aussi favorisée que la précédente ; les débuts, comme on le verra plus loin, causèrent un désordre effroyable : tapage, rixes tumultueuses, rien n'y manqua. Les mesures les plus sévères durent être prises pour maintenir la tranquillité publique et assurer l'ordre pendant cette période toujours critique, qui se prolongea plus que de raison. Les soirées du 18 et 19 floréal-8 et 9 mai, avaient été particulièrement orageuses et les perturbateurs, très animés contre la direction, se préparaient à des scènes plus scandaleuses encore pour le dimanche suivant. Sur un rapport de police qui lui fut adressé, le maire prit un arrêté le 22-12, par lequel le théâtre resterait fermé jusqu'à nouvel ordre ; de plus, les commissaires devraient se tenir à la maison commune, le lendemain, de dix heures du matin à une heure après-midi « pour recevoir les plaintes de ceux qui en auraient à articuler à la charge de toutes personnes attachées au Spectacle, auxquelles plaintes il serait fait droit conformément aux dispositions des lois existantes ». Grâce à l'arrivée inattendue du prince Joseph Bonaparte, lequel aurait pu

manifester le désir, pendant son court séjour à Lille, d'assister à une représentation, le directeur fut autorisé à jouer le 23-13 et à continuer comme par le passé, « autant que les troubles ne se renouvelleront pas. »

La campagne ne fut qu'une suite de déceptions et de déboires ; bien avant la fin et pour apaiser les esprits, Fémy annonça son intention de se retirer. Le 20 janvier, par la voie du *Journal de l'Empire*, il informe les directeurs qui voudraient s'établir à Lille que la Salle des spectacles est à louer pour le 21 avril. « Cette salle est bien décorée et repeinte à neuf; outre les décorations qui appartiennent aux actionnaires, il y en a une quantité d'autres dont le cessionnaire pourra traiter avec les propriétaires. Le directeur qui voudra prendre cette entreprise trouvera de plus un magasin de musique et d'habits très complet ainsi qu'une bibliothèque dont il pourra se procurer la jouissance en prenant des arrangements avec les propriétaires.[1] »

Quelques mois après, le même journal, en déplorant le départ de Fémy pour Gand, où ses principaux pensionnaires allaient le suivre, annonça que la direction avait été accordée au sieur Jolly, directeur du théâtre de Boulogne. On espérait que la suppression de plusieurs théâtres de Paris, par suite du décret impérial, aurait permis au nouveau directeur, qui s'y trouvait alors, de former une troupe ne le cédant en rien à sa devancière.

La direction Fémy arriva péniblement à son terme et accusa une perte de 24.000 livres, subie au courant de l'année d'exploitation.

1. Ce magasin, qui se composait du matériel d'exploitation, livrets, partitions, décors, costumes et accessoires, était la propriété des associés Fémy, Saint-Martin et Landas ; les directeurs payaient 647 francs par mois pour en avoir l'usage.

TABLEAU DE LA TROUPE

COMPOSITION DU SPECTACLE DE LILLE POUR LES SIX DERNIERS MOIS DE L'AN XIII ET LES SIX PREMIERS MOIS DE L'AN XIV.

Sous la direction de M. Fémy et la régie de M. Florency, artiste.

Noms des artistes et désignation de leurs emplois.

MM. Dorsan, les Gavaudan et autres annexés.
Joseph, Elleviou, Clairval, Michu.
Lafforgue, Martin, jeunes basses-tailles.
Florency, Philippe et pères nobles.
Forly, Colin et Jousserand.
Beillard, troisième haute-contre.
Delers, premières basses-tailles.
Genty, premières et deuxièmes basses-tailles et Juliet.
Fradelle, troisièmes basses-tailles et utilités.
Genevoise, rôles de convenances et coryphées.
Lejeune, Laruette, Trial, Juliet.
Duparc, Trial, baillis et rôles de convenance.
Mesplon, jeune trial et utilités.

Mlles Renel, première chanteuse et Philis.
Bailliet, Dugazon et Saint-Aubin.
Fradelle, deuxièmes amoureuses et Dugazon.
Ledet, troisièmes amoureuses et Betzy.
Mesplon, troisièmes amoureuses et Betzy.
Beillard, rôles de convenances.
Richard, premières duègnes et Margot.
Rivière, premières et deuxièmes duègnes et mères-dugazon.

Chœurs :

12 femmes pour chanter les dessus.
4 hommes pour chanter les hautes-contre.
4 hommes pour chanter les tailles.
4 hommes pour chanter les basses-tailles.

MM. Golvin, peintre, et Henri, machiniste.

(*Archives communales de Lille.*)

DÉBUTS

Fémy fut à même de constater que, comme les jours, les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après une campagne heureuse, au cours de laquelle le public et les autorités lui avaient témoigné de la bienveillance, une autre allait s'ouvrir où de dures épreuves lui seraient réservées. Ayant pu réorganiser sa troupe, dont les sujets, comme on a pu le voir par les désignations accolées à leurs noms, tenaient des emplois très divers, le directeur ouvrit la saison. Mais dès le second jour le tumulte commença et alla *crescendo*. Ce fut sur la dugazon que le public s'acharna. Mlle Hyacinthe, très aimée du public, après avoir appartenu aux théâtres de Rouen, de Strasbourg et de Bruxelles, était restée deux ans à Lille et les amateurs l'avaient vu partir avec regret. Mlle Bailliet, qui la remplaça d'abord, avait été prévenue par trente-deux lettres anonymes de la cabale qui se préparait contre elle ; malgré son talent, elle fut accueillie, à la représentation du 18 floréal-8 mai, par de nombreux sifflets. Le lendemain, une véritable émeute se déchaîna dans la salle ; des injures, des coups furent échangés entre civils et militaires. A la suite

de ces scènes scandaleuses, le préfet écrivit au maire pour lui recommander de placer de la troupe aux environs du Spectacle, de façon à l'occuper au premier ordre ; le maire répondit qu'en présence « de la prévention qui anime la population contre le directeur, ce dont il a été témoin, il croit prudent de faire fermer la salle ; » — on a vu plus haut que cette mesure ne fut pas suivie d'effet.

Quelques jours après, l'agitation recommença.

Mlles Guérin et Thomassin, qui succédèrent à Mlle Bailliet, ne firent que passer au milieu des cris et d'un tumulte croissant ; une quatrième, qui débuta le 19 messidor-8 juillet, fut la cause de nouveaux désordres, le soir de son apparition. « Cette artiste, dit la *Feuille du département du Nord*, chanta comme une fileuse, sans goût et sans mesure, ayant les gestes aussi faux que la voix et l'organe le plus commun. » Les sifflets firent rage, et les billets de pleuvoir sur la scène ; on en demanda la lecture, l'autorité s'y étant refusée, le bruit redoubla toute la soirée et se continua même, à la suite du spectacle, aux alentours de la salle. Fémy, absolument aux abois, fit l'offre de 1.200 livres à quiconque pourrait lui procurer une dugazon, il autorisait celui qui voudrait se charger de cette besogne, au-dessus de ses forces, à promettre en son nom 8.000 livres à l'artiste possédant « les facultés théâtrales de nature à satisfaire MM. les Amateurs du Spectacle de Lille »

Certains artistes en butte aux attaques du public se laissaient parfois entraîner par des sentiments de révolte bien excusables, les femmes surtout, celles qui ne s'abandonnaient pas au découragement ni aux larmes ; une, entre autres, Mme Rivière, première duègne, releva un soir une apostrophe cinglante. Dès lors, son apparition devint le signal des sifflets ; aussi le maire crut-il sage de prendre à son égard, le 17 prairial-27 mai, une mesure radicale, celle de lui interdire l'accès du théâtre : « vu que le mécontentement

manifesté contre elle a plusieurs fois troublé la scène et voulant prévenir des incidents qui pourraient être portés plus loin. »

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Nouveautés de l'année :

Partie lyrique. — *Ariodant*, drame lyrique, trois actes, d'Hoffmann, musique de Méhul.

Le Bouffe et le Tailleur, opéra-comique, un acte, de Gouffé et Villiers, musique de Gaveaux.

Délia et Verdikan, opéra-comique, un acte, d'Elleviou, musique de Berton.

Le Diable en vacances, suite du Diable couleur de rose, opéra-comique, un acte, de Bosquier, musique de Gaveaux.

Don Juan, opéra en deux actes, d'après le livret italien de Da Ponte, musique de Mozart [1].

Gulistan ou le Hulla de Samarcande, opéra-comique, trois actes, d'Etienne et de la Chabeaudière, musique de Dalayrac.

L'Habit du chevalier de Grammont, opéra-comique, un acte, de Bins de Saint-Victor, musique d'Eler.

L'Intrigue aux fenêtres, opéra-bouffon, un acte, de Bouilly et Dupaty, musique de Nicolo Isouard.

La jeune Prude ou les Femmes entre elles, opéra-comique, un acte, de Dupaty, musique de Dalayrac.

Julie ou le Pot de fleurs, comédie, un acte, mêlée de chants, de A. Jars, musique de Spontini et Fay.

Milton, opéra, un acte, de Jouy et Dieulafoy, musique de Spontini [2].

1. Voir sur les représentations de ce célèbre opéra, *le Théâtre de Lille au XVIIIe siècle*, pp. 107-109.

2. Le livret a été édité à Lille chez Vanackère (impr. Lemmens).

L'Officier cosaque, opéra-comique, un acte, de Cuvelier et Barouillet, musique de Gianella et Dumoncheau.

La Ruse inutile, opéra-comique, deux actes, d'Hoffmann, musique de Nicolo Isouard.

Télémaque dans l'Ile de Calypso, tragédie lyrique, trois actes, de Dercy, musique de Lesueur.

PARTIE DRAMATIQUE. — *La Banqueroute du Savetier* [1], à propos de bottes, un acte, de Martainville.

Beverley d'Angoulême, comédie, un acte, d'Aude.

Les Chevilles de maître Adam, menuisier de Nevers, ou les Poëtes artisans, comédie-vaudeville, un acte, de Francis et Moreau.

Folie et Raison, vaudeville, un acte, de Sewrin et Chazet.

L'Intrigue sur les toits, comédie, un acte, de Dumersan.

Le Jaloux malade, comédie-vaudeville, un acte, de Dupaty.

Janvier et Nivôse, étrennes en vaudevilles, de Sewrin et Chazet

La Laitière de Bercy, vaudeville, deux actes, des mêmes.

Le Menuisier de Livonie ou les Illustres Voyageurs, comédie, trois actes, d'Alex. Duval.

Monsieur Vautour ou le Propriétaire sous le scellé, vaudeville, un acte, de Desaugiers, Tournay et Duval.

Le Rémouleur et la Meunière, divertissement, un acte, de Piis.

Robinson Crusoë, mélodrame, trois actes, de Guilbert de Pixerécourt et Lacour.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Mlle Marceline Desbordes, du Théâtre Italien, du 3 au 11 thermidor-22-30 juillet, donne cinq représentations. Elle se

1. Il existe une édition de cette pièce datée de Lille, Vanackère (impr. Lemmens).

fait tour à tour applaudir dans *le Prisonnier*, *Lisbeth*, *Adèle et Dorsan*, *une Heure de Mariage*, *Paul et Virginie*, sur cette même scène, où on encouragea ses premiers débuts [1].

Le 15 thermidor-3 août, représentation extraordinaire au bénéfice de la veuve et des enfants de Guilbert, premier hautbois du Théâtre ; avec *le Prisonnier*, on joue *Zoraïme et Zulnar*.

25 fructidor-12 septembre, Mlle Emilie, artiste arrivant de Stockholm, débute dans *Paul et Virginie*.

17 brumaire-8 novembre, Mlle Bertaux [2] chante dans *Anacréon chez Polycrate*.

25 janvier 1806 [3], Volange fils cadet, du Théâtre Montansier, et sa troupe jouent *la Famille des Pointus*, *Beverley d'Angoulême* et *le Physiologiste*.

10-17 avril, Forioso et sa troupe de danseurs sur corde [4] donnent quatre représentations pendant la semaine de clôture.

21 avril, spectacle extraordinaire au bénéfice de Genty « artiste de cette ville », composé 1° de la première représentation d'*Arlequin restaurateur ou les Héros de cuisine*, tragédie burlesque en un acte, en vers ; 2° de la première des *deux Billets ou le Terne de 30.000 francs*, comédie, un acte ; 3° du *Bouffe et le Tailleur* ; 4° du *Trésor supposé*, opéra. « M. Moreau, élève du célèbre Carlin, et connu sous le nom du petit Arlequin

1. Mme Desbordes-Valmore, à laquelle nous avons consacré un chapitre dans *le Théâtre de Lille au XVIIIe siècle*, avait débuté le 12 mars précédent à l'Opéra-Comique ; elle y resta deux ans et contracta ensuite un engagement à Bruxelles en 1807-08.

2. Mlle Bertaux tint l'emploi de première chanteuse à Bruxelles, de 1804 à 1810.

3. C'est le 1er janvier 1806, qu'on abandonna l'usage du calendrier républicain supprimé par un senatus-consulte du 11 septembre 1805.

4. Forioso et sa famille, danseurs, sauteurs et voltigeurs sur corde, eurent, au commencement du siècle, une réputation européenne. Cette famille se composait, en 1805, du père, de son fils aîné, âgé de 39 ans, de deux autres fils dont l'un appelé Mustapha, remplissait le rôle de bouffon (on dirait aujourd'hui clown). Mlle Forioso complétait le personnel avec quelques jeunes enfants de six à neuf ans. Cette troupe revenait de Bruxelles, où elle avait donné ses exercices pendant quinze jours.

d'Audinot [1] passant en cette ville pour se rendre en Russie, remplira le role d'Arlequin dans *les deux Billets* et dans *Arlequin restaurateur*. Cet artiste distingué est un phénomène de la nature, tant par son talent surprenant que par sa taille qui est de 40 pouces. Il a été présenté, dans un pâté, sur la table de Louis XVI et depuis plusieurs années il a constamment joui des suffrages de la capitale et de plusieurs villes de France, ainsi que des cours étrangères. A la fin du spectacle, M. Moreau se montrera au public à visage découvert. »

BALS et CONCERTS

Le 24 prairial, 13 juin, Mme Oudan, harpiste de Paris « qui désire se fixer à Lille », exécute au cours de la représentation quelques morceaux de harpe : *la Chasse*, de Benoît Pollet, les variations du *Cordonnier des Dames*, etc.

Le 16 février, grand bal paré et masqué.

Le 30 mars, exécution d'une symphonie de Jadin [2] : *la Bataille d'Austerlitz*.

SALLE

Le chef d'état-major Fornier d'Albe adresse, le 11 messidor-30 juin, une lettre au maire de Lille afin que, vu l'abonnement

1. Le petit Arlequin (Adrien Moreau, dit), né en 1755, mort en 1828. Son père, contrebassiste à l'Opéra, avait su tirer parti de la taille lilliputienne de son fils et le montrait dans les salons de la cour et de la ville, habillé, ou plutôt deshabillé en Amour, pour débiter des compliments aux dames. Audinot, au début de son exploitation, l'admit à jouer parmi ses marionnettes, c'était le seul artiste vivant de la troupe. En 1780, Moreau débuta aux Variétés amusantes et l'année suivante il prit le rôle d'Arlequin qu'il conserva toujours.

2. Jadin était, sous la Révolution, le compositeur en titre des hymnes et cantates patriotiques. Il continua ces fonctions officielles sous l'Empire et la Restauration ; aussi avait-il droit à une place dans le fameux *Dictionnaire des Girouettes*.

des trois régiments de la garnison, des places supplémentaires soient disposées au premier rang ; il est répondu qu'on ajoutera deux bancs au parquet.

Le maire de Liège ayant demandé le 4 germinal-25 mars, un plan de la Salle des spectacles, l'architecte Deswarlez est chargé, par la ville, d'établir les dessins qui seront envoyés au requérant [1].

PRIX des PLACES et ABONNEMENTS

Nous avons vu que le 7 floréal an XIII-27 avril 1805, le directeur avait adressé au maire de Lille une lettre par laquelle il lui démontrait, pièces à l'appui, que son entreprise ne pourrait se soutenir s'il n'obtenait une augmentation du prix des places ; après approbation préfectorale, le 12 floréal-2 mai, l'arrêté suivant fut publié.

Considérant que les charges qui pèsent sur les entrepreneurs des spectacles sont considérablement augmentées ; que le directeur actuel du Spectacle de Lille ne ménage rien pour procurer au public des jouissances multipliées ; enfin que le prix des places est ici hors de proportion avec ceux fixés dans toutes les grandes villes de France ;

Le maire de Lille arrête :

Art. I. — A compter de ce jour, le prix des billets d'entrée au spectacle est fixé comme suit :

Au balcon.	4 »	Au parquet	3 »
Aux premières loges . .	2 50	Aux deuxièmes loges . .	2 »
Aux troisièmes loges . .	1 50	Aux quatrièmes (militaires)	» 30
Au parterre	1 »		

Le tout compris droit des indigents.

1. La salle des spectacles de Liège avait été détruite par un incendie le 1er janvier 1805, ce n'est qu'en 1818 que les projets d'édification d'un nouveau théâtre reçurent leur exécution ; la première pierre fut posée le 1er juillet, Mlle Mars prêta son concours à la cérémonie d'inauguration. La salle de Lille étant alors citée parmi les mieux disposées, elle semble avoir inspiré l'architecte Duckers, dont le plan obtint la préférence.

II. — Le droit de tiercer ne sera accordé au directeur que très rarement et dans des circonstances où ce surcroit de recette sera reconnu par nous indispensablement nécessaire pour couvrir ses dépenses. Dans aucun cas, l'augmentation ne pourra porter sur le prix du parterre.

III. — Ne seront considérées comme *balcons* que les loges qui tiennent immédiatement au théâtre de chaque côté de l'avant-scène.

IV. — Les balcons et les loges porteront écrits en gros caractères, sur leurs portes d'entrée, ces mots : *balcons, loges louées à l'année*.

V. — L'entrepreneur ne pourra, après l'année théâtrale courante, louer à l'année que le nombre de loges qui sera fixé par la mairie. Toutes les autres seront ouvertes au public, à moins qu'elles n'aient été louées entières pour la représentation. Les femmes des loges seront porteurs de feuilles constatant ces locations particulières et seront tenues de les représenter à tous ceux qui voudront en prendre communication.

VI. — Le spectacle commencera à six heures précises, il finira à neuf heures. Le directeur est responsable du retard qui proviendrait de la négligence de ses acteurs et de l'inexécution du présent contrat [1].

VII. — Les commissaires de police sont chargés de surveiller l'exécution du présent règlement et ils nous rendront compte des contraventions.

1. A une demande du chef d'état-major, adressée en messidor-juin au maire de Lille, afin que le lever de rideau soit porté à sept heures, et ce, pour les aises des officiers de la garnison, il fut répondu qu'on ne pouvait rien changer parce que cela « contrarierait les habitudes des Lillois. »

ANNÉE 1806-1807

1° DIRECTION JOLLY

(*Du 3 mai au 5 juillet 1806.*)

Jolly n'eut à présenter aux Lillois, lors de l'ouverture, qu'une troupe insuffisante et incomplète qui ne résista pas aux premiers débuts ; il dut pourvoir, sans tarder, à de nouveaux sujets. Les plaintes du public s'accentuèrent chaque jour, et les choses prirent rapidement mauvaise tournure : « On ne saurait trop engager le directeur, dit la *Feuille du département du Nord*, à mettre un peu plus d'ordre dans son administration ! » Mais tout allait mal, la direction ne pouvait faire face à ses engagements ni aux exigences du parterre ; bientôt acculé à une situation désespérée, Jolly, après avoir perdu 15.000 francs en trois mois, crut tout simple de disparaître subrepticement le 5 juillet, laissant à ses artistes impayés l'unique ressource de se réunir en société, si nul directeur ne se présentait pour reprendre l'exploitation. Par bonheur, Duverger consentit à reprendre l'affaire à partir du 15 ; il fit des propositions qu'on accepta. Sous prétexte de réparations urgentes, mais de fait pour aviser aux voies et moyens, la fermeture fut décidée : elle dura jusqu'au 19. A cette date, Duverger réouvrit par *la Fausse Magie* et *le Calife de Bagdad* ; entre

les deux pièces, il prononça le compliment d'usage « avec respect, décence et dignité » et fut vivement applaudi.

2° DIRECTION DUVERGER

(*Du 19 juillet 1806 au 21 avril 1807.*)

Un avis inséré dans *la Feuille du département du Nord*, annonce, le 16 juillet, que « Duverger fort des encouragements et de l'estime dont plusieurs personnes ont bien voulu l'honorer, va entreprendre la tâche pénible de relever le spectacle de cette ville de la chute qu'il vient d'éprouver. Il a senti que le but de son prédécesseur avait été manqué en luttant contre le goût bien prononcé du public et le forçant d'accepter le genre de la comédie plus complet que l'opéra. M. Duverger adoptera une autre marche et l'opéra se trouvera le genre dominant, sans cependant renoncer à la comédie, car par la composition de sa troupe, il jouera une partie des ouvrages du Théâtre-Français et s'attachera surtout à monter toutes les jolies comédies de Picard ; en un mot, sa comédie, quoique secondaire, pourra peut-être paraître agréable au public qui sera son juge. [1] »

---

1. Après avoir fait ses premiers pas dans la carrière dramatique à Gand en 1792-93, il tint successivement les directions de Metz et de Nancy. Il débuta à Lille, dans l'emploi des hautes-contre Elleviou et les rôles de « petits-maîtres » dans la comédie ; il fut directeur de 1806 à 1808, et, comme nous le verrons, resta jusqu'en 1816. En quittant Lille, Vieillard Duverger, — car il se nommait ainsi, — alla à Paris où il devint régisseur de l'Opéra-Comique et dirigea ensuite une importante agence théâtrale.

Son fils, Eugène, qui fit ses études au Collège de Lille, fut nommé en 1830 directeur de l'Imprimerie nationale ; il est l'inventeur d'un système de typographie qui a été employé assez longtemps.

Mlle Adèle Duverger, sa fille, qui débuta à Lille en 1812 dans les rôles d'enfants, épousa en 1824 le célèbre chanteur Adolphe Nourrit.

En reprenant la suite des affaires de Jolly, Duverger devait continuer ses engagements ; mais vu les conditions dans lesquelles il se trouvait, il réunit les artistes et, après leur avoir exposé sa position, leur avoua qu'il était obligé d'appliquer une réduction sur le chiffre des appointements ; la majorité se soumit à cette nécessité, mais il y eut quelques opposants. Depoix, premier rôle, Bignon, premier comique, Belleval, père noble, Mme Backhoffen, premier rôle tragique et comique, ainsi que Mlle Poncelet, troisième amoureuse, adressèrent une pétition au général de Pommerœul, préfet du Nord. Celui-ci, consulté antérieurement sur la situation créée à la troupe de Lille, avait décidé que les artistes congédiés recevraient au 15 septembre la moitié de leur traitement ou le tiers, s'ils partaient avant cette date. Les requérants, résolus à s'en aller, obtinrent une indemnité égale à six mois d'appointements, eu égard aux difficultés de trouver un nouvel engagement à cette époque avancée de l'année.

Dans le but de favoriser l'entreprise de Duverger, et en présence des pertes éprouvées par son prédécesseur, le préfet du Nord, à l'exemple de celui du département de la Dyle (dont Bruxelles était le chef-lieu), interdit à Lille, hors du temps de foire, tous les spectacles dont les entrepreneurs n'auraient pas, au préalable, traité avec le directeur auquel on avait rendu le privilège des bals masqués [1].

En outre, Duverger sollicita un subside de la ville. Il produisit, à l'appui de sa demande, un état conforme à son registre comptable, balançant par une perte mensuelle de 1.346 francs. La recette, disait-il, pouvait augmenter de quelques centaines de francs par mois, grâce au succès de telle ou telle pièce

1. Le propriétaire du Cirque, Louis Dusart, adressa plusieurs pétitions afin de pouvoir donner des bals masqués, mais comme Duverger avait traité avec le directeur du Ramponneau, il ne put obtenir l'autorisation qu'à la condition de partager la recette brute, et au cas où il serait autorisé à jouer, il devait s'abstenir les jours de spectacle.

nouvelle, mais quant à la dépense qu'on ne peut diminuer telle qu'elle était établie, il fallait compter qu'elle dépasserait toujours 500 livres par représentation.

Voici ce tableau, intéressant sur plus d'un point :

Etat de la recette et dépense du Théâtre de Lille.

RECETTE

	Par jour.	Par mois.
Les dimanches, l'un dans l'autre, et jours forçant extraordinairement	900 »	3.600 »
Les jeudis, qui sont les meilleurs après le dimanche	450 »	1.800 »
Les mardis	150 »	600 »
Les lundis	100 »	400 »
Les vendredis	80 »	320 »
		6.720 »
Les abonnés au mois vont à		350 »
— des loges à l'année vont à		2.200 »
Total par mois		9.270 »
En forçant extraordinairement		500 »
		9.770 »

DÉPENSE

	Par mois.
Artistes, choristes, orchestre, comparses, machinistes, service du théâtre (voir le détail plus loin)	7.283 »
Hospices	506 »
Loyer de la salle	660 »
Luminaire	800 »
Impression	250 »
Timbre	60 »
Droits d'auteur	700 «
Postes et contrôleurs	250 »
Figurants militaires	117 »
Chauffage	80 »
Frais de magasin	100 »
Peintre	60 »
Facteur, correspondance, bureau	50 »
Dépenses, musique, livres	100 »
Dépenses imprévues	100 »
Total	11.116 »

(*Archives communales de Lille.*)

Duverger termina assez heureusement la campagne et fit le compliment de clôture, le 21 avril, « avec la décence, l'humilité et la modestie qui le caractérisent. » Comme ses prédécesseurs, il attachait la plus grande importance à la mise en scène ; le mélodrame était en vogue, il apporta ses soins à monter ceux qui avaient le plus de succès. Aussi n'hésita-t-il pas à choisir *Tékéli*, dont les représentations retentissantes avaient attiré tout Paris, le sujet de cette pièce offrant une certaine analogie avec l'affaire Cadoudal.

TABLEAU DE LA TROUPE

Jolly n'avait pas fait connaître, avant l'ouverture, la composition générale de sa troupe, celle d'opéra n'étant pas organisée. Il eut la bonne fortune d'engager un excellent chef d'orchestre, Charles-Louis-Joseph Hanssens, originaire de Gand comme Fémy, qui devait acquérir plus tard, au Théâtre de la Monnaie, une très grande réputation [1]. Pendant son séjour à Lille en 1807, Hanssens fit représenter *le Solitaire de Formentra*, mélodrame en deux actes, traduit de l'allemand par Ph. Lesbroussart, et dont il avait écrit la musique.

La troupe de comédie, très complète, était composée comme suit :

MM. DEPOIX, BELLEVAL, BOURSON, DESRAUCHES, DUMESNIL, DESCHAZELLES, LECORDIER, BAZIN, GENNEVOISE, CHÉRY.

Mmes JEANNIN, RICHARD, PERCEVAL, TANQUERELLE, BACKHOFFEN, LECORDIER, ROSAMBERT, DESBORDES.

Mlle Desbordes ne traita pas avec Jolly ; elle n'est pas portée non plus sur le tableau de Duverger et fut engagée l'année suivante à Bruxelles.

1. Voir l'*Orchestre du Théâtre de Lille*, p. 56.

Le nouveau directeur fournit en juillet un tableau complet des emplois et un état nominatif de tout le personnel du théâtre, avec les appointements mensuels en regard de chaque nom ; ce dernier document ne manque pas d'intérêt :

TABLEAU DES EMPLOIS

Opéra.

MM. DESRAUCHES, financier, non chanté.
DESCHAZELLES, Philippe, deuxième amoureux.
DUVERGER, haute-contre Elleviou, premier amoureux.
TANQUERELLE, basse-taille.
DUMESNIL, trial, laruette, niais.
GONTIER, deuxième basse-taille.
DUPARC, laruette.
LECORDIER et DELAPORTE, utilités.
Mmes RICHARDY, première chanteuse.
HAUREGARD, dugazon, Saint-Aubin.
BOURDAIS, mère dugazon.
TANQUERELLE, troisième amoureuse.
JEANNIN, deuxième soubrette.
BEYARD, duègne.

Comédie.

MM. DUVERGER, premier rôle, petits-maîtres.
DESCHAZELLES, jeune premier.
DORMEUIL, comiques.
DESRAUCHES, pères nobles.
LECORDIER, troisième amoureux.
TANQUERELLE, deuxième père.
CHERY, deuxième comique.
Mmes RICHARDY, première amoureuse.
JEANNIN, jeune première.
JULIE, troisième amoureuse.
TANQUERELLE, première soubrette.
BUZARD, mères, caractères.
BOURDAIS, deuxièmes rôles.
HAUREGARD, ingénuité.

Etat nominatif des artistes et gagistes, sous la direction de M. Duverger, et leurs appointements par mois.

MM.	liv.	s.	d.
Duverger	500	»	»
Deschazelles	283	6	8
Tanquerelle et son ép^se.	458	6	8
Dumesnil	258	6	8
Gontier	258	6	8
Duparc	125	»	»
Laporte	80	»	»
Lecordier et son épouse	372	4	6
Desrauches	258	6	8
Mmes			
Richardy	500	»	»
Hauregard	400	»	»
Bourdais	188	4	6
Richard	160	»	»
Eguer	80	»	»
Sujol, souffleuse	60	»	»
Chanteurs des chœurs.			
MM.			
Pierron	50	»	»
Rey	55	»	»
Chéry	80	»	»
César	60	»	»
Genevoise	80	»	»
Darne	50	»	»
Roger	24	»	»
Bernard	40	»	»
Desplasses	125	»	»
Ribou père	25	»	»
Mmes			
César	45	»	»
Lise	30	»	»
Blondelle	30	»	»
Desprez	45	»	»
Desprez	45	»	»
Allaire mère	50	»	»
Allaire	15	»	»
Dauberval	40	»	»
Catinet	15	»	»
Pauline	60	»	»
Meurat	24	»	»
A REPORTER	4.978	2	4

REPORT	4.978	2	4
Orchestre.			
MM.	liv.	s.	d.
Hanssens, chef	150	»	»
Pérard, sous-chef	100	»	»
Gautier, 1er violon	60	»	»
Ribou, —	52	»	»
Lavainne, —	40	»	»
Degand, —	30	»	»
Leplus, —	50	»	»
Montangéran, 2e violon	43	»	»
Ribou, —	36	»	»
Baumann père et fils	100	»	»
Femy, alto	50	»	»
Fournier, —	41	»	»
Maes, contre-basse	58	»	»
Jeanson, —	54	»	»
Destombe, —	25	»	»
Selik, violoncelle	50	»	»
Dutoit, —	40	»	»
Lahou, basson	83	»	»
Baumann fils, —	»	»	»
Vaillant, clarinette	80	»	»
Lebrun, —	25	»	»
Henri Baur, hautbois	83	»	»
Viriot père, flûte	50	»	»
Viriot, cor	25	»	»
Muller père, trombonne	83	»	»
Muller, —	41	»	»
Degand, cimbalier	30	»	»
Lamotte	25	»	»
Baumann fils	»	»	»
Magasin : Landas	383	»	»
Perruquier : Ponthieu	40	»	»
Afficheur : Honoré	41	»	»
Laplanque, machiniste	100	»	»
Lagrange, —	40	»	»
Juste —	40	»	»
Sanglier, —	40	»	»
Pitre, —	40	»	»
Garde-foyer	8	»	»
Dauberval, concierge	45	»	»
Fradelle, secrétaire	24	»	»
TOTAL GÉNÉRAL	7.283	2	4

DÉBUTS

Duverger avait débuté comme haute-contre les 12, 13 et 15 juin, dans *le Calife de Bagdad, le Prisonnier, Adolphe et Clara* et *Gulnare* : « sa voix parut un peu faible, mais la grâce qu'il met dans son chant supplée à cette faiblesse ; sa prononciation est fort nette. »

La première chanteuse de la nouvelle troupe, Mme Delaou-Richardy fit son premier début le jour de la réouverture, 19 juillet, dans *la Fausse Magie* et *le Calife*. « Cette actrice, dit la même chronique, est annoncée comme grande musicienne, professant le piano et la harpe, et se disposant à donner des leçons à Lille. »

Les 8 et 12 mars, Mme Lawalle-Lécuyer, première cantatrice du Grand-Concert de Lille, débute dans *Roméo et Juliette*, *Zémire et Azor* et *les Prétendus*. La représentation du 8 avait ceci de particulier que *les deux Chasseurs et la Laitière*, l'opéra-comique de Duni, était interprété par trois enfants, dont une petite fille, âgée de quatre ans, qui avait joué pour la première fois le 9 octobre dans *le Jugement de Salomon*; les deux autres n'avaient encore paru sur aucun théâtre.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Le réglement en exécution du décret du 8 juin 1806, sur le régime des théâtres, spécifiait (titre II) que dans les départements, les troupes permanentes ou ambulantes pourraient jouer soit les pièces du répertoire des grands théâtres, soit celles des théâtres secondaires et de leurs doubles ; quand il y aurait deux théâtres dans la même ville, le second jouirait spécialement du droit de représenter les pièces des théâtres secondaires.

On verra, par le relevé ci-après, que Duverger s'appliqua à remplir les promesses faites au début de son entreprise :

Partie lyrique. — *Le Déjeûner de garçon*, opéra-comique, un acte, de Creuzé de Lesser, musique de Nicolo Isouard.

Deux Mots ou une Nuit dans la Forêt, opéra-comique, un acte, de Marsollier, musique de Dalayrac.

La fausse Paysanne, opéra, un acte, de Piis, musique de Propiac.

Gabrielle d'Estrées ou les Amours d'Henri IV, opéra, trois actes, de Saint-Just, musique de Méhul.

Le Grand-Père ou les deux Ages, opéra, un acte, de Favières musique de Jadin.

Jean et Geneviève, opéra-comique, un acte, de Favières, musique de Solié.

Koulouf ou les Chinois, opéra-comique, trois actes, de Guilbert de Pixerécourt, musique de Dalayrac.

Léonce ou le Fils adoptif, comédie, deux actes, mêlée d'ariettes, de Marsollier, musique de Nicolo Isouard.

Les Maris garçons, opéra-comique, un acte, de Gaugiran-Nanteuil, musique de Berton.

Monsieur Deschalumeaux, opéra-comique, trois actes, de Creuzé de Lesser, musique de Gaveaux.

Un Quart d'heure de silence, opéra-comique, un acte, de Guillet, musique de Gaveaux.

Partie dramatique. — *Célestine*, drame, trois actes, de Monperlier.

Le Chemin de Berlin ou la Halte militaire, divertissement-impromptu-vaudeville, de Sewrin et Chazet [1].

1. La première représentation en fut donnée le 20 novembre : « Cette pièce, dit la *Feuille du département du Nord*, a fait d'autant plus de plaisir, qu'elle rappelle les brillants exploits de notre armée et la gloire du grand Napoléon ; aussi a-t-elle été couverte d'applaudissements. » On termina par une fête villageoise et militaire : « Les évolutions étaient exécutées par la garde départementale et la compagnie des Canonniers de Lille, dont la belle tenue a été

Les Comédiens de société, vaudeville, un acte, de Sewrin.

Défiance et Malice ou le Prêté rendu, comédie, un acte, de Dieulafoy.

L'Enfant du Malheur ou les Amants muets, comédie-féerie, quatre actes, de Cuvelier.

La Fille coupable et repentante, mélodrame, trois actes, de Varez.

La Femme médecin ou la Porte secrète, comédie, un acte, de Besnard et Pompigny.

Les Francs-Maçons ou le Secret de la loge, mélodrame, trois actes [1].

La Guerrière des Sept-Montagnes ou la Laitière des bords du Rhin, mélodrame, trois actes, de Hapdé.

Le Jugement de Salomon, mélodrame, trois actes, de Caigniez.

Les Marionnettes ou un Jeu de la Fortune, comédie, cinq actes, de Picard.

Le Pèlerin blanc, drame, trois actes, de Guilbert de Pixerécourt.

Les petites Marionnettes, vaudeville, un acte, de Sewrin et Chazet.

Le Rêve ou la Colonne de Rosbach, vaudeville, cinq actes, de Barré, Radet et Desfontaines.

Les Ricochets, comédie, un acte, de Picard.

Le Tartufe de mœurs, comédie, un acte, de Chéron.

Tékéli ou le Siège de Montgatz, mélodrame, trois actes, de Guilbert de Pixerécourt.

Le 28 février 1807, le ministre de la police interdit les représentations du vaudeville *le Château et la Chaumière*, joué

acclamée. Honneur et gloire aux braves canonniers de Lille dont le dévouement se trouve également prêt à fêter le triomphe de nos armées et de notre invincible Empereur, ainsi qu'à voler au secours de la Patrie partout où le danger les appelle ! »

1. La première de cette pièce à spectacle, mêlée de musique et ornée de cérémonies analogues au sujet, fut donnée au bénéfice des artistes le 29 juin, jour de la fermeture provisoire du théâtre.

pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 22 janvier 1807. Arrêtée par ordre supérieur, le jour où l'on devait donner la seconde représentation, et sans que les auteurs aient jamais pu obtenir la levée de l'interdiction ni en connaître les motifs; cette pièce ne put être reprise à Paris que le 18 mai 1814.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

23 mai. Gigel, maître des ballets de S. A. S. l'électeur de Hesse-Cassel, et Mlle Guérin, première danseuse de S. M. le roi de Prusse, « retournant de Paris à Berlin », exécutent quelques danses et ballets.

M. et Mme Perroud [1], du Théâtre de l'Impératrice, donnent une série de représentations en septembre et en novembre. A signaler, dans leur répertoire, *les deux Frères*, *l'Auberge de Calais*, *une Folie*, *le Mariage du Capucin*, *le Collatéral*, *le Mariage de Figaro*, *le Barbier de Séville*, *les Originaux*.

25 décembre. Thiemet, artiste de Paris, le ventriloque bien connu, joue *l'Embarras comique* et *le Départ de Nicaise*. Dans la première pièce « il remplira les rôles d'un niais, d'un ivrogne et d'un bègue, imitera plusieurs acteurs célèbres du Théâtre-Français et fera une scène de ventriloque dans laquelle il jettera sa voix de manière à la faire entendre de plusieurs endroits à la fois. » Dans la seconde, où il jouera seul, « il fera un malade dans son lit, Nicaise sur le devant de la scène, un ramoneur dans la cheminée, un tondeur de chiens dans un

1. Perroud, venu de province où il était célèbre, débuta à l'Odéon le 7 avril 1807, dans l'emploi des valets, pour remplacer Picard. Il appartint à ce théâtre, ainsi que sa femme, jusqu'à l'incendie de 1818. C'était un acteur très aimé du public ; il chantait assez agréablement.

cabinet et un crieur de journaux dans la rue, » — Le 28, il donne une seconde représentation de la même pièce, et dans *le Comédien de société* « il joue un cocher, un paysan, un fou, un sourd, un savoyard et une scène de ventriloquie avec la malle parlante. » Enfin pour terminer cette soirée — qui dut être délicieuse de tous points ! — Thiemet, dans *les Derviches*, changea huit fois de visage et de voix, puis imita la figure d'un derviche riant et pleurant tout en même temps.

Pendant le mois de janvier, Huby, première basse-taille de l'Académie de musique, se fit entendre successivement dans *Anacréon*, *la Caravane*, *Œdipe à Colone*, *Panurge Raoul Barbe-Bleue*, *Lodoïska*, *la Mélomanie* ; il donna sa dixième représentation le 1er février.

Duprat, artiste du Théâtre de Bordeaux, premier prix du Conservatoire, chante le 26 février, *Philippe et Georgette*, *Lisbeth* ; le 1er mars, *une Folie* et *Alexis*.

Les 17 et 19 mars, séances de magie blanche par Camel, professeur de physique et de chimie.

Jousserand [1], du Théâtre Feydeau, joue pendant tout le mois d'avril depuis le 2, et clôture la saison théâtrale le 21. Au cours de ses dix représentations, il se fit applaudir dans le répertoire de Feydeau, ainsi que dans quelques romances.

BALS et CONCERTS

Le 16 juin, l'orchestre, dirigé par Hanssens, exécute en intermède, pendant la représentation, l'ouverture et les entr'actes de *la belle Laitière*, de Steibelt.

1. Jousserand, dont le nom fut donné à son emploi au temps de sa vogue, chantait avec goût ; c'était un excellent comédien, accentuant un peu ses rôles et négligeant parfois sa tenue, mais qui rachetait ces imperfections par des qualités scéniques fort appréciées.

Le 21 juillet, Bertin père et fils, violonistes de Paris, organisent un concert au théâtre; le 28, le fils joue en intermède.

Pio Cianchettini, « violoniste de six ans, et Madame sa mère, pianiste accompagnatrice, donnent un concert redemandé, dans lequel le jeune enfant improvise, à la demande des spectateurs, sur les thèmes de musique qui lui sont présentés. » Pendant cette soirée, donnée au bénéfice du virtuose prodige, « la salle sera éclairée partie en bougies ».

Le 15 août, à l'occasion de la fête de l'Empereur, grande fête de nuit. « La salle sera brillamment éclairée à l'italienne, toutes les premières loges garnies de festons, de guirlandes de fleurs, de décors et de transparents analogues à la fête. A dix heures précises, l'orchestre au grand complet exécutera une ouverture nouvelle, Mme Delaou chantera un air de bravoure, qui sera suivi de l'*Ode à l'Empereur* chantée, solo et chœur, par tous les artistes et choristes du théâtre; on exécutera ensuite le *Vivat æternum*, paroles françaises. L'orchestre sera distribué, ainsi que les chanteurs, sur un immense gradin qui couvrira la scène entière; toute cette partie, ainsi que les décors du fond, seront illuminés en verres de couleur. La salle de bal sera entourée de sièges et sept à huit lustres en éclaireront l'enceinte. L'orchestre du bal paré sera doublé et au complet; on ne sera admis que vêtu décemment, les militaires seuls en bottes. Le prix de l'entrée de la salle de bal sera de 3 francs, mais en souscrivant 6 francs on recevra deux cartes de cavalier et deux de dame : les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes loges seront ouvertes et l'on paiera, pour la vue seulement, 1 fr. 50, 1 fr. et 40 centimes. »

Les 12 et 14 septembre, Moldetti de Florence. « Cet artiste possède le talent de chanter les quatre voix différentes et naturelles, savoir : le dessus, la haute-contre, la taille et la basse-taille. »

Le 26 septembre, Henri Baur, Christophe Vaillant et J.-B^te^ Viriot, tous trois musiciens à l'orchestre, sollicitent de la

municipalité l'autorisation d'établir à Lille une académie de musique « pour y faire des élèves dans les instruments à vent. »

9 octobre, Strunz, première flûte de la musique du roi de Bavière, donne un concert.

Le 14 novembre, concert par le compositeur Fridzeri et sa fille [1].

A l'occasion de la Sainte-Cécile, les musiciens du théâtre, dirigés par Hanssens, exécutent le 22 novembre, dans l'église Saint-Etienne, une messe à grand orchestre, avec le concours de MM. Bonvin, Tanquerelle, Duverger et Mmes Delaou et Hauregard.

Le 11 janvier, grand bal masqué, précédé d'un divertissement à l'instar des intermèdes italiens. « Tous les artistes seront masqués, il y aura grand spectacle, décors nouveaux et changements à vue. A l'instant où le divertissement finira, la danse du bal pourra commencer ; le parquet sera levé d'avance et la salle ornée d'une décoration nouvelle, doublement éclairée et excellent orchestre ; prix : 2 fr. 50. »

Pendant la fermeture annuelle, on annonça un grand concert vocal et instrumental organisé par Fabry Garat, frère du célèbre chanteur, avec le concours de Vogel, violoniste, Viriot, flutiste et l'orchestre du théâtre, mais ce concert n'eut pas lieu.

1. Fridzeri (Alexandre Frixer dit), violoniste, compositeur et mandoliniste virtuose, né à Vérone en 1741, mort en 1819. Quoiqu'aveugle, il parvint à jouer à peu près tous les instruments. En 1765, il entreprit une première tournée avec un ami, parcourant le nord de la France, la Belgique et l'Allemagne, il fit jouer à Paris, en 1771, son opéra des *Deux Miliciens*, il revint en 1776 avec *les Souliers mordorés*. Ruiné par l'explosion de la machine infernale, en 1801, il dut reprendre les voyages avec ses deux filles, qui étaient bonnes musiciennes, et se fixa à Anvers, où il mourut. Lors de son voyage à Lille, il fit paraître l'avis suivant dans *la Feuille du département du Nord* : « Le sieur Fridzeri, aveugle depuis l'âge d'un an, professeur de musique déjà connu dans cette ville par les succès qu'il y a obtenus chaque fois qu'il s'y est fait entendre, de retour de ses voyages dans les différentes cours d'Europe, donnera mercredi 5 novembre, à six heures du soir, dans la grande salle du Cirque, un concert vocal et instrumental dans lequel on l'entendra avec Mademoiselle sa fille, sur le violon, la mandoline et la harpe. Plusieurs artistes distingués contribueront à l'exécution et au succès de ce concert. Le prix des billets d'entrée est de 3 fr. par personne ; on peut s'en procurer d'avance chez M Fridzeri, hôtel Bourbon. »

INCIDENTS

Un artiste de la troupe, Gontier, première basse-taille, ayant eu, avec différentes personnes, en ville, des altercations plus ou moins violentes, une cabale s'organisa pour lui faire expier son insolence ; le maire de Lille, prévenu de ces faits, prit un arrêté le 28 janvier pour lui interdire la scène. Il y avait lieu de craindre que, « par suite des provocations et des propos indécents de cet acteur, l'ordre ne fut troublé aux représentations ; dans ce cas le directeur serait rendu responsable. » Rien de fâcheux n'advint et l'arrêté fut rapporté le mois suivant.

SALLE

La question du rachat par la ville de la Salle des spectacles, aux conditions spécifiées dans l'arrêt du Conseil d'état du 26 janvier 1785, avait été agitée à la mairie, dans le courant de l'année ; le 31 juillet, on décida d'ajourner ce projet jusqu'au jour où l'acquittement de la dette communale permettrait d'entrer sérieusement en pourparlers.

POLICE et RÈGLEMENTS

C'est en l'année 1806 que fut réglementé, par le gouvernement impérial, le nouveau régime des théâtres de Paris et des départements. A la suite d'un rapport présenté en conseil, le 25 février, sur les moyens d'améliorer la situation des divers

spectacles de la capitale qui, pour la plupart, ne se soutenaient qu'au moyen de subsides, l'empereur invita le ministre à proposer des idées sur la législation dramatique dans les départements, les rapports avec les scènes des principales villes et leur dépendance de l'autorité, etc. Le 8 juin parut le décret impérial où il était dit que dans les grandes villes les théâtres seraient réduits au nombre de deux, qu'il ne pourrait en exister qu'un dans les autres. Tous devraient être munis de l'autorisation du préfet qui rendrait compte de leur situation au ministre de l'intérieur. Aucune troupe ambulante ne pourrait subsister sans l'autorisation des ministres de l'intérieur et de la police ; le premier désignerait les arrondissements qui leur seraient destinés et en préviendrait les préfets. Dans chaque chef-lieu de département, le théâtre principal jouirait seul du droit de donner des bals masqués.

Pour compléter son arrêté de l'année précédente, le maire de Lille dut en prendre un second, le 5 mai 1806, principalement en vue de la police de la salle :

Art. I. — L'entrepreneur ne pourra changer le spectacle annoncé, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du maire, laquelle ne sera accordée que sur des motifs plausibles.

II. — Il ne pourra exiger pour les petites loges un prix plus élevé, savoir : le prix des balcons, pour les petites loges aux premières ; le prix des premières, pour celles des secondes ; le prix des secondes, pour celles des troisièmes.

III. — L'entrepreneur tiendra toujours plein le réservoir d'eau destiné au service de la pompe en cas d'incendie. La pompe sera toujours en bon état, et les personnes chargées d'en faire le service seront exactement à leur poste. Il sera responsable des contraventions commises au présent article ; et s'il n'a pas dénoncé celles qui ne lui seront pas personnelles son spectacle sera fermé à l'instant.

IV. — Il ne sera lu aucun billet jeté sur la scène, ni joué ou chanté d'autres pièces que celles qui auront été annoncées par l'affiche.

V. — Il est expressément défendu de s'attrouper, et même de s'arrêter dans le vestibule ou sous le péristile de la salle. Il est défendu de tenir le chapeau sur la tête ou de parler haut, lorsque la toile est levée; et chacun est invité à observer le plus grand silence pendant les représentations.

VI. — Tout citoyen est tenu d'obtempérer aux réquisitions qui lui seront faites par les commissaires de police dans l'exercice de leurs fonctions. En cas de réclamation, ces commissaires statueront provisoirement sur leur objet, et ils en rendront compte au maire.

VII. — Les entrepreneurs et régisseurs ne peuvent être contraints à paroître sur la scène, et les artistes ne peuvent l'être que pour y remplir les rôles dont ils sont chargés.

VIII. — Si, pour le maintien de l'ordre, il est besoin d'une garde militaire, cette garde sera à la seule disposition du commissaire de police de service, et n'agira que par ses ordres. La garde militaire ne pénétrera dans l'intérieur de la salle que dans le cas où la sûreté publique serait évidemment compromise. Avant de l'y introduire, le commissaire de police en préviendra à haute voix le public.

IX. — Les carrosses et cabriolets se placeront en ligne vis-à-vis de la salle, et au besoin, du côté du Poids et sur la Petite-Place, derrière la Salle, en laissant néanmoins libres les rues du Marché-aux-Poulets et des Suaires. Ils défileront contre le péristile, et s'éloigneront par les rues des Malades et des Manneliers, ou en passant vis-à-vis de la Bourse.

X. — Le réglement du 12 floréal an XIII continuera d'être exécuté dans tous ses points.

XI. — Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera puni des peines prononcées par la loi du 3 brumaire an IV, et de plus fortes, s'il y échoit.

PRIX des PLACES et ABONNEMENTS

(*Du 18 ou 20 juillet 1806 au 10 avril 1807.*)

		Hommes.	Dames.
Pour neuf mois		114	90
Pour six mois	d'été	85	66
	d'hiver	100	80
Pour trois mois	d'été	45	32
	d'hiver	55	45
Pour un mois	d'été	18	15
	d'hiver	24	15

NOTA. — Le droit des indigents est en sus du prix de l'abonnement. Si, pendant le cours de l'année, il y avait quelques acteurs de Paris en représentation, ou s'il se donnait un spectacle extraordinaire, les abonnés paieront 1 franc d'entrée en cas de non-tiercement et 1 fr. 50 en cas de tiercement.

ANNÉE 1807-1808

DIRECTION DUVERGER

(*Du 5 mai 1807 au 21 avril 1808.*)

Au mois de mars 1807, en vertu d'un décret impérial, Duverger fut autorisé à desservir, avec une troupe ambulante d'arrondissement, les villes de Douai, Valenciennes et Cambrai, tout en restant directeur à Lille. Cela ne l'empêcha point de continuer à chanter les hautes-contre dans sa troupe, nonobstant la promesse qu'il avait faite de chercher un artiste pour le remplacer. Il y eut quelque bruit au théâtre à ce sujet, le 28 juin, à une représentation de *l'Amoureux de quinze ans*, le public ayant saisi et souligné l'à-propos, au moment où l'acteur chante :

Enfin vous me l'avez promis,
C'est un fait et ma mémoire est bonne.

Le même soir, quand Duverger parut dans *Richard Cœur de Lion*, où il remplissait le rôle de Blondel, un billet tomba sur la scène, l'autorité en refusa la lecture et le tumulte qui suivit dura assez longtemps.

Malgré tout, les débuts s'achevèrent sans grand dommage, et même en dépit d'une cabale qu'on essaya de former contre la direction. La *Feuille du département* inséra (20 mai) une

lettre anonyme dans laquelle l'auteur, se déclarant siffleur « déterminé, » parle au nom du parterre, se montre très dur et le prend de très haut avec le directeur.

L'événement théâtral de la saison fut une série de représentations donnée en juillet par Mlle Duchesnois, du Théâtre-Français. La grande tragédienne était née dans le département du Nord, on lui fit un accueil enthousiaste.

L'année se termina au milieu des succès remportés par le corps de ballet qui était tout à fait remarquable. Il comptait, avec les figurants, une vingtaine de sujets, dont deux premiers danseurs et deux premières danseuses; il était dirigé par Spitalier et Mme Darcourt, du théâtre de la Porte-Saint-Martin, que Duverger engagea définitivement après un mois d'essai. Ils débutèrent le 24 mai par *la Fille mal gardée* ; l'habileté avec laquelle ils organisèrent en quelques jours un ballet complet fut pour beaucoup dans l'heureux achèvement de la campagne. Le nombre de divertissements, pantomimes, etc., à partir du mois de juin, fut très important.

Le 21 avril, Duverger qui, par prudence, crut devoir se retirer, donna la représentation de clôture à son bénéfice; on jouait *le Calife de Bagdad* et *le Déserteur*. A la fin de la soirée, le directeur tint à exprimer sa reconnaissance et ses regrets de n'avoir pu remplir complètement les désirs du public; son émotion fut si grande qu'elle ne lui permit pas d'achever son discours. « La conduite honnête et sage et l'activité étonnante de Duverger, disait la *Feuille du département*, ont apporté le calme dans l'année théâtrale qui avait été si troublée. Il est parvenu non-seulement à soutenir un spectacle menacé de la plus fâcheuse catastrophe, mais à obtenir le prix le plus précieux de ses efforts, l'estime générale ; il en reçut une preuve non équivoque le jour de sa dernière représentation par les applaudissements nombreux et réitérés qui l'accueillirent. »

TABLEAU DE LA TROUPE

MM. DUVERGER, DORSAN, LEFEBVRE, DUPUIS, SAMSON, LAVILLETTE, SAINT-PREUX, BLACHE, DUPARC, DARCOURT, LAVIALLE, LECATTE, CÉSAR.

Mmes DELAOU-RICHARDY, DUPUIS, CLAIRVAL, POUZEAUX, BOURDAIS, LEBRUN, EGNER, BUGLEL, LAFONTAINE, la petite LEFEBVRE (6 ans).

Corps de ballet et Figurants.

Hommes : SPITALIER, CAMUS, premiers danseurs; FRESCHLUND, RINGOTTE, DAALÈS, HENRI, MORILLON, ROGER, RIQUET, PICON, FRANÇOIS, GÉRARD, ALPHONSE, le petit FRESCHLUND.

Dames : DARCOURT, DEGROIX aînée et cadette, premières danseuses; MARIANNE, CAMUS, ALLAIRE, BLONDEL, MURAT, MIMI, ZÉZETTE, la petite BUGLEL.

DÉBUTS

Duverger présenta plusieurs hautes-contre pour le remplacer, entre autres un nommé Routon, qui débuta le 24 mai, mais ne fut pas accepté. Il put heureusement traiter en juillet avec Dorsan, qui avait laissé d'excellents souvenirs à Lille et qui commença le 5, par *Gulistan* ; il fut accueilli avec faveur.

Il nous paraît piquant de laisser parler ici un amateur lillois de 1807, lequel va nous donner son opinion sur la troupe :

Les débuts des acteurs et actrices du théâtre de Lille ont mis le public à même d'assigner l'emploi auquel chacun d'eux devrait se restreindre, et voici le résultat de ses réflexions à cet égard.

Messieurs

DUVERGER, excellent pour la comédie, ne peut remplir que des deuxièmes rôles dans l'opéra.

LEFEBVRE, peut être admis comme deuxième chanteur, mais trop vieux pour faire les Colins.

SAMSON, deuxième basse-taille très médiocre, ne doit être employé qu'avec modération.

SAINT-PREUX, mauvais trial qui, pour vouloir surpasser les bornes de ses emplois, ne fait rien de bon. A remplacer.

DARCOURT, LAVIALLE, } ne peuvent figurer que dans les rôles accessoires.

LECATTE, CÉSAR, } ne doivent point sortir de leur emploi de figurer.

Mesdames

CLAIRVAL, *est très bien vue* dans les dugazons, mais ne ferait point plaisir dans les rôles qui exigent une grande flexibilité dans la voix.

RICHARDY, chante assez bien, mais est trop faible pour le premier rôle.

POUZEAUX, s'acquittera bien des rôles de deuxième dugazon et de troisième chanteuse.

BOURDAIS, mauvaise duègne, d'ailleurs trop maniérée. A remplacer.

LEBRUN, EGNER, } sortent trop souvent de leur emploi de figurantes.

On désire généralement que cette organisation soit maintenue par le directeur qui devra alors se procurer un premier chanteur, une première chanteuse, un Martin, un Trial et une duègne.

On l'engage à faire connaître ses intentions à cet égard et à instruire le parterre, de huit jours en huit jours, du succès des démarches qu'il fera pour atteindre ce but.

Quant à la comédie, quoiqu'elle ne soit point exempte de reproches, on ne demande pas qu'il y soit fait aucun changement, si le directeur monte un opéra tel qu'on a droit de l'exiger, parce qu'alors elle ne sera considérée que comme accessoire.

Ces appréciations, qui semblent avoir servi de texte à un de ces nombreux billets anonymes qu'on jetait sur la scène, sont libellées au verso d'un programme de concert, qui fait

partie d'un recueil appartenant à la Bibliothèque du Conservatoire de Lille.

RÉPERTOIRE — PIÈCES NOUVELLES

PARTIE LYRIQUE. — *Les Artistes par occasion*, opéra-comique, un acte, d'Alex. Duval, musique de Catel.

L'Auberge de Bagnères, opéra-comique, trois actes, de Jalabert, musique de Catel.

L'Avis au public ou le Physionomiste en défaut, opéra-comique, deux actes, de Désaugiers aîné, musique d'Alex. Piccinni.

Isabelle et Gertrude, opéra-comique, un acte, de Favart, musique de Pacini.

Joseph, opéra-comique, trois actes, d'Alex. Duval, musique de Méhul [1].

Lina ou le Mystère, opéra-comique, trois actes, de Reveroni Saint-Cyr, musique de Dalayrac.

Les Rendez-vous bourgeois, opéra bouffon, un acte, d'Hoffmann, musique de Nicolo Isouard.

Tarare, opéra, cinq actes, de Beaumarchais, musique de Salieri.

Le Valet de deux Maîtres, opéra-comique, un acte, de Roger, musique de Devienne.

Dans la liste des nombreux ballets et pantomimes montés par Spitalier et Mme Darcourt, nous relevons :

Annette et Lubin, *Armide*, *la Dansomanie*, *Don Quichotte*, *Henri IV à la chasse*, *les Innocentins*, *Gayant de Douai*, *Jeanne d'Arc*, *les Jeux d'Eglé*, *Psyché*, de Gardel, *Pâris au mont Ida*, *le*

1. Pour piquer la curiosité du public, la Direction modifiait le titre trop court et trop simple de cet opéra qui, dans les avis insérés par les journaux, était tour à tour appelé : *Joseph en Egypte*, *Joseph chez Pharaon*, *Joseph vendu par ses frères*, etc.

Maréchal des logis, la Mort du capitaine Cook, les Noces de Gamaches, la Soirée vénitienne, Télémaque.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Adèle ou les Métamorphoses*, comédie-vaudeville, un acte, de De Ségur aîné.

Agnès Sorel, comédie-vaudeville, trois actes, de Bouilly et Dupaty.

L'Avocat, comédie, trois actes, de Roger.

Célina ou l'Enfant du mystère, drame, trois actes, de Guilbert de Pixerécourt.

Clémence et Waldemar ou le Peintre par amour, drame, trois actes, de Pelletier-Volmerange.

Les Etrennes, vaudeville, un acte, de Sewrin et Chazet.

Le franc Breton ou le Négociant de Brest, comédie, un acte, en vers, de Jaure.

Les Frères à l'épreuve, drame, trois actes, de Pelletier-Volmeranges.

Je débute ou l'Amateur tout seul, vaudeville, un acte, de Rougemont et Ragueneau.

Marton et Frontin, comédie, un acte, de Dubois.

La Mégalanthropogénésie, vaudeville, un acte, de Dieulafoy, Radet et Desfontaines.

Le Parleur éternel, comédie, un acte, en vers, de Ch. Maurice.

La Revanche forcée, comédie-vaudeville, un acte, de Deschamps.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

18 juillet, Masson, artiste étranger, joue *la Femme jalouse*, il reprend le 6 août, *le Parleur éternel*, les 7 et 9, *le Français à Londres.*



Mlle DUCHESNOIS

Réduction d'une gravure du temps.

Mlle Duchesnois, du Théâtre-Français [1], donne quatre représentations : le 20 juillet, *Phèdre*, le 23, *Didon*, le 25, *Ariane*, le 27, *Athalie*. — Prix des places tiercé.

Le 15 août, en l'honneur de la Saint-Napoléon, spectacle gratis composé de *Gulnare* et *Guerre ouverte*; on avait exécuté à la représentation du 9, *le Chant du retour*, hymne de circonstance, suivi de musique, chanté récemment à Feydeau.

Mlle Sarah Lescot, du Théâtre-Louvois et du Vaudeville [2], joue le 22 septembre, *la Femme jalouse*, le 27, *la Mère coupable*, le 29, *l'Amant bourru*, le 1er octobre, *Adèle* et le 5, *la Gageure imprévue*.

Mlle Rousselois [3], « première chanteuse, connue en cette ville », chante le 9 octobre *Didon*, le 11, *les Prétendus* et *la Fausse Magie*, le 12, *les trois Fermiers* et *Marianne*. Elle se fit encore entendre le 8 janvier et le 22 mars.

22 octobre, Rivalard, de la Porte-Saint-Martin, *Victor ou l'Enfant de la forêt* : « Cet ouvrage, dit l'avis, est monté avec les soins qu'il exige. Rivalard remplira le rôle du chef des indépendants ; il y aura combat à six, au sabre et au poignard, exécuté sur l'ouverture de *Panurge* ; les évolutions seront commandées par Rivalard. » L'acteur parisien donna aussi

1 Duchesnois (Mlle Joséphine Rafuin dite), née à Saint-Saulve en 1777, morte en 1835. Elle joua d'abord dans une société d'amateurs, puis au théâtre de Valenciennes où elle parut pour la première fois en public, le 10 juin 1797. Elle partit à Paris et s'essaya sur la scène de Versailles avant de débuter à la Comédie-française, où elle se montra le 3 août 1802, dans *Phèdre* ; reçue le 22 février 1804, sa représentation de retraite eu lieu le 30 mai 1833. (Voir *Souvenirs de théâtre d'un Lillois*, pp. 11-14.)

2. Née en 1758, morte en 1851, Sarah Lescot débuta à la Comédie-Italienne en 1780, après avoir joué en province. C'était une comédienne accomplie, instruite et distinguée, elle entra au Vaudeville à sa création et plus tard aux Variétés.

3. Mlle Rousselois, qui avait débuté avec succès à l'Opéra en 1789 dans *les Prétendus* et y avait créé aussi *Démophon*, la même année, était très connue et très goûtée à Lille. Elle chantait avec art, aussi bien la musique de Gluck que le petit vaudeville, dit Fabien Pillet, et jouait dans la comédie les grandes coquettes avec un talent égal à celui des meilleures comédiennes. Elle tint ensuite l'emploi des mères dugazons, joua les duègnes à Bruxelles en 1800, et de 1804 à 1806, puis à Gand. Mlle Rousselois était l'aïeule de Léontine Fay.

deux représentations de *Cœlina ou l'Enfant du mystère*, le 25 octobre et le 2 novembre.

Le 6 décembre, « jour anniversaire du couronnement de S. M. l'Empereur et Roi; la rosière impériale et son jeune époux assisteront au spectacle dans la loge du général-préfet. » Par ordre supérieur, on fit suivre le ballet de *Télémaque*, du divertissement de la *Rosière impériale*, orné de danses. L'élue, Augustine Leleu, âgée de dix-sept ans, était fille d'un ancien gendarme; le jeune guerrier, son heureux époux, se nommait Jean-Baptiste Bondues, âgé de vingt-huit ans; il avait fait la guerre avec honneur dans le 50e de ligne; blessé à Eylau, il était pourvu d'un congé de réforme. Les nouveaux mariés, objet de la curiosité générale, assistèrent aussi au spectacle du lendemain.

M. et Mme Fay [1], ex-artistes du Théâtre-Italien et de Feydeau, se font entendre en janvier dans le répertoire de ces deux théâtres. Le 18, Mme Rousselois, mère de Mme Fay, joignit ses talents à ceux de sa fille en chantant dans *les Prétendus* et, le 1er février, ils jouèrent, à leur bénéfice, *Aline* et *Zélia*.

Le 15 février, fête en l'honneur de Grétry; on exécuta son charmant opéra de *Lucile* et après la pièce eut lieu le couronnement de son buste.

Adnet et Dugrand, artistes de Paris, commencent une série de représentations le 29 mars au 15 avril, ils jouent: *la Femme jalouse*, *le Vieux Célibataire*, *le Bourru bienfaisant*, *le franc Breton*, etc.; le premier jour, ils s'étaient assurés du concours « d'un amateur très connu de cette ville ».

Le ventriloque Fitz-James neveu donne en intermède, le

1. Fay (Etienne), né en 1770 mort en 1845, acteur et auteur dramatique, malgré que son physique s'y prêtât fort peu, jouait les jeunes rôles à Feydeau. — Sa femme, Jeanne Rousselois, née en 1781, débuta sous le nom de Mlle Bachelier à Feydeau, en 1797, et passa ensuite au Théâtre-Favart. Après son mariage, elle voyagea avec son mari et ne reparut à Paris qu'en 1818, à l'Opéra-Comique, puis elle fut admise à l'Académie de musique et se retira du théâtre en 1820.

18 avril, une « scène à tiroirs » et le 19, une comédie-proverbe en un acte, *On fait ce qu'on peut,* « dans laquelle il remplira sept rôles et liera à l'action deux scènes de ventriloquie. »

Jousserand, du Théâtre-Feydeau, vient finir l'année théâtrale; il commence le 10 avril par *Richard* et *l'Oncle valet*, se fait applaudir dans *Gulman*, *Gulistan*, *le Bouffe et le Tailleur*, etc., et termine le 21, par *le Calife de Bagdad* et *le Déserteur*, au bénéfice de Duverger, qui prononce entre ces deux pièces le compliment de clôture.

BALS et CONCERTS

Le 1er juin, fête de nuit, « salle éclairée aux bougies et agréablement décorée. »

Fête de nuit et grand bal paré le 15 août, à dix heures du soir. Le bal commencera par une ouverture et un ballet; éclairage aux bougies et aux quinquets. « Rien n'a été négligé, dit le compte-rendu du journal, pour donner à cette fête la plus grande solennité; la salle était ornée de devises, ainsi que de noms de batailles et de victoires, dans tous les cœurs régnait la gaîté. Qui donc, en effet, eût été insensible à célébrer Napoléon et la paix ? »

Le 16 novembre, Fenzi, premier violoncelliste du roi de Toscane, joue en intermède.

Le sieur Laurent, « horloger-mécanicien de Paris, inventeur breveté des flûtes en cristal dont la supériorité pour la pureté et l'égalité des sons a été reconnue par le Conservatoire de Paris, fait connaître son invention avec le concours du jeune Dubois, flûtiste, lauréat dudit Conservatoire

POLICE et RÈGLEMENTS

Les mesures de précaution contre l'incendie prévues par le règlement du 6 juillet 1787 [1] avaient subi quelques modifications par l'application de l'arrêté du directoire exécutif en date du 1er germinal an VII-21 mars 1799. Rappelées par celui du maire de Lille de 1806, elles furent de nouveau signalées à l'attention du directeur par l'avis suivant du 4 mai 1807 :

Les machines et les décorations pour le théâtre continueront d'être déposées au magasin qui leur est affecté et n'en seront retirées qu'au temps de besoin et réintégrées dans le plus bref délai possible.

Le réservoir d'eau et la pompe que renferme la salle seront constamment tenus en bon état et le réservoir toujours plein.

Six pompiers, dont un sera en sentinelle dans l'intérieur du théâtre, seront de service pendant la durée du spectacle, ils se tiendront au corps de garde qui leur est affecté et ne pourront s'en retirer que lorsque la ronde précitée aura été effectuée.

Le commandant se concertera avec le directeur pour l'ordre du service et avec les administrateurs de la salle pour déterminer l'indemnité à payer.

Immédiatement après la fin du spectacle, le concierge, accompagné d'un chien de ronde, ira dans toutes les parties de la salle pour s'assurer que personne n'est resté caché dans l'intérieur et qu'il ne subsiste aucun indice qui puisse faire craindre l'incendie. Cette ronde sera faite en présence du commissaire de police de service qui la constatera en une requête tenue à cet effet.

---

1. Voir plus haut, page 31.

ANNEE 1808-1809

1° DIRECTION DEGARRON

(*Du 12 mai au 19 août 1808.*)

François Degarron, qui avait précédemment géré « plusieurs administrations de spectacle, » demanda le privilège de la direction de Lille au préfet du Nord; il lui fut accordé « sans restrictions » dans le courant de février 1808. Malgré le peu de temps qu'il avait devant lui, Degarron parvint à réunir les principaux sujets et signa un acte avec Fidèle Landas, magasinier du Spectacle, qui devait lui fournir les fonds nécessaires pendant la morte saison. Un avis envoyé à la *Feuille du département*, en réponse à un article paru dans ce journal, parle beaucoup des mérites personnels du nouveau directeur, qui se disait élève de Préville et ancien pensionnaire du Théâtre-Français.

L'ouverture, fixée tout d'abord au 4 mai, dut être reculée au 12; la troupe présentée n'était pas complète. Le public néanmoins ne se montra pas trop féroce et les débuts ne frappèrent que la dugazon et la basse-taille. Sur la promesse que la direction allait se procurer, sans tarder, des artistes de talent, on patienta. Degarron tint parole et n'hésita pas à faire un voyage en Hollande pour profiter de la suppression

d'un des spectacles français établis à Amsterdam où il arriva le 30 juin. Il y rencontra Hanssens, l'ancien chef d'orchestre de Lille, et se mit en devoir de traiter avec une haute-contre, Duvernay, ainsi qu'avec Bellemont, première basse-taille, anciennement au Théâtre Feydeau, et sa fille, jeune dugazon. « Il y a ici, écrivait-il, de quoi faire quatre troupes et dans ce nombre beaucoup de gens de talent. Je ne veux pas arriver à Lille sans emmener avec moi ce que j'ai promis au public, afin de tenir la parole d'honneur que je lui ai donnée avant mon départ. »

Le séjour à Amsterdam se prolongea jusqu'à fin juillet à cause des démarches à faire près du roi de Hollande, par les nouveaux engagés, afin d'obtenir le paiement de leur dernier trimestre. Mais, à son retour à Lille, Degarron trouva sa situation fort compromise, car pendant son absence la troupe avait eu à subir quelques avaries.

Aux termes de l'acte du 22 avril, Fidèle Landas, qui s'était substitué au directeur pendant son absence et remplissait les fonctions de caissier-comptable, au traitement de 1 1/2 pour cent sur les recettes, devait fournir à l'exploitation « quelques sommes que ce soit. » C'était un peu vague et très large. Y compris une avance de 3.000 livres, le paiement d'une créance de 1.500 et divers appointements réglés aux artistes, la somme due au 3 août fut arrêtée à 10.577 livres ; pour garantie, Degarron souscrivit 6.000 francs de billets et donna une hypothèque de 12.000 sur une propriété, appelée la Capucinière, dont, malheureusement, comme on le sut plus tard, il n'était pas le propriétaire, mais bien le créancier hypothécaire. Il en résulta un procès devant le tribunal de commerce de Lille qui annula le contrat passé avec Landas en le dégageant de ses obligations. D'un autre côté, celui-ci ayant fait, entre temps, le voyage de Besançon pour s'assurer de la valeur et de la réalité d'autres propriétés, les fit saisir par mesure de précaution.

A la suite de ces évènements, Landas avait tiré les cordons de la bourse ; les artistes cessèrent d'être payés et les représentations furent suspendues jusqu'au 19 août, jour où le préfet du Nord, sur un avis motivé du maire de Lille, prit un arrêté qui fermait le théâtre jusqu'à nouvel ordre, « vu l'impossibilité où se trouve le sieur Dugarron de pourvoir aux frais qu'exige la direction ».

Le directeur appela du jugement de Lille devant la cour de Douai et demanda des dommages-intérêts pour le préjudice que Landas lui avait causé. Il fit imprimer un mémoire, avec pièces justificatives [1], orné de cet épigraphe : *Opes irritamenta malorum* et de la note instructive que voici : « Le sieur Fidèle Landas qui, de petit garçon tailleur et d'ours » dans *les deux Chasseurs et la Laitière* et la *Belle Arsène*, sur » le théâtre de Lille, après avoir fait un usage très actif » de l'œil et des griffes, avec un cœur plus dur que les » grés sur lesquels il spécule, est aujourd'hui en possession » des plus belles propriétés des ci-devant seigneurs de » Phalempin. »

2o DIRECTION DUVERGER

(*Du 15 septembre 1808 à fin avril 1809*)

Comme le *deus ex machina*, Duverger attendait le moment psychologique pour reparaître et remettre à flot, une fois encore, la barque directoriale échouée. C'était décidément l'homme des situations désespérées, le sauveur.

Dans le *Précis* dont il vient d'être parlé, Degarron lui reprochait de convoiter sa chute depuis longtemps et de

1. *Précis pour le sieur François Degarron, directeur de spectacles à Lille, y demeurant, appelant contre Fidèle-Amand-Joseph Landas, caissier dudit spectacle, intimé, devant la Cour d'appel séant à Douai.* In-4°.

venir, pour la deuxième fois, après avoir gagné beaucoup d'argent dans les hivers précédents, recueillir « les fruits des ruines des victimes du spectacle de Lille. »

Le 24 août, Duverger sollicita l'autorisation d'ouvrir, du 15 au 20 septembre, avec un privilège d'au moins trois années à dater du 20 avril suivant. Il promettait de réorganiser la troupe pour finir la campagne, de manière à satisfaire l'autorité et le public. « La difficulté de réunir assez de talents décents sera très grande, dit-il, mais il s'engage à faire représenter selon la volonté du général-préfet, la comédie et l'opéra. Il aura la latitude de réformer ou d'admettre tel ou tel artiste de l'ancienne troupe, leurs appointements courront du jour où ils seront en activité et aucun arriéré de Degarron ne leur sera payé. Le directeur ne payera que 3.000 francs de loyer pour la salle et n'aura aucun recours aux magasins de M. Landas, sans le consentement de l'autorité; il versera une caution de 8.000 livres, qui sera affectée au besoin à des achats de musique, livres, décors ou habits. » Telles furent les conditions auxquelles Duverger consentait à reprendre la direction ; il ouvrit le 15 septembre et présenta à l'autorité préfectorale l'état nominatif de sa troupe, en y joignant le mémoire suivant des sommes payées aux artistes :

Aux arrivants, frais de voyage		600 »
Arriéré payé aux artistes qu'il a fallu conserver :		
Mme Brucker, 2 mois et demi.	922 »	
Giral, id.	650 »	2 262 »
M. et Mme Baptiste. . . .	690 »	
Donné à divers artistes fort gênés et qui n'ont pas été conservés		280 »
Avances aux artistes nouveaux et de l'ancienne troupe.		2 500 »
Au total.		5.642 »

TABLEAU DE LA TROUPE

Avant de passer à la troupe reconstituée par Duverger, citons quelques noms d'artistes qui échouèrent à leurs débuts, sous Degarron, ou qui ne furent pas réengagés.

MM. MONTANIOL, première haute-contre.
WALDOSKY, deuxième haute-contre, Colin.
LEBRUN, basse-taille, tabliers, premier comique.
DEPOIX, premiers rôles en tous genres.
BIGNON, premier comique.
BELLEVAL, père noble.
FIRMIN.

Mmes BACKHOFFEN, premiers rôles en tous genres.
PONCELET, troisième amoureuse.
FIRMIN.

ÉTAT NOMINATIF

des artistes et employés de la troupe de Duverger.

Messieurs

DUVERGER, directeur, jeunes premiers de comédie, haute-contre d'opéra.
ANGELLIER, premiers rôles de comédie.
GIRAL, premier haute-contre d'opéra.
BAPTISTE, tous les rôles de chant.
BELLEMONT, première basse-taille.
LECOUVREUR, financiers et pères nobles.
GENTY, deuxième basse-taille.
ESTANCELIN, premier et second comique.
DUMESNIL, premier comique, trial.
DUPARC, utilités.
SAINT-ALME, deuxième amoureux d'opéra.

VOIZEL aîné, utilités.
VOIZEL cadet, deuxièmes et troisièmes rôles.
HIPPOLYTE, pères et troisième basse-taille.

Mesdames

BRUCKER, première chanteuse.
BAPTISTE, deuxième chanteuse de comédie.
BRUNET, Saint-Aubin, dugazon de comédie.
RICHARDY, duègne.
CAROLINE BOYER, deuxième et troisième chanteuse de comédie.
BELLEMONT, ingénuité opéra et comédie,
HARAN, deuxième duègne.
LAFONTAINE, soubrette.

MM. PIRRON, choriste.
WAROT, —
ROGER, —
DHARNE, —
RAY, —
HARAN, —
CORROYER, —
Mmes ALLAIR, choryphée.
FRADELLE, choriste,
VOIZEL, —

Mmes VOIZEL, choriste.
CALMET, —
HARAN, —
LALLOY, —
MM. FRADELLE, secrétaire-insp.
DESPLASSES, régisseur.
RIBOU père, bibliothécaire.
CAMAS, souffleur.
DUBOIS, contrôleur.
DAUBERVAL, concierge.

Orchestre.

MM. MARTY, chef d'orchestre.
RIBOU, 1er violon.
LEPLUS, —
GAUTIER, —
DEGAND, —
LAVAINNE, —
MONTANGÉRAN, 2e violon.
PÉRARD, —
RIBOU —
VOITURIER, —
BAUMANN, —
FÉMY, alto
FOURNIER, —
LAHOU, basson.
BAUMANN, —

MM. Henri BAUR, hautbois.
MAS, JEANSON, DELTOMBE, SELIK, LENFANT, violoncelles et contre-basses.
LEBRUN, VAILLANT, DEROUBAIX clarinettes et flûtes.
VIRIOT, petite flûte.
MULLER, cor.
MULLER fils, —
LAMOTTE, trompette.
DEGAND, trombone.
BAUMANN, timbalier.

Emplois divers.

MM. Juste, Lagrange, Sanglier, Auger, garçons de théâtre et machinistes
Nicolas, surnuméraire.
Ponthieu, perruquier.
Roger, coiffeur des dames.
Honoré, afficheur.
Darras, magasinier.
Bonar, portier du vestibule.
Prévost, —
Jean-Baptiste, —
Comère, buraliste.
Mas, —

M. Louis, portier des quatrièmes.
Mmes Marie-Joseph, Caroline, Lieuvin, Marianne, Simonnet, Angélique, Combaut, Delommery, Combaut, femmes de postes.
MM. Marchand, luminariste.
Richard, tapissier.
Golvin, peintre.
Jacquez, imprimeur.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Peu de nouveautés. A citer seulement dans la partie lyrique, *les deux Aveugles de Tolède*, opéra-comique, un acte, de Marsollier, musique de Méhul, et *Ninon chez Mme de Sévigné*, opéra-comique, un acte, de Dupaty, musique de Berton.

Les 20 juin et 23 août, le préfet autorisa un sieur P.-P.-J. Barafin, avocat à Bruxelles, à faire représenter, sous quelques réserves de la censure, deux comédies dont il était l'auteur : *M. de la Papillotière ou le Perruquier* et *Vingt-un ans ou l'autre Quiproquo*. .

Les représentations d'*Adélaïde de Palerme*, drame héroïque en cinq actes et en prose, de Villanova de Bocognano [1],

1. Se vend à Lille chez l'auteur, rue de la Grande-Chaussée, 51, et chez P. Dumortier, imprimeur-libraire, rue des Manneliers, vis-à-vis la Bourse; in-8o, s. d.

fournirent l'intermède le plus divertissant de l'année. A coup sûr, Duverger aurait pu choisir l'époque du carnaval pour jouer ce mélodrame, qui réussit à mettre « les Lillois en belle humeur [1]. »

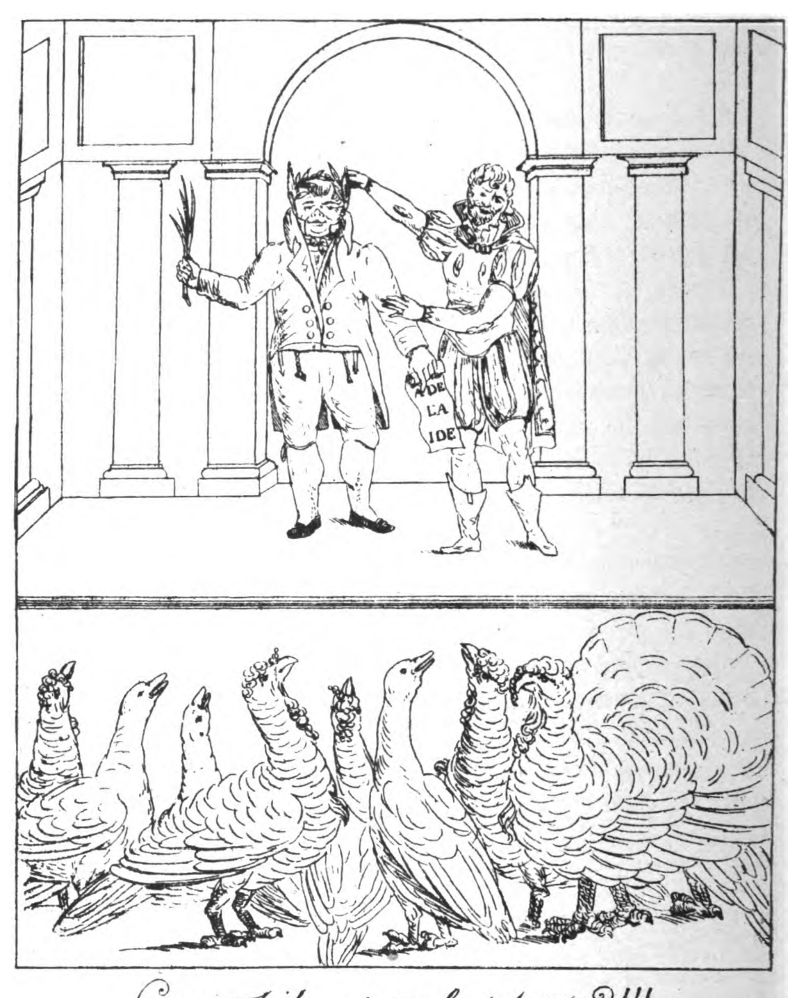
L'auteur était dentiste de profession et bien connu à Lille où il pratiquait depuis plus de douze ans [2]. Moins expéditif qu'Oronte, — il est vrai qu'il ne s'agissait pas d'un sonnet, — il mit, d'après lui, dix ans à écrire sa pièce ; comme au personnage de Molière, on lui fit bien voir que le temps ne fait rien à l'affaire.

Aux termes d'une convention préalable intervenue entre le directeur et l'auteur, il devait être payé à celui-ci, au cas où sa pièce serait jouée trois fois, moitié de la recette, après prélèvement de 300 livres et un vingtième pour les pauvres ; au cas où elle aurait deux représentations, le cinquième de la recette et le droit des indigents ; au cas d'une seule, 24 livres.

On avait lu la pièce imprimée, mais les nombreux changements que l'auteur annonça y avoir fait piquèrent plus fortement encore la curiosité, et le public se porta en foule au Spectacle le jeudi 13 avril, jour de la première représentation. Un tintamarre affreux dominait dans la salle,

1. Un volume de plus de cent pages a été imprimé sous ce titre : *les Lillois en belle humeur ou Recueil complet des écrits en vers et en prose qui ont été faits a l'occasion de la représentation d'*Adélaïde de Palerme, *drame en cinq actes, de M. Villanova de Bocognano, précédé d'une Analyse de cette pièce, de Réflexions sur l'auteur et suivi d'une Parodie nouvelle et inedite.* A Lille, chez V. Leleux, 1809.

2. *Feuille de Lille*, du 30 ventôse an III-20 mars 1795 : « Le citoyen *Villanova*, dentiste pensionné de la ville de Tournai, nouvellement arrivé dans cette commune de Lille, se propose d'exercer son art ; à cet effet, il a l'honneur d'avertir le public qu'il ôte les dents, racinès et chicots, avec une adresse supérieure, les nettoie et les rend blanches, comme la nature le demande, les lime, les égalise, les plombe, les cautérise et les transplante d'une bouche à l'autre, fait et pose les dents postiches et artificielles de toutes manières possibles, de façon à ne pas les distinguer des naturelles, il fait et pose aussi des rateliers complets et de plusieurs dents, ainsi que des obturateurs ou palais artificiels, traite et guérit toutes les maladies scorbutiques dans la bouche, etc., etc. Sa demeure est chez le cit. Monnier, rue Neuve. »



honni soit qui mal y pense!!!

GRAVURE SATIRIQUE SUR VILLANOVA DE BOCOGNANO

(1809)

deux « ordres du spectacle, » rédigés sous forme de billets, furent lancés dans le parterre. Le premier, auquel on ne fit guère attention, portait : « Siffler l'auteur d'*Adélaïde* et empê- » cher la représentation de sa pièce pour prouver le bon goût » des Lillois ; » et le second, dont le public suivit les conseils : « Force applaudissements ; demande de l'auteur, couronnement » de l'auteur, distribution spontanée d'épigrammes : union, » gaîté et plaisir. » La pièce marcha assez tranquillement pendant le premier acte, quelques coups de mains se firent entendre et versèrent un baume précieux dans le cœur du pauvre dentiste qui tremblait de tous ses membres [1] ; le second acte se passa assez bien, le troisième continua, le quatrième parut un peu décousu, et au cinquième le triomphe fut certain. Le public demanda à grands cris l'auteur pour lui témoigner sa reconnaissance. « Le directeur et un acteur, oubliant assez leur caractère pour se permettre cette plaisanterie qu'on trouva déplacée, traînèrent Villanova sur la scène où il reçut les félicitations du parterre et se retira affaissé sous le poids des lauriers, étourdi par les bravos qui ébranlaient la salle jusqu'en ses fondements. »

Une gravure satirique, représentant Villanova de Bocognano couronné en scène, devant un parterre d'oies et de dindons, consacra le souvenir de cette touchante cérémonie.

La seconde représentation ne fut pas aussi enthousiaste ; on sentait, sous les applaudissements, percer l'ironie ; néanmoins l'auteur fut encore amené sur la scène, et parmi les couronnes jetées du haut des loges, s'en trouvait une de chardons. On avait annoncé un *vivat* et une fanfare, mais, sur les instances répétées du parterre, on n'osa pas les exécuter. « Duverger qui, en plusieurs circonstances s'était joué des spectateurs, ne l'a jamais fait avec autant d'impudence, il osa chanter seul et d'une voix ironique le *vivat* annoncé sur l'affiche du jour. »

1. *Les Lillois en belle humeur*, pp. 29 et suivantes.

Enfin la troisième et dernière représentation eut lieu le dimanche 16 avril; l'orage qui se préparait éclata dans toute sa force. Depuis huit jours, les épigrammes pleuvaient de tous côtés; un billet mortuaire annonçant les funérailles solennelles de l'infortunée *Adélaïde de Palerme* avait été imprimé. Deux invitations, en vers, sous forme d' « ordres du spectacle » furent distribuées dans le parterre, l'une d'elles avec les mots « sifflons! sifflons! » alternés, en manière de couplets. Recommandation qu'on suivit à la lettre, car d'impitoyables sifflets couvrirent la voix des acteurs.

Ce mauvais mélodrame donna naissance à près de quarante pièces de vers, épîtres, épigrammes, chansons, impromptus, couplets, etc , ainsi qu'à deux parodies qui eurent les honneurs de l'impression : l'une, *Angélique d'Esquermes ou la Repasseuse*, folie en un acte mêlée de vaudevilles, par Voizel cadet, artiste du théâtre, l'autre, *Adélaïde du Palais ou la Fille discrète*, vaudeville en un acte.

Un avis préfectoral, en date du 26 novembre, rappela au directeur l'interdiction dont étaient frappées les pièces suivantes : *Mérope*, *Brutus*, *le Roi de Cocagne*, *la Jeunesse de Richelieu*, *le Prince ramoneur*, *la Bataille d'Ivry*, *la fausse Marquise*, *le Souper d'Henri IV* et *les Visitandines*. Cette dernière, réduite à deux actes, fut autorisée le 20 juillet 1809.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Les Jeunes-Élèves de l'ancien Théâtre de la rue de Thionville à Paris [1], acteurs et danseurs, se font connaître à Lille, le

1. Ouvert le 20 mai 1799, ce théâtre avait été atteint par le nouveau décret et fermé en 1807. La troupe alla donner des représentations en province.

17 mai, dans une comédie avec danses intitulée *l'Amour et les Grâces* et dans un divertissement « anacréontique ».

M[me] Rolandeau, du Théâtre-Feydeau, revint donner, du 25 au 30 juin, quelques représentations : *Toberne*, *la fausse Magie*, *Adolphe et Clara*, *Alexis*, *le Tableau parlant*, *Zémire et Azor*, *le Prisonnier*, etc.

A partir de fin juin, M[me] Giral, premier sujet du théâtre d'Amsterdam, dansa des intermèdes de temps à autre.

En janvier, M[lle] Damas, du Théâtre-Français [1], de passage à Lille, joua différentes pièces de son répertoire.

BALS et CONCERTS

Rien à signaler, si ce n'est un concert donné le 22 juin par Joseph Félix, professeur de musique de la cour du roi de Hollande, dans lequel concert l'artiste exécuta des morceaux de sa composition sur le basson, la flûte et le flageolet ; il joua aussi en intermède à la représentation du 26.

PRIX des PLACES et ABONNEMENTS

Degarron avait modifié, comme suit, le prix des abonnements pour l'année 1808-1809 :

Loges fermées		Hommes	Dames
Pour un an		100 »	170 »
Pour neuf mois	été / hiver	140 »	125 »
Pour six mois	été	95 »	80 »
	hiver	120 »	110 »
Pour trois mois	été	55 »	40 »
	hiver	72 »	48 »

Les loges doivent être complètes.

1. C'était la sœur du tragédien de ce nom. Médiocre élève de Monvel, elle avait débuté en 1802, mais n'ayant pas obtenu de succès, elle reprit bientôt la vie errante d'actrice de province.

Abonnement simple pour aller à toutes places

		Hommes	Dames
Pour un an		160 »	150 »
Pour neuf mois			
Pour six mois	été	85 »	80 »
	hiver	100 »	90 »
Pour trois mois	été	45 »	32 »
	hiver	55 »	45 »
Pour un mois	été	18 »	16 »
	hiver	24 »	18 »

Nota. — Le droit des indigents est en sus du prix de l'abonnement, comme d'usage.

ANNÉE 1809-1810

DIRECTION DUVERGER

(De mai 1809 à avril 1810.)

Exemple assez rare d'accaparement : Duverger, nommé directeur du 23me arrondissement par décret impérial, et autorisé à exploiter les théâtres de Bruges, Ostende, Courtrai, Ypres, Lille comme ville stationnaire, obtint de plus, le 1er juin 1809, l'entreprise privilégiée de Gand.

Une modification dans la perception et le contrôle des billets à l'entrée, jugée nécessaire depuis longtemps, fut appliquée cette année : on défendit aux contrôleurs de recevoir désormais aucune somme ; les billets devaient être déposés dans une cassette à deux clefs, dont l'une sera entre les mains du directeur, l'autre en la possession du commissaire de police. La vérification aura lieu en présence d'un agent de service qui remettra une note à l'administration [1]. Par ce moyen, il devenait facile de connaître exactement le chiffre de la recette journalière, contrôler les opérations du directeur et, de plus, éviter tout encombrement ou cause de désordre.

1. Registre aux délibérations.

La création à Lille, le 17 février, de *la Vestale*, tragédie lyrique en trois actes, de V. de Jouy, musique de Spontini, fut l'évènement sensationnel de l'année. Cet opéra, auquel l'Institut avait décerné son prix décennal, suscita, à Paris, un enthousiasme indicible. Aussi, Duverger s'empressa-t-il de monter cet ouvrage dont les rares beautés n'auraient rien perdu de leur éclat, aujourd'hui, si l'on trouvait, en province, des chanteurs capables de l'interpréter. A Lille, le succès fut immense ; on accourait des villes environnantes et il fallut un grand nombre de représentations pour satisfaire à cet empressement.

Brun-Lavainne a laissé quelques détails sur l'interprétation : le rôle de Licinius était confié à Charles, celui de Cinna à Thénar ; le grand-prêtre était représenté par Lavillette et la grande-prêtresse par Mlle Fradelle, devenue depuis peu Mme Charles. Le rôle de Julie fut créé par Mlle Pelée, jeune actrice fort laide, mais d'une voix sympathique et très étendue. Aucune autre de nos premières chanteuses n'a rendu, après elle, ce rôle difficile avec autant de charme, aucune n'a fait ressortir cette progression de nuances, commençant à l'amour virginal et presque divin de la jeune prêtresse, jusqu'à l'explosion de la passion la plus irrésistible.

L'administration municipale de Lille accorda au directeur, cette année, un subside de 800 francs pour la représentation donnée le 15 août, en l'honneur de la fête de l'empereur.

Duverger avait arrêté son budget des dépenses, pour 1809-1810, à la somme de 138.300 francs ; il en établit le détail d'une façon sommaire et en chiffres ronds, comme on peut le voir par l'état suivant :



édie
fut
itut
ou-
ter
de
des
fut
lut
cet

n:
à
la
eu
ne
e.
es
it
r

II

Dr

M

MM.	Liv.
Directeur	6.000
Pingat	3.600
Lavillette	5 000
Thénar	5.000
Charles	4.100
Saint-Preux	3.000
Duparc	1.000
Delanouë, maître de musique	2.400
Boucher	3.000
Dejean	2.200
Levasseur	1.000
Alphonse Biget	1.200
Mmes	
Delanouë	2.400
Charles	4.400
Richard	2.000
Richardy	6 000
Castelle	1.500
Florval	1.500
Belloste	1.000
Haran Mayeur	1.800
Machiniste	1.000
Souffleur	600
Contrôleur	800
Bibliothécaire	500
Copiste	600
Magasinier	600
Frais de magasin	1.800
Service du théâtre, garçons, perruquiers, luminaristes	3.600
A REPORTER	67.600

REPORT	67.000
	Liv.
Auteurs	7.000
Figurants militaires	1.200
Impressions	2.800
Chauffage	800
Orchestre et gratificat.	15.000
Hospices	3.000
Luminaire	7 000
Régie	2.400
Concierge	500
Bureaux et postes	3.600
Salle	3.000
Voyages des artistes (environ)	1.200
Peinture	600
Soubrette extra	2 100
Deuxième comique	2.100
Diverses gratifications	1.200
Ferblantier	600
Serrurier	600
Achat de toiles, papier, bois	1.600
Choristes généralement	9.000
Frais de bougies, cartonnages, etc.	1.000
Défraîment des artistes passagers	3.000
Pertes d'avances, chûtes d'artistes	1.000
Port de lettres, affranch., dépenses de bureau, contre-marques, billets façon, timbres	1.000
TOTAL	138.300

TABLEAU DE LA TROUPE

Un musicien lillois, Bécu dit Bernon, mort en 1858 et qui, pendant longtemps, signa d'un Y les chroniques théâtrales

du journal *l'Echo du Nord*, a laissé des notes qu'il m'a été permis de parcourir jadis. J'y ai relevé le tableau suivant de la troupe de Duverger pour 1809-1810, y compris le nota qui l'accompagne.

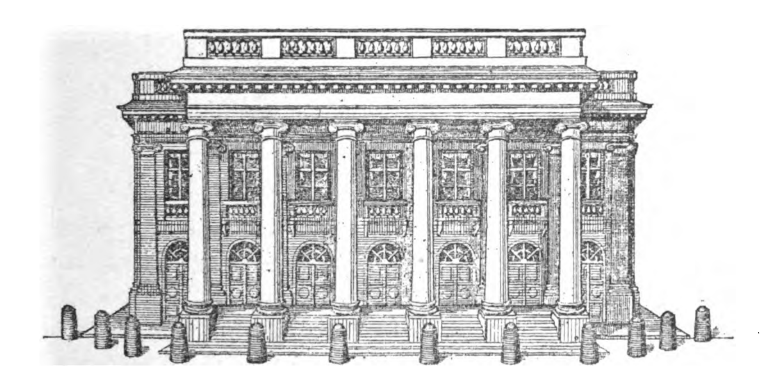
Opéra.

MM. Thénar, première haute-contre Elleviou.
Charles, première haute-contre Gavaudan.
Garbet, deuxième haute-contre Colin.
Lavillette, première basse-taille.
Borgès, seconde basse-taille.
Saint-Preux, premier comique Trial.
Fabien. deuxième comique Laruette.
Duparc, utilités.
Haran, troisième comique, des niais.
Alphonse, utilités.
Mmes Desmarthe, première chanteuse à roulades.
Charles, forte chanteuse sans roulades.
Delanoue, première dugazon ingénue.
Boyer, seconde dugazon.
Masurel, troisième dugazon.
Debussac, première duègne.
Desmasure, deuxième duègne.

Comédie.

MM. Angellier, premier rôle.
Boucher, jeune premier.
Dubreuil, raisonneur.
Voizel, père noble.
Mme Dumoustier, premier rôle.
M. Delanoue, chef d'orchestre. — 28 musiciens.

N. B. — Presque tous les artistes de l'opéra jouent dans la comédie et principalement dans le vaudeville. Il manque encore les noms de plusieurs sujets, pour compléter le tableau de cette troupe dont je ne garantis pas l'exactitude, attendu que je l'ai fait 28 ans après l'existence de cette même troupe, n'ayant d'autres renseignements que ma mémoire.



La Salle des spectacles en 1810

Gravure de Durig pour le *Calendrier de Lille*.

ANNÉE 1810-1811

DIRECTION DUVERGER

(*D'avril 1810 à avril 1811.*)

Année troublée par des débuts très mouvementés ; il y eut cependant, en mai, suspension d'hostilités à cause de la visite de Napoléon et de Marie-Louise; néanmoins l'orage reprit avec fureur aussitôt leur départ.

Scandale en dehors du théâtre à l'occasion du mariage de l'acteur Charles avec Mlle Fradelle qui avaient désiré faire consacrer leur union civile par la religion ; l'abbé Bécu, curé de Saint-Étienne, y semblait tout disposé, mais l'autorité diocésaine opposa son *veto* pour des motifs développés dans une longue lettre, datée du 10 décembre 1810 [1]. Duverger, en lisant la réponse de Mgr Belmas, aurait immédiatement commandé des chevaux de poste et se serait rendu chez le préfet pour lui persuader que l'archevêque excommuniait le public et l'empereur, qu'il poussait à la ruine du directeur, à la déconsidération du chef de l'État, etc. Le départ pour Paris fut résolu sur-le-champ ; il eut pour résultat, paraît-il, un ordre du ministre des cultes adressé au curé de Saint-Étienne d'avoir à bénir l'union des deux artistes. La moitié de la ville assista au mariage et, signe caractéristique, la loge

1. Voir *la Vie de Théâtre*, par V. Couailhac, pp. 156 à 160.

maçonnique dont faisait partie le jeune ténor déploya, à cette occasion, un grand luxe de fêtes.

Quelques réparations urgentes furent exécutées d'office, cette année, à la Salle de spectacles, sous la surveillance de l'architecte de la ville, entre autres le renouvellement du plancher « qui présentait des vuides (*sic*) et des parties hérissées de clous saillants, ce qui empêchait de donner des bals. »

TABLEAU DE LA TROUPE

La troupe, d'après les notes dont nous avons parlé, était restée à peu de chose près la même que celle de l'année précédente.

DÉBUTS

La période toujours critique des débuts fut marquée, cette campagne, par des scènes d'une violence inouïe. Dans la soirée du 3 mai, Duverger, rappelé par le public en fureur et dans l'impossibilité de se faire entendre dut se retirer ; le lendemain, il adressait la lettre suivante au préfet du Nord [1] :

4 mai 1810.

Monsieur le Préfet,

A même époque, chaque année, l'ouverture du théâtre se signale toujours par des cabales, elles sont plus fortes et durables à Lille que partout ailleurs. Le directeur est la bête noire du public et, dans l'espace de dix minutes, tout ce qu'il a fait pendant plusieurs années de sacrifices est oublié par le public qui ne juge qu'avec passion dans ces moments de crise. Je ne puis donc rendre compte de ma conduite qu'à vous parce que votre arrêt sera juste.

Je suis entré hier six à huit fois sur la scène au bruit de sifflets

1. Archives départementales.

et menaces et j'ai été forcé de répondre *tour à tour* et ensemble au parterre, au parquet, à cent reproches divers qui m'étaient adressés. J'étais d'autant loin de m'attendre à ce tapage que *le Prisonnier*, qui fut joué la veille pour début, fut accueilli avec transport, ainsi que la représentation de *Camille*, celle de *Blaise et Babet* de même, et qu'enfin les débuts de Mme Delanoue, jeune et jolie actrice, eurent le plus grand succès, que M. Lavillette, première basse-taille, fut très applaudi dans trois opéras et la veille Mlle Florval, M. Dejean, nouveaux artistes, n'éprouvèrent aucuns désagréments et que l'on reçut avec applaudissements MM. Thénard, Charles, Saint-Preux, Mme Castelles, artistes de la campagne dernière. Mme Charles a débuté également dans le rôle de Camille et a été applaudie. Enfin cette actrice, hier, dans *les deux Journées*, fut sifflée de la manière la plus injuste — (car vous observerez qu'il y a huit à neuf mois elle vint jouer le même rôle à Lille, qu'elle y fut accueillie avec transport et que nombre de mes abonnés vinrent m'engager à la conserver). — Son mari, sensiblement affecté, entra sur la scène et dit au public : « Messieurs, nous ne sommes point habitués à « éprouver semblable traitement, obtenez je vous prie du directeur » qu'il nous accorde notre désistement et nous partons demain », et se retira. La scène devint si violente que cette actrice se trouva très mal et on ne put rentrer en scène qu'après une demi-heure de colloque entre le directeur et le public. Ce fut vainement qu'on voulut continuer le spectacle, la police m'ordonna de dire que le rideau serait baissé.

Si vous n'avez la bonté de me défendre à l'avenir toute espèce de conversation avec le public, lecture de billets ou autre colloque, point de doute que les scènes fâcheuses qui ont eu lieu à Rouen, à Metz, ne se renouvellent jamais. L'on n'a pu m'adresser le reproche de manquer au public et à cet égard il n'y a qu'une voix sans doute, mais jugez de ma position, lorsque je suis appelé et interpellé par vingt voix à la fois et que l'on me demande mille choses qui se contrarient. L'homme le plus adroit ne pourrait jamais sortir d'un pareil dédale.

Veuillez donc ordonner que ma conduite soit scrupuleusement observée, ainsi que la forme de toute mon administration. Mon théâtre est aussi grandement composé que les ressources et les recettes que je fais me le permettent et tous nos engagements le prouvent.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respect.

DUVERGER.

Chaque soir amenait un nouveau sujet de tapage, tel celui qui causa, le 14, la condamnation en correctionnelle de plusieurs spectateurs ; les interpellations dégénéraient invariablement en scènes de pugilat. Lors du début de Leroux, qui avait cependant été écouté avec calme, le directeur vint exposer la difficulté de trouver un autre Martin. Les sifflets faisaient rage, le commissaire de police fit baisser le rideau et la représentation s'acheva au milieu d'un vacarme infernal. A l'issue du spectacle, une délégation de vingt abonnés se rend devant le commissaire de service, l'orateur de la bande, le sieur Dubois-Descretons dit que le public, las d'être joué, exige une réponse décisive et ne se contentera plus de vaines simagrées, car il est fatigué de voir toutes ses réclamations éludées. En un mot, on demandait à Duverger : 1° une première chanteuse ; 2° un Martin ; 3° une deuxième basse-taille ; et pour qu'il n'en ignorât, on lui fit remettre le billet qui n'avait pu être lu en public.

Semblables désordres se reproduisirent à la fin de l'année théâtrale : le 17 mars, Mlle Castelles, sifflée dans le rôle de la Comtesse du *Mariage de Figaro,* quitte la scène et se refuse à continuer, malgré les sommations du commissaire de police, celui-ci prend à son égard une mesure de rigueur et la fait conduire en prison où elle reste.... jusqu'à dix heures du soir ; procès-verbal fut dressé et on remplaça la pièce de Beaumarchais par *les Rivaux d'eux-mêmes.* Le lendemain, scène analogue et violent tapage pendant la représentation de *Cendrillon.* A la suite de ces séances orageuses, le préfet écrivit au maire pour qu'il prît les mesures de répression nécessaires.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Dans le mois d'ouverture eut lieu le voyage impérial. Une

représentation de gala, organisée avec le concours d'Elleviou [1] et de M. et Mme Gavaudan, leur fut offerte le 23 mai. Lille était la seule ville de la région où les augustes personnages devaient assister à une représentation théâtrale.

Napoléon avait quitté Ostende le 21 mai, il fit son entrée à Lille le 23 ; comme en 1803, il suivit le même itinéraire, aux acclamations de la foule, mêlées au bruit du canon et au son des cloches, pour se rendre au palais du gouvernement, rue Impériale [2]. Le soir, accompagné de Marie-Louise et des personnages de la cour, il assista, dans la Salle des spectacles élégamment décorée et illuminée, à une représentation de gala. Les acteurs de Paris, partis de la capitale le 18, étaient arrivés depuis plusieurs jours.

Au dernier moment, Elleviou, capricieux comme une jolie femme, prenant pour prétexte que *Richard Cœur de Lion* précédait *Adolphe et Clara* sur l'affiche, refusa de chanter dans les deux opéras, parce que le premier était trop fatigant. On en référa à la hâte à M. de Brigode qui vint en personne intimer l'ordre au chanteur de se conformer au programme. Elleviou répondit que sa voix ne recevait pas d'ordre et qu'il ne chanterait que *Richard*; le haut personnel de l'administration et du théâtre était dans les transes lorsque commença

1. Elleviou (Jean), né à Reims en 1769, mort en 1842. Joua d'abord au théâtre de la Rochelle contre la volonté paternelle, reprit ses études, mais s'échappa de nouveau pour aller débuter à la Comédie-Italienne, le 1er avril 1790, dans le *Déserteur*. Atteint par la réquisition militaire, Elleviou parvint à se faire exempter, mais, de retour à Paris, il fut recherché pour des raisons politiques et dut se sauver à Strasbourg ; après un nouvel engagement avec le Théâtre-Italien, il passa à l'Opéra-Comique où il resta jusqu'en 1813. Il donna sa représentation de retraite, composée d'*Adolphe et Clara* et *Félix*, le 10 mars, et ne reparut plus sur aucun théâtre. Il dit un dernier adieu à la scène et se retira dans son domaine de Ronzières, près de Tarascon, oubliant ses succès et sa gloire, sans regrets et sans amertume. Exemple unique d'un talent supérieur, disparaissant du monde artistique volontairement et en plein triomphe, Elleviou s'occupa d'agriculture, devint conseiller général, fut décoré de la Légion d'honneur, et mourut subitement à Paris, dans les bureaux du *Charivari*, le 5 mai 1842.

2. Voir Quarré-Reybourbon, *l'Histoire locale au jour le jour*, et Brun-Lavainne, *Mes Souvenirs*, pp. 94-97.

la représentation. Napoléon et Marie-Louise se retirèrent après le deuxième acte de *Richard-Cœur de Lion* pour assister à une fête de nuit. Elleviou avait remporté un très grand succès, l'empereur ayant donné, à plusieurs reprises, le signal des applaudissements ; le public lui fit, dans la soirée, maintes ovations prolongées. Flatté de cet enthousiasme sincère, le chanteur revint de lui-même sur ce qu'il avait dit et, sans objection, consentit à jouer *Adolphe et Clara*.

Durant la représentation, Duverger, caché dans un coin de la loge du général Olivier, lui fit remarquer combien le ténor Charles ressemblait à Napoléon. La semaine suivante, quand cet artiste joua le rôle de Bonaparte dans *le Pont d'Arcole*, il y obtint un succès prodigieux, grâce à cette ressemblance vraiment frappante [1].

Le 24 mai, l'empereur reçut les autorités, passa en revue la garnison sur l'Esplanade ; le soir il y eut illumination et une brillante fête dans la Salle des concerts nouvellement édifiée. Le lendemain vendredi, les hôtes impériaux prirent la route de Béthune pour se rendre à Boulogne.

En octobre, du 12 au 16, Dérivis [2], de l'Académie de musique, vint donner quelques représentations et reçut un chaleureux accueil, agréable diversion aux soirées orageuses de l'année. La célèbre basse-taille se fit entendre dans les meilleurs rôles de son répertoire : *Œdipe à Colone*, *Anacréon*, *Aristippe et Polyxène*, *le Devin du village*, etc. Le jour même de son arrivée à Lille, le surintendant des spectacles écrivait

1. Pendant les Cent Jours, Charles, qui était très bonapartiste, se trouvait à Metz ; à la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, il obtint du directeur de jouer *le Pont d'Arcole*. L'effet fut si grand, que les militaires, qui assistaient à la représentation, le portèrent triomphalement, dans son costume, au quartier où les officiers improvisèrent une fête. Mais au retour des Bourbons, notre homme n'eut que le temps de quitter la ville.

2. Dérivis (Henri), né à Ath en 1780, mort en 1856. Admis au Conservatoire en 1799, il débuta à l'Opéra en 1803 dans *les Mystères d'Isis* et se retira en 1828. Il se mit alors à voyager et revint à Lille à différentes reprises.

à M. de Rémusat, préfet du Nord, pour lui rappeler que le congé de Dérivis expirait le 16 octobre et que sa présence étant indispensable à Paris le 17, il ne devait, sous aucun prétexte, outrepasser la permission accordée. A cette lettre, le maire de Lille répondit le 16, que le pensionnaire de Sa Majesté partirait le soir même, après le spectacle.

SALLE

Le maire, M. de Brigode, profitant du voyage de l'empereur à Lille, jugea opportun de l'entretenir de divers projets d'intérêt général intéressant la ville et parmi lesquels il introduisit le rachat de la Salle des spectacles.

Napoléon répondit à ces vues et, par décret impérial daté du Havre, 29 mai 1810, il ordonna « la confection de divers travaux, l'établissement d'un conseil de prud'hommes et d'un comptoir d'escompte de la Banque de France à Lille [1]. » Il autorise la ville (article 7) à user quand elle le voudra, de la latitude qui lui était laissée par l'arrêt du Conseil d'état de 1785, de racheter la Salle des spectacles et ses dépendances, en remboursant aux actionnaires ou à leurs représentants la somme de 150.000 livres tournois.

Les évènements de la fin de l'Empire et l'état précaire des finances de la ville, ne permirent pas de mettre de suite ce projet à exécution. Il fallut attendre des temps meilleurs ; la question, du reste, n'était pas mûrie ; on mit dix années à se mettre d'accord sur le devis des travaux, les réparations, le mode de paiement, etc.; ces diverses difficultés furent résolues par la délibération du Conseil municipal du 4 avril 1820.

1. Ce décret contient, entre autres, une disposition relative à la construction, grande place, d'un nouvel hôtel-de-ville avec beffroi sur l'emplacement de Saint-Etienne et le transfert dans l'ancien des tribunaux de première instance et de commerce.



ANNÉE 1811-1812

DIRECTION DUVERGER

(*Du 20 avril 1811 au 20 avril 1812.*)

Le commencement de l'année fut encore signalé par des scènes regrettables ; une bande de perturbateurs cherchait toutes les occasions pour causer du trouble et susciter des rixes. La surveillance de la police était insuffisante ; la correspondance échangée à ce sujet, entre le maire et le préfet, le montre clairement.

En septembre, Duverger renouvelle ses plaintes accoutumées : les pertes éprouvées pendant les cinq mois d'été s'élèvent à 17.000 francs, il compte sur une bonne saison d'hiver pour les réparer ; mais il demande que les théâtres de société ne puissent plus jouer sans son autorisation et qu'ils aient à lui payer, à l'avenir, une redevance. De l'enquête ordonnée par le préfet, il résulta qu'une seule société dramatique, dirigée par un nommé Joë, existait à Lille ; le local, dans lequel avaient lieu les représentations, situé rue Saint-Sébastien, 46, ne pouvait contenir plus de quatre-vingts personnes. En conséquence, il n'y avait pas lieu d'interdire ce spectacle, incapable de porter préjudice à l'exploitation.

On se rappelle les conditions que Duverger posa pour la reprise de la direction Degarron : le prix de loyer de la salle

ne devait pas dépasser 3.000 francs, la ville prenant la différence à sa charge. A ce sujet, le conseil municipal prit, dans sa séance du 29 décembre 1811, une délibération importante : après avoir constaté que les recettes du spectacle ne pouvaient couvrir les dépenses, et, tenant compte des déclarations faites par Duverger, avec pièces à l'appui, que si l'on ne venait pas à son secours, il lui serait impossible de soutenir son entreprise :

« Considérant qu'un spectacle est d'une nécessité indispensable dans une grande ville ; que celui de Lille ne pourrait subsister en ce moment, si on l'abandonnait à ses seules ressources ;

» Que la salle appartient à une société d'actionnaires qui fait payer le loyer à l'entrepreneur lequel est tenu également à une dépense annuelle considérable pour loyer d'un magasin d'habillement et de musique ;

» Que jusqu'à ce que la Ville ait le moyen de faire l'acquisition de la salle pour en donner la jouissance gratuite à l'entrepreneur, il convient de lui accorder une indemnité équivalente en argent ;

» Estime qu'il y a lieu d'accorder au sieur Duverger, directeur du spectacle, et ce pendant la durée de son entreprise, une indemnité annuelle égale au loyer de la salle montant à 5.350 francs. »

Par cette décision, la ville entrait, pour ne plus en sortir, dans la voie des subventions.

TABLEAU DE LA TROUPE

Voici une des pièces fournies par le directeur à l'appui de sa demande de subside ; c'est la liste complète du personnel du théâtre avec un relevé des dépenses courantes :

		Par an
MM.	Duverger, directeur	6 000
	Angellier, premier rôle comédie	4 350
	Lysis, premier amoureux Elleviou	4 500
	Charles, premier amoureux opéra	4.400
	Boucher, jeunes premiers	3.150
	Garbert, deuxième amoureux, opéra et comédie	3.500
	Camoin, première basse-taille	5.400
	Borgès, deuxième basse-taille, pères comiques	2 100
	Stephanie, pères et financiers	2.100
	Saint-Preux, trials et deuxièmes comiques	3 200
	Fabien, premier comique et opéra	2.200
	D'Alfoncé, troisièmes rôles, utilités	1.096
	Bultel, Lays, Martin	3.700
	Duparc, utilités	600
Mmes	Thévenaut, première chanteuse	4.200
	Charles, dugazon, premier rôle comédie	4.400
	Lysis, troisième amoureuse comédie	1.350
	Emmanuel, troisième amoureuse, comique et opéra	1.200
	Camoin, première duègne et comédie	2.400
	Verbel, soubrette	1.500
	Delanoue, Saint-Aubin	3.600
	Richard, deuxième duègne	1.200
	Caroline, deuxième amoureuse, comique, opéra	1.000
MM.	Florency, régisseur	2.400
	Fradelle, contrôleur principal	900
	Courtois, deuxième contrôleur	600
	Sujol, souffleur	600
	Ribou, bibliothécaire	300
	Darras, magasinier	600
	Ponthieu, perruquier	480
	Bondues et deux gardes-police	240
	Dauberval, concierge	450

MM.	Haran, choriste	672
	Roger, —	600
	Dharne, —	504
	Ray, —	600
	Riquet, —	504
	Levasseur, —	720

		Par an
Mmes	Fradelle, choriste	600
	Blondette, —	432
	Duval, —	600
	Sujol, —	432
	Camus, —	540
	Marianne, —	360
	Zezette, —	300
	Adèle, —	300

	Dupont, machiniste	900
	Cinq garçons de théâtre	2.440
	Louis, afficheur	312
	Manche, allumeur	900
	Cenguette, balayeuse	36
	Comère et Mas, buralistes	600
	Bonn, percepteur	162
	Compière	288
	Loyer de la salle	180
	Hospices	5.300
	Luminaire	7.500
	Extra-luminaire	1.000
	Auteurs	6.000
	Patente	120
	Chauffage	800
	Figurants militaires	1.200
	Impressions et timbre	3.000

MM.	Delanoue, chef d'orchestre	1.600
	Ribou, premier violon	624
	Gautier, —	720
	Leplus, —	600
	Lavainne, —	360
	Pérard, deuxième violon	600
	Montangéran, —	516
	Ribou, —	492
	Voiturier, —	360
	Fémy, alto	600
	Hélin, —	192

		Par an
MM.	Mas, violoncelle	720
	Jeanson, —	648
	Deltombe, —	300
	Lenfant, contrebasse	396
	Selik, —	432
	Lahou, basson	1.368
	Baumann, —	672
	Vaillant, clarinette et hautbois	960
	Lebrun, —	396
	Baur Henri, —	996
	Deroubaix, —	300
	Lahou fils, petite flûte	avec son père
	Baumann, —	»
	Muller, cor	1.500
	Lamotte	300
	Degand	432
	Lahou cadet	»
	Vion, peintre	600
	Richard, tapissier	200
	Vincent, ferblantier	400
	Lerminez, serrurier	500

MM. Corroyer, buraliste des suppléments ; Bonn, Prévost, Decroix, Delommery, portiers.

Mmes Marie-Joseph, Caroline, Marianne, Crombé, Angélique, Marie, Lerminez, Delommery, Combeau, ouvreuses de loges.

Mmes Rose, Sophie, Nathalie, habilleuses.

Payés à la représentation.

Dépenses du service du théâtre.

Toile et bois	600
Bougies	500
Service magasin, fournitures	1 500
Voyage des artistes	2.000
Pertes prévues, par débuts	2.000
Achat musiques, brochures, copies	2.000
Dépenses imprévues	2.000
Armures	200

Total général : 146.520 francs.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Partie lyrique. — *Le Billet de loterie*, opéra-comique, un acte, de Roger et Creuzé de Lesser, musique de Nicolo Isouard.

Cendrillon, opéra-comique, trois actes, d'Etienne, musique de Nicolo Isouard.

L'Enfant prodigue ou les Pasteurs israélites, opéra-comique, trois actes, de Ribouttté et Souriguière, musique de Gaveaux.

La Partie carrée, opéra-comique, un acte, de L. Hennequin, musique de Gaveaux.

Le Poète et le Musicien ou Je cherche un sujet, opéra-comique, trois actes de Dupaty, musique de Dalayrac (posthume) [1].

Partie dramatique. — *Les deux Edmond ou le Prix de l'arquebuse*, comédie-vaudeville, deux actes, de Barré, Radet et Desfontaines.

La Famille bretonne ou la Querelle des deux frères, comédie, trois actes, de Colin d'Harleville.

La Ferme et le Château, comédie-vaudeville, un acte, de Sewrin.

Les Habitants des Landes, comédie-vaudeville, un acte, du même.

Hariadan Barberousse, mélodrame, trois actes, de Lamarque et Leblanc.

Le Mariage extravagant, comédie-vaudeville, un acte, de Desaugiers et Valori.

La mort d'Henri IV, tragédie, cinq actes, de Legouvé.

Le pauvre Diable ou un Bienfait n'est jamais perdu, comédie-vaudeville, deux actes, de Rougemont.

1. A la première représentation, le 17 février, cet ouvrage fut précédé d'un prologue dans lequel on rappelait les talents et les vertus de Dalayrac ; à la fin de la soirée, le buste du compositeur fut couronné par les artistes, aux applaudissements du public.

Le Procès du Fandango ou la Fandangomanie, comédie-vaudeville, un acte, de Barré, Radet et Desfontaines.

Sophie ou la nouvelle Cendrillon, comédie, quatre actes, de Rougemont et Périn.

Le Sultan du Havre, folie-vaudeville, un acte, de Dartois et Dupin.

La vieille Tante ou les Collatéraux, comédie, cinq actes, de Picard.

INCIDENTS

La soirée du 6 mai fut des plus troublées. On avait sifflé la basse-taille Camoin au second acte d'*Œdipe à Colone*, à l'acte suivant ce fut le tour de Charles et de Mlle Thévenaut, première chanteuse. Grand tumulte au parterre : on applaudit, on siffle, on crie, on se bat même au nez de la police. Le maire ayant fait appeler dans sa loge le commissaire, celui-ci avoue ignorer ce que sont devenus ses agents et harangue le public pour l'inviter au calme : on cesse de se colleter, mais le tapage continue. Le commissaire s'étant mis à la recherche des gardes, finit par les retrouver prisonniers du parterre; refoulés dans un coin obscur, pressés et entourés, ne pouvant faire un mouvement, ils se prêtaient sans trop mauvaise grâce à une immobilité forcée. Quelques arrestations furent opérées, entre autres celle d'un « grand tapageur connu depuis longtemps, qui s'était vanté faussement d'avoir fait remettre l'épée au fourreau à un officier qui voulait délivrer les agents. » Les jours suivants, nouvelles scènes, tout aussi violentes ; le préfet écrit au maire pour commencer une enquête sévère et punir les perturbateurs.

La haute-contre Lysis, qui chantait les Elleviou dans l'opéra et jouait les jeunes premiers dans la comédie, ayant eu maille à partir avec le parterre, se vit interdire l'accès du théâtre par

arrêté du maire en date du 22 mai, « considérant qu'il s'était permis, étant en scène, d'interroger plusieurs fois les spectateurs d'une manière indécente. » Il fut remplacé par Saint-Léon.

Le 12 avril, une vive émotion se produisit pendant la représentation de Mlle Leverd : les applaudissements furent brusquement arrêtés par un coup de feu suivi de la chute, dans le parterre, d'un homme grièvement blessé. On sut que c'était un jeune tailleur de Béthune, qui avait tenté de se suicider.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

9 juin, fête en l'honneur du roi de Rome.

7 janvier, par ordre du maire de Lille, approuvé par le préfet, représentation au bénéfice des indigents.

Mme Barrière-Meunier, du Grand-Théâtre royal de Naples, joue la tragédie pendant le premier trimestre de 1812 : *Andromaque*, *Tancrède*, *le Cid*, *Gabrielle de Vergy*, *Médée*, *la Mort d'Henri IV*, *Alzire*, *Sémiramis*, *Rodogune*, *Esther*, *l'Orphelin de la Chine*, etc.

Mlle Fleury, du Théâtre-Français, se fait applaudir dans le même répertoire pendant tout le mois de mars, avec Mme Barrière-Meunier, comme partenaire dans plusieurs pièces.

Mlle Leverd [1], du même théâtre, termine la saison. Du 30 mars

1. Leverd (Jeanne-Émilie), née en 1781, morte en 1843. Son père, originaire d'Avesnes, était venu chercher fortune à Paris; après avoir appartenu au corps de ballet de l'Opéra, Mlle Leverd, grâce à sa beauté, fut engagée en 1801 au Théâtre Louvois pour y jouer la comédie. Le 30 juillet 1803, elle faisait son premier début au Théâtre-Français, dans Célimène du *Misanthrope*, et dans Roxelane des *Trois Sultanes*, où elle dansa et chanta en s'accompagnant sur la guitare. L'engouement fut grand parmi les spectateurs et une gratification de 3.000 francs accordée par l'empereur l'augmenta encore. Reçue sociétaire en 1809, elle prit les rôles des grandes coquettes délaissés par Mlle Contat qui lui furent disputés par Mlle Mars. Il s'ensuivit une guerre de coulisses qui eut son retentissement jusqu'à Moscou où Napoléon prit une décision à cet égard. Mlle Leverd, atteinte de la petite vérole en 1813, reparut six mois après devant le public, qui lui avait conservé ses faveurs; elle adopta plus tard l'emploi des *mères* et se retira définitivement en 1832.

au 16 avril, elle joue les comédies à succès de sa rivale, Mlle Mars : *le Misanthrope*, *la Fermière jalouse*, *le Legs*, *la Gageure imprévue*, *la Coquette corrigée*, *les fausses Confidences*, *le Mariage de Figaro*, *Tartufe*, etc. Elle se fait applaudir, le 7 avril, dans sa pièce de début à la Comédie-Française, *les Trois Sultanes*, où elle danse « un pas de schall et chante en s'accompagnant sur la lyre. »

BALS et CONCERTS

Le 19 janvier, à dix heures et demie du soir, a lieu le premier grand bal paré et masqué ; prix d'entrée : 2 fr. 50.

Mlle Gerbini, violoniste italienne, élève de Viotti, joue en intermède le 6 et donne un concert le 8 février.

ANNÉE 1812-1813

DIRECTION DUVERGER

(*Du 27 avril 1812 au 21 avril 1813.*)

Les échos de notre Salle des spectacles vont retentir, cette année encore, du bruit des victoires de la grande armée.

Bientôt la nouvelle de l'effroyable désastre, qui marque d'un signe fatal le millésime 1812, viendra frapper de stupeur tous les bons citoyens ; les protestations de dévouement, les offres de défenseurs prépareront de nouvelles et prochaines hécatombes. Partout, des souscriptions publiques s'ouvrent pour équiper des troupes ou fournir des chevaux ; les théâtres organisent des représentations dont le produit sera employé au même usage. Duverger y contribuera pour sa part.

Mais cet enthousiasme n'était pas unanime ; à Lille, en particulier, les sentiments hostiles à l'Empire vont se manifester par des signes divers. Ainsi le 22 décembre, le maire, M. le comte de Brigode, adressa au préfet, en lui demandant de faire rechercher les coupables, une petite bande de papier qui avait été collée sur l'affiche du spectacle et sur laquelle se trouvaient écrits ces mots « en caractères lapidaires » : ***Mort au fléau dévastateur de la France.***

Fidèle à ses habitudes, notre directeur revint à la charge pour se plaindre du tort que lui portaient les sociétés bour-

geoises qui jouaient la comédie, il demanda de leur interdire de jouer d'autres jours que ceux où il y aurait relâche au théâtre. Dans sa requête datée du 26 septembre, Duverger, oubliant les bénéfices réalisés pendant le séjour d'Elleviou, disait avoir passé « un été foudroyant » et se proposait de solliciter, lors du prochain budget municipal, un subside de 10.000 francs, d'autant plus que l'administration, après avoir contracté bail pour la location de la salle, exigeait des embellissements et des réparations importantes qui nécessiteraient une fermeture prolongée.

Les représentations furent de fait suspendues pendant deux mois. Quelques artistes de la troupe et des chœurs, désireux, par nécessité, d'utiliser leurs talents, donnèrent des représentations d'été dans deux guinguettes fort fréquentées du faubourg Notre-Dame, *la Nouvelle-Aventure* et *l'Arc-en-Ciel*. La première de ces troupes, dont le machiniste Fromagier était le directeur, avait recruté plusieurs artistes du théâtre de Douai ; parmi les sujets de la seconde brillait un figurant, Julien, que ses camarades avaient surnommé *Talma* et qui déclamait des scènes tragiques pendant les entr'actes.

TABLEAU DE LA TROUPE

Principaux artistes d'opéra :

MM. CHARLES, première haute-contre, Gavaudan.
BULTEL, haute-contre, Martin.
CLOZEL, deuxième haute-contre, Colin.
DELERS, deuxième basse-taille.
SAINT-PREUX, premier comique, trial.
SAINT-JULIEN, second comique, laruette.
HARAN, troisième comique.

Mmes Delanoue, première chanteuse à roulades.
Charles, première chanteuse, forte dugazon.
Thévenaut, première dugazon.
Boyer, deuxième dugazon.
Emmanuel, troisième dugazon.
Mantouchet, première duègne.
Antoine, deuxième duègne.

Les premiers rôles de comédie étaient tenus par :

MM. Plessis, Boucher, Marchand, Henri, Derval ; Mme Saint-Hilaire et Mlle Adèle Duverger, rôles d'enfant.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Partie lyrique. — *Bayard à la Ferté*, opéra-comique, trois actes, de Desaugiers et Gentil, musique de Plantade.

Le Diable-à-quatre ou la Femme acariâtre, opéra-comique, quatre actes, de Sedaine, adapté par Creuzé de Lesser à la musique de Philidor, arrangée par Solié.

L'Homme sans façons, opéra, trois actes, de Sewrin, musique de Kreutzer.

Jean de Paris ou le Dauphin de France en voyage, opéra-comique, deux actes, de Saint-Just (G. d'Aucourt), musique de Boïeldieu.

Lully et Quinault ou le Déjeuner impossible, opéra-comique, un acte, de Gaugiran-Nanteuil, musique de Nicolo Isonard.

Le Magicien sans magie, opéra-comique, deux actes, de Roger et Creuzé de Lesser, musique de Nicolo Isonard.

Ninette à la Cour, opéra-comique, deux actes, de Favart, adapté par Creuzé de Lesser à la musique de Bertin.

La Tour de Neustadt ou Léhéman, opéra-comique, trois actes, de Marsollier, musique de Dalayrac.

PARTIE DRAMATIQUE. — *L'Appartement à deux maîtres*, comédie-vaudeville, un acte, de Desaugiers.

Au feu ! ou les Femmes solitaires, comédie-vaudeville, un acte, de Dieulafoy-Guérin.

Les Avant-postes français, impromptu-tableau en action, mêlé de couplets, de Duverger et Fradelle.

La Belle au bois dormant, féerie-vaudeville, deux actes, de Bouilly et Dumersan.

La Cendrillon des Écoles ou le Tarif des prix, comédie-vaudeville, un acte, de Saint-Remy.

Célestine et Faldoni, drame, trois actes, de Hapdé.

Le Départ pour Saint-Malo, folie-vaudeville, un acte, de Desaugiers.

Les deux Gendres, comédie, cinq actes, d'Étienne.

L'Entremetteur de mariages, comédie, trois actes, de Depuntis.

L'Intrigue impromptu ou Il n'y a plus d'enfants, comédie-vaudeville, un acte, de Dieulafoy et Gersin.

Jeanne d'Arc ou le Siège d'Orléans, drame, trois actes, des mêmes.

Monsieur Crédule ou Il faut se méfier du vendredi, comédie-vaudeville, un acte, de Martainville.

Monsieur et Madame Denis ou la Veille de la Saint-Jean, tableau en vaudeville, un acte, de Desaugiers et Rougemont; ouverture de Marty, chef d'orchestre du théâtre.

Les Oisifs, comédie, un acte, de Picard.

Le Pacha de Suresnes, comédie, un acte, d'Étienne et Nanteuil.

Le Sabotier béarnais ou la Faute d'orthographe, vaudeville, un acte, de Moreau et Gentil.

Le Secret du Ménage, comédie, trois actes, de Creuzé de Lesser.

Le Tableau de Raphaël, vaudeville, un acte, de Jacquelin.

Les Templiers, tragédie, cinq actes, de Raynouard.

THEATRE DE LILLE.

MM.

DIMANCHE, la première Représentation de la reprise du

POËTE ET LE MUSICIEN,

OU

JE CHERCHE UN SUJET,

Opéra nouveau en 3 actes, paroles de M. Dupaty, musique de M. d'Alayrac, son dernier ouvrage.

Précédé de la reprise de

MONSIEUR ET MADAME DENIS,

OU

LA VEILLE DE LA St. JEAN,

Opéra-folie, vaudeville en un acte, du théâtre des Variétés

En attendant LAURE ET FERNANDO, ou LES SUITES D'UN DUEL. --- ELISCA. --- Et la troisième Représentation de JEAN DE PARIS.

BILLET DE SPECTACLE

(1812)

Le 29 octobre, à propos de la représentation de *Péquinet ou les Bossus*, comédie de Villiers, le préfet du Nord avise Duverger que cette pièce ne figure pas sur la liste des ouvrages envoyée à son examen. Il lui en exprime tout son mécontentement et lui enjoint d'avoir à fournir, sans tarder, le supplément de répertoire de l'année.

Un petit opéra-comique de notre concitoyen Brun-Lavainne, intitulé *la pauvre Orpheline*, est ajourné par décision ministérielle du 6 février 1813. Sous réserve d'un changement dans le titre, devenu *l'Orpheline* tout court, et d'une substitution dans le costume et la nationalité des personnages, nous raconte l'auteur dans ses *Souvenirs*, la représentation en fut autorisée et eut lieu le 9 novembre suivant.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

25 mai. Un amateur de 17 ans, du nom de Théodore, joue *le Pacte* : « Ce jeune homme est celui dont les papiers publics ont parlé et qui, à l'âge de 14 ans, composa une tragédie intitulée *Cira*, reçue à correction au Théâtre-Français. »

Le 29. A l'exemple des théâtres de Paris, représentation au bénéfice des veuves et orphelins, victimes du malheureux évènement arrivé le 28 février à la houillère, près de Liège : *Ils sont sauvés! ou les Mineurs de Beaujonc*, fait historique-vaudeville, deux actes, de Rougemont, Brazier et Merle.

Le 31. M. Augustin, aéronaute, devant s'enlever avec son ballon à quatre heures [1], sera de retour de son voyage entre sept et huit heures, et se présentera au Spectacle dans une loge réservée.

1. C'était sa quinzième ascension ; il fit sa dix-neuvième sur l'Esplanade, le 20 juin de l'année suivante.

Du 8 au 14 juin, Lagardère, premier rôle, et Thibaut, premier comique, du Théâtre d'Amsterdam, donnent quatre représentations composées de *Pygmalion*, *Mme de Sévigné*, *les deux Frères*, *l'Abbé de l'Epée*, *le Dépit amoureux*, *Omasis*.

Le talent séducteur d'Elleviou avait laissé une si vive impression à Lille que, cédant à des sollicitations d'autant plus pressantes qu'on parlait déjà de la retraite du charmant chanteur, Duverger attendait une occasion propice pour obtenir ce qui était considéré comme une rare faveur. Ayant appris qu'Elleviou, désirant se faire connaître à l'étranger, se préparait à un voyage à Bruxelles, il tenta une démarche en haut lieu afin de le retenir quelques jours à Lille. Il fallait pour cela, outre l'agrément de l'artiste, qui ne s'y refuserait probablement pas, l'autorisation ministérielle, et c'était toute une affaire. A ce moment, au milieu des préparatifs de la guerre contre la Russie, les ministres étaient inabordables. Duverger ne s'attarda point à ces détails ; il partit sans hésiter et revint victorieux sur toute la ligne. V. Couailhac a raconté d'une façon légèrement fantaisiste la manière dont s'y prit et le stratagème qu'employa notre directeur, qui se serait rendu à Paris dans une voiture de marée [1]. A son retour, il fut autorisé à tiercer le prix des places pendant le séjour d'Elleviou, qui, arrivé à Lille le 16 juillet, commença le lendemain vendredi, en dépit de tout préjugé, par le *Tableau parlant* et *le Trente-et-quarante*.

Le surlendemain dimanche, on avait annoncé *Joseph*, de Méhul. Tout permettait d'espérer une fructueuse recette, mais on avait compté sans les habitudes des Lillois. Ce jour-là était celui de la ducasse du faubourg de la Madeleine, et le bal du *Moulin d'Or* attirait alors la jeunesse de la ville. A cinq heures, au moment de l'ouverture des bureaux, le directeur constata avec déception que les portes n'étaient pas, comme

1. *La Vie de Théâtre*, p. 141 à 144.

d'habitude, assaillies par une foule impatiente. Moins préoccupé de ses propres intérêts que de ménager la susceptibilité d'Elleviou, Duverger se rendit en toute hâte chez les marchandes de modes ou de nouveautés, de la Grand'Place et de la rue Esquermoise, offrir des billets gratuits. Quelques émissaires avaient été envoyés dans d'autres directions pour raccoler des spectateurs bénévoles. Aussi, la salle fut-elle comble, ce soir-là encore. L'honneur était sauf ! [1]

Le 21, on donna *les Maris garçons* et *Maison à vendre* ; le 23, *un Jour à Paris*, *l'Homme sans façons* et le *Trente-et-quarante* ; enfin, le 23, pour la clôture, *Picaros et Diégo* et *Adolphe et Clara*. Le succès du prestigieux chanteur, qui était alors à l'apogée de son talent et dans toute la vigueur de l'âge, fut considérable.

Le 29, Elleviou commençait au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, une série de douze représentations ; c'était la première fois qu'il s'y faisait entendre, et l'accueil plutôt froid qu'il y reçut, après la chaleureuse réception de Lille, le blessa profondément. Il continua, néanmoins, son voyage en Belgique. Dans une lettre, datée du 11 août 1812, adressée à Duverger, avec lequel il était resté en correspondance, Elleviou lui écrit qu'il est en tournée et qu'il va se faire entendre à Gand et à Anvers : « Il faut que mon corps soit de fer, mais que ne fait-on pas, aussi ?... *Auri sacra fames !* C'est un voyage de raison et d'argent. J'ai, dans les diverses villes, 900 livres par représentation. »

Pendant tout le mois d'août, Perlet fils [2] (élève de Baptiste).

1. *Echo du Nord*, n° du 13 mars 1860.

2. Perlet (Adrien), né en 1795, mort en 1850. Fils d'un comédien, directeur de province, correspondant des théâtres ; après trois années d'études au Conservatoire, et quelques essais, entre autres celui de Lille en 1812, il débuta à la Comédie-française. Son succès fut complet, mais on ne le reçut pas. Néanmoins, sous la pression de l'opinion publique, le comité l'accepta à titre de pensionnaire, et lui offrit, pour l'encourager, un engagement d'une année. Perlet refusa et partit à Londres, où on créait un nouveau théâtre français ; de là, il alla à Bruxelles, puis il revint en France, au Gymnase, qu'il quitta, en 1821. Il y fit, cependant, sa rentrée, en 1826, après avoir refusé de nouveau d'entrer à la Comédie-française; il préféra reprendre, de temps à autre, la route de Londres et donner des représentations dans les grandes villes de province.

Il débute, le 3, dans *la bonne Mère* et *les Folies amoureuses* et continue par *les Fourberies de Scapin*, *la Comédie sans titre*, *le Dépit amoureux*, *le Barbier de Séville*, etc.

Le 10 octobre, à l'occasion des victoires remportées par la Grande-Armée, spectacle gratis à cinq heures : *le Sourd ou l'Auberge pleine*, *les Rendez-vous bourgeois* et un tableau impromptu en un acte : *les Avant-postes français ou l'Armée en Russie*, œuvre du directeur et de son secrétaire, dans lequel figuraient des soldats de toutes armes.

On avait intercalé dans la pièce de Desforges les couplets de circonstance suivants, qui furent chantés et bissés au milieu de l'enthousiasme général :

Air : *Connaissez-vous un Parlement ?*

Parlez, parlez, je suis Français
Et je vous entendrai sans peine ;
Pour me guérir de tels succès
Sont une recette certaine.
Je serais coupable, en ce jour,
D'être insensible à tant de gloire ;
Un bon Français n'est jamais sourd
Quand il entend chanter victoire.

Le Français, ami généreux,
Autant qu'ennemi redoutable,
Plaint les blessés, verse sur eux
Les dons d'une main secourable.
Pour les soulager, il accourt,
Et les Russes dans leur furie !...
Tout homme voudrait être sourd
Au récit de leur barbarie.

Poursuis tes illustres projets,
Poursuis ta brillante carrière,
Napoléon, à tes succès
Vois applaudir l'Europe entière.
Ah ! pour lui prouver son amour
Tout Français doit doubler de zèle;
Un enfant peut-il être sourd
Quand c'est un père qui l'appelle ?

Danières

Puisque nous voilà dans Moscou,
Qui de vous n'oserait répondre
De voir notre aigle, tout d'un coup,
Se percher sur la tour de Londres ?
De sa défaite, il faut qu'un jour
L'Anglais grossisse notre histoire ;
En attendant, rendons-le sourd
A force de chanter victoire.

Le lendemain 11, pour célébrer l'entrée des Français à Moscou, représentation de gala composée de *Lully et Quinault*, *le Pacte* et *les Avant-postes*. « La salle sera éclairée en bougies ; les décors et les loges seront ornés de guirlandes de fleurs. »

En novembre, Perroud, du Théâtre de l'Impératrice, accompagné de sa fille, âgée de seize ans, donne douze représentations : *l'Auberge de Calais*, *la Brouette du Vinaigrier*, *le Mariage du Capucin*, *le Collatéral*, *M. de Crac*, *les Originaux*, *M. Botte*, *l'École des Femmes*, *l'Entremetteur de mariages*, *l'Artistomanie*, etc.

Le 5 décembre, par ordre supérieur, spectacle gratis à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de l'empereur : *la Sorcière*, *le Pacha de Suresnes* et *le Pont d'Arcole*.

Du 6 au 14, Huet [1], de l'Opéra-Comique, chante successivement *Gulnare*, *Françoise de Foix*, *Zoraïme et Zulnar*, *Richard*, *le Roi et le Fermier*, *les Rendez-vous*, *le Calife de Bagdad*, *Montano et Stéphanie*, *le Déserteur* et *l'Avis au public*.

1. Huet (Auguste) débuta d'abord au Théâtre des Jeunes Artistes pendant la Révolution et passa à celui des Troubadours en 1798. Il partit en province pour se perfectionner et achever son éducation artistique ; c'est alors qu'il fut engagé, avec son frère cadet, dans la troupe de Lille, qu'il quitta en 1802 pour aller à Rouen. C'est de là qu'il fut appelé à l'Opéra-Comique, où il débuta le 16 décembre 1805, dans *Adolphe et Clara* et *le Médecin turc*. Huet se retira en 1828 pour prendre, l'année suivante, une part dans la direction du Théâtre des Arts de Rouen, mais ayant rompu son association, il obtint le privilège pour Lille, de moitié avec Hippolyte Brice, et tint dans sa troupe l'emploi des Philippe et des Gavaudan, dans les rôles qu'il avait créés à l'Opéra-Comique, tout en étant directeur de la scène. Huet mourut du choléra, en octobre 1832, au cours d'un voyage à Paris.

Leclercq, du Théâtre-Français : *Zaïre* le 26, *les Templiers* le 27, et le 29, *Rodogune* avec Mme Barrière-Meunier qui donne une série de représentations pendant tout le mois de janvier : *Phèdre* le 1er, *Andromaque* le 3. A partir du 7, également avec le concours de Leclercq, elle joue *Mithridate*, *Artaxercès*, *Othello*, *Tancrède*, *Médée*, *Adélaïde Duguesclin* et *Athalie*.

Le 19 février, représentation « dont la recette totale sera versée entre les mains du receveur du département, pour servir à l'équipement des chevaux offerts à S. M. l'Empereur et Roi » : *Françoise de Foix* et *le Diable couleur de rose*. Le 25, Duverger fit un versement de 327 fr. 85, produit de cette soirée.

Couronnement du buste de Grétry, le 4 mars, à l'occasion de la reprise de son dernier ouvrage, *Elisca* [1]. On commence par l'*Offrande à Grétry*, scène de chant exécutée par tous les artistes de la troupe.

Le 11 et le 14, séances de fantasmagorie et apparitions ombrographiques par Ruggieri, physicien, artificier de S. M., suivies d'un feu d'artifice scénique nouveau.

Abel, artiste étranger, chante le rôle de Crispin dans *la Mélomanie* le 8 août et celui de Dorimon dans *la Fausse Magie* le lendemain.

Quatre représentations de clôture, données par Clarençon, Rhenon, Mmes Darcourt, Ballant et Rosine, danseurs de la Porte-Saint-Martin : *la Fille mal gardée* les 18 et 19, *le Déserteur* le 20 et *les Meunières* le 21 avril ; divertissements et ballets.

1. L'annonce de cet opéra, donné comme une nouveauté, fut publiée avec un commentaire inaccoutumé : « *Elisca ou l'Amour maternel*, opéra nouveau en trois actes, de Favières, musique de Grétry. Cette pièce sera ornée d'un brillant spectacle, décoration et costumes d'après les dessins de Paris, cérémonies religieuses des sauvages. L'ouverture, qui est regardée comme un chef-d'œuvre, sera exécutée au deuxième acte à qui elle sert d'introduction. L'opéra sera terminé par un tableau en action représentant la délivrance des enfants des insulaires ramenés sur des pirogues, vaisseaux, etc. »

BALS et CONCERTS

Concerts le 25 avril par Fontanier, violoniste, premier prix du Conservatoire ; le 2 juin par Mlle Pascal, harpiste des concerts de la cour et de la princesse Borghèse ; le 2 juillet par Mme Pradel, élève du Conservatoire. Le 24 novembre, intermède par Davigne, flûtiste.

Bals parés et masqués les 13 février et 1er mars.

ANNÉE 1813-1814

DIRECTION DUVERGER

(*Du 20 juin 1813 au 20 avril 1814.*)

Le public lillois attendit patiemment la réouverture du Spectacle, et Duverger « le plus habile, le plus intelligent, le plus actif de tous les directeurs qui se sont succédés depuis », escomptait d'avance de nombreuses et fructueuses recettes, grâce à l'attrait d'une salle embellie et remise à neuf. Malgré les malheurs des temps, ses prévisions, il faut bien le reconnaître, ne furent pas déçues. L'avenir était toujours menaçant ; une nouvelle coalition des puissances, la septième depuis vingt ans, se préparait contre nous. Après des alternatives de succès et de revers, un armistice et le Congrès de Prague firent naître de pacifiques espérances rapidement dissipées.

La bataille de Dresde, considérée comme une victoire décisive, fut célébrée par une représentation extraordinaire, le 9 septembre ; vers la fin du mois suivant, on apprenait le mouvement rétrograde des divers corps d'armée, la concentration sur Leipsick et la désastreuse journée du 18 octobre, la retraite sur le Rhin et l'invasion imminente du territoire français. Les envois de nouvelles troupes ne discontinuaient pas ; le 3 juillet, une partie de la garde d'honneur quitta Lille pour se rendre à Paris [1] ; le 24, eut lieu le

1. La garde d'honneur, créée le 3 avril 1813, était composée de jeunes gens riches ayant déjà satisfait à la conscription. Le *Journal du Département* avait publié, lors de sa création, la description du costume.

second départ. Le 20 septembre, un détachement de gardes nationaux lillois était dirigé sur Anvers et les premières cohortes allèrent rejoindre l'armée de réserve le 18 janvier.

Bientôt, l'état de siège est déclaré, les habitants sont invités à s'approvisionner de vivres pour six mois ; on s'attend à un nouveau bombardement et, comme en 1792, le maire recommande, le 2 février, de placer des cuviers et des tonneaux pleins d'eau devant les maisons : il est enjoint aux étrangers d'avoir à quitter la ville dans les 24 heures.

Les bulletins des victoires de Champaubert et de Montmirail, lus au Spectacle le 13 février, relèvent un peu les courages [1]. Mais, le 1er mars, les Alliés sont aux portes de Lille et un corps franc s'organise pour la défense des alentours ; on affiche sur les murs l'appel aux armes par lequel Napoléon requiert les habitants de fouiller les bois, de couper les ponts, d'intercepter les routes, de tomber sur les derrières de l'ennemi. Le 16, le maire prend un arrêté relatif à la levée en masse, enjoignant à tous les célibataires de 20 à 50 ans de se présenter à la mairie.

Le 21, l'ennemi se montre sur plusieurs points, entre la route de Tournai et celle de Paris, dans les villages d'Ascq et d'Hellemmes, on bat la générale dans les rues de Lille. Les douaniers, les employés civils réfugiés sont formés en compagnies urbaines ; avec la troupe de ligne, les dernières cohortes de la garde nationale et les canonniers sédentaires constituent la garnison, dont la revue générale est passée le 26 mars par le général Brenier.

1. C'était une ancienne coutume, qui resta longtemps en usage, que celle de publier au Théâtre les nouvelles importantes parvenues pendant la représentation. Ainsi, lorsque Voltaire séjourna à Lille, en 1741, lui-même annonça au public le résultat de la bataille de Molwitz, qu'il venait d'apprendre par une lettre de Frédéric II. D'ordinaire, un représentant de l'autorité avait seul qualité pour s'acquitter de ce soin ; c'est ainsi que le 5 janvier 1806, le secrétaire général de la préfecture, Bottin, préfet par intérim, annonça la paix de Presbourg, signée le 26 décembre précédent, nouvelle qui fut accueillie par les applaudissements et les cris répétés de : Vive l'Empereur !

La semaine suivante, Marie-Louise et le roi de Rome quittaient Paris, sur l'ordre de l'empereur, et les Alliés entraient dans la capitale.

Le 13 avril, le conseiller de préfecture, délégué pour remplir les fonctions de préfet du Nord, proclama la déchéance de Napoléon et la nomination d'un gouvernement provisoire. Le même jour le général Maison, commandant le premier corps d'armée, annonça son adhésion au nouveau régime, à la suite de l'armistice conclu la veille, à Pont-à-Tressin, avec le duc de Saxe-Weimar, commandant le troisième corps allemand.

Tous ces évènements, se succédant avec une rapidité vertigineuse, ne semblent pas avoir ralenti le zèle de Duverger pendant l'année théâtrale ; en effet, le nombre des ouvrages lyriques joués, y compris les ballets, s'éleva à cent trente-deux, celui des pièces dramatiques dépassa cent.

Le désarroi jeté parmi les nombreuses troupes de comédiens français à l'étranger permettait aux directeurs de province d'engager des artistes de talent dans des conditions avantageuses, circonstances dont beaucoup surent tirer parti. C'est ainsi que la troupe de Lille s'augmenta d'une basse-taille, Bernard, et d'une haute-contre, Derubelle, ayant appartenu tous deux au théâtre de Cassel en Westphalie. Il y eut aussi un regain de divertissements chorégraphiques, grâce à l'engagement de Petitpas, maître à danser du même théâtre, de M. et Mme Pierson et d'un ballet de dix-huit enfants de huit à quatorze ans, élèves de Riquet.

Il est intéressant de voir comment se sont comportées les recettes journalières pendant la période la plus grave de cette fin d'année, c'est-à-dire pendant les mois de mars et d'avril. Les comptes fournis par le directeur, dont un extrait ci-après, vont nous permettre de nous renseigner sur l'état d'esprit de la population lilloise.

Le dernier trimestre donna un total de recettes de 44.752 fr. 31,

laissant un boni de 910 fr. 10; le précédent avait atteint 57.536 fr. 60 et le bénéfice : 7.208 fr. 10.

Le subside de 800 francs accordé à Duverger pour la fête de l'empereur avait été porté à 1.200 francs, pour chacune des représentations des 15 août et 2 décembre.

Recettes du 1er mars au 20 avril 1814

MARS			AVRIL	
1	M	202.10	V	225 95
2	M	103.10	S	304.55
3	J	368.60	D	737.70
4	V	73.80	L	203.15
5	S	Relâche	M	287.50
6	D	566.50	M	Relâche
7	L	160.55	J	458.85
8	M	339 60	V	265.45
9	M	Relâche	S	154 35
10	J	164.40	D	711.15
11	V	121.35	L	290 »
12	S	Relâche	M	688.45
13	D	457.25	M	137.30
14	L	210 15	J	190 90
15	M	205.20	V	174 85
16	M	Relâche	S	151.70
17	J	467.60	D	526.20
18	V	111.70	L	243.40
19	S	Relâche	M	482.15
20	D	650.65	M	286.30
21	L	41.70		Clôture.
22	M	100.10		
23	M	Relâche		
24	J	315 »		
25	V	109.75		
26	S	Relâche		
27	D	531.05		
28	L	107 80		
29	M	263.65		
30	M	Relâche		
31	J	266.80		

TABLEAU DE LA TROUPE

Opéra.

MM. Leroux, première haute-contre Elleviou.
Perrin, id. Gavaudan.
Bultel, deuxième haute-contre Martin, Lays.
Saint-Albin, deuxième haute-contre.
Mikaleff, première basse-taille.
Laviale, deuxième basse-taille.
Saint-Preux, premier comique Trial.
Fabien, deuxième comique Laruette.
Haran, troisième comique.
Gondoin, troisième haute-contre, des Colins.
Lami, id. id.

Mmes Desmarthes, première chanteuse à roulades.
Dangis, id. forte dugazon.
Mutel, première dugazon.
Boyer, deuxième dugazon.
Emmanuel, id.
Lequien, deuxième chanteuse.
Voyez, troisième dugazon.
Antoine, mère dugazon, rôles à baguettes.
Debussac, première duègne.
Desmasure, deuxième duègne.

M. Duquesnoy, chef d'orchestre. — 28 musiciens.

Comédie — Drame — Vaudeville.

MM. Plessis, premier rôle.
Bailly, jeune premier rôle.
Paulin, jeune premier.

M[mes] FAURE, premier rôle.
MIKALEFF, jeune première.
VANHOVE, soubrette.

N. B. — Les autres rôles étaient remplis par les artistes de l'opéra, la première chanteuse à roulades, la première haute-contre, le Martin et la première basse-taille exceptés.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

PARTIE LYRIQUE. — *Le Billet de loterie*, opéra-comique, un acte, de Roger et Creuzé de Lesser, musique de Nicolo Isouard.

Les deux Jaloux, opéra-comique, un acte, de Dufresny et Vial, musique de M[me] Gail née Sophie Gay.

Le Forgeron de Bassora, opéra-comique, deux actes, de Sewrin, musique de Kreubé.

Le Français à Venise, opéra-comique, un acte, de Gensoul, musique de Nicolo Isouard.

Le Mari de circonstance, opéra, un acte, de Planard, musique de Plantade.

Le nouveau Seigneur du village, opéra-comique, un acte, de Creuzé de Lesser, musique de Boïeldieu.

L'Oriflamme ou l'Étendard français, opéra, un acte, d'Étienne et Baour-Lormian, musique de Méhul, Paër, Berton et Kreutzer [1].

1. Cet opéra de commande, improvisé au moment de nos revers et à l'approche des armées alliées, dans le but de réchauffer l'enthousiasme et relever les cœurs abattus, devint une cause de trouble et d'agitation. Pour la majorité des Français, l'oriflamme c'était le drapeau tricolore, mais, pour la fraction réactionnaire, c'était la bannière blanche aux fleurs de lys d'or. Et ils n'avaient pas tort, d'autant plus que les librettistes officiels avaient pris leur sujet dans l'histoire de l'ancienne monarchie française — Charles Martel repoussant l'invasion des Sarrasins, à cette époque-là, il n'était pas question des trois couleurs. La partition fut envoyée au préfet du Nord, par le secrétaire de la police générale, le 12 février, avec ordre de la faire jouer, sans retard, sur le théâtre de Lille. Duverger ne perdit pas de temps. La première représentation eut lieu le 27, la seconde et dernière le 3 mars. « *L'Oriflamme*, disait le *Journal du Département*, a électrisé le public, qui s'y est porté en foule Cette œuvre a été exécutée avec ensemble, et les artistes ont rivalisé de zèle. Tous les morceaux, qui inspiraient l'amour de la patrie et l'attachement au Souverain, furent vivement applaudis. » Joué deux fois à Lille comme à Paris, *l'Oriflamme* fut repris pendant les Cent-Jours.

Le Prince de Catane, opéra-comique, trois actes, de Castel, musique de Nicolo Isouard.

Le Prince troubadour, opéra-comique, un acte, d'Alexandre Duval, musique de Méhul.

Rien de trop ou les deux Paravents, opéra-comique, un acte, de J. Pain, musique de Boïeldieu.

Le Séjour militaire, opéra-comique, un acte, de Bouilly et Dupaty, musique d'Auber.

PARTIE DRAMATIQUE. — *L'Anglais à Bagdad*, comédie-vaudeville, un acte, de Ouvry et Théodore.

Une Heure de prison ou la Lettre de recommandation, comédie-vaudeville, un acte, de Sewrin, Dumersan et Merle.

La Matrimoniomanie ou Gai, gai, mariez-vous ! comédie-vaudeville, un acte, de Desaugiers, Gentil et Rougemont.

La Partie carrée ou Chacun de son côté, comédie-vaudeville, un acte, de Théaulon et Dartois.

Les petits Braconniers ou les Écoliers en vacances, comédie-vaudeville, un acte, de Merle, Brazier et Charles.

Le petit Corsaire ou le Retour, comédie-vaudeville, un acte, de Rougemont, Brazier et Merle.

Le petit Courrier ou Comment les femmes se vengent, comédie-vaudeville, deux actes, de Bouilly et Moreau.

Le Siège du clocher, mélodrame, trois actes, d'Alexandre Bernos [1].

La Sonnette, vaudeville, un acte, d'Eugène de Pradel [2].

1. Imprimé dans le tome I du *Théâtre d'Alexandre Bernos*, 2 vol. (Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1855), ce mélodrame avait été joué à Paris au Théâtre de l'Ambigu. — Bernos (Alexandre), né à Morbeke en 1771, décédé à Lille en 1864, ne fit du théâtre que par distraction. Sa première pièce fut jouée à Paris en 1805. Nommé secrétaire de la Mairie de Lille, en 1818, Bernos ne quitta sa place que pour prendre la direction de la compagnie d'assurance *le Phénix*, en 1819, et fut nommé conseiller de préfecture en 1830. Son nom a été donné à une rue de Lille, en reconnaissance d'un legs important qu'il fit à la ville.

2. Pradel (Eugène Courtray de), célèbre improvisateur et auteur dramatique, né en 1787. Il était secrétaire du général Olivier, commandant à Lille la 1re division militaire, vers la fin de l'Empire. Sous la Restauration, ses chansons, et l'évasion de divers condamnés politiques, à laquelle il avait participé, lui



La Vivandière, comédie-vaudeville, un acte, de Sewrin.

La Vallée de Barcelonnette ou le Rendez-vous de deux femmes, comédie-vaudeville, un acte, de Dieulafoy et Gersin.

En cette année 1813, furent édités à Lille, chez Blocquel-Castiaux *le Poète et le Maître de danse ou les deux Bouquets*, comédie en prose et en vaudevilles, par N. Roger et *le Cousin de Jocrisse ou la Momie d'Egypte*, vaudeville en deux actes, en prose, par le même.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

La réouverture du Théâtre avait eu lieu le 20 juin, jour de la procession de Lille, par *le Calife de Bagdad, Adolphe et Clara*, plus un lever de rideau, à-propos en un acte, intitulé *le Parisien à Lille*, d'un auteur du cru. Didier le parisien était joué par Perrin, qui excellait dans les rôles de fats et de petits-maîtres ; à l'exemple de Garat « il zézayait et gasseyait aguéabement » se gardant bien de ne jamais prononcer les *r*. Un personnage de la pièce passait en revue la troupe nouvelle, faisait une description de la salle restaurée, parlait des peintures et des décorations, etc. Cette pièce d'actualité eut deux ou trois représentations.

Les exercices de Zanini, « fameux équilibriste napolitain », dans la première quinzaine de juillet, eurent un succès populaire. C'était une furie : dans les rues on voyait les gamins s'essayant à tenir des bâtons en équilibre sur le nez, le menton ou la main.

---

valurent maintes condamnations et détentions à Sainte-Pélagie. Plus tard, il se mit à parcourir la France et à donner des séances publiques d'improvisation ; ses voyages à Lille furent assez fréquents. Eugène de Pradel, après avoir gagné beaucoup d'argent, mourut presque dans la misère, à Wiesbaden, en 1857.

Dérivis, de l'Académie de musique et de la chapelle de l'Empereur, donne une série de représentations, du 3 au 17 août, et se fait applaudir dans *Œdipe à Colone*, *les Prétendus*, *la Vestale*, *Iphigénie en Aulide*, *Panurge*, etc. Un danseur, Morand, engagé en septembre pour le reste de l'année théâtrale, exécute quelques divertissements dans ces opéras.

Mme Faure, artiste de passage, joue *le Misanthrope*, *la Femme jalouse*, *la Gageure imprévue*, les 19, 24 et 30 avril, et avec Bailly, autre comédien étranger, *Nanine*, le 6 septembre, *les Amours de Bayard* le 7, *Claudine et Florian* le 10. Tous deux aussi furent engagés jusqu'à la fin de la campagne.

Le 14 août, en l'honneur de la fête de l'empereur, spectacle gratis par ordre : *le Chaudronnier de Saint-Flour*, *le Secret* et *les deux Frères*.

Séances par Olivier père, prestidigitateur très connu à Lille, les 24, 26 et 27 août. C'était le prototype de l'escamoteur public ; costumé en hussard, il opérait les bras nus et commençait invariablement ses exercices par un préambule en patois roubaisien qui faisait pouffer de rire.

9 septembre. « A l'occasion des grandes victoires remportées par les armées françaises », reprise du *Chemin de Berlin* avec divertissements guerriers et villageois. On intercale dans cet impromptu une cantate intitulée *la Ronde du Nord ou Soyons Français !* paroles d'Eugène de Pradel, musique de Leplus, professeur et premier violon au théâtre; les couplets en étaient chantés par Bultel et repris en chœur par le public.

Intermède par Accorsi, danseur italien, le 28 septembre.

Albert [1], basse de l'Opéra, chante *Panurge* le 30 septembre, *la Vestale* le 3 octobre, *Anacréon* le 5, et pour ses adieux, le 7, *les Prétendus* et *Œdipe à Colone*.

4 octobre, représentation extraordinaire à la mémoire de

1. Albert Bonnet, né à Boulogne-sur-Mer, était la doublure de Lays, à l'Académie de musique.

Grétry [1], composée de deux de ses chefs-d'œuvre, *l'Amant jaloux* et *Sylvain*. « Les acteurs seront en deuil ou, selon le costume de leur rôle, porteront un crêpe au bras. On commencera à six heures par l'ouverture de *Pierre le Grand*, une des belles compositions de ce grand maître et entre ces deux opéras l'orchestre exécutera en harmonie le trio de *Zémire et Azor : Ah ! laissez-moi, laissez-moi la pleurer !* Aux sons de cette musique suave, les artistes déposeront sur le buste de ce grand homme des branches et des couronnes de laurier. »

Mme Huet, née Lesage, de l'Opéra-Comique [2], chante, le 18 novembre, *Nina* et *la Jeune Prude*; le 21, *Euphrosine* et *Zoraïme et Zulnar* ; le 23, le *Diable à quatre* et *le Comte d'Albert* ; le 25, avec Bernard « ci-devant première basse-taille du théâtre de Cassel en Westphalie », *Raoul Barbe-Bleue*. Ce chanteur continua, jusqu'au 15 décembre, à jouer en représentations *Lodoïska*, *la Caverne*, *le Déserteur*, *la Caravane du Caire*, *Héléna et Constantin*, etc.

Le 2 décembre. Hommage à Grétry ; exécution d'un pot-pourri sur les opéras du célèbre compositeur.

Le 4, par ordre supérieur et à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de l'empereur, spectacle gratis : *les Frères à l'épreuve*, *le nouveau Seigneur* et *Crispin médecin*.

La seconde quinzaine de décembre est remplie par les exercices de Mme Saqui [3], « directrice des fêtes du gouvernement

1. Grétry était mort à Montmorency, à l'Ermitage, le 24 septembre précédent. Les hommages funèbres qui lui furent rendus montrent quel culte les Lillois lui avaient voué. Une messe en musique pour le repos de son âme fut célébrée par des amateurs et des artistes à l'église Saint-Etienne, le 23 octobre suivant.

2. Mme Huet (Augustine Lesage) était la fille d'un ancien acteur de Feydeau ; veuve en premières noces du comédien Haubert, elle s'était remariée en 1812. L'année suivante elle quitta l'Opéra-Comique où elle avait débuté en 1797.

3. Mme Saqui (Marguerite-Antoinette Lalanne, dite), née en 1786, morte en 1866. Vouée dès l'enfance aux tours d'agilité, elle fut engagée, après son mariage, à Tivoli où elle étonna les Parisiens par ses exercices sur la corde verticale. A la tête d'une troupe de funambules, elle voyagea en province et passa en Angleterre, où certain soir ses maillots collants scandalisèrent à tel point les spectateurs, qu'elle dut enfiler la culotte d'un de ses valets, costumé en Turc, pour continuer la représentation. En 1816, elle ouvrit à Paris, au boulevard du Temple, un théâtre qui porta son nom et qu'elle céda en 1830.

et sa remarquable troupe d'artistes funambules de S. M. »

29 et 30 décembre Mme Terneaux, ex-chanteuse du théâtre d'Amsterdam : *le Prisonnier, la fausse Magie, les Pommiers et le Moulin, le Calife de Bagdad.*

2 janvier. Apothéose de Grétry. De chaque côté de la scène et au-dessus du rideau étaient fixés des écussons portant les titres des opéras du maître ; au milieu du théâtre un mausolée surmonté du buste de Grétry était entouré de tous les artistes de la troupe, dans le costume des personnages de la plupart des opéras du célèbre compositeur, tenant en main des couronnes d'immortelles et de laurier, les choristes rangés derrière eux, avaient revêtu la robe et le bonnet de devin de *la fausse Magie.* Après un discours de circonstance, l'orchestre exécuta une marche funèbre et le défilé commença.

BALS et CONCERTS

Grand bal masqué le 5 et non masqué le 13 : prix d'entrée 2 fr. 50.

SALLE

La disposition intérieure de la Salle des spectacles était encore, en 1813, celle du plan de Lequeux : on arrivait aux guichets par les degrés du péristyle. A droite et à gauche, dans le vestibule d'entrée, deux larges escaliers à rampe de fer et paliers carrés aux étages, montaient jusqu'aux quatrièmes. Dans les angles, et attenant au fond de la salle,

deux autres escaliers en pierre bleue menaient au parterre et au parquet ; de chaque côté s'ouvraient deux corridors, au fond de celui de gauche, un petit escalier de service était réservé aux artistes dont les cabinets de toilette avaient leurs portes dans lesdits couloirs, que les comédiens devaient traverser pour se rendre en scène ou au foyer : les actrices privilégiées avaient leurs loges sur le théâtre.

On entrait au parterre par deux portes latérales ; un banc de bois fixé au mur régnait dans son circuit. Les spectateurs se tenaient debout, inutile de le dire ; une cloison à hauteur d'appui les séparait du parquet. Dans les corridors, deux énormes poêles en fonte faisaient l'office de calorifères, et vis-à-vis de chaque entrée était installé — *proh pudor !* — un urinoir. Les militaires, qui occupaient les quatrièmes, avaient une entrée particulière en face de l'hôtel du Singe-d'Or, près du corps de garde.

La salle formait un encorbellement parfait : l'appui des loges était bombé. Aux secondes, il y avait trois rangées de banquettes très rapprochées et très étroites ; aux troisièmes, deux. Aux quatrièmes, le couloir se trouvant plus large qu'aux autres étages, puisqu'il n'y existait pas de loges d'acteurs, on y avait fait une emprise, ce qui permettait de mettre tant dans les loges fermées que dans celles ouvertes, dites publiques, trois rangées de banquettes, en gradins.

La peinture du fond de la salle était de couleur bleue, le devant des loges chamois ; une voûte azurée, soutenue par douze arcades surmontées des signes du zodiaque, formait le plafond. Les ornements du devant des loges, décalqués au moyen de poncifs, étaient d'or.

La nouvelle décoration fut confiée aux sieurs Meurisse et Deroubaix « artistes-dessinateurs et peintres en portraits » qui s'adjoignirent deux aides : Druon et Serrur ; elle fut exécutée sur plâtre et bois. Le travail fut long et difficile, et on dut établir des échafaudages jusqu'au cintre.

L'aspect de la salle restaurée était fort riche et offrait un coup d'œil très agréable. Au-dessus de la scène, un aigle gigantesque, aux ailes éployées, peint par Serrur, tenait la foudre dans ses serres, occupant toute la largeur de l'arcade ; il disparut à la rentrée des Bourbons.

ANNÉE 1814-1815

DIRECTION DUVERGER

(*Du 21 avril 1814 au 20 avril 1815.*)

L'année théâtrale 1814-1815 commença, sans interruption, le lendemain de la clôture.

Louis XVIII débarqué à Calais le 24 avril, faisait son entrée à Paris le 1er mai et le 2 l'état de siége était levé à Lille. Des réjouissances populaires, parmi lesquelles des représentations gratuites, marquèrent le retour des Bourbons. L'arrivée du duc de Berry, en tournée d'inspection dans le Nord, fut aussi le prétexte de fêtes publiques, au cours desquelles les sentiments de la population lilloise se manifestèrent spontanément en faveur du nouveau gouvernement. Allait-on goûter enfin le calme et les douceurs de la paix ? Après une courte détente, due au retour inespéré de l'ancien régime, l'inquiétude devait bientôt renaître dans les esprits.

Un arrêté préfectoral, en date du 14 novembre, renouvela, en les confirmant, le subside et le privilège accordés précédemment à Duverger : « Considérant que ce directeur continue par son zèle et son exactitude à remplir ses engagements et à mériter la bienveillance de l'administration ; que la Salle des spectacles a été mise en location par le maire pour l'espace de trois années, au loyer de 5.350 fr. par an : indépendamment de ce loyer, il y a lieu de maintenir le secours de 5.000 fr. alloué jusqu'à présent pour le bien de l'entreprise, le droit de percevoir, après le droit des pauvres, le cinquième brut de la recette des fêtes, bals, concerts publics et petits spectacles, plus 1.200 fr. par chaque représentation gratuite, etc. ».

Conformément aux instructions ministérielles, le directeur continua de fournir l'état de ses recettes et dépenses, les accompagnant parfois d'observations de ce genre : « Si la salle présente toujours une nombreuse réunion, c'est que 450 officiers ou employés militaires la remplissent, mais à des abonnements de 4, 5 et 6 francs par mois ; quand la direction ne prévoit pas grand nombre, on distribue à tous les artistes, gagistes et employés un bon nombre de billets de faveur pour dames, à l'effet de garnir la salle ; l'abonnement civil produit 2.200 francs par mois, le militaire 16 à 1.800 francs, il y a donc en apparence beaucoup de spectateurs au théâtre, mais il s'en faut bien que cela soit aussi productif que le public le prétend. »

Cependant, le premier trimestre avait laissé, sur une recette de 47.992 fr. 95, un boni de 8.712 fr. 50 et le dernier 5.990 fr. pour 52.469 fr. Le total des recettes de l'année ayant atteint 178 000 fr., il dut en résulter un assez beau bénéfice.

La situation s'assombrit pourtant vers la fin de l'année théâtrale ; la nouvelle du débarquement au golfe Juan fut connue à Lille le 10 mars Le même jour, la municipalité envoyait une adresse au roi, pour l'assurer de sa fidélité et de son dévouement : la garde nationale l'imita le lendemain. Le 13, l'agitation commence et se manifeste au théâtre par un incident significatif : le chef d'orchestre, ayant tardé à faire exécuter l'air de *Vive Henri IV*, sa révocation fut demandée au maire, séance tenante. Après s'être excusé et avoir assuré le public de la pureté de ses sentiments, Marty donna le signal de l'antienne royaliste.

La semaine suivante commencèrent les départs de volontaires pour Paris, sous la conduite des nouveaux officiers de la garde nationale. A ce propos on chanta le 16 mars, au Théâtre, les strophes intitulées *les Braves de Lille à tous les Braves de France, chant de départ* [1] :

1. A Lille, chez L. Danel, imprimeur du Roi.

Braves guerriers, dans la carrière
Venez guider nos premiers pas.
Couverts d'une noble poussière
Nous vous suivrons dans les combats.

. . . .

Le Tigre rugit mais il tremble,
Ses sens seront glacés d'effroi
Lorsque nous crierons tous ensemble:
Mort au tyran, vive le Roi!

Le duc d'Orléans [1], accompagné du maréchal Mortier, duc de Trévise, du lieutenant général Dufour et du comte Siméon, préfet du Nord, arrive à Lille le 19 mars; le soir même, il assiste à une représentation de gala, composée de *la Partie de chasse d'Henri IV* et de *Joconde*. La salle était comble. « Toutes les allusions, disait le *Journal du département*, ont été saisies avec l'avidité de cœurs qui ont besoin de s'épancher ». Le final du premier acte de l'opéra est bissé au milieu des cris et des acclamations :

Une croisade est déclarée
Une guerre est jurée
De l'honneur nous allons recueillir
Les palmes immortelles
Et combattre les infidèles.

Le public répète ce couplet avec une fureur croissante et, se tournant vers la loge municipale, obtient la promesse d'une distribution d'armes pour le lendemain ; ce jour-là, une compagnie des canonniers sédentaires, commandée par Poirel, partit pour Paris et le 21, une seconde, ayant à sa tête le capitaine Coustenoble, la suivit avec des canons ; mais, arrivées à Compiègne, toutes deux durent rebrousser chemin.

Le 20 mars, au soir, Napoléon était rentré aux Tuileries ; le 22, à midi, Louis XVIII arrivait à Lille par la porte de

1. Le duc d'Orléans, lieutenant-général, avait été chargé par Louis XVIII de visiter les places fortes de la frontière pouvant offrir une retraite sûre pendant la tourmente. Le futur Louis-Philippe inspecta la citadelle, passa une revue dans la rue Royale, en uniforme de colonel-général de hussards; il quitta Lille le 23, pour aller en Angleterre rejoindre sa famille et.... attendre les évènements.

Béthune. Il n'était pas attendu. « En un instant une grande partie de la population se trouva sur son passage, faisant retentir l'air des cris de : Vive le Roi ! » Le contraste était frappant avec la troupe, qui conservait un silence obstiné. Le roi reçut l'hospitalité chez le comte de Brigode, maire de Lille, et le lendemain, à trois heures après-midi, il prenait la route de Menin pour gagner Gand.

Le 27, on remonte *le Pont d'Arcole*, « tableau militaire et national, avec revue par le général en chef Bonaparte, combats, danses, évolutions, etc. », et *l'Oriflamme* le 30. Chaque soir, on chante *la Lyonnaise ou la France délivrée*, avec des couplets nouveaux.

Comme nous l'avons dit, malgré la gravité des évènements, l'année fut bonne pour Duverger ; à titre de document, nous extrayons des bordereaux de la direction le détail des recettes pendant les deux périodes marquées, au cours de la campagne théâtrale, par le changement de gouvernement, c'est-à-dire les premières semaines de la Restauration, du 21 avril au 20 mai 1814, et les premiers mois des Cent-Jours, du 1er mars au 20 avril 1815.

1° Du 21 avril au 20 mai 1814

21 avril	J	255.85	6 mai	V	296.35
22 —	V	149.60	7 —	S	213.70
23 —	S	165.50	8 —	D	864.40
24 —	D	817.15	9 —	L	191.10
25 —	L	207.60	10 —	M	258.90
26 —	M	168.80	11 —	M	277.90
27 —	M	Relâche	12 —	J	856.65
28 —	J	1163.95	13 —	V	358 90
29 —	V	151.50	14 —	S	264.60
30 —	S	1200 » (Spectacle gratis)	15 —	D	756.55
			16 —	L	372.40
1er mai	D	342.40	17 —	M	192.60
2 —	L	Relâche	18 —	M	220 30
3 —	M	162.95	19 —	J	276.90
4 —	M	Relâche	20 —	V	225.60
5 —	J	816.80			

2° Du 1er mars au 20 avril 1815

MARS			AVRIL	
1	M	120.90	S	Relâche
2	J	265.70	D	333.95
3	V	161.05	L	243.60
4	S	Relâche	M	222.25
5	D	620.40	M	136 »
6	L	236.75	J	458.95
7	M	369.25	V	107.05
8	M	212.75	S	Relâche
9	J	335 »	D	447.95
10	V	183.20	L	234.25
11	S	Relâche	M	259.10
12	D	661.25	M	135.70
13	L	140.60	J	307.60
14	M	294.75	V	129 »
15	M	241.35	S	Relâche
16	J	529.50	D	615.10
17	V	162.35	L	159.90
18	S	Relâche	M	183.75
19	D	1353.95	M	175.10
20	L	453.70	J	537.75
21	M	213.40		Clôture.
22	M	188.70		
23	J	Relâche		
24	V	id.		
25	S	id.		
26	D	553.35		
27	L	284.95		
28	M	679.60		
29	M	168.35		
30	J	318.10		
31	V	108.40		

TABLEAU DE LA TROUPE

Voici l'état nominatif fourni par le directeur avec le chiffre des appointements annuels de chaque artiste :

Opéra.

		Par an
MM.	THENAR, première haute-contre Elleviou . . .	6.600
	BORDES, id. Gavaudan . .	6.200
	BULTEL, id. Martin, Lays.	4.400
	SAINT-ERNEST, deuxième haute-contre. . . .	2.750
	BERNARD, première basse-taille.	5.000
	LAVIALE, deuxième basse-taille	2 840
	GRANVILLE, 2me père noble, comédie-opéra.	1.650
	SAINT-PREUX, premier comique, Trial	3.600
	FABIEN, deuxième comique, Laruette	2.500
	HARAN, troisième comique	900
Mmes	DESMARTHES, première chanteuse à roulades.	6.300
	DANGIS, id. forte dugazon .	. . .
	TOBI, id. sans roulades. . .	6.200
	LEQUIEN, deuxième chanteuse	2 800
	MUTEL, première dugazon	4.000
	BORSARY, deuxième dugazon	1.800
	VOYEZ, troisième dugazon	1.700
	ANTOINE, mère dugazon.	1.700
	DEBUSSAC, duègne	2 800
	ADÈLE DUVERGER, rôles d'enfant	. . .

Comédie — Drame — Vaudeville.

MM.	DROUIN, premier rôle (ex-artiste du Théâtre-Français). . . . . à partir du 18 octobre.	
	DUVERGER, directeur, premier rôle de comédie	6.000
	LEMOIGNE, premier rôle jeune	2.200
Mlles	CLOZEL.	. . .
	MIKALEFF, jeune première.	2 000

E. MARTY, chef d'orchestre.

Corps de ballet d'enfants dirigé par M. RIQUET.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Une grande activité a été encore apportée au répertoire ; nous avons relevé 140 opéras ou ballets et 99 ouvrages dramatiques, vaudevilles, comédies, drames ou tragédies. Il convient de dire que Duverger en était arrivé à ne plus faire relâche qu'une fois par semaine.

La direction, forcée d'adapter son répertoire aux circonstances politiques, le modifia deux fois dans le courant de l'année ; les pièces célébrant le retour des Bourbons durent être remisées en mars 1815. Le 8 du mois suivant, le préfet écrivait au maire pour intimer l'ordre au directeur de faire représenter le dimanche et un autre jour « des pièces analogues aux circonstances ».

Nous citerons parmi les nouveautés les plus intéressantes :

PARTIE LYRIQUE. — *Les Aubergistes de qualité*, opéra-comique, trois actes, de V. de Jouy, musique de Catel.

Le Baiser et la Quittance ou une Aventure de garnison, opéra-comique, trois actes, de Picard, Dieulafoy et de Longchamp, musique de Méhul, Boïeldieu, Kreutzer et Nicolo Isouard.

La Chambre à coucher ou une Demi-heure de Richelieu, opéra-comique, un acte, de Scribe, musique de Guenée.

Fanny Morna ou l'Ecossaise, opéra, trois actes, de Favières, musique de Persuis.

L'Héritier de Paimpol, opéra-comique, trois actes, de Sewrin, musique de Bochsa.

Les Héritiers Michau ou le Moulin de Lieursaint, opéra-comique, un acte, de Planard, musique de Bochsa.

Jeannot et Colin, opéra-comique, trois actes, de Scribe, musique de Nicolo Isouard.

Joconde ou les Coureurs d'aventures, opéra-comique, trois actes, d'Étienne, musique de Nicolo Isouard.

Le Retour de la paix, scène lyrique, d'Eugène de Pradel, musique arrangée par E. Marty, chef d'orchestre du théâtre, sur des motifs, airs et duos de Glück, Sacchini, Berton et autres célèbres compositeurs [1].

PARTIE DRAMATIQUE. — *Les Anglais pour rire ou la Table et le Logement*, vaudeville, un acte, de Dumersan et Sewrin.

Le Chien de Montargis ou la Forêt de Bondy, mélodrame, trois actes de Guilbert de Pixerécourt.

L'Exil de Rochester ou la Taverne, comédie-vaudeville, un acte, de Moreau et Dumolard.

Gaspard l'avisé, comédie-vaudeville, un acte, de Barré, Radet et Desfontaines.

L'Hôtel garni ou la Leçon singulière, comédie, un acte, de Desaugiers et Gentil

Pierrot ou le Diamant perdu, comédie-vaudeville, deux actes, des mêmes.

Le Sabre de bois ou la Revue du Roi, comédie-vaudeville, un acte, de Rougemont et Gentil.

Le Souper d'Henri IV ou la Dinde en pal, comédie-vaudeville, un acte, de Rougemont.

Un singulier ouvrage, intitulé : *Dialogue en forme de comédie tragique des cinq fléaux*, fut soumis en janvier, par voie administrative, au ministre de la police générale à Paris, qui refusa l'autorisation de jouer.

1 L'avis du 12 mai, annonçant la première représentation de cet opéra-macédoine, portait qu'il serait orné d'un très beau spectacle, chœurs, ballets, et que des évolutions militaires y seraient exécutées par les troupes de toutes armes de la garnison, c'est-à-dire : le 14me cuirassiers, les chasseurs de la garde, le 4me lanciers, lanciers rouges de la garde, mameloucks, grenadiers de la garde, 3me artilleurs de la garde et la compagnie de réserve départementale. Le maréchal Mortier, duc de Trévise, qui assistait à cette première, reçut dans sa loge, des mains de l'auteur, un exemplaire imprimé de sa pièce (Lille, V. Leleux) qui fut jouée trois fois. « Le public a saisi et applaudi avec enthousiasme, d'après *le Journal du Département*, les hommages rendus à notre bon Roi, à la paix, à la gloire de nos armées. »

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Le 30 avril, par ordre supérieur et à l'occasion des mémorables évènements qui replacent Louis XVIII sur le trône de ses pères, spectacle gratis à cinq heures, composé de *la Partie de Chasse d'Henri IV*, et *Pierre le Grand*.

Mme Danteuil, des théâtres de Bruxelles et d'Amsterdam, donne cinq représentations, du 16 au 24 mai, elle joue : *la Gageure imprévue*, *la Femme jalouse*, *le vieux Célibataire* et *Misanthropie et Repentir*.

Rhenon, Petitpas, Pierson, Mmes Darcourt, Pierson et Marinette, danseurs, se rendant à Londres, font leurs adieux au public lillois, du 1er au 16 juillet, par une série variée de divertissements et de ballets.

4 août. Représentation de gala offerte au duc de Berry [1] :

1. Berry (Charles-Ferdinand, duc de), né en 1778, second fils du comte d'Artois (Charles X). A la révolution, il émigra avec son père et servit dans l'armée de Condé; après un séjour en Angleterre, il revint en France en 1814 et fut nommé colonel-général des chasseurs et lanciers. Son arrivée à Lille avait été annoncée dès le 23 juillet par un arrêté du maire ordonnant la formation d'une garde d'honneur pour le recevoir; le 27, nouvel avis que la visite du prince, ne paraissant pas devoir être aussi prochaine qu'on l'avait d'abord annoncé, la liste d'inscription resterait ouverte quelques jours encore ; le 30, arrêté invitant les habitants à terminer promptement les préparatifs, emblèmes, transparents et donnant le programme de la fête de réception : « 1° S. A. R. sera suppliée d'assister à une représentation de spectacle le jour de son arrivée : les personnes munies de billets de la mairie seront seules admises ; 2° il sera offert à S. A. R. une fête dans la salle du Concert pour le deuxième jour ; 3° il y aura illumination générale pendant le séjour de S. A. R. et il sera établi dans certaines rues un cordon de planches sur lesquelles les habitants voudront bien placer les lampions destinés à éclairer les façades de leurs maisons ; 4° des danses publiques auront lieu la première et deuxième nuit sur la place Saint-Martin et sur celle de la Housse ; 5° il sera distribué aux indigents, par voie de loterie, des comestibles (pain, saucisson et jambon) et des boissons (bière et vin). » Le 4 août, à quatre heures, le duc de Berry fit son entrée à Lille par la porte de Paris et alla loger à la préfecture : il partit le 6, à dix heures du matin, pour Douai. Malgré son caractère violent et emporté, ce prince avait gagné les sympathies populaires, chaudement entretenues par la société ultra-royaliste d'alors. On sait quelles démonstrations de douleur publique éclatèrent lors de la nouvelle de son assassinat en 1820, et les honneurs funèbres qui lui furent rendus à Saint-Maurice. Les monuments, disparus aujourd'hui, qu'on éleva à sa mémoire dans cette église et sur la place du Concert, en ont fourni la preuve.

les Héritiers Michau, *Jean de Paris* et une cantate. Mlle Adèle Duverger présenta au prince une corbeille de roses et de lis en lui adressant un compliment en vers. Après avoir entendu tout cela, le duc parcourut la ville en calèche et au pas, pour jouir de l'illumination générale

La troupe des frères Franconi, écuyers et directeurs du Cirque olympique de Paris, s'installe au Théâtre pendant la seconde quinzaine d'août ; elle représente : le 17, *Damoiselle et Bergerette*, pantomime dialoguée en trois actes à grand spectacle, ornée de combats à pied, à cheval, au sabre et à la hache ; le 19, *Gérard de Nevers*, pantomime nouvelle en trois actes à grand spectacle, chasse aux cerfs : « on les verra poursuivis par les chasseurs, sauter de rocher en rocher », tournoi, combat singulier à pied, jeu de bagues à cheval, marches triomphales, etc. ; le 22 et le 24, *Geneviève de Brabant*, pantomime historique en trois actes et à grand spectacle, évolutions, combats à outrance : « au troisième acte, on verra les deux cerfs, compagnons de la biche, parcourir les environs de la retraite de Geneviève ». Enfin, le 23, dans *la Caravane du Caire*, scènes équestres : au premier acte, combat à pied et à cheval entre les Arabes et les Turcs, au troisième, à la demande des amateurs, magnifique tableau de la statue équestre du grand roi Henri IV.

25 août. La Saint-Louis, qui n'a pas été célébrée à Lille depuis un quart de siècle, ramène la fête du souverain. Par ordre supérieur, spectacle gratis : *la Bataille d'Ivry*, *les Héritiers Michau*, *le Retour de la paix*.

Olivier fils, « élève de son père », donne une séance de physique amusante et de ventriloquie, le 28.

Darancourt, sociétaire du Théâtre Feydeau, du 1er au 9 septembre : *les Comédiens ambulants*, *la Chambre à coucher*, *la Caverne*, *le Déserteur*, *Beniowski*, *la fausse Magie*, etc.

La seconde quinzaine de novembre est consacrée aux repré-

sentations de Mlle Louise Mars [1], sœur aînée de l'actrice en vogue ; elle joue du 15 au 28 : *le Misanthrope*, *le Legs*, *les fausses Confidences*, *la belle Fermière*, *les Jeux de l'Amour et du Hasard*, *les trois Sultanes*, *la Mère coupable*.

Pendant un mois et demi, du 1er décembre au 15 janvier, représentations du répertoire tragique données par Joanny [2] et Mme Guérin [3], *Hamlet*, *Othello*, *Coriolan*, *Zaïre*, *Abufar*, *Artaxercès*, *Macbeth*, *Manlius Capitolinus*, *Adélaïde Duguesclin*, *Shakespeare amoureux*, etc

Deux équilibristes exécutent des tours de force et d'agilité : Stéphany, les 20 et 22 janvier, Franck, les 24, 26 et 28, pendant qu'une troupe de cirque, possesseur d'un éléphant et dirigée par Garnier, rehaussait d'exercices équestres, le 19 janvier, *Zoraïme et Zulnar*, le 20, *la Caravane du Caire* et le 21, *le Calife de Bagdad*.

BALS et CONCERTS

29 janvier et 5 février, grands bals parés et masqués. Prix d'entrée : 3 francs au premier et 2 fr. 50 au second.

1. Louise Mars, née en 1774, admise à débuter à la Comédie-Française en 1815, fut reçue pensionnaire le 24 février 1816, sur l'ordre du duc de Duras. Elle dut bientôt quitter le théâtre à la suite d'une grave altération de la voix.

2. Joanny (Jean-Baptiste Brisebarre, dit), né en 1775, mort en 1849. Volontaire de 1792 et réformé par suite de blessures, il s'adonna à son goût pour la scène et débuta dans une société dramatique, puis au théâtre de la République sous les auspices de Mme Saint-Val l'aînée ; il parcourut ensuite la province. Rappelé à Paris pour débuter à la Comédie-Française dans les rôles tragiques, il y reçut un accueil assez froid. Joanny, qu'on appelait le *Talma de province*, s'était appliqué à copier son modèle de tous points ; il retourna dans les départements, fut engagé à l'Odéon en 1819 et reparut au Théâtre-Français en 1826, où il prit sa retraite en 1841.

3. Mlle Guérin appartenait à l'Odéon, où elle jouait les « reines ».

ANNÉE 1815-1816

DIRECTION DUVERGER

(*Du 22 avril 1815 au 21 avril 1816.*)

Il n'y eut pour ainsi dire pas d'interruption, on rouvrit le surlendemain de la clôture.

Nous allons encore passer en revue les faits politiques et locaux qui ont pu avoir leur répercussion sur le théâtre.

Dès la fin d'avril, la concentration des troupes alliées en Belgique fait renaître les nouvelles craintes d'un siège ; le maire, Gentil-Muiron, engage les habitants à s'approvisionner de vivres pour six mois au moins et à partir du 8 juin, trois portes de la ville seront fermées d'une façon permanente. Le désastre de Waterloo est connu le 20 ; le 23, on apprend la chute du colosse et la nomination d'un gouvernement provisoire. Le 7 juillet, les Prussiens occupent Paris ; le 12, une proclamation annonce que Louis XVIII a repris sa place sur le trône de France. Alors commencent les représentations extraordinaires pour célébrer « les heureux évènements ». Gala le 13, jour de l'entrée à Lille du lieutenant-général, gouverneur de la 16e division militaire, comte de Bourmont [1],

1. Son entrée officielle eut lieu le 31 juillet; des jeunes filles précédaient le char où se dressait l'image du roi que de jolis enfants semblaient combler de caresses, le cortège était formé de 400 vieillards des deux sexes ; un banquet les attendait sur la grand'place après la cérémonie.

le même qui avait abandonné ses troupes devant l'ennemi. En son honneur, on donne, abonnement suspendu, *la Partie de chasse d'Henri IV* avec une ouverture nouvelle de Marty et l'on chante *le Serment français* ainsi que *la Lilloise*, paroles de Gouchon-Bellin, musique de Leplus. Le **14**, après *la Dinde en pal*, nouvelle audition des deux cantates exécutées la veille et couronnement, sur la scène, du buste royal, devant lequel tous les artistes, en prononçant le serment, déposent des branches d'olivier et de laurier ; cérémonie qui sera répétée les jours suivants. Le lendemain, *les Héritiers Michau*, suivis du *Chant du Nord* et des couplets impromptus chantés lors du passage du duc de Berry ; le 16, *Richard Cœur-de-Lion* ; le 18, *la Paix et les Bourbons, le Chant français*, de plus Bultel chante *l'Union*, dédiée aux Lillois, par le comte de Jouffroy ; le 20, *le Retour des Lis ou plus de Conscription !* etc., etc. Enfin, certain acte de dévouement au souverain, accompli par un de nos concitoyens, fournit le sujet d'une pièce de circonstance intitulée *le Boulanger de Lille ou le 12 juillet 1815* [1], divertissement

1. Cette pièce jouée pour la première fois et en abonnement suspendu le 27 juillet, quinze jours après l'événement qu'elle rapportait, n'a pas été imprimée. C'est une des raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de savoir en quoi consistait « la belle action du sieur Fontanier » dont parle le ministre dans son autorisation. Ni la longue pièce de vers insérée dans le n° du 26 juillet 1815 du *Journal du département*, ni la chanson si naïve et si populaire du « boulanger de la p'tite place » :

Dieu, par sa grâce,
Le Roi il a sauvé!

ni l'article paru dans le n° du 9 août 1815 de la *Feuille d'affiches et annonces d'Arras*, ne donnent de détails sur la nature ou les circonstances dans lesquelles cet « acte héroïque » a été accompli. Deux traditions sont en présence : d'après les uns Fontanier aurait dévoilé un complot menaçant la vie du roi ; selon les autres, il aurait fait tenir à celui-ci, pendant son séjour à Gand, des dépêches importantes en les cachant dans des pains auxquels il faisait passer la frontière. Le chansonnier Desrousseaux, dans ses *Mœurs populaires de la Flandre française* (t. II, pp. 94-96), décrit un bijou de famille, une bague, portant l'inscription commémorative : *Gand 28 avril 1815*, ce qui est loin d'aider à l'éclaircissement de la question, car notre pièce de théâtre a pour titre : *le Boulanger de Lille ou le 12 juillet 1815* ; à cette date Louis XVIII était remonté sur le trône.

impromptu, en un acte, ouverture de Marty, qui eut plusieurs représentations ; au cours de la première, Bultel, désigné pour cet office, entonne *le Vœu de tous les Français*, cantate à grand orchestre.

Cet enthousiasme ne s'éteignit pas de sitôt; encore n'était-ce que l'écho de celui qui régnait dans les rues, où fêtes de quartier, banquets populaires, inaugurations du buste du roi, illuminations, feux d'artifices, le tout organisé par des particuliers, tenaient la population en liesse, pendant que cantates et ouvertures nouvelles, couronnements et vivats, continuaient de varier la composition du spectacle.

La garde nationale lilloise n'était pas exclue des hommages qu'on rendait au monarque, sans parler des œuvres musicales qui lui étaient dédiées, on lui fit l'honneur d'un vaudeville qu'on joua plusieurs fois à l'époque du nouvel an.

Le duc de Berry, tant fêté l'année précédente, fit un second voyage à Lille pour présider les opérations du collége électoral; il arriva le 18 août et descendit à l'Intendance. En prévision de cette visite, Duverger avait engagé un des meilleurs sujets de l'Académie de musique, le ténor Lavigne, pour des représentations extraordinaires. On jouait « par ordre » et le pensionnaire du roi ne dédaignait pas de chanter des couplets du cru, comme *la Grenadière lilloise* ou des romances comme *Charmante Gabrielle*, *l'Amour et les Grâces*, etc. Naturellement la direction n'avait pas manqué de demander le tiercement du prix des places, en faisant observer que ce surcroît de recettes serait encore insuffisant et couvrirait à peine les frais de bougies et de décoration. En outre, des petits concerts d'appartement étaient organisés avec le concours des artistes du théâtre, tel celui donné pendant le repas offert au duc de Berry, le 25 août, au palais du gouvernement.

Les représentations de Mlle Foulquier, de l'Opéra-Comique, pendant les deux derniers mois, terminèrent agréablement l'année.

On peut juger, par le tableau ci-dessous, comment se comportèrent les recettes quotidiennes pendant les derniers jours de l'Empire et les premiers de la seconde Restauration :

Du 1er juin au 20 juillet 1815

JUIN			JUILLET	
1	J	291.70	S	Relâche
2	V	82.95	D	284.40
3	S	Relâche	L	109.65
4	D	395.20	M	199.65
5	L	129.90	M	Relâche
6	M	209.80	J	232.65
7	M	107.05	V	128.10
8	J	273.90	S	Relâche
9	V	93.70	D	460.70
10	S	Relâche	L	104.25
11	D	365.80	M	146.05
12	L	221.70	M	168.15
13	M	172.80	J	445.85
14	M	117.40	V	250.50
15	J	255.80	S	377.10
16	V	76.20	D	776.05
17	S	Relâche	L	209.90
18	D	529.90	M	127.15
19	L	131.40	M	176 85
20	M	96.45	J	452.90
21	M	92.85		
22	J	415.20		
23	V	74.80		
24	S	Relâche		
25	D	513.05		
26	L	110.70		
27	M	137.50		
28	M	104.95		
29	J	224.70		
30	V	49.20		

Duverger échangea la direction de Lille contre les fonctions de régisseur général et de semainier perpétuel au

Théâtre royal de l'Opéra-Comique dont il était sociétaire [1]. Plus tard il reprit une agence dramatique qu'il administra longtemps, acquérant l'estime de tous ceux avec qui il entrait en relations. Son dernier état trimestriel, daté du 20 avril, était accompagné de la déclaration suivante, contresignée par Fradelle, contrôleur général : « Après dix années de direction, je quitte l'entreprise du théâtre de Lille. Je puis affirmer que l'année dernière est la seule où j'ai fait un bénéfice réel de 8 à 12.000 francs (*sic*) et je ne crois pas qu'un directeur puisse se soutenir et faire honneur à ses engagements s'il ne reçoit une indemnité bien plus considérable que celle qu'on lui accorde. Le Théâtre a vu depuis vingt années six directeurs échouer : c'est par un travail constant et l'exploitation de divers théâtres (notamment dans les villes du département du Nord, l'entreprise de Gand et autres), que je pus résister à de grandes pertes, il y a cinq à six années, et je crois de mon devoir de déclarer ici la vérité, en affirmant sur l'honneur que j'ai accusé en tout temps des recettes et dépenses avec sincérité. »

Avant son départ, Duverger fit agréer son successeur, un nommé Futy-Branchu, quelque peu apparenté avec la célèbre chanteuse de l'Opéra, et qui avait fait élection de domicile chez Nourrit, correspondant des théâtres, rue Saint-Honoré, 90, à Paris.

Les regrets unanimes du public lillois, exprimés par la presse locale, accompagnèrent Duverger, qui, sauf quelques difficultés passagères, n'avait eu, après tout, qu'à se louer de son séjour prolongé dans notre ville ; on l'accabla d'éloges, on vanta ses efforts constants, son activité, son goût, son intelligence, son désintéressement, etc. Ce qui n'empêcha pas que plus tard, dans un article de journal où on examinait la situation faite à l'ancien directeur, on lui

1. Duverger fut nommé, en 1820, inspecteur honoraire de l'Ecole royale de chant et de déclamation.

reprocha de s'être montré intraitable envers les entrepreneurs de bals, de concerts ou de spectacles, et particulièrement la direction du Cirque, faisant valoir trop rigoureusement les droits que lui attribuait son privilège. On le blâmait aussi d'avoir eu recours, pour remplir sa caisse, à une réclame à jet continu, au trafic des billets, au marchandage et aux réductions d'appointements ; enfin on tournait en ridicule l'emphase avec laquelle il prônait d'habitude l'achat de décorations de rencontre ou de quelques lustres défraîchis. *Sic transit gloria*....

TABLEAU DE LA TROUPE

Opéra.

MM. Thénar, première haute-contre Elleviou.
Bordes, id. Gavaudan.
Bultel, id. Martin, Lays.
Saint-Charles, deuxième haute-contre.
Bernard, première basse-taille.
Laviale, deuxième basse-taille.
Saint-Preux, premier comique, Trial.
Fabien, deuxième comique, Laruette.
Haran, troisième comique.
Mmes Desmarthes, première chanteuse à roulades.
Tobi, id. sans roulades.
Juliette (le 19 novembre) et Ferrier (le 24), première chanteuse, forte dugazon.
Cécile, deuxième chanteuse.
Mutel, première dugazon.
Duprato, deuxième dugazon.
Antoine, mère dugazon.
Debussac, duègne.

Principaux acteurs de comédie.

M. Lemoigne ; Mlles Désiré, Fossier et Bordes.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Le chiffre des ouvrages représentés au cours de cette année a dépassé 250 dont 134 opéras, opéras-comiques et ballets. Les créations, surtout dans la partie dramatique, ont été plus nombreuses que de coutume. En raison de cette abondance, nous ne citerons que les principales :

PARTIE LYRIQUE. — *Le Camp de Sobieski ou le Triomphe des Femmes*, opéra-comique, deux actes, de Dupaty, musique de Kreutzer.

La Famille Jérôme ou la Ferme sur la frontière, opéra-comique, un acte, musique de E. Marty, chef d'orchestre du Théâtre [1].

Félicie ou la jeune Fille romanesque, opéra-comique, trois actes, de Dupaty, musique de Catrufo

La Mort de Louis IX devant Tunis, oratorio en deux parties, d'après le plan de Duverger, directeur, musique de E. Marty, chef d'orchestre [2].

Le Procès, opéra-comique, un acte, de Duval, musique de d'Estourmel.

---

1. Pièce de circonstance pour célébrer le retour des Bourbons, donnée lors de la représentation de gala en l'honneur du duc de Berry, le 22 août 1815. « La musique, dit le *Journal du département*, offre dans quelques airs d'heureux motifs, du charme et de la mélodie; la pièce enfin, telle qu'elle est, a fait plaisir et a été représentée agréablement avec ensemble. Le poème est faible, mais l'intention louable, dictée par le cœur pour une si belle cause, la met au-dessus du blâme et désarme la critique. »

2. Représenté les 1er et 2 février 1816, pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, cet ouvrage renfermait un choix de morceaux de Gluck, Mozart, Haydn, Sacchini, Piccini, etc. Tous les artistes y figurèrent; la décoration et la mise en scène avaient été fort soignées. Le 26 février, le comte Decazes, ministre de la police, écrit pour savoir si l'effet de cette pièce a été satisfaisant et si l'image des cérémonies religieuses sur la scène n'a point paru inconvenante. « On n'y a pas vu avec plaisir, répondit le préfet Dupleix de Mézy, une imitation du testament inimitable de Louis XVI. » Cela suffit au ministre qui déclara la pièce indigne du sujet et en suspendit les représentations.

Le Roi et la Ligue ou la Ville assiégée, opéra, deux actes, de Théaulon et Dartois, musique de Bochsa.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Les Auvergnats ou l'Eau et le Vin*, vaudeville, un acte, de Desaugiers et Gentil.

La belle Allemande ou le Grenadier de Frédéric-Guillaume, vaudeville, un acte, de Dupuis et Dartois.

Les Bourgeois campagnards, comédie-vaudeville, un acte, de Sewrin et Chazet.

Charles le Téméraire ou le Siège de Nancy, mélodrame, trois actes, de Guilbert de Pixerécourt, (la musique d'Alexandre avait été remplacée par celle de Marty).

La Femme innocente, malheureuse et persécutée ou l'Epoux ridicule et barbare, comédie-mélo-panto-burlesco-dramatique, en quatre actes qui n'en font qu'un, tirée des meilleurs auteurs, par Rougemont.

Hommage de la garde nationale de Lille au Roi ou la Veille du jour de l'an, vaudeville impromptu, à grand spectacle, un acte, de Bernard, artiste du théâtre [1].

Jeanne Maillotte ou la Cabaretière lilloise, fait historique-vaudeville, deux actes, de Bernard, avec ouverture de Marty, sur les motifs de différents airs lillois [2].

Jean qui pleure et Jean qui rit ou les deux Voisins, comédie-vaudeville, un acte de Sewrin et Brazier.

Jocrisse chef de brigands, mélodrame comique, un acte, de Dumersan et Merle.

La Laitière suisse ou l'Aveugle de Clarens, comédie-vaudeville, un acte, de Sewrin, Dumersan et Merle.

Lantara ou le Peintre au cabaret, vaudeville, un acte, de Barré, Picard, Radet et Desfontaines.

---

1. Joué le 31 décembre et le 1er janvier « avec décorations analogues, illuminations, évolutions militaires, chants nouveaux, couplets sur l'air de *la Tyrolienne* et le *Serment français*, chantés par les grenadiers, pompiers, sapeurs, mineurs de Lille. » — Lille, Castiaux, 1816, in-32, avec portrait.

2. Lille, Castiaux, 1815, in-32 ; autorisation ministérielle du 22 octobre.

M. Croquemitaine ou le Don Quichotte de Noisy-le-Sec, vaudeville, un acte, de Desaugiers, Brazier et Merle.

Une Nuit de la Garde nationale, tableau-vaudeville, un acte, de Scribe et Delestre-Poirson.

Le petit Chaperon rouge, comédie-vaudeville, un acte, de Dumersan.

Le petit Enfant prodigue, comédie-vaudeville, un acte, de Desaugiers et Gentil.

Le Piège, comédie-vaudeville, un acte, de Théaulon.

La Pie voleuse ou la Servante de Palaiseau, mélodrame, trois actes, de Caignez et Daubigny, avec ouverture de E. Marty, chef d'orchestre.

Le Retour des Lis, à-propos-vaudeville, un acte, de Desaugiers et Gentil.

Le Savetier et le Financier ou Contentement passe richesse, comédie-vaudeville, un acte, de Merle et Brazier.

Le Voile d'Angleterre ou la Revendeuse à la toilette, comédie-vaudeville, un acte, de Moreau et Woffland.

Plusieurs pièces locales, soumises à l'approbation du ministre de la police générale ne furent pas autorisées, entre autres : *le Bandeau*, vaudeville, un acte, de Dupire, et *la Générosité française ou le Commis anglais à Paris*, drame, deux actes, par Etienne, receveur des douanes, à Wattignies ; cette dernière fut imprimée chez Leleux en 1816.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Les 11 et 15 mai, séances d'exercices athlétiques par Charles

Rousselle, *l'Hercule du Nord*, et son frère « son émule »[1]. On chante l'*Hymne alsacien*.

Pendant le séjour du duc de Berry, Duverger organisa plusieurs soirées de gala en l'honneur du prince, avec le concours du chanteur Lavigne[2], de l'Académie de musique ; lors de la première, le 18 août, Mlle Adèle Duverger complimenta Son Altesse et lui présenta, comme l'année précédente, une corbeille de fleurs où les lis dominaient. Lavigne chanta le 20, *OEdipe à Colone* ; le 22, *la Caravane du Caire* ; le 24, *les Prétendus* ; le 25, *la Vestale* ; le 27, *Iphigénie en Aulide* ; le 29, *Didon* ; le 31, *Orphée* ; plus le rôle de Colin dans *le Devin du village*, les 24, 29 et 31.

Grand assaut d'armes, le 21 septembre, par Mme Chelli, célèbre académicienne de Rome ; elle en soutint un second au Cirque, le 29 du même mois.

Dérivis, de l'Opéra[3], se fait applaudir le 22 septembre dans *OEdipe* et *Sylvain* ; le 24, dans *Panurge* et *la Caravane* ; le 26, dans *Anacréon* et *le petit Matelot* et le 28, dans *Aristippe* et

1. Rousselle (Charles et Henri) portaient tous deux le surnom d'*Hercules du Nord*. Charles, le cadet, mourut en 1826, âgé de quarante-cinq ans, et l'aîné, Henri, en 1844, à l'âge de soixante. On connaît leur épitaphe qui existe encore au cimetière de l'Est. Nés et élevés à Lille, chez leurs parents, petits cultivateurs établis vachers rue des Bouchers, les deux frères avaient acquis une force peu commune et leurs exploits athlétiques sont restés légendaires. Le plus jeune, Chacharles, comme on l'appelait, possédait en outre une pureté de formes remarquable qui le désigna comme modèle aux différentes académies de peinture et de sculpture de Paris, Lyon, Londres et Anvers.

2. Lavigne (Jacques-Émile), né en 1782, mort en 1855; il débuta à l'Opéra en 1809 dans Achille, d'*Iphigénie en Aulide*. Sa voix magnifique était très étendue, mais dépourvue de moëlleux ; sans effort et magistralement, il donnait l'*ut* qui, eu égard à la surélévation du diapason, serait bel et bien aujourd'hui un *ré* de poitrine ; il se faisait un jeu de transposer d'un ton plus haut les airs qu'il chantait en intermède. Lavigne quitta momentanément l'Académie de musique et se mit à voyager en province, mais il rentra à Paris en 1819 et reprit la place qu'il avait abandonnée sans motif sérieux.

3. L'année suivante Dérivis exécuta une fugue qui n'avait rien de musical ; le 11 janvier le ministre de la police avisait le préfet du Nord qu'au cas où la présence du pensionnaire du roi serait signalée dans le département, ordre devait lui être intimé de rentrer à Paris sur-le-champ, sous peine de punition sévère, pour y remplir ses engagements.

les Prétendus ; lui aussi chanta, en intermède, des couplets de circonstance tels que *le Vœu du bon royaliste* et des romances dans le goût du jour.

Le 19 octobre, Mme Richard, premier rôle tragique du théâtre d'Amsterdam, et Lagardère, jeune premier, *le Cid*; le 22, *Cinna*.

Une représentation est donnée le 25 décembre au bénéfice des incendiés de la rue Sainte-Catherine [1].

Le 6 janvier, jour des Rois, par ordre supérieur, spectacle gratis composé de *la Danse interrompue*, *Richard Cœur-de-Lion*, *l'Hommage de la Garde nationale*.

Le comte de Muyssart, installé maire de Lille le 18 janvier, assiste le même soir à la représentation. L'acteur Saint-Preux « bien connu par son dévouement au roi » chanta des couplets en « impromptu et sous forme de pot-pourri », qu'il avait fait imprimer avec cette dédicace :

C'est au bon magistrat, à l'homme intègre et sage
Que j'ose dédier ce médiocre ouvrage.
Le cœur en fit les frais.... Est-il besoin d'esprit ?
Bien des gens feront mieux, mais le cœur me conduit :
Or, ne voyez que lui et toujours débonnaire
Agréez, s'il vous plaît, mon hommage sincère :

Votre très humble serviteur,
SAINT-PREUX.

IMPROMPTU

Air : *Français, quel est ce chevalier ?*
de la *Renaissance des Lis*.

Le plus vertueux magistrat
Nous est donné pour nous conduire,
Ami de son Roi, de l'Etat,
Ces deux titres doivent suffire (*bis*).

1. Une souscription publique ouverte en faveur de Louis Férez, serrurier, qui avait dû se sauver avec sa femme et son enfant presque nus, s'éleva à la somme de 1709 fr. 90, laquelle fut remise à l'intéressé par le commandant des sapeurs-pompiers, Leplus.

Aussi chaque Lillois
Remercie le bon Roi qu'il aime,
Certain que dans cet heureux choix
Il verra son Prince lui-même.
Disons tous, de bon cœur et sans fard :
Vive le Roi ! vive Muyssart !

Air : *J'aimons que l'on chante gaîment*,
d'*Alexis ou l'Erreur d'un bon Père*.

Dehors, comme en cette cité,
On connaît ses lumières,
Et palais et chaumières
L'ont toujours aimé, respecté ;
Sa bienfaisance
A l'indigence,
Sa bienfaisance rend bonheur, espérance ;
Riches, pauvres, en le voyant,
N'ont plus qu'un vœu, qu'un sentiment,
Et disent tous qu'il soit heureux, content ;
Vive notre bon Maire !
C'est notre second père !
Oui, mes amis, c'est notre second père.

Air : *Soyons Français, soyons unis*.
(*La Cantate au Roi*.)

De la province grand bailli
Et notre organe près du trône,
Il sut, à Paris comme ici,
Aimer Lille, aimer la couronne.
Noble défenseur de nos droits,
Royal modèle de constance !
Mêlant ses accents à nos voix,
(*Parlé*) Il dira comme nous et de bon cœur :
Vive le Roi ! Vive la France ! (*bis*).

Air de la *Tyrolienne*.

—

Ah ! peut-on mieux commencer une année !
Son arrivée présage le bonheur ;
Puissent ses jours avoir longue durée !
Dieu juste, accorde-nous cette faveur ! (*bis*).
Nous implorons ta clémence
Daigne répondre à nos désirs ;
Nous sommes las de souffrance
Mais avides de vrais plaisirs.
Pour nous, nos enfants,
Conserve longtemps
Cet homme loyal
Tout à fait royal.
Le repos et l'abondance
Seront l'effet
De ce bienfait.

Air : *Français, au trône de ses pères.*
(*Le Serment français.*)

—

S'il est encore des blessures
Cicatrisées par ses avis,
Suivons-les ; dans ces conjonctures
Disons : amour au Roi, amour à mon pays !
Français n'ayons plus de querelles, (*bis*)
Comme lui, dites avec moi :
Nous serons à Louis fidèles,
Oui, nous jurons de mourir pour le Roi (*bis*).

Par M. S. P.

Longuemare et sa troupe d'artistes funambules, exercices d'agilité et pantomimes les 4, 6, 8 février ; le 12, pour la clôture, ascension aux quatrièmes loges sur la corde raide et *le Mort qui marche ou les Épouvantes de Pierrot*, pantomime italienne avec métamorphoses surprenantes.

Mlle Foulquier, première chanteuse de l'Opéra-Comique, et Welche, haute-contre Martin, engagé au théâtre de Nantes [1], commencent, à partir du 15 mars, des représentations qui se prolongent jusqu'au jour de la clôture, 21 avril : *le nouveau Seigneur*, *le Calife de Bagdad*, *Zémire et Azor*, *Jean de Paris*, *la fausse Magie*, *le Diable à quatre*, *Jeannot et Colin*, *une Folie*, *le Médecin turc*, *Joconde*, *Cendrillon*, *l'Irato*, etc., etc.

BALS et CONCERTS

Poulleau, inventeur-propriétaire de l'instrument l'orchestrino, le fait connaître dans les séances des 2 et 5 octobre : « cet instrument imite le violon, l'alto, le violoncelle, le hautbois, l'orgue, et l'auteur exécute dessus des solos, concertos, duettos, trios, etc. »

Les 18 et 25 février, grands bals parés et masqués, à dix heures du soir. — Prix d'entrée : 2 fr. 50.

Welche et M[lle] Foulquier, cités plus haut, organisent des concerts spirituels, avec le concours de plusieurs artistes du théâtre, le dimanche des Rameaux, le samedi-saint et le jour de Pâques, 7, 13 et 14 avril.

POLICE et RÈGLEMENTS

Le ministère de l'intérieur publia le 15 mai 1815, sous forme d'instruction aux préfets, complétant le décret du 8 juin 1806 et résumant toutes les modifications apportées par l'Empire

1. Welche débuta plus tard à l'Opéra-Comique et fit partie de la troupe de Lille en 1819.

au régime des théâtres départementaux, un règlement dont de nombreux articles étaient applicables au Théâtre de Lille.

On avait divisé la France en vingt-cinq arrondissements dramatiques, chacun comprenait un ou plusieurs départements, selon que ceux-ci avaient plus ou moins de villes susceptibles de posséder des spectacles.

Ces arrondissements pouvaient avoir deux espèces de directeurs : ceux des troupes stationnaires pour les villes à spectacle permanent, désignés par le préfet et nommés par le ministre de l'intérieur, et ceux des troupes ambulantes pour desservir les communes dans l'impossibilité de soutenir un spectacle à l'année, choisis par le ministre d'après les notes fournies par le préfet.

Tout particulier sollicitant une direction devait prouver ses moyens de soutenir une entreprise théâtrale et pouvait être astreint à fournir un cautionnement en immeubles.

Les directions de théâtres permanents étaient accordées pour une, deux ou trois et même un plus grand nombre d'années, sur la proposition des préfets ; celles de troupes ambulantes ne pouvaient l'être que pour trois ans au plus.

Aussitôt sa nomination, le nouveau directeur devait aller prendre les ordres du ministre de la police générale à Paris. Il devait envoyer au ministère de l'intérieur, chaque année, un mois avant l'ouverture, le tableau de sa troupe avec son répertoire général, et fournir aux préfets l'état de ses recettes et dépenses. Aucune pièce ne devait être mise au répertoire sans l'autorisation du ministre de la police.

Les directeurs sur lesquels on avait reçu des notes favorables, ceux qui choisissaient le mieux leurs pièces, ou soignaient le plus les représentations, tout en remplissant exactement leurs engagements, étaient dans le cas d'obtenir des récompenses et des encouragements. Les acteurs eux-mêmes recevaient des marques de la satisfaction du ministre.

Les directeurs de troupes stationnaires et ambulantes

percevaient un cinquième sur la recette brute des spectacles de tout genre, défalcation faite du droit des pauvres ; seuls ils avaient, en temps de carnaval, le privilège de donner des bals masqués.

Quand les salles de spectacles appartenaient à des particuliers (et c'était le cas à Lille) le loyer pouvait en être payé par la commune à la décharge du directeur. Les délibérations prises par les conseils municipaux à ce sujet étaient transmises par le préfet au ministre. « En général, dit l'article 24, il doit être pris, autant que possible, des mesures pour que les communes deviennent propriétaires des salles de spectacles. »

Les spectacles n'étant point au nombre des jeux publics auxquels les fonctionnaires assistent en leur qualité, il ne doit point y avoir pour eux de places, encore moins de loges, gratuites réservées. Les autorités ne peuvent exiger d'entrées gratuites des entrepreneurs que pour le nombre d'individus jugé indispensable au maintien de l'ordre et de la sûreté publique (articles 26 et 27).

Il était défendu aux directeurs d'engager aucun élève des écoles de chant et de déclamation du Conservatoire sans l'autorisation du ministre de l'intérieur, et les acteurs de Paris ou d'ailleurs, qui obtenaient des congés pour voyager dans les départements, ne pouvaient y prolonger leur séjour au-delà du temps fixé. Les entrepreneurs étaient responsables et pouvaient être condamnés à verser, dans la caisse des pauvres, le montant de la recette des représentations données en dehors des congés réguliers.

Enfin, les préfets et maires étaient chargés de veiller sur les droits des auteurs dramatiques.

La Restauration maintint et consolida cette organisation établie par l'Empire, particulièrement par les ordonnances ou règlements des 19 août 1814, 7 janvier 1819 et 8 décembre 1824.

ANNÉE 1816-1817

DIRECTION BRANCHU

(*Du 4 mai 1816 au 24 avril 1817*)

Branchu avait sollicité d'abord un privilège de cinq ou sept ans ; la direction lui fut accordée le 28 octobre 1815, mais pour trois années seulement. Sa candidature était appuyée par de hauts personnages ; le duc d'Angoulême entre autres avait apostillé un des nombreux certificats produits.

Dans son prospectus daté du 12 avril suivant, le nouveau directeur donne les conditions de l'abonnement et s'engage à maintenir « religieusement » les clauses stipulées, approuvées par le maire. Il ajoute qu'il fera tout pour varier son répertoire et mériter l'estime générale, le spectacle sera alternativement composé de grand opéra, opéra-comique, comédie, vaudeville, etc.

L'ouverture, annoncée d'abord pour le 25 ou le 30 avril, n'eut lieu que le samedi 4 mai, par *Adolphe et Clara, le nouveau Seigneur du village* et un prologue de circonstance, intitulé *Mon Ouverture ou ma Surprise agréable*, bluette mêlée de chant en un acte, suivi de l'*Hymne à la concorde*.

Plein de zèle, Branchu multiplia pendant toute l'année les couplets au roi et les cantates, ainsi que les ouvertures nouvelles sur les airs « chéris des Français », dues à l'infatigable Marty.

On ne relève plus, dans les journaux, l'annonce de bals masqués au théâtre. Branchu semble avoir cédé ses droits, pour ce genre de divertissements, au Cirque et au Ramponneau.

Parmi les visites sensationnelles relatées dans les feuilles publiques, citons celle du duc de Wellington qui, accompagné de son état-major, vint conférer le 7 mai avec M. de Jumilhac et le préfet du Nord. Après avoir dîné à la préfecture, le vainqueur de Waterloo assista au spectacle et quitta Lille le lendemain pour regagner son quartier général à Cambrai.

Le mariage du duc de Berry, au mois de juin, fournit l'occasion de représentations de gala, les 17 et 18.

L'année théâtrale, comme on le verra plus loin, fut des plus agitées ; aucune direction, même pendant les mauvais jours de la Révolution, n'eut à subir, en dehors de la période des débuts, de pareils assauts. Pour des motifs parfois futiles, éclataient, entre les jeunes officiers de l'armée et les anciens soldats de Napoléon rentrés dans la vie civile, de violentes altercations. Une sourde excitation animait les deux partis ; une campagne de suspicion divisait la France où la Terreur blanche, comme on l'appela, exerçait des représailles sur ceux qui s'étaient compromis pendant les Cent-Jours. La condamnation et l'exécution du général Chartran à Lille (9-22 mai) en fut un faible écho. Ces sentiments de haine se traduisirent, sous une forme atténuée, pendant le séjour du tragédien Talma.

TABLEAU DE LA TROUPE

MM. Branchu, directeur-caissier.
Saint-Victor, administrateur.

Opéra.

MM. Ponchard, première haute-contre Elleviou.
Marido, puis Cousin-Floricourt, premières hautes-contre, Philippe.

MM. Saint-Albin, deuxième haute-contre Colin.
Fagét, Martin, des jeunes basses-tailles.
Chodoir, première basse-taille.
Laviale, deuxième basse-taille.
Saint-Preux, premier comique, Trial.
Fabien, deuxième comique, Laruette.

Mmes Marido, puis, en représentations, Amélie, Monroi, Defresnes, Ponchard, Saint-James, premières chanteuses à roulades
Legero, deuxième chanteuse.
Lucien, première chanteuse sans roulades, forte mère dugazon.
Burger, première dugazon.
Saint-Albin, deuxième dugazon.
Gosse, duègne.

Comédie et Vaudeville.

MM. Miller, premier rôle, fort jeune premier de comédie.
Mainvielle, premier rôle jeune.
Deschamps.

Mmes Lacaille, premier rôle, Mainvielle, Deschamps, Miller, Michonneau, Julie, Granelle.

DÉBUTS

Branchu comptait dans sa troupe plusieurs artistes de valeur et d'avenir, en particulier Ponchard jeune, la première haute-contre Elleviou, et Mme Marido, première chanteuse à roulades; dans l'espoir de les faire débuter à l'Opéra-Comique, il avait sollicité l'appui du préfet du Nord, près de M. de la Ferté, intendant des Menus-Plaisirs. Le remplacement de la première chanteuse causa de grands ennuis à la direction. Ce

fut d'abord une demoiselle Amélie qui échoua piteusement ; Mme Monroi débuta le 1er octobre, mais soutenue par les uns, combattue par les autres, elle se retira pour ne pas servir de prétexte à des représailles. Puis défilèrent successivement Mmes Giacomelli, Defresnes, Ponchard et Saint-James.

Le 31 octobre, Mlle Giacomelli refuse de jouer et exprime le lendemain au public, par la voie du journal, ses regrets en même temps que sa reconnaissance. On ne pouvait pas laisser passer cela sans protestation : le 6 novembre, la rentrée de cette chanteuse est demandée, une fraction s'y oppose ; le directeur, au milieu du tapage, déclare avoir reçu une lettre dans laquelle l'artiste en question s'excuse encore de ce que sa santé ne lui permette pas de chanter, aussi le tumulte alla grandissant. Des groupes très animés se formèrent, à la fin du spectacle, et il fut convenu qu'on empêcherait, par tous les moyens, la rentrée de Mlle Giacomelli. L'autorité jugea prudent de l'engager à ne plus reparaître.

Mme Defresnes, qui suivit, ne donna que trois représentations, du 21 au 29 novembre ; Mme Ponchard jeune chanta en décembre et Mlle Saint-James, en mars.

Le 22 octobre, des officiers de cavalerie sifflent, à son entrée, la première dugazon, Mlle Burger, malgré l'accueil favorable qu'elle avait reçu jusqu'alors, sous le prétexte qu'elle avait contribué à la chute de Mlle Monroi.

Cette effervescence n'allait pas sans causer un préjudice à Branchu; il avait pensé d'abord s'adresser à l'Intendant des Menus-Plaisirs, pour lui demander si, parmi les sujets de l'École royale de chant, il ne se trouverait pas une bonne chanteuse pour le Théâtre de Lille. Dans sa lettre, il rappelle qu'il a engagé Mlle Boulanger, de l'Opéra-Comique, pour quelques représentations à son retour de Bruxelles et dans le seul but de faire prendre patience au public. Mais M. de la Ferté répondit que les événements désorganisateurs des dernières années de l'usurpation avaient produit sur l'École

les effets les plus affligeants pour l'art et qu'il ne s'y trouvait aucun sujet pouvant être envoyé aux théâtres de province. En dernier ressort, Branchu essaya du secours de la presse et fit insérer dans le *Journal de Paris* un avis portant qu'il donnerait, à la première chanteuse qui plairait au public lillois, les appointements qu'elle demanderait. Mais, ce fut peine perdue; il ne resta que le système coûteux des artistes de passage.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Le nouveau régime se montra plus sévère que jamais, au point de vue politique et moral, sur la question du répertoire. La formalité du dépôt préalable fut rigoureusement exigée et aucune pièce ne put être imprimée ou mise au théâtre sans avoir été soumise à la censure par voie administrative. Le ministre de la police avisa les directeurs d'ajourner la reprise de certaines pièces, parmi lesquelles il se borna à citer : *Fénelon*, *Brutus*, *Lovelace*, *Guillaume-le-Conquérant*, *les Victimes cloîtrées*, *le Roi de Cocagne*, *les Avant-postes français*, *la Jeunesse de Richelieu*, *Janvier et Nivôse*, *les Visitandines*, *les Réjouissances autrichiennes*. Il autorisa cependant la représentation du *Mariage de Figaro* d'après l'exemplaire de la Comédie-Française, et fit changer le titre du *Mariage du Capucin* en celui de *Mariage du Pèlerin* (31 décembre 1816).

Voici l'énumération de quelques œuvres locales qui ont été envoyées à l'examen pendant l'année 1816-1817 :

En août : *Pierre Joseph de l'basse Deûle*, *Brûle-Maison*, vaudevilles.

En juin : *Corali ou la jeune Indienne*, drame ; *l'Amant à l'épreuve*, *le Tableau de famille*, comédies ; en août : *les Lillois ou la Cocarde blanche*, *le Blanc et le Noir ou Un des mille*

traits d'Henri IV, vaudeville en l'honneur de la Saint-Louis, *le Remords d'un crime*, scène en vers.

En décembre : *la Famille des Gobe-Mouches*, *Encore une fin du monde*, vaudevilles.

Principales nouveautés de l'année :

PARTIE LYRIQUE. — *Alfred-le-Grand*, ballet pantomime, trois actes, de Valmalette, musique de Garcia.

La Bataille de Denain, opéra-comique, trois actes, de Théaulon, Dartois et Fulgence, musique de Catrufo.

Charles de France ou Amour et Gloire, opéra-comique, deux actes, de Théaulon, Dartois et Rancé, musique de Boïeldieu et Hérold.

La Fête du village voisin, opéra-comique, trois actes, de Sewrin, musique de Boïeldieu.

La Lettre de change, opéra-comique, un acte, de Planard, musique de Bochsa.

L'Une pour l'autre ou l'Enlèvement, opéra-comique, trois actes, d'Étienne, musique de Nicolo Isouard.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Brelan de Valets ou les Fourbes entre eux*, folie-vaudeville, un acte, de Delestre-Poirson.

Les deux Philibert, comédie, trois actes, de Picard.

Les deux Philiberte ou Sagesse et Folie, vaudeville, deux actes, de Merle, Brazier et Dumersan.

Le Grenadier de Louis XV ou le Lendemain de Fontenoy, vaudeville, un acte, de Dubois.

Héloïse et Abeilard, drame, trois actes, de Merville.

Fortune et Gaîté, vaudeville, un acte, de Montigny.

Je fais mes farces ! vaudeville, un acte, de Desaugiers, Gentil et Brazier.

La Magnétismomanie, vaudeville, un acte, de Vernet.

Le Marin ou les deux Ingénues, comédie-vaudeville, un acte, de Théaulon.

M. Sans-Gêne ou l'Ami de collège, vaudeville, un acte, de Desaugiers et Gentil.

La Pensée d'un bon roi, tableau villageois, un acte, de Dubois.

Préville et Taconnet ou la Comédie sur le boulevard, vaudeville grivois, un acte, de Brazier et Merle.

Le Voyageur, comédie, trois actes, de Charlemagne.

La Fin du monde ou les Taches dans le soleil, folie-vaudeville, un acte, de Brazier.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Le duc de Wellington assiste à la représentation du 7 mai; on joue : *le Prétendu, le Tonnelier* et *les deux Pères*.

M. et Mme Fay : le 20 mai, *Raoul Barbe-bleue*, *Gulnare* et *le Tableau parlant*; le 24, *le Prétendu* et *Alexis*; le 26, *la belle Arsène* et *Camille*; le 28, *la Vestale*.

Le 4 juin, *Zoraïme et Zulnar*, suivi de l'apothéose de Grétry.

Spectacle gratis, le 17 juin, à quatre heures, en l'honneur du mariage du duc de Berry avec la princesse Marie-Caroline des Deux-Siciles[1] : *la Partie de chasse d'Henri IV*, ornée du pas des drapeaux « sur les airs chéris des Français », le pas des glaces et le *Serment français*.

Paul, de l'Opéra-Comique, pensionnaire du roi[2], chante *Adolphe et Clara* et *Richard*, le 3 juillet; le *Mari de circonstance*, *Gulnare et le Rendez-vous*, le lendemain.

---

1. Diverses réjouissances publiques eurent lieu à cette occasion : distribution de comestibles et de boisson aux soldats de la garnison, de pain aux pauvres, feu d'artifice, illumination générale, danses sur les places de la Housse et du Concert, bal chez le marquis de Jumilhac, etc. A signaler une pièce de théâtre écrite pour célébrer cet évènement, mais qui ne fut jouée qu'au mois d'août : *Vive le Roi ! ou le Royaliste tout seul*, vaudeville, par Saint-Preux, imprimé à Lille chez la Ve Dumortier.

2. Paul (Dutreil, dit), né en 1780, mort en 1848, commença en province et débuta à Feydeau, en 1804, où il tint l'emploi de première haute-contre après la retraite d'Elleviou. En 1829, Paul prit la direction du Théâtre de Rouen et se retira deux ans après.



Pour célébrer l'heureux retour de Louis XVIII, représentations de gala les 8 et 9 ; « la salle sera illuminée et ornée de guirlandes et d'emblêmes royaux. »

Le 26, Mlle Jenny Ansoult : *le Traité nul* et *la Mélomanie*.

Michot, du Théâtre-Français [1], joue *la Partie de chasse d'Henri IV* et *les Projets de mariage*, le 27 août ; les *deux Frères* et *Crispin rival de son maître*, le 29 ; *les deux Frères et Catherine*, le 3 septembre ; *la Jeunesse d'Henri V* et *les Projets de mariage*, le 5.

La Saint-Louis fut célébrée par une représentation gratuite composée de *Maison à vendre*, *Aline reine de Golconde* et la pièce de Saint-Preux : *Vive le Roi ! ou le Royaliste tout seul*, scène unique, jouée par l'auteur, qui chante, pour terminer, *le Troubadour lillois*.

Mme Boulanger, de l'Opéra-Comique [2], avec Paul, du même théâtre : *Jean de Paris* et *le Tableau parlant*, le 30 août ; *Joconde* et *le Calife de Bagdad*, le 31.

La troupe de M. et Mme Franconi donne, les 7, 9 et 11 septembre, trois représentations composées d'exercices et de pantomimes équestres, telles que *la Fille hussard ou le Sergent suédois*, pièce militaire en trois actes, ornée de marches, évolutions, revues, manœuvres de cavalerie, danses, etc., *Gérard de Nevers ou la belle Euryanthe*, trois actes, ornés de cérémonies chevaleresques, tournois, jeux de lances à cheval, menuet et contredanse équestres, grande chasse au cerf, jugement de la belle Euryanthe (Mme Franconi) et sa condam-

1. Michot (Antoine), né en 1768, mort en 1826, débuta à treize ans aux Petits-Comédiens, passa aux Variétés, puis au Théâtre de la République en 1791. Chargé, pendant la révolution, de missions politiques en province, il dut s'éloigner après thermidor ; quand il reprit la carrière, il ne s'occupa plus que de théâtre. Les pièces jouées à Lille en 1816 étaient les meilleures de son répertoire.

2. Mme Boulanger (Marie-Julie Kalligner), née en 1786, morte en 1850. Elève de Garat, elle débuta en 1811, à l'Opéra-Comique, et y obtint un succès colossal ; elle se retira en 1845, après avoir créé un nombre considérable d'ouvrages. Dix ans avant sa retraite, Mme Boulanger avait adopté les rôles de duègne.

nation, combat à outrance à la hache, au sabre et au poignard. Pour la clôture, *Geneviève de Brabant ou la Confiance trahie*, pantomime dialoguée en trois actes, à grand spectacle, ornée de tableaux : « les deux cerfs viennent à l'aube du jour chercher leur nourriture et ne s'enfuient qu'au bruit du rendez-vous de chasse; » *Hommage à Henri IV*, ou inauguration de la statue du bon roi, grand tableau équestre, exécuté par neuf chevaux dressés, dont l'un s'élève sur un double piédestal représentant le cheval de bronze.

Du 23 au 25 et le 29 septembre, la troupe de funambules italiens de Casorti joue des ballets comiques, entr'autres l'*Amant rusé*. Casorti fils aîné et sa sœur dansent le menuet de la cour et la gavotte de Vestris.

Les 26 et 28, du même mois, Baptiste Petit et sa femme, née Dupont, M. et Mme Léon, tous les quatre premiers danseurs de l'Opéra de Paris, de Russie, d'Angleterre, etc., ballets-pantomimes : *la Fille mal gardée*, *Figaro*, etc.

Le 4 octobre, représentation au bénéfice des victimes infortunées de Pont-sur-Yonne, « désastre qui a eu lieu le 21 septembre dernier, laissant plus de cinquante familles dans la plus profonde misère. »

Mlle Giacomelli, de l'Opéra-Bouffe de Paris, pensionnaire du théâtre Feydeau, commence, le 21 octobre, une série de représentations qu'elle cesse brusquement le 31.

Ravel aîné, « premier danseur de l'Europe, » sa femme et son fils : exercices sur la corde raide, sans balancier, les 11 et 15 novembre.

Mlle Duchesnois, accompagnée de Bernard, élève du Conservatoire, vient recueillir de nouveaux lauriers et joue avec un succès inouï, le 11 décembre, *Phèdre ;* le 12 et le 15, *Mérope ;* le 13, *Esther ;* le 17, *Andromaque*.

Saint-Félix, des Variétés, joue les pièces de son répertoire pendant tout le mois de janvier ; le 23, après *le Ci-devant jeune homme*, on jette sur la scène un billet dont la police

interdit la lecture; il s'agissait d'une pièce de vers en l'honneur du comédien, que l'auteur lui adressa le lendemain à son domicile, hôtel de la Cloche. A cette même représentation, qui était aussi composée de *Je fais mes farces !* et de *Rose et Colas*, on exécuta l'*Apothéose du célèbre Monsigny*, « ouvrage à grand orchestre, arrangé par Marty. »

Julien, artiste de Bruxelles, chante, le 25 février, *Gulistan* et *le Prisonnier*.

7 mars, Devillers, professeur de déclamation, scènes tragiques et comiques, à un ou deux personnages, fables, etc.

Gavaudan, du théâtre de l'Opéra-Comique; le 26 mars, le *Délire*, *Zoraïme et Zulnar;* le 27, *Joseph*, *les deux Jaloux*, *Jadis et Aujourd'hui;* le 28, *Montano et Stéphanie*, *Héléna et Constantin*.

Talma [1], du Théâtre-Français, accompagné de Mmes Henri et Férard, joue le 16 avril, *Manlius Capitolinus*, le 17, *Hamlet*, le 19, *Abufar*, le 20, *Coriolan*, le 22, *Andromaque*, le 23, *Œdipe* et le 24, pour la seconde fois, *Hamlet*. Son succès fut immense, indescriptible. Comme nous l'avons raconté ailleurs, l'enthousiasme dégénéra, à la représentation de clôture, en désordre suivi d'une grave collision entre les officiers de la garnison et des civils.

Le prix des places pendant le séjour de Talma avait été fixé comme suit : premières loges, parquet et orchestre, 5 francs; secondes loges, 3 fr. 50; troisièmes, 2 fr. 25; parterre, 1 fr. 50.

---

1. Talma (François-Joseph), né en 1763, mort en 1826. Tout a été dit sur ce grand tragédien, une des gloires de notre théâtre national. D'une famille originaire du département du Nord, le célèbre acteur joua d'abord en anglais, dans les salons de Londres et débuta à la Comédie-Française, le 21 novembre 1787, par *Mahomet*. Il devint rapidement un des principaux sujets de ce théâtre; mêlé aux premiers évènements de la Révolution il se lia avec Bonaparte, ses sentiments personnels à l'égard de l'empereur lui créèrent, au commencement de la Restauration, de nombreux détracteurs. Talma avait épousé, en secondes noces, la fille de J.-B. Vanhove, un Lillois, sociétaire de la Comédie-Française.

CONCERTS

19 et 23 août. Grand concert vocal et instrumental par M. et Mme Garat [1], Dugazon fils [2], pianiste, avec le concours d'artistes du Théâtre.

La petite merveille, Fueroni, âgée de cinq ans et demi, exécute le 6 novembre une valse de sa composition et chante le *Vive le Roi!* récitatif avec accompagnement, ainsi que les principales scènes d'*Asmodée ou la Magie bonne à quelque chose*.

Les 30 mars, 5 et 6 avril : concerts organisés par les artistes de la troupe et l'orchestre, harmonie militaire arrangée par Henry, chef de la musique de la garde nationale, musicien du théâtre.

INCIDENTS

Au cours de la représentation tumultueuse du 9 mai, la gendarmerie, requise pour rétablir le calme, est accueillie par des huées et par les cris de : à bas la police! à bas les gendarmes! Devant l'attitude hostile du public ces derniers se retirèrent ; le préfet répondit au rapport du commandant que le maire étant seul chargé de maintenir l'ordre au Spectacle, ni la troupe, ni la gendarmerie ne pouvaient s'y rendre sans sa réquisition.

1. Mme Garat (Marie-Catherine Duchamp), née en 1789, entra au Conservatoire en 1805 et devint élève de Garat. Sa belle voix de soprano était fort admirée; elle donna de nombreux concerts de 1813 à 1817. Ayant dû renoncer à sa carrière à cause d'une surdité précoce elle se consacra à l'enseignement.

2. Dugazon (Gustave), né en 1782, mort en 1826, était le fils des célèbres comédiens; à son lit de mort, sa mère lui défendit, sous peine de malédiction, de suivre son enterrement. Compositeur et harmoniste, élève de Berton et de Gossec, Dugazon obtint le deuxième grand prix de composition à l'Institut en 1806; pianiste distingué, il écrivit plusieurs opéras et de nombreuses fantaisies pour piano.

Le 15 juin, l'acteur Lucien, tour à tour sifflé et applaudi, est violemment interpellé. « Les militaires, dit le rapport de police, se sont bien conduits, sauf qu'un officier des cuirassiers d'Orléans se permit de menacer les siffleurs de leur tomber dessus. » Propos mal choisi pour calmer l'orage.

Le 24 suivant, pendant le désordre occasionné par un incident relatif aux débuts, deux pierres enveloppant des billets sont lancées sur la scène avec une telle force qu'elles manquent de blesser des artistes ; dans le but d'empêcher le retour de semblables faits, le maire de Lille prend le 27 un arrêté interdisant la lecture des billets et ordonnant l'expulsion des fauteurs de troubles. Menace bien inutile, car les funestes papiers continuèrent de pleuvoir [1], seulement on ne les ouvrait plus, on les remettait au commissaire.

Peut-on appeler incident ce qui fut, au mois d'août, l'objet d'un rapport de police, à propos de contremarques revêtues de cachets et d'insignes républicains ? Les malencontreuses cartes durent être estampillées avec un timbre spécial, dépourvu de tout caractère politique.

La question des chapeaux est ancienne, elle surgit en 1818 au Théâtre de Lille, avec ceci de particulier que l'élément féminin y fut étranger. S'il respectait les exagérations de la mode d'alors, le public se montrait moins tolérant pour les monuments empanachés qui couvraient le chef des représentants de l'armée française ; la hauteur des shakos et celle non moins respectable des plumets qui les surmontaient pouvait paraître majestueuse et pittoresque, mais ne manquait pas d'être fort gênante. C'est ce qui causa, le 9 septembre, pendant une représentation de la troupe des frères Franconi, de violentes altercations dans le parterre, par suite de la

1. Un d'eux, lancé le 11 août, était conçu dans ces termes : « Le public demande une première chanteuse de suite et plus de variété dans le répertoire, sinon changement de directeur. » Cette réclamation était peu fondée, car Branchu, dans son année, monta 105 opéras et 94 ouvrages dramatiques.

prétention d'officiers des chasseurs vendéens qui s'obstinaient à conserver leur coiffure, malgré le règlement. Il en résulta une tumultueuse bagarre. Le lieutenant-général fit tenir le lendemain, à la division, l'ordre suivant : « J'ai vu avec peine que du trouble a eu lieu hier au Spectacle et qu'il a été causé par un malentendu entre les habitants et les officiers des chasseurs de la Vendée. Nos opinions et les sentiments qui nous animent tous sont trop semblables pour pouvoir donner prise au moindre dissentiment et afin d'éviter à l'avenir ce qui a donné lieu au trouble d'hier, j'ordonne à MM. les officiers de quelque corps que ce soit, composant la 16me division d'ôter, avant d'entrer au Spectacle, ou dans toute autre assemblée publique ou particulière, les shakos, casques ou chapeaux, à moins qu'ils ne soient de service à la tête d'une troupe armée ou qu'ils fassent une visite de corps dans laquelle la grande tenue soit de rigueur. »

Arrivons à l'affaire de Talma, où ces mêmes chasseurs de la Vendée jouèrent le principal rôle. Grâce à des documents inédits, nous avons pu, il y a une dizaine d'années, en faire l'objet d'une brochure spéciale [1]. Nous ne ferons que rappeler brièvement les faits.

Le célèbre tragédien jouait à Lille pour la première fois, on lui fit un accueil enthousiaste. Chaque soir, la foule s'entassait dans la salle, on refusait des places, c'était une suite ininterrompue d'ovations de tout genre, rappels, couronnes, pièces de vers. Ces manifestations sympathiques déplaisaient souverainement à certains officiers de la garnison, dont l'arrogance semblait rechercher des occasions de querelles, les chasseurs vendéens y étaient en majorité ; ils ne cachaient pas leur intention de siffler Talma, à cause de ses opinions politiques. On discuta pour choisir le moment propice où l'on pourrait lui infliger un affront.

1. *Talma dans le Nord. Notes sur sa famille ; l'Echauffourée des chasseurs de la Vendée.* Lille, 1888.

Le 24 avril au matin, les officiers se concertèrent en prenant leur repas et les propos échangés dans les cafés de la ville ne laissaient aucun doute sur leurs projets ; c'était pour le soir même et les partisans du tragédien se tinrent sur leurs gardes.

La salle était comble, il y avait de l'orage dans l'air, on se passait de mains en mains le billet suivant répandu, dans la journée, par la ville.

A TALMA :

O toi qui de Lekain recueillis l'héritage,
Toi qui nous peins si bien l'amour et ses fureurs
Et la douleur muette et les sombres terreurs,
Reçois avec ces vers notre libre suffrage.
Lille est fière aujourd'hui de t'offrir son hommage.
Si quelques ennemis de tes nobles succès
Troublent de leurs clameurs les bravos du parterre,
Nous désavouons tous cette audace étrangère,
Leur cœur n'est pas Lillois, leur goût n'est pas français.

C'est ce dernier vers, paraît-il, qui mit le feu aux poudres.

La tragédie de Ducis, précédée d'un intermède musical, fut écoutée avec calme, mais à peine le rideau baissé, les sifflets éclatèrent ainsi que les cris de : Talma ! Talma ! appuyés par un tonnerre d'applaudissements. La toile se relève, on demande d'abord la lecture des vers que tous connaissent, les officiers protestent et injurient le public, les menaces s'entre-croisent. Les Vendéens mettent le sabre en main, pourchassent leurs adversaires qui, brisant les banquettes de l'orchestre, s'apprêtent à riposter : « Les Lillois font bonne contenance, dit le *Censeur européen* [1], mais par une lâcheté sans exemple, les agresseurs avaient introduit dans la salle plusieurs sous-officiers de leur régiment qui tenaient leurs armes cachées.

1. Année 1817, tome III, pages 301 et suivantes.

Ces sous-officiers poussent tous ensemble un cri et attaquent par derrière les bourgeois déjà assaillis de face. Le plus grand désordre se répand alors dans la salle, on se précipite vers les portes, plusieurs femmes sont grièvement blessées. A peine la place est-elle évacuée que les Vendéens, maîtres du champ de bataille, se réunissent et agitent leurs sabres, criant à tue-tête : la victoire est à nous ! Le lieutenant-général marquis de Jumilhac avait quitté le spectacle avant la fin. En compagnie du comte de Careilh, lieutenant du roi, il se rendit sur la place et fit retirer les officiers. Le maire, avec les gardes de police et la garde nationale, fit également retirer les habitants. Ce n'est pas sans peine que M. de Jumilhac parvint à se faire obéir, il avait négligé de mettre son uniforme et était obligé de se faire reconnaître. »

Le lendemain, de nombreux duels eurent lieu en différents endroits ; on s'attendait à de nouveaux et graves conflits : on parlait de rencontres collectives, trente bourgeois contre trente officiers, les esprits étaient dans un état de surexcitation et de rage sans exemple. L'ordre du jour à la garnison avait été publié et affiché en ville ; le calme ne se rétablissant pas et les craintes les plus légitimes augmentant d'heure en heure, on consigna les troupes. Bref, le samedi 26, à trois heures du matin, le lieutenant-général fit sonner le boute-selle et le régiment de chasseurs de la Vendée, ayant ses officiers encadrés dans une double haie de gendarmes, quitta Lille par la porte Notre-Dame, se dirigeant vers Béthune pour aller prendre garnison à Amiens. Les journaux de la localité gardèrent un silence prudent sur cette affaire, qui eut un grand retentissement en France.

POLICE et RÈGLEMENTS

Extraits du Règlement pour la police du Spectacle arrêté par le maire de Lille le 30 mars 1816.

ART. 7. — Il est défendu de parler et de circuler dans les corridors pendant la représentation, de manière à troubler l'ordre.

8. — Il est également défendu de troubler la tranquillité des spectateurs, soit par des clameurs, soit par des applaudissements ou des signes d'improbation, avant que la toile soit levée ou pendant les entr'actes.

9. — Nul ne peut avoir le chapeau sur la tête lorsque la toile est levée.

22. — Il est expressément défendu à toute personne non employée et qui ne serait pas de service au spectacle d'entrer au théâtre ; si l'on a à parler au directeur ou aux acteurs, on les fera appeler. Les directeur, régisseur ou acteurs ne pourront, *sous aucun prétexte*, introduire qui que ce soit au théâtre.

Le garde de service sera responsable de l'inexécution du présent article.

29. — Il est défendu aux directeur, régisseur ou acteurs, sous peine de prison, de paraître sur la scène pour répondre aux interpellations qui pourraient leur être faites par le public.

Il est également défendu à toute personne, quel que soit son état ou sa condition, quelle que soit la place qu'elle occupe au spectacle, d'appeler le directeur, le régisseur ou un acteur sur la scène. Si l'on a des plaintes à faire contre l'administration du spectacle, ou les individus qui y sont attachés, c'est à l'administration municipale qu'il faut les adresser.

31. — Il est expressément défendu aux artistes, garçons de théâtre et autres personnes attachées audit théâtre, de se tenir au parterre.

32. — Il ne sera fait entre deux pièces aucune annonce du spectacle du lendemain.

Si, néanmoins, la maladie subite d'un acteur, une représentation à bénéfice ou l'arrivée d'un acteur célèbre rendait une annonce

nécessaire, le directeur ou le régisseur le fera très brièvement et sans répondre à aucune interpellation.

33. – Aucun billet jeté sur la scène ne sera lu, à moins que cette lecture ne soit permise par l'autorité municipale, à qui le billet sera transmis.

33. — Il est défendu aux acteurs, sous peine de prison, de rien changer ou ajouter à leurs rôles, ainsi que d'adresser la parole au public ou à un spectateur, quelles que soient les marques d'improbation qu'ils pourraient avoir observées sur leurs talents.
Ils s'abstiendront, dans leurs paroles, gestes ou maintien, de toute espèce d'indécence et de personnalités.

35. — Les acteurs qui refuseront ou seront en retard de se rendre soit aux répétitions, soit aux représentations auxquelles leur devoir les appelle, à l'heure indiquée à cet effet, y seront contraints sur-le-champ; s'ils refusent, ils seront conduits au poste de la police et il en sera rendu compte au maire.

PRIX des PLACES et ABONNEMENTS

Le Maire de la ville, après s'être fait représenter les engagements des artistes, et s'être assuré de la composition du théâtre dirigé par le Sr Branchu, l'autorise à annoncer les conditions suivantes, pour être observées dans toute leur étendue.

Prix et conditions de l'abonnement.

L'ouverture se fera du 25 au 30 avril 1816 jusqu'au 10 avril 1817, avec un abonnement généralement suspendu tous les deux mois, au profit du directeur; MM. les Abonnés ne paieront, pour ce jour-là, que 1 fr. le billet de premières.

Le nombre des représentations, fixé pour l'abonnement, ne sera jamais moindre de seize par mois, comme par le passé.

Le droit des indigents est en sus du prix de l'abonnement, comme d'usage.

			Pour hommes	Pour femmes
Abonnements pour les loges fermées	Pour un an . . .		190 fr.	170 fr.
	Pour 9 mois . . .		140 »	125 »
	6 mois	d'été . .	95 »	80 »
		d'hiver.	120 »	110 »
	3 mois	d'été . .	55 »	45 »
		d'hiver.	72 »	62 »

Ces loges devaient être complètes toute l'année ; on ne pouvait s'y abonner pour moins de trois mois.[1]

			Hommes	Femmes
Abonnement simple et pour aller à toutes places individuellement	Pour un an . . .		160 fr.	150 fr.
	6 mois	d'été . .	85 »	80 »
		d'hiver.	100 »	90 »
	3 mois	d'été . .	45 »	35 »
		d'hiver.	55 »	45 »
	1 mois	d'été . .	18 »	16 »
		d'hiver.	24 »	18 »

L'abonnement au mois ne pourra commencer que le premier ou le 20, et se paiera toujours d'avance, comme d'usage.

Les trimestres se percevront à demi-échéance, c'est-à-dire le 5 juin, le 5 septembre, le 5 décembre, le 5 mars.

Tous les enfants au-dessous de sept ans paieront demi-place.

Dans le cas où quelqu'acteur de Paris viendrait ici, ou qu'il s'y donnât quelque spectacle extraordinaire, MM. les Abonnés paieront, en cas de non-tiercement, 1 fr. 50 d'entrée ; si le cas de tiercement était autorisé, ils paieraient alors 2 fr. 50 comme précédemment. Si, par extraordinaire, plusieurs artistes de la capitale jouaient ensemble, alors l'abonnement serait généralement suspendu, et les abonnés payeraient le prix des places permis par l'autorité.

Il est bien entendu que les représentations bénéficiaires, données comme d'usage aux artistes de premier ordre de Paris, n'entrent point dans l'abonnement.

1. Dans le cas où une personne abonnée se ferait remplacer dans sa loge, celle qui occupera momentanément sa place paiera en sus, chaque mois, la moitié du prix de l'abonnement au mois.

MM. les Abonnés jouiront, comme précédemment, de leur entrée au Spectacle tous les jours, excepté ceux désignés ci-dessus, les bals et redoutes aussi exceptés.

Nota. — MM. les Abonnés qui désirent conserver leurs loges voudront bien, en les complétant comme les années précédentes, en adresser la nomenclature avant le 30 courant, au bureau du Directeur, établi au péristyle du Théâtre, depuis dix heures jusqu'à midi et depuis deux heures jusqu'à quatre ; ainsi que les personnes qui désirent louer des loges ou s'abonner.

Vu et approuvé. Lille, le 12 avril 1816.

Comte de Muyssart.

ANNÉE 1817-1818

DIRECTION BRANCHU

(*Du 4 mai 1817 au 20 avril 1818.*)

L'année théâtrale commença le lundi 4 mai par *Jean de Paris* et *Adolphe et Clara*, précédés d'une ouverture nouvelle de Marty.

Le choix des artistes, surtout des premiers sujets, ayant été plus heureux que de coutume, la troupe fut à peine entamée par les débuts.

La disette qui désola la France pendant les années 1816 et 1817 fut durement ressentie à Lille ; le maire proposa de remplacer partie des réjouissances de la fête de Saint-Louis par des distributions de pain aux pauvres, mais le spectacle gratis traditionnel ne fut pas supprimé. On ouvrit des souscriptions publiques, des représentations au Théâtre furent données au bénéfice des indigents et le comte de Muyssart fit, à plusieurs reprises, de chaleureux appels à la charité des habitants qui y répondirent avec leur générosité habituelle.

Le budget de la ville continue à porter l'allocation de 5.350 francs pour le loyer de la salle et du magasin de décors, ainsi que les 5.000 francs d'indemnité au directeur.

TABLEAU DE LA TROUPE

Voici la composition de la troupe avec l'indication des appointements annuels de chaque artiste :

M. Futy Branchu, directeur-caissier 6.000

Opéra – Comédie.

MM. Saint-Victor, administrateur, premiers rôles jeunes 7 000
Richebourg, première haute-contre Elleviou. 7.000
Gaspard, première haute-contre Philippe et premier rôle marqué 4.800
Cobourg, deuxième haute-contre, Colin, jeune premier 3.000
Granger, seigneurs, Granger de l'opéra [1], et amoureux 2.750
Faget, Martin et Lays. 5.600
Delaunay, première basse-taille et père noble. 4.800
Laviale, première et forte deuxième basse-taille, et financier. 3.100
Gondouin, deuxième et troisième basse-taille des seconds pères 1.350
Saint-Preux, Trial, Laruette et Juliet, Poisson et niais. 3.600
Fabien, Laruette et Dozainville [2], et premier comique 2.750

1. Du nom de Philippe Granger, né en 1744, mort en 1822, acteur de la Comédie-Italienne, puis du Théâtre-Français; il excellait dans les rôles de haut comique, les marquis, etc.

2. Du nom de Dozainville (Pierre Dardel, dit), né en 1758, mort en 1805, qui joua avec une grande réputation, les rôles de financiers et paysans niais à la Comédie-Italienne et à l'Opéra-Comique.

MM. Brochard, régisseur, comique et second comique	1.800
Forville, grandes utilités et troisièmes rôles	1.200
Julien, secrétaire-copiste, bibliothécaire . .	1.200
Mmes Richebourg, première chanteuse sans roulades, mère dugazon, premier rôle	5.000
Julien, première chanteuse avec roulades. .	5.500
Granger, première dugazon, Saint-Aubin [1], les soubrettes	5.000
Boyer, deuxième dugazon, corsets et ingénuités	2.400
Desmasures, deuxièmes et troisièmes dugazons, troisièmes amoureuses.	1.400
Saint-Aubin, première duègne, deuxièmes dugazons.	2.600
Lacaille, deuxième duègne, Margots [2] et caractères	2.600
Chef d'orchestre, Marty et trente musiciens. . .	19.800
Chœurs: douze hommes et dix femmes	14 400
Ballet de huit enfants [3].	2.280

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

Partie lyrique. — *La Journée aux Aventures*, opéra-comique, trois actes, de Capelle et Mézières, musique de Méhul.

1. Du nom de Saint-Aubin (Mme D'Herbey, dite), née en 1764, morte en 1850, qui créa un nombre considérable de rôles dans divers genres après avoir fait successivement partie de l'Académie de musique, du Théâtre-Français, de la Comédie-Italienne et de l'Opéra-Comique.

2. Rôles de servantes d'opéra-comique.

3. Ce corps de ballet, organisé depuis quatre ans, avait pour maître un nommé Riquet, lequel s'établissant professeur de danse rue Basse, en 1820, informa le public, par la voie des journaux, qu'il avait été prendre des leçons de son art aux maîtres les plus célèbres de Paris. Il enseignait « les contredanses, valses, menuets et gavottes de MM. Vestris et Melon, ainsi que la nouvelle gavotte à trois, composée par M. Albert, premier danseur de l'Académie royale de musique. »

Le Roman fait pour tout le monde, opéra-comique, un acte, paroles et musique de deux amateurs lillois [1].

Les Rosières, opéra-comique, trois actes, de Théaulon, musique d'Hérold.

Le Rossignol, opéra, un acte, d'Etienne, musique de Lebrun.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Amour et Patrie ou les trois Eclopés,* vaudeville, un acte, de D***, amateur lillois [2].

Les Avant-postes du maréchal de Saxe, comédie-vaudeville, un acte, de Moreau et Dumolard.

Le Comte Ory, vaudeville, un acte, de Scribe et Delestre-Poirson.

Les deux Anglais, comédie, trois actes, de Merville.

Les deux Précepteurs ou Asinus asinum fricat, vaudeville, un acte, de Mélesville.

L'Emprunteur, comédie, un acte, de Legrand.

Encore un Pourceaugnac, folie-vaudeville, un acte, de Scribe et Delestre-Poirson.

L'Homme gris, comédie, trois actes, d'Aubigny et Poujol.

L'Homme vert, vaudeville, un acte, de Mélesville et Delestre-Poirson.

L'Indifférent ou le double Procès, comédie, un acte, en vers, de Cobourg, artiste du théâtre [3].

L'Ingénue de Brives-la-Gaillarde, vaudeville, un acte, de Rougemont et Simon.

La Manie des Grandeurs, comédie, trois actes, d'Alex. Duval.

Maria ou la Demoiselle de compagnie, comédie, un acte, en vers, de Léger.

---

1. Représenté au bénéfice de Faget, le 6 janvier 1818.

2. Représenté au bénéfice du régisseur Brochard, le 9 septembre 1817. — Imprimé à Lille, chez Castiaux, 1817.

3. Représenté pour la première fois le 18 décembre 1817. — Imprimé à Lille, (Leleux, 1818) ; avec cet épigraphe :

La nature se trompe et l'on voit chaque jour
Les plus aimables gens méconnaître l'amour.

Le Panier de cerises, vaudeville, un acte, de Monperlier.

Le Pâté d'anguilles ou le Quiproquo, vaudeville, un acte, de Dartois et Simon.

Le Solliciteur ou l'Art d'obtenir des places, comédie, un acte, de Scribe, Ymbert et Varner.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Le 25 août, à l'occasion de la Saint-Louis, spectacle gratis à quatre heures : *les Héritiers Michau*, *Richard Cœur-de-Lion*, *le petit Braconnier*.

La mort de Méhul, survenue le 18 octobre, donna lieu à des cérémonies funèbres dans les principaux théâtres de France : celui de Lille lui rendit, le 30 du même mois, un éclatant hommage sous forme d'apothéose : « Un sarcophage entouré des titres de gloire de ce savant compositeur, un Pégase qui, s'élançant du Parnasse, est venu enlever au trophée de la mort le nom de Méhul entouré d'une couronne pour le porter au Temple de mémoire, ont donné à cette cérémonie une couleur poétique qui n'a point d'ailleurs affaibli le profond sentiment de regrets que ce spectacle renouvelait. Cette fête, conçue et dirigée par M. Saint-Victor, administrateur, a rempli son objet, qui était d'honorer un beau talent, qui lui-même honora les arts et la patrie [1]. » La représentation se composait, en outre, d'*Euphrosine*, de chœurs et d'une ouverture adaptés à la circonstance.

Les 22 et 24 novembre, Mme Genelli, danseuse italienne, exécute, entre autres, comme intermède, dans *Gulnare*, « un grand pas seul sérieux et un grand pas seul indien ».

---

1. *Journal du Departement du Nord.*

Cossard, artiste funambule et sa troupe, pantomimes et exercices divers les 8, 10 et 12 janvier ; à signaler : *Arlequin avalé par la baleine ou l'Ile des merveilles*, pantomime-féerie, trois actes, spectacle à métamorphoses, etc.

Huby, première basse-taille de l'Opéra, chante, du 12 au 26 mars, *Œdipe à Colone*, *la Mélomanie*, *Lodoïska*, *le Calife*, *la fausse Magie*, *le Marquis de Tulipano*, *la Caverne*, *la Caravane du Caire*.

Sébastien, acteur dramatique : *la Femme jalouse* le 27, *l'Habitant de la Guadeloupe* le 30 et *l'Abbé de l'Epée* le 31.

Coriolis, première basse-taille du Théâtre de la Monnaie : *Raoul Barbe-Bleue* et *Euphrosine* le 1er avril, *Lodoïska*, *Blaise et Babet* le 3.

Le 14 avril, Camerlo, chanteur italien, élève de Paesiello et de Salieri : *Adolphe et Clara*, *l'Epreuve villageoise*.

Les 17, 19 et 20 avril, Mme Saqui et sa troupe de funambules, exercices de voltige. « Dans sa dernière représentation, elle donnera le grand saut du soleil, l'exercice militaire, deux ascensions, dont une sans balancier, avec feu d'artifice. »

CONCERTS

23 juillet. Grand concert au bénéfice de la famille de Jean-Baptiste Muller, cor à l'orchestre, décédé le 15 [1].

Quatre artistes viennois : Wieser, Kaplan, Fellauer et Scheele, donnent un intermède vocal et instrumental, le 31 octobre.

Le 6 janvier, pendant la représentation donnée à son bénéfice, Fagel exécute sur le violoncelle une polonaise de notre concitoyen Pierre Baumann, alors âgé de vingt-un ans.

22 mars. Concert spirituel par les artistes de la troupe d'opéra et l'orchestre.

1. Jean-Baptiste Muller était le frère aîné de François-Joseph, qui dirigea longtemps la classe de violon du Conservatoire de Lille.

ANNÉE 1818-1819

DIRECTION BRANCHU

(*Du 23 avril 1818 au 20 avril 1819.*)

Malgré le premier début de Philippe, la basse-taille, qui échoua, l'ouverture eut lieu sans incidents, le jeudi 23 avril.

Pendant les chaleurs torrides de l'été de 1818, le théâtre fut délaissé et les efforts de la direction pour attirer le public restèrent infructueux.

Quelques désordres se produisirent au courant de l'année, particulièrement à la représentation du 11 octobre ; les cris : le duo ! mal interprétés par les acteurs, occasionnent un conflit au parterre. Deux spectateurs, Poirel et Desquiens, ayant eu une altercation avec un officier, quittent leur loge pour aller sur le terrain. Malgré l'intervention de deux agents dépêchés pour y mettre opposition, le duel eut lieu et Poirel fut légèrement blessé. Le rapport de police signale les loges des premières comme étant « le foyer de tous les tapages qui arrivent au Spectacle. »

Le duc d'Angoulême [2], pendant son séjour à Lille, assiste,

2. Fils du comte d'Artois (Charles X) et dernier dauphin de France, il fit son entrée à Lille, le 3 décembre, par la porte de Paris et fut reçu par le comte de Muyssart, le corps municipal, le marquis de Jumilhac, etc. ; il logea à la Préfecture, dénommée Palais royal pour la circonstance. Après avoir dîné à l'hôtel-de-ville, le duc assista au Spectacle. Le lendemain, revue de la garde nationale et de la garnison, visite de divers établissements, le soir, les dames furent admises « à son cercle. » Le 5, inspection des fortifications et de la citadelle ; le soir, bal à la Salle du Concert ; départ pour Dunkerque, le 6.



le 3 décembre, à une représentation de gala. Le directeur, autorisé à augmenter d'un tiers le prix des places, reçut en plus une indemnité supplémentaire.

Le budget municipal porte en dépense le subside ordinaire de 5.350 francs pour le loyer de la salle et du magasin, et l'allocation de 5.000 francs.

La question du rachat vint à l'ordre du jour de la séance du 18 mars; une commission dite d'examen du bail fut nommée pour étudier les propositions à faire aux actionnaires et leur offrir 120.000 francs. Ceux-ci ayant maintenu le prix de 150.000 livres tournois, fixé par l'arrêt du Conseil d'Etat de 1785, virent leurs prétentions rejetées le 15 mai; la ville n'avait cependant pas dit son dernier mot.

TABLEAU DE LA TROUPE

MM. Branchu, directeur-caissier.
Saint-Victor, administrateur.

Opéra.

MM. Richebourg, première haute-contre Elleviou.
Fontaine-Lescot, puis Bordes, deuxièmes hautes-contre Gavaudan.
Cobourg, deuxième haute-contre Colin.
Faget, Martin.
Lartigue, première basse-taille.
Saint-Preux, Trial, premier comique [1].

1. Cet artiste, réputé un des meilleurs trials de province et dont le véritable nom était Gaudy, appartenait à la troupe de Lille depuis 1807. Chargé d'une nombreuse famille (cinq enfants) à laquelle un petit commerce venait difficilement en aide, Saint-Preux tomba malade et dut se retirer momentanément du théâtre; sa situation devint précaire au point qu'en novembre 1820 une souscription publique fut ouverte dans le but de le secourir. A peine rétabli, Saint-Preux reparut le 23 décembre, dans *le Concert interrompu* et *les Deux Jaloux*; une ovation chaleureuse lui témoigna des sentiments du public lillois à son égard. Dans une lettre adressée aux journaux, il remercia avec effusion ses bienfaiteurs.

MM. PHILIPPE, puis LEROUX, CHEVALIER, LALANDE et PINÇON, basses-tailles en tous genres.
HARAN (de Feydeau), deuxième Trial et deuxième comique.
VICTOR, deuxième Laruette, Trial et deuxième comique.
Mmes DELANOUE, première chanteuse à roulades.
JULIEN, id. id.
JULIETTE, id. sans roulades, jeune mère dugazon.
GRANGER, première dugazon.
BOYER, deuxième dugazon, ingénuité de comédie.
BRUNET, première duègne.
VALLIER, deuxième duègne et utilité.

Chef d'orchestre : DELANOUE.

Drame — Comédie — Vaudeville.

MM. MORISOT, grands caractères, raisonneurs.
JEANNIN, pères nobles, financiers.
Mlles JOLY, première amoureuse.
MORISOT, soubrette.
SAINT-JAMES, troisième amoureuse.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

PARTIE LYRIQUE. — *La Clochette ou le Diable page*, opéra-féerie, trois actes, de Théaulon, musique d'Hérold.

Frère Philippe, opéra-comique, un acte, d'Auguste Dupont, musique de Dourlen.

Une Nuit au château, opéra, un acte, de Paul de Kock, musique de Mengal.

Le petit Chaperon rouge, opéra-comique, trois actes, de Théaulon, musique de Boïeldieu.

Wallace ou le Ménestrel écossais, drame lyrique, un acte, de Fontanes, musique de Catel.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Le Château de Paluzzi*, mélodrame, trois actes, de Melesville et Boirie.

La Famille Glinet ou les premiers Temps de la Ligue, comédie, cinq actes, vers, de Merville.

La Fondation de Lille, drame historique, trois actes, vers, de Cobourg, artiste du Théâtre [1].

La jeune Veuve, comédie, un acte, vers, de Delrieu.

Le Médisant, comédie, trois actes, vers, de Gosse.

Le Peintre et le Comédien, vaudeville, un acte, de Saint-Félix.

Une Visite à Bedlam, comédie-vaudeville, un acte, de Scribe et Delestre-Poisson.

Werther, mélodrame, cinq actes, de Gournai.

Ont été soumis à l'approbation du ministre de la police générale : en septembre, *la Mélodramanie ou le Goût du jour*, par Cuisin ; en janvier, *le Départ des Alliés*, par Gouchon-Bellin ; en février, *le Fat mystifié*, comédie.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Le 19 mai, exercices de Fouraux « grotesque aérien », venant de Bruxelles.

Lays, de l'Académie de musique, chante, du 28 mai au 7 juin, quelques opéras de son répertoire : *le Rossignol, les Prétendus*, *Anacréon*, *Panurge*, etc.

Le mois de juillet est consacré aux représentations de Julien, de l'Opéra-Comique [2].

1. Représenté au bénéfice de l'auteur le 3 mars 1819.

2. Julien (Alexis-Louis Genaut, dit), né en 1770, mort en 1844. Après avoir joué en province, à Marseille, il fut engagé pour tenir l'emploi des amoureux dans la troupe du Vaudeville jusqu'en 1807, puis il débuta à l'Opéra-Comique où il échoua. En 1815, il faisait partie du théâtre de Rouen et rentra au Vaudeville en 1820.

Mlle Mars, du Théâtre-Français [1], joue, le 3 août, *le Secret du ménage*, *les Jeux de l'amour et du hasard* ; le 4, *les trois Sultanes* et *la fausse Agnès* ; le 6, *les fausses Confidences*, *Edouard d'Écosse* le 7, *la Gageure imprévue* et, pour la seconde fois, *le Secret du ménage*.

25 août, fête de la Saint-Louis, spectacle gratis, à quatre heures : *Joconde* et *le Dîner de Madelon*.

Représentation de gala, le 3 décembre, en l'honneur du duc d'Angoulême : *Françoise de Foix* et *le nouveau Seigneur du village*.

M. et Mme Anatole et Mlle Gosselin cadette, danseurs de l'Opéra, se font connaître, en intermède, les 24 et 29, ainsi que dans *la Fille mal gardée*, le 27, et *les Folies d'Espagne*, le 31 décembre.

Saint-Félix, des Variétés, tant applaudi deux ans auparavant, est engagé pour deux mois ; il commence le 14 janvier et termine les représentations de son répertoire le 7 mars.

CONCERTS

Hippolyte Larsonneur [2], jeune violoniste de sept ans et demi, donne un concert le 25 septembre.

---

1. Mlle Mars (Hippolyte Boutet dite), née en 1779, fille de l'excellent comédien Monvel ; elle débuta à quatorze ans à Feydeau, puis fut admise au Théâtre-Français où elle remplaça Mlle Contat, en 1812. Ses succès de femme et d'actrice sont connus et célèbres. Mlle Mars ne se retira du théâtre qu'en 1841, à l'âge de 62 ans, après une carrière unique de triomphes sans cesse renouvelés, tant dans la comédie, que dans la tragédie et le drame. — Voir *Souvenirs de théâtre d'un Lillois*, p. 10.

2. C'était le frère de Charles Larsonneur qui se fixa à Lille en 1853 et y professa pendant plus de vingt ans. Hippolyte partit en Amérique vers 1833, s'y maria et mourut à San Francisco.

ANNÉE 1819-1820

DIRECTION BRANCHU

(*Du 4 mai 1819 au 23 avril 1820.*)

Réouverture le mardi 4 mai par *Jean de Paris* et *OEdipe à Colone.*

Dans son prospectus, Branchu, dont le privilège avait été prorogé pour trois ans, commence, « pour remplir le vœu le plus cher à son cœur », par remercier MM. les amateurs de spectacles de la bienveillance dont ils l'ont honoré jusqu'à ce jour. Si des incidents inséparables des entreprises théâtrales, ou des erreurs involontaires, ont quelquefois trahi son zèle, il ose espérer que l'expérience acquise par ces mêmes accidents l'aidera dans l'avenir.

Les débuts ne frappèrent que le second ténor qui fut heureusement remplacé par Floricourt, mais celui-ci prit subrepticement la fuite, comme on le verra plus loin. La troupe avait été généralement bien accueillie ; une haute personnalité locale, L.-P. Decroix, trésorier de France, exprima son opinion sur les artistes dans des *Stances irrégulières sur le Spectacle de Lille ou Etrennes à M. Branchu, directeur de ce spectacle et aux divers acteurs qui le composent* [1].

---

1. Lille, Blocquel, 1819

Après des chaleurs tout aussi fortes que celles de l'année précédente et qui obligèrent à faire relâche, un hiver rigoureux nécessita semblable mesure ; de plus, l'indisposition de la majeure partie des artistes fit suspendre le cours des représentations au mois de décembre.

Au mois de février, un évènement affreux vint jeter l'effroi dans tous les cœurs, la nouvelle de l'assassinat du duc de Berry, parvenait le 17, à Lille. Le deuil y fut général. Le théâtre resta fermé du 18 au 27 « mais par un sentiment dont toute âme française appréciera la délicatesse, est-il dit dans *l'Écho du Nord,* la plupart des habitants se sont abstenus d'assister au Spectacle après sa réouverture, de telle sorte que, pendant plusieurs jours, les acteurs jouèrent, pour ainsi dire, dans le désert. » Les représentations furent interrompues de nouveau, du 19 au 23 avril, lors de l'arrivée à Lille d'une partie de la dépouille mortelle du malheureux prince et du service funèbre célébré à cette occasion dans l'église Saint-Maurice.

Le directeur fit ressortir le préjudice que ces suspensions lui avaient infligé, on lui accorda une indemnité de 2.000 fr. portée au compte d'administration de l'exercice 1820 sous le titre de secours extraordinaire. Comme d'habitude, Branchu toucha le subside annuel de 5.000 fr., plus les 5.350 pour la location de la salle et du magasin. Avec les bénéfices que lui procurait une part d'intérêts dans l'exploitation du théâtre de Tournai, la direction de Lille était, comme on le voit, une assez bonne opération.

Les journaux reproduisent encore les plaintes du public sur le triste état de la salle. Deux décorations nouvelles en quatre ans, des costumes étranges, des décors en lambeaux, tout cela n'était pas fait pour relever la réputation quelque peu compromise du Théâtre de Lille.

TABLEAU DE LA TROUPE

MM. BRANCHU, directeur-caissier.
SAINT-VICTOR, administrateur.

MM. RICHEBOURG, première haute-contre Elleviou.
BORDES, haute-contre Philippe, Gavaudan, des premiers rôles de comédie et rôles à caractère.
GUINCHE, puis FLORICOURT, deuxième haute-contre, jeune premier de comédie.
WELCHE [1], Martin, Lays, Solié, des jeunes basses-tallles, venant de Rouen.
EUGÈNE, première basse-taille en tous genres, venant de Bordeaux.
COUTURE, deuxième basse-taille, financier et pères de comédie, venant de Nantes.
ROSAMBEAU [2], même emploi.

1. État-civil du 8 décembre 1819. — Mariage entre Hubert Welche, artiste, rue des Arts, et Mélanie Lescaillier, modiste, même rue.

2. Rosambeau (Louis-Antoine Minet de) né en 1779, mort en 1843. Fils d'un gentilhomme de la chambre, ex-capitaine aux dragons de la reine, qui émigra et dont les biens furent séquestrés, il s'enrôla en 1792 comme tambour et rentra à Paris deux ans après, avec les baguettes d'honneur et le grade de tambour-major. Renonçant à la gloire militaire, Rosambeau entra momentanément chez Nicolet, mais il reprit du service sous Bonaparte jusqu'en 1797 et commença une vie agitée de comédien errant, au mois de novembre de cette même année, en s'engageant, à Arles, dans une troupe de comédiens. Entre temps sous-préfet, maître d'armes, chef de cuisine à Constantinople, barbier à Londres, il retourna deux fois aux armées, toujours comme tambour-major, mais revint finalement à sa carrière de prédilection. Servi par une intelligence remarquable, il joua tous les emplois pendant soixante ans, en France et à l'étranger, dans les châteaux ou les granges, les auberges ou les palais, sur les principales scènes de Paris et de province. Les expédients de Rosambeau sont restés légendaires, nous aurons l'occasion d'y revenir, car c'est à Lille qu'il employa, dit-on, le plus connu de tous, celui de la culotte empruntée à un gendarme de service.

MM. AUGUSTE, Trial, Lesage [1], premier et deuxième comique, venant de Marseille.

TISTE [2], Laruette, Dozainville, premier et deuxième comique, venant de Lyon.

ADOLPHE, troisième basse-taille, rôles annexés de comédie, venant de La Haye.

DELILLE, jeune premier de comédie.

VICTOR, utilité comique.

SQUELS, utilité et coryphée.

Mmes DELANOUE, première chanteuse à roulades.

MEYSSINS, id. sans roulades, forte dugazon et forte jeune première de comédie, venant de Rouen.

LERICHE, première dugazon, Saint-Aubin, soubrette de comédie, venant de Rouen.

RICHEBOURG, premiers rôles de comédie et mère dugazon, venant de Rouen.

CHAPERON, soubrette de comédie.

BOYER, deuxième dugazon.

EUGÈNE, duègne, caractères de comédie, venant de Bordeaux.

BRUNET, même emploi.

SAINT-JAMES, troisième amoureuse tous genres, coryphée.

VALLIER, utilité en tous genres.

La petite Julie BORDES, rôles d'enfant.

1. Du nom de celui qui succéda à Trial, à l'Opéra-Comique. Possédant peu de voix, excellent musicien et artiste consommé, Lesage, dont nous avons déjà parlé (voir plus haut, page 197), avait débuté au Théâtre de Monsieur, en 1789; il tint avec intelligence, pendant trente années, les rôles de tailles comiques, et prit sa retraite le 20 février 1819.

2. Tiste, avant d'aller à Lyon, avait appartenu, deux ans, au Théâtre de Rouen. Il était auteur dramatique à ses heures ; en septembre 1819, il écrivit au rédacteur de l'*Écho du Nord*, à propos d'une comédie en cinq actes, en vers, intitulée *le Ministériel*, pour dire qu'il en préparait justement une semblable, sur le même sujet. Pour écarter tout soupçon de plagiat, il en fit paraître quelques extraits dans ledit journal.

Orchestre : 28 musiciens. — DELANOUE, chef.
Chœurs : 9 hommes et 9 dames.

DÉBUTS

Nous devons à l'obligeance de M. Ch. De Prins la communication d'un intéressant cahier de notes ayant appartenu à un amateur lillois du nom de Verelst ; nous y relevons divers renseignements sur les débuts de la troupe de 1819-1820.

Guinche, la haute-contre Colin, petite et faible voix, ne put rester et fut remplacé par Floricourt, qui avait tenu, ici, l'emploi de Gavaudan, trois ans auparavant. Bon acteur, voix suffisante, excepté dans les notes élevées. On le dit libertin, c'est ce qui le gêne dans certains passages de chant (*sic*).

Rosambeau, peu de voix, de l'intelligence, bon acteur, fit son premier début, le 10 janvier, dans le rôle de Marcelin de *Camille*, où il fut peu goûté ; son second, le lendemain, dans Dugrand des *Maris garçons*, assez applaudi ; le troisième eut lieu, le 14, dans le général Roger, de *l'Auberge de Bagnères*, où il fut reçu avec force bravos ; abuse de la faveur du public en chargeant ses rôles.

Auguste, trial, voix peu étendue, mais, joue les niais avec naturel.

Tiste est un artiste consciencieux, assez aimé ; peu de voix.

Couture, seconde basse-taille, mauvais, reste comme troisième, double Adolphe qui ne joue que des petits rôles.

Mme Meyssins, belle et forte voix, très bonne actrice, plaisant au public, dut cesser de jouer pour des raisons.... de famille. Mlle Boyer la remplaça jusqu'au 10 juin, jour où elle fit sa rentrée dans *Camille*, avec force applaudissements.

Mlle Leriche, belle voix, de l'ingénuité, jeune et assez gentille, faible comédienne, suppléée dans la comédie par Mlle Chaperon, qui est bonne et qui plaît.

Mme Eugène, la première duègne, n'a pu débuter, ayant été frappée d'une apoplexie sur la langue, dit-on.

Delille, jeune premier, débuta, le 16 décembre, dans *les fausses Infidélités* et *l'Amour et la Raison* ; sifflé, lors de son second début, dans *la fausse Agnès*, le 23, il réussit à son troisième et devint bientôt un des artistes aimés du public.

Ces appréciations sont antérieures au 17 octobre, où, à la suite d'un incident qui marqua cette soirée, Floricourt, jouant par complaisance dans *Raoul Barbe-Bleue*, résilia son engagement séance tenante, après avoir interpellé maladroitement le parterre qui réclamait Richebourg à toutes forces. Le directeur étant venu annoncer qu'il allait faire chercher l'artiste demandé, celui-ci consentit, sans difficulté, à remplir son rôle. Floricourt, après avoir passé vingt-quatre heures en prison, fila en Belgique, sans tambour ni trompette. Ce départ fortuit privait la troupe de la haute-contre Colin ; Branchu, fort embarrassé, tenta toutes les démarches possibles pour la remplacer, au moins momentanément, mais ce fut en vain.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

MM. les amateurs, cette année, s'insurgent contre l'abus que la direction fait du vaudeville, « genre bâtard ». Ce qu'on réclamait c'était des comédies, même celles de l'ancien répertoire que l'on entendait toujours avec plaisir.

Voici les principales nouveautés de la campagne 1819-1820 :

Partie lyrique. — *Edmond et Caroline ou la Lettre et la Réponse*, opéra-comique, un acte, de Marsollier, musique de Kreubé.

La Fenêtre secrète ou une Soirée à Madrid, opéra-comique, trois actes, de des Essarts d'Ambreville, musique de Batton.

Le premier Venu ou Six lieues de chemin, opéra-comique, trois actes, de Vial et Planard, musique d'Hérold.

Les Troqueurs, opéra-comique, un acte, de Dartois frères, d'après Vadé, musique d'Hérold.

Partie dramatique. — *Calas*, mélodrame, trois actes, de Victor.

La Carte à payer, vaudeville, un acte, de Brazier et Carmouche.

Le Fou de Péronne, comédie-vaudeville, un acte, de Scribe et Dupin.

Le Garçon d'honneur, vaudeville, un acte, de Frédéric et Simonnin.

L'Hôtel en vente, vaudeville, un acte, de Sewrin.

La Maison en loterie, comédie-vaudeville, un acte, de Picard et Radet.

Le Tournoi ou une Journée du vieux temps, vaudeville à spectacle, un acte, de Mélesville.

Les Vêpres siciliennes, tragédie, cinq actes, de Casimir Delavigne.

Diverses pièces furent soumises au ministre de la police générale. En octobre : *Charles VII à Reims, Eustache de Saint-Pierre ou le Héros de Calais, Jeanne d'Arc,* tragédies, et *les Séducteurs mystifiés,* comédie, œuvres de Gouchon-Bellin. En décembre : *le Bureau d'assurances de M. Lynx, la Nobliomanie ou les deux Bourgeois*.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Potier, des Variétés [1], du 23 au 27, *la Carte à payer, le Garçon d'honneur, Werther, l'Hôtel des ventes, Je fais mes*

1. Potier (Charles-Gabriel Potier de Cailletières, dit), né en 1774, mort en 1838. Descendant d'une famille de robe, il suivit les armées à dix-huit ans ; libéré en 1796, il s'essaya sur un théâtre de société, puis aux Délassements-Comiques, voyagea en province et contracta un engagement à Bordeaux d'où Brunet le tira pour jouer aux Variétés, en 1809. Potier y eut du succès, passa à la porte Saint-Martin, en 1818, revint aux Variétés, en 1822 et prit sa retraite en 1827.



farces! le Ci-devant jeune Homme, le Sourd, le petit Enfant prodigue.

Mme Regnault-Lemonnier, de l'Opéra-Comique [1], chante *Zémire et Azor, Adolphe et Clara*, le 19 juillet; *Aline* et *le Tableau parlant*, le 20; *la Fête du village voisin* et *la jeune Femme colère*, le 22.

Du 19 au 23 août, Clozel, du Théâtre-Français : *les deux Philibert, le Menuisier de Livonie, le Volage.*

Spectacle gratis à l'occasion de la Saint-Louis, à quatre heures: *la Partie de chasse d'Henri IV, Richard Cœur-de-Lion.*

Le 23 novembre, Laurent, première haute-contre Colin, du théâtre de Tournai, chante en représentations pour remplacer Floricourt.

Par suite de l'indisposition de la majeure partie du personnel, relâche le 13 décembre [2].

Par ordre supérieur, le théâtre reste fermé dix jours, à cause de l'assassinat du duc de Berry.

Lewin, mime des théâtres de Londres, joue des pantomimes les 2, 5 et 9 mars : *Arlequin magicien, don Juan* et *le Songe d'or.*

CONCERTS

Grand concert spirituel le 2 avril, jour de Pâques, par les artistes de la troupe et l'orchestre ; « la salle et le

1. Louise-Thérèse-Antoinette Regnault-Bonscours, femme Lemonnier, née en 1789, morte en 1866. Engagée à seize ans au théâtre de Rouen, elle débuta à l'Opéra-Comique en 1808 ; émule de Mme Saint-Aubin, dont la rivalité excita son talent, elle ne prit sa retraite qu'en 1828.

2. Le spectacle avait dû être interrompu la veille, plusieurs artistes se trouvant dans l'impossibilité de chanter. « La salle semblait plutôt une vaste infirmerie où l'on n'aurait mis que des asthmatiques. »

théâtre seront décorés en salle de concert. » Le programme comprenait trois ouvertures, un air de Cimarosa, un *O salutaris* de Gossec, une *polonaise* de Pauwels chantée par Mlle Delanoue, un air varié pour violon par Muller, un concerto de cor par Lahou fils, un nocturne à deux voix de Becu, un *hierodrame* de l'abbé Lepreux et des stances de Desaugiers sur la mort du duc de Berry.

PRIX des PLACES et ABONNEMENTS

A partir de cette année, les conditions de l'abonnement sont unifiées, il n'y a plus de différence entre celui des dames et celui des hommes ; ce sont les prix de cette dernière catégorie qui sont appliqués.

La presse se fit l'écho des justes réclamations du public contre l'abus apporté dans la location des loges et l'abonnement militaire ; les places manquaient toujours le dimanche. D'un article publié le 13 février, il résulte que sur cinquante-six loges, cinq, plus deux balcons des premières, sont réservés pour l'état-major, divers officiers et le commissaire de police ; les trois grandes du premier rang sont occupées par le préfet, le commandant de la division et le maire. Il ne reste, par conséquent, susceptibles d'être louées, que quarante-six loges, la plupart aux secondes ou aux troisièmes, et 394 places réparties comme suit :

66 aux premières.
64 aux secondes.
64 aux troisièmes.
200 au parquet.

Quant au nombre d'abonnés qui, chaque soir, occupait ou pouvait occuper ces places, il s'élevait à 241, savoir :

Officiers de l'état-major de la place	6
— de la garde royale	51
— de la légion du Morbihan	66
— des chasseurs de la Meuse	25
— du génie	4
— employés de la citadelle	5
— de la gendarmerie	9
— de la légion du Nord	9
Employés de la préfecture	9
— de l'hôpital militaire	31
Abonnés au mois	26

Il ne restait donc que 150 places seulement à la disposition du public, quantité tout à fait insuffisante.

Même abus au parterre dont le tiers était occupé par les sous-officiers de la garnison payant moitié prix.

Enfin, « malgré les quatre jours d'abonnement suspendu par mois, où les militaires s'abstiennent, pour la plupart, d'assister au spectacle, les contribuables habitant la ville, qui font les frais du théâtre, servent de pis-aller des officiers, pour la majorité desquels le prix d'entrée ne revient pas à plus de quatre sous par jour. »

Ces quatre abonnements suspendus seront donc insuffisants tant qu'on n'y comprendra pas le dimanche, et que les abonnés auront la faculté, moyennant un billet de première, payé 1 fr. 50, de conserver leur place ces jours-là.

ANNÉE 1820-1821

DIRECTION BRANCHU

(*Du 30 avril 1820 au 15 avril 1821.*)

Branchu inaugura sa cinquième année d'exploitation par la reprise de *la Vestale*, dont le succès, depuis dix ans, n'avait pas faibli.

Les débuts, toujours redoutés, atteignirent les emplois de seconde basse-taille et seconde haute-contre Colin ; c'est seulement au mois de juin que les derniers débutants furent acceptés.

On reprocha cette année encore au directeur, outre le peu de nouveautés du répertoire, de trop sacrifier au vaudeville et de ne pas reprendre les comédies anciennes ; un billet contenant l'énumération de quarante ouvrages de ce genre préféré fut jeté certain soir sur la scène. Satisfaction accordée aux amateurs d'art dramatique, la campagne s'acheva sans trop de réclamations. On avait espéré revoir Talma, qui donnait des représentations en Belgique, mais le moment n'était pas encore propice à une réapparition du grand tragédien sur la scène lilloise. En revanche on eut, et cela d'une façon tout à fait inattendue, la visite très goûtée de Mlle Duchesnois. Elle voyageait avec un acteur d'un talent

fort médiocre, nommé Cudot ; grâce à la troupe d'arrondissement de Dupré-Nyon qui desservait les villes de Douai, Dunkerque, Valenciennes et Cambrai, elle put traiter avec Branchu pour quatre soirées [1]. Malheureusement le guignon s'en mêla, la tragédienne dut suspendre une première fois ses représentations par suite d'une indisposition qui la retint plusieurs jours dans son appartement, puis elle alla jouer ensuite à Dunkerque où elle tomba encore malade. Entre temps Dupré-Nyon avait disposé de ses artistes et repris sa tournée, laissant Mlle Duchesnois fort embarrassée, d'autant plus qu'elle s'était engagée avec Branchu à jouer *Phèdre*. Heureusement, on put trouver dans la troupe de Lille des sujets capables de remplir les autres rôles. Le directeur, fort attaqué, rendit le public juge de cet incident dont il demanda dédommagement par voie judiciaire à Dupré-Nyon, responsable selon lui du préjudice causé.

En résumé, l'année fut relativement calme, les esprits étaient plus reposés, la preuve en est dans un fait qui aurait amené en d'autre temps un tumulte effroyable : le 13 juin un groupe de jeunes écervelés demande bruyamment, entre les deux pièces, l'exécution du *Serment français*, cette chanson politique, objet de si violentes protestations en 1815. L'administrateur Saint-Victor vint dire qu'on avait interdit tous chants étrangers aux ouvrages représentés. Devant l'insistance des turbulents, l'autorité céda ; on amena le buste du roi et Richebourg entonna l'hymne royaliste sans autre incident que les cris mille fois répétés de : Vive le roi longtemps ! Vivent les Bourbons toujours !

La clôture se fit, sur la même musique et avec le même cérémonial, le 15 avril, sans trop émouvoir les spectateurs

1. Voici les conditions de ce traité: Branchu payait un cachet de 1.200 francs par représentation à Mlle Duchesnois qui en conservait 750 par devers elle, donnait 50 francs à Cudot et 400 à Dupré-Nyon pour les artistes qu'il prêtait.

libéraux qui se contentaient maintenant de hausser les épaules quand on leur chauffait les oreilles avec le couplet *Abjurons toutes nos querelles*, parfois accompagné de gestes et d'attitudes provocants. « Nous espérons, disait le *Journal du département du Nord*, que l'inauguration de la nouvelle salle aura lieu par ce chant patriotique. »

La question du rachat du Théâtre par la ville avait enfin été résolue au gré des actionnaires et de l'administration municipale. Pour la dernière fois le budget porte la mention d'une indemnité pour location de la salle. Il y eut au compte d'administration un excédent de 1.250 fr. non employé.

TABLEAU DE LA TROUPE

MM. Branchu, directeur-caissier.
Saint-Victor, administrateur.

MM. Richebourg, première haute-contre Elleviou.
Bordes, haute-contre Philippe, Gavaudan, des premiers rôles de comédie et rôles à caractères.
Voizel, deuxième haute-contre, jeune premier de comédie, venant de Toulouse.
Jules, puis Deschamps, deuxième haute-contre.
Faget, Martin, Lays, Solié, des jeunes basses-tailles, venant de Rouen.
Eugène, première basse-taille, en tous genres.
Saint-Léon, Laviale, puis Castelly et Chapuis, deuxième basse-taille, financier et pères de comédie [1].

1. La direction avait réengagé Laviale, en juillet 1819, mais, retenu à Paris par une maladie grave, l'artiste ne put remplir son engagement.

MM. A^{te} LEBRUN, Laruette, Lesage, premier et deuxième comique.

SIGNOL, Trial, Dozainville, deuxième comique, venant de Versailles.

DUMONTET, régisseur et rôles de comédie.

ADOLPHE, troisième basse-taille, rôles annexés de comédie.

HENRY, utilité et coryphée, venant d'Anvers.

Mmes DELANOUE, première chanteuse à roulades.

MEYSSINS, première chanteuse sans roulades, forte dugazon, et forte jeune première de comédie.

LERICHE, première dugazon, Saint-Aubin, jeune première.

RICHEBOURG, premiers rôles de comédie et des mères Dugazon.

BOYER, deuxième dugazon, chanteuse, ingénuité de comédie.

BOUGLAINVILLE, soubrette de comédie.

DESCHAMPS, soubrette.

BRUNET, duègne, caractère de comédie.

VOIZEL, amoureuse d'opéra et soubrette de comédie, venant de Toulouse.

VALLIER, utilité en tous genres.

La petite JULIE, rôles d'enfant.

Orchestre : 28 musiciens ; chef : DELANOUE.

Chœurs : 9 choristes hommes ; 9 choristes dames.

DÉBUTS

La rentrée de Bordes et d'Eugène, de Mmes Delanoue et Meyssins s'effectua au milieu des applaudissements répétés de la majorité du public. Faget, qui avait appartenu à la troupe de Lille les années précédentes, fut accueilli aussi très favorablement.

Malgré une exubérance de gestes et de mouvements, Signol fut reçu, grâce à sa jolie voix et à son jeu intelligent.

Saint-Léon, la seconde basse-taille, échoua à son second début. On pensa à Laviale, éloigné du théâtre depuis quelque temps pour raison de santé ; profitant d'une amélioration dans son état, il s'essaya le 20 mai dans *le petit Matelot*, mais le malheureux, atteint d'un dérangement cérébral, ne put articuler un seul mot de son rôle ; de plus, une nouvelle crise le frappa en scène et impressionna péniblement les spectateurs. Castelly fut évincé à son premier début, le 5 juin. Enfin, un jeune chanteur, Chapuy, qui s'était fait connaître le 23 dans *la Maison isolée* et *Blaise et Babet,* fut accepté sans opposition.

Voizel tomba à plat à son troisième début, le 18 mai ; son successeur, Jules, qui se présenta le 22, ne fut pas plus heureux, à cause de son physique peu agréable et de la faiblesse de son organe. Le 22 juin, Deschamps, qui avait aussi fait partie de la troupe, est reçu après ses trois épreuves. Sa femme, soubrette de comédie, débuta le 10 juillet dans *Guerre ouverte*.

L'emploi de soubrette avait été renforcé par l'engagement de Mlle Bouglainville et celui de Mlle Clémence Chapuy, jeune et jolie actrice, qui comptait seize printemps au plus, et dont le premier début, dans *Sylvain* et *l'Ermite de Sainte-Avelle*, le 17 août, fut un succès complet.

Un élève du Conservatoire de Paris en congé, Libaros, s'étant mis sur les rangs pour remplacer Bordes l'année suivante, se fit connaître le 11 juillet dans le rôle de Polynice d'*Œdipe à Colone*. Mais c'était une éducation à faire.

A la fin de la campagne, prévoyant la fermeture du Théâtre pendant plusieurs mois, la presque totalité de la troupe se dispersa dans différentes directions.

RÉPERTOIRE et PIÈCES NOUVELLES

PARTIE LYRIQUE. — *L'Auteur mort et vivant,* opéra-comique, un acte, de Planard, musique d'Hérold.

La Bergère châtelaine, opéra-comique, trois actes, de Planard, musique d'Auber.

La Grille du parc, opéra-comique, un acte, de Paris, Ancelot et Audibert, musique de Panseron.

La jeune Tante, opéra-comique, un acte, de Mélesville, musique de Kreubé.

Les Voitures versées, opéra-comique, deux actes, de Dupaty, musique de Boïeldieu.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Angeline ou le Champenois*, comédie-vaudeville, un acte, de Dartois et Léon.

Le Bourgmestre de Saardam ou le Prince charpentier, vaudeville, deux actes, de Mélesville, Merle et Boirie.

Le Château de mon oncle ou le Mari par hasard, comédie-vaudeville, un acte, de Desaugiers et Armand.

Les Comédiens, comédie, cinq actes en vers, de Casimir Delavigne.

Les deux Baptêmes, vaudeville en un acte, par un habitant de Lille [1].

L'Ermite de Sainte-Avelle ou le Berceau mystérieux, vaudeville, un acte, de Théaulon et Capelle.

Fanfan-la-Tulipe ou En avant ! comédie-vaudeville, un acte, de Dupetit, Méré et Dubois.

La Fille d'honneur, comédie, cinq actes, en vers, d'Alex. Duval.

1. Représentée pour la première fois le 12 avril 1821, cette pièce de circonstance dont l'auteur était un officier du 51e régiment de ligne, lequel tenait à conserver l'anonyme, a été imprimée chez Leleux. Le feuilleton de l'*Écho du Nord* du 15 avril est entièrement consacré à l'analyse et au compte rendu de ce petit ouvrage qui fut joué deux fois.



Le Folliculaire, comédie, cinq actes, de Laville et Mérinot.
La Grand-maman, comédie-vaudeville, un acte, de Chauderon.
Jeanne d'Arc à Rouen, tragédie, cinq actes, de d'Avrigny.
Louis IX, tragédie, cinq actes, d'Ancelot.
Marie Stuart, tragédie, cinq actes, de Lebrun.
Monsieur Champagne ou le Marquis malgré lui, comédie-vaudeville, un acte, de Dartois et Théaulon.
Secrétaire et Cuisinier, comédie-vaudeville, un acte, de Scribe et Mélesville.
La Somnambule, comédie-vaudeville, deux actes, de Scribe et Delavigne.
Le Tailleur de J.-J. Rousseau, comédie, un acte, de Rougemont, Simonnin et Merle.
Thérèse ou l'Orpheline de Genève, mélodrame, trois actes, de Ducange.
Les Valets en goguette ou l'Antichambre dans le salon, comédie-vaudeville, un acte, de Brazier et Dumersan.

L'autorisation ministérielle fut demandée, en décembre, pour une comédie d'un auteur du cru, intitulée *Rome prise par les Gaulois*.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Mlle Duchesnois, du Théâtre-Français, et Cudot, avec une partie de la troupe de Dupré-Nyon, directeur du premier arrondissement théâtral, donnent, le 16 juin, une représentation de *Marie Stuart* de Lebrun, et le 23, une de *Jeanne d'Arc* de d'Avrigny. Le 28 juin et le 12 juillet, grâce à l'appoint de quelques artistes de Lille, Mlle Duchesnois joue *Phèdre*, avec un succès éclatant.

24 et 26 juillet, troupe gymnastique, statisticien, grotesque aérien et jongleur indien (*sic*).

Monrose [1], du Théâtre-Français, en tournée dans la région, joue *le Barbier de Séville*, *le Mariage de Figaro*, du 25 au 27 juillet, et du 6 au 14 septembre, *les Folies amoureuses*, *les Fourberies de Scapin*, *Crispin médecin*, *les Jeux de l'amour et du hasard*.

Le célèbre ventriloque Alexandre donne une séance d'illusions vocales, les 1er et 3 août : *les Aventures de Nicodème*, intermède en plusieurs scènes, et *le Ménage de Jérôme*, dans lequel il fait entendre plusieurs voix.

Le 25 août, représentation gratuite : *la Partie de chasse* et *Cendrillon* ; entre les deux pièces, Richebourg chante, par ordre, *le Serment français*.

Philippe, du Vaudeville, du 22 au 27 juillet, *Monsieur Champagne*, *le Revenant*, *Gaspard l'Avisé*, *Monsieur Sans-Gêne*, *Monsieur de Pourceaugnac*.

Les 5, 7 et 11 septembre, Chalon [2], prestidigitateur, et l'Homme-mouche.

Les enfants de M. Fay [3] jouent, les 21, 22 et 24 septembre, *le Devin du village*, *Frosine*, *le Trésor supposé*, et autres opéras comiques.

Honoré, des Variétés [4], *Werther*, *le petit Enfant prodigue*, le 26 septembre, et *la Carte à payer*, le 1er octobre.

1. Monrose (Claude-Louis-Barizain, dit), né en 1784, mort en 1843, il s'exerça, au Théâtre des jeunes Artistes, à Paris, dès l'âge de quatorze ans, passa à Montansier un peu plus tard, puis, voyagea en province. Il suivit, en Italie, une troupe de comédiens, et ne rentra en France qu'en 1814. De Lyon, il alla débuter à la Comédie-Française, l'année suivante, y jouant supérieurement les Frontins, Scapins et Crispins. Monrose se retira du théâtre quelques mois avant sa mort.

2. Chalon, né en 1789, mort en 1825, fit longtemps les délices de la province. C'est à la suite d'une représentation donnée à l'Odéon que le feu prit à ce théâtre ; ruiné par l'événement, Chalon dut reprendre ses pérégrinations en France et à l'étranger.

3. Léontine et Elisa ; elles étaient accompagnées de leur père.

4. Honoré (Charles-Honoré-Rémy, dit), né en 1793, mort en 1858, a tenu l'emploi de comique en province et à Paris. Auteur dramatique, son dernier ouvrage a pour titre *les petits Péchés de la grand'maman* joué encore, il y a quelques années, sur notre scène.

29 septembre, représentation, par ordre, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux : *la Partie de chasse d'Henri IV* et *le Serment français*, chant patriotique ; le 21 octobre, pour célébrer le baptême du jeune prince, à deux heures : *les Héritiers Michau*, *Aline*, et *le Serment français*.

Mlle Gros, de l'Odéon, dont la présence était signalée à la représentation du 31 octobre, joue le 14 novembre, *la Femme jalouse*, et le 16, *Andromaque*.

Saint-Preux, que la maladie a tenu éloigné de la scène pendant deux ans, se fait applaudir, le 27 novembre, dans *le Concert interrompu* et *les deux Jaloux*.

Un amateur, du nom d'Édouard, se fait connaître, le 19 février, dans *Haine aux femmes*.

Mlle Lemesle, premier sujet du Théâtre de Bruxelles, chante *Didon*, le 20 mars, et *la Vestale*, le 22.

Boucher [1], premier rôle du même théâtre, joue, du 4 au 8 avril, plusieurs comédies du répertoire : *les Rivaux d'eux-mêmes*, *le Menuisier de Livonie*, *la Femme jalouse*, *les Amours de Bayard*, etc.

CONCERTS

Drouet, flûtiste de la chapelle du roi [2], exécute quelques morceaux le 29 mai, le 4 et 6 juin, en même temps que les solos du *Rossignol*.

---

1. Boucher avait tenu l'emploi des jeunes premiers, à Lille, de 1809 à 1812.

2. Louis Drouet, flûtiste distingué né en 1792, était très connu à Lille où il se fit entendre au Concert dès 1813. Élève du Conservatoire de Paris, il avait acquis une certaine renommée et eut Tulou pour rival ; en 1816, tous deux furent mis en présence, un soir, lors d'une représentation du *Rossignol*, à l'Opéra. Drouet s'avoua vaincu et passa en Angleterre où il séjourna trois ans ; il y entreprit la fabrication des flûtes, mais ne réussit pas. Après avoir parcouru l'Europe, il fonda en Belgique une manufacture d'instruments à vent et rentra à Paris en 1832. Il le quitta de nouveau en 1840 pour aller résider à la cour du duc de Saxe-Cobourg, qui le nomma son maître de chapelle. Drouet mourut à Berne en 1873.

Deglionoscenti, guitariste, joue en intermède pendant la représentation du 30 octobre.

SALLE

La question du rachat par la ville fut définitivement tranchée au cours de cette année.

Une délibération du conseil municipal du 4 avril 1820 constatait, outre son mauvais état d'entretien, l'insuffisance notoire de la Salle des spectacles. Il fut décidé de solliciter du roi l'autorisation de reprendre ladite salle au prix stipulé par l'arrêt du 20 janvier 1785 avec tout le mobilier qui en dépend et les boutiques qui l'entourent. Le préfet du Nord, par arrêté du 26 juin, donna satisfaction à cette requête, le principe d'autorisation ayant déjà été consacré par un acte souverain du 29 mai 1810 qui réglait l'exécution de divers grands projets intéressant la ville de Lille.

Dans son rapport au conseil municipal sur le budget de 1820, le maire de Lille, comte de Muyssart, s'était exprimé ainsi :

.... Je ne perds pas de vue les dispositions à faire pour rendre la commune propriétaire de la Salle des spectacles. La correspondance tenue à cet égard avec M. le préfet comprend également les projets relatifs à la restauration de cette salle et j'espère que le public en jouira vers la fin du mois de septembre prochain, si comme tout l'annonce, le gouvernement ne tarde pas à ratifier l'autorisation déjà accordée à la ville, par l'arrêt du conseil de 1785 et le décret de 1810, de reprendre la salle dont il s'agit moyennant la somme de 150.000 livres tournois, à rembourser aux actionnaires propriétaires de l'édifice en question.

La ville avait donc accepté ce chiffre ; après avoir discuté de part et d'autre le mode et les conditions de paiement, on tomba d'accord et le 6 décembre 1820, le maire et sept

commissaires de la société nommés à cet effet, signaient à l'hôtel-de-ville, pardevant Me Louis Defontaine, l'acte d'achat moyennant 148.148 francs 15, soit 150.000 livres tournois, payables en une seule fois et avant dix ans, à charge par l'acquéreur de verser annuellement, à compter du 1er octobre jusqu'au jour du paiement, une somme de 8.000 francs à titre d'indemnité et d'intérêts.

ANNEXES

I.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, du 26 janvier 1785, qui approuve et autorise la construction d'une salle de spectacles en la ville de Lille.

Vu par le Roi, étant en son Conseil, l'acte passé le sept octobre dernier pardevant Delannoy et Debayser, notaires à Lille, par lequel plusieurs particuliers notables de ladite ville, et autres, se sont réunis et associés pour faire, sous le bon plaisir de Sa Majesté, les frais de construction d'une salle de spectacles, dans le quartier le plus beau et le plus fréquenté de ladite ville, aux clauses et conditions portées par leur acte dont le projet auroit été provisoirement approuvé par le sieur Intendant et Commissaire départi ; vu pareillement les plans dressés à ce sujet par le sieur Lequeux, architecte de ladite ville ; et Sa Majesté étant informée de la nécessité indispensable de bâtir, dans une ville aussi considérable que la ville de Lille, et qui réunit toujours une garnison nombreuse à un grand nombre de citoyens[1] et d'étrangers, une salle de spectacles qui, au lieu de l'insuffisance, des inconvéniens et même du danger de celle qui existe, offre au public un espace suffisant, des avantages multipliés et toute la sureté qu'un grand nombre d'accès et d'issues peut donner à un édifice de cette nature ; Sa Majesté se seroit d'autant plus volontiers déterminée à approuver ledit projet, qu'elle auroit reconnu, tant par lesdits plans que par les détails qui ont été mis sous ses yeux, que ledit projet remplit tout à la fois les vues d'embellissement et d'économie qu'on doit toujours se proposer dans de semblables établissemens. A quoi désirant de pourvoir ; vu les plans de ladite salle, ledit acte du sept octobre dernier, les pièces et mémoires présentés à ce sujet ensemble l'avis du sieur de Calonne, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur général

1. La population de Lille atteignait près de 80.000 habitants.

des finances, *le Roi étant en son Conseil* a ordonné et ordonne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Sa Majesté a approuvé et approuve ledit acte passé par devant lesdits notaires à Lille, le sept octobre dernier, l'association et la tontine y mentionnées, ensuite les plans faits par ledit sieur Lequeux, pour l'établissement d'une salle de spectacles dans ladite ville.

II.

Ladite salle de spectacles sera établie conformément auxdits plans, sur la portion de terrein de la petite Place de ladite ville, qui y est marqué, Sa Majesté autorisant à cet effet, l'emploi de la portion dudit terrein nécessaire pour la construction de ladite salle de spectacles et bâtimens adjacens et ce pour autant de temps qu'il sera destiné à cet usage, sans qu'il puisse être exigé à ce sujet aucuns droits d'amortissement, ni aucune espèce d'imposition, dont Sa Majesté a fait don et remise auxdits actionnaires associés, comme s'agissant d'un objet destiné à l'utilité publique.

III.

Dans le cas où ladite salle seroit détruite par incendie, guerre ou cas fortuits quels qu'ils puissent être, comme aussi dans le cas où elle seroit tellement endommagée, qu'elle ne pourroit plus remplir sa destination, il sera libre auxdits actionnaires associés ou à leurs représentans de réédifier la salle sur ledit terrein, conformément au plan qui sera dans ledit cas approuvé par Sa Majesté.

IV.

S'ils préféroient au contraire de démolir ladite salle et de l'abandonner, ils seront tenus de remettre et de rendre ledit terrein à sa première destination en le rétablissant dans l'état où ils l'auront reçu après avoir déblayé à leurs frais, et vendu à leur profit, les matériaux provenant de ladite démolition.

V.

Lesdits actionnaires seront autorisés, pour subvenir aux frais de construction de ladite salle, de faire entre eux la répartition de la somme de cent cinquante mille livres, au prorata du nombre d'actions qui aura été pris pour chacun d'eux, pour laquelle somme

il sera formé une tontine de cent actions de quinze cens livres chacune, le tout conformément aux clauses dudit acte du sept octobre dernier.

VI.

Il sera libre en tout temps aux officiers municipaux de la ville de Lille de faire, s'ils le jugent à propos, et après toutefois qu'ils en auront obtenu la permission de Sa Majesté, l'acquisition de ladite salle et de ses dépendances en remboursant auxdits actionnaires, ou à leurs représentans, la somme de cent cinquante mille livres.

VII.

Les matériaux destinés à la construction de ladite salle et dépendances, seront exempts de tous droits d'entrée, péage, passage et pontonnage et tous autres, tant par terre que par eau.

VIII.

Ceux qui occuperont à titre de loyer les cafés tant intérieurs qu'extérieurs de ladite salle, jouiront des privilèges du corps des Cafetiers, sans être tenus de payer aucun droit pour frais de réception et autres.

IX.

Toutes les contestations qui pourroient naître entre lesdits actionnaires, ledit entrepreneur ou les ouvriers, relativement à la construction de la salle des spectacles, seront portées pardevant le sieur Intendant et Commissaire départi, pour être par lui jugées sans frais, sauf appel au Conseil, Sa Majesté lui attribuant à cet effet toute cour, jurisdiction et connoissance et icelles interdisant à toutes ses Cours et autres juges.

Fait au Conseil d'État du Roi, S. M. y étant, tenu à Versailles le vingt-six janvier mil sept cent quatre vingt six.

Signé : le M[al] DE SÉGUR.

II.

TABLEAU D'ENREGISTREMENT des noms, surnoms et qualités des propriétaires d'actions de la Salle des spectacles de Lille et des personnes à la vie desquelles les tontines sont constituées et arrêtées, d'après les déclarations remises ce jourd'hui 7 avril 1787, dans l'étude du notaire Le Roy, conformément à l'esprit du contrat de société et à la lettre circulaire du 3 dudit mois d'avril auxquels enregistremens il est procédé suivant l'ordre dans lequel on s'est présenté pour les paiemens, en présence de MM. les Commissaires et à l'intervention dudit Notaire.

Nos	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
1	Me Séraphin-Henri-Alphonse Le Dieu de Grandfort, avocat au Parlement.	Etienne-Hubert-Désiré Capron fils, né le 15 octobre 1780, à Lille, d'Hubert-François-Joseph.
2	M. Desurmont de Fremaux, chevalier de Saint-Louis, pour Béatrix-Albertine-Constance Faure.	Ladite Demoiselle Faure, née à Gave-en-Dauphiné le 9 juillet 1777.
3	M. Judocus Marous, négociant à Lille.	D'Henriette-Balthazarde Constant, épouse du sieur Henri-Louis-Joseph Marous, née le 27 mai 1767.
4	M. Druon-Désiré-Joseph Flament, négociant à Lille.	Eugénie-Robertine Flament, sa fille, née à Lille, le 30 mars 1779.

Nos	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
5	M. Ignace-Joseph Jacquez, libraire à Lille.	Louis-Ignace-Joseph Jacquez son fils, né à Lille le 30 janvier 1778.
6	M. Charles-Marie Dauphin, seigneur d'Halinghen, officier au régiment de Royal-Champagne-Cavalerie, neveu et aux droits de M. Henri-Joseph Renard.	A sa vie, né à Boulogne le 27 février 1761.
7	M. Jean-Albert-Joseph, chevalier, comte de Buisseret, Thiennes, Steenbecque, Blarenghien, etc., à Lille, cessionnaire de M. de Ligny.	Jean-Baptiste-Charles-Félix, vicomte de Podenas, né à Lille le 24 novembre 1785.
8	Me Louis-Marie-Joseph Duriez, avocat et notaire à Lille.	Louis-Théodore-Joseph Duriez, son fils, né à Lille le 5 janvier 1780.
9	M. Alexandre-Antoine-Joseph Le Roy, notaire à Lille.	Alexandre-Louis-Joseph Le Roy, son fils, né le 25 décembre 1770.
10	Le sieur Louis-Joseph Fourmantel, essayeur de la Monnaie de Lille, cessionnaire du sieur Lequeux.	Louis-Auguste-Joseph Fourmantel, son fils, né à Lille le 23 août 1757.
11	Les trois Enfans de M. Derode, cessionnaire du sieur Lequeux, acceptant pour eux en commun M. Le Roy, exécuteur testamentaire dudit sieur Lequeux.	Amé-Bernard-Joseph Derode, l'un d'eux, né à Lille le 18 avril 1774.

Nos	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
12	Dlle Henriette-Joseph Fourmantel, libre de condition, à Lille, cessionnaire du sieur Deledicque.	A sa vie, née à Lille le 3 septembre 1757.
13	Le sieur Louis-Alexandre-Joseph Lecherf, brasseur à Lille, cessionnaire du sieur Pierre Villette.	Louis-René-Alexandre Lecherf, son fils, né à Lannoy le 6 janvier 1783.
14	Id.	Henriette-Catherine Lecherf, sa fille, née à Lannoy le 5 novembre 1778.
15	Le sieur Floris-Joseph Roelans, négociant, rue du Metz, à Lille.	Floris-Norbert-Joseph Roelans, son fils, né à Lille le 20 décembre 1773.
16	Id.	Louis-François-Joseph Roelans, son fils, né à Lille le 28 janvier 1780.
17	Me Pierre-Joseph-Marie Lambert, avocat à Lille.	A sa vie, né à Lille le 20 mai 1766.
18	M. Louis-Valentin-Joseph, vicomte de Mailly-Mamez, colonel, chevalier de l'ordre royal militaire, à Lille.	Mre Charles-Joseph-Marie Le Prévôt de Basserode, né le 25 juin 1774.
19	M. Louis-Dominique-Eustache Delencquesaing, écer, seigneur de Quiestède, etc., à Lille.	Marie-Josph Delencquesaing, sa fille, né à Lille le 18 septembre 1774.
20	M. Philippe-Charles Cabillaux, lieutenant de M. le Prévot, à Lille.	Alexandre-Marie-Joseph Cabillaux, né le 15 janvier 1778, son fils.

Nos	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
21	Pierre - Isidore - Joseph Dupont, négociant, cessionnaire de M. Paul-François Lambert.	Adélaïde-Catherine-Victoire Dupont, sa fille, née à Lille le 9 novembre 1772.
22	Dlle Augustine-Joseph Deledeulle, épouse séparée du sieur Jean - Baptiste - Joseph Deleporte, marchand à Lille, cessionnaire de Jean-Baptiste Deledeulle, son père, icelui cessionnaire du sieur Lequeux.	Adélaïde-Thérèse-Joseph Duvivier, née à Lille le 8 février 1778.
23	M. Michel - Eugène - Joseph Aronio, écuyer, seigneur Delevigne, à Lille, cessionnaire du sieur Marous.	Charles-Emmanuel-Alphonse Aronio, né à Lille le 30 octobre 1786.
24	Id.	Roland-François-Marie Aronio, né à Lille le 11 février 1785.
25	Mme Marie-Françoise-Joseph Aronio, douairière de Denis-Joseph-Marie Potteau, écuyer, seigneur de la Chaussée, cessionnaire du sieur Jacquez.	Arnould-Albert-Joseph Vandercruisse, né à Lille le 16 janvier 1782.
26	M. François Deleplanque, marchand à Lille.	Pierre-Cajetan-Joseph Deleplanque, son fils, né à Lille le 11 février 1768.
27	Id.	François - Joseph Deleplanque, son fils, né à Lille le 24 octobre 1765.

Nos	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
28	Le sieur Philippe-Etienne Dewarlez, maître-serrurier à Lille.	Mélanie-Joseph Dewarlez, sa fille, née à Lille le 1er mai 1777.
29	M Anselme-Joseph Maugrez, négociant à Lille.	Paul-Anselme-Louis-Joseph Maugrez, son fils, né à Lille le 20 mai 1775.
30	M. Nicolas-Joseph Danniaux, négociant à Lille.	Edouard-Joseph Danniaux, son fils, né à Lille le 30 novembre 1775.
31	Id.	Louis-Ernest Danniaux, son fils, né à Lille le 15 mars 1772.
32	Id.	Julien-Joseph Danniaux, son fils, né à Lille le 31 décembre 1769, baptisé le 1er janvier 1770.
33	Id.	François-Xavier-Joseph-Bruno Danniaux, son fils, né à Lille le 18 août 1774.
34	M. Jean-Louis Mesplet, contrôleur des postes à Lille.	Louis-Hippolyte Mesplet, son fils, né à Comines le 23 août 1766.
35	M. Alexandre-Joseph Brisy, négociant à Lille.	Flavie-Joseph Brisy, sa fille, née à Lille le 2 décembre 1778.
36	M. Louis-François-Joseph Dourlens, apothicaire à Lille.	Justine-Joseph Dourlens, sa fille, née à Lille le 18 mars 1778.
37	M. François-Joseph Roelans, négociant à Lille.	Charles-Edouard-Joseph Roelans, son fils, né à Lille le 11 décembre 1775.*

* Dernier survivant de la tontine, décédé à Lille le 27 mars 1864.

Nos	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
38	M. Simon-François-Joseph-Philippe Brisy, négociant à Lille.	Philippe-Joseph Brisy, son fils, né à Fives le 25 octobre 1780.
39	M. Pierre-Joseph Dupont, négociant à Lille, rue des des Bonnes-Filles.	Constant-Amé-Joseph Dupont, son fils, né à Lille le 3 novembre 1779.
40	M. Dominique-Joseph Decroix, marchand sur la Grand'Place à Lille.	Philippe-Dominique-Joseph Decroix, son fils, né à Lille le 28 novembre 1772.
41	Mre Pierre-Joseph de Rouvroy, écuyer, seigneur de Lamairie, etc., à Lille, cessionnaire de Me Delannoy, notaire.	François-Hippolyte, son fils, né à Lille le 3 septembre 1773.
42	Id.	Marie-Joseph-Agathe, sa fille, née le 1er août 1771 à Lille.
43	M. Pierre Reynart, négociant à Lille.	Charles-François, son fils, né à Lille le 4 décembre 1769.
44	M. François-Joseph Reynart, aussi négociant à Lille.	Jean-François, son fils, né à Lille le 24 juin 1769.
45	Me François-Marie Derenty, tabellion, garde-note héréditaire de Lille.	Henriette-Marie-Magdeleine, sa fille, née à Lille le 20 janvier 1781.
46	M. Guy-Gilles Pelard, seigneur du grand Robermez, ancien premier secrétaire de l'Intendance de Flandre et d'Artois, et dame Delavallée son épouse.	Dame Thérèse-Julie-Camille Pelard, née à Lille le 14 août 1769.

Nos	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
47	Ledit Guy-Gilles Pelard, seigneur du grand Robermez, ancien premier secrétaire de l'Intendance de Flandre et d'Artois, et dame Delavallée, son épouse.	Gilles-Pierre-Henri Pelard, né à Lille le 23 mai 1773.
48	M. Alexandre-Joseph Stanislas Marion, rentier à Lille.	Catherine-Claire-Joseph Marion, sa fille, née à Lille le 8 novembre 1767.
49	M. François-Bonaventure Théry, négociant à Lille.	François-Lambert-Joseph, son fils, né à Lille le 21 janvier 1772.
50	Id.	Louis-Noël-Joseph, son fils, né à Lille le 25 décembre 1769.
51	M. André de Berckem, négociant à Lille.	François-Joseph-Honoré, son fils, né le 16 mai 1762.
52	M. Placide-Joseph Panckoucke, négociant à Lille.	Ange-Pauline-Charlotte-Joseph, sa fille, née à Lille le 10 janvier 1779.
53	M. Pierre-François-Albert Taverne, écuyer, seigneur de Burgault, etc., à Lille.	Auguste-Albert-Louis-Joseph, son fils, né à Lille, le 1er septembre 1779.
54	M. le marquis d'Aigremont, à Lille.	Louis-Narcisse, son fils, né à Lille, le 18 juillet 1768.
55	M. Charles-Balthazar-Joseph Demailly, rentier à Lille.	Henri-Aimé-Charles, son fils, né à Lille le 30 janvier 1776.
56	M. le comte de Sainte-Aldegonde, cessionnaire.	Louis-Albert-Balthazar de Sainte-Aldegonde, né à Lille le 16 décembre 1775.

Nos	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
57	M. Ernest - Louis - Joseph Desurmont, chevalier, seigneur de Favreuil, Fontaines, etc., à Lille.	Dlle Anne-Marie-Louise-Adelaïde De Berry, née à Lille le 30 septembre 1782.
58	M. le marquis de la Riandrie, cessionnaire de M. Guillomont.	Alexandrine-Louise-Pauline, sa fille, née à Paris, le 23 février 1786.
59	M. Pierre-Joseph-Albert Lemaistre, écuyer, seigneur d'Anstaing, Gruson, etc., à Lille.	François-Isabelle-Amélie, sa fille, née à Lille le 10 mars 1770.
60	Id.	Jean-Baptiste-Ernest, son fils, né à Lille le 15 juin 1775.
61	M. le comte de Lannoy de Wattignies, à Lille.	Alexandrine-Françoise-Joséphine-Charlotte, sa fille, née à Wattignies le 29 septembre 1762.
62	Id.	Marie - Ferdinande - Liévine-Joséphine - Charlotte, sa fille, née à Wattignies le 12 novembre 1765.
63	M. Nicolas-Joseph Gentil-Muiron, négociant à Lille.	Nicole-Françoise-Bernardine Gentil, sa fille, née à Lille le 12 mai 1781.
64	M. Jean - Baptiste Fages, maître de musique à Lille.	Marie - Françoise - Joseph Castel, née à Lille le 28 novembre 1761.
65	M. Chrystophe-Antoine-Robert Imbert de la Phalecque, chevalier, etc., à Lille.	Marie-Alexandrine-Françoise Imbert d'Avesne, sa fille, née à Lille le 4 janvier 1775.

Nos	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
66	M. Henri-Joseph-Denis Deledicque, marchand plombier à Lille, cessionnaire de Joseph-Marie Deledicque.	Henri-Denis-Joseph Deledicque, son fils, né à Lille le 7 janvier 1786.
67	Dame Henriette-Catherine Desmarescaux, veuve du sieur Edouard-Joseph Mathon, négociant à Lille.	Auguste-Simon-Pierre Mathon, né à Lille le 11 septembre 1770.
68	Alexandre-Eustache-Joseph Beaussier-Mathon, négociant à Lille.	Sophie-Joseph, sa fille, née à Lille le 24 octobre 1783.
69	M. Albert-Léonard-Joseph Danel, imprimeur à Lille, arrière-cessionnaire de sieur Muiron.	A sa vie, né à Lille le 7 février 1759.
70	M. le Président du Chambge à Lille.	Séraphin-Ernest, son fils, né à Lille, le 22 mai 1780.
71	Id.	Séraphin-Victor-Joseph, son fils, né à Lille le 21 février 1777.
72	Le sieur Pierre-Louis-Joseph Billet, négociant à Lille.	Louis-François-Joseph Wallaert, né à Lille le 22 juin 1766.
73	Id.	A sa vie, né à Lille le 9 juillet 1751.
74	M. Bernard-Joseph Roussel, négociant à Lille.	Marie-Christine-Fournier, son épouse, née à Bruxelles le 20 septembre 1746.
75	M. Louis-Prosper-Joseph Lachez, négociant à Lille.	A sa vie, né à Lille le 24 avril 1762.

Nos	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
76	Ledit Louis-Prosper-Joseph Lachez, négociant à Lille.	Jean-Baptiste-Lucien-Joseph Lachez, né à Lille le 25 novembre 1767.
77	Dame Marie-Joseph Deledicque, Ve du sieur Philippe-François De Fontaines, marchande à Lille.	Marie-Françoise-Joseph Delannoy, née à Lille le 9 mars 1775.
78	Le sieur Joseph-Marie Deledicque, maître couvreur à Lille.	François-Joseph Deledicque, son fils, né à Lille le 21 mai 1780.
79	Mre Antoine-Bruno-François, bron de Steenehuys à Tournay, cessionnaire de Joseph Dubus.	Ernestine - Ferdinande, sa fille, née à Tournay le 25 juin 1781.
80	Id.	Augustine - Philippine, sa fille, née à Tournay le 9 mars 1783.
81	Mre François-Auguste-Amé-Hubert Collette, marquis d'Avelin, etc., à Lille.	A sa vie, né à Gand le 6 avril 1747.
82	Le sieur Louis-Joseph Desmons, négociant à Lille, cessionnaire de M. le baron d'Elbhecq.	Bonne - Angélique - Louise - Joseph, sa fille, née à Lille le 10 janvier 1782.
83	M. Jacques - Bruno - Joseph Bonnier, négociant à Lille.	Narcisse - André - Hubert - Joseph Bonnier, son fils, né à Lille le 3 novembre 1778.
84	M. Louis-Charles-Joseph Delespaul, écuyer, seigneur de Lespierre, à Lille.	Clément - Joseph Delespaul, son fils, né à Lille le 21 juin 1770.

N^os	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
85	Ledit Louis-Charles-Joseph Delespaul, écuyer, seigneur de Lespierre, à Lille.	Louis-Joseph Delespaul, son fils, né à Lille le 27 décembre 1773.
86	Id.	Louis-Charles-Joseph Thieffry, né à Mons-en-Pevèle le 20 avril 1784.
87	M. Henri-Joseph Dubosquiel, écuyer, seigneur d'Elfaut, à Lille.	Albert-Joseph Dubosquiel, son fils, né à Lille le 30 novembre 1771.
88	Id.	Henri-Clément-Dubosquiel, son fils, né à Lille le 6 décembre 1773.
89	Id.	Marie-Félicité Dubosquiel, sa fille, née le 9 mai 1777.
90	M. Charles-Hippolyte-Marie d'Haffrengues, écuyer, seigneur d'Haffrengues, d'Hellemmes, etc.	Elisabeth-Marie-Henriette de Scherer de Cherbourg, née à Lille le 8 février 1782.
91	M. Dominique-Eustache-Joseph Beaussier négociant à Lille.	Pauline-Françoise-de Chantal Beaussier, sa fille, née à Lille le 6 décembre 1783.
92	Mre Pierre-Joseph du Chambge, baron d'Elbhecq, maréchal des camps et armées du roi à Lille.	Amélie-Françoise-Charlotte-Augustine du Chambge, sa fille, née à Bitche en Lorraine le 7 juillet 1768.
93	Id.	Marie-Anne-Joseph-Eugénie du Chambge, sa fille, née à Paliseu au duché de Bouillon le 28 octobre 1770.

Nos	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
94	Ledit Pierre-Josph du Chambge, barond'Elbhecq, maréchal des camps et armées du roi, à Lille.	Amaranthe - Françoise - Victorine - Zoé - Cornélie du Chambge, sa fille, née à Paliseu et annexe, diocèse de Liège, duché de Bouillon, le 27 avril 1778.
95	Id.	Auguste-Adolphe-Philibert-Gustave-Maximilien-Désiré du Chambge, son fils, né audit Paliseu le 15 février 1775.
96	Dame Joseph-Françoise Séraphine du Chambge, Ve de Mre Louis-Ghislain Victor de Laporte demeurant à Lille.	Adélaïde-Eléonore-Séraphine du Chambge, sa nièce, née à Bouillon le 7 mars 1772.
97	Mre Jacques-Antoine-Alexandre - François Decourteville, chevalier, comte d'Hodicq, maréchal de camp, demeurant à Montreuil-sur-mer, cessionnaire de Mme d'Ardomprez.	Charlotte-Joseph Decourteville, sa fille, née le 7 mars 1779 à Saint-Quentin d'Arry, diocèse d'Amiens.
98	Id.	Alexandre-Charles-François-Joseph Decourteville, vicomte d'Hodicq, officier au régiment du roi infanterie, né audit d'Arry le 29 septembre 1768.

N^os	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NOMS DES PERSONNES sur la tête desquelles sont les tontines
99	Mre Joseph-Alexandre Imbert, chevalier de l'Ordre royal militaire de Saint-Louis, prévôt général de la maréchaussée.	Dlle Marie-Joseph-Henriette-Sophie Imbert de Sénéchal, demeurant en cette ville, née à Lille le 27 mai 1769.
100	Mre F. Vandergracht, maître en chirurgie à Lille, cessionnaire du sieur Tilman, chirurgien, icelui cessionnaire du sieur Duriez-Lecherf.	François-Auguste-Joseph Tilman, né à Lille le 10 avril 1772.

Ainsi arrêté en l'assemblée de Messieurs les Commissaires, tenue conformément à la convocation de ce jour 7 avril 1787, et ont signé :

BEAUSSIER, DUBOSQUIEL DELFAUT, IMBERT DENNEVELIN et LE ROY, notaire, avec paraphe, M. DELESPIÈRES, absent et M. D'HAFFRENGUES D'HELLEMMES n'ayant pu signer à cause de maladie.

(*Collection Eug. Debièvre.*)

III.

CONTRAT DE TONTINE

Par devant les notaires royaux de la résidence de Lille en Flandre, soussignés, sont comparus :

M. Joseph-Alexandre *Imbert*, écuyer, seigneur d'Ennevelin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand prévôt de la maréchaussée de Flandre, etc.

M. Charles-Hippolyte-Marie *d'Haffrengues*, écuyer, seigneur d'Haffrengues, d'Hellemmes, etc.

M. Dominique-Eustache *Beaussier*, négociant à Lille, Conseiller du Point-d'Honneur.

M. Henri-Joseph *Dubosquiel*, écuyer, seigneur d'Elfaut.

M. Louis-Charles-Joseph *Delespaul*, écuyer, seigneur de Lespierre, chevalier de Saint-Louis.

Les dits sieurs comparans, commissaires primitifs, nommés par le contrat passé à Lille, devant les notaires Debayser et Delannoy, le 7 octobre 1784, contenant les conditions de la Société formée pour l'établissement et construction de la nouvelle salle de spectacles de cette dite ville.

Lesquels, en leur qualité susdite, en conséquence de la concession, faite par Sa Majesté, de la portion de terrein nécessaire pour construire ladite salle de spectacles et batimens adjacens, par arrêt de son Conseil du 26 janvier 1785, aux réserves, charges et conditions y énoncées ; dudit contrat de société, de l'acte de réception de ladite salle et batimens adjacens faite par lesdits sieurs comparans dûment communiqué à l'assemblée générale des intéressés du 3 avril dernier, et des paiemens successifs effectués

par tous les actionnaires actuels, en conformité de l'article 1er dudit contrat de société, avec désignation, faite le 7 dudit mois d'avril, de la personne à la vie de laquelle chaque action soit irrévocablement placée.

Ont, par ces présentes, déclaré et déclarent qu'il appartient une desdites actions consistant dans un centième de tous les rendages, loyers, produits et revenus de ladite salle des spectacles et batimens adjacens, aux termes, clauses et charges détaillés audit contrat de société à *Madame Marie-Françoise Aronio*, douairière de Denis-Joseph-Marie Potteau, écuyer, seigneur de la Chaussée, cessionnaire du Sr *Jacquez*, libraire, icelui, cessionnaire de *Mme la douairière d'Ardomprez*, demeurant à Lille, aussi comparans, acceptant pour elle, ses héritiers ou ayant-cause, jouir de ladite action tontine, durant la vie naturelle du sieur *Arnould-Albert-Joseph Vandercruisse*, fils de M. Arnould-Philippe-Joseph, écuyer, seigneur de Grimaret, né à Lille le 16 janvier 1782, suivant son extrait baptistère dont l'expédition restera jointe à la minute du présent contrat, à la mort naturelle duquel ladite action se trouvera réunie, par le fait, à celle des propriétaires des actions placées sur la tête des survivans et accroitra à leur profit : à tel effet que le propriétaire de l'action ou centième d'intérêt dans ladite société constituée à la vie naturelle de la personne qui survivra à toutes les autres, sera définitivement propriétaire de tous les droits et actions de la société entière, en sorte que ladite salle des spectacles et tout ce qui en dépend, lui appartiendra en propriété, qu'il pourra en disposer et qu'elle passera à ses héritiers ou ayant cause, conformément à l'article 8me du susdit contrat de société.

Et, au surplus, les autres conditions du même contrat seront exécutées, les parties stipulantes déclarant en avoir une parfaite connaissance et les tenant ici pour répétées, notamment l'article 9me, par lequel il est réglé que les héritiers ou propriétaires d'actions, qui viendront à s'éteindre par la mort de ceux sur la vie desquels elles seront placées, n'auront aucun droit dans les produits ou dividendes de l'année courante de la mort.

Il est stipulé expressément que, pour recevoir annuellement les dividendes qui seront répartis à compte des titres des survivants, les propriétaires devront faire conster d'un certificat de vie en bonne forme, et délivré par le juge royal du domicile, au cas seulement que les personnes, à la vie desquelles les actions sont

placées, demeurent hors de la ville de Lille ; et, si elles y font leur résidence, il suffira d'un certificat de vie, donné par un notaire ou le curé du domicile, ou enfin, deux personnes notables, connues des commissaires, au discernement desquels on se rapportera, sur la forme et la confiance que mériteront les certificats de vie rédigés de cette dernière manière.

Il est entendu que toutes les réparations, qui pourroient être faites durant l'année de la mort des personnes à la vie desquelles les actions sont placées, resteront à la charge des propriétaires des actions des survivans.

Fait et passé à Lille, le 1er may 1787, et après lecture tant du présent que dudit arrêt du Conseil et du susdit contrat de société, ont, les comparans, signé la minute restée au Notaire Le Roy, l'un des soussignés, pour être déposée au Tabellion et à mondit s. d'Haffrengues, déclare ne pouvoir écrire ni signer, pour cause de maladie.

(La minute est signée des comparans et des notaires Le Roy et Lefebvre).

Collationnée : Leroy.

(Collection Eug. Debièvre).

IV.

CARNET DE NOTES du comte Guillaume Schamp (1792).

M. Prosper Claeys, avocat à Gand, auteur d'importants travaux sur le théâtre et l'histoire de cette ville, a eu l'obligeance de me communiquer un extrait des carnets d'annotations du comte Schamp de Romrée. On y trouve, racontés par un témoin oculaire, les évènements politiques qui se sont passés dans la vieille cité flamande pendant plus d'un demi-siècle, sous les différents gouvernements qu'elle eut à subir : régime autrichien, invasion et annexion française, Cent-Jours, royaume des Pays-Bas, révolution de 1830, etc. L'auteur y inscrivait aussi ses actions de chaque jour ; on y relève des détails curieux et circonstanciés sur des faits d'ordre intime.

Vers Pâques 1792, Guillaume Schamp, âgé alors de vingt-huit ans, fit à Lille un voyage sans but bien déterminé, où le plaisir eut plus de part que l'étude. Il y séjourna du 26 mars au 4 avril. En observateur attentif, il note les lieux qu'il visite ; homme aimable et de son époque, il a un faible pour la compagnie du beau sexe et ne dédaigne ni la bonne chère ni le bon vin. Amateur passionné de musique, compositeur lui-même, il fait de fréquentes visites au

luthier le mieux achalandé de Lille, passe toutes ses soirées au théâtre où il a la bonne fortune d'assister aux représentations données par Chardini et Mlle Maillart, de l'Opéra.

Les documents de ce genre, écrits sans prétention et de premier jet, ont une sincérité et une saveur toute particulière; la pensée d'être lu un jour n'est sans doute jamais venue à l'auteur qui ne se corrige pas. Aussi respecterons-nous son style, tout en rectifiant son orthographe forcément irrégulière.

Lundi 26 mars 1792.

J'ai été avec le comte Lauretan avec la diligence diner à Courtrai. Changé de diligence à Menin et le soir arrivé à Lille.

Nous avons été voir la place, les principales rues et la grande rue Royale. Nous avons logé *au Lion d'or* et pris une chambre à deux.

Mardi 27.

Nous avons été faire un tour des splenades (*sic*) et été chez Mr Collier qui a diné avec nous *au Lion d'or* et les jours suivants. Nous avons été chez Delplanque acheter des musiques [1]. L'aprèsdiner été dans différentes boutiques et à la Comédie.

La salle de spectacle est un très beau morceau d'architecture tant pour l'extérieur que pour le dedans. Madame Maillart, première chanteuse de Paris, a excité l'admiration de tous les

1. On lit dans le numéro du 10 mars 1789 des *Feuilles de Flandre*, l'avis suivant: « Le grand magasin de lutherie et la fabrique d'instruments de musique du sieur *G. J. Deleplanque*, luthier, ci-devant rue de la Grande-Chaussée, coin de celle des Dominicains, sous l'enseigne au *Violon de Crémone*, est actuellement place de Rihour, maison tenante à l'hôtel de M. Grimbry. Si le sieur *Peerens*, horloger, son gendre, fait le commerce de la lutherie, on croit devoir informer que ce n'est point avec le fond de magasin de son beau-père, celui-ci se l'étant absolument réservé en entier, quoiqu'il ait cédé sa maison à son beau-fils (qui a pris pour enseigne la *Harpe royale*). »



spectateurs, de même que Mr Giardini[1]. Le coup d'œil de la salle est charmant. On représentait l'*Épreuve nouvelle* et *Panurge* g. o. 4 a. Le soir Mr Helmet a soupé chez nous.

Mercredi 28.

L'après diner été avec le comte Lauretan faire un tour à la Nouvelle Aventure hors la porte Notre-Dame où la veille il y avait eu un combat de taureaux.

Le soir au théâtre d'*Alceste* et d'*Ariane abandonnée.*

Jeudi 29.

Nous avons été à trois au château et au spectacle du *Devin du village* et *Panurge*.

Nous avons été voir la fonderie des cloches et la fabrication de la monnaye.

Vendredi 30.

Eté faire un tour en ville.

Le soir au spectacle de.... et la *Caravane*.

Samedi 31.

L'après diner été chez Delplanque. Souper à quatre avec M.... de Tournay.

Au spectacle d'*Iphigénie* et les *Fourberies de Scapin*.

Dimanche 1er avril (jour des Rameaux).

Le matin nous avons pris un fiacre et été à Tourcoing à 2 lieues où nous avons déjeuné et été diner et retourner.

Le soir au spectacle de *Didon* et *Ariane abandonnée* supérieurement joués par Madame Maillart et Mr Giardini.

Lundi 2.

Le matin j'ai été chez Delplanque où loge Mr Gautier et dans différentes boutiques et à la Bourse.

---

1. Voir plus haut, page 87, les détails sur le séjour à Lille de ces deux chanteurs de l'Opéra. Remarquons en passant que Chardin avait italianisé son nom au point que notre Gantois, comme tout le monde, l'appelait Giardini.

L'après-dîner j'ai été avec Collier voir la salle du Concert et la fabrique de teinturerie de Mr Clemmen où 100 ouvriers travaillent journalièrement. J'ai été faire un tour parmi la ville et accompagné deux jeunes filles maltraités (*sic*).

J'ai été pour la clôture au spectacle de *Chimène* et *Œdipe à Colone*. Après le spectacle on a couronné Madame Maillart et Monsieur Giardini.

Mardi 3.

Le matin j'ai été au caffé prendre une tasse de chocolat, de là, faire un tour hors la porte de N. D. par les bastions jusqu'à la porte en arc de triomphe des Malades et dans la ville.

Nous avons dîné avec Mr Collier chez Madame Gamot à la Monnoye[1]. Ensuite été avec le comte Lauretan et Collier chercher Mlle Joséphine, comédienne, charmante personne, avec qui nous avons été à Haubourdin, et nous nous sommes très bien amusés.

Le soir j'ai été avec Monsieur Collier au caffé ou nous avons bu une bouteille champagne.

Mercredi 4.

Nous sommes retournés à Gand et diner à Courtrai avec le comte Lauretan le père et arrivé à 7 h. à Gand.

Nous ajouterons, pour terminer, que l'auteur de ces précieux agendas, Egide-Lucas-Guillaume Schamp, comte palatin du Saint-Empire, né en 1764, épousa une demoiselle de Romrée et mourut à Gand en 1846. Il appartenait à une famille fort considérée et très riche de cette ville; son père, le comte Schamp d'Averschot, avait réuni dans son hôtel une magnifique collection de tableaux, célèbre en Europe. La vente, qui eut lieu après son décès, en septembre 1840, dura du 15 au 18 et attira un grand nombre d'étrangers, amateurs et marchands. Le produit des quatre vacations s'éleva à 236,000 francs, chiffre considérable pour l'époque.

1. Gamot, graveur de médailles, habitait l'hôtel des Monnaies.

Plusieurs de ces tableaux atteignirent, dans la suite, des prix fort élevés ; l'un d'eux, *les Miracles de Saint-Benoît*, de Rubens, acheté 25.700 francs par M. Tencé, de Lille, marchand d'antiquités très-connu, fut conservé par son fils, qui l'emporta à Paris. Vendue après la mort de ce dernier, en 1881, à la salle Drouot, cette toile fut poussée jusqu'à 168.000 francs par l'administration du Musée du Louvre, et adjugée 170.000 au roi des Belges, qui en possédait déjà une copie par Eugène Delacroix.

V.

ACTE D'ACHAT de la Salle des spectacles.

(6 décembre 1820).

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,
A tous présens et à venir, salut.

Savoir faisons que

Pardevant Louis-Joseph Defontaine et son confrère, notaires royaux résidans à Lille, département du Nord, soussignés.

Sont comparus Messire Alexandre-Eustache-Joseph Beaussier-Mathon, propriétaire, ancien négociant, et président actuel du Tribunal de commerce séant à Lille, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur;

Jean-François Reynart-Mathon, négociant;

Michel-Eugène-Joseph Aronio, propriétaire et conseiller de préfecture;

Louis Potteau d'Hancardrie, propriétaire et membre de la Chambre des Députés;

Antoine-François-Joseph Théry-Falligan fils, négociant;

Henri-Aimé-Charles Demailly, propriétaire, et Philippe-Denis-Joseph Deswarlez, marchand.

Tous sept demeurant audit Lille, commissaires de MM. les Actionnaires de la Salle des spectacles de la même ville, autorisés pour autant que besoin pourrait être à l'effet ci-après par délibération desdits actionnaires, en date du 25 mars dernier, enregistré à Lille, le 28 août, f° 3 v°, c. 6, au droit de 2 fr. 20, compris subvention, par M Leconte, à laquelle ont depuis acquiescé M. Lemaistre d'Anstaing, le marquis d'Hangouart d'Avelin, et Mme la baronne de Joigny, née de Steenhuys, suivant deux actes sous seing privé datés de Tournay le 8 avril, enregistrés à Lille le 28 août,

le premier, f° 3 v°, c 8, et le second, c 7, tous deux au droit de 2 fr. 20, dixième compris, par Leconte, lesquels actes d'adhésion après avoir été paraphés par lesdits commissaires, resteront ainsi que ladite délibération annexés aux présentes d'autre part.

M. Jean-Baptiste Joseph, comte de Muyssart, propriétaire, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, maire de la ville de Lille, y demeurant, agissant en cette dernière qualité et autorisé aux fins ci-après tant par décret du dernier gouvernement, en date du 29 mai 1810 que par arrêté de M. le Préfet du département du Nord en date du 26 juin 1820, approuvé par M. le Directeur général de l'administration départementale et de la police, suivant décision, en date du 4 août dernier, desquels décret, arrêté et décision, les expéditions délivrées par M. le Maire de Lille resteront pareillement annexés aux présentes.

Tous lesquels comparans ont dit qu'aux termes de l'article VI de l'arrêt du conseil d'État du Roi, en date du 26 janvier 1785, approbatif de l'acte passé à Lille, devant Mes Delannoy et Debayser, notaires y résidans, le 7 octobre 1784, contenant association tontinaire pour la construction de la Salle de spectacles de Lille « où il » était libre en tout temps aux officiers municipaux de Lille, de » faire, s'ils le jugeaient à propos et après toute fois qu'ils en » auraient obtenu la permission de S. M., l'acquisition de ladite » Salle et de ses dépendances, en remboursant aux dits actionnaires » ou à leurs représentans la somme de 150.000 livres. »

Que par ledit décret du 29 mai 1810, la ville de Lille avait obtenu l'autorisation qu'elle avait sollicitée d'user de cette faculté;

Que depuis ce décret, il y avait eu entre la ville et MM. les Actionnaires diverses négociations relatives à l'exercice de ce droit, et notamment au mode de payement de 150.000 livres.

Qu'enfin, après avoir pris les autres autorisations nécessaires et énoncées plus haut, lesdits comparans en leurs noms et qualités respectives, étaient convenus comme par les présentes ils conviennent ce qui suit :

Article premier.

M. le Maire, au nom de la ville de Lille et en vertu des autorisations ci-dessous énoncées, déclare reprendre et acquérir de MM. les Actionnaires, représentés par MM les Commissaires dénommés plus haut, lesquels de leur côté et en vertu de leurs pouvoirs, déclarent céder et abandonner à la Ville, moyennant la

somme de 148.148 fr. 15 centimes (150.000 livres tournois), la Salle des spectacles et tous les bâtimens qui en dépendent, formant un seul corps, érigé sur une portion du terrain de la petite place de Lille, maintenant appelée place du Théâtre et dont le fonds appartient à la Ville.

ARTICLE 2.

Ladite salle et les bâtimens qui en dépendent deviennent dès aujourd'hui la propriété entière de la Ville, laquelle les prendra dans l'état où ils se trouvent présentement et en jouira avec les décorations et ornemens inamovibles et en général avec tout ce qui y tient à clous et à chevilles et ciment, rien réservé ni excepté, sauf ce qui peut appartenir, soit à M. le Directeur des spectacles, soit aux divers locataires des cafés et boutiques.

ARTICLE 3.

La ville devra respecter les droits de jouissance de ces dernières, si mieux elle n'aime s'en défendre à ses frais.

ARTICLE 4.

Ladite somme de 148.148 fr. 15 c. (150 mille livres tournois) ne pourra être acquittée qu'en un seul paiement, elle ne pourra l'être avant dix ans et devra l'être au plus tard dans vingt, entre les mains desdits commissaires ou de ceux qui les remplaceraient. Mais à compter du 1er du présent mois d'octobre, jusqu'au jour de paiement desdits 148.148 fr. 15 (150.000 livres tournois), la Ville devra, ainsi qu'elle s'y oblige, payer à MM les Actionnaires et entre les mains de leurs dits Commissaires, pour chaque année, et à l'expiration de chacune d'elles, une somme de 8 000 fr, à titre d'indemnité et d'intérêt.

ARTICLE 5.

Pour sûreté du payement de ladite somme de 148.148 fr. 15 et de l'indemnité annuelle de 8.000 fr. dont il vient d'être parlé, les Actionnaires auront et conserveront l'hypothèque privilégiée accordée par l'article 2103 du code civil à tout vendeur non payé du prix de l'immeuble, auquel effet, lesdits commissaires sont autorisés pour autant que besoin pourrait être à requérir toutes transcription ou inscriptions en leur nom et pour le profit de tous les Actionnaires, le tout sous la réserve de droit, en cas de non

payement, soit des intérêts, soit du capital, de reprendre la propriété dans l'état où elle se trouvera sans aucune indemnité de la part des Actionnaires, même si alors cette propriété se trouvait valoir plus de 148.148 fr. 15 centimes.

ARTICLE 6.

Jusqu'au payement de ladite somme de 148.148 fr. 15 cent. et de l'indemnité annuelle de 8.000 francs, la Ville pourra bien faire les changements qu'elle trouvera convenables dans la distribution des bâtimens; mais elle ne pourra les démolir, et elle devra les maintenir en bon état de propriétaire; de plus la Ville devra faire assurer à ses frais, par telle Compagnie assurances à primes qu'elle trouvera convenable, mais à l'intervention desdits Commissaires et jusqu'à concurrence d'au moins 148.148 fr. 15 ladite Salle des spectacles et les bâtimens en dépendant, avec leurs accessoires, en telle sorte qu'en cas d'incendie de la plus grande partie des édifices il serait loisible auxdits Commissaires, si les Actionnaires le désiraient, de toucher directement de la Compagnie d'assurance, le montant du dommage à compter desdits 148.148 fr. 15, ce sur quoi lesdits commissaires devraient s'expliquer dans le mois de l'incendie.

Et enfin la Ville continuera jusqu'au payement desdits 148.148 fr. 15, à faire délivrer aux actionnaires et gratuitement les huit cachets d'usage, par représentation, aussi à titre d'intérêt.

ARTICLE 7.

Les frais du présent contrat et de ses expéditions, les droits d'enregistrement auxquels il donnera ouverture, ceux de transcription ou d'inscription et tous accessoires, seront supportés par la Ville.

ARTICLE 8.

Les présentes seraient regardées comme non avenues, si elles ne recevaient pas l'approbation de M. le Préfet en dedans les dix jours.

Fait et passé à l'Hôtel de la Mairie audit Lille, l'an 1820, le 6 décembre et après lecture tous les sieurs comparus ont signé avec lesdits notaires, les présentes demeurées minutes audit Defontaine l'un d'eux. — Signé : Théry-Falligan fils, Beaussier-

Mathon, François Reynart-Mathon, Demailly, L. Potteau d'Hancardrie, Deswarlez, Delemer, Aronio, le comte de Muyssart, L. Defontaine et son confrère, avec paraphe.

En marge est écrit: Vu et approuvé à Lille ce 8 décembre 1820. Signé : le comte de Rémusat.

Enregistré à Lille le 13 décembre 1820.

Mandons et ordonnons à tous huissiers, etc. — En foi de quoi les présentes ont été signées et scellées par ledit Me Defontaine et délivrées pour première grosse, à MM. les Commissaires à Lille, le 19 décembre 1820.

Suit la teneur de la première pièce annexée à l'acte dont grosse précède.

Dans une assemblée générale de MM. les Actionnaires de la Salle des spectacles de Lille, qui s'est tenue ensuite de convocation cejourd'hui 25 mars 1820, dans le grand salon de ladite salle il a été pris à l'unanimité la résolution suivante.

ARTICLE PREMIER.

MM. les Commissaires des Actionnaires sont autorisés à consentir en faveur de la Ville, l'exercice *actuel* du droit qu'elle a de reprendre, moyennant 150.000 livres tournois, ladite salle et tous les bâtimens en dépendant, dans l'état où ils se trouvent et à charge de respecter les droits de location des occupeurs de boutiques.

MM. les Commissaires passeront à cet effet, tous actes nécessaires aux frais de la Ville.

ARTICLE 2.

Ils stipuleront quel prix devra être acquitté en un seul payement, et que jusqu'au moment de ce payement la Ville payera à titre d'intérêt une somme de 8.000 francs chaque année, qui sera répartie entre les Actionnaires de la même manière que l'ont été jusqu'à présent les produits de la Salle et en outre que la Ville continuera jusqu'alors à faire délivrer aux Actionnaires les huit cachets par représentation.

MM. les Actionnaires auront la faculté de stipuler que les 150.000 livres ne pourront être remboursées avant dix ans; mais

ils stipuleront qu'ils devront l'être au plus tard dans un terme dont MM. les Commissaires conviendront avec la Ville, et qui ne pourra excéder en aucun cas, vingt années, à compter du jour du contrat.

ARTICLE 3.

MM. les Commissaires arrêteront au surplus toutes les conditions accessoires qu'ils trouveront propres à assurer les droits des Actionnaires, ceux-ci s'en remettant entièrement à leur prudence.

Délibéré à Lille, ledit jour 25 mars 1820 et après lecture tous les Actionnaires ont signé :

Théry-Falligan fils ; Beaussier-Mathon; L. Defontaine; P.-M.-Leroy; Beaussier; P.-M. Capron; Charles Beaussier; Deledicque; De Rouvroy de la Mairie; Jean-Baptiste Deledicque; Demailly; D'Héri-Dourlen; Jacqué, au nom de ma mère pour une action; François Reynart-Mathon, tant pour moi que pour M d'Hallenghien au nom de mon père et pour deux actions; Albert Dubosquiel; L.-J. Delespaul, au nom de mon père pour deux actions; Jacobs d'Aigremont, héritier bénéficiaire; Delerue, mandataire de Mme Ve Esmangard-Dupont, propriétaire à Auteuil, près Paris; E. Roelans; Deswarlez-Delemer, pour ma mère; Aronio, tant pour moi que pour Mme de la Riandrie, trois actions; V. Duchambge, par procuration de Lucien Lachez-Desmons; Charles Van Zeller, comme tuteur de Maximilien d'Haffrengue; de la Phalecque; Artaud, comme fondé de pouvoir de Mme Mainebeau; Léonard Danel; Derode aîné, par procuration de papa; Delecroix; le chevalier de Basserode, propriétaire de la dix-huitième action; A. Cabillaux, par procuration de Mme de Berry, épouse de M. de Beaucourt; L.-J. Delespaul; Gentil-Panckoucke, au nom de mon père pour deux actions, par procuration de Mme Ramel, pour une action; pour M. Damien-Brisy, Lethierry; L. Duriez; Ch. Reynart; Henriette Derenty, par transaction passée par-devant notaire; F. Lancel, par procuration d'Eugénie Flament, femme Turyn; Lefebvre-Billiet, chargé de procuration des héritiers de P.-L.-J. Billiet; C. Dupont-Lorthioy; Grimbel, pour M. le marquis de Podenas; Aug. Simon Mathon; Ve Desmons; B. Potteau de la Chaussée; M.-J. Tilman-Vandergracht; J.-N. Thieffry; Imbert d'Ennevelin; V. B.-J. Rousselle, née Fournier; du Maisniel; de Lannoy du Maisniel, pour les héritiers Lancquesaing-Godefroy; A. Rouvroy; Rouvroy de Fournes; Nicolas Danniaux, ancien négociant; Marie-Fr.-J. Delannoy, épouse de M. Braemt, architecte; C. Maugrez;

A.-J. Maugrez, pour une action; F. Lecherf, pour ma sœur Henriette; de Toury, par procuration de M. d'Hadick frère et sœur.

Enregistré à Lille, le 28 août 1820, etc.

Suit la teneur des pièces 2 et 3, acquiescement de M. Lemaistre d'Anstaing, de la baronne de Joigny, née de Steenhuys et de M. d'Hangouart d'Avelin.

QUATRIÈME PIÈCE.

Extrait du Bulletin des Lois (p. 424, nº 5486). — Décret impérial qui ordonne la confection de divers travaux à Lille. (Au Havre, le 29 mai 1810), Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Confédération suisse, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Titre I. — Ville de Lille. — Art. 7. — La Ville de Lille est autorisée à user de la faculté qu'elle s'est réservée de rentrer dans l'entière propriété de la Salle des spectacles, soit en acquérant les actions de ses propriétaires actuels, soit en leur remboursant la somme stipulée de 150.000 francs.

Art. 8. — Les devis et projets des travaux compris au présent titre seront arrêtés par notre Ministre de l'Intérieur

Notre grand Juge, ministre de la justice, nos ministres de l'intérieur et des finances sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de notre présent décret.

Signé : Napoléon. Par l'Empereur, le Ministre secrétaire d'Etat, signé : H. B. duc de Bassano. Pour extrait conforme, le maire de Lille, signé : le comte de Muyssart.

CINQUIÈME PIÈCE.

Nous, Préfet du département du Nord.

Vu l'arrêt du Conseil d'état du Roi, du 26 janvier 1785, qui a autorisé la construction de la Salle des spectacles par une société d'actionnaires, en réservant à la Ville le droit d'en acquérir la propriété pour le prix de *150.000 livres tournois* ;

Le décret du 29 mai 1810 par lequel la Ville est autorisée à réaliser cette acquisition ;

La délibération du Conseil municipal du 4 avril dernier, tendant à ce que l'achat de la Salle des spectacles soit de suite consommé sous les conditions suivantes :

1° D'acquitter, dans le délai de dix à vingt ans, le prix de l'immeuble, fixé à 150.000 livres tournois (148.148 fr. 15);

2° De payer aux propriétaires, jusqu'à cette époque, un intérêt annuel de 8.000 francs;

3° De porter chaque année, au budget municipal, une autre somme de 8.000 francs, qui sera employée en acquisition de rentes sur l'État, dont les intérêts accroîtront successivement le capital jusqu'au moment où la vente des inscriptions pourra donner un produit suffisant pour solder le prix d'acquisition.

Vu le consentement donné à ces propositions par les Commissaires de la société des Actionnaires;

Considérant qu'il est urgent et indispensable que la Ville de Lille fasse l'acquisition de la Salle des spectacles, afin d'y exécuter les travaux et réparations qui ont été reconnus nécessaires;

Que les moyens de payement ont été calculés de manière à donner à la commune le pouvoir de se libérer avec faculté et sans augmenter les charges de ses habitants;

Arrêtons :

Article premier. — Le Maire de la Ville de Lille est autorisé à acquérir, au nom de cette ville, les bâtimens de la Salle des spectacles, conformément au décret du 29 mai 1810, et pour le prix de 148.148 fr. 15 (150.000 livres tournois) fixé par l'arrêt du Conseil d'État du 26 janvier 1785.

Article 2. — Cette somme sera payée en une seule fois, dans un délai de 10 à 20 ans; pour parvenir à la réaliser, il sera proposé annuellement au budget municipal un crédit spécial de 8.000 francs qui sera successivement employé en acquisitions de rentes sur l'État, en y ajoutant chaque fois les intérêts des placements antérieurs. Cette marche sera suivie jusqu'à ce que le produit de la vente des inscriptions de rentes puisse suffire au payement du prix d'achat, en y réunissant, s'il y a lieu, d'autres ressources susceptibles de recevoir cette affectation.

Article 3. — En attendant ce moment, il sera payé aux Actionnaires vendeurs un intérêt annuel de 8.000 francs qui figurera également au budget de la Ville.

Article 4. — Le présent arrêté sera adressé à S. Ex. le Ministre de l'Intérieur pour être approuvé.

Fait à Lille, le 26 juin 1820.

Pour le Préfet en tournée, le Conseiller de préfecture,

F. Desmoutier. etc.

Sixième et dernière pièce.

Lettre de M. Mounier, directeur général de l'administration départementale et de la police, à M. le Préfet du Nord, le 4 août 1820, l'avisant de l'approbation ministérielle.

Transcrit le 16 décembre 1820, au bureau des hypothèques de Lille.

TABLE DES MATIÈRES

Années théâtrales.

Bals et Concerts.

Débuts.

Directions.

Incidents.

Police et Règlements.

Prix des places et abonnements.

Répertoire et pièces nouvelles.

Représentations extraordinaires

(Troupes et artistes de passage)

Salle.

Tableaux de la troupe.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

A

B

C

D

E

F

G

H

I-J

K

L

M

Q

R

S

T

V

W

Z

ANNEXES

PLANCHES


FIT FABER FABRICANDO

HISTOIRE

DU

THÉATRE DE LILLE

DE SES ORIGINES A NOS JOURS

PAR

LÉON LEFEBVRE

IMPRIMEUR

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE LILLE

ET DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU NORD

II

LA SALLE DES SPECTACLES

1787-1821



LILLE

IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ

1901

DU MÊME AUTEUR

Talma dans le Nord — 1888

Le Théâtre de Lille il y cent ans — 1889

Un Chapitre de l'histoire du Théâtre de Lille — 1890

Souvenir de théâtre de Lillois — 1890

La Musique et les Beaux-Arts à Lille au XVIII[e] siècle — 1893

Le Théâtre de Lille au XVIII[e] siècle : Auteurs et Acteurs — 1894

L'Orchestre du Théâtre de Lille — 1898



